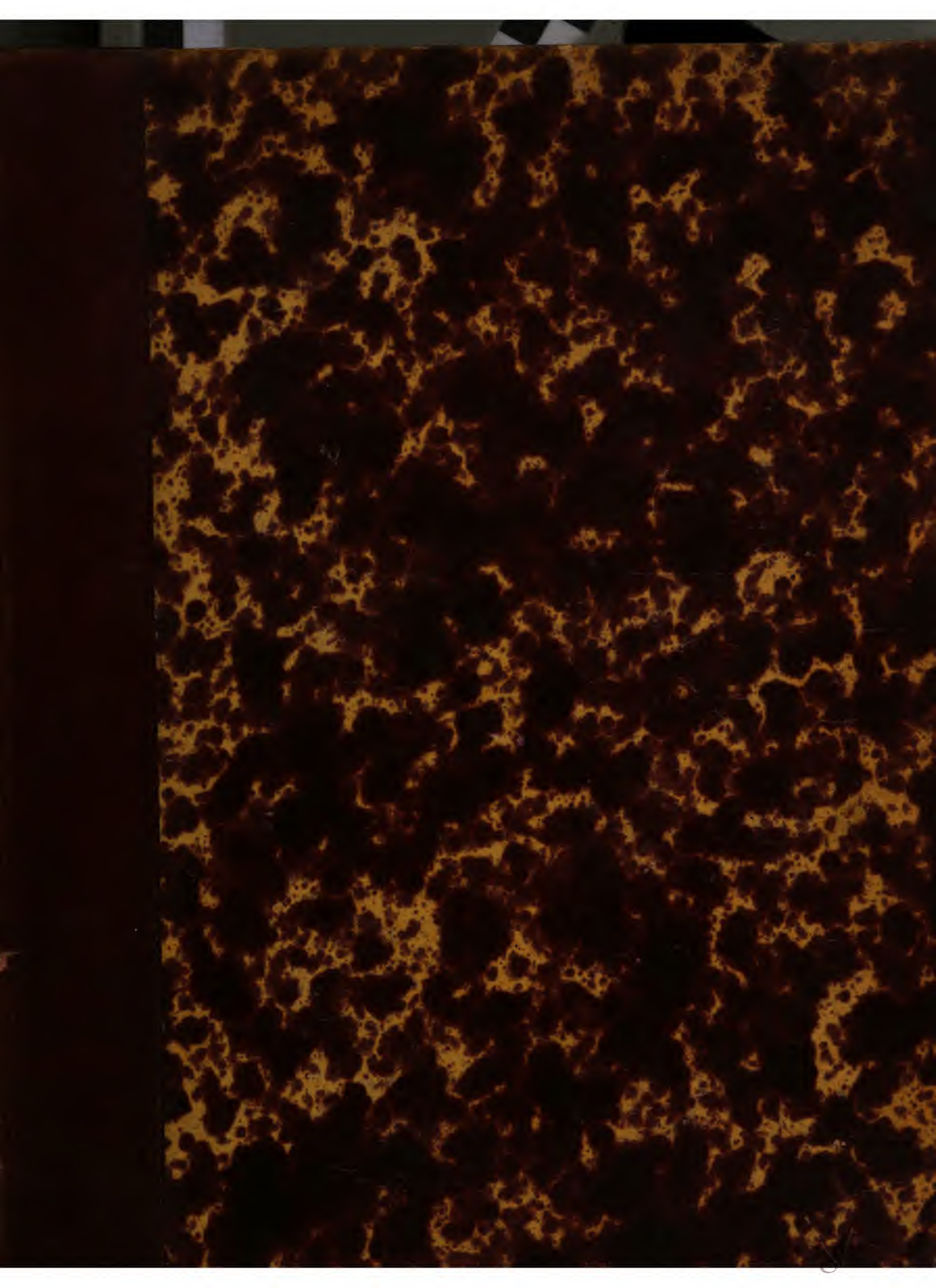
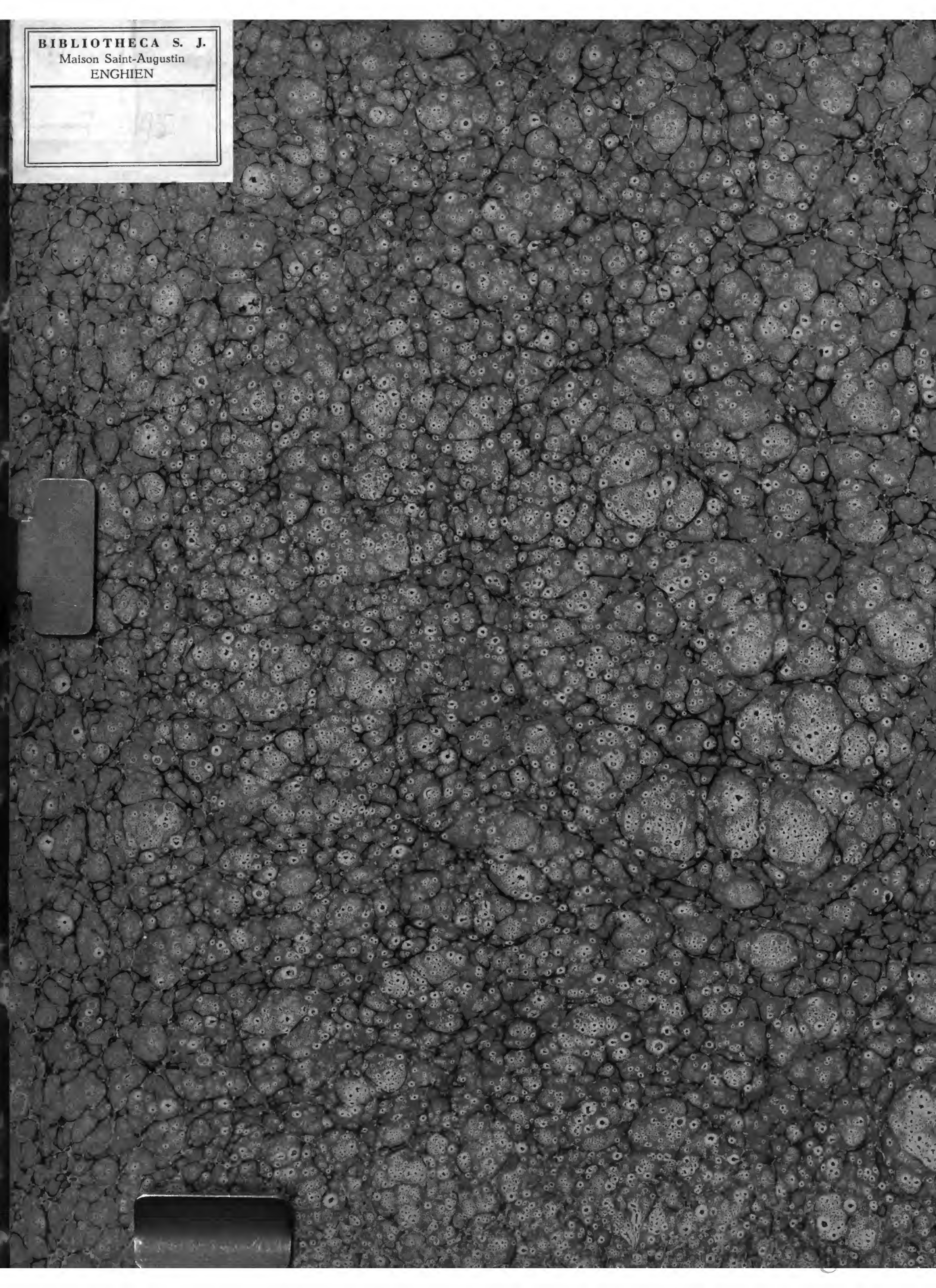
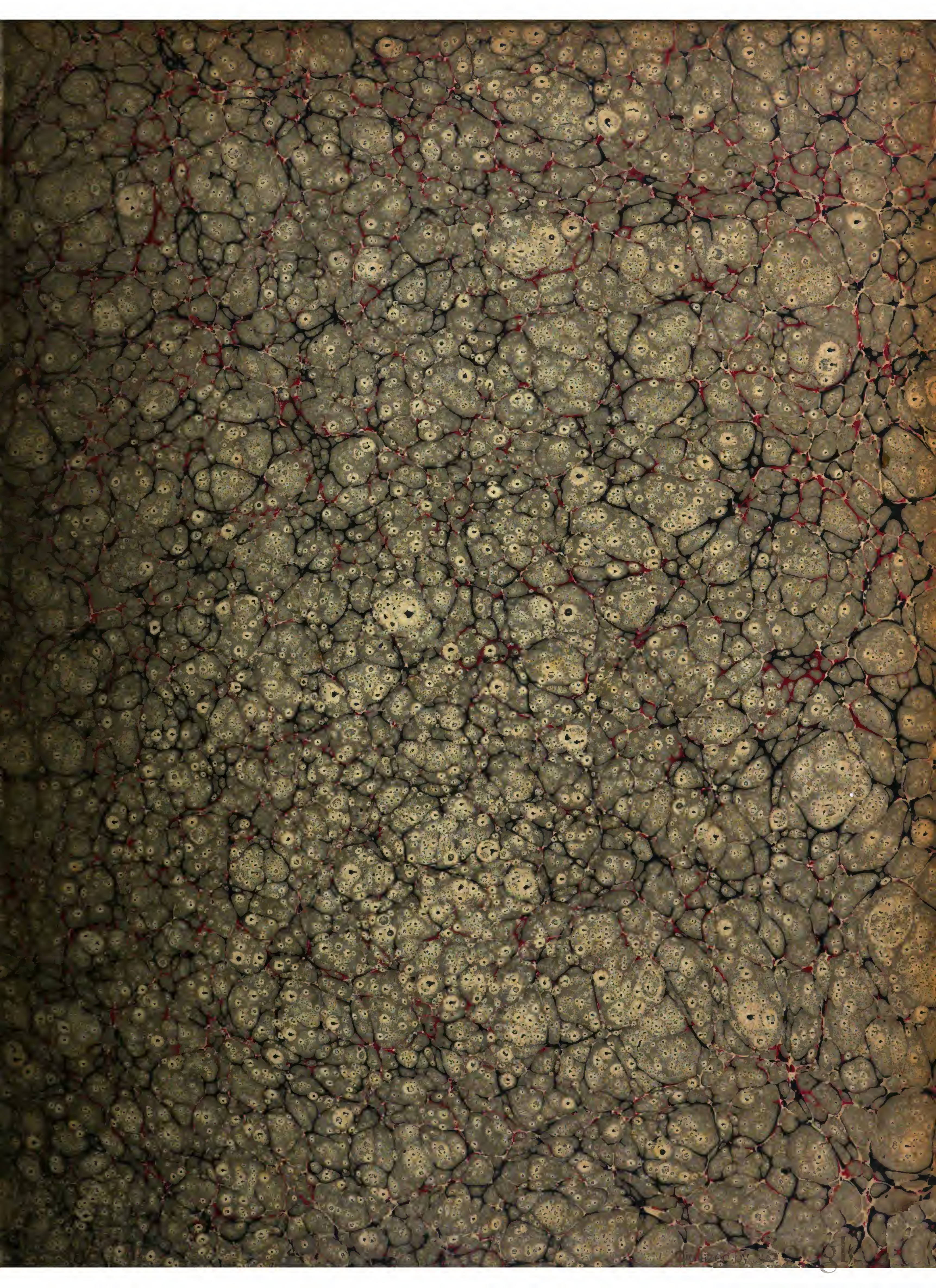



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN



COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

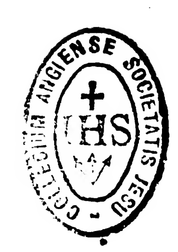
ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

du

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

NORD. — ARMENTIÈRES.





DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

LILLE
IMPRIMERIE DE LEFEBVRE-DUCROCQ
Rue Esquermoise, 57.

1877.

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790.

La ville d'Armentières n'a conservé qu'une partie des documents que renfermaient autrefois ses archives.

En dehors des titres relatifs à l'établissement des octrois et des franches foires et aux fondations charitables, elle possède peu de pièces antérieures à la seconde moitié du XVIe siècle ; mais à partir de cette époque on y trouve un ensemble complet et très-intéressant.

La disparition de ces documents peut être attribuée à diverses causes. La ville a eu à souffrir d'incendies et de siéges en 1339, 1420, 1471, 1499, 1518, 1589, 1645, 1647 et 1667. En août 1471, elle fut complètement ruinée « par un feu de meschef » dans lequel les trois hôpitaux « furent ars et destruis » ; vers 1499, il fallut reconstruire les édifices publics, entre autres la maison de la halle, parce que les gens de guerre « avoient brûlé, consumé, pillé et ruiné la ville »; le 19 mai 1518, l'ancienne cité, dans laquelle se trouvait l'hôtel-de-ville et où il y avait onze cents maisons, fut entièrement consumée. La négligence de ceux qui étaient chargés de la garde et du classement des archives contribua aussi à la disparition d'un certain nombre de pièces. En 1712, quatorze bourgeois d'Armentières attestent que le greffier Antoine-François Desruelles était absolument incapable de remplir les fonctions qui lui étaient confiées, qu'il n'avait jamais su, « de son chef, » rédiger aucun procès-verbal, aucune enquête, que le greffe était fort négligé, les papiers égarés ; d'après un mémoire de la même date, le commissaire du comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, avait ordonné « aux eschevins de prendre une clef des Archives « de cette ville, pour mettre plus en sceureté les papiers d'icelle, sur ce que le greffier, par son peu de « capacité et sa négligence, en a laissé égarer plusieurs et souffroit d'y faire des recherches par un chacun « qui auroient pu aisément en enlever au très-grand préjudice de la dite ville ». En 1712, les échevins proposent, pour remplir les fonctions de greffier, le sieur Bayart, « leur confrère en loy, subjet fort attaché « aux intérest de ceste ville et des plus convenables pour le bien d'icelle, par rapport à la cognoissance « qu'il a de la pluspart des affaires, outre qu'il est très-capable d'en bien faire les fonctions, jeune pour « travailler à remettre l'ordre dans les confusions que le défunct a commises audit greffe. » Durant les années qui suivirent, il y eut sans doute plus d'ordre dans les Archives d'Armentières ; on y rédigea, postérieurement à 1722, un inventaire des titres et priviléges les plus importants qui se trouvaient dans ces archives; des 23 pièces mentionnées dans cet inventaire, il y en a 21 qui se trouvent encore aujourd'hui dans le dépôt communal de la ville.

Malgré les pertes qu'elles ont éprouvées et l'incurie dont elles ont été l'objet, les Archives communales d'Armentières offrent encore beaucoup d'importance et d'intérêt.

La série AA renferme, à la suite d'une collection de lettres des Intendants et du comte d'Egmont concernant l'Administration générale de la ville, un précieux recueil de 237 lettres originales, émanées des grands seigneurs de la Flandre qui ont pris part aux troubles religieux et politiques du XVIe siècle, des administrateurs de la ville d'Armentières et des localités voisines. On trouve au numéro 25 de ce recueil une lettre de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, qui déclare qu'un grand nombre de flibustiers et voleurs saccageant et ruinant « le bonhomme » autour d'Armentières, il envoie des soldats pour remédier à cette situation; dans les Nos 83 et 84, on voit que les ennemis (les huguenots) se sont jetés sur Merville au nombre de 600, ont mis le feu à l'église après avoir vainement essayé de s'emparer des soldats et des manants qui s'y étaient retranchés, et sont ensuite partis pour Bailleul.

Dans la série BB, les délibérations du Magistrat font connaître l'étendue du pouvoir des échevins, et le soin avec lequel ils conservaient leurs droits et les maintenaient contre le bailli qui représentait le Seigneur. Toutefois ils rendaient à ce dernier les honneurs qui lui étaient dûs, comme le prouve la délibération suivante, prise au sujet d'un tombeau qui se trouvait dans l'église : « L'an mil sept cens quarante-« trois, le vingt-trois de Juillet, sur ce qui a esté représenté que le blazon de Jacques de Luxembourg, « ancien seigneur de cette ville et paroisse, qui est placé dans le chœur de l'église paroissiale et qui est « chargé d'une cotte d'arme, d'un casque et d'une large espée et autres trophez cy-après expliquez, est si « vieux et si caducque que la cotte d'arme est tombée il y a environ dix-huit mois, qu'il est à craindre « que le casque et l'épée ne tombent et ne causent quelque désordre, et pour éviter les accidents qui « pourraient arriver, il serait nécessaire d'oter ledit blazon, à quoi le sieur Denyau, bailli de cette ville, en « qualité d'intendant de la maison d'Egmont, a consenti d'oter le dit blazon, pour y placer celui de Mgr le « comte d'Egmont, mort à Annappes le vingt-deux de mai dernier, ce qui a esté exécuté ce jourd'hui. Et « la dite espée avec le casque, ensemble le collier de l'ordre de la Toison-d'Or et cinq blazons brodez sur « étoffes, savoir : deux de la Maison de Luxembourg, le troisième d'Auxy, le quatrième de Gruituisen et le « cinquième de Berlaymont, le tout ayant esté mis dans un coffre au-dessus du salon de la maison de « ville, dont et de quoy nous avons dressé le présent procès-verbal. »

Les impôts et la comptabilité forment l'objet de la série CC. Les pièces les plus importantes sont des lettres d'octroi, dans lesquelles on peut suivre, de 1409 à 1790, les changements amenés dans l'état des finances de la ville par la guerre ou la paix, par les incendies et les fléaux, par la misère publique, par les dépenses qu'exigeaient les fortifications et les garnisons. Nous appellerons l'attention sur les lettres de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Armentières, en date du 16 Février 1489, dans lesquelles il autorise la ville à lever, pendant trois ans, outre les anciens impôts, un droit de 12 deniers sur chaque tonneau de cervoise, de 2 gros sur chaque grand drap superfin, de 12 deniers sur chaque drap fin et de 6 deniers sur les autres draps, à cause de « plusieurs grans frais, missions et despens » dont la ville a été chargée par suite « des guerres et divisions passées, tailles et subsides, » ainsi que pour subvenir aux frais « du guet et garde nécessaire la nuit, que les manans d'icelle ville font chacun à « son tour, tant pour doubte des périlz de feu comme de malvaises gens qui, de nuyt et hors heure, « fréquentent en la dicte ville, qui est marchissans en marches où plusieurs gens banis et de malvais « gouvernement habitent et conversent. »

En 1579, Philippe d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, autorise cette ville à lever argent en rentes ou à imposer les habitants, afin de fortifier la ville, laquelle, « voisine au païs de « Flandres, non fortifiée, estoit en grand péril d'estre surprinse d'aucuns ennemys, quy seroit entièrement « sa ruyne et de ses manans, noz subjects, avecq perte des revenus et droits qu'y avons, là où qu'estant « fortifiée et cheinte de rampars, ce causeroit la conservation et seureté d'icelle et de ses manans avecq « augmentation des dits revenus et droits, tant de maltotes qu'aultres, au moyen que grand nombre de « peuple d'allenviron s'y polroit rethirer et le stil et commerce de la drapperie s'exercer en plus grande « seureté. » Les comptes, qui se trouvent dans la même série CC, offrent les mentions les plus curieuses au point de vue de l'administration de la ville et de l'histoire de ses monuments.

La série DD est consacrée aux propriétés communales, à la navigation, aux édifices publics et à la voirie. On y trouve sous le No 46 des pièces sur la construction de l'hôtel-de-ville actuel, qui fut restauré en 1724 par Jean-Paul Dathis, architecte de Lille. Les inondations des prairies, les démêlés avec les meuniers d'Houplines au sujet de la hauteur des eaux de la Lys, les mesures prises pour éviter les crues extraordinaires de cette rivière, forment l'objet d'un grand nombre de liasses. Le droit de l'administration municipale sur l'eau de la rivière des Layes est clairement établi par les documents du No 28. Cette série se termine par des lettres relatives à l'agrandissement de la ville au XVIe siècle.

Ce n'est pas sans intérêt qu'on lira dans la série EE les actes par lesquels les ducs de Bourgogne et leurs successeurs ont accordé des priviléges exceptionnels aux compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers qui rendaient tant de services au XVe et au XVIe siècle pour la défense des villes et de leur banlieue. Cette série renferme aussi un grand nombre de pièces relatives aux réquisitions, aux fournitures de bois et de deniers pour les troupes de passage ; on peut s'y faire une idée des charges énormes que faisait peser sur une ville le système militaire adopté par l'Espagne et des malheurs qui résultaient pour nos populations de leurs rapports avec les mercenaires que cette puissance avait à sa solde. La guerre qui fit enfin rentrer Armentières, avec le reste de la Flandre, sous la domination de son souverain naturel, le roi de France, fut, pour les Espagnols, une occasion de lever des contributions de guerre très-considérables ainsi que l'établissent les Nos 36 et 37.

Dans la série FF, après les subdivisions consacrées aux priviléges concernant l'exercice de la justice et aux procès soutenus par la ville contre les empiétements des particuliers et des grandes juridictions, sont inventoriés les documents relatifs à la justice échevinale. Les registres de cette subdivision abondent en faits intéressants ; ils ont surtout de l'importance pour la période des troubles religieux du XVIe siècle. Le comte d'Egmont, fauteur secret du calvinisme, semble avoir favorisé les doctrines nouvelles à Armentières comme dans toutes les contrées dont il était seigneur : les désordres, les crimes les plus graves se sont produits dans cette ville en 1566. Les pillages et les sacriléges commis par les gueux dans les églises et les chapelles d'Armentières, d'Houplines, de Frelinghien, d'Erquinghem, de Fleurbaix, de Bois-Grenier, de la Chapelle-d'Armentières, de Le Maisnil, de Radinghem, de Beaucamps, de La Ventie, sont rapportés avec les détails les plus curieux, dans un grand nombre de passages dont nous ne reproduirons ici que quelques fragments. Des sentences sont rendues par les échevins : contre Pierre Bien, serrurier et horloger de la ville, auteur principal du pillage de l'église paroissiale en Août 1566, ayant lui-même attaché au col du crucifix, aux statues de la Vierge et de saint Jean, les cordes qui ont servi à les jeter bas ; — contre Jean de Ville, pour avoir pris part au pillage de l'église d'Armentières, « meismes soy mis au devant du portal de la dicte église et, de sa harquebouze, ayant la mesche allumée,

« empesché ceux qu'il tenoit pour catholiques non entrer en icelle églize, laissant entrer ceulx estans « garnis de bastons et en armes, soy démonstrant en ce faulteur de ceulx faisans les dictes romptures et « adhérent à leurs mésus » ; — contre Philippe Cruchet, complice des méfaits commis en l'église paroissiale, aux Sœurs-Grises, dans les églises d'Houplines, Frelinghien, Erquinghem, Fleurbaix, La Chapelle-Grenier, La Chapelle-d'Armentières, Le Maisnil, Beaucamps, Radinghem, ayant été le conducteur et souteneur des prêches et assemblées qui se faisaient aux environs de la ville d'Armentières, et auxquels il conduisait le peuple, toujours armé d'une hallebarde; — contre Pierre Cocquiel, qui a pris une part active aux pillages et saccagements et qui, lors des prêches, donnait asile en son logis au prédicant, ayant, en outre, été l'auteur de l'émeute soulevée à Armentières pour forcer le magistrat à autoriser les prêches dans l'église paroissiale, ce qui eut lieu ; — contre Jean Hellebrant et Guillaume Tahon qui ont crié : *Vivent les gueux !* en pleine halle ; — contre Jacques Hennart, qui a pris part au pillage de l'église des Sœurs-Grises d'Armentières, s'étant ensuite transporté à Erquinghem-sur-la-Lys, où il a pillé l'église et la maison du curé, et à Fleurbaix, où après avoir saccagé l'église, il a contribué à jeter bas le Christ qui se trouvait à la croix de Rome ; — contre Pierre Francquelin, convaincu d'avoir pris part au pillage des églises d'Erquinghem, Fleurbaix et La Chapelle-Grenier, armé d'un marteau à fendre la houille, et d'avoir été l'un des principaux meneurs de la troupe « garnye de harquebouses, pistoulletz, picques, « demy-picques, espieux et aultres bastons invasibles », qui se rendit sur le marché d'Armentières après le prêche qui avait eu lieu dans l'église paroissiale et qui exigea du magistrat les clefs de cette église afin d'y pouvoir exercer en toute liberté le culte réformé.

La quatrième subdivision de la série FF, abonde en ordonnances, édits et décisions touchant l'établissement des cabarets, la défense de couvrir les maisons avec du chaume, les boulangers, les bouchers, les brasseurs, les marchés, le minck, la police dans l'église, le jeu de paume, les enseignes des maisons, les machines aérostatiques, les rixes, les émeutes. Au sujet des émeutes le Nº 90 offre un procès-verbal des « émotions » qui se sont produites à Armentières le samedi 11 Août 1725 contre les « baloteurs » qui étaient venus en cette ville pour acheter du blé et l'amener dans l'intérieur de la France; des groupes de femmes, armées de fourches, de bâtons et autres armes, se portèrent devant le cabaret *la Ville-d'Anvers*, en face de la rue du Brusle, où étaient les baloteurs. Ces femmes assaillirent le cabaret, enfoncèrent les portes, maltraitèrent les baloteurs dont plusieurs furent blessés, envahirent les écuries, prirent les chevaux et les conduisirent hors de la ville. Le lundi 13, la foule s'ameute de nouveau ; elle est surtout compacte dans la rue d'Arras, où elle force un chariot à rebrousser chemin jusqu'au dehors de la ville; elle barre le chemin aux chariots qui viennent au marché. Le magistrat, dans cette conjoncture, assemble les brouetteurs et les porteurs au sac et se rend avec eux sur le lieu du tumulte : sa présence ne fait qu'irriter les émeutiers qui l'accueillent avec des injures et des menaces. Ils déclarent qu'ils agiront, comme ils viennent de le faire, envers tous les chariots qui viendront acheter du blé en ville pour l'emporter.

La série GG n'est pas moins intéressante que la série FF. A la suite des registres aux actes de baptême, de mariage et de sépulture, viennent les documents relatifs à l'église paroissiale où sont indiquées les curieuses fondations de Jeanne Traitrelle, d'Alard Palée, de Jacques Lecocq et d'autres habitants d'Armentières, ainsi que les travaux opérés dans l'édifice et au clocher depuis le XVIe siècle. Les comptes des chapelles et des confréries permettent d'apprécier l'importance de ces associations pieuses, dans lesquelles les différents corps de métiers formaient des groupes spéciaux. L'histoire du clergé régulier à Armentières peut être très facilement étudiée dans les archives de cette ville, ainsi que celle du collège et

des écoles. Il en est de même de l'assistance publique, subdivision qui abonde en renseignements sur la table du Saint-Esprit ou des pauvres, les Sœurs-Grises hospitalières, l'hôpital Sainte-Catherine-de-Sienne, l'hôpital Sainte-Marie ou des Bleuettes, les fondations en faveur des orphelins, des orphelines et des veuves, les Dames de la charité des pauvres malades, et enfin sur la maison des Bons-Fils, asile ouvert pour les aliénés durant le XVIIe siècle. Nous pourrions reproduire un grand nombre d'extraits curieux et importants, nous nous contenterons de rappeler que le N° 80 offre le testament de Jacquemine Desruelles, qui consacre une somme de 3200 florins à l'entretien d'une école « pour en icelle endoctriner et apprendre pauvres « enfans, tant fils que filles, à écrire, ciffrer, compter, filler », et en outre un acte de ses héritiers qui font abandon d'un capital de 400 livres en faveur de l'école fondée par Jacquemine Desruelles au profit des pauvres enfants, « lesquels rechoipvent en aumosne par chascun dimenche ung pain de gros et par chascun « an chascun une paire de chausses et une paire de soliers ».

La série HH concerne l'agriculture, le commerce et l'industrie. Elle s'ouvre par des chartes qui concèdent des foires et des marchés à la ville d'Armentières ; elle présente ensuite des documents concernant la fabrication des toiles et les manufactures de drap ; plusieurs pièces émanant de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, de Jacques de Luxembourg et de Lamoral d'Egmont sont relatives aux sceaux que l'on employait pour le plombage des draps ; des lettres de Charles-Quint accordèrent un délai de trois ans aux drapiers de la ville dont les marchandises et les maisons avaient été détruites « par le feu de « meschief y advenu le 19 Mai 1518, que la ville, en son anchienne clôture, en laquelle avoit de mil à unze « cens maisons, a esté entièrement consumée. » On lira aussi avec intérêt des documents concernant la décroissance rapide subie par le commerce d'Armentières par suite du projet qu'avait manifesté le duc d'Albe d'établir l'impôt sur le revenu, de curieux mémoires sur l'origine, les développements et l'importance de la fabrication des draps et étoffes dans la même ville, et sur le procès qu'elle soutint contre les échevins de Bruxelles et d'Anvers dans l'intérêt de son commerce compromis par les démarches que faisaient ces deux villes pour obtenir le retrait d'un édit interdisant l'importation des laines d'Angleterre.

Nous aurions pu signaler, en outre, un grand nombre de pièces concernant les usages locaux et de curieuses particularités. Le N° 10 de la série BB fait connaître qu'à Armentières, comme en certaines autres localités de la Flandre, il y avait un *crieur de nuit*, garde armé d'une hallebarde, qui parcourait, durant la nuit, les rues de la ville et de temps en temps chantait à haute voix en demandant les prières pour les morts. En consultant le N° 64 de la série CC, on verra que certains produits, pour lesquels les charcutiers d'Armentières sont encore aujourd'hui renommés, des cervelas et des langues fourrées, furent envoyés par les échevins au comte d'Egmont au moment où il partait pour l'armée. Plusieurs pièces entre autres celles du N° 3 de la série BB et du N° 66 de la série CC, offrent des détails sur la *fête des Nieules* qui se célébrait à Armentières le premier lundi de Mai. Cette fête, d'après certains récits, aurait pour origine un grand repas donné au magistrat à l'hôtel-de-ville, par l'un des comtes de Luxembourg, seigneur d'Armentières. Des *nieules*, sorte de pains fort légers semblables aux hosties, auraient été servies au dessert, on en aurait jeté au peuple par une fenêtre en signe de joie et quelques convives se seraient avisés d'arroser ceux qui les ramassaient. Voici comment cette fête se célébrait encore antérieurement à 1830 : « Au dernier coup de deux heures, les membres de l'autorité locale paraissent au balcon de l'hôtel-de-ville et de là jettent 3,000 nieules aux enfants qui se précipitent pour les ramasser ; pendant que ceux-ci luttent à qui en obtiendra le plus, les pompiers de la ville

s'avançent avec leurs pompes qu'ils emploient à arroser les enfants. A leur tour, des hommes du peuple, prenant la défense de ces derniers, cherchent à surprendre les pompiers, pour leur noircir le visage et les rendre l'objet de la risée générale. Ce combat d'adresse offre un tableau grotesque qui ne manque jamais d'attirer beaucoup de spectateurs. » On voit, dans les comptes des impôts de 1703-1704, la mention du paiement d'une somme de 12 florins 10 patars pour « les nieules que messieurs du magistrat jettent tous les ans pour attirer les paysans à venir dans la ville à la foire de May. »

Le coup-d'œil que nous venons de jeter sur les archives d'Armentières aura suffi, nous le croyons du moins, pour montrer que ce dépôt méritait d'être classé avec soin et inventorié en détail. Un inventaire, ou plutôt un état abrégé des documents, avait été rédigé en 1862 ; cet état était incomplet et peu conforme aux prescriptions ministérielles. M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département, ayant signalé cette situation durant l'inspection qu'il fit en 1873, à M. Pouchain, maire d'Armentières et membre du Conseil général du Nord, celui-ci déclara qu'il était vivement désireux de faire rédiger un inventaire des Archives communales digne de l'importance de la ville et conforme aux données de la science et aux prescriptions du ministère.

En Août 1873, il fut décidé que ce travail serait opéré, sous la direction de M. l'Archiviste du département, par M. Alexandre Losfeld, alors employé, aujourd'hui chef de bureau des Archives départementales du Nord. Le Conseil municipal d'Armentières vota un premier crédit de 500 francs et l'inventaire fut commencé. Mais il devint bientôt évident qu'on ne pouvait se servir de l'état sommaire rédigé en 1862 ; M. Losfeld trouva, entre autres documents, une série de vingt-cinq liasses contenant un grand nombre de pièces importantes, qui avaient été indiquées sous un titre général auquel ces pièces ne correspondaient point; en juillet 1875, lorsque l'analyse était achevée sur bulletins, l'administration des hospices abandonna à la ville plus de 300 titres remontant au XIVe siècle, qui provenaient des anciens établissements religieux et charitables d'Armentières, et qui ajoutèrent considérablement à l'importance et à l'intérêt de la série GG.

Ce travail a été complété par trois tables, celle des noms de lieu, celle des noms de personne, qui comprend au moins 1700 indications, et celle des matières qui n'est pas moins étendue.

Le Conseil municipal d'Armentières a ajouté au premier crédit de 500 francs d'autres crédits qui ont fait monter les frais de rémunération au chiffre de 1250 francs. Il a en outre voté une somme de 1080 francs pour l'impression de l'inventaire, qui a été opérée de Mai 1876 à Juin 1877.

Après avoir donné les plus grands éloges à M. Losfeld qui a rédigé cet inventaire avec le soin le plus intelligent, avec une connaissance complète du sujet, nous croyons devoir remercier le Conseil municipal d'Armentières et tout particulièrement M. Pouchain, maire de cette ville, qui n'ont pas hésité à faire une dépense de plus de 2000 francs pour le classement des archives communales et pour la publication de l'inventaire. En agissant ainsi ils ont bien mérité et de la cité dont les intérêts leur sont confiés et de la science.

C. DEHAISNES.



Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune [1].)

I.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE. — CORRESPONDANCE AVEC L'INTENDANT, LE GOUVERNEUR, LE COMTE D'ÉGMONT, SEIGNEUR DE LA VILLE, ET LES VILLES VOISINES.

AA. 1. (Liasse.) — 52 placards imprimés; 3 pièces, papier.

1685-1778. — Édits, déclarations et ordonnances du Roi, arrêts du Conseil d'Etat, concernant la noblesse, les monnaies, la circulation des grains, les droits de tonlieu, etc. — Le greffier du Conseil souverain de Tournai et celui du Parlement de Flandre à Douai mandent aux bailli et échevins d'Armentières de tenir la main à ce que l'enregistrement des édits et des lois se fasse avec régularité.

AA. 2. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1681-1737. — Correspondance des intendants de Flandre avec le Magistrat d'Armentières : — Lettre de Le Peletier de Souzy, pour rappeler les échevins d'Armentières à l'exécution des règlements relatifs aux mouvements de troupes. — Lettres de Dreux-Louis Dugué de Bagnols concernant l'administration en général : « M. le Chancelier veut estre informé du nombre des colléges qui sont établis dans vostre ville. Prenez, je vous prie, la peine de m'envoyer au plus tost un estat qui m'instruise de la qualité desdits colléges, du nombre des régents ou professeurs qui y sont employez, si on y enseigne les humanitez, la philosophie, la théologie ou autres sciences, de quelle manière lesdits professeurs ou régens y subsistent, par qui ils sont payez, quels sont leurs appointements, en quelles années et en vertu de quels titres ou permissions lesdits colléges ont esté establis. » (1701.)

1 Les priviléges constitutifs de la commune d'Armentières n'existent plus. Les archives de cette ville ne renferment que des priviléges spéciaux pour l'administration de la justice et le commerce, qui ont été classés dans leur série respective.

AA. 3. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1713-1730. — Correspondance des intendants de Flandre avec le Magistrat d'Armentières : — Lettres de Charles-Etienne Maignart, marquis de Bernières, et de Antoine-François Méliand : « Messieurs, je reçois la lettre toute gràcieuse que vous avez agréable de m'escrire de ce matin sur mon retour à Paris que Sa Majesté m'a enfin accordé avec toutes sortes de marques de satisfaction de mes longs services dans les pays étrangers et dans les provinces du Royaume. Il est temps, après vingt-six années de courses, de se donner un peu de repos ; je seray toujours tout disposé à vous rendre service. *Signé :* Méliand. »

AA. 4. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1730-1741. — Correspondance des intendants de

Flandre avec le Magistrat d'Armentières. — Lettre de l'intendant Orry aux bailli et échevins d'Armentières, pour les remercier des compliments qu'ils ont bien voulu lui faire sur sa nomination à l'intendance de Flandre. — Lettres de l'intendant Julien-Louis Bidé, seigneur de la Grandville : exemption du sieur Duquesne, manufacturier, circulation des grains, blanchisserie de toiles, arrentements des biens de la ville, règlements pour les Bons-Fils, remerciements touchant les compliments dont il a été l'objet de la part du Magistrat d'Armentières à cause de sa nomination au poste de conseiller d'Etat (cf. CC. 126).

AA. 5. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1743-1777. — Correspondance des intendants de Flandre avec le Magistrat d'Armentières : — Lettres de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, concernant les abus qui existent dans les hôpitaux militaires, l'état de l'administration de la ville, la manufacture de serviettes, les exemptions dont jouissent les corporations religieuses, l'exécution des ordonnances concernant la mendicité, etc. — Lettres de Antoine-Louis Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, touchant la publication de la paix avec l'Angleterre et le Portugal, le commerce des grains, la levée du don gratuit, la répression des fraudes qui se sont introduites dans la fabrique des toiles et linges de table, l'adjudication des octrois, l'exécution des ordonnances prescrivant le transport à la Monnaie de l'argenterie appartenant aux églises et communautés religieuses, etc.

AA. 6. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1695-1778. — Correspondance de MM. d'Haffrengues, successivement subdélégués à Lille de l'intendant de Flandre, concernant les diverses branches de l'administration : règlement touchant le commerce de librairie que peuvent exercer les merciers, droit de péage, offices municipaux, fournitures aux troupes, décri des monnaies, maîtrises et jurandes, postes aux chevaux, commerce du lin, fausse monnaie, état des productions du sol, renseignements susceptibles de figurer dans le « Calendrier général de la Flandre » du sieur Panckoucke, envoi d'édits et arrêts royaux, marchés, cantines, droit de domicile des pauvres.

AA. 7. (Liasse.) — 4 pièces, dont 1 en parchemin.

XVIe siècle-1712. — Lettres de Jacques de Luxembourg, comte de Fiennes, seigneur d'Armentières, à ses conseillers Jean de le Ruelle et Mathieu Desplanques: afin de les avertir qu'il ne peut se rendre à Lille comme il avait été convenu pour l'affaire de M. de Molimont parce que sa femme, nouvellement accouchée d'un fils, est très-malade; — pour leur témoigner le désir que, « toutes excusations cessans, » ils viennent le voir à Armentières pour les affaires dont il les entretiendra alors. — Lettre du comte d'Egmont aux échevins d'Armentières, accréditant auprès d'eux l'avocat Houdré, son conseiller domestique, qu'il envoie à Armentières pour s'occuper de toutes les affaires qui regardent son service et celui de la ville. — Lettre de don Nicolas Pignatelli, duc de Bisacha, père et tuteur de Procope-Marie d'Egmont-Pignatelli, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, afin de surseoir à toutes poursuites et procès jusqu'au moment de sa venue à Armentières, où il doit se rendre pour prendre connaissance des intérêts de son fils mineur.

AA. 8. (Registre.) — 237 pièces originales, papier.

1577-1683. — Recueil de lettres missives originales adressées au Magistrat d'Armentières : — par Josse Criecke : octroi obtenu par la ville d'Armentières (n° 1); — par Arnould, abbé de Marchiennes : bourse dans le collège de Marchiennes, 1579, (n° 2); — par Guillaume de Hornes : averti que les Gantois ont le dessein de surprendre Armentières, il en prévient les échevins afin qu'ils soient sur leurs gardes, 1579, (n°s 3, 4 et 5); — par le sieur d'Ongnies : il tient de source certaine que des gens de guerre doivent sortir d'Erquinghem pour se rendre maître des passages et surprendre Armentières; mais, pour prévenir leur dessein, les Etats de Lille et lui ont jugé convenable, ce matin, d'envoyer audit Armentières des soldats de la garnison de Lille. Comme ceux-ci ne sauraient résister à la force, ils opéreront leur retraite au château d'Armentières s'il est nécessaire qu'ils s'y réfugient, 1579, (n° 6); — par deux particuliers : dépenses à la charge de la ville (n°s 7 et 8); — par Louis de Requesens, gouverneur des Pays-Bas : il désire entretenir le grand bailli et le premier échevin d'Armentières d'affaires qui intéressent le service de Sa Majesté et la défense de ses pays de pardeçà, 1573, (n° 8 bis); — par Antoine Olivera, commissaire géneral de la cavalerie : contribution du pays de Laleu dans les frais d'entretien des compagnies logées à Armentières (n° 9); — par les députés des Etats de Lille : demande d'un état des terres à labour, jardins, bois, etc.;

paiement du troisième centième (nos 11, 12 et 13) ; — par Jean Viron, lieutenant de la Gouvernance de Lille : déclaration des bagues, joyaux et autres objets d'or et d'argent, non sacrés, appartenant à l'église paroissiale (n° 14); — par Nicolas de Landas, seigneur de Heule, grand bailli d'Armentières : il n'a pu, avant son départ d'Anvers, obtenir une décision du Conseil d'Etat sur le fait des assemblées et prêches qui se font à Armentières. A son arrivée dans cette ville, il insistera de nouveau au cas qu'il n'y soit résolu. Il a trouvé à Zutphen le duc Casimir avec une armée de 6,000 chevaux, 30 enseignes d'arquebusiers Français et un régiment d'Allemands ; il part avec son armée vers le Brabant, 1578, (n° 16) ; — par d'Ongnies : envoi d'une compagnie de soldats pour garder la ville (n° 17) ; — par Anthoine Richebé, vicaire général du diocèse d'Arras : nomination de M. Laurent Ladent, curé de Wattrelos, au poste de curé d'Armentières (n° 17) ; — par Guillaume Legrand, « hallier » de la halle des drapiers d'Armentières à Anvers : dangers qui peuvent résulter pour la halle de la mauvaise règle qui y est observée (n° 18) ; — par Jacques de Rebreviettes : prix d'un cheval destiné à M. de Montigny (n° 19) ; — par les Etats de Lille : état des draps soumis au scel (n° 20); — par Louis de Requesens: entretien d'une compagnie de chevau-légers en garnison à Armentières et auquel contribueront les villages de Frelinghien, Quesnoy-sur-Deûle, Bondues, Wambrechies et Roubaix (n° 21); — par le sieur d'Ongnies : le bruit devient de plus en plus persistant qu'il se machine quelque surprise contre la ville d'Armentières; d'accord avec le Magistrat de Lille et les Etats de la province, il envoie la compagnie du seigneur de la Cessoye pour renforcer la garnison, 1579, (nos 22 et 23); — par Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille : grand nombre de flibustiers et voleurs qui saccagent et ruinent le « bonhomme » autour d'Armentières; soldats qu'il envoie pour remédier à cette situation; son prochain voyage à Armentières avec un ingénieur (nos 24 et 25) ; — par les grand bailli et échevins de Comines : paie des officiers et soldats de la garnison d'Armentières (n° 26) ; — par Nicolas de Formanoir et Louis Du Saultoir : vivres à fournir par la ville de Béthune (nos 28 et 29) ; — par les mayeur et échevins d'Aire: farine destinée à alimenter les soldats de la garnison d'Armentières (n° 30) ; — par Philippe Grenu : les Gantois ont rompu les trous de Wambrechies et de Marquette ; démarches pour obtenir que le seigneur d'Allennes tienne ses soldats en plus grande discipline (n° 31) ; — par Nicolas de Landas : fortifications de la ville ; projet d'y faire contribuer les villages voisins (n° 32) ; — par le capitaine La Personne : il témoigne les regrets qu'il éprouve de ce que ses confrères les capitaines de la garnison d'Armentières, manquent à leur serment d'obéissance au capitaine Was, et ce au moment même de « l'appréhension » du prince de Gavre, 1580, (n° 33); — par Nicolas de Landas : — fortifications de la ville (n° 34); — par Maximilien Vilain : artillerie arrivée à Ypres et que l'ennemi aurait le dessein d'employer contre Warneton, Comines ou Armentières (n° 35); — par Nicolas de Landas : administration des finances de la ville (n° 36); — par Maximilien Vilain : achèvement des fortifications, l'ennemi ayant grande envie d'envahir la ville d'Armentières (n° 37) ; — par les échevins d'Ypres : mise en liberté de deux bourgeoises de leur ville enlevées par des soldats de la garnison d'Armentières (nos 38 et 40); — par Jean Viron : modération de la taxe des habitants de Fromelles dans les frais de fortifications d'Armentières (nos 39) ; — par Andrieu Lhermite et Nicolas de Formanoir : réduction de la garnison d'Armentières (n° 41); — par Nicolas de Landas: même objet (n° 42); — par Nicolas de Formanoir, argentier de la ville : affaire concernant son office (n° 43) ; — par les échevins de Neuve-Eglise : contribution payée au seigneur d'Oosthove (n° 44) ; — par Maximilien Vilain : ouvrages des fortifications (n° 45) ; — par Jean Viron : contributions mises par les gens de guerre depuis la prise de Menin (n° 46) ; — par M. de Bournonville : refus de laisser contribuer ses manants de Fournes aux travaux de fortification d'Armentières (n° 47) ; — par Henri de Vicq : somme due par les habitants d'Estaires (n° 48); — par Claude de Mirebel : réception de l'avis lui annonçant que l'ennemi a rompu les trous de la Lys à Houplines (n° 49) ; — par Nicolas de Landas : départ de deux compagnies de la garnison d'Armentières (n° 50) ; — par les échevins de Sailly-sur-la-Lys : ce village ayant été fort éprouvé par la guerre, la population est à peine suffisante pour faire la moisson ; impossibilité de concourir à la fortification d'Armentières (n° 51); — par les échevins de Poperinghe : leur part dans les frais de la garnison (n° 54) ; — par Marie de Hornes : conduite que tient la nouvelle compagnie récemment entrée à Armentières (n° 55); — par Jean Dommessent : projet de comprendre les habitants de sa seigneurie de la Chapelle-Grenier dans les mesures qui seront prises pour faire le guet (n° 58) ; — par Nicolas de Landas, Maximilien Vilain et Jean Viron : achèvement des fortifications (nos 59, 60, 61); — par Liévin

Snouck, commissaire royal : contribution de la ville de Bailleul dans les fortifications d'Armentières (nº 64); — par Mathieu Moullart, évêque d'Arras : il recommande un prédicateur pour l'Avent (nº 68) ; — par Maximilien Vilain : la compagnie de son neveu le sieur d'Hellemmes, qui tenait garnison à Armentières, est remplacée par celle du capitaine Ballet (nº 71) ; — par les Etats de Lille : paiement des dettes qu'auraient pu faire les soldats qui quittent Armentières (nº 72); — par Marie de Hornes : remerciements pour les cerises et confitures qu'elle a reçues (nº 77) ; — par Maximilien Vilain: prière de donner assistance aux commis chargés d' « annoter » les biens de ceux qui tiennent parti contraire à Sa Majesté (nº 80) ; — par Jean Derwelles : les ennemis, au nombre de 600, se sont jetés sur Merville, ont mis le feu à l'église après avoir vainement essayé de s'emparer des soldats et des manants qui s'y étaient retranchés ; ils sont ensuite partis à Bailleul ; on ne connaît pas leurs desseins ultérieurs (nºs 83 et 84) ; — par Marie de Hornes: démolition du moulin à vent à cause de la fortification de la ville (nº 85) ; — par Nicolas de Landas : danger qu'il y aurait à réduire la garnison d'Armentières au milieu des bruits qui prêtent à l'ennemi le projet de s'emparer de cette ville, 1581 (nº 86); — par Pierre de Formanoir : précautions qu'on prend pour éviter toute surprise de la part des « Flamens » qui s'assemblent vers Ypres ; craintes soulevées par la captivité prolongée du comte d'Egmont (nº 87); — par les bailli et échevins de Quesnoy-sur-Deûle : remercîments pour l'avis qu'ils ont reçu de la présence autour de Lille de troupes ennemies ; ils sont instruits que le bruit des cloches se fait entendre du côté de Verlinghem : l'ennemi, dit-on, ferait effort de passer, ou serait passé déjà, par Haubourdin (nº 91); — par Pierre de Formanoir, Pierre Charlier et Jean Derwelles : nouvelles de la guerre ; défaite des Français auprès de Dixmude : tout le monde « est délibéré » de les combattre ; prise du château de Doulieu par les ennemis sous le commandement du seigneur de Renty (nºs 92, 93, 96, 97) ; — par Marie de Hornes et Nicolas de Landas : décharge accordée par le capitaine Holleville, de la garnison d'Armentières (nºs 94 et 95) ; — par Maximilien Vilain : invitation à redoubler de vigilance ; des passeports, délivrés par les échevins d'Armentières, ont servi à introduire des grains et autres marchandises en pays ennemi (nº 98) ; — par les bailli et échevins de Warneton : autorisation d'administrer la justice à Armentières à cause du danger qu'il pourrait y avoir à l'exercer audit Warneton (nºs 99 et 100); — par Louis de Montmorency : fortifications de la ville (nº 103); — par Maximilien Vilain : fournitures à faire aux troupes (nº 105) ; — par Jean Le Pippre : remboursement des sommes dues à la ville d'Armentières ; difficultés qu'il a rencontrées de la part du commissaire Snouck, « homme fort facheu à mener, » (nº 109) ; — par Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines : annonce du départ de douze *lanches* chargées de faire l'office d'éclaireurs autour d'Armentières (nº 112) ; — par le maître des fortifications d'Hesdin : sa présence est indispensable à Hesdin ; il ne pourra se rendre maintenant à Armentières. Le bruit court que les Français s'acheminent vers Cambrai : le marquis de Roubaix a convoqué, pour leur tenir tête, tous les gentilshommes de l'Artois, qui sont « casy tous partys en bonne dévotion de combatre. » Il ne faut pas ajouter foi au bruit d'après lequel les Français seraient venus aux environs de Hesdin (nº 113) ; — par Maximilien Vilain : il a expédié quelques compagnies sur Cassel et le Neuf-Fossé, quand il a su que l'ennemi se dirigeait vers Poperinghe ; il défend d'abattre les bois croissant hors de la ville et qui ne sont pas un obstacle à la fortification : en cas de nécessité, il faut abattre de préférence les bois qui appartiennent à ceux tenant le parti contraire à Sa Majesté (nºs 118 et 119) ; — par le même : son lieutenant Lepers se rend à Armentières pour faire mettre au dernier supplice Jacques Syret, bourgeois et marchand de la ville, afin de servir d'exemple aux autres : veiller à ce qu'il ne se produise aucune émotion populaire, 1581, (nº 121) ; — par Marie de Hornes : regrets qu'elle éprouve de la mort de M. de Heule, grand bailli d'Armentières ; remerciements pour les confitures, cerises sèches à l'hypocras et poires sèches que les échevins lui ont envoyées (nºs 127 et 128) ; — par Maximilien Vilain : réquisition de pionniers et de charpentiers pour le camp (nºs 129 et 130) : — par Pierre Charlier : tonneaux de beurre pris sur l'ennemi par ses soldats et confisqués par les échevins d'Armentières ; instances pour obtenir leur restitution (nº 131) ; — par Marie de Hornes : étant dernièrement vers Son Altesse à Tournai, elle lui a fait connaître les grandes charges supportées par la ville d'Armentières et occasionnées par les gens de guerre qui passent et repassent sur ses terres d'Erquinghem, Verlinghem et autres. Pour préserver ses sujets, ainsi que ses terres, de semblables exactions, elle ira demeurer pendant quelque temps en sa dite ville d'Armentières, où on lui préparera une maison commode et une écurie pour dix chevaux (nº 135); — par

J. Parmentier, lieutenant de la Gouvernance de Lille : il se plaint de ce qu'on n'ait pas avisé la Gouvernance de l'arrestation d'individus accusés « d'avoir machiné quelque trahison endroict la ville d'Armentières, » (nº 138); —par les échevins de Lens: l'ennemi se tient à Arleux et à Lécluse, faisant de temps en temps des courses aux environs de la ville. Des coureurs ont enlevé, à la vue de la ville, quelques laboureurs travaillant sur les champs. Les soldats ennemis ont tenté un coup de main sur les faubourgs d'Arras : mais ils ont été repoussés avec pertes. Le même fait s'est renouvelé à Douai où la garnison a été renforcée. Au dos sont indiquées les mesures que les échevins d'Armentières crurent devoir prendre pour la défense de leur ville en apprenant ces nouvelles (nº 139); — par les commis du Bureau des finances : état des fournitures faites aux trois compagnies du comte d'Egmont qui ont tenu garnison à Armentières (nº 143); — par Maximilien Vilain : son neveu, M. de Beuvry, ayant été nommé gouverneur particulier d'Armentières au même traitement que les capitaines de la garnison, il invite les échevins à lui faire « quelque avantage » afin de l'encourager à user de diligence et d'affection en tout ce qui concernera leur bien, utilité et repos, 1582, (nº 144); — par Marie de Hornes : annonce de son arrivée à Tournai où elle a à faire à la cour, notamment à cause de la délivrance de son mari : elle envoie plusieurs de ses chevaux à Armentières pour les entretenir jusqu'à son arrivée en cette ville (nº 145); — par Louis de Montmorency : il demande des charpentiers pour travailler à l'établissement d'une batterie d'artillerie à Sailly-sur-la-Lys ; il demande aussi des mandelettes grises pour exécuter des travaux d'approches et faire des gabions (nºs 147 et 148) ; — par Marie de Hornes : avis de sa prochaine arrivée à Armentières où elle logera dans la maison du greffier ; l'affaire de la délivrance de son mari la met encore en retard (nº 149) ; — par la même : elle prie les échevins de laisser rentrer en ville le nommé Michel Petenin, qui en a été banni pour cause de religion ; c'est un homme paisible et qui offre de prêter serment de se réconcilier avec l'Eglise et vivre en bon catholique, 1582, (nº 152); — par Maximilien Vilain : averti qu'hier soir (19 juin 1582), une troupe de Français venant de Cambrai est passée à Vitry pour venir du côté de La Bassée et que, de l'autre côté de la Flandre, l'ennemi est également sur pied, il recommande de soigner les portes de la ville et de l'informer de tout s'il y a lieu, pour qu'il corresponde avec les garnisons voisines telles que Warneton, Doulieu et Estaires, afin de se prêter assistance l'une à l'autre (nº 156) ; — par M. de Haynin ; prière de laisser le censier de son oncle, le seigneur de Bois-Grenier, retirer de la provision de grains qu'il a mise en sûreté à Armentières, la quantité qui lui est nécessaire pour remplir ses obligations envers son seigneur (nº 157) ; — par Maximilien Vilain : les ennemis, au nombre de 6,000, ont tenté cette nuit (25 juin 1552) de surprendre Courtrai par escalade. Ayant été repoussés, laissant derrière eux les échelles et ponts avec les soldats qui étaient déjà sur les remparts et un capitaine, lesquels ont été faits prisonniers. ils se sont retirés sur Menin ; avertissement de faire bonne garde (nº 158) ; — par Guillaume Le Vasseur : il transmet l'ordre du baron de Rassenghien pour préparer des vivres destinés au camp (nº 161); — par Alexandre, prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas : ordre d'arrêter le butin que pourraient faire vendre à Armentières les soldats du camp de Bergues (nº 162) ; — par Maximilien Vilain : ordre de brasser le plus de bière qu'il sera possible et de cuire le plus de pain que l'on pourra pour être expédiés à Bailleul et à Poperinghe, où sont les troupes (nº 165) ; — par Parmentier: réquisition de pionniers pour le fort d'Halluin (nº 167) ; — par le prince de Parme : conformément au désir des échevins d'Armentières, il a donné l'ordre de faire panser à Tournai les militaires malades qui doivent être transportés à Armentières ; il défend, sous peine de la corde, à qui que ce soit, d'acheter, des soldats, les grains que Sa Majesté fait battre pour son service (nºs 169 et 171) ; — par Maximilien Vilain : nouvelles troupes envoyées pour renforcer la garnison d'Armentières (nº 172) ; — par A. de Ghistelles : troupes qui sont à la recherche de leurs régiments et qui se dirigeaient sur Armentières ; il a pu leur faire prendre leur route par Warneton et Quesnoy-sur-Deûle (nºs 173, 174 et 175); — par Marie de Hornes, au château d'Erquinghem: les échevins d'Armentières ayant refusé, à plusieurs soldats du camp et à des soldats espagnols qui se sont présentés à la porte de leur ville, de les laisser passer, elle les prie de laisser à l'avenir le passage libre, à cause du danger qui peut en résulter pour eux et ses autres sujets; ordre de défendre aux soldats d'aller quérir du bois en baquets sans être en nombre suffisant (nºs 176 et 177); — par Alexandre, prince de Parme : grains qu'il a laissés à Armentières lorsque son camp était à Messines (nº 178); — par Antoine de Grenet : garnison d'Armentières (nºs 179 et 180); — par Maximilien Vilain : palissades à faire en certains endroits des

remparts d'Armentières; épines à prendre pour cet objet dans les bois du comte d'Egmont à Verlinghem (nº 182); — par Étienne Cuingnet : détails sur la prise de la ville de Dunkerque, qui a capitulé après un furieux assaut (nº 185); — par Jean Viron : réquisition d'ouvriers charpentiers (nº 186); — par Mathieu Moullart : nomination du successeur de Mᵉ Simon Du Moulin, pasteur d'Armentières (nº 188); — par Marie de Hornes : arrestation par le capitaine Ballet, d'Armentières, des bâteaux de quelques habitants de cette ville pour avoir refusé de prendre sur lesdits bâteaux des soldats de la garnison, (nº 189); — par Philippe Herts, argentier de la ville : pâté de loutre offert au comte d'Egmont et dont celui-ci fait beaucoup de cas, « comme étant chose nouvelle, » 1610, (nº 193); — par M. de Haynin : « redressement » de la manufacture des draps; cette affaire est soumise par les Etats à Son Altesse, 1611, (nº 198); — par le comte d'Annappes à Lille : petits chiens achetés pour le Nonce du Pape ; il trouve fort beaux les deux couples dont les échevins lui ont bien voulu faire le cadeau (nº 202); — par le frère Ange, du couvent d'Aire : frais de façon et de dorure d'un ciboire qu'une personne a l'intention de donner à l'hôpital d'Armentières (nº 208); — par J.-B. Gramaye : il adresse aux échevins d'Armentières un manuscrit dédié à ce corps et offrant l'historique de leur ville et des lieux voisins; il leur propose, en outre, son secrétaire qui choisira un peintre pour dessiner leur ville et le château voisin d'Erquinghem, 1612, (nº 209); — par les échevins de Gand : une union avec les villes de Menin, Roulers et autres est proposée à la ville d'Armentières afin de faire échouer la demande faite par la ville d'Anvers pour obtenir la liberté de passage « sans rompre charge, » 1652, (nº 215); — par Robert Douez : il donne avis que le comte de Montécuculli vient d'être pourvu du commandement de la ville d'Armentières où il se rendra dans un bref délai, 1653, (nº 216); — par F. Samblé : remboursement à la ville d'Armentières des sommes dépensées pour livraison des feux et lumières aux troupes de la garnison; annonce de la prochaine arrivée à Armentières, pour être incorporés dans le vieux tercio irlandais qui y tient garnison, des soldats des régiments réformés d'infanterie irlandaise; obtention d'un octroi pour le franc marché (nºˢ 219 à 229); — par Jean Giroul, père de la Compagnie de Jésus : démarches faites à Lille pour obtenir que la ville d'Armentières soit déchargée d'une partie de sa garnison (nº 232); — par les échevins de Fleurbaix : arrestation d'un individu signalé par les échevins d'Armentières (nº 233); — par Charles d'Havré : permission de tirer d'Armentières les ardoises nécessaires pour réparer sa maison à Deûlémont découverte par un orage (nº 235); — par le comte d'Egmont (?) : il a trouvé, lors de son dernier séjour à Armentières, le Magistrat et le peuple fort disposés à le bien recevoir. Il a été pris de commisération à la vue du tableau des charges excessives qui pèsent sur cette ville: il fera tout ce qu'il pourra pour lui procurer du soulagement (nº 236); — par le gouverneur de Lille : règlement touchant les fournitures à faire aux soldats de la garnison (nº 237).

AA. 9. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1713-1774.— Lettres des échevins d'Armentières à l'Intendant et au comte d'Egmont pour se disculper dans l'affaire de malversation imputée à leurs prédécesseurs en office par des bourgeois turbulents qui voudraient avoir inspection des comptes. — Explications fournies par le Magistrat d'Armentières au secrétaire du comte d'Egmont sur la conduite tenue par les échevins en diverses circonstances : arrivée à Armentières de l'évêque d'Arras; réception du prélat au son des instruments, du tambour et au bruit des décharges de mousquets par un sieur Bayart et consorts, agissant contre le gré de l'échevinage ; révocation du sieur Blauwart, médecin des pauvres; élection du sieur Malingre comme mayeur et refus par lui fait d'occuper ces fonctions.

AA. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1759-1781. — Lettres adressées par le comte d'Egmont aux bailli et échevins d'Armentières : il est très-aise de leur avoir été utile; nouvelles offres de service (1759); — remerciements pour les sentiments que les échevins d'Armentières lui ont témoignés à l'occasion du renouvellement de l'année (1765); — remerciements pour leurs souhaits de nouvel an. Il a appris avec plaisir « que le calme a succédé à la fermentation et que l'harmonie qui règne est due à leur amour pour le bien général » (1778); — remerciements pour les nouvelles marques de leur attachement : il aime sa ville d'Armentières et ce sentiment s'étend sur tous ses habitants ; il pense qu'animés du désir de maintenir la concorde et la paix, ils continueront à les faire régner en leur ville (1781).

AA. 11. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1777. — Lettre du Magistrat d'Armentières au comte d'Egmont : dans la nécessité où il se trouve de faire fondre toutes les cloches de l'église, le Magistrat supplie le comte de vouloir être parrain de la principale de ces cloches, comme ont fait ses illustres aïeux en diverses circonstances, notamment en 1617, où M. Louis, prince de Gavre, fils de Charles, comte d'Egmont, en nomma une Louise, « ainsi qu'il paraît de l'inscription sur icelle ; » — réponse du comte d'Egmont : il accepte d'être, avec la comtesse d'Egmont, sa mère, qui en sera marraine, le parrain d'une des cloches nouvelles. — Lettre du Magistrat au comte d'Egmont : remerciements de ce qu'il a accepté d'être parrain d'une des nouvelles cloches ; prière de faire parvenir sa procuration en désignant le nom qu'il jugera à propos de donner à ladite cloche afin qu'on puisse le graver sur celle-ci avec ses qualités et armoiries. — Lettre du comte d'Egmont au Magistrat : envoi de sa procuration pour le baptême d'une des cloches : cette procuration est donnée à M. de Steenbourg.

AA. 12. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1777-1781. — Lettres du comte d'Egmont au Magistrat d'Armentières : il prie le Magistrat d'accorder au fils de Madame Debusigne une bourse vacante au collége de Douai qui est à la nomination des échevins d'Armentières ; — lettre des échevins au comte : regrets qu'ils éprouvent de ne pouvoir satisfaire à sa demande : le fils aîné du sieur Dehanne, ancien échevin, paraît plutôt devoir obtenir la bourse en question. — Lettre du comte aux échevins : il se rend à l'avis du Magistrat touchant la collation, au fils du sieur Dehanne, de la bourse du collége de Douai qu'il avait demandée pour le sieur Debusigne. — Lettres du comte aux échevins : il révoque les pouvoirs du lieutenant du bailli, et sursoit jusqu'à nouvel ordre, par mesure d'économie, à la nomination à cet emploi ; le grand bailli Goudemez, résidant à Armentières, fera exercer par les sergents les fonctions dont il pouvait se décharger sur ledit lieutenant ; — il a appris la mort du sieur Goudemez, bailli d'Armentières et désigne pour le remplacer M. Bertin, conseiller honoraire du roi.

AA. 13. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1778-1780. — Lettres du Magistrat d'Armentières au comte d'Egmont : il informe le comte que l'affaire intentée par le Bailliage de Lille en matière de juridiction est plus que jamais en question et demande instamment son appui ; — du comte d'Egmont aux échevins : il s'occupe de l'affaire des horistes et attend sur ce l'avis de gens éclairés qu'il a cru devoir consulter ; — des échevins au comte : envoi d'une délibération touchant le collége de la ville d'Armentières, dans les bâtiments duquel ils voudraient placer les vieux pauvres dont ils sont chargés ; — du comte d'Egmont aux échevins : promesse de faire toutes les démarches susceptibles de faire aboutir à un heureux résultat leur demande au sujet des bâtiments du collége ; — des échevins au comte : remerciements pour le bon accueil que S. A. a fait à leur demande concernant les bâtiments du collége : ils ont envoyé à M. l'intendant la copie de la délibération qu'ils ont prise à ce sujet ; paiement du don gratuit pour lequel ils sont l'objet de poursuites de la part du sieur Thierri, receveur de cet impôt.

AA. 14. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1634-1782. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières par les maire et échevins d'Ardres, d'Aire, d'Arras, par les avoué et échevins de Bailleul, les Ministres des pauvres de cette ville, les mayeur et échevins de Bapaume, les sieurs Asselin de Willencourt, baron d'Assignies, comte d'Avelin, Balenghien, procureur à Douai, de Bassecourt, grand bailli d'Armentières, intendant de la maison d'Egmont, de Battignies, conseiller, procureur général au siége royal de Tournai, Baudens, greffier du siége d'Hazebrouck, Bayart, avocat, Béghein d'Aignerue, de Belly de Bussy, Bertin à Lille, (au sujet des réjouissances faites à Armentières à cause de la naissance du dauphin), Bigot, Blanchel, Blondel d'Aubers, Boca, lieutenant au siége royal de la juridiction des traites à Valenciennes, Boncour, Boucher, Boulenger de Mauprimorte, greffier de la subdélégation de l'intendance de Flandre à Lille, de Bourge, Boutier, procureur à Lille, Boutry (réclamations du paiement de pièces d'artifice fournies en 1763, à l'occasion de la paix), Broudou, maître ès-arts, (offres de service pour enseigner la jeunesse).

AA. 15. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1696-1782. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières par les bailli et échevins de Comines,

les bourgmestre et échevins de Courtrai, les sieurs Cabillaux, de Calonne, premier président du Parlement de Douai, Cambier, Carraud, Cardon de la Fermotte, Castelain, Castille, père jésuite à Lille (offre d'un troisième régent pour le collége d'Armentières), Chalopin, de Châteaugiron (réjouissances à cause de la naissance du duc de Berry), Chevalier, Claro, secrétaire du collége d'Anchin à Douai, de Courcolle, Courtalon, Courtecuisse, procureur à Lille, Cramer, Crasquin, Cretal et Croker.

AA. 16. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1695-1779. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières, par les échevins de Douai : « Nous estant revenus que vous avez dans vostre ville un homme très-expert pour le travaille en ozier qui a eu mesme plusieurs ouvrages à fairo en la ville de Lille, Ipres et autres voisines, et souhaitant faire, pour nostre procession prochaine, qui sera le 19 juin, un géand nouveau, nous vous prions très-instament de nous en donner des nouvelles certaines, et de nous mander si cet homme pourroit se rendre icy pour travailler à cette figure gigantesque » (1729) ; — par les sieurs Dathis, architecte à Lille, Debancourt, chanoine à La Fère, Decroix, notaire à Lille, Delahaye, premier commis au greffe des Etats de Lille, de la Haye des Rozeaux, de La Louvelat, de La Wallerie-Nœufville, Delanghe ; — par la supérieure des Clarisses Urbanistes de Lille, sœur Marie-Antoinette Delannoy ; — par les sieurs Delaporte de La Barratrie, capitaine des carabiniers de la garde du prince de Bavière à Lille, Delattre, brigadier de la Maréchaussée à Lille, Deleflye, Delespierre, Delewine, Delisle, de Madre, Denorrie, directeur à Lille pour l'aliénation des domaines du roi, Denyau, grand bailli d'Armentières, intendant de la maison d'Egmont : « Voicy un projet de lettre suivant lequel vous pouvés écrire à Son Altesse monseigneur le comte d'Egmont pour luy demander son portrait qui sera placé sur la cheminée. J'écriray de mon côté pour marquer l'attitude du portrait, la hauteur et largeur : il faut s'y prendre de bonne heure affin de l'avoir dans le tems convenable » (1729) ; — par les sieurs Derocq, curé à Fenain, Derousseaux, prêtre de la cathédrale de Tournai, Deshaye, prêtre et maître de musique au collége royal de Roye, Desrousseaux, Desruelles, procureur du Magistrat de Lille, Detourmignies, receveur des domaines à Lille, Devinck, (le comte de) Dietrichstein, commandant de Deynze, Digand, prêtre à Condé, Douce, Dubois, Du Bois des Cretons, Duchauffour, Dupont, Dutier, procureur à Lille, Duriez, procureur et notaire à Lille.

AA. 17. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1695-1782. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières : par les bailli et échevins d'Estaires : « Nous avons une personne du corps du Magistrat qui, dans quelque occasion, ne s'est comporté de la manière qu'il devoit, aïant causé du scandal. Un échevin s'en est plaint au corps et a donné sa requête, à cause de la dénégation du scandaleux, pour le faire amender. Ce dernier, qui sçait bien sa faute, soutient que cet échevin n'at ni qualité ni pouvoir d'agir ; cependant, de tout tems immémorial, la chose s'est ici pratiquée de cette manière ; on nous dit que c'est la même chose chez vous. Nous vous prions, Messieurs, de nous accorder un acte conforme que lorsque le mayeur ou quelque échevin a péché contre son devoir ou causé quelque scandal, soit dans la Chambre échevinale ou ailleurs en compagnie, un échevin porte sa plainte, et que le corps du Magistrat et les autres échevins connoissent du cas » (1727) ; — par les bourgmestre et échevins de Furnes, les sieurs Fruict, greffier des Etats de Lille, Douai et Orchies, Fournier, secrétaire du comte d'Egmont, Forceville, secrétaire du prince de Soubise, Freson, Florens, avocat à Hazebrouck, de Francqueville d'Abancourt ; — par les échevins de la ville de Gand, les sieurs Gillet, Godtschalck, Goudemez, bailli d'Armentières, Grégoire, professeur de théologie à Namur, Guerry, grand prévôt de la Maréchaussée de Flandre à Lille ; — par les bailli et échevins d'Hazebrouck, les bailli et gens de loi de Houplines, les sieurs de Hangouart et Hocquet, de Lille.

AA. 18. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1700-1781. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières : par les députés des Etats de Lille, par les échevins de Lille et de La Bassée, par les sieurs Imbert, contrôleur des Etats de Lille, Imbert, trésorier des mêmes Etats, Jacquelin ; — Lagache, subdélégué de l'Intendant de Flandre à Lille, Lagache de Bourgies, Lambelin, La Rablière, commandant à Lille, La Servolle, avocat au Conseil du Roi à Paris, Leblan, Lebrun, Ledieu, avocat à Lille, Lefebvre, Lefin, Lemonnier, Lenormand, le chevalier de Lépinard, rédacteur de la *Feuille de Flandre* : « Mgr l'Intendant a eu la bonté de donner ses ordres à Messieurs ses subdélégués, pour me

faire parvenir le prix des grains et des denrées de leur département, ainsi que les nouvelles qui méritent d'être publiées. En conséquence, j'ai pris la très-humble liberté de vous remercier des offres obligeantes que vous aviez daigné me faire en me faisant passer les prix des grains et celui des autres denrées. Je vous supplie, Messieurs, de vouloir bien me continuer ce service vu qu'il n'y a point de subdélégué en votre ville » (1781); — Lepoivre, Leroux, secrétaire de M. Houssoye, conseiller d'Etat et intendant des finances à Paris, Le Tellier, Lhermitte, Jean-Baptiste Liénard, receveur à Lille, et Lozemy.

AA. 19. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1703-1782. — Lettres adressées aux bailli et échevins d'Armentières : par les bourgmestre et échevins de la ville de Menin, les administrateurs de la Table des pauvres de la même ville, les mayeurs et échevins de Merville et d'Orchies, les lieutenant et échevins de Roncq, les bailli et échevins de Tourcoing (projet d'union pour faire révoquer l'ordonnance du Magistrat de Lille du 14 avril 1704 concernant les manufactures de drap); les prévôts, jurés, mayeurs et échevins de Tournai et de Valenciennes, les baillis et échevins de Westoutre et de Warneton, les avoué et échevins d'Ypres; — par le sieur Mariage, le sieur Mariaval, intendant de la maison d'Egmont; mesures à prendre pour les funérailles de la duchesse de Bisacha : « L'on m'a mandé la mort de Madame la duchesse de Bisacha arrivée le quatre du courant (4 mai 1714). L'extrême embarras où l'hôtel s'est trouvé par cette perte, la douleur et l'affliction inconsolable de S. Exc. le Duc, faisoit appréhender pour lui-même et tenoit les esprits en soucy, suject qu'on a donné ordre à M. de Brabant pour annoncer cette mort par tout les officiers de la maison; et, puisque le sieur de Beaulieu a receu cette nouvelle de lui, vous pouvés, selon ce, vous régler pour les funérailles et prières à faire pour cette princesse qu'on peut dire avecq vérité que depuis sa sortie de Naples c'a esté une mère de douleur et d'amertume, grâce que Dieu lui a fait à la rendre comme lui un model de souffrances pour mériter sa gloire que je souhaitte, et vous la recommande en vos bonnes prières du meilleur de mon cœur; » — par les sieurs Mauroy, procureur postulant au greffe du Bureau des finances de Lille, de Morin, de Muyssart, Panckoucke, libraire à Lille, (au sujet du *Calendrier général de la Flandre* dont il était l'éditeur), Patou, avocat à Lille, Paulet, Péchena, Pérouse, Planque, Planta, Ponchel, Potier, Potteau, Prévost, Raoul, Remond, Reneux, économe et greffier à l'Hôpital-Général de la Pitié à Lille, Rey, directeur du Bureau d'indication générale à Paris, de Riacourt, Rippert Du Therron, vérificateur des domaines à Lille, Robin, Rostin, procureur au Bureau des finances à Lille, de Saint-Germain, Six, Tercier, aide-major à Bergues, Thierry, directeur et receveur de la Régie générale à Lille, Tilloy, Van der Cruisse de la Marquillery, Vanderlinde, Van der Maer, prévôt de Lille, Van der Veken, Verdière, Vernimmen, Vincent, procureur à la Cour du Parlement à Douai, Wartel.

AA. 20. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1707-1779. — Lettres adressées par les bailli et échevins d'Armentières aux baillis et échevins des villes voisines, aux subdélégués de l'Intendant de Flandre et à divers particuliers : renseignements à eux demandés; avis donnés par les échevins d'Armentières dans des affaires sur lesquelles ils ont été consultés; affaires et procès dans lesquels les intérêts de la ville sont engagés. — Lettre au sieur Godefroy, procureur au Bureau des finances de Lille, lui indiquant les objets sur lesquels on désire avoir une prompte solution : réparations de la maison de ville; nouvel octroi à solliciter; orgues de l'église; entrée de la Chambre échevinale interdite aux hommes féodaux (1725).

AA. 21. (Cahier.) — 22 feuillets.

1777-1778. — Copie des lettres adressées par les échevins d'Armentières à l'Intendant de Flandre, à son subdélégué, à M. La Servolle, avocat au Conseil d'Etat, et à divers personnages, pour les intéresser aux affaires de la ville, en procurer la solution en sa faveur : prorogation des octrois, baptême des cloches de l'église paroissiale, etc.

AA. 22. (Liasse.) — 237 pièces, papier.

1655-1780. — Lettres adressées au Magistrat d'Armentières par des procureurs, avocats, etc. : lettres de recommandations, souhaits de bonne année, *Te Deum* pour le mariage du Roi (1725), affaires en litige, etc.

II.

CÉRÉMONIES ET RÉJOUISSANCES PUBLIQUES.

AA. 23. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1707-1765. — Lettre de M. de Bassecourt, inten-

dant de la maison d'Egmont, à Paris, au Magistrat d'Armentières : il annonce le décès de Mgr Procope-François, comte d'Egmont, arrivé le 15 de septembre passé (1707). — Frère Pierre Leplus, prieur des Brigittins, invite les échevins à assister en corps aux funérailles qui seront célébrées dans le couvent des Brigittins d'Armentières pour le repos de l'âme du comte d'Egmont défunt (Procope-François). — Lettre de M. Goudemez, intendant de la maison d'Egmont, au Magistrat, pour lui annoncer la mort du comte d'Egmont, décédé le 3 juillet 1753. Note de laquelle il résulte que les échevins d'Armentières, en apprenant cette nouvelle, « ont fait sonner toutes les cloches pour annoncer au public le funeste événement » et ont demandé à M. Goudemez « qu'on leur marque le jour pour faire faire un service et funérailles. » — Supplique des bailli, mayeur et échevins d'Armentières aux président et trésoriers du Bureau des finances de Lille, à l'effet de pouvoir employer une somme de 3,000 florins aux frais et dépenses de l'entrée et de la réception dans la ville d'Armentières de Mgr le comte et de Madame la comtesse d'Egmont; — apostille qui permet d'affecter à cette dépense extraordinaire une somme de 2,500 florins seulement; (1765). — « Compliments à faire par M. le mayeur de la ville d'Armentières à l'entrée de M. le grand bailly de ladicte ville. » (Ce discours a été prononcé le 29 septembre 1721, lors de l'entrée de M. Denyau, grand bailli.) — Etat, dépenses et débours faits pour le compte de Messieurs du Magistrat à cette occasion; coût du dîner.

AA. 24. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1723-1781. — Ordre de M. Méliand, intendant de Flandre, au Magistrat d'Armentières, de faire chanter un *Te Deum* et faire des feux de joie en actions de grâces de ce qu'il a plu à Dieu de faire cesser entièrement le fléau de la peste qui a ravagé les provinces du royaume (1723). — Invitation de faire célébrer une messe solennelle pour la conservation des jours du Roi et le parfait rétablissement de sa santé (1774). — Autorisation de consacrer une somme de 2,000 florins en réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du dauphin (1781). — Requête présentée au Bureau des finances par la ville d'Armentières à l'effet d'être autorisée à employer une somme d'environ 1,000 florins aux réjouissances publiques à faire en actions de grâces de la paix.

AA. 25. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1751. — Lettre du comte d'Argenson à M. de Séchelles, intendant de Flandre : il l'informe que le Roi verrait avec plaisir que les villes de la province suivissent l'exemple de la capitale en employant à des œuvres charitables, au lieu de l'employer à des fêtes frivoles, l'argent qui se dépense en réjouissances publiques lors d'un événement heureux. — Le marquis de Séchelles transmet cette lettre aux échevins d'Armentières et les engage, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, pour se conformer au désir exprimé par le comte d'Argenson, à marier deux filles en les dotant chacune d'une somme de 300 livres, ainsi que cela va se faire dans toutes les villes de son département et à Paris. — Le Magistrat d'Armentières répond à M. de Séchelles qu'il se concertera avec le curé pour aviser au meilleur moyen de se conformer à son avis. — Mémoire de ce qui a été réglé pour la ville de Paris à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. (Cf. CC 83).

III.

DÉNOMBREMENT DE LA VILLE.

AA. 26. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1720. — « Rapport et dénombrement que fait et rend Procope-Marie d'Egmont-Pignatelli, comte d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, héritier fidéicommissaire patrimonial immobiliaire des biens de la maison d'Egmont, suivant les substitutions ouvertes à son proffit par le trespas sans enfans de Procope-François, comte d'Egmont, son oncle, arrivé le quinze septembre 1717, (*sic*, lisez 1707), de toute la ville, terre, eschevinage, chastel et seigneurie d'Armentières qui est ville ancienne et douée de plusieurs privilèges, régie par son bailly ou lieutenant, sept eschevins et autres, ses officiers, avec droit de pourvoir aux offices de greffier civil et criminel et à celuy de trésorier de ladicte ville, suivant les arrest du Conseil des 31 d'octobre 1718 et décembre 1720, ornée de bourgeoisie, cloches, scel, maison de ville et commune, belfroy, porte, clotures, fossez et rampars, en laquelle luy, avec lesdis eschevins sous son autorité, et par luy commis et renouvellez

lorsque le trouve estre nécessaire, at l'administration de la justice et seigneurie haute, moyenne et basse, droit d'édicter, de statuer sur le fait des mestiers et police de ladicte ville et aussy d'accorder rappel de ban desdits eschevins, et ainsi en at et ses prédécesseurs seigneurs d'icelle ville d'Armentières, soit tant lorsqu'elle appartenoit aux seigneurs comtes de Saint-Pol, ducs de Brabant, de Limbourg et messieurs leurs enfans, seigneurs de la famille de Luxembourg et de sa maison d'Egmont y entrée par alliance, et se consiste aussy son domaine en ladite ville par dessus son particulier et dont les eschevins sont comptables au seigneur à chacque changement qu'il luy plaist faire desdits eschevins, en un lieu qui jadis fut motte et présentement réduite en rue, près l'église paroissiale et nouveau rivage dudit Armentières ; » 19 décembre 1720.

Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.)

I.

DÉLIBÉRATIONS DU MAGISTRAT.

BB. 1. (Registre.) — 385 feuillets, manquent les feuillets 9 à 58.

1695-1759. — Décisions prises par les bailli et échevins d'Armentières. — Arrêt concernant l'achat et la réunion de l'office de bailli de Lille (fol. 1). — Difficultés qu'éprouve le nouveau greffier dans l'exercice de ses fonctions (fol. 8 v°). — Requête des Bons-Fils afin de pouvoir démolir deux maisons (fol. 59). — Demande d'une place de chapelain de l'église paroissiale (fol. 60 v°). — Permissions d'opérer des travaux de réparation ou de reconstruction de maisons. — Requête à l'effet d'obtenir des emplois dépendant de la ville d'Armentières. — « Grand bailli, mayeur et échevins d'Armentières, salut. Pour les causes à nous connues, nous avons délibéré et arrêté qu'à l'advenir aucuns du corps n'assistera aux royaumes des confréries ny aux festins et réjouissances qui se font ès dites confréries ; bien entendu néantmoins que les eschevins qui se trouveront engagés dans l'une des confréries pourront y assister en la qualité de confrères seulement, et que le lieutenant du bailly qui tirera les trois coups du seigneur en l'absence ou du consentement dudit seigneur grand bailly, ne se trouvera point auxdits festins et réjouissances» (1738, 6 juin ; fol. 298). — Renouvellement des dispositions relatives à la police des cabarets (fol. 300). — Suppression de l'allocation annuelle accordée à la confrérie du Saint-Sacrement (fol. 301). — Réparations des bâtiments de l'hôpital des Infirmes : projet d'y placer le métrage public (fol. 302). — Recherche d'actes tendant à établir le droit de la ville sur la nomination du coutre (sacristain) de l'église paroissiale, des marguilliers et du « pauvrieur » (fol. 309). — Legs fait aux pauvres d'Armentières par le sieur Louis-François Le Prévost de Basserode, seigneur du Bois (fol. 313). — « L'an mil sept cens quarante-trois, le vingt-trois de juillet, sur ce qui a esté représenté que le blazon de Jacques de Luxembourg, ancien seigneur de cette ville et paroisse, qui est placé dans le chœur de l'église paroissiale et qui est chargé d'une cotte d'arme, d'un casque et d'une large espée et autres trophez cy-après expliquez, est si vieux et si caducque que la cotte d'arme est tombée il y a environ dix-huit mois ; qu'il est à craindre que le casque et l'espée ne tombent et ne causent quelque désordre, et, pour éviter les accidents qui pourraient arriver, il serait nécessaire d'ôter ledit blazon, à quoi le sieur Denyau, bailly de cette ville, en qualité d'intendant de la maison d'Egmont, a consenti d'ôter ledit blazon pour y placer celui de Mgr le comte d'Egmont, mort à Annapes le vingt-deux de mai dernier, ce qui a esté exécuté cejourd'huy. Et ladite espée, avec le casque, ensemble le collier de l'ordre de la Toison-d'Or et cinq blazons brodez sur étoffes, savoir : deux de la maison de Luxembourg, le troisième d'Auxy, le quatrième de Gruituisen et le cinquième de Berlaymont, le

tout ayant esté mis dans un coffre au-dessus du salon de la maison-d-eville, dont et de quoy nous avons dressé le présent procès-verbal (1743; fol. 313 v°). » — Tarif des honoraires à payer pour les processions, saluts et offices qui se disent par les confréries établies en l'église paroissiale (fol. 314).—Assistance aux assemblées échevinales : « Les mayeurs et eschevins et le sieur greffier seront tenus de se rendre à la Chambre eschevinalle tous les jours d'assemblée, à dix heures précis, ou au plus tard avant le quart sonnant après dix heures, à peine de trois patars d'amende et de quatre patars après onze heures, lesquelles amendes seront mises entre les mains du sieur grand bailly pour estre employez à une récréation » (1744; fol. 316).— Ordonnance du comte d'Egmont pour réprimer les abus qui se commettent dans l'église paroissiale (fol. 317 v°). — Déclaration par les gens de loi de la paroisse d'Armentières que, ne contribuant en rien aux réparations de l'hôtel-de-ville d'Armentières dans lequel ils tiennent leurs plaids par pure tolérance du Magistrat de cette ville, ils n'ont rien à prétendre sur ledit hôtel (fol. 319). — Requête des « Roy, grands connétables et autres confrères des quattre compagnies franches érigées à Armentières sous le titre d'escrimeurs ou joueurs d'armes, canonniers, arbalétriers et archers, » pour obtenir la gratification annuelle de 50 florins qui leur avait été accordée depuis deux siècles par le Magistrat tant pour subvenir à leurs nécessités qu'en récompense des services qu'ils ont rendus autrefois en défendant la ville contre les incursions et violences des hérétiques rebelles, laquelle gratification vient de leur être refusée.

BB. 2. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1708-1750. — Délibérations des bailli et échevins de la ville d'Armentières : touchant la déclaration, à faire par les manants et habitants au greffier, des foins et fourrages qu'ils ont en réserve ; — condamnant deux sergents, l'un à la perte de son office, l'autre à l'interdiction, pour avoir abandonné la garde de biens saisis à laquelle ils avaient été commis ; — touchant l'empiétement commis sur les priviléges de police du Magistrat par deux officiers du Bailliage de Lille qui sont venus juger en la ville d'Armentières ; — accordant successivement la collecte des capitations à Charles Desruelles, échevin, à Pierre-François Barbry et à Ferdinand Destombes ; — concernant la construction du nouveau pavé d'Armentières à Fleurbaix ; — touchant une vente d'arbres faite par la confrérie des archers ; — abandonnant la poursuite de l'affaire soulevée au Conseil d'Etat pour obtenir la suppression des quatre confréries sermentées d'Armentières ; — prescrivant la démolition des écluses et tenues d'eau situées derrière le grand moulin à vent de la porte d'Arras ; — fixant, à l'occasion du renouvellement de la *loi* (échevinage), le taux des amendes qu'encourront les mayeur et échevins pour défaut d'assistance aux séances du Magistrat ; — touchant les réparations des pavés de la ville ; — destituant de leurs fonctions trois brouetteurs et un porteur au sac pour refus d'obéissance à un ordre de se rendre à l'hôtel-de-ville pour le service du Roi, et pour mauvais propos ; — ordonnant de signifier aux gens de loi de la paroisse d'Armentières d'avoir à cesser de tenir leurs assemblées dans le salon de la Chambre échevinale ; — donnant acte « de ce qu'ayant été convenus de se mettre tous en robe pour faire la publication de la paix, le lieutenant bailli se présenta en habit simple et se plaça au balcon pendant ladite publication ; » — certifiant que Jean Roger, tonnelier à Lille, est convenu avec eux de jeter 100 fusées à baguette à 7 patards la pièce et de fournir 150 lampreaux à 4 patards l'un pour le feu de joie qui doit se faire à l'occasion du rétablissement de la paix ; — contenant procès-verbal du refus, fait par le sieur Du Hayon, lieutenant bailli, de se joindre aux mayeur et échevins pour faire choix de nouveaux ministres de la Table des pauvres, ledit lieutenant prétendant avoir seul le droit de nommer lesdits ministres ; — prescrivant au trésorier de La Croix d'exiger pour chaque paiement la présentation d'une ordonnance des échevins ; — touchant le transport des grains sur la rivière de la Lys ; — concernant l'ordonnance de la gouvernance de Lille qui prescrit aux confréries de représenter les titres en vertu desquels elles existent ; — touchant le tombeau de Jacques de Luxembourg et son remplacement par celui du comte d'Egmont mort à Annappes le 22 mai 1743.

BB. 3. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1782. — Délibérations des bailli et échevins de la ville d'Armentières : statuant que tout le corps échevinal, ainsi que le greffier et le trésorier, sera tenu de se revêtir de la robe dans les cérémonies publiques et dans toutes les circonstances qui exigent de la porter, ainsi que les comtes d'Egmont l'ont voulu en assignant, à chaque membre du Magistrat, une allocation annuelle pour son vêtement : le greffier et le trésorier négligeaient d'accompagner le corps en cérémonie ou l'ac-

compagnaient en habit de couleur, « ce qui est déplacé et indécent; » — décidant que les membres du Magistrat « seront tenus de se trouver chaque dimanche et fête dans les assemblées extraordinaires qui se tiendront en l'hôtel-de-ville sitôt après les vêpres, tant pour conférer sur les affaires qui concerneront ladite ville, que pour se récréer en corps et boire un verre de vin, en se bornant chacun à une bouteille au plus, sous la condition que si l'un ou l'autre étoit défaillant de s'y trouver, il sera muleté d'une pinte de vin au profit de ceux qui s'y rendront; » — chargeant Pierre-Joseph Ferlin, concierge de l'hôtel-de-ville, de se procurer quatre-vingt douzaines de nieulles pour servir aux divertissements publics du onze mai, lendemain du jour de la foire [1].

II.

OFFICES DE LA VILLE : ÉCHEVINS, GRAND BAILLI, LIEUTENANT, SERGENTS, GREFFIERS, ETC.

BB. 4. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1713-1787. — Renouvellement de la loi d'Armentières : Michel Boidin, mayeur, Dhem, Domicent, Van Oye, Rouzé, André Van Oye, Pierre Malengié et Detenre, échevins. — Lettre du comte d'Egmont à Jacques-François Rouzé, échevin de la ville d'Armentières, pour lui notifier que son intention est qu'il occupe la place d'échevin dont il l'a investi. Il déclare ignorer les raisons pour lesquelles ses collègues ont refusé le poste d'échevin que ledit comte leur avait confié : il désire connaître la cause de leur hésitation. — Lettre des mayeur et échevins d'Armentières par laquelle ils prient instamment le comte d'Egmont de pourvoir à leur remplacement : ils se déclarent impuissants à continuer leurs fonctions devant la négligence et l'incapacité des officiers permanents, qui ne cherchent qu'à contrecarrer le Magistrat en toute occasion. — Lettre des échevins d'Armentières à M. Goudemez, intendant du comte d'Egmont, lui annonçant la mort du sieur Walbecq, mayeur d'Armentières, et lui demandant de solliciter dudit comte une prompte décision au sujet d'un conflit d'autorité nuisant à l'administration et police de la ville qui est soulevé contre le Magistrat et les baillis ; — réponse du sieur Goudemez : il témoigne ses regrets de la mort de M. Walbecq ; il annonce que le comte d'Egmont est actuellement avec toute sa maison à Braine-en-Champagne où il est revenu après avoir passé deux mois avec son régiment dans les Trois-Évêchés : La décision demandée par les échevins sera prise lors de son retour à Paris; 1749. — Les mayeur et échevins de la ville d'Armentières, représentent au comte d'Egmont « qu'étant chargés d'exercer en son nom la justice dans la susdite ville, de régir et administrer ses biens et revenus en s'assemblant régulièrement deux fois la semaine pour remplir ces différents objets, au préjudice même de leurs propres affaires qu'ils sont quelquefois tenus de négliger pour veiller et s'appliquer à celles de ladite ville, et n'aïant pour gages et rétributions de tous les services qu'ils sont obligés de rendre en leur qualité, que trente-deux florins chacun, ce qui est très modique eu égard au temps qu'ils emploient dans le cours d'une année à s'acquitter des fonctions de leurs offices, » il plaise audit comte de leur accorder une augmentation de gages. — Règlement du comte Casimir d'Egmont-Pignatelli fixant les droits, honneurs, prééminences, prérogatives, privilèges et franchises, du bailli et du Magistrat d'Armentières, afin qu'à l'avenir nulle contestation à ce sujet ne puisse s'élever entre eux : les gages du bailli sont fixés par an à la somme de 300 l. de France et ceux des mayeur et échevins à celle de 100 l.; 24 mars 1759.

BB. 5. (Liasse.) — 26 pièces, dont 1 en parchemin.

1713-1719. — Correspondance au sujet de l'indemnité, réclamée par M. de Boncour, pour le loyer de la

[1] D'après M. Bottin, *Séances publiques de la société d'amateurs des sciences et arts de la ville de Lille*, IVe cahier, pages 98-99, la *Fête des Nieules*, qui se célébrait à Armentières le premier lundi de mai, aurait pour origine un grand repas donné au Magistrat, à l'hôtel-de-ville, par les comtes de Luxembourg, seigneurs d'Armentières. Des *nieules* (sorte de pains fort légers, semblables aux hosties) auraient été servies au dessert, on en aurait jeté au peuple par la croisée en signe de joie, et quelques convives se seraient avisé d'arroser ceux qui les ramassaient. Voici comment cette fête se célébrait à Armentières au commencement de ce siècle : « Au dernier coup de deux heures, les membres de l'autorité locale paraissent au balcon de l'hôtel-de-ville, et de là jettent 3,000 nieules aux enfants, qui se précipitent pour les ramasser ; pendant que ceux-ci luttent à qui en obtiendra le plus, les pompiers de la ville s'avancent avec leurs pompes qu'ils emploient à arroser les enfants. A leur tour, des hommes du peuple prenant la défense de ces derniers, cherchent à surprendre les pompiers, pour leur noircir le visage et les rendre l'objet de la risée générale. Ce combat d'adresse offre un tableau grotesque qui ne manque jamais d'attirer beaucoup de spectateurs. » Depuis la révolution de 1830 l'autorité municipale n'a plus jeté de nieules le 1er lundi de mai, et dès 1833, les sapeurs-pompiers ne se sont plus réunis sur la grand'-place, ledit jour, pour arroser les enfants et les hommes qui se hasardaient à traverser cette place. Voir ci-après CC. 68.

maison qu'il a occupée à Armentières de 1708 à 1713, époque pendant laquelle il a rempli les fonctions de gouverneur de ladite ville. — Arrêt du Conseil d'Etat portant que les échevins de la ville d'Armentières seront déchargés du remboursement du prix de l'office de gouverneur de cette ville, office qu'a rempli le sieur de Boncour.

BB. 6. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1701-1757. — Ordonnance de M. Procope-François, comte d'Egmont, seigneur de la ville et pairie d'Armentières, révoquant de ses fonctions le nommé Marc Caudry, lieutenant du grand bailli d'Armentières, à cause de la conduite peu régulière qu'il tient. — Le Magistrat se plaint au comte d'Egmont de la négligence que le sieur Du Mont, grand bailli de la ville d'Armentières, apporte dans l'exercice de la justice. — Les échevins d'Armentières réclament la présence dans leur ville du sieur Denyau, grand bailli : ils attribuent à l'incapacité de son lieutenant les désordres qui ont eu lieu quelques jours auparavant à cause des « baloteurs de grains. » — Réponse des échevins d'Armentières à l'apostille mise par M. de Séchelles, intendant de Flandre, sur une requête du sieur Denyau, grand bailli de ladite ville, concernant sa prétention de se fournir, aux frais de celle-ci, de papier, plumes, etc. ; 1748. — Avis d'avocats au sujet de l'enregistrement au Parlement de Flandre des lettres de dispense d'âge accordées au sieur Denyau fils pour succéder à son père dans l'office de grand bailli d'Armentières. — L'intendant de Flandre, de Caumartin, fait savoir aux mayeur et échevins d'Armentières que le sieur Denyau est fondé dans sa réclamation d'une demi-année du droit de robe comme bailli d'Armentières pour les six premiers mois de l'année 1755.

BB. 7. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1753-1775. — Liste des prétendants aux places de sergents de la ville d'Armentières, des sergents à congédier et des sergents nouvellement nommés.— Révocation par M. Casimir d'Egmont-Pignatelli, comte d'Egmont, des sergents Nicole, Pierre-François Herman, Nicolas Lesaffre et Jacques-Henri Mahieu, et nomination en leur place de Dominique Gruson, Augustin Gilleman, Jean-Baptiste Butin et Jean-François Tréhou. — Révocation par le sieur Denyau, grand bailli, du sergent Philippe Théry. — Lettres du sieur Goudemez, grand bailli, et des mayeur et échevins d'Armentières, au sujet de l'interdiction prononcée contre le sergent Nicole « qui, comme ses trois collègues, est fainéant, ivrogne et négligent. » — Nomination par M. Casimir d'Egmont-Pignatelli de Noël Desrumaux et Romain-Joseph Bartier aux fonctions de sergents de la ville et seigneurie d'Armentières, en remplacement de Jean-Baptiste Butin, révoqué, et de Dominique Gruson, démissionnaire.

BB. 8. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1704-1729.— Ordonnance des grand bailli, mayeur et échevins d'Armentières, fixant les salaires des procureurs Charles Barbry et Jean-Baptiste-Ignace Boursette. — Lettres de recommandation du baron de Haynin et de M. de la Baratrie en faveur du sieur Courtecuisse, procureur à Lille, qui postule la place de procureur aux causes de la ville d'Armentières. — Requête du sieur Jean-Baptiste-Ignace Boursette au comte d'Egmont, à l'effet d'être autorisé à continuer de remplir les fonctions de procureur postulant *ad lites* de la ville d'Armentières, qu'il exerce sans titre ; — apostille favorable. — Correspondance entre les échevins de la ville d'Armentières et le sieur Courtecuisse, intendant de la maison d'Egmont, au sujet du remplacement du sieur Pierre Desruelles, greffier, décédé : les échevins proposent pour occuper ce poste, le sieur Bayart, « leur confrère en loy, subjet fort attaché aux intérest de ceste ville et des plus convenables pour le bien d'icelle par rapport à la cognoissance qu'il a de la pluspart des affaires, outre qu'il est très capable d'en bien faire les fonctions, jeune pour travailler à remettre l'ordre dans les confusions que le défunt a commises audit greffe ; » 1712. — Différend entre les échevins d'Armentières et la veuve Desruelles, au sujet de l'office de greffier civil et criminel de la ville d'Armentières, que ladite veuve voudrait céder à son fils, et que la comtesse d'Egmont désire réunir aux droits honorifiques de la ville : attestation, par quatorze bourgeois d'Armentières, que le sieur Antoine-François Desruelles est absolument incapable de remplir les fonctions de greffier, qu'il n'a jamais su, « de son chef, » rédiger aucun procès-verbal, aucune enquête, ordonnance ou apostille, que le greffe est fort négligé, les résolutions mal tenues et souvent oubliées, les papiers égarés ; son incapacité est tellement notoire que de bons bourgeois de la ville ont refusé d'être échevins parce qu'ils ne trouvent aucun ordre dans les

archives de la ville. — Lettre à M. d'Haffrengues pour le prier d'employer son influence afin qu'on retire au greffier actuel la place qu'il occupe, vu sa grande incapacité. — Attestation par les échevins de Comines et d'Halluin que dans les villes situées sur la frontière des deux dominations (France et Espagne), plusieurs greffes et bailliages de l'un et de l'autre pays sont exercés par le même individu.

BB. 9. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1765-1770.— Commission donnée à Pierre Delattre pour remplir par intérim les fonctions de receveur de la ville jusqu'à ce que le trésorier Félix-François Gaillet ait purgé son dernier compte. — Défense audit sieur Gaillet de vendre son office de trésorier de la ville d'Armentières avant de s'être entièrement libéré envers la ville et les particuliers. — Requête présentée au Bureau des finances de Lille par le sieur François-Félix Gaillet, conseiller du Roi, receveur de la ville d'Armentières, afin d'obtenir, pour la reddition de son compte, un délai de quinze jours, le Magistrat d'Armentières prétendant à tort qu'il se refuse à le rendre. — Signification faite à Nicolas-Albert De La Croix, de la délibération des mayeur et échevins qui lui défend de se défaire du prix de l'office d'argentier d'Armentières que lui a cédé le sieur Gaillet, avant que celui-ci se soit libéré de ses obligations. — Défense faite par les échevins d'Armentières au sieur Nicolas-Albert De La Croix, trésorier héréditaire de la ville, de s'introduire dans leurs assemblées quand il ne s'y traite pas des questions qui regardent la desservitude de sa charge : ledit De La Croix prétendait, « ce qui est une nouveauté inouïe, » avoir le droit d'assister à toutes les assemblées du Magistrat. — Plainte portée par le Magistrat au bailli Denyau, sur les insultes proférées par le sieur De La Croix, trésorier de la ville d'Armentières, contre l'échevin Six, en pleine Chambre échevinale. — Notification audit sieur Albert-François De La Croix de l'acte de révocation des deux emplois qu'il occupe, celui de trésorier de la ville et celui de receveur des biens du comte d'Egmont à Armentières.— Adjudication au plus offrant de la place de collecteur des tailles et vingtièmes à Armentières.

BB. 10. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1701-1786. — Suppliques adressées au Magistrat d'Armentières pour obtenir la place de crieur de nuit dont Claude Farcy était pourvu. — Requêtes présentées aux échevins afin d'être admis aux places de brouetteurs à la grande charrette de bières. — Requête de Pierre Charlet, valet de ville, à l'effet d'obtenir une augmentation de gages. — Nomination de Guillaume Fournier comme commis pour marquer les toiles qui se fabriquent à Armentières. — Procès-verbaux de nomination des égards de pains et grains, chairs et poissons, laines, draperie, teinture, cuirs, fours, briques, cheminées et tourelles, poids et mesures, filets retords, jaugeurs de futailles d'huile, etc., fournis afin d'établir le droit qu'a le sieur Philippe-Ernest Dumont, grand bailli d'Armentières, de nommer les égards « en chaque égarderie. »

BB. 11. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1695-1725. — Edit portant création des offices de contrôleurs des trésoriers créés par édit de mars 1694 et de ceux de substituts des procureurs du Roi syndics. — Extrait de l'état d'évaluation des offices de receveurs et contrôleurs des octrois des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, dressé d'après les états de leurs revenus envoyés par l'intendant Méliand. — Arrêt du Conseil d'Etat qui permet à toute personne d'acquérir les offices de contrôleurs vérificateurs des recettes générales et recouvrements particuliers des deniers communs et autres impositions publiques.— Réclamation touchant le paiement du droit d'amortissement dû pour la réunion, au corps de la ville, des offices de receveur, collecteur et contrôleur des impositions, créés par édit du 26 juin 1696. — Lettres d'envoi de différents édits portant création ou suppression d'offices. — Pièces concernant la mise à exécution de l'arrêt du Conseil du 1er juillet 1725 relatif à l'office de receveur des finances qui doivent provenir de la vente des offices de conseillers, trésoriers, receveurs et contrôleurs des deniers, biens et impositions publiques.

BB. 12. (Liasse.) — 8 pièces, dont 5 en parchemin ; 1 sceau.

1693-1711. — Arrêt du Conseil d'Etat réunissant au corps et communauté de la ville d'Armentières les offices de maire, d'assesseur et de commissaire aux revues et logements de gens de guerre créés par édit du mois d'août 1692 ; — quittances de la somme de 9,090 livres moyennant laquelle les bailli et échevins d'Armentières ont obtenu ladite union. — Lettres patentes de Louis XIV, roi de France, qui accordent, moyennant

la somme de 3,500 livres, au sieur Jean-François Cliquennois, l'office, créé héréditaire par édit du mois d'août 1695, de « contrôleur vérificateur de la Recette générale et recouvrement particulier des deniers et revenus communs patrimoniaux, taxations, concessions, octrois, levées, collectes et autres impositions publiques appartenant aux Magistrats d'Armentières ; » — quittances des sommes payées par le sieur Cliquennois.

BB. 13. (Liasse.) — 14 pièces, dont 2 en parchemin.

1709-1726. — Vente à Pierre-Nicolas Paulle de l'office de receveur collecteur de la paroisse et communauté de la ville d'Armentières. — Vente par Pierre-Nicolas Paulle, fils de Pierre-Nicolas, collecteur héréditaire de la ville d'Armentières, aux échevins de ladite ville, moyennant la somme de 2,700 florins, de ladite charge de collecteur d'Armentières. — Cession de ladite charge par les échevins au sieur Pierre-André Destieu.— Arrêt du Conseil d'Etat qui permet à la ville d'Armentières de rembourser à Jacques Hauboursin, titulaire de l'office de contrôleur du receveur collecteur des tailles, vingtièmes et autres impositions à Armentières, la somme que lui a coûtée l'achat de cet office créé héréditaire par l'édit de janvier 1696, et auquel sont attachés certains droits dont la perception est fort onéreuse pour la communauté; — pièces relatives à la mise à exécution de cet arrêt.

BB. 14. (Liasse.) — 12 pièces, dont 2 en parchemin.

1697-1769. — Questionnaires relatifs aux offices de la ville d'Armentières, tels que ceux d'auneurs des toiles, revendeurs de poisson, mouleurs et peseurs de bois, mesureurs de grains, contrôleurs des poids et mesures, etc., qui ont été créés héréditaires par édits royaux et qui n'ont pas été vendus. — Quittances des sommes payées pour l'acquisition des offices de jurés mouleurs, visiteurs, compteurs, mesureurs et peseurs de bois à brûler et charbon de la ville d'Armentières. — Quittance de la somme de 300 livres payée pour l'achat de l'office héréditaire de juré crieur des enterrements et de tous cris publics en la ville d'Armentières créé par les édits de janvier 1690 et décembre 1694.

III.

CRÉATION D'ÉCHEVINAGE ; DROIT DE DOMICILE.

BB. 15. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1685-1749. — Louis-Ernest, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, ayant été supplié, par les sujets de ses terres de Saint-Simon et de Raisse, de leur créer une loi distincte de celle de la ville d'Armentières, commet Claude Du Mont, chevalier, seigneur de Croix, pour, de concert avec le grand bailli dudit Armentières, établir dans lesdites seigneuries, sept échevins indépendant dans leurs fonctions de ceux d'Armentières, mais néanmoins soumis à l'autorité du grand bailli de cette dernière ville ; 7 nov. 1685. — Création des échevins des seigneuries de Saint-Simon et de Raisse faite par Claude Du Mont et Philippe-Ernest Du Mont, écuyer, seigneur de Beaulieu, grand bailli d'Armentières ; noms des échevins élus : Philippe Rouzée, Louis Soihier, Jean-Baptiste De le Bœ, Jean Cornille, Valerand Castel, Guillaume Charlet, Michel Gombert; 14 novembre 1685. — Réclamation d'un sieur Blanquart tendant à être rétabli dans son droit de domicile à Armentières, dont les échevins de cette ville le déclarent déchu parce que n'étant pas originaire d'Armentières il a quitté cette ville depuis dix-neuf ans. — Requête de Charles Jardinier, natif de Reims et demeurant à Lille, aux grand bailli, mayeur et échevins d'Armentières à l'effet d'être autorisé à faire élection de domicile à Armentières avec sa famille et à y établir une boutique.

Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

I.

TAXES PERÇUES AU NOM DU ROI ET DES ÉTATS DE LILLE.

CC. 1. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1722-1749. — *Capitation.* — Résolution des Etats de Lille sur la demande faite par les mayeur et échevins d'Armentières à l'effet d'être autorisés à former eux-mêmes les rôles de la capitation. — Réclamation du sieur Vandervink se prétendant taxé sur un pied trop élevé au rôle de la capitation — Requête du Magistrat aux Etats de Lille : afin de pouvoir répartir le montant du rôle de l'industrie sur celui de la capitation personnelle « pour simplifier la perception et concilier le bien-être et l'avantage de leur ville avec l'exécution des règlements »; — afin d'obtenir l'abonnement des capitations de la ville d'Armentières sur le pied de 1,000 l. de France. — Avis du Magistrat sur la réclamation faite par le sieur Du Mont, grand-bailli, touchant son imposition au rôle de la capitation. — Difficultés entre le Magistrat d'Armentières et François-Onuphre Hu, collecteur de la capitation en cette ville, dont on ne veut pas accepter le compte avant qu'il soit pourvu d'un successeur.

CC. 2. (Liasse.) — 15 pièces, dont 1 en parchemin.

1761-1778. — *Don gratuit.* — Les échevins d'Armentières réclament le concours de personnes ou d'un Corps non désignés afin d'obtenir une modération dans le cas où le don gratuit serait de nouveau imposé. Cette modération est nécessaire, car la quote-part de la ville d'Armentières dans la somme totale du nouveau don gratuit qu'il est question d'établir emporterait plus de quatre années du produit des octrois qui diminuent chaque année « par la misère du temps et l'interruption du commerce ». — Correspondance des Etats de Lille au sujet du don gratuit. — Autorisation d'emprunter pour en couvrir le montant. — Délégation de deux échevins pour emprunter, conformément à l'arrêt du Conseil du 14 mars 1761, les sommes nécessaires pour être exempts du don gratuit extraordinaire. — Arrêt du 22 décembre 1774 relatif à la perception du don gratuit. — Quittance de la somme de 22,000 l. payées au Roi par la ville d'Armentières à titre de don gratuit extraordinaire.

CC. 3. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1569-1726. — *Centième et cinquantième denier.* — Liste des personnes dont la taxe a été diminuée ou augmentée par les députés au récolement du centième denier des biens immeubles au village d'Armentières. — Etat abrégé des déclarations des biens-fonds situés dans la ville d'Armentières fournies par les habitants afin de satisfaire à la déclaration du Roi du 5 juin 1725, et à l'arrêt du Conseil d'Etat rendu en conséquence le 28

juillet suivant, touchant l'imposition du cinquantième denier. — Ordres donnés aux habitants d'Armentières afin de fournir les déclarations prescrites par l'ordonnance royale pour servir de bases à l'imposition du cinquantième denier.

CC. 4. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1723-1724. — *Droits de contrôle et petit scel.* — Contestation, portée devant l'intendant de Flandre par les mayeur et échevins d'Armentières, au sujet de la mauvaise application, par le directeur de la ferme des droits de contrôle des actes, petit scel et insinuations laïques, de l'article 96 de son tarif. — Requête des bailli et échevins d'Armentières à M. Méliand, intendant de Flandre, afin d'obtenir la restitution, par le sieur Van Decle, contrôleur des actes de notaires en ladite ville, de ce qu'il a reçu en plus de la somme de 7 l. et les 4 s. pour livre pour les droits de l'acte de « radvertissement » passé entre deux habitants de Fleurbaix qui ont été admis à la bourgeoisie à Armentières.

CC. 5. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1706-1756. — *Amortissement et francs fiefs.* — Ordonnance de l'intendant Méliand pour la stricte exécution des édits et arrêts réglant la perception des droits d'amortissement et francs fiefs. — Réclamation du sieur Boucher, directeur général des amortissements et francs fiefs de la province de Flandre, pour obtenir paiement du droit d'amortissement dû par la ville à cause de la reconstruction d'une maison sur la place. — Acte de la demande du Magistrat à l'effet d'obtenir des lettres d'octroi permettant de jouir des biens de l'église, des pauvres et des autres fondations dont ils sont administrateurs.

CC. 6. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1727-1757. — *Vingtième des offices et droits.* — Arrêt du Conseil d'Etat qui défend aux receveurs chargés du recouvrement du droit de confirmation à cause de l'avènement de Sa Majesté à la couronne et des offices de trésoriers massards receveurs et contrôleurs des octrois et patrimoniaux, de réclamer le paiement de ces droits des villes d'Armentières, Tourcoing et autres, qui sont comprises dans la châtellenie de Lille et qui par conséquent paient leur quote-part dans l'abonnement fait par les Etats pour l'exemption desdits droits. — Observations des mayeur et échevins d'Armentières et correspondance des Etats de Lille au sujet de la perception du vingtième des offices et droits de la châtellenie de Lille portée par arrêt du 27 mai 1755. (Le Magistrat fait valoir la modicité des gages des bailli, échevins, receveur, greffier, maître de chant, horistes, etc., et indique les attributions de chacun de ces officiers.)

CC. 7. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1786-1787. — *Vingtièmes.* — Comptes des vingtièmes de la ville d'Armentières : « Remises faites au comptable, qu'il n'a pu recevoir pour cause d'exemption de MM. Obert de Courtembus, de Maulde, Van der Cruisse de la Macquellerie, Imbert de la Phalecque, Hespel de Flencques, Lambelin de Beaulieu, le comte Dubus, etc... 78 l. » — Montant de deux vingtièmes et un quart 8,237 l. 18 s. 6 d.

CC. 8. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1745-1760. — *Tailles et vingtièmes.* — Etats des sommes à payer aux sieurs Tesson et Farez, trésorier des Etats de Lille, pour parfait paiement des vingtièmes, tailles, etc. de la ville d'Armentières, déduction faite des modérations accordées pour fonds ruinés et inhabités.

CC. 9. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1669-1711. — *Tailles et vingtièmes.* — Règlement « des baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, concernant les assiettes des tailles et vingtièmes et la collecte d'icelles, ensamble les exécutions et salaires des huissiers et choses en dépendantes ». — Défense d'employer, pour la perception des deniers publics, des sergents et autres personnes non autorisées. — Requête du Magistrat afin d'obtenir la permission de mettre en bail, pour en employer le produit au paiement des vingtièmes, les héritages laissés incultes et abandonnés en la ville d'Armentières. — Avis de retirer du greffe des Etats à Lille le cahier des vingtièmes pour 1702. — Remises à faire dans le compte à cause des communautés religieuses d'Armentières qui n'ont pas payé les tailles et vingtièmes de 1711.

CC. 10. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1701-1733. — *Tailles et vingtièmes.* — Requête présentée par les mayeur et échevins d'Armentières aux Etats

de Lille au sujet du mode de paiement des vingtièmes; sommations pour le paiement de cette imposition.— Liquidation des tailles et vingtièmes dus aux trésoriers des Etats: requêtes à ce sujet et demandes de modérations. Le Magistrat invoque les malheurs produits par la dernière guerre, les fourragements, réquisitions, pillages, logements de gens d'armes qu'elle a amenés. « Les tailles ordinaires étaient en 1555, époque où le commerce et les manufactures étaient considérables à Armentières, pour la quote-part de cette ville, de 3,946 fl., et les vingtièmes s'élevaient à 1,568 fl. en 1601. Les misères de la guerre ont fait diminuer ces sommes en 1701, mais la réduction n'a pas été suffisante. »

CC. 11. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1700-1723. — *Tailles et vingtièmes.* — Requêtes des mayeur et échevins d'Armentières afin d'être autorisés à payer, au moyen des deniers d'octrois destinés au paiement des dettes de la communauté, les tailles qu'ils doivent aux Etats de Lille et la capitation, et ce en considération de la misère des habitants, des logements de gens de guerre qu'ils ont eu à subir, etc.

CC. 12. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1610-1674. — *Tailles et vingtièmes et autres deniers perçus par les Etats de Lille.* — Circulaires des baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers pour la levée des vingtièmes et autres impositions destinées à couvrir les sommes dues pour don gratuit, aide extraordinaire, cours des rentes constituées afin de subvenir aux frais occasionnés par la guerre. — Injonction d'avoir à payer l'arriéré des tailles et vingtièmes.

CC. 13. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1664-1668. — *Tailles et vingtièmes.* — Adjudication par le Magistrat d'Armentières de la recette des tailles et vingtièmes imposés sur les habitants; — cautions fournies par les receveurs.

CC. 14. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1767-1773. — *Droits réunis au département.* — Actes constatant la remise, au greffe de l'hôtel-de-ville d'Armentières où ils doivent être conservés, des empreintes des nouveaux marteaux et poinçons des cuirs pour l'exploitation de la Régie (les empreintes sont jointes). — Procès-verbal de visite du registre à la perception des 8 s. pour livre sur les droits d'étalage faite par le fermier de ces droits.

CC. 15. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1713-1779. — Procès-verbaux des violences commises par « des commis ambulants aux défraudations des brandevins », contre les Bons-Fils et certains bourgeois, sous prétexte de visiter les maisons pour s'assurer qu'il ne se commet pas de fraudes. — Vexations des commis de la brigade du Pont-Rouge. — Procès-verbaux de perquisitions faites chez certaines personnes par les commis à la conservation des octrois sur les vins, bières et eaux de-vie. — Requête des échevins d'Armentières à M. Denyau, intendant du comte d'Egmont, pour lui exposer que les commis préposés à la perception des octrois de la châtellenie de Lille prétendent visiter les maisons des bourgeois sans se faire assister d'un officier ou juge du lieu, ce qui est contraire aux usages et aux lois. Le sieur De la Croix, trésorier de la ville, ayant refusé de laisser visiter son domicile par lesdits commis se présentant seuls, ceux-ci lui ont intenté une action dans laquelle les échevins d'Armentières croient devoir prendre le parti de leur trésorier; — apostille qui autorise les échevins à se joindre au sieur De la Croix dans le procès, et à imputer sur les deniers de la ville les frais qui en résulteront.

II.

LETTRES D'OCTROIS [1].

CC. 16. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 2 sceaux.

1409. — Lettres d'Antoine, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, agissant comme bail et gouverneur de Jean et Philippe, ses enfants mineurs, seigneurs d'Ar-

1 Les archives d'Armentières ne renfermant que peu ou point de comptes des biens patrimoniaux de cette ville, nous n'avons point cru devoir en faire une série spéciale, et nous avons placé, avant la série des comptes conservés dans ces archives, les lettres d'octrois et les constitutions de rentes, attendu que les comptes existant sont presqu'exclusivement relatifs à l'emploi des deniers produits par la levée des impôts et par les emprunts autorisés par les seigneurs et les souverains.

mentières, permettant à cette ville de continuer à lever, pendant trois ans, afin de subvenir « aux grans charges de ladicte ville », des impôts sur le vin, la cervoise et autres boissons, dont la levée avait été accordée, pour cinq ans, le 21 octobre 1405; — abandonnant au profit de la ville d'Armentières le quart des assis levés en vertu de l'octroi précité, qui lui revient par le droit et seigneurie de ses enfants.

CC. 17. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1424-1472. — Lettres de Philippe, comte de Liney et de Saint-Pol, châtelain de Lille et seigneur d'Armentières, qui accordent à la ville d'Armentières la faculté de lever, pendant trois ans, un impôt sur les boissons afin de subvenir à ses charges et de payer les dettes qu'elle a contractées (1424, 13 juin). — Lettres de Thibaut de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem et d'Armentières, qui permettent à la ville d'Armentières de se grever de rentes jusqu'à concurrence de 15 ou 16 l., afin de se procurer la somme de 140 l. 20 gros, dont ils ont besoin pour soutenir un procès contre les héritiers de feu Jean de Cohem, ainsi que pour rembourser, aux enfants de Jacques Gavain et de Michel Vallée, la somme à eux due comme « argent d'offenes (orphelins) » ce qu'elle ne pourrait faire « obstant ses grans cherges et povretés » (1440, 19 mars). — Les échevins d'Armentières certifient que Gilles Du Bois, receveur de Flandre ès-parties de Lille et Ypres, les a tenus quittes de la somme de 31 l., moitié de la portion de la ville d'Armentières dans l'aide de 120,000 écus accordés au duc de Bourgogne par les Pays-Bas « pour le fait et conduite de la guerre et la deffense et seurté de ses pays », et ce en vertu des lettres-patentes dudit duc, en date du 17 décembre 1472, par lesquelles il en avait fait remise en considération « du feu de meschef » qui avait détruit la ville d'Armentières en août 1471, accordant, en outre, aux échevins, la faculté de faire une crue d'assis pendant huit ans, à la condition de réédifier et mettre en état les trois hôpitaux « que en icelle ville ont esté ars et destruis »; (1472, 5 mars).

(Liasse.) CC. 18. — 3 pièces, parchemin; 1 sceau.

1489-1520. — Lettres de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Armentières : autorisant la ville d'Armentières à lever, pendant trois ans, outre les anciens impôts, un droit de 12 den. sur chaque tonneau de cervoise, de 2 gros sur chaque grand drap superfin, de 12 den. sur chaque drap fin, et de 6 den. sur les autres draps, à cause de « plusieurs grans frais, missions et despens » dont la ville a été chargée par suite « des guerres et divisions passées, tailles et subsides », ainsi que pour subvenir aux frais « du guet et garde nécessaire la nuit, que les manans d'icelle ville font chacun à son tour, tant pour doubte des périlz de feu comme de malvaises gens qui, de nuyt et hors heure, fréquentent en ladicte ville, qui est marchissans en marches où plusieurs gens banis et de malvais gouvernement habitent et conversent »; 1489, 16 février; — permettant d'accroître les impôts levés en la ville d'Armentières afin de subvenir aux ouvrages et réfections des portes, murailles, fossés, digues, chaussées, maison de la halle et autres édifices fortement endommagés par les gens de guerre du roi de France qui ont brûlé, consumé, pillé et ruiné la ville; (1499, 14 avril); — autorisant une levée extraordinaire d'impôts dont le produit sera employé à l'agrandissement de l'église devenue plus de la moitié trop petite par suite de l'accroissement de la population qui augmente et se multiplie considérablement à cause du commerce de draperie qui prend de plus en plus d'extension; 1520, 30 juin.

CC. 19. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, signées; 1 sceau.

1562-1566. — Lettres de Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, comte d'Egmont, seigneur de Fiennes et d'Armentières, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Flandre et d'Artois, permettant aux bailli, mayeur et échevins d'Armentières de lever des impôts sur le vin, la bière, la cervoise et la keute : jusqu'à parfait recouvrement de la somme de 3,500 fl. que la ville se trouve devoir pour le paiement de ses tailles et aides, ses charges ayant considérablement augmenté à cause des aides accordées pendant onze ans au roi Maximilien Iᵉʳ pour l'aider dans la guerre contre la France, à cause aussi des réquisitions de pionniers et de chariots pour le service de Sa Majesté, des salaires des gens d'église qui chantent les heures canoniales, lesquels salaires montent par an à 150 fl.; en outre, en ladite ville d'Armentières, le style de la draperie, seul en usage, a beaucoup diminué; le produit de l'impôt levé sur les draps est peu considérable si on en déduit le prix des plombs à sceller et le salaire des gens attachés à ce service; l'impôt établi sur les boissons en vertu d'octroi royal ne rapporte presque plus rien « à cause de la diversité et cherté du temps qui court pour le présent » et de l'abondance des fruits; 1562.

12 février ; — pour être affectés aux travaux d'agrandissement de la halle, « tant pour la commodité de la justice que pour le faict de la draperie »; 1565, 6 août; — pour lever et payer soixante hommes « pour la garde et aide de la justice » afin d'éviter que Sa Majesté ne mette dans la ville « des souldatz dont elle est fort travelliée », à la condition que si, dans le courant de l'année, ces soixante hommes sont cassés, on emploiera le produit de l'impôt à rembourser la ville des avances qu'elle a faites l'an dernier pour l'achat du blé qui a été distribué aux pauvres, et des autres pertes qu'elle a supportées, « à cause de la négociation et jocq de la drapperie et marchandize advenus pour les troubles passez »; 1566, 1er février ; — pour couvrir la somme de 5,300 l. par. que les ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières ont avancée de leur propre bourse afin de soulager les pauvres dont il y a une grande multitude à Armentières par suite de la cessation de la draperie, du « petit gagnage et de la grande cherté du temps », les « pourchatz » étant aussi fort diminués, produisant ensemble environ 14 l. par. par semaine, tandis que les distributions de pain et d'argent faites chaque semaine s'élèvent à 107 l.; 1566, 22 février.

CC. 20. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, signées.

1577. — Lettres de Sabine, comtesse palatine du Rhin, comtesse d'Egmont, duchesse en Bavière, princesse douairière de Gavre, dame d'Armentières, agissant comme mère et tutrice de Philippe, prince de Gavre, comte d'Egmont, et de Charles d'Egmont, par lesquelles elle autorise les échevins d'Armentières à lever des impôts sur la bière pendant cinq ans et à vendre vingt-trois cents de pré afin de subvenir aux charges de leur ville : « A raison des troubles passés, il leur auroit convenu, pour la garde et tuition de la ville, peuple et repos public, faire levée de gens de guerre par ordonnance du prince de Gavre », mari défunt de ladite Sabine, et depuis, la ville ayant été fortement chargée de garnisons d'infanterie et cavalerie espagnole et étrangère, elle se trouve endettée de plus de 35,000 l., y compris les tailles et aides accordées au Roi et sans compter « la maladie contagieuse qui a régné et qui règne encore, le décez de la draperie, etc. »

CC. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1579. — Lettres de Philippe d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, qui autorise la ville d'Armentières à lever argent en rente ou à imposer les habitants afin de fortifier la ville, laquelle « voisine au païs de Flandres, non fortiffiée, estoit en grand péril d'être surprinse d'aucuns ennemys, quy seroit entièrement sa ruyne et de ses manans, noz subjects, avecq perte des revenus et droits qu'y avons, là où qu'estant fortiffiée et cheinte de rampars ce causeroit la conservation et seureté d'icelle et de ses manans, avecq augmentation desdis revenus et droits tant de maltotes qu'aultres, au moyen que grand nombre de pœuple d'allenviron s'y polroit rethirer et le stil et commerce de la drapperie s'exercer en plus grande seureté ». Le comte consent, moyennant rétribution convenable, à ce que l'on prenne, si besoin est, pour l'établissement des nouveaux remparts, sur les prairies qui lui appartiennent.

CC. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, signées ; 3 sceaux.

1580-1582. — Lettres de Marie de Hornes, princesse de Gavre, comtesse d'Egmont, suffisamment autorisée pour régir, gouverner et administrer, en l'absence de son mari, ses terres et seigneuries, par lesquelles elle permet aux échevins d'Armentières de lever des impôts sur chaque drap blanc apporté à la haute perche, ainsi que sur les boissons, la ville étant arriérée du paiement de ses aides parce que, outre ses charges ordinaires, telles que les gages d'officiers, les voyages et autres choses relatives à l'administration et à la justice, elle a dû fournir bois, charbons et chandelles pour 10 fl. par jour aux treize compagnies d'hommes de guerre à pied et aux deux compagnies de cavalerie qui ont logé pendant vingt jours à Armentières, sous les ordres du colonel d'Allennes, dont la dépense s'est élevée à 8,000 fl., en y comprenant la livraison de semblable chauffage et éclairage à la garnison qui a été auparavant à Armentières en 1578 et 1579 ; la ville a, en outre, depuis août 1579, fait travailler à ses remparts pour plus de 30,000 fl. — Autre octroi de lever des impôts afin de procurer le soulagement des pauvres, les ressources de la charité étant obérées de 9,000 l.; 1581.

CC. 23. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1587-1588. — Lettres de Philippe, prince de Gavre, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, qui autorise les échevins de cette ville à lever un impôt sur le vin et la bière, afin d'être employé au profit des pauvres dont le nombre augmente chaque jour, les « ministres » ayant

dépensé, pour les soulager, plus de 17,000 l. par. de leurs propres deniers; — pour venir en aide à la ville, dont les finances sont maintenant obérées de 30,000 fl., ayant dû dépenser plus de 4,000 fl. pour entretenir en bon état les fortifications, ériger la porte, le pont et la chaussée nouvellement faite du côté de Flandre.

CC. 24. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, signées; 1 sceau.

1592-1600. — Lettres de Charles, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières : prorogeant les octrois accordés par ses prédécesseurs à la ville d'Armentières, afin de l'aider à supporter ses charges, à payer son contingent dans les aides, à solder les 9 à 10,000 fl. employés, en 1595 et 1596, à la tenue d'eau, pont et porte de la Belle-Croix, à soulager la table des pauvres, qui a un très-grand nombre d'enfants orphelins et autres pauvres gens à secourir, et dont les ministres, à cause «des grandes mises qu'ilz ont fais, se verront forcés de tout habandonner, quy seroit une grande désolation »; 1593. — Lettres de Marie de Lens, princesse de Gavre, épouse et fondée de pouvoir de Charles d'Egmont, accordant à la ville d'Armentières une prorogation d'octroi pour l'achèvement des travaux de la porte de la Belle-Croix et la réfection de celle d'Arras.

CC. 25. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, signées; 7 sceaux.

1602-1613. — Lettres de Charles, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières : prorogeant les octrois par lui précédemment accordés à la ville d'Armentières afin de l'aider à payer ses dettes, à soulager les pauvres, à exécuter des travaux de fortification tels que l'érection d'une tenue d'eau en pierres de grés dans les fossés, auprès de la rivière de la Lys, l'approfondissement du fossé et la réparation des remparts et parapets hors du pont de Flandre, la construction d'un pont de pierre à la porte d'Arras, lesquels travaux ont nécessité, en 1602, une dépense de 4 à 5,000 fl., en 1608, 3,480 fl., en 1611, 3,000 fl., et en 1612, 4,000 fl.

CC. 26. Liasse.) — 5 pièces, parchemin, signées; 2 sceaux.

1614-1618. — Lettres de Charles, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières : prorogeant les octrois qu'il avait précédemment accordés à la ville d'Armentières afin de l'aider à payer les travaux d'approfondissement des deux rivages et de la petite rivière, et la reconstruction des portes, « qui vont en entière ruyne » ; — permettant de lever un nouvel impôt sur la bière et le vin afin de suppléer à l'insuffisance des ressources de la table des pauvres : l'impôt, demandé en 1593, avait suffi, dès la première année, pour rembourser les avances faites par les ministres des pauvres, mais, en mai 1597, les nouveaux ministres, se trouvant encore obligés de fournir de leur propre bourse aux besoins de la classe nécessiteuse, on avait été obligé de remettre sur pied l'impôt de 1593, dont la durée est expirée quoiqu'il soit encore dû auxdits ministres plus de 6,000 l.

CC. 27. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, signées; 2 sceaux.

1628-1634. — Lettres de Louis, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières : prorogeant les octrois accordés par son père Charles d'Egmont à la ville d'Armentières afin de suppléer à l'insuffisance des revenus de la table des pauvres, dont les ministres ne sont pas encore rentrés dans les avances d'argent qu'ils ont faites, ainsi que pour subvenir aux charges énormes qui pèsent sur ladite ville par suite « de la calamité du temps, jocq du trafic, sans compter la maladie contagieuse dont elle a été grandement travaillée pendant l'espace de deux ans, les continuels logements de gens de guerre et surtout la levée de 60,000 l. à cours de rente ».

CC. 28. (Liasse.) — Original, parchemin.

1490. — Lettres de Maximilien Ier, empereur des Romains, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, qui permettent à la ville d'Armentières de lever des droits extraordinaires sur les boissons et sur les draps fabriqués, ainsi qu'elle le faisait « d'ancienneté jusques à l'époque des guerres de France que lors, par feu le roy Loys de France, ladicte ville fut du tout brullée, pillée et ruynée, et les subgectz et inhabitans d'icelle, qui eschapper en porent, chassez en divers pays, où ils ont vescu en grant povreté et misère et jusques après le traictié de l'an IIIIxx II (1482), que lors aucune partie desdis inhabitans eschappez se y sont venus ramaser au mieulx que possible leur a esté ». Le produit de ces impôts sera employé, pour se conformer à la volonté du Roi, au paiement des dettes, tailles et subsides de la ville, et à la réédification des murs, portes, chaussées, fossés, digues « et aultres choses cheues en ruine par lesdites guerres ».

CC. 29. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1558-1570. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre : octroyant à la ville d'Armentières la faculté de lever un impôt de 12 d. par. sur chaque pot de vin vendu au détail, sur la demande de Edouard Padieu, Jean Le Pipre l'aîné, Thomas Ghémart, Pierre Cornois, Guillaume de le Grange, Henri de Carnin, demeurant à Armentières, s'occupant de marchandise et draperie, chargés de plusieurs enfants, lesquels, ayant été nommés ministres et pourvoyeurs de la table du Saint-Esprit le 23 juin 1555, ont, pendant le temps de leur gestion, non-seulement épuisé les ressources de la pauvreté, mais sont eux-mêmes devenus créanciers pour une somme de 2,579 fl. 9 s. 6 d., qu'ils ont employée à secourir les malheureux, tant lesdits administrateurs, durant les deux ans de leur administration, ont été « chargés et oppressés de pauvres gens, malades, anciens et débiles personnes, et chargés de beaucoup d'enfants tant pour cause de la maladie contagieuse comme par faulte de gaignaige et de chiéreté de vivres, ayant la pluspart du temps desdis deux ans régné en ladicte ville »; — permettant de lever certains droits pour trois ans à la ville d'Armentières, « ayant appartenu au comte d'Egmont et à présent dévolue à Sa Majesté par droit de confiscation », en considération de ce que, pendant les troubles, « pour faire cesser iceulx et maintenir le peuple en bonne pollice et afin que la justice fût exécutée contre les faulteurs desdis troubles, comme a esté faict à l'endroict de plusieurs », les habitants ont, à leurs frais, entretenu cent hommes d'armes dans la ville, en outre des régiments dont elle a dû supporter à diverses reprises le logement, le régiment du comte de Rœux y ayant été passé en revue, deux compagnies de chevau-légers, l'une italienne, l'autre bourguignonne, y ayant aussi résidé, la première plus de deux ans, la seconde environ quatre mois.

CC. 30. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1574-1581. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, permettant à la ville d'Armentières de continuer la levée des impôts extraordinaires afin de combler le déficit occasionné dans la caisse des pauvres par la cessation du commerce, la maladie contagieuse et les frais d'entretien d'un hôpital « érigé de nouveau pour anchiens chartriers »; — autorisant à lever un impôt sur les marchandises la ville d'Armentières qui, indépendamment des garnisons et logement des gens de guerre du colonel d'Allennes, du sieur Philomez et du comte d'Egmont, qu'elle a eus depuis 1558, vient encore, à la réquisition de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, et des Etats de la châtellenie, de faire une dépense de 14 à 15,000 fl., en août 1579, pour ses remparts et fortifications afin de protéger le pays contre les invasions et surprises des Gantois et de maintenir la navigation libre de l'Artois par la Lys.

CC. 31. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

1584-1593. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne : accordant à la ville d'Armentières la faculté de lever certains droits sur les denrées et les boissons, un impôt de 6 patards à la livre de gros des ventes de biens fonds situés dans la ville et dans les seigneuries de Saint-Simon et de Raisse, et un centième des propriétés immobilières comprises dans l'étendue du territoire d'Armentières, en considération des sacrifices d'argent que cette ville a dû faire pour ses fortifications, pour payer les aides, satisfaire aux réquisitions de chariots, pionniers, etc., subvenir à ses charges qui s'élèvent à 300 fl. par mois, etc.

CC. 32. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1599-1635. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, princes souverains et gouverneurs généraux des Pays-Bas, accordant à la ville d'Armentières la faculté de percevoir, pendant trois ans, un impôt de 3 pat. à la livre de gros sur les ventes de fiefs, maisons et héritages gisants dans les ville, seigneuries et pairies d'Armentières, Saint-Simon et Raisse, afin de couvrir les dépenses faites par la ville pour se mettre en état de défense, approfondir les fossés « et de la terre en procédant amplier et fortifier le rempart », ce dont les possesseurs desdits fiefs et maisons « sont grandement bénéficiez, en tant que se icelle ville fut esté surprinse et ruinée des ennemys, iceulx fiefs et maisons se en eussent de beaucoup ressentus ».

CC. 33. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 scel.

1652-1661. — Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne : donnant approbation des octrois levés sans permission et « par inadvertance » par les échevins d'Armentières ; — permettant aux mêmes échevins de lever un impôt sur l'eau-de-vie et le tabac en considération de ce « qu'ilz se trouvent réduits en telle extrémité de misères,

parmi ces excès et longue traite de guerre, qu'ilz ne se peuvent plus maintenir avec leur communauté chargée de plus de 100,000 florins d'arriérages de rentes et espuisée de tous crédits et moyens de satisfaire à chose que soit sans nostre aide et secours, se trouvans de plus obligez, depuis trois ans, de subvenir en leurs noms privez, (pour éviter les inconvéniens et la confusion de la garnison), aux fraiz excessifz des feus et lumières de vingt-deux corps-de-garde, sans y comprendre les quattre redoutes desdits corps-de-garde, à l'arrivée de tous renforts de gens de guerre » ; — autorisant la perception d'un droit sur les voitures et brouettes entrant à Armentières ou en sortant par la chaussée de Lille, et aussi sur les bateaux et barques venant à Armentières et y déchargeant leurs marchandises, pour entretenir les ponts des portes de la ville et réparer ladite chaussée qui est devenue impratiticable, « au grand déservice du publicq et ruyne du commerce », par suite du fréquent passage des troupes et des munitions de guerre, ladite ville ayant été, pendant la guerre dernière, « comme le rendé-vous de toutes les armées ».

CC. 34. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1692-1714. — Arrêts du Conseil d'Etat et lettres-patentes du roi Louis XIV autorisant les échevins d'Armentières à lever des impôts extraordinaires sur les denrées, marchandises et boissons, afin de subvenir aux charges de leur ville et de payer ses dettes, lesquelles ont été reconnues par arrêt du 20 septembre 1688 monter à 85,922 fl. — lettres des président et trésoriers de France au Bureau des finances de Lille ordonnant l'enregistrement au greffe du Bureau desdites lettres d'octroi.

CC. 35. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin.

1720-1741. — Arrêts du Conseil d'Etat et lettres-patentes du roi Louis XIV accordant aux échevins d'Armentières la faculté de lever des impôts extraordinaires sur certaines denrées et marchandises : afin de payer le cours des rentes dont la ville est grevée et qui s'élèvent par an à la somme de 5,085 fl.; — afin de couvrir la dépense considérable que nécessiteront les réfections de l'hôtel-de-ville qui tombe en ruine, réfections autorisées par l'arrêt du 26 décembre 1724 ; — pour subvenir au paiement des tailles, continuer la construction du pavé hors la porte d'Arras jusqu'à Fleurbaix, renouveler le pont de la ville, réédifier la nef de l'église paroissiale, les revenus de la fabrique étant insuffisants pour faire cette dépense; donner des secours à plus de 400 familles pauvres, etc.

CC. 36. (Liasse.) — 6 pièces, dont 2 en papier.

1750-1759. — Arrêts du Conseil d'Etat accordant aux échevins d'Armentières la faculté de lever des impôts extraordinaires sur les denrées et marchandises afin de subvenir aux frais extraordinaires causés par la guerre dernière, et aussi afin d'exécuter des ouvrages qui intéressent grandement la ville et de soulager les pauvres : la ville d'Armentières a fait exécuter avec la plus grande attention les ordres concernant la suppression de la mendicité, mais les ressources de la Table du Saint-Esprit ne peuvent suffire à entretenir et secourir la grande quantité de malheureux; ses revenus sont même excédés de 5,000 florins. Les échevins, ayant eu recours, pour recouvrer cette somme, à la voie d'imposition sur les habitants, ont dû renoncer à ce moyen, n'ayant pu arriver à réunir la somme imposée.

CC. 37. (Liasse).) — 7 pièces, dont 4 en parchemin,

1767-1786. — Arrêts du Conseil d'Etat autorisant les échevins d'Armentières à continuer la levée d'impôts extraordinaires sur les boissons et marchandises afin de subvenir aux charges de leur ville : frais considérables occasionnés par la guerre; arriéré des tailles et vingtièmes ; réparations indispensables aux pavés et à la grand'route de Lille à Dunkerque ; soulagement des pauvres dont le nombre augmente par suite de la cessation du commerce ; paiement des contributions et du don gratuit qui est de 4,368 livres quand l'impôt destiné à en couvrir le montant rapporte à peine 3,000 livres.

CC. 38. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1664-1786. — Copies d'arrêts du Conseil d'Etat permettant à la ville d'Armentières de lever des impôts sur les boissons, les denrées alimentaires, etc.; — requêtes présentées par le Magistrat à l'intendant de Flandre pour obtenir la continuation des anciens octrois et l'autorisation d'en percevoir de nouveaux : les échevins allèguent la pauvreté de la population dont les membres les plus aisés se sont « retirés » à cause de la guerre, les énormes dépenses occasionnées : 1° par la démolition des remparts de la ville ordonnée par les Espagnols en 1667 ; 2° par la reconstruction et la démolition des mêmes remparts de nouveau ordonnée sous la

domination française; 3° par une cruelle peste qui a emporté un tiers de la population, qui a fait encore dégénérer le commerce et les manufactures et a fait fuir les « plus commodes habitants. »

III.

RENTES.

CC. 39. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1554-1576. — Constitution de rentes, par les échevins d'Armentières, au profit de Christophe De le Montagne et de Nicolas Van Raes, drapier, en garantie des sommes qu'ils ont prêtées à la ville, le premier pour l'aider à payer la taille ordinaire du terme de Saint-Jean 1554, le second la portion de l'aide du terme de Saint-Jean 1576, s'élevant à 2,061 livres. (Cette dernière rente était devenue, en 1621, la propriété des Sœurs-Grises d'Armentières à qui elle avait été donnée, le 16 avril de cette année, par Bauduin Lescornet, confesseur du couvent, en mémoire de la profession faite en ladite maison par Jacqueline Lescornet, sa nièce).

CC. 40. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin.

1580-1583. — Constitution de rentes, par les échevins d'Armentières, en vertu des lettres d'autorisation de Philippe d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, en date du 31 juillet 1579, au profit de divers bourgeois, en garantie des sommes par eux avancées à la ville « pour furnir au paiement des ouvraiges et frais qu'il convient exposer pour la fortification d'icelle : » Clément Hespel, greffier civil d'Armentières, en garantie de 200 l., Pasquier Thibault, aussi en garantie de 200 l., Pierre de Formanoir, licencié ès lois, argentier d'Armentières, 200 l., Gilles Lagache, drapier d'Armentières, 100 l., Jacques Rouzée, aussi marchand drapier, 200 l., Antoinette Hende, 100 l., Jean Spelbout, marchand, 200 l., Marie Grandel, veuve de Bauduin Desruelles, 400 l., Antoine Beuvet, marchand, 50 l., Toussaint Cordier, 200 l., François Ghuussen, 300 l., Chrétienne Brullin, veuve de Michel Ghémart, 200 l., Antoine Beccue, « tainturier de garanche, » 100 l., Pierre Rogeau, drapier, 150 l., Jean Hachart, boulanger, 200 l., Agnès Lefebvre, veuve de Pierre Cousin, 200 l., Léon Dufresne, « hoste » à Armentières, 100 l., Jean Denis, marchand, 300 l., Jacques Du Mez, drapier, 200 l., Marguerite Beccue, veuve de Bauduin Bourgeois, 100 l., Antoine Du Mollin, marchand, 200 l., Hellin Bocquillon, boucher, 200 l., Thomas Castel, marchand, 300 l., Nicolas Forcheville, boulanger, 200 l., Jacques Buns, marchand tanneur de cuirs, 100 l., Jean Petillon, marchand brasseur, 100 l., Jacqueline Lhermitte, veuve d'Antoine Despatures, 300 l., Antoine Lenglart, 100 l., Walerand Séneschal, marchand, 200 l., Jean le Roy, drapier, 100 l., l'église paroissiale, 1,300 l.

CC. 41. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1589-1614. — Constitution de rentes, par les échevins d'Armentières, en vertu des lettres d'autorisation de Philippe d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, en date du 31 juillet 1579, au profit de divers bourgeois, pour les indemniser des propriétés qu'on leur a prises pour faire les nouvelles fortifications : Antoine Lhermitte, tanneur de cuirs, maison rue d'Erquinghem; Robert Bouchery, pré aboutissant à la rivière; Florent Bacler, bourgeois, jardin rue du Crachet; Antoine Visaige, Jacques Beaussart et les héritiers de Jacques Cocquiel, maisons rue d'Arras; Isabeau Ricquart, veuve de Guillebert Vallet, maison rue d'Erquinghem; Thomas Rogeau et Thomas Lhermite, jardins rue du Crachet; enfants Le Gay, maison rue d'Erquinghem; Jean Milléville, maison rue du Crachet; Marc Hachart, maison rue d'Erquinghem ; Magdeléine Ploiart, jardin près du chemin de Lille; Olivier Roussel, maisons rue d'Erquinghem; Allart Cocquel, pré tenant à la rue qui mène au petit moulin.

CC. 42. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1588-1609. — Constitution de rentes, par les échevins d'Armentières : au profit de Thomas Costenoble, pour le dédommager d'une maison située à front de la rue de la Belle-Croix qu'il a vendue à la ville; — au profit d'Antoine Le Keuch, en compensation d'une maison qui était située rue d'Arras et qui, après avoir été confisquée sur feu Jean De le Haye, beau-père dudit Antoine, a été incorporée dans le jardin des Capucins : ledit Antoine, en vertu de la trève conclue avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies, avait obtenu la levée de la confiscation prononcée contre son dit beau-père.

CC. 43. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1624-1626. — Constitution de rentes, par les éche-

vins d'Armentières, en vertu des lettres du 16 avril 1624 par lesquelles Louis, comte d'Egmont, les a autorisés à créer des rentes jusqu'à concurrence de 24,000 florins, afin de payer les dettes de la ville, obérée de plus de 30,000 florins au profit de : Françoise Le Blancq, veuve d'Antoine Du Bosquel, écuyer, seigneur du Coutre, de Gilles Cardon, marchand à Lille, de Bernard de Morin, écuyer, seigneur de Groenstrate, demeurant à Armentières, des administrateurs des prébendes des pauvres veuves de cette ville.

CC. 44. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1628. — Constitution de rentes, en vertu des lettres de Louis, comte d'Egmont, en date du 12 février 1628, par lesquelles ce prince, afin d'arriver à payer plus vite les dettes de la ville d'Armentières, a consenti à ce que celle-ci puisse hypothéquer les biens dudit comte jusqu'à concurrence de 25,000 livres, si ses biens propres étaient grevés au-delà de leur valeur, au profit : de Noël Bridoul, seigneur de la Verderue, d'Antoinette de Havré, veuve de Pierre de Bracle, chevalier, seigneur de Croix, de Ferdinand de Maubus, chevalier, seigneur de Schoondorp, de Pierre Van der Becke, procureur postulant à la Gouvernance de Lille, de Madeleine de Castelain, dame du Becquerel, et des religieuses du couvent de Notre-Dame des Anges dites Pénitentes, à Armentières, qui, elles seules, ont prêté 800 florins à la ville.

CC. 45. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1634-1635.— Constitution de rentes, par les échevins d'Armentières, en vertu d'autorisation royale en date du 21 octobre 1634, au profit : d'Antoine de Sailly, docteur en médecine, de Jacques de Sailly, bourgeois, de Thomas et Jean Duthoit, de Jeanne de Sailly, bourgeoise, du couvent de la Neuve-Abbiette, d'Adrien Le Blancq, bourgeois, tous de Lille, et de Jacques Baccart, receveur d'Armentières.

CC. 46. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1641. — Constitution de rentes, par Jean de Watreleet, écuyer, seigneur de Caneghem, bailli, François Lhermitte, François Revel, Roland Gaillet, Philippe Durietz, Jacques Cornillot, échevins, François Le Gillon, écuyer, seigneur de Hagrinsart, et Pierre Le Gillon, écuyer, seigneur de Millevoye, son fils, argentiers de la ville, délégués par le Magistrat d'Armentières à l'effet de créer des rentes jusqu'à concurrence de 25,000 florins, suivant octroi royal, au profit : de Charles Willeton, bailli et receveur demeurant à Lille, de Marguerite Cambier, de Gilles Marissal, d'Anne de Hangouart, fille de Walerand, seigneur Du Laury, et de Nicolas Du Gardin, chanoine du chapitre Saint-Pierre audit Lille.

CC. 47. (Liasse.) — 17 pièces, dont 8 en parchemin.

1679-1718. — Transport par Ferdinand de Voocht, chevalier, seigneur de Gheluvelt, et son épouse Barbe de Waudripont, à Nicolas Van Decle, d'une rente assignée sur la ville d'Armentières. — Consentement de Nicolas Van Decle au remboursement de cette rente.— Supplique des religieuses de Notre-Dame des Anges dites Pénitentes, à l'effet d'obtenir paiement des arrérages de deux rentes constituées au profit de leur couvent par les échevins d'Armentières ; — titres des transports successifs des deux rentes dont le couvent des Pénitentes est possession. — Ordonnance de Michel Le Peletier, intendant de Flandre, prescrivant l'exécution d'un accord intervenu entre la ville d'Armentières et le couvent des Sœurs-Grises d'Iseghem, en vertu duquel ces religieuses consentent au remboursement d'une rente assignée à leur profit sur la ville d'Armentières en abandonnant les arrérages qui leur sont dus.— Remboursement de rentes aux sieurs Renault, Hervin, Charles Broux et Bon Revel, administrateurs de la fondation des prébendes des pauvres veuves d'Armentières.

CC. 48. (Liasse.) — 30 pièces, dont 4 en parchemin.

1500-1776. — Requêtes adressées à l'intendant de Flandre et à ses subdélégués à l'effet d'obtenir le paiement de rentes constituées sur la ville d'Armentières. — Contrats de ventes et de transports de ces mêmes rentes entre particuliers. — Quittances d'arrérages de rentes payés par la ville à des particuliers.

CC. 49. (Liasse.) — 4 pièces, dont 1 en parchemin.

1649, 5 juin. — Etats des rentes dues par la ville d'Armentières. — Lettres de Philippe IV, roi de Castille, duc de Bourgogne, comte de Flandre, qui accorde aux échevins d'Armentières un délai de deux ans pour payer les arrérages des rentes constituées sur cette ville, et permet aux habitants de circuler, pour leurs affaires, dans tous les pays de la domination d'Espagne, pendant ce délai, sans crainte d'être inquiétés, eux ni leurs biens, pour

raison desdites rentes. Les échevins avaient exposé au Roi qu'ayant épuisé leurs finances et leur crédit, ils ne trouveraient personne qui voulût « leur bailler aucun denier, » que leur ville a, durant les guerres, souffert de grands frais, misères et calamités, tant par la prise que la reprise, les continuels logements de gens d'armes étant, en outre, cause que « plusieurs bourgeois se retirent et transportent ès lieux voisins, y establissant la manufacture de draperie, destruction évidente du commerce qui fait maintenir et at jusques ores tenu en haleine les manans d'icelle ville. »

IV.

COMPTES DES OCTROIS ET DENIERS PATRIMONIAUX.

CC. 50. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1474-1475.— « Compte des fermes, rentes et exploix de la ville d'Armentières pour un an commençant au jour de l'Ascension 1474 et finissant au jour de l'Ascension de l'an 1475, pour être employés ès-ouvrages et réfections nécessaires de la ville : » — Frais de construction, pendant l'été de 1474, de la porte d'Arras; on y emploie 41,600 briques. — Gages des hommes chargés de « clore et ouvrir » les portes d'Arras, de Houplines, d'Erquinghem, et la barrière du pont de la Lys. — Gages des « guetteurs » de la franche fête. — Présents faits, lors de leur passage à Armentières, aux seigneurs de Fiennes, de Santes et de Roubaix, à l'évêque d'Arras, « au fils de Jehan Meurille, évesque. »

CC. 51. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1483-1484.— « Compte des rentes, fermes, assizes, exploix et revenus de la ville d'Armentières pour un an finissant la veille de l'Ascension 1484 : » — « Au regard du sallaire d'avoir sonné la clocque du wigneron pour le tempz de ce compte, n'en a esté riens fait, pour ce que, ad cause de la guerre, fut robée des Franchois lorsqu'ilz furent audit lieu d'Armentières, et tout depuis n'en y a point heu. »

CC. 52. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1485-1486.— « Compte des rentes, fermes, assizes, exploix et revenus de la ville d'Armentières pour un an finissant la veille de l'Ascension 1486 : » — Le droit de chaussées et vinage et le droit d'aunage des draps et toiles n'ont rien produit, « la ville estant petitement abitée à cause des guerres. » — « Au regard du poix de la ville, qui, paravant le feu de meschief, courroit à ferme à XXXII gros pour an, pour ce que ledit poix et balanches furent ars, n'en a esté fait quelque pourfit, tant ad cause des guerres comme pour le petit abitacion qui est encores en ladite ville. » — Frais de construction de barrières à mettre au-devant des portes et ponts de la ville « pour le doubte des Franchois après que Théroenne fut reprinse des Bourguignons. »

CC. 53. (Registre.) — Papier, 30 feuillets.

1558-1559. — Compte, rendu aux président et gens de la Chambre des comptes de Lille par les lieutenant et échevins d'Armentières, de l'impôt levé, en vertu d'octroi royal en date du 9 juillet 1558, sur le vin et autres boissons, jusqu'à concurrence de la somme de 2,569 l. 9 s. 11 d. parisis, dont la Table des pauvres était redevable envers Guillaume de La Grange, Pierre Cornois, Jean Le Pipre, Antoine Padieu, Henri de Carnin et Thomas Ghémart, ministres.

CC. 54. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1567-1568.— « Compte et estat, en brief, du domaine de la ville d'Armentières, tant de recepte comme de mises, pour un an commençant le jour de l'Ascension 1567 jusques et compris le 8 novembre 1568 » : — « La ville d'Armentières se trouve jusques à présent et avant la venue de la gendarmerie de cheval y envoyée de par l'Excellence du Duc en garnison, endebtée et au dérière de 8,963 l. 14 s. 11 d. et plus. »

CC. 55. (Cahier.) — 47 feuillets, papier.

1576-1577. — « Comptes des amendes, exploits, assises et revenus appartenans à la ville d'Armentières pour six mois commençans le 9 août 1576 et finissans le 8 février 1577. » — « Pour XII lots de vin de présent faits aux chappelains et musiciens de ceste ville le jour de sainte Cécile, 16 l. 16 s. » — « A Noël Ghesquière, pour despens faitz par ceulx de la loy, le curé et margliseurs et ung painctre d'Ypre avecq lequel l'on feit marchié de paindre la table du Grand-Autel en ceste ville, 17 l. 6 s. » — « Pour la painture de ladicte table, vu la pauvreté de ladicte église, 120 l. » — « A Philippe Du Mont, batteleur, pour ses gages d'avoir fait jouer sur

les cloches du beffroy les hymnes et chants ecclésiastiques, 6 l. »

CC. 56. (Registre.) — Papier, 18 feuillets.

1579-1582. — Compte des impôts dont la levée a été accordée aux échevins d'Armentières, par le prince de Gavre, pour fournir au paiement des maisons et héritages incorporés dans les fortifications de la ville : — Recette 4,836 l., 8 s.; dépense 4,798 l. 1 s.

CC. 57. (Registre.) — Papier, 28 feuillets.

1592-1594. — Comptes des maltôtes et impôts levés sur les boires de grains à Armentières et dont la perception a été donnée à ferme aux échevins par les Etats de Lille : — « A maistre Henry Wittemius, en considération de divers voyages par luy faictz en poursuivant d'estre admis à la pension de maistre d'escole, VIII l. » — « A Clément Hespel, pour avoir formé les requestes présentées à Messieurs les Estats de Lille affin d'avoir à mainferme lesdis imposts... VIII l. VIII s. »

CC. 58. (Cahier.) — 89 feuillets, papier.

1596-1597. — « Compte des amendes, exploix, assiz et revenus appartenant à la ville d'Armentières pour un an commençant le 9 may 1596 et finissant le 8 mai 1597 : » — « A Noël Vervelour, Pierre Montaigne et Nicolas Blondel, ménestriers, pour leur salaire d'avoir joué en la halle de ladicte ville à la franche feste de l'an XVᶜIIIIˣˣXVI, 12 l. » — « A Paul Jeroom, painctre, pour avoir painct en une feuille de papier les armoyries de Monseigneur et de Madame, pour les envoyer à Bétune, au tailleur de pierres de grez, 24 s. »

CC. 59. (Cahier.) — 109 feuillets, papier.

1644-1645. — Compte des domaine, amendes, exploits, assises et revenus de la ville d'Armentières, commençant le 9 mai 1644 et finissant le 8 mai 1645 : — Recette 29,873 l.; dépense : 26,968 l. — « Aux confrères de Madame Sainte-Barbe, pour les bons debvoirs par eulx faictz de aller au-devant de Son Excellence don Francisco de Mello, et avoir tiré canons et crochets après la victoire obtenue en Cataloine, 30 l. »

CC. 60. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1644-1646. — Comptes des impôts sur le vin et les boires de grains consommés à Armentières tenus en ferme des Etats de Lille : — « Pour les arrérages d'une rente due à l'hôpital de Sainte-Marie en cette ville constituée à son profit par la ville en garantie d'une somme prêtée afin d'assister à prêter au comte d'Egmont la somme de 12,000 l. demandée en 1630 par ce prince afin de faire face à ses affaires... 4,600 l. »

CC. 61. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1648-1657. — « Etat, déclaration et renseing de la recette de l'impôt de cinq patards au lot de brandevin donné en ferme par les échevins, pour les années 1649 à 1657. — Etat de la dépense des six dernières années. — Comptes de l'impôt des vins et bière affermé par les Etats de Lille à la ville d'Armentières : — « Pour bierre livrée au régiment de don Onufrio et foin livré pour les chevaux du comte de Fuensaldaigne et du duc d'Arschot, 101 l. » — « Pour un guide donné au prince de Ligne jusqu'à Prémesques, 6 l. » — Aux Frères tertiaires de l'ordre de Saint-François, vulgairement dits Bons-Fils, pour avoir enseigné la jeunesse en l'escolle dominicalle, pour l'année 1650-1651, 150 l. »

CC. 62. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1649-1650. — *Livre-journal* du compte du receveur de la ville d'Armentières pour l'année 1649-1650 : — « Le 6 novembre 1649, payé 15 l. 10 s. tant moins aux sallaires d'ungne battelière, laquelle at mené ungne partie du bagaige du comte du Rœulx à Wervick. »

CC. 63. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1663-1700. — Comptes des octrois levés en la ville d'Armentières sur les bières, brandevins, bois, blés, beurre et autres denrées et marchandises. Dépenses du compte de 1699-1700 : — Rentes dues à la Charité des pauvres et dont le capital a été employé aux travaux des fortifications ; — autres rentes créées, en vertu d'octrois, pour les fortifications ; — rentes créées en 1632, 1633 et 1642 ; — gages d'officiers : grand bailli, lieutenant, échevins, greffiers civils, greffier criminel, pensionnaire, sages-femmes, messager, maître féronnier, sonneur du *vigneron* (cloche de retraite), etc., etc.; — heures canoniales ; — ouvrages de la ville ; — députations : pour complimenter le comte d'Egmont, pour demander des modérations de tailles, etc.; — dépenses de bouche : renouvellement de la loi ; — « mises extraordinaires : aux RR. PP. Jésuites, pour le coût des prix que la ville a donnés pour l'action du Saint-Remy et vin présenté

aux régens après l'action, 48 l.; — à Antoine Collet, pour le prix des almanack distribués au corps du Magistrat, 18 l. » — Paiements faits à des receveurs.

CC. 64. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1701-1703. — Compte du produit des impôts qui se lèvent en la ville d'Armentières, tant sur les vins, bières, brandevins que autres denrées qui se consomment en ladite ville : — « A Jacques Labre, maître vitrier et peintre, pour avoir racommodé l'*Ecce homo* sur le cimetière, et de nouveau le peindre, et refait les vitres à la maison-de-ville, 26 florins 16 patards; » 1701. — « Pour vins d'honneur présentés à Mons[r] l'évêque d'Arras et aux PP. Capucins, missionnaires, pendant le temps de Jubilé, 30 fl.; » 1702. — « De la somme de 38 fl. 8 pat. paiée à Philippe-Françoise Van Oye, hoste à l'enseigne du *Comte d'Egmont*, pour plusieurs livres de cervelas et langues fourées qu'il a livré pour présenter à Son Altesse Mgr le comte d'Egmont à son entrée dans la présente campagne; » 1703.

CC. 65. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1702-1719. — Comptes des impôts levés sur les denrées et marchandises en la ville d'Armentières, en vertu des octrois royaux accordés en 1702, 1706, 1707, 1714 et 1719.

CC. 66. (Cahier.) — 101 feuillets, papier.

1703-1704. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières du 8 juin 1703 au 7 juin 1704 : — « De la somme de 12 fl. 10 pat., payez à Guillaume Gillon pour les *nieulles* qu'il at livré pour le service de la ville à la foire d'icelle du nœuf de may de cette année mil sept cent et cincq, que Messieurs du Magistrat jettent tous les ans pour attirer les paysans à venir dans ladite ville; par ordonnance et quittance, 12 fl. 10 pat. »

CC. 67. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1704-1707. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Pour réparations faites à l'hôtel-de-ville à raison des dommages causés par les grands vents, et pour l'édification d'un balcon qu'on a fait à ladite maison-de-ville, 122 fl. 10 p.; » 1706. — « De la somme de 42 florins payée pour vin présenté à Mons[r] le maréchal de Vauban passant par cette ville le 9 d'aoust 1705, accompagné de quelques députés de MM. des Etats; » 1706. — « De la somme de 455 fl. 4 p. payée par le comptable, par les ordres de Messieurs du Magistrat, tant pour plusieurs présens faits à Son Altèze Mgr le duc de Bavière, à S. A. Mgr le duc de Vendosme, à M. le marquis de Biron, à M. de Magnacq, lieutenant général des armées du Roy, que pour plusieurs rafraîchissemens donnés aux troupes qui venoient de La Bassée à Armentières pour garder le pont de la rivière du Lys, auxquels il a esté livré des pailles et chandelles; » 1707.

CC. 68. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1707-1710. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 3 florins, payée à M. Du Mont, grand bailli, pour députation vers Mgr de Malbroucq pour représenter l'impossibilité de fournir quarante chevaux; — de celle de 6 fl. payée audit sieur Du Mont pour députation à S. A. Mgr le prince Eugène à l'abbaye de Loos; » 1708. — « Fait dépense, le comptable, de 16 fl. 8 p. pour deux brochets et deux carpes présentés à M. le gouverneur de Lille, au nom de la ville d'Armentières, pour implorer sa protection; » 1709. — « Au grand bailli et au sieur Haze, échevin, pour être allé au camp de Deûlemont pour faire la révérence et demander la protection du général, 10 fl.; » 1710.

CC. 69. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1710-1713. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « A deux échevins, qui ont été à Lille pour représenter à Mons[r] le brigadier Idsinga les difficultés de contenter M. Marloran touchant l'Eglise des réformés, 24 fl.; » 1712. — « De la somme de 436 fl., donnée en présent à S. A. le prince de Holstein, gouverneur de Lille, pour obtenir un ordre de S. A. que la ville ne seroit plus sujette de donner aucuns rafraîchissements aux partis des alliés d'Hollande; » 1713.

CC. 70. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1713-1716. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Aux RR. PP. Jésuites, pour une année de reconnaissance d'avoir enseigné les cinq classes, 300 fl.; » — « à Jacques Labre, vitrier, pour plusieurs ouvrages pour la maison-de-ville, et pour accomoder les vitres d'une place propre pour ceux de la religion prétendue réformée, 54 florins; » 1714. — « De la somme de 6 fl. payée à Pierre Charlet, pour avoir dressé et paré les autels au coin de la maison-de-ville, pour la solemnité des

processions publiques ; » 1715. — « De la somme de 108 fl., payée aux sonneurs de l'église paroissiale pour leur salaire d'avoir sonné les cloches pendant six semaines trois heures par jour pour les funérailles du feu roy Louis XIV ; » 1716.

CC. 71. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1716-1719. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Pour les dépenses d'une collation présentée à l'intendant lors de son passage en cette ville le 1er août 1718, 179 fl. 16 p. » — « Aux quattre connétables des 4 confréries d'Armentières, pour gratification à eux accordée pour s'être mis sur armes et tiré pour faire honneur ledit jour à Monsr l'intendant, 60 fl. ; » — « payé à Pierre Formezeele, hôte à l'hôtel-de-ville, pour le dédommager de la non-jouissance d'une partie de sa maison qu'il a dû abandonner, pour y faire le prêche, pendant la domination hollandaise, 180 fl. ; » 1718.

CC. 72. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1719-1722. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Au sieur Hayaux, administrateur moderne de l'école dominicale, 560 fl., et au sieur Jacques Bayart, marguillier de l'église paroissiale, 480 fl., pour les rembourser de pareilles sommes avancées pour subvenir aux besoins et affaires de la ville ; » 1722.

CC. 73. (Liasse.) — 3 cahiers, p pier

1722-1725. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 15 fl. pour 2,400 nieulles jetées à la foire de may » — « Dépenses pour les réjouissances publiques faites à l'occasion du sacre et couronnement du Roi : à Adrien Castricq, charpentier, qui a dressé le feu de joie le 22 novembre 1722 ; au tonnelier qui a livré 51 tonneaux pour ce feu ; poudre pour tirer pendant la cérémonie ; *Te Deum*, banquet, joueurs d'instruments, etc. ; » 1723. — « De la somme de 50 fl., payée au R. P. ministre de la Compagnie de Jésus en la ville d'Armentières, pour un verre de vin présenté et honnesteté faite aux RR. PP. de ladite Compagnie, en considération de l'achèvement des nouvelles classes qu'ils ont fait ériger à leurs frais et dépens pour servir à l'instruction de la jeunesse, enseignement des humanités latines, et au public pour les sodalitées, et au régent desdites classes après l'action représentée par leurs écoliers pour l'inauguration desdites nouvelles classes ; » 1724. — « De la sommé de 16 fl. paîée à quatre archers de la Maréchaussée, pour estre venu exprez dans la ville d'Armentières pour tenir l'ordre dans le marché aux grains, et empescher le tumulte et les émotions du petit peuple à cause de l'enchérissement des grains ; » — « de la somme de 168 fl. paîée à la veuve d'Antoine Minssart, marchande à Lille, pour six petites pompes de cuivre jaune à 24 fl. la pièce, lesdites pompes étant pour servir aux feux de meschef que pourroient arriver en ladite ville et pour la conservation d'icelle ; » 1725.

CC. 74. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1725-1728. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 6 fl., paîée à Pierre-Joseph Bataille, sculteur, pour avoir retaillé et gratté la figure de la Vierge enchâssé au muraille de la maison-de-ville ; » — « de la somme de 12 fl., paîée à Angélique Dupont pour un tableau en forme de blason des armes de la ville d'Armentières, qu'elle a peint et livré pour la chambre eschevinalle dudit Armentières ; 1727. » — « à Mathieu Vernier, doreur et vernisseur à Lille, pour avoir peint et doré le balcon, et verni plusieurs boiseries de l'hôtel-de-ville, 84 fl. » — « Pour achat de vingt-neuf seaux de cuir servant au feu de meschef, le malheur et accident de feu arrivant en la ville, et pour avoir racommodé les vieux, 155 fl. ; » 1728.

CC. 75. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1728-1731. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 9 fl. payée pour une messe solemnelle chantée à l'intention du Magistrat pendant l'octave des Saints-Anges-Gardiens, comme patrons de la ville ; » 1729. — « De la somme de 100 fl., payée à Thomas-François Fontaine, cabaretier à *l'Hôtel d'Egmont*, pour les frais ordinaires du banquet du renouvellement de la loi, du 8 août 1730. »

CC. 76. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1731-1734. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 24 fl. pour les vins d'honneur présentés par MM. du Magistrat à M. Hannequart de Briffœul, président au Parlement de Flandre, lorsqu'il est venu la première fois en cette ville ; » 1733. — « De la somme de 60 fl. payée au receveur des confrères de l'association du Vénérable Saint-Sacrement, érigée dans l'église paroissiale, par forme de gratification, pour en partie subvenir aux frais des flambeaux de

ladite confrérie quand on porte le saint Viatique aux malades et aux processions tant publiques que particulières qui se font dans ladite ville et paroisse ; » 1734.

CC. 77. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1734-1737. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 16 fl. paiée aux sergents et valet de ville pour leurs droits ordinaires d'avoir accompagné MM. du Magistrat à la procession du Saint-Sacrement, à la procession du roy du 15 août, et à celle du premier dimanche de septembre, et ce pour veiller aux désordres qui pourroient arriver pendant les processions; » 1735.

CC. 78. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1737-1740. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 100 fl. payée à la mère-sindicq des RR. PP. Capucins de la ville d'Armentières pour gratification accordée auxdits Pères par MM. du Magistrat pour subvenir aux frais qu'ils ont exposés dans la solemnité qu'ils ont fait au mois de juin 1738 de la béatification des bienheureux Joseph-Séraphin et Michelin, de l'ordre de Saint-François, et aux réparations de leur cloître ; » — « de la somme de 50 fl. payée au nommé Petit, timbalier, et à trois trompettes de la ville de Lille et trois joueurs d'haubois, pour leurs voïages et gratifications d'avoir venu exprès en la ville d'Armentières, le 15 août 1738, pour la solemnité de la procession extraordinaire et centenaire que l'on a fait dans ladite ville par ordre du Roi; » 1738 — de la somme de 1,500 fl. payée à Pierre-François Barbery et Nicolas Commere, ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières, pour subvenir à la grande nécessité desdits pauvres dans la grande cherté des grains, la grande misère du temps et le grand froid de cette année »; 1740.

CC. 79. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1740-1743. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Payé à Bernard Revel, maître couvreur de la ville, pour avoir mis et osté le *bavron* au beffroy de ladite ville pendant les foires de l'année 1740; » 1741. — « De la somme de 60 fl. pour les vins d'honneur présentés par MM. du Magistrat à Mgr le duc de Noailles, maréchal de France, le 20 septembre 1742, et à Mgr le duc de Chartres le 22 novembre; » 1742.— « De la somme de 12 fl. payée au sieur Louis-Léopold Mallet, échevin, pour deux journées par lui employées en voyage et députation de la ville de Lille pour faire des représentations à Mgr le duc de Boufflers, gouverneur de la province, sur son ordonnance de faire faire la garde en la ville d'Armentières par les bourgeois de ladite ville et des inconvénients et difficultés qu'il y avoit à ce sujet; » 1743.

CC. 80. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1741-1788.— Comptes des impôts levés sur les denrées et marchandises en la ville d'Armentières : Recette en 1741 : 3,618 l. 11 s. 10 d.; recette en 1757 : 9,240 fl. — « Au sieur Joseph Castrique, administrateur de la Table des pauvres, afin de subvenir à la sustentation des pauvres, attendu l'insuffisance des revenus de la pauvreté, 3,700 l. » 1788.

CC. 81. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1743-1747. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — Dépenses pour les *Te Deum* chantés à cause des victoires remportées en Piémont, en Allemagne et en Flandre; — vins d'honneur présentés à M. de Cébret et à M. le marquis de Fénélon, lieutenants-généraux des armées du Roi, commandants de troupes cantonnées à Armentières ; 1744. — *Te Deum* chantés en réjouissance de la victoire de Fontenoy, de la prise des villes de Tournai, Audenarde, Bruges, Gand, Ostende, Termonde, Nieuport, Ath, etc.; 1745. — Dépenses faites pour le logement des troupes chez les cabaretiers de la ville ; 1746.

CC. 82. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1746-1749. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — *Te Deum* pour la prise de Berg-op-Zoom le 10 octobre 1747. — « De la somme de 109 fl. 16 pat. payée à Jean-François Roger, artificier à Lille, pour la portée d'un état de livraisons de son stil par lui faites aux feux de joie de cette ville le 9 mars 1749, au sujet de la paix ; » 1748. — « De la somme de 76 fl. payée à M. Cardon d'Ardompret, prévost général de la mareschaussée de Lille, pour les devoirs et vacations que ses cavaliers et brigadiers ont rendus avec ceux de Cassel pour prévenir aux désordres et confusions qui auraient pu survenir en la ville d'Armentières à l'occasion de l'interruption des marchés de ladite ville; » 1749.

CC. 83. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1749-1752. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 240 fl. payée à Jean-



Baptiste-Joseph Salomez et Marie-Anne-Joseph Duriez, sa femme, en faveur de leur mariage et en exécution des ordres du Roi et de la lettre de M. l'intendant écrite à MM. du Magistrat en date du 3 octobre 1751, en conformité des intentions de Sa Majesté de marier deux filles en ladite ville en actions de grâces de l'heureuse naissance de Mgr le duc de Bourgogne, par délibération de mesdis sieurs les échevins du 20 novembre 1751; » — « item, pour pareille somme baillée, comme dessus, à Guillaume-François Lambin et Marie-Marguerite Noiret; » 1751. (Cf. AA. 25.)

CC. 84. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1752-1755. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 460 fl. 12 pat. payée en présents à des personnes de distinction, en considération et reconnaissance des services par eux rendus et pour les captiver à favoriser les expéditions des affaires concernantes ladite ville; » 1753. — « Huitième chapitre de dépense pour frais extraordinaires faits à cause de la réception pour la première entrée faite par Mgr le comte d'Egmont en cette ville d'Armentières, les 18 et 19 d'août 1754, comme seigneur de ladite ville : pièces d'artifices et feux de joie; — poudres; — frais de séjour du comte; divertissements publics; — total de la dépense : 2,194 fl. 14 pat.; » 1754. — « De la somme de 48 fl. payée pour les vins d'honneur présentés par MM. du Magistrat à Mgr Moreau de Beaumont, intendant de la province, dans son premier passage dans cette ville; » 1755.

CC. 85. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1755-1758. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 12 fl. payée pour vin présenté à MM. du Magistrat après la grande messe chantée en l'église paroissiale au sujet du rétablissement de la santé du Roy, en janvier 1757; » 1756. — « De la somme de 160 fl. payée à Pierre-Louis Delarre, maître chaudronnier et plombier à Armentières, pour livraisons de plusieurs lanternes pour la commodité publique qu'il a faites pour la ville pendant l'année 1757; » 1757.

CC. 86. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1758-1761. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 21 fl. payée au sieur Droulet, échevin et receveur des épices de MM. du Magistrat, pour leurs vacations ordinaires d'avoir fait le recueil des habitants de la ville pour les cotiser au rôle de la capitation de l'année 1761; » 1760. — « De la somme de 60 fl. payée à Pierre Pillart, fèvre, pour une année de ses gages ordinaires pour avoir entretenu et conduit l'horloge du beffroi de cette ville; » 1761.

CC. 87. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1761-1764. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « Au sieur Henri Van Oye, échevin de cette ville, pour une journée qu'il a employée en voyage et députation dans la ville de Lille, le 19 novembre 1762, pour consulter au sujet de la difficulté que font les ecclésiastiques et exempts de satisfaire à l'octroi sur les ventes des maisons et héritages de cette ville, 6 fl.; » 1762. — « De la somme de 12 fl. payée à Pierre Pillart pour avoir entretenu les changements des appeaux de l'horloge au beffroi de la ville; » 1763. — « De la somme de 6 fl. payée au sieur Louis-Xavier Bayart, échevin de cette ville, pour une journée de voyage et députation par lui employée dans la ville de Lille, et prendre avis et instruction sur l'exécution de l'arrêt de la Cour du Parlement de Flandre au sujet de l'inventaire tenu des vases sacrés et apposition de scellés à la bibliothèque des PP. Jésuites de cette ville; » 1764.

CC. 88. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1764-1767. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 50 fl. payée à la sœur Augustine de Blauwe, supérieure de la maison des Bonnes-Filles de cette ville, pour une année de leur pension et gages ordinaires d'avoir tenu l'école dominicale pour lesdites pauvres filles de ladite ville, les avoir enseignées et aussi conduit au catéchisme en l'église paroissiale chaque dimanche de l'année; » 1766. — « De la somme de 120 fl. pour les dépenses du banquet et repas donné à M. le commissaire du Bureau des finances de Lille le jour de l'adjudication des fermes d'octroi de la ville d'Armentières; » 1767.

CC. 89. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1767-1769. — Comptes des impôts de la ville d'Armentières : — « De la somme de 100 fl. payée à Pierre-Louis Delangre, voiturier en cette ville, pour l'indemniser de la perte qu'il a soufferte par suite de l'incendie de sa voiture, arrivé, par accident, sur le pavé de Lille à Armentières, ladite voiture étant chargée de toiles blanches; » 1768. — « De la somme de 5 fl. payée aux sieurs horistes

de l'église paroissiale d'Armentières, pour leurs honoraires ordinaires d'avoir fait les processions et prières des rogations dans l'église paroissiale ; » 1769.

CC. 90. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1764-1769. — Compte des octrois levés en la ville d'Armentières pour le paiement du don gratuit, pour le terme de six ans finis le 31 octobre 1769 : — « Recette, 33,211 fl. 1 p. 6 d.; dépense, 32,239 fl. 17 p. 3 d. »

CC. 91. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1769-1772. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 480 fl. payée au sieur François-Joseph Leignel, prêtre, pédagogue dénommé à l'enseignement des rudiments des classes latines ensuite de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 1er mai 1767, par lequel Sa Majesté a supprimé le collége de cette ville; » 1770.— « Aux fermiers et enchérisseurs des fermes d'octrois de la ville d'Armentières, pour gratification à eux accordée pour boire pour avoir fait valoir et mis des enchères auxdites fermes, 24 fl.; » 1771. — « Pour sallaires de ceux qui ont été employés, pendant seize jours, à ouvrir et fermer les barrières des portes d'Arras et d'Erquinghem, pendant les dégels de l'hiver de 1771, 16 fl.; » 1772.

CC. 92. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1772-1775. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 195 fl. payée à frère Croquison, vicaire et procureur de la maison forte des frères Bons-Fils d'Armentières, pour la pension d'un pauvre et débil d'esprit, et pour avoir tenu l'école dominicale ; » 1773. — Frais de voyages et de députations vers les Etats de Lille et vers des avocats et procureurs pour conférer sur les affaires de la ville, 984 fl. 17 p. ; 1774. — « De la somme de 300 fl. 16 p. 2 d. payée au receveur du Domaine de Lille pour le quarantième appartenant au Roi dans les octrois levés par la ville ; » 1775.

CC. 93. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1775-1778. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 60 fl. payée aux RR. PP. Brigittins, pour les prix qu'ils ont délivrés par les ordres de MM. du Magistrat aux écoliers de la pédagogie avant vacances de l'année 1776, ainsi qu'il se pratiquoit lors de l'enseignement des RR PP. Jésuites; » 1776. — « De celle de 80 fl. payée au sieur Badar, négociant à Lille, pour un service de damas qu'il a envoyé à M. Duchaufour, commis de M. Boulanger, intendant des finances à Paris, en reconnaissance des services par lui rendus pour l'obtention de l'arrêt de prorogation des octrois de cette ville; » 1777.— « De la somme de 12 fl. payée aux sieurs Boidin et Rouzé, échevins de ladite ville d'Armentières, pour une journée employée en députation à Aubers avec le sieur bailli, pour rendre leur visite et saluer Mgr de Calonne, intendant de Flandre et d'Artois;» 1778. — Fragment d'un compte de la ville d'Armentières pour les années 1776-1777. — 3e chapitre de recette : *Droits de draps et étamettes*. Le comptable déclare qu'il n'a rien reçu pour les amendes des hautes perches non plus que sur les serges, attendu qu'il ne s'en fabrique plus, que les revenant bon de la draperie sont abandonnés aux égards et que la recette vaut moins que la dépense, ici pour mémoire. »

CC. 94. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1778-1781. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 19 fl. 16 p. pour poudre fournie aux quatre compagnies franches de cette ville pour faire honneur à Mgr l'intendant de cette province à son passage en cette ville; » 1779.— « De la somme de 480 fl. payée à Me Jacques-Philippe Ricard, prêtre, coutre de l'église paroissiale de cette ville et receveur de MM. les horistes, pour mesdis sieurs les horistes réduits à quatre par règlement de Mgr Casimir d'Egmont Pignatelli, seigneur de la ville, du 14 juin 1780, sous la même rétribution qui leur étoit attribuée à dix qu'ils étoient ci-devant, compris le sieur curé, par l'acte de fondation de Jacques de Luxembourg du 1er mai 1530, pour les honoraires des heures canoniales. »

CC. 95. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1781-1784. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 12 fl. payée aux sieurs Pierre-François Malingié, échevin, et Boussemaer, greffier, pour une journée employée à Lille le 7 septembre 1782, aux fins de remettre à M. Lagache, subdélégué de M. l'intendant, un état de la situation de la ville et y faire les remarques et observations nécessaires ; » 1782.— « Recette des octrois pour l'année 1783 : 20,048 fl. 16 p. 7 d. Dépense : 19,522 fl. 2 p. 3 d. —

Recette pour le don gratuit de la même année : 6,586 fl. 13 p. 4 d. Dépense : 5,130 fl. 11 d. »

CC. 96. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1781-1789. — Compte de la taille de dépens imposée le 22 novembre 1785 pour payer les sommes dues aux bonnes gens ayant avancé leurs deniers afin de suppléer à l'insuffisance des revenus de la Charité, ainsi que pour subvenir aux autres frais ordinaires et extraordinaires de la ville d'Armentières : — Remboursement des sommes avancées, pour subvenir aux nécessités des pauvres, par Gilles-François Charlet, Thomas et Jean-Baptiste Coustenoble, Adrien Delannoy, Théodore Lehoucq, Alexandre Coisnes, Arnould Leuridan, Jean-Baptiste Dassonville, Antoine-Joseph Six, échevins, et autres. — « Payé à Charles-Louis Lefebvre, lieutenant de cette paroisse, laquelle il a payée aux douze soldats du régiment de la Colonel-Général, qui ont venu en cette paroisse pour la conservation de la récolte et tenir lieu de garde, la somme de 508 florins 6 patards. »

CC. 97. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1784-1787. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De celle de 39 fl. 18 p. payée au sieur François Rouzé, mayeur d'Armentières, pour cinq journées par lui employées à Douai, ainsi que pour le rembourser des frais qu'il a faits aux fins de l'obtention d'un arrêt de la Cour du Parlement qui ordonne l'élargissement de la rue d'Erquinghem de cette dite ville ; » 1785. — Sommes payées en l'année 1787 pour subvenir « aux aumonnements, nourriture et entretien des pauvres par courtresse de leurs revenus, 7,800 fl. »

CC. 98. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1787-1789. — Comptes des octrois de la ville d'Armentières et du don gratuit : — « De la somme de 12 fl. payée au sieur Malingié et au comptable, pour un jour employé à Lille le 5 novembre 1787, avec MM. les mayeurs de Comines et de Halluin, pour faire les mémoires, représentations et observations nécessaires à Mgr l'intendant sur les lois attendues pour la conservation et le bien des manufactures de toilles ; » 1788. — « De la somme de 19 fl. 4 p. payée à la maréchaussée de cette ville pour services rendus, spécialement dans le principe des émeutes relatives à la disette du bled en 1789. »

CC. 99. (Registre.) — 33 feuillets, papier.

1789-1790. — Compte de la ville d'Armentières, tant de tous domaines et exploits que de tous autres objets appartenant à ladite ville, pour un an fini le 18 juin 1790 : — « De la somme de 153 l. payée à la veuve Isbergue, brodeur à Lille, pour avoir fait et livré un drapeau pour la garde nationale de cette ville, 153 l. 18 s. » — « De celle de 241 l. payées pour cocardes livrées à MM. du Magistrat et distribuées aux habitants en juillet 1789. » — « Recette totale du compte, 16,740 l. 19 s.; dépense, 22,520 l. 15 s.

CC. 100. (Registre.) — 8 feuillets, papier.

1783. — Compte, rendu en 1783 par Philippe-François Bacon, de la recette, faite au profit de la ville d'Armentières, « des loyers d'une partie des bâtiments et jardins légumiers du collége des ci-devant Jésuites, ensemble des débours qu'il a faits à l'encontre de ladite recette. » Recette, 3,080 l. 17 s.; dépense, 1,923 l. 5 s. 2 d.

V.

PIÈCES A L'APPUI DES COMPTES ; FERMES ; OCTROIS ET DROITS DIVERS.

CC. 101. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1681-1789. — Pièces à l'appui des comptes de la ville d'Armentières : — Etats des sommes dues au greffier de la ville pour travaux extraordinaires, tels qu'enregistrement d'actes, copies de feuilles de route, expédition de pièces, etc. — « Conditions pour entreprendre la livraison des flambeaux nécessaires au corps du Magistrat d'Armentières pour assister aux processions et quand on administrera quelqu'un dudit Magistrat ou de leur famille. » — Instructions données à des échevins députés vers les Etats de Lille. — Etats des dépenses des banquets faits par MM. du Magistrat d'Armentières à l'occasion des adjudications des fermes. — Bordereaux des dépenses ordinaires et extraordinaires à porter dans le compte des octrois.

CC. 102. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1725-1779. — Déclarations de tous les revenus tant ordinaires qu'extraordinaires de la ville d'Armentières.

— Contrôle des ordonnances de paiements délivrées par le Magistrat d'Armentières. — Etats des revenus et dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires de la ville d'Armentières : « A Marie Lallau et autres filles vivantes en célibat, pour une année de leurs gaiges d'avoir enseigné vingt cincq pauvres fillettes, et tenu l'escolle dominicalle, 100 l. par. » — Arrêt du Conseil d'Etat, prescrivant la confection d'un état certifié du montant des octrois de la ville d'Armentières pendant les années 1721 à 1725 ; — état du produit annuel de tous les octrois et deniers patrimoniaux qui se perçoivent dans la ville d'Armentières. — Autres états des revenus patrimoniaux et des droits dont jouit la ville d'Armentières, dressés en exécution de la déclaration royale du 11 février 1764 ; — instructions de M. de Caumartin, intendant de Flandre, pour la mise à exécution de cette déclaration royale.

CC. 103. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1688-1784. — « Etats et déclarations de la portée des fermes d'octroys de la ville d'Armentières : » — 1688. Ferme de la bière, 17,300 l. ; — du vin, 2,550 l.; — de la toile, 535 l.; — du tuage des bêtes, 220 l.; — de la vente des maisons, 1,177 l.; — de l'huile, 80 l.; — de la vente des bêtes, 1,200 l.; — de la houille, 6 l.; — du beurre, 60 l.; — du brandevin, 2,000 l.; — du tabac, 430 l.; — du blé, 885 l.; — du bois, 215 l.; — du poisson, 76 l.; — des cuirs tannés, 240 l.

CC. 104. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1684-1694. — Adjudication des impôts qui se lèvent en la ville d'Armentières, en vertu d'octrois royaux, sur les boissons et toutes sortes de marchandises, passées en présence de l'intendant de Flandre.

CC. 105. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1778-1783. — Registre des biens patrimoniaux de la ville d'Armentières, commençant le 11 décembre 1778 et finissant le 30 mai 1783 : — Adjudications des fermes de la ville, telles que le « mainque », le droit d'étalage des fruits et poissons, le droit de passage des nefs et bateaux, le colportage, le droit d'aunage des toiles, le droit de circulation sur le pavé et le grand pont, le maerschep, etc.; baux et arrentements de biens appartenant à la ville ; travaux à faire au compte de la ville.

CC. 106. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1706-1788. — Adjudication des fermes de la ville d'Armentières : boissons, bêtes, tabac, bois, poids public, bateaux chargeant et déchargeant au rivage, grains, afforage des vins, etc.

CC. 107. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1697-1787. — Commissions données par le Bureau des finances de Lille à Jean-François Regnault, chevalier, et au sieur Brecvelt de la Haye, officiers dudit Bureau, pour procéder à l'adjudication des fermes, octrois et deniers patrimoniaux de la ville d'Armentières. — Pièces relatives à l'adjudication des fermes d'Armentières.

CC. 108. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1715-1787. — Adjudication de la ferme de l'octroi sur les bières en la ville d'Armentières : — 1715, adjugé 18,125 l. — 1725, 21,600 l. — 1735, 20,000 l. — 1745, 13,300 l. — 1755, 8,000 fl. — 1765, 7,400 fl. — 1775, 6,025 fl. — 1785, 7,400 fl.

CC. 109. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1750-1784. — Etats du produit de la ferme des bières, brandevins, tabacs, pavé, grains et vente des bestiaux de 1750 à 1784 : — 1750, 11,921 fl. — 1751, 14,211 fl. 1752, 15,822 fl. — 1753, 14,839 fl. — 1754, 14,678 fl. — 1758, 15,489 fl. — 1781, 14,681 fl. — 1784, 15,703 fl.

CC. 110. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1709-1782. — Pièces relatives à des modérations demandées par les adjudicataires des fermes d'octrois de la ville d'Armentières ; — avis et décisions pris par le Magistrat sur les requêtes présentées par les fermiers.

CC. 111. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1724-1739. — Mise à exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 29 août 1724 relatif à la perception des droits de péage, passage, pontenage, travers et autres qui se perçoivent sur les ponts et chaussées, chemins, rivières navigables et ruisseaux y affluant dans toute l'étendue du Royaume. — L'intendant prescrit aux villes de la Flandre de fournir la déclaration de tous les droits de péage qu'elles lèvent à leur profit. — Difficultés au sujet de la perception des droits de passage, travers et vinage à Armentières. — Pièces touchant la levée, à Armentières,

des droits de tonlieu, d'entrée et de sortie des bestiaux et des bêtes à pied fourchu.

CC. 112. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1676-1762. — Ferme des octrois sur les bières : — Mode de perception de ces octrois et correspondance à ce sujet avec les Etats de Lille. — Ordonnances des Etats de Lille pour empêcher les abus qui se commettent dans la levée des octrois sur les bières. — Demandes de dégrèvements présentées par les fermiers à cause de l'interruption des marchés ou de la cherté des grains, du décri des monnaies, etc. — Invitations faites par les Etats au Magistrat d'Armentières d'exciter les cantiniers, brasseurs et cabaretiers à baisser le prix de la bière afin de procurer une diminution du prix des denrées alimentaires.

CC. 113. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1622-1741. — Ordonnance des gens de la Chambre des Comptes de Lille, prise de concert avec les échevins de cette ville, pour remédier aux abus résultant de la non-exécution des bans et statuts publiés pour la conservation des impôts courant sur les boires de grains. — Ordonnance touchant les brasseurs pour empêcher les fraudes de l'impôt sur les boires de grains. — Invitation, faite au Magistrat d'Armentières, de fournir une déclaration de tous les cabaretiers et aubergistes, de ceux qui tiennent des pensionnaires, de ceux qui donnent à manger, etc. — Visite des maisons des cabaretiers et bourgeois d'Armentières pour « la retrouve » de 1741. — Avis des échevins d'Armentières sur une requête, présentée aux Etats de Lille par les habitants de ladite ville, tendant à obtenir la diminution de l'impôt sur la bonne bière et la suppression de l'impôt mis sur la petite.

CC. 114. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1617-1626. — « Lyvre pour tenir notte des vins qui se vendent en ceste ville d'Armentières, commenchant le IXe de janvier XVIe dix-sept, apertenant à Jean Lutun, à ce commis par MM. du Magistrat de la dicte ville. »

CC. 115. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1716-1777. — Octroi sur les grains : — Réclamations des gens de loi et habitants de la Chapelle-d'Armentières, d'Erquinghem, de Nieppe et de Steenwerck, contre l'établissement de cet octroi. — Demandes de dégrèvements faites par les fermiers de l'octroi sur les grains. — Contestations auxquelles la perception de cet octroi donne lieu. — Supplique au Magistrat d'Armentières à l'effet d'obtenir l'autorisation de continuer à lever l'impôt sur les grains sans fournir les titres en vertu desquels on le perçoit dans ladite ville.

CC. 116. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1714-1759. — Ordonnance d'Antoine-Louis Le Fèvre de Caumartin, intendant de Flandre et d'Artois, qui déboute de sa demande le sieur De la Croix, trésorier de la ville d'Armentières, qui prétendait prélever un droit de 2 p. 100 sur les deniers provenant de l'octroi sur le vin quoique cet octroi, aux termes de l'arrêt du Conseil en date du 13 juillet 1751, fût destiné exclusivement au soulagement des pauvres. — Difficultés entre le Magistrat d'Armentières et les adjudicataires des octrois sur l'eau-de-vie.

CC. 117. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1606-1617. — Requêtes présentées par les bailli et échevins de la ville d'Armentières aux baillis des Etats de Lille, Douai et Orchies, afin d'obtenir à ferme, moyennant un prix modéré, la perception des impôts sur les boissons et denrées, et ce en considération des grandes tailles, aides et subventions que ladite ville doit payer ; — apostilles favorables.

CC. 118. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1716-1717. — Cause entre Louis Boursette et la ville d'Armentieres au sujet de la perception du droit de poids public. — Difficultés entre Robert Liébart, fermier du poids de la ville, et Catherine Liagre, au sujet d'une contravention aux règlements sur les poids et mesures : ordonnance du Magistrat, défendant aux commerçants de faire usage de balances pouvant peser au delà de 20 livres, toute marchandise ayant un poids supérieur étant assujettie au poids public.

CC. 119. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1704-1744. — Ordonnance de Charles-Honoré Barentin, intendant de la Flandre-Maritime, touchant les fraudes et abus qui se commettent dans la perception et la régie des droits sur les bestiaux. — Cause, devant les conseillers-juges des domaines des Etats-Généraux des Provinces-Unies à Lille, entre le Magistrat d'Armentières et

le fermier des droits de vinage de cette ville. — Ordonnance du Magistrat d'Armentières relativement aux droits d'aunage des toiles vendues au franc marché et foire de la ville.

CC. 120. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1722-1728. — Ordonnance de l'intendant Méliand prescrivant le dépôt entre ses mains, dans le délai d'un mois, des titres en vertu desquels les communautés de son département lèvent des impôts.— Déclaration des fermes de l'ancien domaine d'Armentières, qui s'adjugent annuellement au profit de ladite ville. — Ordonnance de M. Méliand, intendant de Flandre, qui confirme la ville d'Armentières dans la possession de ses fermes; — opposition, formée à cette ordonnance par le Bureau des finances de Lille, sous prétexte que la ville d'Armentières ne peut présenter les titres en vertu desquels elle lève lesdites fermes ou patrimoniaux qui sont au nombre de sept : le droit sur les bateaux, le droit d'étalage sur les fruits et poissons, le maerschep, ou droit de transport par eau, le droit de poids public, le droit des compenages, ou droit d'étalage au marché, le droit de recueillir les fumiers dans la ville, l'aunage des toiles ; — appel de la décision du Bureau des finances de Lille par les échevins d'Armentières devant le Conseil d'Etat.— Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme la ville d'Armentières dans la jouissance et la perception de certains droits ou impôts qui sont de son ancien patrimoine, nonobstant l'opposition des officiers du Bureau des finances de Lille.— Autre arrêt du Conseil qui déboute de leur opposition lesdits officiers et maintient les échevins d'Armentières dans la connaissance et administration des patrimoniaux et dans le privilége de n'en rendre compte qu'à leur seigneur le comte d'Egmont.

CC. 121. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1699-1721. — Mandement du comte d'Egmont au Magistrat d'Armentières pour lui faire connaître qu'il s'oppose à ce que le subdélégué de l'intendant de Flandre intervienne dans la reddition des comptes des deniers publics et patrimoniaux d'Armentières. — Requête du comte d'Egmont et des échevins d'Armentières à M. Méliand, intendant, pour être maintenus dans les droits de poids public et d'aunage des toiles, qui ont été confirmés à ladite ville par l'intendant M. de Bernières, et dont la perception est contestée par le Bureau des finances de Lille.

CC. 122. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1753. — Mémoire tendant à prouver que les bailli et échevins d'Armentières ont toujours eu la régie et administration des octrois, aussi bien que la connaissance en première instance des contestations et contraventions survenues au sujet desdits octrois.

VI.

EXEMPTION DES IMPÔTS PRÉTENDUE PAR DES PARTICULIERS ET DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

CC. 123. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1696-1767. — Octroi du 13 juillet 1751 pour la levée d'un impôt pour le soulagement des pauvres : — supplique au Magistrat et ordonnance de l'intendant, tendant à comprendre les ecclésiastiques et nobles dans la perception de cet impôt. — *Queritur* sur la question de savoir si les ecclésiastiques et nobles doivent être exempts de l'impôt levé, en vertu d'autorisation royale, sur les ventes de maisons et héritages. — Ordonnance de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de Flandre, qui déboute le curé d'Armentières, les PP. Brigittins et les PP. Jésuites de la même ville, ainsi que le sieur Deliot Des Landes, de leur prétention d'être exempts de payer la taxe mise sur le vin en vertu de l'arrêt du Conseil en date du 13 juillet 1751, alléguant, à l'appui de leur demande, que la taxe de 4 patards suffit amplement pour subvenir à la subsistance des pauvres.

CC. 124. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1639-1752. — Requête des Capucins d'Armentières aux députés des Etats de Lille, afin d'obtenir l'exemption de l'impôt pour la bière et le vin dont on leur fait l'aumône. — Suppliques présentées à l'intendant de Flandre par les supérieures et religieuses de Saint-François, dites Sœurs-Grises, de la Présentation, dites de Saint-François de Sales, et de Saint-Augustin, afin d'être déclarées exemptes des impôts pour la bière nécessaire à leur consommation. — Semblable requête des administrateurs de la maison des Pauvres-Filles-Orphelines d'Armentières.

CC. 125. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1655-1726. — Difficultés entre les échevins d'Ar-

mentières et les sieurs Destieux, Charlet, Joire, Boucquillon, de Vindere et Luttun, prêtres et horistes de l'église paroissiale de ladite ville, au sujet de la contribution des vingtièmes dont ces derniers se prétendaient exempts. — Déclaration des terres et héritages qu'occupent les ecclésiastiques et nobles en la paroisse d'Armentières.

CC. 126. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1678-1731.—Prétention par le greffier criminel d'être exempt des impôts sur les vins et bières.— Exemption des impôts sur les boissons accordée à Nicolas Duquesne, en considération de ce qu'il a établi une manufacture de toiles à Armentières (cf. AA. 4). — Exemption de vingtièmes accordée au sieur Alexandre Valque. — Lettre de l'intendant de Caumartin pour témoigner le désir que les employés des brigades des fermes mis à la retraite pour raison d'âge ou pour infirmité, jouissent de l'exemption des impôts. — Extrait très-bref du règlement des messagers et maîtres de postes en ce qui concerne les exemptions dont ils doivent jouir. — Requêtes des rois et connétables des confréries de Saint-Georges, de Saint-Sébastien, de Sainte-Barbe et de Saint-Michel à Armentières, à M. Méliand, intendant de Flandre, pour obtenir que les rois de chacune desdites confréries jouissent de l'exemption de l'impôt pour douze tonnes de bière l'année de leur « royaume »; — des mêmes rois et connétables, afin d'obtenir la modification de la condition moyennant laquelle on les avait exemptés de l'impôt pour douze rondelles, à charge « de les dépenser chez eux. »

CC. 127. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1713-1750. — Requête des bailli et échevins d'Armentières aux Quatre Baillis Hauts-Justiciers de la châtellenie de Lille afin d'être autorisés à comprendre, dans la répartition des tailles et vingtièmes, les jardins et héritages des communautés religieuses de ladite ville; — appostille favorable de M. d'Haffrengues, subdélégué de l'intendant. — Observations faites par lesdits bailli et échevins touchant la requête des PP. du collége de la Société de Jésus prétendant être exempts de la contribution des années 1711 et 1712 parce qu'ils ont toujours été considérés par les souverains pontifes comme un ordre mendiant, la pauvreté desdits religieux ne pouvant être mise en doute. — Difficultés, portées devant l'intendant de Flandre par le Magistrat d'Armentières et les PP. Jésuites et Bons-Fils, au sujet de l'exemption des octrois et de la contribution prétendue par ces religieux.

CC. 128. (Cahier.) — 6 feuillets, papier.

1754-1759. — « Etat des vins renclos par les prêtres, privilégiés et communautés religieuses d'Armentières pendant les années du 1er octobre 1753 au dernier septembre 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, quatre premiers mois et treize premiers jours de 1759. »

VII.

EMPRUNTS; DETTES DE LA VILLE.

CC. 129. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1674-1779. — Obligation de 200 l. de gros souscrite par la ville d'Armentières au profit de Philippe Van den Abeele qui a prêté une pareille somme à ladite ville afin de l'aider dans ses affaires urgentes, « et signamment au paiement des contributions. » — Lettres de l'intendant M. de Caumartin, demandant un état des emprunts contractés par la ville. — Etat, dressé conformément à l'ordonnance de l'intendant en date du 30 septembre 1761, des emprunts en rentes héritières ou perpétuelles faits par la ville d'Armentières, avec l'indication de la date des emprunts, du taux des intérêts, et des remboursements qu'elle a pu opérer.

CC. 130. (Liasse.)— 8 pièces, dont 4 en parchemin.

1688-1699. — Lettres du roi Louis XIV qui fixent, sur le rapport de Dreux-Louis Du Gué de Bagnols, intendant de Flandre, les charges ordinaires et extraordinaires de la ville d'Armentières à la somme annuelle de 4,123 fl. 30 s. 5 d. qui sera payée chaque année, de préférence à toutes autres dépenses, sur les 15,493 fl. 1 s. 11 d. qui forment les revenus ordinaires de la communauté. Cette somme se répartira ainsi qu'il suit : au grand-bailli 100 fl., à son lieutenant 75 fl., aux sept échevins chacun 12 fl., au greffier civil 75 fl., au greffier criminel 50 fl., au médecin de la ville 40 fl., à la sage-femme 18 fl., au messager 18 fl., et pour prendre garde à la porte du chœur de l'église 6 fl., à celui qui conduit l'horloge 60 fl., entretien des chaînes du puits de la ville 20 fl., au sonneur du vigneron 9 fl., au bailli de l'église pour nettoyer les places et siéges du Magistrat 3 fl., aux deux chirurgiens

des pauvres, 15 fl., au carillonneur du beffroi 12 fl., à la maîtresse d'école des vingt-cinq pauvres filles 50 fl., au maître des enfants de chœur 21 fl., au concierge des prisons pour parer les autels pour les processions 10 fl., aux Jésuites pour l'enseignement des cinq classes 300 fl., aux Bons-Fils tenant l'école dominicale 75 fl., aux commis qui apposent les plombs sur les draps et estamettes qui se fabriquent en la ville 85 fl. 13 s., et pour les plombs 143 fl. 12 s..., réparations des bâtiments 800 fl.;— le Roi fixe ensuite la manière suivant laquelle aura lieu la liquidation des dettes de la ville d'Armentières, qui s'élèvent à la somme de 85,922 fl. 10 s., ladite liquidation devant se faire en huit ans. — Arrêt du Conseil d'Etat qui fixe les charges ordinaires et extraordinaires de la communauté d'Armentières à la somme de 393 fl. et en prescrit le mode de paiement. — Autre arrêt qui lève la surséance accordée en 1689 aux communautés pour le paiement de leurs dettes à cause de la guerre.

VIII.

MONNAIES; AFFAIRES DIVERSES.

CC. 131. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1600-1677. — Déclaration des prairies inondées de la paroisse d'Armentières; 1600.—Déclarations des terres étant « à rietz » dans la même paroisse; 1655, 1657, 1658, 1662. — Dépositions des propriétaires demeurant à Armentières touchant les pertes qu'ils ont éprouvées par suite des dégâts commis par les troupes; 1677.

CC. 132. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1655-1762. — Circulaires imprimées émanant du greffier des Etats de Lille et du subdélégué de l'intendant de Flandre, à l'effet de réclamer, des mayeur et échevins d'Armentières, des états offrant le chiffre de la population, le montant des octrois et des dettes, la nature des biens, les produits du sol, les enclavements, les droits de péage, etc.

CC. 133. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1709-1738. — Lettres-circulaires de l'intendant Méliand au Magistrat d'Armentières au sujet de la diminution des espèces d'or, d'argent et de billon. — Ordre donné au trésorier de la ville par les échevins d'Armentières d'avoir à accepter, en à-compte sur le prix de sa ferme, une somme de 400 l. en sols valant 2 s. de France pièce, qu'il a refusé de recevoir du sieur Duchâteau, fermier du droit d'aunage des toiles. — Vérification de la caisse des comptables de la ville d'Armentières au sujet de l'augmentation ou diminution des espèces d'or et d'argent. — Extraits de comptes et pièces diverses.

CC. 134. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1713. — Requêtes des grand-bailli, mayeur et échevins d'Armentières à l'intendant de Flandre : — pour le prier de rendre plus régulier le service du coche d'Armentières pour Lille, qui est desservi au compte du roi ; — pour lui soumettre les réformes qu'il serait bon d'introduire dans le service de la voiture publique d'Armentières à Lille, actuellement affermée à un sieur Duriez.

CC. 135. (Liasse.) — 15 pièces, dont 1 parchemin.

1604-1786. — Ordonnance royale prescrivant la formation d'états des revenus patrimoniaux et des dettes de la ville d'Armentières. — Exécution de l'édit de mars 1696, qui établit des droits sur les bois et charbons — Etablissement de deux contributions destinées à couvrir les aides et vingtièmes de 1710-1711. — Sol pour livre des droits d'octroi de la ville d'Armentières. — Demande de réduction des droits dus pour l'acquisition d'une brasserie, savonnerie et salinerie, faite par Jean Hullin. — Caution de Melchior Blanchart pour les fermes et maltotes de la ville d'Armentières.

Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales; Eaux et forêts; Mines; Édifices; Travaux publics; Ponts-et-chaussées; Voirie.)

I.

TITRES ET BAUX DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES; REVENUS DE LA VILLE.

DD. 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 1 sceau.

1537-1568. — Ventes aux échevins d'Armentières: par les tuteurs des enfants de Bauduin Montagne, de 1,116 verges d'héritage situé outre le pont Notre-Dame, à front de la rue du Riés; — par Gilles Pinchon, marchand grossier, d'une portion de maison située sur le Marché; — par Jean Béhagle, prêtre, et Guillaume Béhagle, de maisons situées sur le Marché; — par Tristran Le Gillon, d'une maison à usage d'*auquerie*, située à front d'une *glinoie* qui mène de la Belle-Croix au ponchel de le Vigne, tenue de la seigneurie du Bois-Grenier; — par Hubert Deleval, potier, d'une maison sur le Marché, tenant à la maison et halle de la ville.

DD. 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1584-1695. — Ventes aux échevins d'Armentières: par les tuteurs des enfants de Gilles Du Mont et de Catherine Sénéchal, d'une « montée, pescherie et cheingle » avec héritage située derrière l'église; — par Chrétienne Lenoble, veuve de Philippe Dubasle, d'un héritage à front du rivage et de la chaussée allant au puissot dit le Puissot-Fripon et Puissot-du-Nain; — par Gilles Meurillon et Jean-François Boursette, curateurs judiciaires des biens délaissés par Michel Meurillon, d'une maison et héritage à usage de boulangerie, à front de la rue de la cour de Lassus.

DD. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1532-1619. — Arrentement par les échevins d'Armentières à Jacques Delobel, d'une portion d'héritage située hors de la vieille porte d'Houplines vers le ponchel de la Vigne, en échange d'un terrain par lui abandonné à la ville pour le profit et utilité de la fortification; — vente par les mêmes échevins à François Flore, marchand brasseur, d'un héritage sis en la rue de la Belle-Croix, joignant au bien de l'acheteur lequel bien est situé vers le bout de cette rue, contre le jardin des Arquebusiers.

DD. 4. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1510-1539. — Confirmation par Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem et d'Armentières, de l'arrentement de certains biens accordé, sans son autorisation, par la ville d'Armentières: Jacques de Luxembourg confirme, en outre, l'acquisition, faite par les échevins, de la maison des Bouchers « qui est tenant et prochaine la neufve halle, » dans laquelle on installera

« les poix et balanche et, à l'un des corniers d'icelle, par dehors, une montée à vir servant pour toutes les chambres de ladicte neufve halle. » Pour servir à l'établissement de nouvelles boucheries les échevins ont acheté, moyennant une somme de 650 l., « une place et maison qui, auparavant, par une Jehenne Escallin, vesve de feu Jacques Le Sauvage, avoit esté vendue, située en lieu fort utille, propice et convenable, faisant le coing du marchié et l'entrée de la rue du Brulle, avec de la ruïelle qui maisne en la court que l'on dit de Lassus. » — Arrentement par les échevins d'Armentières : à Antoine Boutry et Philippe Canuel, de portions d'héritage situées hors la porte d'Erquinghem ; — à Pasquier Frummault, « nachelier » de son métier, de 580 pieds de terrain à front du chemin de l'Ecluse, outre le pont ; — à Jean Bataille et Nicolas Ladent, d'une portion d'héritage en échange de maisons « assez caducques et ruynées, » dont ils ont fait l'abandon à la ville pour être employées « à la fortification et utillité d'icelle ville, hors la viéze porte de Houplines ; » — à Philippe Mannet, d'une portion d'héritage ; — à Olivier Pétillon, d'une portion de terrain située hors la porte d'Houplines, à front de la rue de la Briqueterie.

DD. 5. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1550-1556. — Constitution d'une rente de 3 fl. au profit de la ville d'Armentières en garantie du canon d'arrentement de 2 cents de terre accordé par les échevins à Jean Le Gillon, lesdits 2 cents formant l'excédant de 18 cents achetés de Philippe Du Bacq, écuyer, pour servir à la fortification de la ville, « faire fossez, douves et terraux du côté du Tour Corbel, sous la seigneurie de Bois-Grenier. » — Arrentement par les échevins d'Armentières : à Michel Liénard, drapier, d'une portion d'héritage à front de la rue menant du cimetière à la porte de Houplines ; — à Philippe Mannet, d'une partie de terrain « en forme de erche (herse) ès viés fossez de la ville, hors la viése porte de Houplines, au coing derrière les maisons faisans le toucquet de la grand rue hors ladite porte et de la rue du Plat ; » — à Hugues Carpentier, à Simon Burette, prêtre, et à Guillaume Leroy, savetier, de diverses portions d'héritage faisant partie des vieux fossés et situées hors la vieille porte d'Houplines ; — à Etienne Mouton, d'un waréchaix aboutissant à la rue de l'Atre ; — à Philippe Cruchet, d'une portion d'héritage tenant à la porte d'Arras ; — à Charles Dubois, d'une partie de terrain en échange d'une autre partie dont il a fait abandon à la ville pour la fortification ; — à Jean Cocquiel, fils de Jean, d'une portion d'héritage située à front de la rue qui mène de la Maladrie au ponchel de la Vigne ; — à Jean Longhespée, d'une maison située à front du chemin de la croisette d'Arras au ponchel de la Vigne.

DD. 6. (Liasse.) — 7 pièces, dont 3 en parchemin.

1584-1740. — Arrentements par les échevins d'Armentières : à Georges Dassonneville, d'une place vide située à front du Marché-au-Poisson ; — à Jean Denis, chaufournier, d'un cent de terre situé hors du pont de Flandre, à front de la chaussée, au devant de l'hôpital Sainte-Catherine, et tenant à la chaussée qui conduit de la rue des Tripiers à la Lys ; — à Louis Leclercq, d'une portion d'héritage située au Bas-Reng, tenant à deux allées qui descendent de la rue du Chaufour à la rivière ; — à Thomas Becquet et Henri Desruelles, d'un héritage situé au coin de la rue du Brusle et du Marché, au-dessous de la maison où était la halle aux draps ; — à Anne Lefrançois, d'une allée, située à front de la rue et cour de Lassus, menant à la boucherie de la ville ; — à Jean Domicent et à Guillaume Defer, d'héritages situés le long de la Lys, outre le Pont-d'Amour.

DD. 7. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1735-1758. — Arrentements par les échevins d'Armentières : à Marie de Sains, veuve d'Adrien Van Tourout, et à Joseph Dehorne, de 276 verges de terre situées hors la porte d'Erquinghem, à front du pavé d'Armentières au bac du Croc ; — au comte d'Egmont, de 208 verges de pré appelées le Nouvel-Atre, enclavées dans les Prés des Charpentiers, qui appartiennent audit comte ; — à Jean-Baptiste Rostrud, d'une pâture à la porte d'Arras, près du Grand-Moulin ; — à Jean-Ignace de Hanne, de 336 verges de pâture situées hors la porte de Flandre, depuis la Lys jusqu'à la chaussée menant de ladite porte vers la cense de la Motte ; — au P. François Caulier, procureur du collége de la Compagnie de Jésus, de 230 verges de terre à prendre en l'ancien rempart, au bout de la rue du Chaufour, depuis la rivière jusqu'au coin de la muraille de clôture des Capucines ; — à Jean-Baptiste et Marie-Françoise Picavet, d'une portion d'héritage située au bout de la porte d'Erquinghem, vers la Lys.

DD. 8. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1760-1779. — Arrentements par les échevins d'Ar-



mentières : à Joachim Pronnier, de 507 verges d'héritage de l'ancien rempart, à usage de jardin, tenant d'un bout à la porte d'Arras; — à Bon Glorian, maître charpentier, d'une portion des anciens remparts, située hors la porte d'Erquinghem; — à Denis-François Bartier, d'une partie de terrain située hors la porte d'Arras, dans le fossé comblé à gauche de la route; — à Jean-Michel Boutry, de 1,450 verges de terre situées derrière le collège des Jésuites et le long des promenades publiques; — requête présentée au sieur Denyau, grand-bailli, afin d'être autorisés à accorder à Jacques Desruelles un nouvel arrentement de terres situées derrière le jardin des Capucins et le long du chemin de la Bouvaque.

DD. 9. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1764-1773. — Baux par les échevins d'Armentières: à Pierre Raoult, receveur de la châtellenie de Lille au Bureau d'Armentières, d'une pâture derrière la muraille du jardin des Capucins, le long du chemin de la Bouvaque; — à Pierre Stricanne, de la motte, terre et héritage de la grande batterie faisant partie des remparts, au bout de la rue Notre-Dame, au cul-de-sac; — à François Caudry, de 375 verges de pâture tenant à la grande batterie; — à Jacques Lancez, jardinier, des jardins qui se trouvent dans l'enclos du collége des Jésuites, lequel étant devenu domaine royal par suite de l'arrêt d'expulsion des Jésuites, est loué par la ville jusqu'au moment où le Roi en aura disposé; — à Catherine Castrique, à Antoine Delangre, à Adrien Six, blanchisseur, et à Jean Béghin, aussi blanchisseur, de terres et pâtures faisant partie des anciens remparts.

DD. 10. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1678-1767. — Demandes de dégrèvements formées par les occupeurs de maisons appartenant à la ville. — Requête d'un particulier à l'effet d'obtenir la délimitation exacte de sa propriété et de celle de la ville dans les terres du fort démoli. — Requêtes au Magistrat d'Armentières pour obtenir en bail ou en arrentement des maisons appartenant à la ville. — Demande, faite au nom des maîtres tisserands de Lille par les directeur et syndics de la Chambre de Commerce de cette ville, aux échevins d'Armentières, pour obtenir la location de la blanchisserie qu'occupait la veuve Duquesne et qui appartient à la ville d'Armentières. — Prisée et estimation à emporter des édifices composant la blanchisserie située à Armentières près la porte de Flandre, sur les pâtures et prairies des anciens remparts.

DD. 11. (Liasse.) — 9 pièces, dont 1 en parchemin.

1624-1781. — Lettres de Louis, comte d'Egmont, autorisant la ville d'Armentières, en considération de ce qu'elle est en grande nécessité, à vendre une choque de maisons située à front de la rue Du Brulle, dans lesquelles se tiennent « aucunes des perches de la draperie. » — Permission accordée à l'occupeur du cabaret de la *Grande-Lorette*, situé rue de la Vignette à Armentières, de se servir, pour faire entrer les chevaux dans l'écurie de son cabaret, de la porte de la maison de la boucherie de la ville, qui y est contiguë. — Mémoire du greffier Bayart sur la question de savoir si la ville a quelque droit à la propriété d'un bâtiment situé au-dessus des Boucheries quoiqu'elle ait arrenté, en 1698, aux sieurs Thomas Becquet et Henri Desruelles, la partie du bâtiment des Boucheries qui se trouve du côté de la rue du Brusle sans désigner d'une manière spéciale le bâtiment dont il s'agit, duquel lesdits arrentataires ont joui sans empêchement depuis plus de 40 ans. — Requête présentée à l'intendant de Calonne par le sieur Séguin, maître de la poste aux chevaux à Armentières, afin d'obtenir le renouvellement du bail d'une partie des anciennes boucheries de la ville qui lui servent d'écuries. — Signification faite au nom des échevins à Jean-Baptiste Duriez d'avoir à évacuer, à la mi-mars 1728, la maison et cabaret de l'Hôtel-de-Ville.

DD. 12. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1688-1714. — Procès-verbal de mesurage des terres, provenant des anciens remparts, qui longent la muraille du jardin des Capucins; — demande d'un état de la consistance des terres qui formaient autrefois les remparts et qui sont actuellement mises en culture; — procès-verbal de la plantation de bornes dans une pâture située sur l'emplacement de l'ancien rempart afin d'indiquer la limite de la propriété de la ville et de celle du sieur Legrand.

DD. 13. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1582-1609. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, portant que les bailli, échevins, manants et habitants de la ville d'Armentières pourront, pendant un certain laps de temps, user de voie d'exécution réelle,

« tant sur les domaines, fermiers et redevables tenans biens, rentes et arrentements de ladicte ville et demeurans en leur banlieue et jurisdiction seullement, que sur les deniers procédans des vendues judiciairement faictes et passées, et qui se feront amiablement devant deux eschevins d'icelle ville; » — prorogées par les archiducs Albert et Isabelle.

II.

EAUX ET FORÊTS; INONDATIONS; NAVIGATION; COURS D'EAU.

DD. 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1701. — Les bourgmestre et échevins de la châtellenie de Furnes consultent le Magistrat d'Armentières sur la manière dont les officiers de la maîtrise des eaux et forêts opèrent pour l'application des règlements qui régissent le service des eaux et forêts, et sur les mesures que ces officiers ont prises au sujet des terres situées le long de la Lys.

DD. 15. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1585-1738. — Déclaration des terres et prairies inondées de la ville d'Armentières; — répartition, entre les propriétaires intéressés, de la dépense occasionnée par l'érection « d'ung goullet et buige de bois de chesne faicte et assize à travers des nouveaulx fossetz et rampars de la ville d'Armentières (hors la porte d'Arras) pour escouller les eauwes jus de bon nombre d'héritages innundez, et la faire entrer, par ledit goullet, ès vielz fossetz de ladicte ville. » — Adjudication au rabais, par le Magistrat d'Armentières, au sieur Jean-Baptiste Rotrou, du curement et nettoyement jusqu'à vif fond des ponts et fossés de la ville. — Cahier des charges de l'adjudication du nettoiement du « goulot commençant au fosset derrière le jardin de la maison des Bonnes-Filles, à front de la rue des Pourceaux, descendant et finissant au Rivage. » — Répartition des dépenses à faire pour ce travail. — Liste de ceux qui ont été imposés pour ces travaux de curement.

DD. 16. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1376-1707. — Sentence de Louis de Male, comte de Flandre, rendue au préjudice d'Alart de Poucques, qui prétendait tenir les eaux de la Lys à un niveau qui occasionnait souvent des inondations dans les prés qui bordent cette rivière. — Ordonnance du subdélégué de l'intendant de Flandre prescrivant aux occupeurs des prés bordant la Lys de nettoyer leurs fossés pour faciliter l'écoulement des eaux. — Avis de géomètres-arpenteurs sur le moyen de procurer le desséchement des prés de la Lys.

DD. 17. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1672-1760. — Requêtes présentées par les échevins d'Armentières aux intendants Michel Le Peletier et Antoine-François Méliand afin d'obtenir une ordonnance prescrivant les mesures nécessaires pour empêcher les inondations des prés Duhem. — Difficultés entre les échevins d'Armentières et le prince d'Isenghien, celui-ci prenant parti pour Ambroise Meurille, fermier des moulins de Molimont à Houplines, touchant la tenue des eaux de la Lys à Houplines. — Ordonnance de l'intendant de Caumartin pour l'entretien du chemin qui conduit aux prés Duhem et le curement des fossés et cours d'eau qui environnent ces prairies.

DD. 18. (Liasse.) — 6 pièces, dont 3 en parchemin.

1503-1504. — Enquête tenue par Jean Gommer, conseiller à la Gouvernance de Lille, Guillaume Hangouart, lieutenant au même siége, Gordien Gilleman, receveur du Domaine de Lille, et Guillaume de Landas, greffier du bailliage, commissaires nommés par délégation de la Chambre des Comptes de Lille pour visiter la rivière de la Lys et y ordonner les travaux nécessaires afin de prévenir le retour des inondations des prairies qui bordent cette rivière. Ces inondations avaient donné lieu à un procès entre Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Armentières, d'Erquinghem, etc., gouverneur de Lille, Jacques de Ghistelles, seigneur de la Motte, l'abbé et couvent de Loos, d'une part; Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, propriétaire des moulins de Molimont à Houplines, d'autre part. — Pièces de ce procès. — Lettres de Jean Dommessent, lieutenant de la Gouvernance de Lille, attestant que la hauteur des eaux aux moulins de Houplines excède la borne fixée par le procès-verbal d'enquête du 27 juin 1503, relaté ci-dessus.

DD. 19. (Liasse.) — 8 pièces, dont 6 en parchemin.

1513-1521. — Différend entre Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles et de Molimont, appelant,

d'une part; Jacques de Luxembourg, seigneur d'Armentières, Jacques de Ghistelles, seigneur de la Motte, l'abbé de Loos et le prieur de Nieppe, d'autre part, touchant les ventelles des moulins de Molimont qui retenaient les eaux de la rivière de la Lys en si grande abondance que les herbes, « avêtures » et foins croissant sur les prairies en étaient perdus et gâtés. — Mémoire des arguments à employer contre le seigneur de Croisilles : on y dit que la hauteur des eaux de la Lys à Houplines a toujours été un objet de litige, que déjà, en 1339, elle avait donné lieu à un procès entre Gui de Flandre, seigneur d'Erquinghem et d'Armentières, et Alart de Poucques, seigneur de Houplines, propriétaire des moulins de Molimont, lequel, se termina par un accord entre les parties intervenu le 26 août 1339. — Sentence du Grand-Conseil de Malines rendue au préjudice d'Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles, qui prescrit de se conformer, pour la tenue des eaux à Houplines, à la hauteur fixée par le procès-verbal d'enquête du 27 juin 1503 (cf. DD. 18). — Ordonnance de l'empereur Charles-Quint prescrivant, sur les nouvelles plaintes de Jacques de Luxembourg et consorts, la mise à exécution de la sentence du Grand-Conseil de Malines, en date du 27 mai 1514, rendue contre le seigneur de Croisilles.

DD. 20. (Liasse.) — 7 pièces, dont 5 en parchemin.

1503-1513.— Lettres de Jean Dommessent, seigneur de Bois-Grenier, lieutenant de la Gouvernance de Lille, portant que les frais du curement de la Lys seront supportés, à raison de un gros au cent de terre, par les propriétaires des prés longeant ladite rivière depuis Erquinghem, Armentières, Steenwerck jusqu'à Sailly.— Lettres des commissaires délégués par la Chambre des Comptes de Lille pour visiter la rivière de la Lys autorisant les seigneurs de Fiennes et de Ghistelles, ainsi que l'abbé de Loos et le prieur de Nieppe, à lever un impôt sur les prairies longeant la Lys afin de couvrir les frais du curement de cette rivière. — Mandement de Philippe-le-Beau, roi d'Espagne, assignant à comparaître devant le Grand-Conseil de Malines onze personnes qui ont refusé de se soumettre au paiement de l'impôt mis sur les prés de la Lys depuis Merville jusqu'à Molimont. — Recette et emploi d'une imposition mise sur les prés de la Lys à Estaires, Merville, la Gorgue, Erquinghem, Sailly et Nieppe pour couvrir les frais du curement de la rivière. — Mandements du roi Philippe-le-Beau au sujet des moyens de suppléer à l'insuffisance de l'impôt perçu sur les prés de la Lys, depuis Merville jusqu'aux portes de Molimont à Houplines. — Ordonnance de Maximilien Ier, empereur, roi des Romains, rendant exécutoire la levée de l'impôt mis, d'un commun accord, sur les prés qui bordent la Lys, par les propriétaires de ces prés, pour être employé en travaux d'amélioration de la rivière.

DD. 21. (Liasse.) — 2 pièces, dont 1 parchemin.

1603-1607. — Relation de la sommation faite au sieur de Croisilles d'avoir à ouvrir les portes et ventelles de ses moulins à Houplines, et de la réponse par lui faite que vu la sécheresse du temps il désirerait être exempté provisoirement d'exécuter cette mesure.— Procès-verbal d'enquête tenu par Maillard de Vulder, maître des requêtes du Grand-Conseil de Malines, et Jean Adriani, avocat audit Conseil, en vertu d'ordre du Roi, au sujet des dommages causés aux prairies qui bordent la Lys par la hauteur des eaux de cette rivière : cette enquête avait été ordonnée dans le procès pendant entre le sieur de Croisilles et le comte d'Egmont.

DD. 22. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1663-1672. — Différend, au sujet de la hauteur des eaux de la Lys à Houplines, entre Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse de Middelbourg et d'Isenghien, d'une part, les commis à la direction des eaux sur la paroisse d'Armentières, d'autre part. — Procès-verbal de l'enquête tenue en la Gouvernance de Lille du 7 juin au 28 juillet 1663, au sujet des bornes qui doivent servir d'indicateurs pour la hauteur des eaux de laLys. — Ordonnance du Grand-Conseil de Malines prescrivant, sur le vu du procès-verbal d'enquête ci-dessus, la pose provisoire de pierres dans la Lys, pour indiquer la hauteur à laquelle les eaux doivent être tenues. — Ordre donné par l'intendant Le Peletier au fermier des écluses de Houplines de tenir ses écluses ouvertes suivant la demande que les échevins d'Armentières lui en ont faite et nonobstant l'ordre qu'il avait reçu de les tenir fermées.

DD. 23. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1715-1716. — Différend, au sujet de la hauteur des eaux de la Lys à Houplines, entre le comte d'Egmont, les baillis et gens de loi d'Erquinghem, paroisse d'Armentières, Steenwerck, Nieppe et seigneurie de la Motte, l'abbé de Loos, d'une part; Ambroise Meurille, fermier des moulins de Molimont à Houplines, joint à lui le prince

d'Isenghien, propriétaire desdits moulins, d'autre part; — mémoires, procurations, extraits de dénombrements defiefs, requêtes, etc., fournis à l'appui des prétentions du comte d'Egmont et des gens de loi.

DD. 24. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1724. — Différend, au sujet de la hauteur des eaux de la Lys à Houplines, entre les bailli et échevins de la paroisse d'Armentières et le prince d'Isenghien, prenant fait et cause pour Ambroise Meurille, son fermier; — requêtes et mémoires fournis par les échevins à l'appui de leur demande : ils font l'exposé des dommages qui résultent de l'inondation des prés Duhem, en « cette année de pluies abondantes. »

DD. 25. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1751-1754. — Différend, au sujet de la hauteur des eaux à Houplines, entre les bailli, mayeur et échevins d'Armentières, Nieppe et Erquinghem, et Jean-Baptiste Meurille, fermier des moulins de Molimont. — Projets des « soutènements à faire et observations pour faire reconnaître les anciennes bornes de la rivière du Lys. » — « Sistemme proposé pour expliquer les variations des niveaux occasionnez par une interposition d'escluses, et la métode nécessaire à observer pour y placer des points proportionnels. » — Mémoire d'avocats concernant « les règlements émanez pour la hauteur et l'esvacuation des eaux de la rivière du Lys par rapport aux escluses et moulins de Molimont à Houplines. » — Autre mémoire explicatif touchant le même objet.

DD. 26. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1720-1722. — Différend entre le prince d'Isenghien, seigneur de Houplines, et son fermier des moulins de Molimont, Ambroise Meurille, d'une part, les échevins d'Armentières, d'autre part, au sujet de la prétention qu'avait ledit prince de placer les bateaux de son fermier à un endroit déterminé du nouveau bassin d'Armentières, et ce en vertu de son franc moulage de Houplines. — Appel devant le Parlement de Flandre par Ambroise Meurille, fermier des moulins de Houplines, de la sentence de la Gouvernance de Lille qui l'a débouté de sa prétention relativement à la place que doivent occuper ses bateaux dans le bassin d'Armentières.

DD. 27. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1750. — Requête présentée à l'intendant M. Méliand par le Magistrat d'Armentières pour le prier, dans l'intérêt de la population, qui ne tarderait pas à se trouver en disette de farines à cause du manque de vent, de vouloir bien remettre à une époque plus favorable l'exécution des mesures qu'il a prescrites pour mettre à sec la Deûle aux moulins de Wambrechies, de Quesnoy, de Houplines et de Deûlemont, afin de réparer les écluses de Comines; — apostille de l'intendant pour surseoir à l'exécution desdites mesures. — Réquisition de cinq hommes pour le curement de la Haute-Deûle. — Envoi d'une affiche relative au curement de la Scarpe.

DD. 28. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1513-1778. — Lettres des échevins d'Armentières contenant « qu'ayant trouvé moyen de faire venir dans les fossés de la ville les eaux du fossé des Laies, et ce par le moyen de faire fossés en plusieurs lieux, et même à travers du chemin menant du moulin des Laies à la chapelle de Bois-Grenier, » Jean Dommessent, seigneur de Bois-Grenier, leur a permis de faire le fossé à travers ledit chemin, à la condition d'entretenir perpétuellement un pont de pierre ou de bois pour conserver le passage. — Visite du vieux fossé des Laies, faite, en 1643, par le délégué de la Chambre des Comptes de Lille; — autorisation de continuer l'approfondissement de ce fossé; 1643; — requête des échevins d'Armentières au gouverneur des Pays-Bas à l'effet d'être autorisés à approfondir et élargir la rivière des Laies depuis Armentières jusqu'au pays de Laleu, afin de garantir le pays contre les courses de l'ennemi français; 1643; — correspondance à ce sujet. — Projet de rendre le fossé des Laies navigable. — Procès-verbal de la visite de la rivière des Laies dans l'intérieur de la ville, touchant les réparations à faire aux ponts, crêtes, etc.; 1778. — Protestations contre les dégâts causés par les eaux du fossé de ville, grossies par celles du fossé des Laies; 1784.

DD. 29. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1654-1752. — Etat des débours faits pour le curement, ordonné par le Magistrat d'Armentières, de la « riviérette en ceste ville hors le pont de Flandre. » — Visite de la Lys : amendes mises à la charge de la ville d'Armentières. — Réquisition d'une barque pour le prince de Soubise qui se propose de faire une visite de la rivière

de la Lys. — Attestation des mayeur et échevins d'Armentières touchant la juridiction qui appartient sur la rivière de la Lys à la terre et prévôté de Frelinghien. — Ordre donné par M. de Séchelles, intendant de Flandre, au Magistrat de la ville d'Armentières, de fournir tous les renseignements et indications nécessaires au sieur Berthier, ingénieur-géographe du roi, chargé de travailler, conjointement avec les sieurs Denis, Solerni et Dulieu, ingénieurs-géographes, à la levée de la carte du cours de la Lys depuis Armentières jusqu'à Aire, et du pays qui se trouve entre Aire et Saint-Omer. — Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme la dame de Pierrebaix dans le droit de bac qu'elle perçoit sur la Lys.

DD. 30. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1720-1767. — Ordonnance de l'intendant Méliand faisant défense aux bateliers d'Aire de venir prendre charge sur la châtellenie de Lille, permettant toutefois aux bateaux-voituriers de Saint-Venant, Merville et Estaires, de charger et voiturer entre ces villes et Armentières. — Sentence du même intendant condamnant à une amende de 20 fl. Michel Camelin, dit *Point-du-Jour*, « maerschep » d'Armentières à Estaires, à la poursuite des syndics du corps des bateliers naviguant sur la Basse-Deûle et la Lys, pour avoir, contrairement aux ordonnances, pris en charge à Armentières cinquante-quatre tonnes d'huile pour les conduire à Aire. — Cause entre le Magistrat d'Armentières, d'une part, M. de Montmorency et les échevins d'Estaires, d'autre part, touchant l'établissement d'un « maerschep, » ou voiture d'eau, d'Estaires à Armentières et autres lieux, pour le transport des marchandises et denrées, établissement que le Magistrat d'Armentières considère comme nuisible au commerce.

DD. 31. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1713-1722. — Requête des bailli et échevins d'Armentières à l'intendant de Bernières, pour lui remontrer le préjudice qui a été causé aux bateliers de Nieppe, Steenwerck, la Gorgue, etc., et au « maerschep » d'Armentières, par la publication de l'ordonnance par lui rendue en décembre 1713 et par laquelle il a donné aux bateliers de Lille le monopole de la navigation vers cette ville. — Attestation par les grand-bailli, mayeur et échevins d'Armentières que les marchandises de cette ville et des environs n'ont jamais été assujetties au « tour » des bateliers de la ville de Lille, que M. de Bernières a permis à tous les bateliers, excepté à ceux d'Aire, de charger et voiturer toutes marchandises ainsi qu'il avait été de tout temps pratiqué et que le commerce et le bien public le requièrent. — Requête présentée à M. de Séchelles, intendant de Flandre, à l'effet d'obtenir que, pour le bien et avantage du commerce, les fabricants et commerçants soient de nouveau autorisés à faire usage de leurs bateaux sans qu'on puisse les obliger à les remettre sous le bureau de la ville.

DD. 32. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1750-1768. — Les échevins d'Armentières engagent les échevins de Comines à se désister de leur prétention de faire charger des grains à Armentières les jours de marché sur tels bateaux qu'ils voudront, au préjudice du maerschep d'Armentières, à qui ce droit a été exclusivement conféré par arrêt du Conseil d'Etat. — Ordonnance de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de Flandre, qui défend au Magistrat d'Armentières de troubler les habitants de Comines dans le droit de faire venir leurs grains d'Armentières par tels bateliers qu'ils jugent convenables sans être assujettis à aucun impôt ni être inquiétés par le maerschep d'Armentières. — Procès entre François Broive et Nicolas Commer, bateliers à Armentières, fermiers du droit de maerschep sur la Lys d'Armentières à Lille et autres lieux, d'une part, Jacques Facques et consorts, fariniers demeurant à Lille, d'autre part, au sujet de la prétention qu'ont les bateliers de Comines de se charger des grains du marché d'Armentières destinés à des fariniers et boulangers de Lille, Wambrechies, Quesnoy, etc.

III.

ROUTES ET CHEMINS ; PONTS.

DD. 33. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1726-1783. — Plaintes des gens de loi de la paroisse d'Armentières contre le Magistrat de la ville, qui a fait défaire sept verges et demie de pavé à la porte d'Erquinghem. — Ordre de l'intendant aux échevins de laisser sur le rivage une place suffisante pour y déposer des grès destinés à la construction de la chaussée d'Armentières au bac du Crocq. — Ordre donné par les baillis des Etats de Lille à la ville d'Armentières et aux paroisses d'Erquinghem et d'Armentières, de faire voiturer 20,000 pavés et fournir les pionniers et le sable néces-

saires pour la construction du pavé d'Armentières au pays de Laleu. — Mesurage de pavés en la ville d'Armentières. — Pavage de la ville : livraisons de grés. — Construction d'un pavé de Lille sur Armentières par la Chapelle dudit Armentières et la cense de Hébuterne à Houplines. — Accord entre les échevins de la ville et ceux de la Chapelle-d'Armentières, touchant les droits de passage sur le pavé d'Armentières et l'entretien de la route de Lille.— Paiements faits à divers maîtres paveurs.— Estimation des ouvrages de pavés à faire pour rendre les pentes plus douces depuis la rue d'Erquinghem jusques et y compris la Grand'-Place, la rue du Pont et les quais. — Délibération des échevins d'Armentières et requête présentée à l'intendant touchant l'établissement d'un pavé sur le grand chemin qui conduit d'Armentières à Arras et pays de Laleu, du moins jusqu'au village de Fleurbaix.

DD. 34. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1736-1740. — Ordonnances de l'intendant Bidé de la Grandville : approuvant le parti que les échevins d'Armentières ont pris de faire transporter à leurs frais, du rivage de la Haute-Deûle à Lille jusqu'à l'endroit où se fait le pavé d'Armentières au pays de Laleu, les grès nécessaires pour la confection de ce pavé, au lieu d'en faire opérer le transport par les laboureurs et voituriers d'Armentières et d'Erquinghem ; — autorisant les mêmes échevins à payer, à raison de 30 patards pour cent, le transport des grès destinés à ce pavé. — Procès-verbal de vente des arbres croissant le long du chemin de la Bouvaque ; — liste des ouvriers désignés pour travailler au nivellement et « dérodage » du chemin de la Bouvaque ; — attestation par un fermier que la liberté de passer par ce chemin lui a été accordée gratuitement et par tolérance ; — visite du chemin de la Bouvaque faite par deux délégués du Magistrat d'Armentières à l'effet d'indiquer les limites et séparations des héritages de la ville et de ceux de la demoiselle Cardon, propriétaire du fief du Jardin.

DD. 35. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1721-1778. — Voiture publique d'Armentières à Lille : adjudication ; — défense de Nicolas Delangre, adjudicataire de la route, contre le Magistrat d'Armentières qui veut assujettir toutes ses voitures à partir à sept heures du matin. — Prix de l'adjudication de la route.— Promesse par Pierre Delangre et Jean-Baptiste Caudry, voituriers, de payer, chacun, la somme de 150 flor. par an, si on leur permet de se servir de leurs chaises et chariots en profitant, pour chacun un huitième, des amendes qui seront prononcées pour le fait de ladite route. — Conditions pour le fermier adjudicataire de la voiture d'Armentières à Lille. — Plaintes des habitants d'Armentières sur le mauvais état de la voiture publique. — Refus par le voiturier Duriez de délivrer des permis à ceux qui, payant demi-place, veulent se servir d'autres voitures que la sienne.

DD. 36. (Liasse.) — 8 pièces, dont 4 en parchemin.

1586-1730. — Philippe II, roi de Castille, de Léon et d'Arragon, comte de Flandre, permet à la ville d'Armentières de lever, pendant six ans, un impôt sur les chevaux, chariots et bestiaux qui passeront sur le pont de la Lys que ladite ville vient de faire construire, et ce afin de couvrir les frais de cette construction. — Albert et Isabelle, archiducs d'Autriche, comtes de Flandre, autorisent Charles d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, à élever d'un tiers les droits de passage des bateaux, chariots et bêtes de somme sur le pont de Flandre, à la condition de prendre à sa charge l'entretien de ce pont. — Déclaration faite devant Charles-Maximilien d'Haffrengues, subdélégué de l'intendant de Flandre, commissaire député à cet effet par ledit intendant et le contrôleur général des finances, par les bailli, mayeur et échevins d'Armentières, qu'ils ont présenté requête au Roi pour obtenir que le comte d'Egmont soit obligé de faire réédifier à neuf le pont de la Lys, attendu que ses officiers ont toujours perçu un droit de péage dessus et dessous ce pont; qu'au surplus, ils prient le Roi de réunir à son domaine ledit droit de péage en se chargeant de l'entretien dudit pont.— Lettre de M. Le Peletier à M. Méliand, intendant de Flandre, le priant de rendre une ordonnance portant extinction du droit de péage du pont de la Lys dont le comte d'Egmont doit être privé faute d'avoir représenté ses titres dans les délais prescrits ; il le prie, en outre, de faire faire un devis pour la reconstruction ou la réparation du pont. — Arrêt du Conseil d'Etat qui condamne le comte d'Egmont à faire incessamment reconstruire, à ses dépens, le pont de la Lys. — Lettres-patentes du roi Louis XV, qui déchargent Procope d'Egmont-Pignatelli de la reconstruction du pont de la Lys, la ville d'Armentières ayant, le 13 juin 1730, accepté l'abandon à elle fait par ledit comte des droits de pontenage qui se lèvent sur ledit pont.



DD. 37. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1728-1747. — Réparations à faire au pont de la Lys à Armentières; — certificats d'experts et d'entrepreneurs. — Devis et conditions des réparations à faire au pont de la Lys et à celui de la courte rue d'Arras. — Ordre de l'intendant Bidé de la Grandville aux éclusiers et fermiers des moulins de Comines et de Houplines de mettre les eaux basses aux jours que leur indiqueront les échevins d'Armentières afin de faciliter les travaux de construction du pont de la Lys en ladite ville. — Emprunt par la ville d'Armentières, avec l'octroi de l'intendant et des Etats, de la somme de 10,000 liv. de France à employer au paiement des frais de construction du pont et autres dépenses.

DD. 38. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1742-1782. — Adjudications des travaux de maçonnerie, trappe, bascule, flèche, etc., à faire au pont-levis sur la rivière de la Lys à Armentières.

DD. 39. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1725-1747. — Avis d'avocat contenant que la ville d'Armentières étant séparée de la paroisse du même nom, l'entretien des deux ponts qui existent sur ladite paroisse ne doit pas être à la charge de la ville. — Requête des échevins d'Armentières à M. de la Grandville, intendant de Flandre, pour être autorisés à faire mettre, au travers de la trappe du pont de pierre sur la Lys, une pièce de bois flottant sur l'eau, laquelle ne sera levée, pour le passage des bateaux, que moyennant paiement des droits de pontenage; — autre requête pour obtenir de pouvoir substituer, à la pièce de bois flottante, une chaîne de fer qui barrera le passage aux bateaux sujets au péage, mais qui laissera le passage libre aux petits bateaux non soumis à ce droit. — Ordre de l'intendant de Séchelles aux pontonniers d'Estaires et d'Armentières de supprimer les barres mises sous les ponts de ces deux villes ou de les disposer de façon à ce que les bateaux chargés de paille et de foin puissent passer librement. — Certificat tendant à prouver que la largeur des ponts de la Lys pour le passage des bateaux est à peu près uniforme.

DD. 40. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1750-1782. — Protestation soulevée par le rétablissement de l'arcade de la porte d'Erquinghem. — Conditions et plan pour les garde-fous en fer à établir le long de l'abreuvoir, contre le pont de la Lys à Armentières, sur le modèle de ceux qui ont été placés à la porte de Saint-André à Lille. — Assignation du sieur Goudemez, bailli d'Armentières, par-devant la Gouvernance de Lille, pour n'avoir pas exécuté, dans la réparation du poncel Galant, situé sur la rivière des Laies, les instructions données par les officiers du bailliage de Lille lors de leur visite du 28 août 1772. — Réparation du pont de la porte d'Arras : réclamations touchant la manière dont se fait le travail.

IV.

VOIRIE, CONSTRUCTIONS, RÉPARATIONS; ÉDIFICES PUBLICS; CIMETIÈRE.

DD. 41. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1698-1782. — Questionnaire envoyé par le Bureau des finances de Lille au sujet des droits auxquels donnent lieu les autorisations relatives au service de la grande et petite voirie. — Requêtes de particuliers pour obtenir la permission d'exécuter des travaux de construction ou de démolition. — Demande, par l'intendant de Flandre, d'un état indiquant le nombre de plants de noyers qui peuvent être plantés dans l'étendue de la paroisse d'Armentières. — Notifications à des particuliers : d'avoir à enlever des matériaux, grains, ustensiles, etc., déposés sur la voie publique ; — d'avoir à opérer certains travaux dont dépend la sécurité des habitants. — Requête présentée au Magistrat d'Armentières par trois habitants de cette ville afin d'être autorisés à continuer l'enlèvement des boues.

DD. 42. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1713-1717. — Etat des redevances dues à la ville d'Armentières pour octrois d'alignements, nettoiement des rivages, réparations et reconstructions de propriétés, concessions d'emprises sur la rue ou sur la propriété de la ville, etc.

DD. 43. (Liasse.) — 14 pièces, dont 1 en parchemin.

1752-1785. — Requête afin de pouvoir reconstruire à l'alignement des maisons voisines une maison située sur la Place. — Opposition faite par Pierre-François Simart de Lancourt, receveur des fermes du Roi, à l'or-

donnance du Magistrat d'Armentières qui lui a prescrit de reconstruire sa maison, rue d'Erquinghem, à l'alignement d'autres maisons que les propriétaires, dans l'intérêt de la circulation, ont consenti à reculer de quatre pieds.

DD. 44. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1723-1742.— Requête de Barnabé Dujardin, tanneur et fermier des moulins du comte d'Egmont à Armentières, à l'effet d'être autorisé à établir un hangard sur les fondations et arcades du pont hors la porte de Flandre ; — consentement des échevins d'Armentières. — Réparations à faire au pignon d'une maison située au coin de la rue du Brusle, et qui incombent, par moitié, à Romain Boursette, occupeur, et aux religieuses de la Présentation dites de Saint-François-de-Sales.

DD. 45. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin.

1624. — Mandement par Philippe IV, roi d'Espagne, d'ajourner, devant la Gouvernance de Lille, Jacques Rouzée, entrepreneur des ouvrages à faire près de la halle d'Armentières, pour s'entendre avec lui sur les conditions auxquelles il consentirait à résilier le contrat d'entreprise desdits travaux, s'élevant à 50,000 liv., la ville renonçant, vu le mauvais état de ses finances, à les faire exécuter en ce moment (cf. DD. 4.).

DD. 46. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1723-1779. — Devis et conditions des réparations à faire à l'hôtel-de-ville, ordonnées par arrêt du Conseil d'Etat du 26 décembre 1724 et ordonnance de l'intendant du 26 octobre 1725; — réparations à faire à une maison joignant l'hôtel-de-ville, actuellement à usage de cabaret, pour la rendre susceptible d'être habitée, cette maison étant destinée pour servir de demeure au sieur Denyau, grand-bailli d'Armentières. — Procès-verbal, dressé par Jean-Paul Dathis, architecte à Lille, des réparations à faire au beffroi de l'hôtel-de-ville d'Armentières; — devis, conditions et adjudications desdits travaux, moyennant 1,600 fl., audit sieur Dathis. — Signification faite, à la requête des échevins d'Armentières, au sieur Jean-Vincent Leblanc, carillonneur de la paroisse Saint-Pierre à Lille, d'avoir à terminer et mettre en état de jouer, pour le 14 août 1779, le carillon de ladite ville, dont il a entrepris la réparation; 1779; — les officiers municipaux de Bailleul demandent au Magistrat d'Armentières s'ils ont été satisfaits de la manière dont le sieur Leblanc s'est acquitté de sa tâche, dans l'intention qu'ils sont de confier audit Leblanc les réparations de l'horloge et du carillon de Bailleul.

DD. 47. (Liasse.) — 5 pièces, dont 1 en parchemin.

1610-1739. — Permission accordée par les archiducs Albert et Isabelle à la ville d'Armentières d'imposer sur les habitants de la ville et de la paroisse la somme de 3,000 liv., moitié de celle de 6,000 liv., jugée nécessaire pour réparer les dégâts causés à l'église paroissiale, le 7 juin 1610, par l'ouragan et la foudre. — Etat des réparations à faire à l'église d'Armentières, dressé par le subdélégué de l'intendant.— Devis et conditions des travaux à faire à l'hôpital de la ville d'Armentières et à l'église de cet hôpital.

DD. 48. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1604-1610. — « Compte présenté aux lieutenant de bailly et eschevins de la ville d'Armentières par Jacques Rouzée et Jehan Lutun, commis à la recepte des deniers tant pour la structure de l'église et couvent des Pères Capucins en ladicte ville qu'aux ouvrages d'icelle édiffication, le tout depuis la résolution prinse dudict bastiment, heureusement encommenché par la bénédiction de la première pierre le xx[e] de may xvi[c] quatre jusques au jour de la cloture de ce compte, xxvii[e] de mars xvi[c] et dix : » — Recettes : « de M. le pasteur Moschus, 3,000 liv.; du corps de la draperie, 400 liv.; menutés d'argent qui étaient dans la ferme de la ville et que le Magistrat a données, 103 liv.—Total des recettes : 26,077 liv. 6 s. 7 d.» — « Dépenses : A maistre Nicollas Taillevent, paintre, pour avoir accommodé la table d'autel servant en la chapelle de ladicte église, 8 liv.; paié pour la façon de certain ornement pour servir en l'église, XV liv.; à Robert Cocquel, pour le restat quy luy estoit deu pour avoir livré l'estoffe du susdit ornement, 24 liv. 18 s.; paié, pour avoir apporté de Lille une image de saint François et le pied d'ung crucifix pour servir en ladite église, 16 s. » — Total des dépenses : 26,236 liv. 12 s.

DD. 49. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673-1725. — Conditions de travaux à faire au compte de la ville : réfection d'une maison tenant à la grande porte de l'hôpital ; — confection des étaux et et planches pour étaler les toiles du franc-marché. —

Affiche annonçant l'adjudication des travaux de réparation de l'hôtel-de-ville. — Frais de construction du « nouveau réduit. »

DD. 50. (Liasse.) — 6 pièces, dont 1 en parchemin.

1510-1779. — Convention entre les marguilliers de l'église paroissiale et Mathieu-le-Grant, touchant la reconstruction du mur de clôture du cimetière « depuis la treille par où l'on vient de l'église ou marché alant jusques au fossé qui vient de la rivière du Lys. » — Signification faite par le lieutenant du bailli de la ville d'Armentières aux échevins de cette ville qu'ils ont porté atteinte aux droits conférés par la coutume aux seigneurs hauts-justiciers en permettant à Jean-Baptiste Delarre d'établir une nochère donnant sur le cimetière pour l'écoulement des eaux de sa brasserie. — Requête de Thomas Rogeau tendant à obtenir l'autorisation de prendre, sur le cimetière d'Armentières, l'entrée et la sortie de deux maisons qu'il a l'intention de faire construire; — apostille favorable. — Ordonnance des échevins portant que le sieur Six, marguiller de la paroisse d'Armentières, fera vendre les arbres croissants sur le cimetière à raison « de ce qu'ils font une grande obscurité dans l'église, » et aussi « parce que leur situation est un danger permanent pour ladite église, à cause des vents. » — Le sieur de Castcele, procureur général au Parlement de Flandre, mande aux échevins d'Armentières de lui adresser un relevé du nombre des décès de leur paroisse depuis dix ans, année par année, avec un plan figuratif et géométrique du cimetière, afin de rendre compte à la Cour de sa suffisance ou insuffisance; — engage les bailli, mayeur et échevins d'Armentières à s'occuper du choix d'un terrain qu'il faudra acquérir pour l'érection du nouveau cimetière : il leur démontre la nécessité qu'il y a de s'occuper de cette affaire sans retard, le cimetière actuel étant réellement insuffisant vu le nombre des décès (245) qui se prodnisent chaque année en la ville d'Armentières.

DD. 51. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1750-1752. — Convention pour fourniture de pompes publiques entre les échevins d'Armentières et le sieur Nicolas Bonte, plombier. — Marché pour la livraison d'une pompe à boyaux, servant aux incendies, avec tous ses agrès, à faire par François Creton, sellier à Lille; — — « instruction touchant l'entretien et la conservation des pompes à boyaux. »

V.

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

DD. 52. (Liasse.) — 2 originaux, parchemin.

1509-1538. — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem et d'Armentières, s'oblige à payer, avec le produit de l'impôt sur les « boires de grains » qui se lève en la ville d'Armentières et dont le quart lui appartient, le quart d'une rente de 10 liv. par. que les échevins d'Armentières ont promis de payer perpétuellement au Domaine de Lille en reconnaissance de ce que l'empereur Maximilien I[er] et son fils l'archiduc Philippe-le-Beau leur ont octroyé, par leurs lettres d'avril 1509, la permission « de joindre, unir et enclore, en nostre ville et eschevinage d'Armentières, le nombre de vingt bonniers d'héritage estans ès faubourgs de nostre dicte ville; » 1509. (Cf. FF. 1.) — Françoise de Luxembourg, douairière d'Egmont, comtesse de Gavre, dame de Fiennes et d'Armentières, confirme l'achat fait par les échevins d'Armentières d'une maison sise sur le marché à côté de celle où pend pour enseigne l'Ecu de Bourgogne, « dont il est besoin pour faire entrée et nouvelle rue pour aller du marchié au ragrandissement et ampliation d'icelle ville, lequel, autrement, seroit inutille, » ainsi que « pour amplier la maison et halle de la ville » devenue insuffisante. La nouvelle rue sera d'autant plus utile qu'elle correspondra à la rue allant du marché à l'église et fera ainsi « rue croisée ».



Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires; Marine.)

I

MILICE.

EE. 1. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1702-1743. — Circulaire des Baillis des quatre seigneurs hauts-justiciers représentant l'Etat des châtellenies de Lille, Douai et Orchies concernant les jeunes gens propres à servir le Roi dans ses troupes et qui vont s'engager dans les lieux voisins de leur résidence au lieu de s'enroler pour la milice. — « Liste des hommes non mariés cotisés pour faire deux milices pour le service du Roy, par la jeunesse d'Armentières, à l'intervention de MM. les Magistrats. » — Ordre des lieutenant de bailli, mayeur et échevins d'Armentières à tous les hommes non mariés de cette ville et échevinage depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, de se présenter au Greffe afin d'y déclarer leurs noms, surnoms, âge, qualités et taille. — Liste nominative des quatre-vingt-onze hommes non mariés de la ville d'Armentières, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, qui ont cinq pieds cinq pouces, jouissent d'une bonne santé et sont en état de servir dans la milice. — Dénombrement des hommes non mariés de la ville d'Armentières de seize à quarante ans, dressé en vertu des ordres des baillis des Etats. — Règlement des Etats de Lille touchant la répartition des frais de la milice ; — convocation pour la revue des miliciens. — Ordonnance sur le mode à employer pour le paiement des sommes dues aux miliciens pour leur engagement, afin qu'ils ne se livrent pas à des dépenses folles et excessives dans les cabarets.

EE. 2. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1733-1746. — Engagements et enrôlements de miliciens pour servir dans les armées du Roi en acquit et décharge de la communauté d'Armentières : engagement de Jean-Baptiste Thevelin pour 101 écus et un chapeau de 9 flor. avec un bord d'argent. — Etats de dépenses faites pour la levée des miliciens.

EE. 3. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1734-1758. — Frais et dépenses des logements en la ville d'Armentières de miliciens de Flandre, de Bergues, de Bourbourg et du bataillon de Péronne. — Cotisations « faites sur la jeunesse depuis seize ans accomplis jusqu'à quarante ans » pour les frais des miliciens en vertu des ordres des Etats de Lille. — Liste des jeunes hommes non mariés de la ville d'Armentières depuis seize jusqu'à quarante ans. — Requête de Charles-Joseph Six, demeurant à Armentières, et prétendant être exempt de la milice à cause de ses fonctions de collecteur de la paroisse de Fromelles. — Attestation du sieur Fruleux, clerc de la paroisse de Fleurbaix, touchant la délivrance que lui ont faite MM. du Magistrat d'Armentières

de trois miliciens déserteurs engagés par ladite communauté de Fleurbaix et qui ont été ramenés de Lille à Armentières par les archers de la maréchaussée.

II.

COMPAGNIES D'ARCHERS, ARBALÉTRIERS, ARQUEBUSIERS ; GARDE BOURGEOISE.

EE. 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1500-1584.— Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, confirme les roi, connétables et confrères « du jeu de l'arcq à main » de la ville d'Armentières dans le privilége, qui leur a été conféré par ses prédécesseurs et dont les lettres ont été perdues par suite des guerres et divisions du pays, de n'être point répréhensible par la justice s'il arrivait que, dans le cours de leurs exercices, quelqu'un fût blessé ou tué, par un trait, entre deux berceaux, après le cri d'avertissement. — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes et d'Armentières, confirme les roi, connétables et confrères du serment des archers d'Armentières, moyennant une reconnaissance annuelle d'un chapon, dans la possession d'un terrain au-dehors de la porte d'Houplines qui leur avait été donné en échange du jardin qu'ils occupaient auprès de l'église, nommé la Cour-de-Lassus, et que ledit seigneur leur avait repris « afin de y faire maisons et rivage ; » 1513. — Jean Seüwin, vice-curé de l'église Saint-Géry à Valenciennes, notaire apostolique, Bon Mathon, greffier de cette ville, Pierre Killet, roi, et Gossart Cocqueau, connétables de la compagnie de Sainte-Ursule audit Valenciennes, attestent que Jean de Bohain, « homme de bien, créable et digne de foy, » a déclaré devant eux « que depuis XXIII ans ou environ, ung nommé Thiéry de Valenciennes, son parent, ayant esté au service de feu de très-noble mémore Maximillian, empereur des Romains, en la ville et cité de Coulongne, luy donna et laissa certaine portion de divinité et relicquiaire des Onze mil Vierges, lequel Jehan de Bohain a, depuis, icelle portion de relicquiaire donné à ceulx de la compagnie de Saincte-Ursulle dudit Valenciennes, lesquelz jusques à présent l'ont tenu en bonne et seeure extime, dont, pour faire plaisir, service et honneur à sire Franchois Botin, prebstre, et Pierre Preudhome, ceulx dudit Valenciennes leur ont délivré ladite portion de reliquiaire pour estre donnée à la compagnie des archiers que se polra eslever et mettre sus en la ville d'Ermentiers. »

EE. 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1500-1513. — Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, sur la requête des roi, connétables et confrères « du jeu de l'abalestre, » lequel, « de toute ancienneté, est, en tout honneur et honnesteté, exercé par les confrères du Serment en la ville d'Armentières, sans aucun blasme ni reproche, et souvent esté ès bonnes villes de Flandre jouer à icelluy jeu, aussi ont les supplians donné plusieurs beaux prix aux mieulx et plus près jouans de la broche, » confirme lesdits confrères dans la possession du privilége qui les affranchit de toute poursuite judiciaire s'il arrivait que, tirant à l'arbalète entre deux berceaux, un confrère « blessast, navrast, affolast ou commist cas de criesme ou de mort » après avoir « crié à haulte voix que on se gardast du trait, ou ce mot : Hors du trait ! » Ce privilége avait été concédé aux arbalétriers d'Armentières par lettres des prédécesseurs de l'archiduc d'Autriche, lesquelles avaient été perdues « au moyen des guerres et divisions. » — Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem, d'Armentières et de Sottenghien, confirme les roi, connétables et confrères du serment des arbalétriers d'Armentières dans la possession d'un terrain contenant quatre cents, situé hors de la porte d'Erquinghem, à front du chemin de le Glimoye, lequel terrain a été donné auxdits confrères en échange du jardin qu'ils occupaient auprès de l'église, nommé la Cour-de-Lassus, que ledit seigneur leur avait repris afin d'y faire maisons et rivage ; Jacques de Luxembourg confirme, en outre, les priviléges de ladite confrérie et autorise la construction d'une maison sur 1 nouveau jeu pour se récréer, moyennant une redevance annuelle d'un chapon. — (Cf. FF. 61.)

EE. 6. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1770. — Le Parlement de Douai permet à la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges à Armentières de mettre en vente une maison située rue du Brusle, qui est à usage de cabaret sous l'enseigne *l'Arbalète*, et qui appartient à ladite confrérie à titre d'arrentement perpétuel. — Différend devant le souverain bailliage de Lille entre Charles-François Hu, lieutenant du bailli d'Armentières, d'une part, les roi, connétables et confrères du serment des arbalétriers de cette ville, d'autre part, ces derniers appelant d'une sentence rendue à leur préjudice, le 31 mai 1768, par le Magistrat d'Armentières pour contravention aux règlements de police.

EE. 7. (Liasse.) — 1 copie, papier.

1550. — Charles-Quint, empereur, comte de Flandre, accorde aux arquebusiers de la ville d'Armentières le privilége de n'être point inquiétés par la justice si, par cas fortuit, dans le cours de leurs jeux et exercices, un confrère venait à en blesser ou tuer un autre : dans leur requête, les arquebusiers avaient remontré que l'existence de leur confrérie remontait à vingt-cinq ans, époque où, voyant l'exercice de l'arquebuse et du trait à poudre se répandre dans le pays et rendre de grands services pour la défense des villes, ils s'étaient, avec le bon plaisir du comte de Gavre, leur seigneur, réunis en une compagnie, sous le vocable de Sainte-Barbe, laquelle compte un nombre considérable de membres.

EE. 8. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1750-1768. — Cause entre le procureur du roi à la Gouvernance de Lille, d'une part; les mayeur et échevins d'Armentières, unies à eux les confréries d'arbalétriers, archers, arquebusiers et escrimeurs de la ville, d'autre part; au sujet de la non-exécution d'une ordonnance de la Gouvernance prescrivant la confection d'un procès-verbal détaillé du nombre des confréries existant à Armentières et le dépôt au bailliage des titres en vertu desquels elles existent; — procuration donnée par les confréries d'Armentières pour les représenter dans la cause qu'elles soutiennent contre le bailliage de Lille. — Le sieur Du Bois Des Cretons, procureur du roi à la Gouvernance, requiert, du lieutenant-général de cette juridiction, l'application, aux bailli et aux gens de loi d'Armentières, des peines portées par l'ordonnance du 11 juin 1750, pour avoir négligé de fournir, dans la huitaine de cette ordonnance, un état détaillé de toutes les confréries existant en leur ville. — Différend entre le sieur Goudemez, bailli d'Armentières, et les roi, connétables et confrères de la confrérie des canonniers de la même ville. — Requête de la veuve d'Adrien Castrique et de Bon Clarisse, chirurgien, propriétaires d'une pâture située derrière la muraille des PP. Brigittins, pour se plaindre de ce que certains particuliers, sous prétexte de faire un roi des oiseaux, combats, etc., se rendent dans cette pâture et y attirent beaucoup de personnes qui, chaque fois, étalent bancs et tables pour débiter de l'eau-de-vie.

EE. 9. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1670-1743. — Règlement pour la garde ordonnée à Armentières par le maréchal d'Humières. — Liste des hommes de la ville d'Armentières désignés pour faire la garde au bac du Crocq et le long de la Lys à cause de la guerre. — Demande par les États de Lille d'un état indiquant les gardes particulières que les bailli et gens de loi d'Armentières ont fait faire le long de la rivière de la Lys pendant les années 1677 et 1678. — Ordonnances du marquis d'Humières et de l'intendant pour faire bonne garde afin de s'emparer des soldats déserteurs.

EE. 10. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1704-1777. — Défense aux bourgeois de tirer, soit en montant, soit en descendant la garde. — Dépositions des témoins touchant les dégâts et excès commis dans les corps-de-garde par la garde bourgeoise d'Armentières. — Consentement donné par les États de Lille, en considération de l'époque de la récolte, à ce que la garde de cinq hommes par village, ordonnée par le marquis de Brézé, soit réduite à trois hommes. — Ordre de monter la garde soigneusement. — Procès-verbal des armes déposées à l'hôtel-de-ville d'Armentières en conséquence de l'ordre, donné le 18 juillet 1777, par le prince de Robecq, commandant des provinces de Flandre, Hainaut et Cambrésis, touchant le désarmement des gardes bourgeoises.

EE. 11. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1744. — Lettre du duc de Boufflers, gouverneur-général des provinces de Flandre et de Hainaut, lieutenant-général des armées de Sa Majesté, au Magistrat d'Armentières : il lui mande que le Roi, ayant jugé utile de retirer de ladite ville le poste qui y était, il convient d'y suppléer par une garde bourgeoise suffisante pour la protéger contre les partis bleus ou maraudeurs, puisque la ville est couverte par deux armées; — réponse du Magistrat : il démontre l'impossibilité d'arriver à former à Armentières une garde suffisante; « les habitants sont gens de commerce et de boutique, ils ne peuvent abandonner leurs affaires;... les autres sont gens de menu peuple, incapables de discipline, travaillant à la journée pour la subsistance de leur famille;... ils ne pourraient s'opposer à la moindre alarme; » d'ailleurs la ville n'a pas de munitions. Les échevins terminent en priant le duc d'envoyer à Armentières, pour remplacer la garnison qu'il en a retirée, un poste de cinquante hommes et un officier. — Ordre de M. de Creny, chevalier de Saint-

Louis, lieutenant pour le Roi au Gouvernement de Lille, à cinquante hommes détachés de la garnison de Lille et commandés par un capitaine, de se rendre à Armentières pour y veiller à la sûreté de « quelque magasin. »

III.

LOGEMENTS MILITAIRES ; PASSAGE DE TROUPES ; FOURNITURE DE BOIS, PAILLE, FOURRAGE ; RÉQUISITIONS.

EE. 12. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1728-1768. — Ordre de l'intendant Méliand, sur la requête du directeur-général des fermes du Roi, au Magistrat d'Armentières, de faire accommoder, dans un cabaret près du bac du Crocq, une chambre qui servira de corps-de-garde aux troupes détachées pour veiller à l'exécution des ordonnances touchant la sortie des grains. — L'intendant Bidé de la Grandville mande au Magistrat d'Armentières que cette ville va recevoir l'un des détachements de dragons que le duc de Boufflers a jugé à propos de répartir dans la province, afin d'empêcher l'exportation des blés ; — règlement fait par le même intendant touchant les fournitures à faire aux détachements de dragons ci-dessus. — Ordonnance de l'intendant de Caumartin, portant que les détachements des régiments d'infanterie de Piémont et de Lyonnais désignés pour travailler au redressement de la rivière de la Lys, seront logés en la ville d'Armentières, ville qui est la plus proche des travaux qu'on se propose d'exécuter ; — listes des maisons où seront logés les soldats.

EE. 13. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1614. — Liste nominative des soldats enrôlés en la ville d'Armentières, du 11 juillet au 8 août 1614, pour faire partie de la compagnie d'infanterie de M. de Staboeck, capitaine, en formation à Armentières.— « Parties deues pour les rations des soldatz enrollez soubz ledit sieur Godefroy de Berghes-Stabroeck, et « paiemens faictz par Messieurs du Magistrat d'Armentières pour le faict desdictz soldatz, assçavoir pour les deux patars que chascun soldat doibt avoir par jour pour son logement. » — État du mobilier, linge de table et autres « hardes, » requises pour accommoder le seigneur de Stabroeck, capitaine, pendant son séjour à Armentières.

EE. 14. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1652-1695. — Avis donné par Charles de Croy, comte de Rœux, aux échevins d'Armentières, de l'arrivée prochaine en leur ville, pour y tenir garnison, de trois compagnies d'infanterie ; il ajoute que, sur la réclamation que lui en a faite le Magistrat, il va bientôt pouvoir décharger la ville d'Armentières de deux de ces compagnies, ainsi que du tercio et de la cavalerie qui y résident encore. — Lettres de personnages délégués près des chefs militaires par le Magistrat d'Armentières afin d'obtenir la réduction de la garnison de cette ville. — Dépositions contre des soldats du régiment de Navarre, qui se sont rendus coupables de méfaits chez les bourgeois d'Armentières où ils étaient logés.

EE. 15. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1620-1733. — Mandement du comte d'Annappes au Magistrat d'Armentières de pourvoir de logement pour soixante-sept recrues de quatre compagnies wallonnes.— Réclamation pour être indemnisé des frais de logement de trois cents hommes. — Logement de cinquante grenadiers de la garnison de Lille escortant un trésor venant de Bergues à destination dudit Lille. — Etat de répartition sur les habitants des détachements de troupes passant à Armentières. — Liste d'une compagnie d'archers placée sous les ordres de Pierre de Clicquennoy et logée à Armentières. — Ordonnance des échevins d'Armentières sur ce que plusieurs bourgeois et manants de cette ville s'enrôlent comme canonniers ou dans d'autres compagnies franches afin d'avoir un prétexte pour s'affranchir des logements militaires.

EE. 16. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1728-1749. — Règlements faits par le commissaire des guerres Villeneuve et le Magistrat d'Armentières touchant le logement et le chauffage des troupes. — Ordre du Roi aux commandants des régiments de la garnison de Lille d'envoyer à Armentières un détachement de cent hommes. — L'intendant Méliand fait connaître aux échevins d'Armentières la nomination de M. Bardin, ancien capitaine du régiment de la Vieille-Marine, au commandement de leur ville. — Logements militaires : états de répartition des soldats formant garnison d'Armentières : compagnies du tercio du comte de Gamerages ; dragons ; régiment des Suisses, de la Couronne et de la Lorraine ; détachements de la garnison de Lille et du régiment du baron de Viconse,

EE. 17. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1744-1747. — Ordre du Roi au 4e escadron du régiment de cavalerie de Penthièvre de partir de Béthune pour Ypres en logeant à Armentières. — Ordres donnés par Maurice de Saxe, maréchal de France, étant alors à Courtrai: au détachement allant joindre à Arras le régiment de Saxe-volontaire, touchant son itinéraire; — au régiment de Saxe-volontaire, cavalerie légère, de quitter Arras pour se rendre à Moorseele près Menin, en passant le 9 septembre 1744 à Armentières; — au 4e escadron du régiment de Vogué de partir de Menin pour Armentières le 25 octobre, et rejoindre le reste du régiment cantonné près d'Aubigny-lez-Arras; — au 4e escadron de Clermont-Tonnerre de quitter Ypres pour se rendre à Armentières le 25 octobre 1744 et rejoindre ensuite le régiment au-delà de Cambrai. — Ordre du maréchal de Saxe, donné au camp de Hamal le 21 septembre 1747, au régiment d'infanterie de Mounin de partir du camp de Hamal à destination de Calais en passant par Armentières le 29.

EE. 18. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1614-1653. — Les échevins d'Armentières demandent aux Etats de Lille de vouloir bien prendre une décision « sur les difficultés qu'ilz trouvent au fait du logement de leurs soldatz. » — Règlement « quy s'observera en la levée des nouvelles compaignies d'infanterie wallonne que Leurs Altèzes font faire présentement. » — Déclaration « de ce que se donnera aux recrues des compaignies d'infanterie wallonne que Leurs Altèzes font faire présentement. » — Les chefs, trésorier-général et commis des finances mandent au gouverneur de Lille que la châtellenie de Lille ayant été désignée comme lieu de formation des compagnies d'infanterie de Gérard de la Derrière, de Charles Du Chastel, seigneur de Turigny, de l'amiral de Mol et de Charles de Lannoy, il devra se conformer au tarif qu'ils indiquent pour la solde des nouvelles recrues. — Accord entre le comte de Montécuculi, membre du conseil de guerre de Sa Majesté, maistre de camp d'un tercio d'infanterie italienne, gouverneur de la ville d'Armentières et postes en dépendant, d'une part, les lieutenant de bailli, mayeur et échevins d'Armentières, d'autre part, pour prévenir toutes discussions qui pourraient surgir entre les bourgeois et les gens de guerre de la garnison.

EE. 19. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1650-1746. — Requête des grand-bailli et échevins d'Armentières présentée au Roi pour lui exposer que depuis la reprise de leur ville ils ont été accablés de logements de gens de guerre, tant d'infanterie que de cavalerie, qu'ils ont eu à subir, en outre, les violences et excès des régiments danois et allemands, de telle sorte que la plus saine partie des bourgeois va se voir obligée de quitter la ville pour aller vivre à l'étranger: pour remédier à cet état de choses, le Magistrat propose de mettre à la charge des Etats de Lille les frais des fournitures aux troupes, en ne laissant à la ville d'Armentières que le logement. — Ordonnances de l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, des Etats de Lille, et de Moreau de Séchelles, intendant de Flandre, réglant le pied sur lequel devront être faites, aux troupes de passage ou de garnison, les livraisons de chevaux, tourbe, fourrages et argent.

EE. 20. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1691-1748. — Lettres adressées au Magistrat d'Armentières par des commandants de troupes, le greffier des Etats de Lille et autres personnages, touchant les fournitures et logements à donner aux soldats.

EE. 21. (Liasse.) — 13 pièces, dont 2 en parchemin.

1656-1670. — Lettres de relief d'appel accordées au Magistrat d'Armentières qui, par ignorance, a laissé passer le délai de sept jours et sept nuits pour appeler d'un jugement de la Gouvernance de Lille rendant exécutoire un contrat passé entre la ville et le sieur Delannoy pour livraison de bois aux corps-de-garde de la garnison d'Armentières pendant l'hiver; — ordonnance du Conseil de Flandre à Gand pour ajourner le lieutenant de la Gouvernance de Lille. — Etat de ce qui est dû pour fourniture de fourrage à la cavalerie de la garnison d'Armentières.

EE. 22. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1711-1713. — Causes entre le Magistrat d'Armentières, Louis Bonne et Philippe Catillon, pour paiement d'avoine fournie aux troupes en 1710; — entre le Magistrat et Jean Cappelier et consorts, au sujet du foin livré aux troupes des Alliés ou au général Ivoy; — entre le Magistrat et Laurent Bouvine, censier de la ferme de la Grande-Flamengrie, pour le paiement de cent rasières d'avoine fournies à la garnison d'Armentières pendant le siége de 1708. — Réclamations pour paiement de bois,

paille et fourrages fournis aux soldats de passage en janvier 1711; — pour paiement de chevaux réquisitionnés par les Alliés en 1708.

EE. 23. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1744. — Ordres des échevins d'Armentières : aux bourgeois et habitants, de rapporter au greffe les billets de logement avec la déclaration du nombre de jours qu'ils ont eu à les supporter; — aux cabaretiers et bourgeois de remettre à l'officier de garde les billéts des soldats qu'ils logeront. — Etat des journées employées par le sergent de la ville d'Armentières pour le service des troupes des Hauts-Alliés. — Certificats de livraisons de fourrages faites aux armées étrangères, aux bataillons d'Isinga et de Savonne et au régiment du prince George de Danemarck.

EE. 24. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1669-1708. — Etat de ce qui reste dû aux habitants d'Armentières en fourrages requis par les Etats de Lille. — Ordre au maître de la poste d'Armentières de faire partir un postillon exprès pour porter un paquet au maréchal de Villeroy et un autre à M. de Bagnols. — Le marquis de Bully, gouverneur de Menin, mande de tenir prêts quatre chariots attelés de deux chevaux pour mener l'équipage du marquis de Lény. — Ordre donné, de la part de S. A. le prince d'Orange, à la régence de la ville d'Armentières, de livrer huit chariots de fourrage et huit sacs d'avoine aux troupes campées près de Hollebeke, sous peine d'exécution militaire.

EE. 25. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1667-1748. — Réquisition, par les Etats de Lille : de pionniers pour la citadelle de Lille et l'achèvement des fortifications de cette ville; — de tireurs de bateaux; — de fourrages destinés à la cavalerie étant dans le plat pays et dans les villes de Lille, Orchies, La Bassée, Armentières, Comines et Lannoy; — de chariots et de chevaux pour conduire des munitions de guerre à l'armée, du charbon à la citadelle de Lille, etc.; — de vaches à livrer sur l'esplanade de Tournai.

EE. 26. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1707-1745. — Ordre donné par M. Dugué de Bagnols, intendant, au Magistrat d'Armentières, de désigner promptement le lieu le plus commode où pourrait être construit un four pour cuire le pain de la garnison, — Réquisition de fourrages, de bois, de chandelles, pour les troupes, de chevaux et de chariots pour le transport des équipages militaires. — Procès-verbal de la levée du corps d'Antoine Loizier, garçon boucher, qui, au lieu de répondre à la sommation d'un soldat qui le requérait, au nom du Magistrat, d'avoir à accompagner les hommes chargés de tirer, jusqu'à Erquinghem, des bateaux chargés de munitions de guerre à destination de Gand, s'était enfui et avait reçu, dans le dos, un coup de feu dont il était mort; pour satisfaire à la réquisition des soldats, le Magistrat avait convoqué les doyens des brouetteurs : ceux-ci n'avaient pas voulu, ainsi que tous les autres habitants, répondre à l'appel qui leur était fait, les cabarets devenant vides aussitôt que la troupe approchait.

EE. 27. (Liasse.) — 33 pièces, dont 1 en parchemin.

1744-1750. — Réquisition de chariots par le sieur Du Rouillé, aide-major du bataillon de Mayenne, pour le transport des convalescents et des malades restés à Béthune. — Réquisition, par les Etats de Lille : de pionniers pour se rendre au camp de Menin, pour démolir les fortifications d'Ypres, pour travailler au curement du canal de Douai; — de maçons pour démolir la place de Berg-op-Zoom; — de quatre chevaux et un cheval de monture pour M. le marquis de Brézé.

IV.

AFFAIRES DIVERSES RELATIVES A LA GUERRE.

EE. 28. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1655-1608. — « Déclaration (par ordre de noms) des pertes souffertes par les mannans de la paroisse d'Armentières depuis la guerre dernière de l'an XVIᵉ LXVII, par les passages, repassages et séjours en ladite paroisse des armées, ensamble par la garnison de la ville d'Armentières, tant durant le siége de la ville de Lille que du depuis. » — « S'ensieult la déclaration des terres de la paroisse d'Armentières appliquées aux fortifications. »

EE. 29. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1667-1712. — Ordonnance du comte de Bruay, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, défendant aux

habitants de la province de conserver en leurs demeures plus de grains qu'il n'en faut pour la consommation de leur famille : il prescrit aux gens de loi de la Chapelle-d'Armentières de tenir cinquante hommes bien armés prêts à se rendre à Lille au premier signal ; — ordonnance de battre les avoines ; — raisons pour lesquelles les bailli et échevins d'Armentières ont défendu aux habitants des paroisses voisines de mettre en dépôt dans la ville leurs foins, fourrages et avoines : en autorisant les paysans à le faire en 1708, le Magistrat s'est attiré beaucoup de désagréments, entre autres les procès en dédommagement qui lui ont été intentés à raison des pillages exercés par les soldats de la garnison. — Ordre aux habitants de faire la déclaration de la quantité de foin et d'avoine qu'ils ont, sous peine d'une amende de 50 florins. — Défense aux habitants des paroisses circonvoisines de « réfugier et renclore aucuns foins, fourrages et avoines, voire même aux manants de ne faire aucuns magasins et amas desdis foins, etc., » qui pourraient les exposer à des fourragements et pillages. — Blâme infligé par le Magistrat d'Armentières à Philippe-Ernest, seigneur Du Mont, de Croix, Beaulieu, etc., grand-bailli, et à son lieutenant, pour leur négligence à faire exécuter les ordonnances qui défendent les accaparements. — Déclaration des députés de Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies à l'armée, que la ville d'Armentières ne sera point fourragée, qu'on n'y enlèvera rien que de concert avec le Magistrat, qu'on ne prendra les blés des villes voisines qui les y auront réfugiés qu'en donnant des garanties de paiement. En conséquence, ils font défense à tous officiers et commandants de contrevenir au présent ordre et ordonnent à l'officier qui commande le poste d'Armentières de veiller à sa stricte exécution.

EE. 30. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1713. — Le comte d'Egmont rappelle au Magistrat d'Armentières qu'on doit redoubler de vigilance dans la situation précaire où l'on est ; il lui indique plusieurs des mesures qu'il faudrait prendre pour se mettre en garde contre un coup-de-main. — M. de la Haye Des Rozeaux, procureur fiscal général de la Gouvernance de Lille, fait savoir aux échevins d'Armentières que l'intention du prince de Holsteyn, gouverneur de Lille, est qu'ils fassent défendre aux habitants de leur ville de couper et « épincer aucuns saulx ou hallots, pasquiers et peupliers, » comme aussi de toucher aux palissades de l'enceinte de ladite ville et à celles qui marquent l'étendue des glacis. — Requête des échevins de Sailly-sur-la-Lys aux Etats-Généraux des Pays-Bas, pour faire cesser les poursuites dirigées contre un échevin pour abattage d'arbres. — Défense de la part du commandant d'Armentières à tous manants et habitants de cette ville et autres, de s'introduire ou de sortir des barrières et fortifications par des voies et endroits cachés et inconnus, après le premier coup du vigneron.

EE. 31. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1706-1707. — Défenses par les grand-bailli et échevins d'Armentières : de ne rien acheter des valets d'officiers et cavaliers auxquels on fournit bois, pailles et « tranaines (trèfles), » sous peine d'amende et de confiscation de l'objet acheté ; — de prendre ou emporter la paille, les piquets, perches et fourches qui ont servi au régiment de Mauvoisier et doivent être utilisés pour d'autres régiments ; — de rien acheter des soldats de la garnison soit habit, veste, culotte, chemise, chapeau, souliers, ou autres parties de l'habillement ; — de donner à boire aux soldats de la garnison après la retraite sonnée au son du tambour à sept heures du soir, sous peine de 60 sols d'amende, dans les cabarets, et, dans les maisons des bourgeois, après la retraite sonnée par le vigneron de huit heures et demie à neuf heures du soir ; — de toucher aux fascines, palissades, barrières et guérites. — Défense, de la part du duc de Vendôme, aux propriétaires de bateaux sur la Lys, de transporter soldats ou maraudeurs au-delà de ladite rivière, du côté de Flandre.

EE. 32. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1612-1763. — Jaspard Croin, capitaine des guides du camp de Leurs Altesses, demande le libre passage par Armentières de sa troupe, arrêtée à Niepkerque et composée de 160 soldats espagnols qu'il doit conduire à Cambrai. — Ordonnance de Louis XIV, prescrivant aux gentilshommes possédant des terres sous la domination française, et qui sont au service de l'Espagne, de quitter ce service et de prêter le serment qu'ils doivent au Roi de France. — Ordonnance du Roi et de l'intendant pour la confection d'un état énumérant les gentilshommes qui sont au service des princes étrangers avec la désignation des biens qu'ils ont sous la domination de France. — Autres prescriptions des commis à la régie des biens confisqués relatives au recouvrement de ces biens. — Charles, comte de la Mothe-Houdancourt, maréchal de camp des armées du Roi, commandant le camp de Bou-

singhe, prie les échevins d'Armentières de faire arrêter tous les soldats qui passeront en leur ville sans un congé en règle. — Défense aux habitants d'Armentières de se rendre en France sans se munir de certificats constatant qu'ils sont sujets du Roi de France, lesquels certificats leur seront délivrés par les gouverneurs, commandants des places, ou magistrats du plat pays, d'où ils seront partis. — Ordonnance du comte d'Argenson indiquant les cas dans lesquels il conviendra de donner des billets d'entrée dans les hôpitaux aux soldats malades des troupes du Roi. — Liste des soldats qui ont servi pendant la dernière guerre et qui sont domiciliés à Armentières. — Circulaire ordonnant la formation d'états des soldats ayant fait partie des troupes de Sa Majesté et pouvant figurer dans les bataillons des recrues des troupes françaises qu'on se propose de former.

V.

SAUVEGARDES ; CONTRIBUTIONS DE GUERRE.

EE. 33. (Liasse.) — 2 pièces, dont 1 en parchemin.

1537-1588. — Lettres de Floris d'Egmont, comte de Bueren, «lieutenant et capitaine-général de l'Empereur en ses pays d'embas, » accordant, sur la demande de la comtesse d'Egmont, dame douairière d'Armentières, une sauvegarde aux terres, châteaux, maisons et seigneuries d'Armentières, Erquinghem, Neuve-Eglise, Verlinghem et Radinghem, ainsi qu'aux habitants de ces lieux, à leurs familles et à leurs biens. — « Compte que fait et rend Jehan le Bourgois, collecteur de certaine taille assisse et ordonnée sur les habitants de la ville et parroiche d'Armentières pour furnir le payement del accord et apatissement fait aux cappitaines franchois de Béthune, affin qu'ils puissent labourer et demorer paisibles, montant, pour le principal ausdis cappitaines, à la somme de deux cens quarante livres, monnoie de Flandre : » — Dépenses pour porter l'argent à Béthune ; — paiement du messager qui est venu de la part des Français offrir « l'apatissement ; » — gratifications aux gens de guerre « qui ont aidié à faire l'apatissement ; » — indemnité à deux délégués qui ont été « au chastel de Wavrin, pour contenter de parolles les cappitaines qui avoient envoyé à Armentières affin de s'apatir à heulz. »

EE. 34. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1708. — Supplique adressée aux députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies par les gens de loi d'Armentières pour obtenir protection afin de pouvoir ensemencer sûrement leurs terres, ce qu'ils ne peuvent faire, leurs chevaux étant constamment requis pour le service de la guerre, les maraudeurs enlevant jusqu'auprès des charrues du laboureur le blé destiné aux semailles.

EE. 35. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1673-1676. — Sauvegardes accordées par Don Juan Domingo de Zuniga et Fonseca, gouverneur-général des Pays-Bas, aux habitants d'Armentières et à leurs biens moyennant l'obligation par cette ville de payer les contributions indiquées et qui s'élèvent à 8,550 florins. — Ordre donné par Jacques-Horace Blondel, surintendant de la West-Flandre, aux gens de loi d'Armentières, de produire une déclaration précise des châteaux, maisons et bois appartenant, dans leur ressort, aux personnes de qualité, ministres et officiers du Roi de France. — Ordre du baron de Rocca, commandant de la citadelle et ville d'Ypres, aux bailli, bourgmestre et échevins d'Armentières, d'avoir à envoyer à Ypres plusieurs de leurs députés pour communiquer avec lui.

EE. 36. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1668-1677. — Ordres donnés aux gens de loi de la ville et paroisse d'Armentières par Nicolas Maes, seigneur d'Ophem, surintendant de la Flandre, et par Jacques-Horace Blondel, son successeur, d'avoir à fournir, entre les mains du receveur des cotisations à Ypres, en représailles des contributions de guerre imposées par les intendants de France sur les sujets d'Espagne, en argent la somme de 79,673 fl., — en vaches et moutons 700 têtes, — en avoine 168 rasières 71 picotins.

EE. 37. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1668-1711. — Règlement des quatre baillis représentant les Etats de Lille, Douai et Orchies au sujet de la levée des contributions en fourrages et en argent demandées par l'intendant Charuel. — Avis des mêmes baillis portant qu'en vertu d'une convention passée avec la Cour de Bruxelles, les ecclésiastiques et nobles sont exemptés de leur contingent dans les contributions de guerre : par ce moyen, dit la requête qui a provoqué cet

avis, « les ecclésiastiques et nobles ont été affranchis du incursions, incendies, ravages et hostilités. » — Ordonnance contradictoire de la Gouvernance de Lille portant que les ecclésiastiques et nobles devront contribuer dans les sommes imposées par l'ennemi.— Ordre de comprendre les ecclésiastiques et nobles dans la répartition des fourrages aux troupes des Hauts Alliés.

EE. 38. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1668-1744. — Défense faite par le comte de Bruay aux gens de loi des villages voisins d'Armentières, d'obtempérer à l'ordre qu'ils ont reçu de l'ennemi d'envoyer « promptement des hommes garnis de louchets pour travailler au redressement des fortifications d'Armentières, dont il s'est emparé par force. » — Ordonnances du marquis d'Humières défendant aux habitants des villages des plat pays de satisfaire aux demandes d'argent ou de bestiaux qui pourraient leur être faites par les ennemis. — Ordres de l'intendant Le Peletier de Souzy et des Etats de Lille aux gens de loi d'Armentières, de fournir une déclaration précise de ce qu'ils ont payé, soit à l'ennemi, soit aux armées du Roi, à titre de contribution, sauvegarde, sol pour livre, chariots et chevaux, pionniers, fourrages, grains, bestiaux, etc.

EE. 39. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1670. — Requête présentée aux Etats de Lille par les bailli et échevins d'Armentières, à l'effet d'être autorisés à lever un impôt sur les terres comprises dans l'étendue de l'échevinage afin de couvrir la somme de 8,310 liv., dont la ville se trouve arriérée par suite des contributions de guerre levées par l'ennemi, de la fourniture des fourrages et des sommes demandées par l'intendant Charuel. — Réponse des échevins à une demande à eux faite de par l'intendant, relativement au nombre de personnes d'Armentières qui se trouveraient en état de prêter de l'argent au Roi « pour l'advanchement de la paix : » pas un seul bourgeois ne pourrait prêter 50 fl.; mais le Magistrat estime qu'une imposition d'environ 2,000 fl. pourrait assez facilement se prélever sur les plus aisés des habitants.

Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice; procédures; police.)

I.

PRIVILÉGES CONCERNANT LA JUSTICE.

FF. 1. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin; 1 sceau.

1511, 3 mars.— Lettres de Jacques de Luxembourg, seigneur d'Armentières, portant que suivant l'usage ancien les échevins de cette ville percevront au compte du seigneur 9 liv. 18 s. par. à chaque sentence de bannissement qu'ils prononceront, quoique cela n'ait pas lieu dans les villes voisines où les échevins « sont tous riches gens et bourgeois vivants de leurs rentes, » tandis que les échevins d'Armentières sont « gens de petit estat, vivant du stil de la draperie, qui ne pouroient abandonner, pour servir en loi, leur métier, sans avoir de salaire. » Par les mêmes lettres, Jacques de Luxembourg porte de quatre à six le nombre des sergents qui ne pouvaient suffire à maintenir l'ordre, la ville « ayant grand nombre de peuple » et beaucoup de compagnons ouvriers « et autres huyseux et vagabonds qui, hors heure, se viennent bouter avec les dis compaignons ouvriers hantans les tavernes et les cabaretz dont par les yvrongnes sourdent pluiseurs débatz. » L'agrandissement de la ville rendant nécessaire la confection de pavés et de chaussées, le seigneur d'Armentières permet de faire amener au rivage d'Armentières une certaine quantité de pierres que les manants pourront aller chercher pour paver le devant de leurs maisons, en prenant toutefois à leur compte la main-d'œuvre et la fourniture du sable.

FF. 2. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin.

1527, 18 février. — L'empereur Charles-Quint, — sur la représentation à lui faite par Jacques de Luxembourg, chevalier de la Toison-d'Or, comte de Gavre, seigneur de Fiennes et d'Armentières, qu'il est coutume de tenir plaids ordinaires à Armentières, Saint-Simon et Raisse le lundi de quinzaine en quinzaine, et qu'il est souvent arrivé, notamment en la présente année, que ce lundi correspondant avec une fête solennelle on était obligé de remettre les plaids au lundi suivant et quelquefois, par suite de la même coïncidence, à plus de six semaines au delà, au grand préjudice des parties « qui sont fort retardées de leur droit, » — ordonne que le jour des plaids, quand il tombera un jour de fête solennelle, sera remis au lendemain « hors feste. »

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces originales, parchemin.

1458-1551. — Vidimus des lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en date du 15 février 1458, faisant défense d'appeler des sentences en actions personnelles prononcées à moins de nantir la somme à laquelle l'appelant aura été condamné, et portant que, pour les actions réelles, la partie gagnante sera tenue de donner caution de restituer si l'appel obtient gain de cause. —

Lettres de l'empereur Charles-Quint concédant à la ville d'Armentières, « ville privilégiée ayant loy, cloche, seel, bourgeoisie et autres choses concernant ville privilégiée, » le privilége d'attraire les manants d'Armentières pour dettes et actions personnelles, par ajournement et évocation simple en parlant à leurs personnes ou à leur domicile, contrairement à la coutume de Lille qui prescrit de saisir les biens des débiteurs après une plainte portée à loi sans que le débiteur soit autrement prévenu que par les « gardes et maneurs » désignés pour s'emparer du bien, ce qui est « rigoureuse et odieuse voye » préjudiciable grandement aux habitants d'Armentières, « ville qui est principallement fondée sur le fait de marchandise et de draperie, » et qui ont souvent « des différens bien petitz et légiers. »

FF. 4. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin.

1561, 12 juin. — Philippe II, roi de Castille, comte de Flandre, ordonne « que les contrats et conventions volontaires, tant de louages de maisons que de rendages de biens, dûment reconnus devant deux échevins ou sous le scel aux causes de la ville d'Armentières, avec clause de condamnation, seront dorénavant exécutoires sur les biens et personnes des débiteurs trouvés dans l'échevinage, nonobstant opposition ou appellation, sauf toutefois les exceptions de solution ou de compensation prouvées promptement ou autres, » et ce afin de remédier aux querelles, différends et procès qui s'élèvent journellement devant les bailli et échevins entre les marchands d'Armentières ou de l'étranger et les habitants de cette ville au sujet des contrats passés entr'eux touchant la marchandise et qui ne peuvent être menés à bonne fin « pour le long et excessif train de procédures, délais et subterfuges que prendent les débiteurs allencontre de leurs créditeurs. »

FF. 5. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1580-1605. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, par lesquelles il consent que les échevins d'Armentières mettent à la charge de la partie perdante les frais de salaire des gens de loi visitant et conseillant les procès, — prorogées par les archiducs Albert et Isabelle.

FF. 6. (Liasse.) — 1 pièce originale, papier.

1619, 18 juin. — Arrêt du Conseil privé des Archiducs statuant, sur la demande du comte d'Egmont et des échevins de la ville d'Armentières, qu'en cas de banqueroute, le créancier qui fera le premier saisir le bien du failli par la justice, ne pourra être payé à l'exclusion des autres, comme cela avait lieu selon la coutume, mais que tous les créanciers seront payés également dans la proportion de la valeur du bien saisi.

II.

PROCÈS DEVANT LE CONSEIL DE FLANDRE, LE PARLEMENT, L'INTENDANT, LE BUREAU DES FINANCES, LES ÉTATS DE LILLE, LE BAILLIAGE DE LILLE ; ACTES PASSÉS DEVANT LA GOUVERNANCE DE LILLE ET LA SEIGNEURIE DE LA MOTTE.

FF. 7. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin ; 1 sceau.

1563, 19 avril. — Ajournement devant le Conseil de Flandre à Gand, du lieutenant de la Gouvernance de Lille, pour répondre aux raisons du Magistrat d'Armentières, appelant d'une sentence dudit lieu tenant par laquelle il avait déclaré que, pendant le litige existant entre ledit Magistrat et certains drapiers d'Armentières, au sujet d'un règlement concernant le stil de la draperie édicté par le Magistrat afin de mettre un terme aux abus et malversations « dont journellement se plaingnoient les marchans estrangiers, » le règlement en question ne serait point éxécuté.

FF. 8. (Liasse.) — 15 pièces dont 1 en parchemin.

1747-1784. — Procès devant le Parlement de Flandre : entre la Gouvernance de Lille et les échevins d'Armentières, au sujet de la connaissance des lettres de curatelle obtenues par Anne-Françoise Legillon de Fontenelle ; — entre les prieur et religieux Brigittins d'Armentières et Henri Van Pouille, au sujet de la reddition des comptes de la seigneurie de Neuve-Église et Eggorloo, dont le père dudit Henri était receveur ; — entre le Magistrat d'Armentières et les officiers de la Gouvernance de Lille, qui prétendaient troubler le Magistrat dans la possession du privilége de prendre connaissance des maisons mortuaires des habitants et bourgeois de la ville. — — Sentence du Parlement dans le procès mû au sujet du partage des biens délaissés par Antoine-Joseph Lefebvre

FF. 9. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1750-1778. — Procès devant le Parlement de Flandre entre les officiers du bailliage de Lille, d'une part, le sieur Goudemez, bailli d'Armentières, le sieur Hu, son

lieutenant, Louis-Séraphin Du Chambge, chevalier, baron de Noyelles, d'autre part, touchant l'exercice de la justice et la compétence du bailliage dans les cas suivants : 1° plaintes à loi en matière de dîme, réparations d'églises, portions congrues et droits honorifiques ; 2° plaintes à loi dirigées de l'autorité du bailliage dans l'étendue des hautes-justices principales de la châtellenie de Lille ; 3° plaintes à loi dirigées de l'autorité du bailliage dans l'étendue de la justice de Noyelles; 4° plaintes à loi dirigées au bailliage et qui y ont été rendues sur l'appel de sentences émanées de justices inférieures.

FF. 10. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1723-1725. — Procès devant le Parlement de Flandre entre le Magistrat d'Armentières et le sieur Antoine Rouzé, directeur des droits et impôts de la châtellenie de Lille, au sujet de l'exécution de l'arrêt du 14 avril 1723 ordonnant que les commis du Directeur seront tenus de se faire accompagner, dans leurs visites domiciliaires, par un membre du Magistrat, ce qui se faisait à Armentières mais d'une manière vexatoire, les commis requérant le délégué du corps échevinal, « par un pur caprice, » à des heures indues, par des jours solennels, sur des avis supposés, ou encore en faisant, sans succès et sans raison, vingt-cinq à trente visites par jour.

FF. 11. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1703-1782. — Extraits de sentences, requêtes et mémoires relatifs à des affaires jugées devant le Parlement de Flandre à la requête des habitants d'Armentières.

FF. 12. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1632-1774. — Pièces relatives à des procès débattus devant la Cour spirituelle d'Ypres et le Conseil supérieur à Douai. — Mémoire concernant un procès entre le comte d'Egmont et le duc d'Havré.

FF. 13. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1712-1713. — Requête présentée au lieutenant du souverain bailliage de Lille par Charles Barbry, notaire à Armentières, au nom des principaux bourgeois et manants de ladite ville, touchant les dépenses excessives dont ils sont accablés pour frais de procès, députations, voyages, etc., que le Magistrat d'Armentières intente journellement sans consulter les notables. — Cause devant l'intendant de Flandre entre le maire et les échevins modernes d'Armentières et « les prétendus principaux mannans et habitans de ladite ville, » ceux-ci accusant le Magistrat nouvellement constitué de mauvaise administration. Un mémoire en faveur du Magistrat dit que l'un des griefs qu'on lui impute est d'avoir, en vertu des ordres de M. le commissaire du comte d'Egmont, retiré des mains du greffier une clef de la salle où sont les archives de la ville afin que celles-ci soient plus en sûreté qu'elles ne l'étaient auparavant, « le greffier, par son peu de capacité et sa négligence, ayant laissé égarer plusieurs papiers, et permettant à un chacun d'y faire des recherches. » (Cf. AA. 9.)

FF. 14. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1683-1731. — Procès devant l'intendant de Flandre : entre la dame de Pronville et le Magistrat d'Armentières ; entre le sieur Gaillet, ancien trésorier de la ville, et le même Magistrat, au sujet du paiement des rentes ; — entre les gens de loi de la paroisse de Méteren et les échevins d'Armentières, au sujet de la prétention du sieur Joseph Casteele au droit de domicile en ladite paroisse de Méteren.

FF. 15. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1727. — Procès devant l'intendant de Flandre : entre les baillis des Etats de Lille et les échevins d'Armentières, touchant le droit que lesdits échevins prétendaient s'attribuer de réglementer la police sur les bières et d'établir des égards jurés pour les visites.

FF. 16. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1751-1774. — Procès devant l'intendant de Flandre : entre les nommés Moriau et Gourseau, appelants d'une condamnation encourue pour fraude de beurre, et le Magistrat d'Armentières, défendeur ; — entre les échevins d'Armentières et Félix Desruelles, procureur à Lille, au sujet du paiement des salaires et vacations de ce dernier.

FF. 17. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1715-1789. — Procès devant l'intendant de Flandre : entre Barthelémi Raoul, ancien collecteur, au sujet de sa gestion, et le Magistrat d'Armentières ; — entre Jean-François Bayart, collecteur des capitations de la ville

d'Armentières, et Pierre Brunel, marchand de toiles, qui refusait de payer sa capitation; — entre Fidèle-Archange Luttun, adjudicataire des fermes d'octroi sur la bière à Armentières, et Louis Comer, marschep ou voiturier public d'Armentières à Lille, coupable d'avoir contrevenu aux règlements en faisant décharger une demi-rondelle de bière étrangère sans en avoir prévenu le commis au broquin ; — entre Gilles Meurillon, Charles-Louis Dubuche, Charles Meurillon et Jean-Baptiste Ruyant, boulangers à Armentières, et les échevins de cette ville, au sujet de la prisée des grains.

FF. 18. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1717-1721. — Procès devant le Bureau des finances de Lille : entre le Magistrat d'Armentières et François-Louis Six, ci-devant commis à la recette et liquidation des tailles et vingtièmes de ladite ville, touchant l'exercice de sa charge ; — entre François-Eustache Taviel, seigneur du Bois-Grenier, et Pierre Carpentier, marchand, joint à lui le Magistrat d'Armentières, au sujet du paiement de reliefs d'aveux.

FF. 19. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1674-1727. — Procès devant les Etats de Lille : entre les échevins d'Armentières et Fançois Vander Vinckere, au sujet de l'assiette des contributions ; — entre les mêmes échevins et le chapitre d'Arras, touchant la répartition des impôts ; — entre Mathieu Thésyer et le Magistrat, au sujet du paiement d'un charroi fait par réquisition ; — entre cinq cabaretiers d'Armentières et le directeur des fermes de la châtellenie de Lille, touchant l'exécution des règlements de police sur le prix des boissons.

FF. 20. (Liasse.) — 3 pièces, dont 1 en parchemin.

1590-1705. — Sentence rendue aux plaids de la Gouvernance de Lille au préjudice de Jeanne Legillon, veuve de Regnier Potier, appelante d'une sentence des échevins d'Armentières au sujet des droits seigneuriaux qu'elle refusait de payer. — Ajournement, devant la Gouvernance de Lille, des bailli et échevins d'Armentières, à la requête de Jean Hullin, marchand, appelant d'une sentence par eux rendue.

FF. 21. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1617-1789. — Extraits de sentences, mémoires et actes divers fournis dans des causes portées devant la Gouvernance du souverain bailliage de Lille par des particuliers appelants de jugements rendus par les baillis et échevins d'Armentières.

FF. 22. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1765. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre Marc Caudry, lieutenant-bailli d'Armentières, et Jean-Baptiste Cuvelier, maître cordonnier, appelant d'une sentence des échevins concernant l'application de l'ordonnance de police rendue au sujet de la tannerie le 31 juin 1719 ; — entre Jacques Philippe Bayart, greffier, joints à lui les échevins, et le procureur du roi au bailliage, touchant une apposition de scellés dans une maison mortuaire faite par les échevins ; — entre Charles Dupuis et N. Lefebvre, au sujet de la propriété d'une haie qui fait la séparation de leurs biens.

FF. 23. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1763. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre Charles Du Hayon, lieutenant-bailli d'Armentières, et Louis Lefebvre et consorts, appelants de sentences rendues par les bailli, mayeur et échevins d'Armentières en date du 29 juillet 1763, qui les condamnent à l'amende pour avoir bu et donné à boire à des heures indues et avoir occasionné du tumulte.

FF. 24. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1765. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre les échevins d'Armentières, d'une part, Félix Delangre, marchand salineur, et Charles Seguin, maître de poste, d'autre part, au sujet de l'établissement d'un minck en la ville d'Armentières.

FF. 25. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1767-1770. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre Charles Hu, lieutenant-bailli d'Armentières, et Dominique Ramery, appelant d'une sentence rendue contre lui pour contravention à la police des cabarets.

FF. 26. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1770. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre Pierre-François Debusigne, trésorier de la ville d'Armentières, et Albert-François De la Croix, son prédécesseur dans cet office, au sujet du refus formulé par ce dernier d'opérer entre les mains de son successeur la



remise des papiers et titres concernant l'exercice de sa charge.

FF. 27. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1773. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre le sieur Goudemez, bailli d'Armentières, et Antoine-Joseph Rohart, appelant d'une sentence des échevins, en date du 22 décembre 1772, qui l'a condamné à se retirer de la ville d'Armentières, où il prétendait résider sans aucun métier ni profession, et à aller demeurer à Templeuve-en-Pevèle, son village natal. La Gouvernance donne gain de cause à l'appelant.

FF. 28. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1773. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre les échevins d'Armentières et Félix-Joseph Desruelles, touchant le paiement des salaires et débours à lui dus pour avoir rempli les fonctions de procureur de ladite ville dans divers procès à elle intentés.

FF. 29. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1774. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre le Magistrat d'Armentières et Victoire Grouzet, femme à la charge de la pauvreté de cette ville, qui prétend avoir la libre disposition d'un héritage à elle échu et que le Magistrat la juge incapable de gérer.

FF. 30. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1789. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre les échevins d'Armentières et le sieur Gruson, boulanger, appelant d'une sentence rendue contre lui pour contravention à la police de la boulangerie.

FF. 31. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1783-1784. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre les échevins d'Armentières et Isabelle-Françoise Berthe, veuve de Laurent Lefebvre, au sujet du paiement des arrérages de rente à elle dus.

FF. 32. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1789. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre Edouard-Louis Dubar, huissier au Parlement de Flandre et au bailliage de Lille, et le sieur Bertin, fils, lieutenant-bailli et ayant obtenu la survivance des fonctions de bailli d'Armentières, sur la question de savoir lequel, de l'officier de justice de ladite ville qui procède ordinairement à la vente des meubles saisis, ou de l'huissier du bailliage de Lille, à qui est confiée la garde des scellés apposés chez un particulier, devra faire la vente des effets de ce dernier.

FF. 33. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1789. — Procès devant la Gouvernance de Lille : entre les échevins d'Armentières, d'une part, Philippe-François et Pierre Bayart, fils de Louis-Xavier, rentier à Armentières, d'autre part, ces derniers appelant d'une sentence des échevins qui les a condamnés à la prison pour avoir, sur la place d'Armentières où l'on tirait le canon, le 24 août 1789, proféré l'insulte de *polisson* au capitaine de la garde bourgeoise qui avait poussé l'un d'eux pour le faire reculer.

FF. 34. (Liasse.) — 35 cahiers, papier.

1762-1787. — Etats de débours, salaires et vacations de procureurs, employés, pour le compte de la ville d'Armentières, dans des procès devant la Gouvernance de Lille et l'intendant de Flandre.

FF. 35. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin.

1546-1714. — Lettres de purge données par la Gouvernance de Lille pour l'acquisition de biens situés à la Chapelle-Grenier, à Houplines, hors la porte d'Arras, à Armentières, dans les rues du Molinel, Bourgeoise et à front du Marché, faite par Péronne de Noyelle, Jean De le Grange, Jean Mariage, François Tahon, Elisabeth Bennekin, Louis Dehanne, Félix Legrand, Jacques Bruine, Pierre Delattre, bailli de Flencques, Jacques-Philippe Bayart, notaire et échevin d'Armentières.— Constitution de rente, devant la Gouvernance de Lille, par Michel Le Ghiez au profit des hoirs Antoinette Lecat ; — par Antoine de Schœmacker, greffier d'Armentières, et consorts, au profit de Théodore Loccart, marchand à Lille.

FF. 36. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1599-1600. — Lettres d'Andrieu Charles, bailli à Mme Barbe de la Plancque, veuve de Charles de Ghistelles, chevalier, seigneur de Provene, la Motte, etc., pour la terre et seigneurie de la Motte située en la paroisse d'Armentières, contenant les ventes faites par Louis Petillon à Pierre Bosquillon, marchand drapier à Armentières, de trois cents de pré, et par Jean Leleu audit Pierre d'un autre cent de pré.

III.

JUSTICE CRIMINELLE : REGISTRES AUX PLAIDS ; PROCÈS DEVANT L'ÉCHEVINAGE ; JURIDICTION GRACIEUSE DES ÉCHEVINS.

FF. 37. (Liasse.) — 1 pièce original, papier ; 1 sceau.

1436, 14 janvier (v. st.) — Bauduin d'Oignies, gouverneur de Lille, accuse réception des lettres de François de le Rue, lieutenant de Guillebert de Carnin, écuyer, bailli de la châtellenie de Lille à Armentières, appartenant au comte de Saint-Pol, en date du 13 janvier 1436, par lesquelles il lui a fait connaître que le bailliage de Lille n'avait à exercer aucune poursuite contre Hennequin Dumessent, bourgeois d'Armentières, accusé du rapt d'une femme, attendu qu'« en vertu des priviléges du bourgage, les bailli, lieutenant et eschevins d'icelle ville doivent avoir la congnoissance et correction de tous leurs bourgois, en corps et catel, tant criminelment comme civillement, pour les pugnir ou absouldre selonc raison. »

FF. 38. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1508-1553. — Lettres de relief d'appel données par Charles-Quint dans la cause mue devant la Gouvernance de Lille entre le seigneur de Fiennes et le procureur fiscal au sujet de l'exercice de la juridiction à Armentières. — Lettres de non-préjudice délivrées par le lieutenant du souverain bailliage de Lille aux échevins d'Armentières touchant l'emprisonnement et le jugement, par la Gouvernance de Lille, de Robert Deswey, Jacquet Poissonnier, Jean Styve, Pierchon le Merchier, Fransquin Rogeau et autres, coupables d'avoir, de nuit, « armés et embastonnés de bâtons invasibles, » commis rébellion contre le lieutenant du bailli et plusieurs sergents d'Armentières ; 1522. — Sentence du Conseil privé de l'Empereur en faveur des échevins d'Armentières et au préjudice de l'évêque d'Arras, au sujet d'un prisonnier, clerc tonsuré, nommé Jean Clerc, détenu à Armentières et réclamé par le prélat.

FF. 39. (Liasse.) — 3 pièces, dont 1 en parchemin.

1655-1726. — Lettre du comte d'Egmont aux échevins d'Armentières pour se plaindre que les édits ne s'observent plus en leur ville, au grand détriment de la police et au préjudice de ses droits et du public ; il leur ordonne de les remettre en vigueur et de veiller à leur stricte exécution. — Avis de deux avocats, duquel il résulte que les sergents du bailliage de Lille n'ont pas le droit de faire des visites dans les cabarets d'Armentières ni d'y prendre à l'amende, si ce n'est dans le cas où le Magistrat, à qui appartient la police de la ville, donne lieu, par sa négligence, à des plaintes contre la non-observance des règlements ; — commission donnée, ensuite de cet avis, par les échevins d'Armentières, pour intenter une action devant le Parlement de Flandre au bailli de Lille au sujet des abus de pouvoir dont se rendent coupables ses sergents en visitant des cabarets à Armentières pendant les offices de l'église.

FF. 40. (Registre.) — 336 feuillets, papier.

1561-1567. — « Registre criminel et d'office de la ville d'Armentières commenchant le VIIe jour de mars XV^{c} et soixante et fynant le Xe jour d'octobre XV^{c} LXVII. » (Ce sont les plaids tenus en la halle d'Armentières par les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières.) — Poursuites contre Jean Le Pippre, natif d'Armentières, qui a résidé à Anvers, où il faisait le commerce de « draps et painctures en tableaux, » s'étant aussi « meslé de marchandise de vaisselles d'or et d'argent ou d'aultres espèces d'orphaveries, » arrêté pour s'être, « depuis aucunes années, meslé de copper, limer et ronger plusieurs espèces de monnoie d'or et d'argent tant du coing du Roy nostre sire, que d'aultres seigneurs estrangiers, et de ce avoir fait pluiseurs lingots et grenailles tant d'or que d'argent, lesquelles il a vendu à aucuns, et à aultruy les baillié et exposé à vendre et receu les deniers procédans desdites ventes ; » f° 1 ; — contre un drapier coupable d'avoir employé une matière frauduleuse ; f° 7 ; — contre Nicolas Rigault dit Larigault, condamné à être pendu pour vols avec effraction commis à Lille ; f°s 13-15 ; — contre Gilles de Marquillies, condamné à réintégrer le domicile conjugal qu'il avait abandonné pour « hanter avecq une femme et une fille de vie ; » f° 19 v° ; — ordre à Antoine Dolie, Lorrain, de fournir des certificats de bonnes vie et mœurs, sous peine d'être privé du droit de tenir école à Armentières ; octobre 1561, f° 25 v°. — Poursuites contre Roland Bauduin, geôlier des prisons d'Armentières, soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de Philippe Desbonnetz, emprisonné pour soupçon d'adhérer à la secte nouvelle et réprouvée et condamné à être exécuté par l'épée. Ledit Roland s'était, après son arrestation, évadé de la prison où on l'avait mis, avec l'aide d'un autre prisonnier, et s'était réfugié dans l'église parois-

siale, d'où il avait été extrait, du consentement des officiers de la Cour spirituelle d'Arras, et remis entre les mains de la justice séculière; il est condamné au bannissement; f°s 32, 39 v°, 45 v°, 49, 52 v°. — Condamnation de Pierre le Vieil « à tenyr prisons trois jours, au vivre de pain et eauwe, et, ce faict, faire ung voiaige à Nostre-Dame de Haulx et de icellui avoir faict rapporter ensengnemeps, en dedens Quasymodo, » et ce pour « estre de mauvaise vie et gouvernement, huyseux et vacabunde, jureur du nom de Dieu et coustumier d'appeler aultruy bougres, bougresses et autres parolles infâmes et deshonnestes ; » 21 mars 1561, f° 38. — Acte de non-préjudice pour une arrestation faite sous la seigneurie de Flencques; f° 43. — « Homme responsable » pour la seigneurie de Stade, dépendant de celle de Saint-Simon; f° 53. — Condamnations de drapiers, foulons, cabaretiers, bouchers, pour fraudes sur la quantité et la qualité de leurs marchandises. — Condamnations pour rixes et batailles, pour coups et blessures. — Poursuites contre Mahieu Platel, pour avoir joué aux dés; f° 78 v°. — Remise de Jean de Gruson, emprisonné pour le meurtre de Denise Prévost, commis sous la juridiction de la seigneurie de Saint-Simon, entre les mains du doyen de chrétienté de La Bassée, qui l'avait réclamé comme justiciable de la Cour spirituelle; 19 mai 1563, f° 80. — Poursuites contre Jean de Houck, prisonnier, chargé d'hérésie; f° 107; — contre les guetteurs placés à la porte de Houplines qui, au lieu de rester à leur poste, « sont allé eulx esbatre et mené bruyct hors la porte d'Erquinghem de ceste dicte ville, longhe distance arrière de ladicte porte de Houpplynnes, en la rue appelée le Crachet. » Lesdits guetteurs sont condamnés à faire « ung escondit (pèlerinage) » avec amende honorable, et il leur est interdit de se présenter, pendant un an, « en halle pour faire le ghet; » f° 118 v°, 119; — contre Daniel Calluwaert, hérétique, condamné à être brûlé vif; 30 mars 1563 (v. s.); — contre François Lhermite, lieutenant du bailli d'Armentières, accusé de complicité dans l'évasion de Jacques Vroman et Michel Legrand, hérétiques; il est reconnu non coupable; f°s 124-129 v°; — contre Adam Huchon et autres, pour avoir assisté au prêche qui a eu lieu, hors la ville, aux fêtes de Pentecôte 1564; f°s 132 v° et 137; — contre Jean Roelz, coupable d'inceste; f° 139; — contre Adrien Lefebvre, banni pour avoir favorisé l'évasion de deux prisonniers; f°s 148 et 150; — contre Jean Le Grain, convaincu d'avoir cessé, depuis deux ans, de hanter l'église et d'aller à la messe, et d'avoir conversé avec des gens suspects d'hérésie; f° 159 v°; — contre Pierre Florizonne, hérétique et obstiné anabaptiste, hantant les prêches et assemblées illicites, « soy ayant faict rebaptizier ès champs, » et qui a refusé de se rendre aux admonestations des gens « doctes et sçavans qui lui ont faict pluisieurs bonnes et sainctes remonstrances et inductions; » il est condamné le 29 janvier 1565 (v. s.) « à estre mis sur ung hourd au-devant la halle de ceste ville, et illecq luy faire tranchier la teste jus des espaulles, et, en cas qu'il retourne et persiste en ses erreurs, estre ataché à une estache et illecq bruslé, et son corps consommé en cendres; » f°s 162 v° et 214 v°; — contre trente-six drapiers, pour infraction aux règlements touchant la fabrication; f° 190; — contre Gilles Sterrincq, « cheppier (geôlier), » à cause du peu de garde qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions; f° 193; — contre Toussaint Dauchi, pour avoir « tenu malvais logis et avoir assys en sa maison filles et femmes de légières vies, malfamées et renommées; » f° 206; — contre Antoine Hennot, coupable d'avoir « avecq serviteurs de foullons faict lighe et assemblée ouvrer à leur vollenté, au préjudice du stil de la drapperie; » il est condamné à être « mis à une pottente au-devant la halle de ceste ville et illecq pendu et estranglé; » janvier 1565 (v. s.); — contre Jean Flameng et Claire Wez, sa femme, accusés d'avoir assisté au prêche aux fêtes de Pentecôte 1566 « fait par un homme franchois; » f° 239; — contre Nicolas Ballebecque, natif de Wasquehal, libraire, pour vente de mauvais livres et papiers prohibés contre la religion; f° 216; — contre Pierre Le Josne, Français des environs de Péronne, maître d'école « sans congié du Magistrat, » défendant « aux enffans aller à la messe et service divin, et dogmatizant en la nouvelle religion; » 7 novembre 1566, f° 257; — contre Jean de Lobel, natif d'Armentières, accusé de tenir école, et d'avoir « instruict et administré à ceulx y venans livres réprouvés de maulvaizes sectes et doctrine contre la saincte foy cathollicque; » 5 février 1566 (v. s.); — contre Roland Prévost, qui a également tenu école à Armentières, y enseignant suivant la secte réprouvée, avec cette circonstance aggravante qu'il avait été banni d'Haubourdin pour s'être rendu coupable du même délit; il est condamné à un bannissement de dix ans; f° 269; — contre Enguerrand Castel, cordonnier, natif d'Erquinghem, pour avoir aussi tenu semblable école; il est condamné au bannissement à perpétuité après avoir été battu de verges autour du marché; f° 270; — contre Pierre Hoybant, pour avoir vendu des livres réprouvés et défendus; il est condamné, à cause de « son anchien eaige, » à faire amende honorable en la Chambre échevinale et à

tenir résidence à Armentières, sans pouvoir en sortir, pendant un an ; f° 270 v° ; — contre Jean Dumollin, natif d'Amiens, libraire, pour vente de livres prohibés ; f° 271 ; — contre Jean de Ville, pour avoir pris part au pillage de l'église des Sœurs-Grises d'Armentières, « meismes soy mis au-devant du portal de ladicte églize et de sa harcquebouze, ayant la mesche allumée, empesché ceulx qu'il tenoit pour cathollicque non entrer en icelle églize, laissant entrer ceulx estans garnys de bastons et en armes, soy démonstrant en ce faulteur de ceulx faisans lesdictes romptures et adhérent à leurs mésus ; » ledit Jean de Ville est condamné, le 13 mars 1566 (v. s.), à « faire ung escondict en jugement, avecq une chierge pesant deux livres, non ardant, en ses mains, ung genoul fleschy, dire les parolles *in forma*, et, de dimenche prochain ou aultre jour de dimanche ensuyvant sa délyvrance de prison, aller avecq une torse à la procession, tenu de deux sergens, entre cellui qui pour ledit jour sera revestu à chélébrer la messe et celluy qui portera la croix, et, au retour de ladicte procession, au devant du cœur et lieu où a esté le crucifix, et, à ung genoul fleschy dire aussy lesdictes paroles *in forma*, et délaissier lesdis chierge et torse en ladicte églize pour estre ars et consommé: f°s 274 et 278 ; — contre Pierre Bien, serrurier et horloger de la ville, auteur principal du pillage de l'église paroissiale en août 1566, ayant lui-même attaché au col du crucifix, aux statues de la Vierge et de saint Jean, les cordes qui ont servi à les jeter bas, s'étant ensuite transporté en la chapelle des Sœurs-Grises où, à coups de marteau, il rompit, avec ses complices, les statues, « repositoires, » etc., ayant, en outre, assisté au saccagement des églises d'Erquinghem, Fleurbaix, la Chapelle-Grenier, etc.; f° 278 ; ledit Pierre Bien est condamné, le 4 juillet 1567, à être pendu; f° 316 v° (Cf. FF. 48) ; — contre Philippe Cruchet, complice des méfaits commis en l'église paroissiale, aux Sœurs-Grises, dans les églises de Houplines, Frelinghien, Erquinghem, Fleurbaix, la Chapelle-Grenier, la Chapelle-d'Armentières, le Maisnil, Radinghem, Beaucamps, etc., ayant été le conducteur et souteneur des prêches et assemblées qui se faisaient aux environs de la ville d'Armentières, et auxquels il conduisait le peuple, étant toujours armé d'une hallebarde ; f° 279; ledit Philippe est condamné, le 4 juillet 1567, à être pendu; f° 317; — contre Philippe Raes, « chargé d'avoir porté un sien enfant hors cette ville pour le faire baptiser par ung ministre; » f° 280 ; — contre Pierre Cocquiel, qui a pris une part active aux pillages et saccagements relevés à la charge de Pierre Bien et Philippe Cruchet, et qui, lors des prêches, donnait asile en son logis au prédicant, ayant, en outre, été l'auteur de l'émeute soulevée à Armentières pour forcer le Magistrat à autoriser les prêches des réformés dans l'église paroissiale, ce qui eut lieu ; f° 280 v° ; ledit Pierre Cocquiel est condamné, le 14 juillet 1567, « entre les quattre et cincq heures du mattin, » à être pendu « ayant ung billet escript à sa poicttrynne, où seront contenus ses mésus ; » f° 321 ; — contre Floris Gallois, Français, accusé d'avoir tenu école réformée à La Ventie, d'avoir contribué au pillage de l'église de ce lieu et d'avoir enlevé les « bateaulx » des cloches ; f° 285 v° ; — contre Marthe Audent, coupable d'avoir assisté au prêche qui a eu lieu à la Pentecôte 1564 près de la Chapelle-d'Armentières ; f° 290 ; — contre Pierre Melle et François Grosse, « pour avoir délaissié la hantize de l'église ; » f° 290 v° ; — contre Gabriel Caullier, « chargé d'avoir esté aux romptures des ymaiges et porté les armes contre le Roy, et tenir la religion nouvelle ; » f° 291 v° ; — contre Jean Hellebrant, qui a crié : *Vivent les gueulx !* en pleine halle ; f° 292 ; — contre Pierre Merle, en la maison duquel on a trouvé « la chaïère du prédicant de la religion nouvelle et aulcunes aisselles du temple ; » f° 294 v° ; — contre Jacques Hennart, qui a pris part au pillage de l'église des Sœurs-Grises d'Armentières, s'étant ensuite transporté à Erquinghem-sur-la-Lys, où il a pillé l'église et la maison du curé, à Fleurbaix, où, après avoir saccagé l'église, ils ont jeté à bas le Christ qui se trouvait à la Croix-de-Rome, à la Chapelle-Grenier, où il a enlevé un coffre ; f°s 295 v° et 310 v°. — « Le 27 mai 1567, sur le rapport faict aux lieutenant et eschevins par Me Mathieu Grard, prebstre, curé proppriétaire de la ville, avoir, siévant la cherge et ordonnance desdis eschevins, avecq frère Bon Champion, religieulx au couvent que l'on dict les Bonnes-Nouvelles-lez-Arras, ayant fait les prédications en ceste ville durant les adventz et karesmes derniers, qu'ilz avoient vizité pluyseurs lyvres estans en halle, lesquelz ilz avoient et ont trouvé tous erroneulx et séditieulx contre la foi chrestienne et cathollicque, lesdis eschevins ont, siévant les conclusions prinses par ledit lieutenant et à sa semonce, ordonné et ordonnent que lesdis lyvres seront bruslez sur le marchié au-devant la halle de ceste dicte ville, ce que ledit jour fut faict ; » f° 301. — Poursuites contre Guillaume Tahon, pour avoir, étant ivre, crié *Vivent les gheulx !* au grand scandale du peuple; il est condamné à 60 sols d'amende avec défense de fréquenter les tavernes et cabarets pendant l'espace de six mois ; f° 307 v° ; — contre Denis Lhermite, « rongeur d'or et

d'argent ; » f° 308 v° ; — contre Guillaume Perche et vingt autres bourgeois qui, contrevenant aux ordres donnés par le Magistrat, ont refusé de « parer » leur maison pour le passage de la procession du T.-S.-Sacrement, le jour de la fête du Saint-Sacrement dernier ; ils sont condamnés à 60 sols parisis d'amende chacun, à employer « aux réfections de l'églize de ceste ville et repositoire dudit Saint-Sacrement ; » 7 juin 1567, f° 313 v° ; — contre Pierre Marchant, chargé de « faire exerciche de la nouvelle religion et baptizer ou fait baptizer ses enffans à la manière de ladicte religion ; » f° 324 ; — contre Pierre Francquelin, foulon, natif d'Armentières, convaincu d'avoir assisté, étant armé d'une arquebuse, aux prêches de la nouvelle religion, notamment à Erquinghem, où il aurait fait publiquement abjuration de la foi catholique ; d'avoir, en outre, pris part au pillage des églises d'Erquinghem, Fleurbaix et la Chapelle-Grenier, armé d'un marteau à fendre la houille ; d'avoir été l'un des principaux meneurs de la troupe, « garnye de harquebouses, pistoulletz, picques, demy-picques, espieux et aultres bastons invasibles, » qui se rendit sur le marché d'Armentières après le prêche qui avait eu lieu dans l'église paroissiale, et qui exigea du Magistrat les clefs de cette église afin d'y pouvoir exercer en toute liberté le culte réformé ; f° 324 v° ; ledit Francquelin est condamné, le 16 août 1567, à faire amende honorable, à être fustigé et ensuite confiné dans la ville pendant trois ans, et ce en considération qu'il a « grande charge d'enffans, aussy qu'il assyste sa mère, povre anchienne femme, à nouryr et entretenir ; » f° 327 ; — contre Georges Schillebecque, natif de Dranoutre, coupable d'avoir pris part au pillage des églises, et d'avoir, en outre, assisté, dans les rangs des rebelles, aux combats de Wattrelos et de Lannoy ; f° 325 v° ; il est condamné à la fustigation et au bannissemant pendant dix ans ; f° 328 v° ; — contre Josse Pattriarche, pour avoir assisté aux prêches ; il est condamné à 12 florins d'amende envers l'église paroissiale, à 3 flor. envers le couvent des Sœurs-Grises « pour estre employez aux réfections de ladicte églize et chapelle dudit couvent, » et à 9 flor. au profit de la table des pauvres ; f° 329 ; — contre Jean Pattriarche, pour avoir assisté à des conventicules où l'on discutait la sainte Ecriture et s'être trouvé aux déroutes de Lannoy et Wattrelos ; f° 329 ; — contre Antoine Stupperaert, lequel, quoique « aydié et assysté de la table des povres, » s'est enivré, a embrassé la religion nouvelle et en a induit d'autres à se mettre de sa secte ; f° 329 v° ; — contre Henri Hennyart, qui a « uzé ces motz, par despyt et desrizion, qu'il estoit gheulx, tendans à noize et sédition ; » f° 330 ; — contre Philippe Hennion, qui a assisté aux prêches illicites, tenu des propos scandaleux contre la messe et la religion catholique « qu'il avait appellée Babbillonne ; » il avait, en outre, pris part à des assemblées qui avaient lieu, soit sur les prés Duhem, soit « entre XIII ou XVI hommes de sa sorte, » et dans lesquelles on discutait les choses de la religion ; f° 333 ; — contre Antoine Rollant, sectaire, ayant pris part aux prêches et aux pillages des églises ; il est condamné à être pendu ; f°s 334, 336.

FF. 41. (Registre.) — 193 feuillets, papier ; ce registre est incomplet.

1570-1572. — Registre criminel et d'office de la ville d'Armentières commençant le 8 avril 1570 et finissant le 18 février 1572 (v. s.) — Condamnations prononcées contre des drapiers, bouchers, brasseurs, meuniers, cabaretiers, boulangers, pour contraventions aux règlements municipaux qui régissent leurs métiers. — Condamnations pour rixes et batailles, pour coups et blessures. — « Veu les informations et enquestes tenues allencontre de Nicollas Deroy, boullengier, par lesquelles appert et se treuve ledit Nicollas estre terminé en ceste ville d'Armentières comme héréticque obstiné, sans avoir vollu estre administré des sainctz sacrementz de l'autel, nous, eschevins, avons, à la semonce du sieur bailly, nostre conjureur, en ensiévant les lettres et ordonnance de Son Excellence, ordonné et ordonnons que le corps dudit Nicollas sera mené et enterré au lieu deu et pattibulaire de ladicte ville, comme non digne joyr de la terre saincte, et que les biens dudit Nicollas seront saisys et inventoiriés à la conservation du droict et prouffict de Sa Majesté, conformément ausdictes lettres de Son Exc. ; » f° 62. — Poursuites contre Jeanne Martin, veuve de Nicolas Deroy, chargée d'avoir hanté les prêches des sectaires ; f° 72 ; — contre Philippe Gottran, sectaire, qui, malgré le pardon qui lui avait été accordé, avait cessé de fréquenter l'église, et, conservant une rancune cachée au curé d'Armentières des admonestations que celui-ci lui faisait pour l'induire à rentrer dans le bon chemin, avait formé le projet de tuer ledit curé, projet qu'il n'avait pu mettre à exécution parce que le peuple y avait mis obstacle ; f°s 81 et 124 ; — contre Jean Boidin, « coustumier de soy enboire et ennyvrer, » accoutumé aussi de tenir des propos scandaleux contre la sainte foi catholique, les sacrements et le service divin, outre ce « affecté nonseullement aux sectaires, mais signament du prince d'Orenge et ceulx qui se quallifficnt gheulx, voires que

ledict Boidin se est souvent vanté qu'il estoit gheulx, criant : Vive le gheulx! et, à cest effect, a mis puis naguères ung boutton orenge à sa poictrine et cryé : Vyve Orenge! » 29 septembre 1572; f° 175 v°.

FF. 42. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1488-1574. — Extraits du registre aux plaids tenus en la halle, cour et échevinage d'Armentières : — Pierre Lutun, lieutenant de Robert Du Bacq, grand-bailli d'Armentières, a emprisonné Robert Deledicque, brasseur en cette ville, qui, dans une visite faite par les « eswards, » avait été convaincu d'avoir « muchié et forchelé » cinq tonneaux de cervoise qu'il avait, lors de cette visite, voulu faire passer pour des lavures destinées à ses bestiaux, quoique ces tonneaux continssent de la cervoise d'aussi bonne qualité que celle renfermée dans les tonneaux et qui avait déclaré aux « maltotiers, » et soutint, ledit Robert, après que sa supercherie fut découverte, que « c'estoit pour faire queute pour sa ducasse ; » 11 septembre 1488.

FF. 43. (Registre.) — 170 feuillets, papier; ce registre est incomplet.

1559-1561. — Registre des plaids tenus en la halle, cour et échevinage d'Armentières et des seigneuries et paroisses d'Erquinghem, Saint-Simon et Raisse, commençant le 18 novembre 1559 et finissant le 15 septembre 1561 : — « Le 24e jour de janvier 1560, pardevant Guillebert de le Deulle et Bauduin Desruelles, eschevins de la ville d'Armentières, comparurent en leurs personnes Anthoinne Lhermitte et Robert le Gillon, lesquelz comparans, pour avoir main levée des deniers saisis ès mains de Jehan Le Pipre, fils de feu Pierre, à la requeste de Philippe Mascler, comme appartenans aux hoirs de Marie Boullon, vefve de feu Henry Du Mont, ilz et chacun pour le tout ont promis furnir le jugié d'eschevins. »

FF. 44. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1566-1745. — Acte des échevins d'Armentières fixant les frais d'une cause plaidée devant eux. — Ordre des grand-bailli et hommes de fief de la Cour féodale des ville et pairie d'Armentières, Saint-Simon et Raisse, d'ajourner aux plaids qui se tiendront le lundi 16 avril 1725 en la Chambre échevinale, tout le corps des brouetteurs à la grande charrette de ladite ville au sujet du procès que leur intente le sieur Guillaume Théry, marchand potier à Armentières. — Déclaration des gens de loi de la paroisse d'Armentières qu'ils n'ont aucun droit dans l'hôtel-de-ville d'Armentières, qu'ils ne contribuent en rien aux réparations de cet édifice, et que c'est par tolérance du Magistrat de la ville qu'ils y tiennent leurs plaids.

FF. 45. (Liasse.) — 19 pièces, dont 4 en parchemin.

1559-1739. — Sentences et pièces concernant les procès civils débattus aux plaids tenus par les échevins d'Armentières : entre Arnoud Struprart et Anne de Condette, veuve de Jean Joyre; — entre Magdeleine Cousin et Antoine Duflocq ; — entre Martin Ribreucq et Eloi Bacler; — entre Antoine Delelys et Simon Le Varlet; — entre Jean-Baptiste Brisou et le sieur de Busigne; — entre Ferdinand Destombe et Jacques Larmuseau; — entre Jean-François Theste et Hugues Cocquel, tuteurs des enfants de Nicolas-François Dhanne et Jean-Baptiste Ghesquières, administrateur de la confrérie du T.-S. Sacrement.

FF. 46. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1735-1789. — Pièces produites dans les procès, jugés par le Magistrat d'Armentières : entre Charles-Louis Mille, boulanger, et Josse-François Comelin, cabaretier et brasseur, au sujet de livraison de « ghis levure » ; — entre Clément Béghin et Jean-Baptiste Rotru, pour restitution de bois ; — entre Célestin Deroy et ses créanciers, — entre Pierre-François Plouvier et Pierre-François Desnoullet, entre Pierre Werquin et Noël Desrumaux, pour dettes ; — entre Jean-Baptiste Ernould et Pascal Hazebrouck, au sujet du paiement de loyer de maison.

FF. 47. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1567. — Cause intentée par le lieutenant du bailli et les échevins d'Armentières contre Pierre Bien, horloger, partisan de la nouvelle religion, ayant pris part au pillage de l'église d'Armentières.

FF. 48. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1572-1701. — Plaids tenus par le lieutenant du bailli et les échevins d'Armentières : condamnations prononcées contre Denis Wicart, hôte du *Saumon*, Jean Charlet, hôte de *Saint-Sébastien*, et divers particuliers, pour avoir contrevenu aux règlements de police en donnant à boire, ou en buvant, dans les cabarets, le dimanche, pendant les offices de l'église.

FF. 49. (Cahier.) — 18 feuillets, papier.

1583. — Information tenue par les échevins d'Armentières au sujet des rixes survenues entre les soldats de la garnison et les bourgeois de la ville, dans la soirée du 24 avril 1583, « après la garde assise. »

FF. 50. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1712-1784. — Affaires portées devant le Magistrat d'Armentières : police des cabarets; injures et voies de fait commises par des particuliers; rixes; assassinat; amendes prononcées par le Magistrat; femme noyée dans un puisard.

FF. 51. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1755-1775. — Jugement des échevins d'Armentières qui condamnent à l'amende des particuliers de cette ville convaincus de s'être battus au cabaret ayant pour enseigne *l'Arbalètre*. — Le sieur Charles Hu, lieutenant-bailli de la ville d'Armentières, se déporte du droit de rendre plainte contre deux sergents de ladite ville à cause de l'insulte qu'ils lui ont faite le 12 février 1775 en l'église paroissiale.

FF. 52. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1784-1785. — Procès devant le Magistrat d'Armentières entre Constant Maheux, cabaretier sous l'enseigne du *Comte d'Estaing*, et Louis Armant, au sujet du vol d'une pièce d'étoffe, dont la femme de ce dernier était accusée.

FF. 53. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1562-1619. — Lettres de rappel accordées par Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, à Pierre Le Rogeau, banni pour six ans de la ville d'Armentières, pour injures adressées à des personnes de la ville et avoir tenu en son logis « filles lubricqües. » — Lettres de rémission accordées par les archiducs Albert et Isabelle à François Le Poivre et Roland Mahieu, sergents de la ville d'Armentières, qui ont blessé mortellement Jean de Gruson en voulant s'emparer de sa personne une nuit qu'ils l'avaient surpris fraudant de la bière.

FF. 54. (Liasse.) — 8 pièces, dont 4 en parchemin.

1563-1639. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne : mandant aux échevins d'Armentières d'examiner la requête d'Antoinette Bacler, veuve d'Antoine Le Pippre, contre Roland Roussel et la veuve de Denis Le Noir, et d'y faire droit s'il y a lieu ; — ordonnant la mise à exécution de la sentence intervenue au Grand-Conseil entre Pierre Lelong et les échevins d'Armentières ; — envoyant à l'avis des échevins d'Armentières une requête présentée au Roi par Michel Du Plouys, natif de ladite ville, demeurant à Calais, afin d'être autorisé à revenir faire sa demeure à Armentières, auprès de ses parents, ce qu'il n'oserait faire, ayant résidé quelque temps en Hollande, pays rebelle. — Le Conseil privé des Archiducs demande l'avis des échevins d'Armentières sur deux requêtes qu'il lui envoie, l'une présentée par Bauduin Du Metz, l'autre par Jean Mueninck, celui-ci demandant sa grâce pour un délit non spécifié. — Délai accordé par Philippe IV à un brasseur d'Armentières, poursuivi par les héritiers de Jacques Vaillant, marchand de grains, pour le paiement des grains qu'il a achetés de ce dernier. — Lettres du même prince envoyant à l'avis des gens de loi d'Armentières une requête présentée par Jean Lemestre contre Guillaume Dufossé.

FF. 55. (Liasse.) — 27 pièces, dont 1 en papier; 7 petits sceaux.

1450-1600. — Actes passés devant les bailli et échevins d'Armentières contenant ventes, échanges, procurations, etc. : — Don par Gérard Du Rez, prêtre, à Jeanne Du Rez, sa sœur, et à Marguerite Dericq, sa nièce, d'une maison hors la porte d'Erquinghem en retour « des bons et agréables serviches que luy avoient fait de tempz passé et espéroit que ancores lui feroit sa dicte sœur et nyepche dessus nommez; » 1499. — Noms des baillis d'Armentières qui paraissent dans les actes : Antoine de Tenremonde, bailli, 1499; — Henry le Vic, écuyer, 1518-1526; — Jean, seigneur de Hocron, chevalier, 1535-1539 ; — Nicolas de Landas, chevalier, seigneur de Heule, Louvignies, etc., 1564; — Louis Hernandes, écuyer, seigneur de la Bretaigne, 1573; — Arthur de Ghistelles, écuyer, seigneur de Rimersch, 1591-1595; son lieutenant François le Bourgeois, 1595; — Philippe Le Petit, écuyer, seigneur de Villers Sire-Simon, 1599.

FF. 56. (Liasse.) — 33 pièces, dont 4 en papier.

1605-1722. — Actes passés devant les bailli et échevins d'Armentières contenant ventes, échanges, procurations, etc. : — Vente par Marie-Jeanne Thérèse et Marie-Anne Bonnechandeille à Jean Joire, prêtre, horiste de l'église paroissiale, d'une maison sise rue des Capu-

cins ou des Bourgeois ; 1703. — Noms des baillis d'Armentières qui paraissent dans les actes : Jacques de Baudrenghien, écuyer, seigneur de Ghomaupont et Du Jardin, bailli, 1605-1619 ; — Bernard Du Bacquelrot, son lieutenant, 1619-1622 ; — Jean de Watterleet, écuyer, seigneur de Caneghem, 1633-1638 ; — Jacques Ramery, lieutenant, 1665 ; — Claude Du Mont, chevalier, seigneur de Croix, Beaulieu, etc., 1671 ; — Philippe-Ernest Du Mont, seigneur du Mont, de Croix, Beaulieu, etc., 1722.

FF. 57. (Registre.) — 50 feuillets, papier ; ce registre est incomplet.

1590. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : tutelles, procurations, ventes, testaments, partages, cautions, rentes, arrentements, émancipations, reconnaissances, baux, accords, renonciations, deshéritements, etc.

FF. 58. — 11 liasses, papier.

1600-1610. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Partage des biens délaissés par le trépas de Marie-Leuridan (13 janvier 1604) ; — renonciation par Pierre et Jean Cocquiel, demeurant à Londres, à la part qui lui revenait dans une maison à Armentières (1er juillet 1610.)

FF. 59. — 9 liasses et 2 registres, papier.

1611-1620. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Décharge de tutelle accordée à Jeanne Ducrocq, reconnue capable de régir et gouverner son bien, « d'autant qu'elle est de bon comportement et bien avisée ; » (16 septembre 1611) ; — vente par Pierre Delattre, notaire à Béthune, à Guillaume d'Ostrel, écuyer, seigneur de Hombecq, d'une maison, rue du Plat (24 mars 1612.)

FF. 60. — 8 liasses et 1 registre, papier.

1621-1629. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Promesse par Vincent de Harduin, roi, François Le Gillon, écuyer, grand connétable, François du Moulin, petit connétable, Jacques Rouzée, Jacques Bacoart et vingt autres membres de la confrérie des arbalétriers, de payer à Olivier Denis la somme à lui due pour la construction de la maison érigée dans le jardin de la confrérie (28 septembre 1623.)

FF. 61. — 8 liasses et 2 registres, papier.

1633-1640. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Achat par Nicolas Charles, lieutenant du bailli d'Armentières, de Nicolas Sallengre, de la taverne de *Saint-Sébastien* en la rue de la Belle-Croix (20 mars 1629) ; — relief d'un fief de deux bonniers quinze cents, tenant au fief de le Hancardrie à Erquinghem, fait par Marie Du Rivage, veuve de Walerand Caron, capitaine d'une compagnie bourgeoise à Lille (14 octobre 1639.)

FF. 62. — 9 liasses et 2 registres, papier.

1641-1650. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Constitution par Jacques Lhourdez d'une rente de 12 livres au profit de Jacques Cornillot, échevin (24 juillet 1643) ; — vente par Jacques Leclercq à Jacques Ramery d'une choque de maisons rue de Lattre (18 avril 1644.)

FF. 63. — 10 liasses et 1 registre, papier.

1651-1660. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Désignation de tuteurs pour les enfants mineurs de feu Nicolas Charles (21 novembre 1652) ; — commission de curateurs aux biens délaissés par Claude Pecqueur (9 décembre 1658.)

FF. 64. — 10 liasses, papier.

1661-1670. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Vente d'une rente de 37 livres faite à Antoine Béghin par les administrateurs de la fondation pieuse de Marguerite Morel (1er mars 1661) ; — constitution d'une rente viagère de 100 florins par Marie Van Oye au profit de Lucas Breton, son fils, « afin de seconder sa pieuse intention dans l'état de prêtrise. » (28 juillet 1664.)

FF. 65. — 10 liasses et 1 registre, papier.

1671-1680. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Émancipation de Mathias Cocquiel, fils de feus Mathias et Regina Melderdort (10 septembre 1677) ; — quittance par Joachim Pronnier du prix d'achat de cinq cents de pré tenus de la seigneurie de Flencques à Houplines, acquis par les administrateurs de la fondation François Lagache (8 août 1678.)

FF. 66. — 10 liasses et 1 registre, papier.

1681-1690. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Vente par Jacques de Sains à Thomas Loisier, de ce qui lui appartient dans une maison rue de l'Atre (19 janvier 1682); — accord entre les ministres de la table et charité des pauvres et Pierre Boidin, lieutenant du bailli d'Armentières, au sujet de rentes dont il est redevable envers ladite table (7 avril 1690.)

FF. 67. — 10 liasses, papier.

1691-1700. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Constitution d'une rente de 18 livres au profit de l'office du vénérable Saint-Sacrement de l'église d'Armentières par Nicolas Van Decle, pour tenir lieu de la somme de 360 livres qu'il se trouve devoir par son compte d'administration des biens dudit office (23 février 1691) ; — don par Félix Bosquillon, se disposant à prendre l'habit religieux, de tous ses biens meubles et immeubles à sa mère Marie-Brigitte Colpart (10 décembre 1696) ; — vente à Guillaume Liagre d'une maison rue du Brusle par sœur Angélique de Vos, mère principale, sœur Marie-Gabrielle Le Grand, mère Marthe, sœur Adrienne Steelandt, sœur Françoise Poignart, sœur Anne Lermitte, sœur Marie de Sains, sœur Françoise de Hanne, discrètes du couvent des Sœurs-Grises hospitalières d'Armentières (2 mai 1698.)

FF. 68. — 10 liasses, papier.

1701-1710. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Déclaration de command pour l'acquisition de neuf cents de terre tenus de la seigneurie de la Motte faite au nom de l'école dominicale ou catéchisme d'Armentières des héritiers de Jacques et Marie Leleu (3 juin 1705) ; — vente par Jean Hullin, marchand, à Barnabé Du Jardin, de la maison de la rue du Brusle appelée la Balance et la Grosse-Tête (22 mars 1707.)

FF. 69. — 10 liasses. papier.

1711-1720. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Vente à Pierr-Fallui d'une maison rue d'Arras, par sœur Anne-Marguerite Delarre, dame prieure, et sœur Magdeleine-Antoienette Du Ribreux, dame sous-prieure du couvent des Augustines-Réformées d'Armentières (24 juillet 1711) ; — promesse par les ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières, d'avoir, moyennant 300 florins, de bons soins pour la veuve de François Liagre, femme « débile d'esprit. » (8 juin 1713.)

FF. 70. — 10 liasses et 1 registre, papier.

1721-1730. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — « Le 24 novembre 1729, Me Pierre-Alexis Coisne, fils de feu Guillaume, notaire royal et procureur, et Marie-Marguerite Desrumaux, sa femme, demeurant à Armentières, ont, à leur requête et instance, été reçus comme bourgeois d'Armentières. » — Emancipation de Gilles-Joseph Menart, qui désire « embrasser l'état de religieux parmi les RR. PP. Capucins (16 mars 1730.)

FF. 71. — 10 liasses, papier.

1731-1740. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Nomination de tuteurs pour Philippe-Joseph Boutry, fils de Philippe (19 février 1737) ; — donation réciproque entre vifs faite par Philippe-André Esprit et sa femme, nouvellement reçus dans la bourgeoisie d'Armentières (10 novembre 1739.)

FF. 72. — 10 liasses, papier.

1741-1750. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Procuration donnée par les tuteurs de Pierre Van Cauwenberghe, fils mineur de Pierre, à Jeanne Delorge, pour recueillir la succession délaissée par ledit Pierre, décédé au cap de Bonne-Espérance (15 septembre 1741); — énumération des objets délivrés à Marie-Thérèse Lys pour son droit de veuve, à cause de sa renonciation aux biens de feu son mari Alexandre-Joseph Theste, médecin à Armentières (26 février 1750.)

FF. 73. — 10 liasses, papier.

1751-1760. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Promesse par les administrateurs des maisons des pauvres orphelins et orphelines d'Armentières de remplir les conditions auxquelles Bauduin Cornillot et sa sœur ont fait don auxdites maisons de deux sommes, l'une de 1,500, l'autre de 900 fl. (4 mai 1751.) — Constitution d'une rente de 12 fl.

par François-Félix Barbry, fabricant de toiles, au profit de François-Ignace Van Oye, prêtre, docteur en Sorbonne, curé d'Armentières (24 juillet 1761.)

FF. 74. — 10 liasses, papier.

1671-1770. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Obligation d'une somme de 20 liv. souscrite par Jean-Baptiste Boutry au profit d'Adrien De le Cambre, cabaretier et brasseur à Armentières (14 août 1767.) — Réception à la bourgeoisie de Pierre-François Dassonville et sa femme (16 février 1770.)

FF. 75. — 10 liasses, papier

1771-1780. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Vente d'une blanchisserie à Armentières faite à Marie Ricquart, épouse de Jean-Baptiste Meurille, bailli de Houplines, par Marie-Ursule, Alexandrine et Marie-Jeanne Le Febvre de Lattre, sœurs, filles et héritières de Charles-François, écuyer, seigneur de la Fresnoye, de Hollehain, du Mortier, d'Artois, de Ligny, etc., demeurant à Lille (25 avril 1775.) — Conventions pour la réparation et perfectionnement de l'horloge du beffroi d'Armentières, entre les échevins de cette ville et Thomas Boidin, horloger (16 novembre 1779.)

FF. 76. — 9 liasses, papier.

1781-1789. — Actes passés devant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : — Arrentement à Bauduin Baillon d'une portion d'héritage rue Notre-Dame, appartenant à la chapelle Notre-Dame de l'église paroissiale d'Armentières (30 janvier 1784.) — Accord entre les échevins et Louis-Xavier Bayart, marchand tanneur, au sujet du différend existant entre eux à cause de l'administration de la chapelle Sainte-Croix (9 décembre 1785.)

FF. 77. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700-1783.—Ventes judiciaires de meubles et d'effets faites, en vertu de plaintes à loi, par les échevins de la ville d'Armentières : — « Vente des biens meubles, marchandises et effets de Jean-Baptiste Moreau, marchand pelletier, faite le 24 mars 1745 : 32 *fichaux*, 6 *flouines*, 80 lapins blancs, 20 peaux de lièvre, 1 chat sauvage. »

FF. 78. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1749-1789. — Actes des échevins d'Armentières : nommant des tuteurs aux enfants mineurs de Henri Van Oye, Adrien Duriez, Anne-Joseph Delebecque, Louis Delettré et Jean-Baptiste Meurille; —émancipant Stanislas Pélerin De Busigne, Edouard Carpentier et Charles-Louis Glorian ; — déchargeant de la puissance paternelle et maternelle les enfants de Pierre-Louis Delarre et de François Bouck ; — ordonnant à Claire Béhague de se retirer dans le couvent des Sœurs de Saint-François de Sales jusqu'à la solution du litige en curatelle pendant contre son mari ; — prescrivant l'apposition des scellés sur les meubles et effets de Catherine-Louise Wautier. — Autres actes relatifs à l'exercice des fonctions de tuteurs et curateurs.

FF. 79. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1582-1789.— Acte de partage des biens de Pasquier Thibault Permissions accordées par Philippe II, les archiducs Albert et Isabelle, Philippe IV et Louis XVI à des particuliers d'Armentières, de vendre des biens sis en cette ville, appartenant à des enfants placés sous leur tutelle. — Consentement de Philippe IV à ce qu'Andrieu Perche et François le Pippre, tuteurs de Catherine Blanchart, vendent les biens délaissés à celle-ci par son père, Martin, et Jeanne Perche, sa mère, afin de recouvrer la somme de 26,000 liv. parisis que ladite Catherine a l'intention de donner au monastère de Rousbrugge, « en advanchement de la nouvelle église, » en y entrant comme religieuse.

IV.

POLICE.

FF 80. (Liasse.) — 15 pièces, dont 1 en parchemin.

1520-1781. — Lettres de Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne, comte de Flandre, statuant, — sur la représentation à lui faite par Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, d'Erquinghem et d'Armentières, que cette dernière ville, « puis naguères ars et brûlée et par ce toutte désolée et destruitte, » a obtenu l'octroi de lever des impôts sur les boissons, mais qu'elle tombera bientôt « en totale ruyne et désolation, » parce que les habitants, pour se soustraire à ces impôts, vont boire et manger dans les cabarets et tavernes établis autour de la

ville, — qu'on ne pourra désormais tenir de cabaret dans le rayon d'un quart de lieue à la ronde de la ville d'Armentières, et portant que ceux qui y sont établis devront déguerpir sans délai, attendu qu'ils sont le repaire de gens de mauvaise vie et gouvernement « qui peuvent haussagier et envahir les bonnes gens. » — Opposition formée par le Magistrat d'Armentières, en se fondant sur l'édit précité, à l'établissement d'un cabaret près de la ville auquel étaient favorables les régisseurs généraux des fermes royales, les baillis des Etats et le bailliage de Lille. — Lettre des bailli et échevins d'Armentières au comte d'Egmont, pour le prier d'obtenir un arrêt de révocation de l'ordonnance du 1er mai 1724, par laquelle l'intendant de Flandre a autorisé l'établissement d'un cabaret à un demi-quart de lieue de la ville, au préjudice des lettres accordées par l'Empereur le 24 mars 1520.

FF. 81. (Liasse.) — 1 pièce originale, parchemin.

1603, 19 août. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, gouverneurs généraux et princes souverains des Pays-Bas, autorisant les bailli et échevins d'Armentières à édicter une ordonnance prescrivant aux propriétaires des maisons situées « au nouveau ragrandissement de la ville » de faire couvrir, chaque année, une partie de leurs maisons en tuiles, en faisant construire pignons et murailles entre les maisons : les échevins avaient représenté que la ville, depuis quatre-vingts ans, s'est augmentée de grand nombre de maisons qui ont depuis 1579 été encloses de remparts et fossés, le tout en vertu des lettres d'octroi données en 1509, mais les maisons situées dans l'ancien échevinage sont toutes couvertes de « thieulles et ardoises » et celles comprises audit « nouvel ragrandissement » couvertes pour la plupart « d'estrain, » matière fort combustible qui a été la cause que depuis vingt-quatre ans il y a eu par trois fois des maisons brulées en grand nombre au quartier de la porte d'Arras, en la rue d'Erquinghem et à la Belle-Croix.

FF. 82. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1520. — « Ce sont les édis, droix et estatus de la loy et échevinage de la ville d'Armentières leez la rivière du Lys, institués et acoustumés anchiennement pour le bien publicque et entretènement du polliche d'icelle ville, renovés pour l'année commenchant le IXe jour de may l'an mil chincq cens et vingt, adjugiés à la semonce et conjure de noble homme Henry le Vic, escuyer, bailli de ladite ville, par Lyon Habourie, Pierre Le Blond, Grard Bacqueler, Gilles Laigniel, Josse de Hardewin, Estevene Henniart et Henry Padieu, eschevins de ladite ville, publiés aujourdhuy IIIIe jour de may l'an mil ve et vingt. » — Suivent des ordonnances rendues au sujet des boulangers, taverniers, cabaretiers, merciers, détailleurs de draps, brasseurs, bouchers; — au sujet du marché et de la franche-fête; — pour prévenir les incendies, conserver le libre passage et la propreté des rues; — pour punir les blasphémateurs, les malfaiteurs, etc.

FF. 83. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1529. — « Ce sont les édis, droix et estatus de la loy et échevinage de la ville d'Armentières leez la rivière du Lys, institués et acoustumés anchiennement pour le bien publicque et entretènement du police, renovés pour l'année commenchant le noefiesme jour de may an mil chincq cens et vingte noef, adjugiés à la semonce et conjure de Pierre Heem, lieutenant de noble homme Jehan, seigneur de Hocron, bailly de ladite ville, par nous, Pierre le Martin, Jehan Desmazières, Micquiel Laigniel, Anthoine Bacler, Ysoré de Bayvière, Jehan Béhagle et Jehan Lermite, eschevins de ladite ville, publiés aujourd'huy IIIIe jour du moix de may an mil chincq cens et vingt noef. » — Ces ordonnances diffèrent peu de celles reprises sous le numéro précédent. — « Que chacun des manans tant de la ville que des faubours aient et soient pourveuz, en dedens le jour Saint-Jehan-Baptiste prochain venant, d'*esquelles* (échelles) souffissantes selon la halteur de sa maison sur amendes de XX solz et pugnition à discrétion d'eschevins, les louagiers ès despens de leurs maistres. » — « Et que chacun ait pour chacune maison ung seau de cuyr souffisant pour soy en aydier au feu de meschief et que chacun en soit pourveu, sur pareille amende de XX s. » — « Que chacun mennagier soit pourveu d'une *esconse* (lanterne) pour sa maison, et s'il advenoit effroy de nuit, que chacun mannant mette icelle esconse et candeille ardant au dehors de sa maison sur le rue, sur amende de X s. » — « Que toutes personnes mettent esquielles, eaue et vaceaux à leurs huys toutefois que leur est commandé pour le perte du feu, sur amende de 5 s. »

FF. 84. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

1560-1629. — « Ce sont les édicts, droix et statuz usitez en eschevinage de la ville d'Armentières, apperte-

nant à hault et puissant seigneur messire Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, comte d'Egmont, etc., instituez et renouvellez ponr le bien publicque et entretènement du police d'icelle ville et adjugiez à la semonce de messire Nicollas de Landas, chevalier, seigneur de Heulle, Louvignies, etc., grand-bailly de ladicte ville, par Guillebert De le Deulle, Bauduin Desruielles, Thomas Guémart, Pierre Vinchent, Edouart Padieu, Anthoine Gobet et Josse Six, eschevins d'icelle ville, les quatorze et seiziesme jours de septembre an quinze cens soixante. » — Ces ordonnances, qui sont les mêmes que celles reprises ci-dessus sous les nos FF. 83 et 84, occupent les feuillets 1 à 33 du registre. Le reste de ce registre est consacré à une série de bans et statuts du Magistrat rendus à la semonce du grand-bailli d'Armentières : — Ordonnances : « touchant les estrangiers qui se retirent en grand nombre en cette ville sans apporter ou donner congnoissance de leur vie et gouvernement ; » — concernant les mêmes étrangers « à présent pullulant grandement en ces quartiers pour la secte d'hérésie et se vantans en estre, en ceste dicte ville, à sceurté soubz umbre de la protection et garde de monsr le comte d'Egmont, ensemble des bourgois, marchans et manans d'icelle ville, en tant que par le moyen de telz estrangiers et sectaires, ladite ville est grandement schandalizée ; » — touchant la cherté des vivres, le guet, la boulangerie, la brasserie, la boucherie, etc., les charbons, les tanneurs ; — défendant d'injurier personne en l'appelant papau, papelo, badin, nicquebos, gheux, hughenot, nicquehalot, et ce « au respect de l'ancienne religion ; » — assignant aux réformés de la ville un emplacement pour l'exercice de leur culte (le jardin de la Maladrie, situé hors les douves et croisette de la porte d'Arras) ; 18 septembre 1566. — « Articles et ordonnances faictes et dressées par monsr le prince de Gavre, comte d'Egmont, pour estre observées et entretenues par ceulx de la religion nouvelle, ce que grand nombre d'iceulx ont promis d'observer » par un écrit que ledit comte a entre les mains. (Cette ordonnance a pour but d'entretenir la concorde entre les catholiques et les réformés.) — Serment de maître Gilles Du Mont, ministre et prédicant. — Autres ordonnances du Magistrat et du comte d'Egmont, relatives aux partisans de la religion réformée, aux prêches, aux livres prohibés. — Règlements pour la fabrication des « serges carizées, estamettes et autres ; » — pour les marchés au blé, au poisson et aux toiles ; — pour les meuniers, la perception des impôts et les égards des marchandises ; — pour les rapports des habitants avec la garnison qui vient en ville ; 1568 ; — au sujet du prix du vin et de la bière ; — concernant la voirie, la maladie contagieuse ; — pour les revendeurs de volailles ; — au sujet des mendiants. — Défense de jouer à la paume sur le marché le dimanche avant la grand'messe ; — d'aller boire hors la ville dans les tavernes qui se trouvent dans le rayon d'une lieue ; — d'aller le soir sans lanterne ; — de faire des banquets, assemblées ou mariages où seraient réunies plus de cinquante personnes y compris les mariants ; — de boire ou de donner à boire dans les cabarets pendant le service divin ; — de faire momeries et aubades ; — de couvrir d'*estrain* les maisons ; — de travailler le dimanche (pour le corps des *armoteurs*). — *Te Deum* prescrit pour remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu permettre que la comtesse d'Egmont et ses enfants soient remis en possession des biens de leur père.

FF. 85. (Liasse.) — 114 feuillets, papier.

1520-1629. — Double incomplet du registre précédent.

FF. 86. (Registre.) — 61 feuillets, papier.

1701. — « Ce sont les édits, droits et statuts usitez en ceste ville et échevinage d'Armentières appartenant à S. A. Mgr Procope-François, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, instituez et renouvellez pour le bien publicque et entretènement de la police d'icelle ville, adjugez à la semonce de Philippe-Ernest Du Mont, escuyer, seigneur dudit Mont, Beaulieu, etc., grand-bailli de ladite ville, par les sieurs Bon Revel, André Van Oye, Henri-François Godtschalck, Charles Bayart, Jacques Charlet, Jacques-Charles Le Brun et Pierre-François Walbrouck, eschevins d'icelle ville. » Ce règlement a été approuvé par le comte d'Egmont le 17 juin 1701 ; il contient 214 articles repris ci-dessus dans les art. FF. 83, 84, 85 et 86.

FF. 87. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1519-1701. — Extraits des registres aux ordonnances de police de la ville d'Armentières touchant les brasseurs, cabaretiers et taverniers.

FF. 88. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1620-1706. — Ordonnances des bailli et échevins d'Armentières : pour prévenir les abus qui se commettent dans la vente des briques, tuiles, lattes, chaux, etc. ;

— pour la jauge des poids et mesures; — défendant l'enlèvement des marchandises qui se trouvent au marché aux fruits avant avertissement du fermier des droits de marché; — prescrivant de nettoyer les rues, chacun devant sa maison, pour la décoration de la procession du vénérable Saint-Sacrement, avec défense de détériorer les chêneaux qui seront plantés au même effet sur le marché; — faisant défense de faire aucun feu sur la rue, aucune danse publique, de tirer des fusées ou de fréquenter les cabarets après la cloche sonnée, le jour de la Saint-Jean 1706.

FF. 89. (Liasse.) — 103 pièces, dont 1 en parchemin.

1718-1789. — Ordonnances de police rendues par les grand-bailli, mayeur et échevins de la ville d'Armentières : réglant le poids du lin et fil de lin vendu au marché (1718); — concernant les brouetteurs sermentés de la ville (1721); — touchant les désordres qui se commettent dans la vente des grains; — concernant les droits d'aunage et étalage des toiles; l'enlèvement des immondices; les mesures à prendre pour prévenir les incendies; la jauge ordinaire des poids et mesures; le plombage des toiles (1760); la mendicité; le jeu de paume qui ne sera plus autorisé que sur la place de la Belle-Croix (1768); les dépôts de matériaux; le balayage des rues; la boulangerie; le transport des décombre; le maraudage; la police des marchés; le placement des bateaux au marché; — touchant les moyens de remédier aux fraudes qui se commettent dans la vente des huiles; — défendant aux cordiers d'enclore dans leurs chambres ou greniers des fils de lin, chanvres, étoupes, et autres matières inflammables (1731); — prescrivant la démolition des toits dormants attachés au premier étage de la plupart des maisons d'Armentières, qui gênent la circulation des voitures et détruisent l'effet que doivent produire les lanternes à lampe qu'on allume dans les rues les soirs d'hiver, pour la commodité publique (1764); — défendant de construire des burguets de caves ou de faire autres travaux de nature à emprendre sur la rue; — portant qu'à cause de la mort du Dauphin toutes les boutiques d'Armentières resteront fermées jusqu'à midi le 28 janvier 1766; — remettant en vigueur les ordonnances au sujet du curement et de l'entretien des vieux fossés et goulots de la ville (1766); — rétablissant le Minck, qui a été supprimé à cause de l'inaccessibilité de la ville, inconvénient qui n'existe plus depuis la construction du grand chemin de Dunkerque (1773); — portant règlement pour le marché au poisson (1776); — concernant la prestation de serment des minckeurs; — défendant de tenir des pigeons (1777) et des lapins (1780); — réglementant le service des porteurs au sac et brouetteurs (1782); — touchant le marché aux volailles (1783); — défendant de casser les lanternes publiques (1785); — édictant des mesures : pour réprimer les abus qui se produisent au marché au poisson (1760); — pour empêcher les indécences et les désordres qui se commettent journellement dans l'église paroissiale par les chiens, qui y aboient, y courent dans son enceinte les uns après les autres, y font des ordures, par les enfants, qui affectent aussi d'y courir avec leurs sabots, par les femmes, qui y viennent, avec des enfants à la mamelle, avec des chaufferettes dans lesquelles elles font cuire « différentes mangeailles, qui donnent lieu à des infections, à des puanteurs et à un mauvais air » (1780); — pour prévenir tout accident le jour des réjouissances publiques à cause de la naissance du Dauphin (27 novembre 1781,) jour où il y aura illumination et feu d'artifice; — pour empêcher de lancer aucuns ballons ou machines aérostatiques gonflées par le feu à cause des accidents causés en plusieurs endroits (1784); — pour défendre aux cabaretiers et aubergistes d'avoir des enseignes suspendues par des crochets à une de fer verge avançant sur la rue, à cause des accidents qui peuvent résulter de la chute de ces enseignes (1784).

FF. 90. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1725-1757. — Procès-verbal dressé par les échevins d'Armentières des émotions populaires qui se sont produites en leur ville le samedi 11 août 1725, au sujet de baloteurs, qui étaient venus à Armentières pour y acheter du blé à dessein de le mener en France : l'émeute, provoquée par des femmes (Catherine Dheert, les femmes de François Darchers, de Nicolas Duflocq et de Bernard Despoteaux,) et composée de femmes armées de fourches, de bâtons et autres armes, s'était rendue devant le cabaret de *la Ville d'Anvers*, en face de la rue Du Brusle, où étaient les baloteurs. Elle avait assailli le cabaret, enfoncé les portes, maltraité les baloteurs dont plusieurs furent blessés, envahi les écuries, pris les chevaux et les conduits hors de la ville. Le lundi 13, la foule s'ameute de nouveau : elle est surtout compacte dans la rue d'Arras, où elle force un chariot étranger à rebrousser chemin jusqu'en dehors de la ville; elle barre le chemin aux chariots venant au marché. Le Magistrat, dans cette conjoncture, assemble les brouetteurs et porteurs au sac et se

rend avec eux sur le lieu du tumulte : sa présence ne fait qu'irriter les émeutiers qui les accueillent avec injures et menaces. Ils déclarent au Magistrat qu'ils agiront comme ils ont fait envers tous les chariots qui viendront acheter du blé en ville pour l'emporter. L'émeute tente aussi à plusieurs reprises de s'emparer des portes. — Procès-verbal d'une nouvelle émeute provoquée à Armentières par le renchérissement des grains : le 13 juin 1757, la maison de Thomas Mathieu, négociant, est entourée par la populace ameutée par un ivrogne qui accuse ledit Mathieu d'être un voleur et un accapareur de grains ; les femmes entrent dans sa maison pour s'assurer qu'il n'a pas de provisions. Le 5 juillet, la foule pille deux bateaux de blé arrêtés au rivage, que leurs propriétaires avaient amenés d'Estaires, et qui se disposaient à retourner avec leur chargement, n'ayant pu trouver à le vendre à Armentières. A l'arrivée du Magistrat, il ne restait des deux bateaux que trente-un sacs : le reste avait été enlevé.

FF. 91. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1718-1775. — Supplique, enquête et autres pièces relatives à la demande faite par le sieur Dutacq, maître opérateur, à l'effet de pouvoir ériger un théâtre sur la place pour y représenter des comédies, des danses et débiter des drogues, demande qui lui avait été accordée par le grand-bailli sans consultation des échevins. — Procès-verbal dressé par le mayeur et les échevins d'Armentières touchant une requête à eux présentée par le sieur d'Archambaix, opérateur, à l'effet d'obtenir la permission de vendre son baume et de faire un jeu de grandes marionnettes anglaises en leur ville, et sur laquelle le sieur Du Hayon, lieutenant-bailli, avait prétendu avoir seul le droit de statuer. — Supplique des sieurs Perras, Filaine et Cie, marchands des six corps de la ville de Paris, aux mayeur et échevins d'Armentières, pour obtenir l'autorisation de faire tirer en leur ville une loterie de toutes sortes de marchandises de bijouterie, à raison de 12 s. le billet ; — apostille favorable.

FF. 92. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781. — Le sieur Bertin, bailli d'Armentières, remet en vigueur les ordonnances de 1739 et 1746 défendant de déposer des pièces de bois sur les rues, d'y scier sans permission et d'y laisser les étaux sans lumière. — Les échevins d'Armentières, informés qu'au mépris des anciennes ordonnances de police, des particuliers, possédant des fonds ou arrentements sur l'emplacement des vieux fossés de la ville ou des héritages qui y aboutissent, en ont tellement négligé l'entretien que les eaux au lieu d'avoir leur cours naturel sont arrêtées et croupissent, ce qui peut infecter l'air et causer des maladies, déclarent que les anciens règlements sur cet objet seront exécutés.

FF. 93. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1669-1723. — Ordonnances : du maréchal de Humières, pour empêcher la propagation de la peste et la vente des poisons ; — des Etats de Lille, pour l'arrestation d'un charlatan ; — des échevins d'Armentières, pour éviter la propagation d'une maladie inconnue, désignée par les médecins sous le nom de fièvre aiguë double tierce continue ; — du maréchal de Humières et des Etats de Lille, concernant la chasse ; — de l'intendant de Flandre, pour prévenir les incendies et empêcher la mendicité. — Lettre relative à la loi sur les inhumations. — Rapport d'Antoine Boursette et N. Delacroix, médecins, sur les causes de la maladie qui régnait à cette époque (1723) dans les villes de Béthune, la Bassée, Seclin et les villages circonvoisins, où ils ont été envoyés par ordre du Magistrat d'Armentières.

FF. 94. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1658-1750. — Lettre des PP. Capucins d'Armentières touchant les inconvénients qui résultent de l'établissement d'une taverne à proximité de leur église. — Permission accordée par les échevins d'Armentières à Robert Grognien de pouvoir faire des meules avec les grains non battus qui proviendront de son héritage situé à Armentières. — Enquête tenue par les échevins d'Armentières au sujet de la chaux vendue aux brasseurs pour s'en servir dans la fabrication des bières pour lui donner une couleur rousse, l'emploi de la chaux étant très préjudiciable à la santé. — Requête du sieur Denyau, bailli d'Armentières, à M. de Séchelles, intendant de Flandre : il expose que le Magistrat ayant jugé à propos de rendre en 1726 et en 1747 des ordonnances qui défendent le jeu de paume ou de battoir sur la place publique, ces précautions justes et sages n'eurent point leur effet par suite de la négligence des échevins qui renvoyèrent absous plusieurs délinquants, sous prétexte que ces ordonnances n'avaient pas été enregistrées. Il supplie l'intendant d'ordonner l'enregistrement de ces ordonnances, afin qu'elles puissent être mises à exécution ; — lettres

des échevins à M. d'Haffrengues pour lui exposer que le règlement au sujet du jeu de battoir n'a pas été strictement exécuté parce qu'il ne présente aucun danger, que, du reste, le grand-bailli a part à toutes les mauvaises affaires qui se trament à l'Intendance contre la ville d'Armentières et qu'il travaille toujours contre les intérêts de celle-ci.

FF. 95. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1724-1776. — Circulaires pour réclamer l'envoi : au Parlement de Flandre et à la Gouvernance de Lille, d'états semestriels des procédures suivies au siége d'Armentières ; — aux baillis des États de Lille, d'un procès-verbal constatant le numérotage de toutes les maisons de la ville ; — réponse des échevins : nombre des maisons existant dans la ville d'Armentières : quartier A, 258, quartier B, 250, quartier C, 254, quartier D, 157, total, 919 ; — lettres de l'intendant de Flandre demandant un état indiquant le nombre des sépultures qui ont eu lieu per ordre de la justice, le uombre des supplices, des vols, des assassinats, etc. — L'intendant rappelle aux échevins d'Armentières l'exécution de son ordonnance du 13 mai 1749 réclamant un état des brasseries, forges et tourelles situées dans leur ville qui ne sont pas couvertes en tuiles ; — les échevins font connaître à l'intendant qu'il existe en leur ville des règlements de police qui défendent de bâtir aucun édifice sans le couvrir de tuiles et ce dans la crainte des incendies, et, qu'en outre, ils font faire, plusieurs fois par an, des visites des fours et cheminées.

FF. 96. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1450-1597. — Déposition faite par Jacques Du Bacq, natif d'Armentières, devant les échevins de cette ville, touchant le meurtre par lui commis, à la suite d'une rixe, en septembre 1449, à la fête d'Anvers, sur la personne de Pierre de Bolebeque. Par cette déposition, Jacques Du Bacq se reconnaît seul coupable et déclare non fondée l'accusation que les parents de la victime faisaient peser sur Guillaume Le Grain, aussi d'Armentières. — Accord entre Louis Dassonville et les parents de Bon Bocquillon, d'Armentières, au sujet du meurtre de ce dernier commis par ledit Louis. — Lettres des échevins et Conseil de la ville de Gand aux bailli et échevins de la ville d'Armentières, pour les avertir qu'on fait passer de la Zélande en Flandre plusieurs lettres et livres scandaleux et hérétiques, et qu'ils ont lieu de croire qu'un Jean Buens, demeurant à Armentières, près la porte Flamande (porte de Flandre), en est le distributeur à Armentières.

FF. 97. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1611-1789. — Les bourgmestre et échevins de Furnes demandent aux échevins d'Armentières s'ils connaissent quelque mésus à la charge de Charles Delatre, natif de cette dernière ville. — Mémoire des frais du procès entre André Lenglet, geôlier des prisons royales, et François Gaillet, trésorier de la ville. — Commission donnée à Jean-Baptiste Boursette, procureur de la ville, pour retirer Pierre Schriver de la prison de Saint-Pierre-lez-Gand et le transférer en celle d'Armentières. — Les échevins de Gand demandent aux échevins d'Armentières des renseignements sur un garçon du nom de Laureyssens, arrêté en leur ville. — Permission au sieur Le Berton, gentilhomme de Douai, qui avait été par ordre du Roi relégué en la ville d'Armentières, de retourner en ladite ville de Douai. — Demande de renseignements sur Nicolas Delbecq, ayant demeuré longtemps à Armentières, adressée par les échevins d'Ypres aux échevins d'Armentières. — Autre demande de renseignements sur Jacques Willems, adressée par les échevins de Bergues. — Lettre du Magistrat de Courtrai au sujet d'une montre vendue à un horloger demeurant près de la place d'Armentières, et qui proviendrait d'un vol commis en ladite ville de Courtrai. — Certificat du concierge des prisons royales de Lille au sujet des frais d'entretien des prisonniers pour dettes. — Ordonnance du Parlement de Douai touchant l'enregistrement des lettres de commutation en détention perpétuelle de la peine de mort par la roue, prononcée contre François Frelier.

FF. 98. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1712-1775. — Vagabonds, faux monnayeurs, malfaiteurs signalés au Magistrat d'Armentières. — Délivrance de fers faite à un sergent d'Armentières chargé de ramener en cette ville un criminel arrêté à Gand. — Demande d'avis sur une requête présentée aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. — Désaveu donné par Philippe-Ernest Du Mont, grand-bailli d'Armentières, à son lieutenant, qui a, contre ses ordres, fait un exploit de justice.

Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes; Instruction et Assistance publique.)

I.

REGISTRES DE NAISSANCES, DE MARIAGES ET DE DÉCÈS.

GG. 1. (Registres.) — 4 registres, papier.

1591-1615. — Registres contenant les naissances : « Le 1er juillet 1592, fut baptisée Sussane Deloffe, fille de Guillaume. Pa(rrain) Mathias de Parmentier, ma(rraine) Sussane Deseine. » — « Le 2 février 1614, fut baptisé Jean Le Roy, fils d'André. Pa(rrain) Jean Du Mortier, ma(rraine) Catherine Le Roy. »

GG. 2. (Registres.) — 4 registres, papier.

1615-1630. — Registres contenant les naissances : « Le 3 mai 1618, fut baptisé Augustin Cuvellier, fils de Jean et de Marguerite Delattre. Pa(rrain) Augustin Jombar, ma(rraine) Catherine Frainoit. » — « Le 1er mai 1625, fut baptisé Jacques Cocquiel, fils de Pierre. Pa(rrain), Jacques Mille, ma(rraine) Marie Cocquiel. »

GG. 3. (Registres.) — 10 registres, papier.

1631-1684. — Registres contenant les naissances : « Le 21 mars 1652, fut baptisée Catherine, fille de Philippe Payel et de Jacqueline Breton. Parrain Jean Dupon, marraine Jeanne Breton. »

GG. 4. (Registres.) — 7 registres, papier.

1684-1703. — Registres contenant les naissances : « L'an 1685, le 19e jour du mois de febvrier, je, vicaire de la paroisse d'Armentières, ay baptisé le fils né le 16 du même mois en légitime mariage de Raphael Deletombe, bourgeois, brasseur, et de Marguerite Cousin, ses père et mère, auquel est imposé le nom de Pierre. Le parrain : Pierre Le Roy, jeune homme, et la marraine Marie-Brigitte Domi, boulangère. »

GG. 5. (Regisres.) — 17 registres, papier.

1703-1790. — Registres contenant les naissances : « L'an de grâce 1706, le 23 du mois de may, a été batisé le fils de M. Bauduin Welems, marchand de cette ville, né la veille de son baptême du légitime mariage du susdit Welems et de Marie-Magdelaine Malenger, ses père et mère, auquel on imposa le nom de Charles-Louys. Le parain a été Jean-Baptiste de Coussemaeker, jeune homme de cette paroisse, la maraine a été damoiselle Marie-Françoise de Schotte, de la ville d'Oaschotte, lesquels ont signé. »

GG. 6. (Registres.) — 2 registres, papier.

1630-1691. — Registres contenant les mariages : — « 1639, 2 octobre, ont contracté mariage Pierre Claris et Marie Segar. Témoins : Jean Gombert et Michel Deles-

trée. » — « 1679, 14 avril, ont contracté mariage Antoine Bouchery et Françoise Boidin. Témoins : Guillaume Bouchery et Jacques De le Becq. »

GG. 7. (Registres.) — 12 registres, papier.

1691-1792. — Registres contenant les mariages : « L'an de grâce 1697, le 24 de may, après avoir publié les trois bans de mariage par deux dimanches consécutivement et une fête à la messe paroissiale, entre Pierre-François Beurier, fils de feu Pierre, en son temps censier de la cense de la Motte, et de feu Elisabeth Coustenoble, ses père et mère, d'une part, et Marie Courouble, fille de Louys, censier demeurant à Nieppe, et de Jeanne Lamerant, ses père et mère, d'autre part, je, pasteur d'Armentières, ay reçu d'eux les promesses et consentement de mariage, leur ay donné la bénédiction nuptiale, fait les cérémonies ordinaires de l'église, et célébré le mariage en notre église paroissiale en présence de maistre Jean-François Joire, prestre, coutre de cette paroisse, et de François Dehanne, bourgeois de cette ville, lesquels ont signé avec nous et les susdits marians. »

GG. 8. (Registres.) — 5 registres, papier.

1630-1714.— Registres contenant les décès : « 1654, 3 octobre, Jean de Lestré ; » — « 1682, 1er mai, est mort Jean Dez, qui a été inhumé le 2. » — « 1685, le 4 mars, est décédée dans nostre paroisse Marie-Elisabeth, fille de Pierre Duflos et de Marie-Françoise Blanquart, ses père et mère, âgée de douze jours, inhumée dans notre cimetière, auquel enterrement ont assisté Pierre Duflos et Louis Besson. »

GG. 9. (Registres.) — 9 registres, papier.

1715-1792. — Registres contenant les décès : « Le 14 du mois de mars mil sept cent vingt-sept, est décédée Antoinette Blin, veuve de feu Adrien Mercier, battelier de sa profession, administrée du sacrement de l'Extrême-Onction, et inhumée le quinzième dans le cimetière de cette église paroissiale en présence de Monsieur Sion, horiste de cette église, et de Servais Cresme, nos paroissiens. »

GG. 10. (Registre.) — 242 feuillets, papier.

1739-1794. — Registre des décès de la chapelle d'Armentières : « Ce 29 de septembre est décédée en cette paroisse d'Armentières Marie-Anne-Joseph Lecour, âgée de trente et un ans environ, épouse de Jean-Baptiste Werquin, journalier, et a été inhumée le 30 dudit mois, dans le cimetière de la chapelle du Viel-Biez ditte d'Armentières, en présence de son époux, qui a signé, et de François-Louis Lecour, qui a déclaré ne sçavoir écrire. »

GG. 11. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1664-1787. — Apperts de naissances et de baptêmes délivrés par les curés des paroisses de Lille, d'Armentières et autres. — Extraits des registres aux actes de naissances, mariages et décès de la paroisse d'Armentières, concernant François-Thomas Fontaine. — Demande, par l'intendant de Flandre M. de Caumartin, du relevé des professions, vestitions, noviciats et sépultures qui ont eu lieu dans les couvents d'Armentières. — Remise au greffe du bailliage de Lille des registres contenant les vestitions et sépultures de la communauté des Capucins de la ville d'Armentières pour les années 1774 à 1779, 1781 à 1786.

II.

CLERGÉ SÉCULIER : ÉGLISE PAROISSIALE ; CHAPELLES ET CONFRÉRIES.

GG. 12. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1387-1453. — Église paroissiale. — Sentence des bailli et hommes de fief d'Armentières assignant sur treize cents de terre provenant de Jeanne Traitrelle la rente que celle-ci avait constituée au profit de l'église paroissiale pour la fondation « d'une torse de chire pesant six libvres » à offrir tous les ans le jour de Pâques, et l'achat de « quatre aulnes de blanc drap, » que les ministres de l'église donneront, chaque année à la Noël, à telle personne pauvre native d'Armentières qu'il leur plaira. — Assignation d'une rente de 24 sols parisis, à charge de services religieux, faite au profit de l'église paroissiale d'Armentières et de la charité Notre-Dame et Saint-Jacques de la même ville par Godefroy Du Bos. — Donation d'une rente de 49 sols parisis à l'église paroissiale par Alard Pallée, à charge de « célébrer en ladicte église chacun an ung obit sollempnel et perpétuel le prochain jœudy ensuivant le jour des Cendres en quaresme, auquel jour les margliseurs et tous cheulx que chy après venront, serront tenus de faire sonner par le

clercq de ladicte église les deux grandes olocques ledit jour des Cendres à heure de pardons comme on a usé et use en tel cas journèlement, et pour che ledit clercq aura douze deniers; item, et oussy serront tenus lesdis marglisseurs de faire chanter ledit jeudy l'obit dessusdit par le curet lieutenant de ladicte église ou aultre tel cappelain que boin leur samblera, et pour che aura celui qui dira la messe quatre solz, diacque et sourdiacque chascun dix-huit deniers, les deux coristes chascun douze deniers; item, et oussy lesdis marglisseurs serront tenus de faire aller douze povres personnes à l'ofrande et de délivrer à chacun povre unne chandelle de chire vaillable ung denier et ung denier dedens ichelle chandelle; item, et aveucq che, celui qui aura célébret ledit obit aveucq lesdis diacque et sourdiacque, les deux coristes, accompaigniés desdis douze povres, serront tenus de venir hors de ladicte église emprès l'uis que l'en dist des femmes, là u sont les prédicesseurs dudit Allard, et illecq de dire et priier pour l'âme desdis trespassés, en disant ung *De profundis* avecq che qui est accoustumé de dire au-dessus et d'illecq despardre de la benoîte eaue. Ce fait, lesdis marglisseurs serront tenus de délivrer auxdis douze povres et à chacun ung pain vaillable douze deniers, et unne grossée de herrens sur chascun pain. » — Donation d'une rente de 54 sols à charge d'obits, faite à l'église paroissiale par François Lecocq et Marie Du Sart, sa femme. (Cf. GG. 121, 122.)

GG. 13. (Liasse.) — 8 pièces, dont 2 en papier.

1560-1725. — Testament de Mᵉ Jacques Lecocq par lequel il fait divers legs aux pauvres et aux confréries d'Armentières : il donne à l'église paroissiale de cette ville « une tasse d'argent, avec une casule, estole, manipule, albe et amict servant à l'ornement de l'homme d'église pour faire sacrifice, ensemble une pierre bénite pour célébrer messe; item, deux nappes bénites, serviettes et corporal. » — Donation d'une rente de 50 sols à l'église paroissiale d'Armentières par Jean Denis « pour effectuer la bonne et pieuse volunté de son père, Jehan Denis. » 1586. — Constitution d'une rente de 4 fl. 13 p. par Antoine Tahon et Louise Leleu, sa femme, au profit de l'église d'Armentières. — Testament de Marie de Prealle, épouse de Jacques Dubois, marchand de toile à Armentières, par lequel elle fait divers legs à l'église paroissiale et aux confréries, à charge de services religieux. (Cf. GG. 151.)

GG. 14. (Liasse.) — 4 pièces dont 1 en parchemin.

1603-1683. — Lettres de Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, autorisant les bailli, échevins et marguillers de cette ville à lever des impôts extraordinaires sur le poisson, l'huile, le savon, le cuir, le bois et le charbon, et ce pendant six ans, afin de subvenir aux charges de l'église paroissiale qui s'élèvent actuellement à 1,240 livres, somme que la fabrique ne peut payer, et aussi pour acheter de nouveaux ornements, ce pour quoi les ressources de la fabrique sont insuffisantes, n'étant que de 450 l. par an. — Compte de Jean Lutun, receveur du droit levé de 1617 à 1627 sur chaque estamette et chaque drap qui se portent à la haute perche en la halle d'Armentières afin de rembourser aux marguilliers de l'église paroissiale les sommes qu'ils ont avancées pour couvrir l'arriéré des comptes de la fabrique : — Recette 2,499 l., dépense 2,395 l. — Demande de modération de fermage adressée aux marguilliers de l'église d'Armentières par Jeanne Leleu, qui occupe des terres appartenant à ladite église.

GG. 15. (Registre.) — 19 feuillets, papier.

1653. — Inventaire des lettres de rente appartenant à l'église paroissiale d'Armentières dressé par Bauduin Lhermitte, margliseur.

GG. 16. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1764-1774. — Délibération des bailli, mayeur et échevins d'Armentières au sujet des réparations à faire dans l'église : on rétablira les formes du Cantuaire vers le sanctuaire dans la première arcade du chœur au lieu des chaises du Magistrat, en faisant faire une porte de dégagement contre le montant de la sortie de la sacristie. — Supplique d'André Meurillon et Gilles Van de Walle, maîtres menuisiers à Armentières, pour obtenir une indemnité à cause des ouvrages et sculptures qu'ils ont faits au chœur de l'église paroissiale. — Instances faites auprès du comte d'Egmont par le sieur François, curé d'Armentières et doyen de chrétienté, pour être autorisé à opérer le transfert, dans la chapelle de Sainte-Anne, du mausolée de Jacques de Luxembourg placé au milieu du chœur, « qui égale au moins la hauteur de l'urne de l'autel, en brise le coup-d'œil, empêche le passage, cache totalement le beau pavé de marbre que l'on vient d'exécuter au sanctuaire, et est fort préjudiciable aux décorations élégantes du chœur et aux somptueux tabernacles

dont on ne peut apprécier l'effet; » — plan de l'église; — autorisation pour le transfert donnée par le comte d'Egmont. (Cf. BB. 1.)

GG. 17. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1653-1774. — Ordre aux anciens marguilliers de l'église d'Armentières d'avoir à payer au sieur Thomas Lefebvre la somme de 200 l. qui lui est due pour la refonte d'une des cloches. — Requête de Michel Desremaux, maître charpentier, à l'effet d'être admis comme charpentier seul chargé des ouvrages et réparations du clocher de l'église d'Armentières, attendu qu'il a, pour une réparation faite récemment, fait l'achat de cordages et autres instruments qui ne lui peuvent servir que pour ces sortes de travaux. — Requête des sonneurs de la paroisse d'Armentières à M. Goudemez, intendant de la maison d'Egmont, commissaire au renouvellement de la loi de ladite ville, à l'effet d'obtenir une gratification. — « Inscriptions qui se voient sur les cloches de l'église paroissiale d'Armentières : — 1° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F. François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Henriette* par Mgr Casimir Pignatelli, comte d'Egmont, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de cette ville, etc., etc., et par Henriette-Julie Durfort de Duras, comtesse douairière d'Egmont, mère, mes parain et maraine, représentés en cette cérémonie, en vertu de procuration, par messire Fr. de Muyssart de Steenbourg, son grand bailly aux Etats de cette province, et dame M.-C.-J. de Francqueville, son épouse. » (Cf. AA. 11.) — 2° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F. François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Michelle* par Me P.-F. Goudemez, avocat, bailli de cette ville, et demoiselle Michelle-Catherine De la Croix, épouse du sieur C.-F.-J. Six, mes parain et maraine. » — 3° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F. François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Catherine* par MM. C.-F.-J. Six, mayeur, P. Boidin, Rouzé, P.-C.-J. Bayart, Maniez, Domicent et Alb. Vanoye, échevins en exercice de la ville d'Armentières, et demoiselle Catherine-Thérèse Alexandre, épouse dudit sieur P. Boidin, mes parains et maraine. » — 4° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F.-François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Isabelle* par Siméon Vanoye et Antoine Sloovere, marguilliers en exercice, et demoiselle J.-C. Bouquillon, épouse dudit sieur Van Oye, mes parains et marainne. » — 5° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F.-François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Philippine* par MM. Six, mayeur, et P. Boidin, échevin, et demoiselle C.-P. Joire, épouse du sieur Rouzé, mes parains et maraine. » — 6° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F.-François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Martine* par MM. Rouzé et Bayart, échevins, et demoiselle Martine-Françoise Wattecant, épouse du sieur Maniez, mes parains et maraine. » — 7° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F.-François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Caroline* par MM. Maniez et Domicent, échevins, et demoiselle Catherine-Caroline Lefebvre, épouse du sieur Bayart, et C.-F. Rouzé, épouse du sieur Albert Van Oye, mes parains et maraines. » — 8° « En 1777, j'ai été bénite par Me P.-F.-François, doyen-curé d'Armentières, nommée *Julie* par MM. Albert Vanoye, échevin, et Bacon, trésorier, et demoiselle J.-F. Pollet, épouse du sieur Domicent, et A. Meurille, épouse dudit sieur Bacon, mes parains et maraines. »

GG. 18. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1724-1750. — Détail des réparations à faire aux orgues de l'église paroissiale d'Armentières par les facteurs Mathieu Leroy, Toussaint Durant et de Lespine, de Lille. — Avis d'avocats sur la question de savoir si les mayeur et échevins de la ville d'Armentières sont fondés à attraire les gens de loi de la paroisse d'Armentières, pour les forcer à contribuer aux frais des réparations des orgues et de la couverture de l'église. — Michel de Voole, organiste de la paroisse d'Armentières, fait valoir au Magistrat la nécessité qu'il y a de profiter de la présence à Armentières du sieur Durand, facteur d'orgues, pour faire réparer les orgues de l'église. — Requêtes pour obtenir la place d'organiste d'Armentières. — Inventaire de pièces de musique « trouvées au doxal de l'église paroissiale d'Armentières. »

GG. 19. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1628-1780. — Liste des personnes désignées par le Magistrat d'Armentières pour accompagner le pasteur ou son chapelain quand ils portent le Saint-Sacrement aux malades, sous peine de soixante sols d'amende. — Lettre du sieur Vahé, annonçant au Magistrat d'Armentières sa nomination à la cure de cette ville; — réponse des échevins. — Requête du sieur Théry, prêtre, chapelain de l'église paroissiale d'Armentières, aux mayeur et échevins de cette ville, pour obtenir une gratification en considération de l'exiguité du traitement affecté à la

vicairerie d'Armentières, qui ne lui permet pas de subsister honorablement, et aussi eu égard à ce qu'il s'occupe, outre ses fonctions, d'enseigner la jeunesse. — Lettre de M. François, curé d'Armentières, au comte d'Egmont, au sujet du remplacement d'une partie du clergé de sa paroisse, un horiste et un épistolaire étant décédés, et un des vicaires venant d'être nommé curé.

GG. 20. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1722-1764. — Obligations et droits du *coutre* (sacristain) de l'église d'Armentières. — Le sieur Vahé, curé d'Armentières, expose aux échevins que Pierre-Paul Delebecque, âgé de quinze ans, qui est recommandé pour la place de bailli ou bedeau de l'église, est notoirement incapable d'exercer ces fonctions; — les échevins décident que le sujet proposé exercera seulement ses fonctions dans les cas peu importants, « tels que porter les vins, allumer les cierges, etc. » — Supplique du sieur Jacques Fissier, maître de l'école des pauvres enfants d'Armentières, à l'effet d'obtenir pour son fils la place de « serpent » de ladite ville. — Requêtes pour obtenir le poste de maître de musique de l'église paroissiale d'Armentières; — lettre du sieur Huguet, intendant de la maison d'Egmont, touchant les raisons mises en avant par les échevins d'Armentières pour ne nommer personne à la place de maître de musique, qui est vacante; « la suppression de cet emploi serait pour la ville une sorte d'indécence et d'avilissement; » — réponse des échevins dans laquelle ils exposent que leurs raisons sont en partie fondées sur l'insuffisance des revenus de la fabrique, et aussi sur ce que cette dépense ne devrait pas être supportée par la ville — Différend entre Me Antoine-François Delangle, prêtre et chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, et le sieur Marc Caudry, lieutenant-bailli d'Armentières, au sujet de l'office de maître de musique que ledit Delangle avait accepté des échevins et ensuite refusé. — Lettre de recommandation pour Jean-François Cousin, capable d'exercer une place parmi les musiciens de l'église paroissiale tant pour le violon que pour la voix. — Supplique du sieur Eugène Remmery aux échevins d'Armentières, pour obtenir la place d'entrée de chœur de la paroisse dont jouissait le sieur Lutun; — apostille favorable.

GG. 21. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1691-1781. — Requête des échevins d'Armentières à l'évêque d'Arras touchant le refus, fait par le décimateur de la paroisse d'Armentières, de fournir le traitement de deux chapelains qui sont nécessaires pour le service de l'église. — Cause entre les évêque, prévôt, doyen et chapitre cathédral d'Arras et les échevins d'Armentières, au sujet des réparations de la maison presbytériale. — Avis d'avocats touchant la nécessité de faire un nouveau tarif des droits et honoraires que pourront s'attribuer, pour les services, convois et enterrements, les curé, vicaire, horistes, coutre, serpentiste, enfants de chœur, fossoyeur et autres personnes attachées à l'église d'Armentières. — L'évêque d'Arras autorise le curé d'Armentières à suivre, pour le paiement desdits honoraires, les dispositions indiquées dans le chapitre III du règlement porté à ce sujet par ledit évêque le 7 janvier 1781.

GG. 22. (Registre.) — 45 feuillets, papier.

1587-1588. — Compte, rendu par les marguilliers de l'église paroissiale d'Armentières, « des biens, rentes, censses, dons, pourchats, legs et oblations, deus et venus, au profit de ladite église, depuis le 24 juin 1587 jusqu'au 23 juin 1588 : — « A Jean Burgrave, serviteur de l'église, lequel at eu l'administration du buffet devant le crucifix en ladicte église à délivrer pain et vin à célébrer messe, et servir au relicquiaire de saint Blaise pour bailler à baisier aux pèlerins, et pour souffler aux orghes affin que icelles ne fussent gastées par les enffans qui solloient parcidevant souffler, CXLIIII livres. »

GG. 23. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1591-1595. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A maistre Michiel Le Pers, messaigier de la ville d'Armentières, pour avoir, par charge de messieurs de la loy, porté lettre de M. le pasteur à M. le révérendissime (évesque) d'Arras, pour la réconcilliation de la cimentière, laquelle avoit été prophanée et pollue pour avoir enterré de nuict, sans le congié du curé, le corps de Robert Le Cocq qui estoit noyé en la rivière, et fait le pareil au doyen de Le Venthie, VII l. X s.; » — « pour avoir déterré le corps dudit Robert, le avoir mené et enterré à le Bouvaque, IV l.; » 1591. — « A Anthoine Furno, orfebvre, pour avoir refaict la bonne croix d'argent doré, laquelle estoit rompue en plusieurs lieux, XIII l.; » — « à lui, pour avoir racoustré une relicque d'argent doré 30 s., et pour avoir faict une boicte de letton et engravé icelle environ d'un doigt et deux

ymaiges à costé et faict ung fœullaige allentour d'icelle, LX s.; » 1594.

GG. 24. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1598-1603. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Mᵉ Henry Schnouck, ouvrier d'orghes, demeurant à Lille, pour avoir racoustré les orghes de l'église et y adjousté aucuns registres, lui a esté payé IIIIˣˣX l. ; » 1598. — « A Mᵉ Philippe Heuvin, fondeur de cloches, pour avoir, par marchié faict avecq luy, fondu la cloche appellée Franchoise, laquelle estoit paravant cassée, et pour avoir livré, en augmentation d'icelle, LXIII livres de métal, IIIᶜV l.; » — « à Adrien Rickaert, orphèvre, pour avoir faict un calice d'argent, LVI l.; » — « à Jean Beurgrave, pour avoir nettoié le tombeau de M. de Fiennes et Madame sa femme, et rappoinctié les images allentour, LX s.; » 1600. — A maistre Pierre de Heuchin, prestre, naguères maistre du chant, pour avoir vendu et livré ung livre en musicque à ladite église pour y chanter, VIII l.; » 1602.

GG. 25. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1606-1617. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « Au serviteur de l'église, pour avoir décoré l'église de croisures et aultres verdures, si comme de préel, may, et ajollier le coullon ès jours de Pentecouste, XLI l.; » 1606. — « A Jacques Herman, paintre, pour avoir doré le cocquelet de l'église, X l.; » — « à Jean Cappel, caudrelier, pour avoir faict le cocquelet, XVI l.; » — « à Nicolas Taillevent, paintre, pour par luy avoir painct la pierre des fons de l'église, XIIII l.; » — dépenses faites pour la réparation « de la tour et esguille; » 1610. — « A Jean Cocquiel, merchier, pour ung livre qu'il at livré pour tenir note des noms et soubznoms des enffans quy sont baptisez en ladite église, XXIIII s.; » 1616-1617. — Recette totale de ce compte 4,792 l. 6 s. 4 d.; dépense 5,164 l. 17 s.

GG. 26. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1622-1629. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Denis Regnault, orfebvre, pour avoir livré ung calice d'argent doré pour l'église, déduction faite de deux vieilles calices qui luy ont esté livrées, CXI l. II s.; » 1622. — « Païé à Mᵉ Jan Jacques, paintre, pour avoir redoré l'immaige de saint Vas en ladicte église, XVI l.; » 1624. — « Pour despens de bouche faits par les compteurs (les marguilliers), en compaignie de Mᵉ Gérard Médard, fabricateur d'orgues, estant venu en ceste ville pour recepvoir argent touchant le marchié faict avecq luy pour des nouvelles orgues, XV l.; » — « audit maistre Gérard, pour lesdictes nouvelles orgues, VIᶜ l.; » 1626. — « A Michel Desreumaulx, pour avoir travaillé au grand autel à la venue de Mgr d'Arras, VI l.; » 1628.

GG. 27. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1632-1641. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — Recette totale du compte de 1632 et 1633 : 4,094 l. 15 s. 4 d.; dépense 4,270 l. 13 s. — « Despens faictz lorsque on donna des jambons aux sonneurs estant venus en ceste ville des paroisses voisines pour mériter prix en sonnant les cloches nouvelles, X l. X s.; » — « à Ghislain Le Roux, pour avoir livré une paincture de verre representant la face de Nostre-Dame, la mis ès verrières de l'église, VIII l.; » — « à Mᵉ Joseph Micelin et Mᵉ François de l'Epine, pour avoir refondu les deux plus grosses cloches de l'église, XVIᶜLXXIII l. X s.; » 1634. — « A révérende religieuse sœur Péronne Du Pré, maistresse des Sœurs-Grises hospitalières de cette ville, pour avoir faict six aubes, XIX l. X s.; » 1640.

GG. 28. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1648-1655. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — Recette totale des années 1648 et 1649 : 7,551 l. 13 s. 7 d.; dépense : 8,451 l. 11 s. 4 d. — « A Mᵉ Jehan Saingier, pour avoir escript des hymnes et l'office de Saint-Vaast pour ladicte église, VI l.; » 1650. — « A Thomas Lefebvre et Guy Monginot, fondeurs de cloches, pour avoir fondu la deuxiesme cloche de ladicte église, IIIᶜXX l.; » 1652. — Dépenses pour l'érection d'un nouveau portail; 1654-1655.

GG. 29. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1658-1665. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Pierre Ricquart, orphebvre, pour avoir raccommodé l'encensoir et une croix, XXIIII l. » 1658. — « Pour l'achat d'un voille de calice blancq accomodé à Lille, pour servir au grand autel les jours sollennels, VIII l. VI s.; » 1660. — « A Jean Masurel, pour avoir pris soing d'empescher que les pauvres n'euissent mendié les aulmosnes des gens de bien avant ladite église durant les offices, comme aussi chasser hors de ladite église les

chiens, LV l. II s.; » 1662. — Pour ardoises livrées pour la couverture de l'église, IIII l. XVI s.; 1664.

GG. 30. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1668-1673. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Mᵉ Michiel de l'Estrée, tant pour avoir faict mener les ornemens d'icelle église en la ville de Lille, lors de la fuitte et démolissement de ceste ville, XVII l. XVI s.; » 1668. — « A M. le pasteur, coustre et aultres gens de ladicte église, pour avoir, durant deux ans, deschargez les obits tant vieux qu'aultres fondés à la charge de ladicte église, VᶜXXXIX l. VI s.; » 1670. — « A Mᵉ Rolland Caron, prestre et maistre de chant de ladicte église, pour le coust de plusieurs livres qu'il a faict venir de Paris, contenant diverses messes en musique, XXIIII l.; » 1672.

GG. 31. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1682-1710. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Albert Grenu, commis à chasser les cocquins de ladicte église, IIIIˣˣXVI l. » 1698. — Recette totale des années 1699 à 1704 : 8,035 l. 8 s. 11 d.; dépense : 6,746 l. 11 s. — Remises faites à des fermiers occupant les biens de l'église pour inondations, pertes et fourragements qu'ils ont soufferts pendant les années 1706, 1707 et 1708, 514 l. 17 s.

GG. 32. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1711-1724. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « Pour vin et poisson livrés et donnés au R. P. prédicateur capucin ayant fait le panégéricque du glorieux saint Joseph et distribuer à trente-trois pauvres deux patars chacun le 19 mars, jour dudit glorieux saint Joseph, XXXVIII l. I s.; » 1711. — « Aux nommés Riquart, orphèvres, pour plusieurs racommodages des ciboire, boettes et calices de ladite église, XIII l. VI d.; » 1714. — « A Jacques Turle, carillonneur de l'église, pour gages d'avoir carillonné pendant les jours solemnels et autres ordinaires suivant l'ancienne coutume, IIIᶜIIIIˣˣVI l.; » 1720 à 1724.

GG. 33. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1725-1743. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Jean-Pierre Debeuf, pour avoir racommodé les violons et basse de ladite église, IV l. VIII s.; » 1725. — Recette totale des années 1729 à 1738 : 25,657 l. 13 s. 6 d.; dépense : 25,832 l. 11 s. — « Pour pains, vin, cires, luminaire, livrés à ladite église pour célébration des messes en icelle et pour inhumer les manans de cette paroisse, 1,669 l. 2 s.; » 1740-1743.

GG. 34. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1744-1764. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « Pour avoir fourni les cuvelles et mené l'eau pour la bénédiction des fonds, le samedy sainct et la veille de la Pentecoste, 14 l. 8 s.; » 1744-1746. — « Pour livraisons faites de drap et garnitures de la robe du valet de l'église, 88 l. 12 s.; » 1747. — Recette du compte de 1755-1757 : « Pour trois années d'un bail d'une maison rue de Lattre, donné à l'église par Mᵉ Cornil, curé de Douvrins-letz-La Bassée, le 1ᵉʳ octobre 1729, à charge d'une messe en musicque, salut et procession le onze et douze septembre chacun an, 468 l.; » 1755. — Paiement fait à Jean Labre, menuisier, pour le buffet d'orgues, 2,297 l. 12 s., et à J. Carlier, « faiseur d'orgues à Lille, pour avoir fait celles de l'église, 15,000 l.; » 1758-1764.

GG. 35. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1765-1778. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « Au sieur Henneusse, maître organiste de Saint-Maurice à Lille, pour avoir visité les orgues de ladite église, et au sieur François Legris, facteur d'orgues audit Lille, pour avoir visité et accordé les trompettes qui se trouvoient dérangées audit orgue, 86 l. 8 s.; » 1769. — Recette du compte de 1773-1774 : « Des sœurs de Saint-François de Sales, lesquelles doivent une torse de cire avec la face par chacun an, pour rendage de trois quartrons de terre de l'église, *mémoire*. » — Recette totale des années 1775 à 1778 : 19,460 l. 3 s. 1 d.; dépense : 19,149 l. 16 s. 9 d.

GG. 36. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1779-1786. — Comptes de l'église paroissiale d'Armentières : — « A Mᵉ Stevenote, prêtre, pour six messes qu'il a déchargées chaque année à l'intention de M. Pronnier, curé de Ruitz en Artois, en reconnaissance d'une remontrance qu'il a donnée à ladite église, 12 l.; » 1779. — Recette des « chaises mises en l'église pour la commodité des paroissiens, 2,700 l. » 1781-1782. — Recettes : « Pour le droit des pierres sépulchrales mises en l'église pour les familles Delettré, Parent, De la Croix et Gappan,

86 l.; » 1783-1785.— Recette totale de l'année 1785-1786 : 5,569 l. 17 s. 10 d.; dépense : 6,049 l. 6 s. 10 d.

GG. 37. (Liasse.) — 12 pièces, dont 1 en parchemin.

1530-1779. — Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes et d'Armentières, de concert avec les marguilliers et les échevins de cette ville, règle la manière dont on devra désormais célébrer les heures canoniales fondées en l'église paroissiale afin d'augmenter le service divin : il fixe les honoraires qui seront attribués pour cet objet au curé propriétaire, au vicegérant et aux neuf chapelains, indique les obligations qui incombent à chacun d'eux et porte certaines défenses pour que le bon ordre et la paix règne entre les chapelains : « Item, que les chappelains ne pouront tenir concubines, meschines, servantes ou autres femmes suspectes, ains seront tenuz vivre et communiquier ensemble comme frères sans rihotte ne estrif, ne se adonnant à la buverie. » — Requête des prêtres et horistes de l'église paroissiale d'Armentières à M. Moreau de Séchelles, intendant de Flandre, tendant à être payés par les échevins de ladite ville de vingt-trois *Te Deum* ordonnés par le Roi à l'occasion de places conquises, batailles gagnées, etc.; — les horistes sont déboutés de leur demande attendu que les *Te Deum* étant ordonnés par l'évêque en conséquence d'ordres du Roi, sont chantés en musique sans que les prêtres horistes y fassent aucune fonction 1749; — Supplique des échevins d'Armentières au comte d'Egmont pour obtenir qu'il ordonne au receveur de ses biens en ladite ville, de ne payer aux horistes le traitement qui leur est attribué que proportionnellement au nombre des pourvus et à l'exactitude avec laquelle ils remplissent les vues expresses du fondateur.— Mémoires, lettres et requêtes touchant le différend qui existe entre le Magistrat d'Armentières et les horistes de l'église paroissiale, ceux-ci ne remplissant pas strictement les charges de la fondation; proposition de réduire à quatre le nombre des horistes qui, au terme de la fondation, doit être de dix, et ce à cause de l'insuffisance des sommes allouées pour cet objet par le fondateur.

GG. 38. (Liasse.) — 16 cahiers, papier.

1624-1645. — Comptes des biens affectés aux heures canoniales instituées en l'église paroissiale par Jacques de Luxembourg : recette totale du compte de 1624 : 840 l.; dépense : 797 l. 19 s. — « A Estienne de Harne, organiste, pour avoir joué les orghes au *Salve*, 9 l. 2 s. 6 d.; » 1631.— « A maistres Quentin De Lattre, Claude Damerin, Henri Ternand, Augustin Cuvelier, Melchior Dubois, Pierre Dartois, Jean Cocquel, Michel De Lestrée, Jean De Lestrée et Pierre Lodieu, tous horistes, chacun 73 l.; » 1633. — « A M. le pasteur, Mᵉ Erasme Dujardin, pour avoir servi huit mois, 48 l. 4 s.; » 1637. — « A Mᵉˢ Noël Cornillot, François Dupont, François Hannache et Mathias Lefebvre, horistes, chacun 73 l.; » 1644.

GG. 39. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1635-1760. — Donation par Louis, comte d'Egmont, aux Brigittins d'Armentières, d'une chapelle fondée en l'église d'Erquinghem et appelée la chapelle de messire Guy, avec douze bonniers de terre attachés à ladite chapelle, pour en jouir après le décès du détenteur actuel. — Collation de ladite chapelle conférée : à Louis Dubois après la mort de Philippe de Belleul, chanoine de Saint-Barthélemi de Béthune, à Jacques Crépel après le décès de Pierre Facon. — Louis XIV, roi de France, en vertu du droit de confiscation des biens du comte d'Egmont, confirme la permutation opérée entre Charles Thibault, titulaire de la chapelle castrale d'Erquinghem, et Nicolas Pennaville, vice-curé dudit lieu; 1678. — Procope-François, comte d'Egmont, remet à son épouse Marie-Angélique de Cosnac et de Grignols, comtesse de la Serre, l'administration et la direction de ses biens et affaires pendant le séjour qu'il va faire en Espagne suivant les ordres de Sa Majesté pour y commander la cavalerie du royaume; 1707. — La comtesse d'Egmont, en vertu du pouvoir ci-dessus, consent à ce que les Pères Brigittins d'Armentières soient remis en possession de la chapelle de messire Guy dont ils avaient été privés pendant la guerre par suite de la confiscation des biens du comte d'Egmont. — Philippe-Ernest Du Mont, grand bailli d'Armentières, déclare avoir, en vertu des deux actes ci-dessus, mis les Pères Brigittins en possession de la chapelle de messire Guy. — Actes de la Gouvernance de Lille adjugeant aux Pères Brigittins ladite chapelle. — Question débattue devant le Parlement de Flandre entre le comte d'Egmont et les Pères Brigittins d'Armentières, d'une part, François Lauridant, prêtre, possesseur de la chapelle de messire Guy en vertu de bulles de la Cour de Rome, d'autre part, touchant la collation de ladite chapelle, fondée dans le château d'Erquinghem par Gui de Flandre, fils de Gui de Dampierre, qui, en la dotant de douze bonniers de terre appelés les Capelleries, en avait réservé la collation au seigneur

d'Erquinghem. — Lettres des échevins d'Erquinghem abandonnant aux Pères Brigittins d'Armentières le revenu de terres baillées pour six ans au sieur Picavet pour y faire des briques, à la condition pour lesdits Pères de rétablir lesdites terres comme elles étaient auparavant et de les mettre en culture.

GG. 40. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1479-1629. — Chapelle d'Armentières. — Ventes au profit de la chapelle Notre-Dame du Vieux-Biés dite d'Armentières : par Gui le Bourgois, d'une rente de dix livres ; — par Hacquinot De Le Sauch, d'une rente assignée sur une terre dépendant de la seigneurie de la Vigne au Wez-Macaire ; 1501 ;— par Bauduin Desruyelles; d'une rente de 6 livres hypothéquée sur une terre tenue du fief de le Caserie ; — par Jeanne Charlet et Toussaint Hazebroucq, d'une rente de 4 florins 13 patards. — Cession à la Table des pauvres de la chapelle Notre-Dame du Vieux-Biés : par Jacques Petiblon, d'une rente de 6 florins carolus, par Pierre de Landas, écuyer, fils de Walerand, seigneur de Wannehain, d'une autre rente. — Transport à ladite Table des pauvres par la veuve de Louis Leuridain, en exécution du testament de feu son mari, d'une rente de six livres cinq sols parisis.

GG. 41. (Liasse.) — 5 pièces, dont 3 en parchemin.

1515-1763. — Chapelle d'Armentières. — Lettres de Charles-Quint, empereur, par lesquelles il amortit les biens acquis depuis quarante ans par la chapelle du Vieux-Biés. — Lettres de purge pour quatre cents de terre situés à Armentières acquis par les administrateurs de la chapelle du Vieux-Biés et de la Table et charité du Saint-Esprit en ladite chapelle. — Procès-verbal de mesurage de terres à Armentières, dont la moitié appartient à la chapelle et aux pauvres de Notre-Dame du Vieux-Biez.— Acte par lequel Louis-Joseph Lefebvre, bailli de la seigneurie du Vieil-Biez appartenant à M. de Tramecourt, seigneur temporel de la chapelle du Vieil-Biez dite chapelle d'Armentières, et Antoine Cordonnier, marguillier de cette chapelle, exposent en vente les bois montants croissant sur les deux côtés de la drève qui conduit du pavé au cimetière de ladite chapelle.

GG. 42. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1520-1533. — Comptes des ministres de la chapelle de Saint-Vincent fondée en l'église paroissiale d'Armentières : — « Recettes : recette de la boiste ordonnée qui se porte par chascun samedi de le sepmaine par les maisons et ouvroirs des maistres foullons demeurans en la loy de ladicte ville, CLXXV l. IV s. VI d.; — laix et dons, produit des troncs, VII l. XVIII d.; — oblations faictes au reliquiaire du bras de Saint-Vinchent par les pèlerins, XXVII l. X s. VI d.; recette totale IIcX l. XIII s. » — Dépenses : « desservie » des messes et offices de la chapelle CLXVI l. IX s.; — ornements et ouvrages, XXXII l.; — « à Gauthier Gamelon, pointre, pour avoir point XVIII blasons et verni II colombes, XXII s., » — dépenses diverses, XVII l. IV s.;— dépense totale : IIcXV l. XIII s.; 1520-1521. — « Pour despens fais à la bienvenue de M. le conte de Gavre, seigneur de Fiennes et d'Armentières, et de madame sa sœur, à leur joyeuse entrée qui firent en ladite ville, que les foullons firent pluiseurs jeuz, ystoires et esbatemens ; payé pour faire et deffaire le hourt, despence des jueurs et pour claux, en toutes parties, VI l. V s.; » 1522-1523. — « A Anthoine Gotran, estaingnier, pour avoir encassé le pierre bénite en l'autel Saint-Vinchent, payé III s.; » 1524-1525. — « Payé par Mahieu Le Roy à deux hommes quy portèrent les torsses de la chapelle et aussy le confennon au jour du Sacrement de l'an XVcXXXI, X s.; » 1530-1531. — « A Amand de Lannoy, paintre demourant à Armentières, pour avoir painct et livré XII blasons mis aux torsses livrées pour le service de feu monseigneur le comte de Gavre, seigneur d'icelle ville d'Armentières, XXVIII s.; » 1532-1533.

GG. 43. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1534-1672. — Comptes des ministres de la chapelle de Saint-Vincent fondée en l'église paroissiale d'Armentières : — « A Amand de Lannoy, painctre, lequel avoit painct le nouveau ghidon de la chapelle pour certain pris dont on fut d'accord avecq luy, et pour ce que la donne faicte par pluiseurs compaignons du stil de foullon à l'avanchement du coust de ladicte paincture et de la soye d'icelluy ghidon ne pooit furnir, a esté payé pour le reste, XXIIII l.; — au mesme, pour avoir livré IIIc baniérettes à tout une empreinte de saint Vinchent, que les foullons portent à la procession au jour du Sacrement, VI l.; — pour achat d'un tambour pour tamburer quand on porte le ghidon de ladicte chappelle à le procession le jour du Sacrement et les jours Saint-Vinchent, VII l.; » 1534-1536. — Recette et dépense de deux années et demie écoulées depuis le 1er août 1536 jusqu'au 31 janvier 1538 (v. s.) : recette, 497 l. 3 s. 1 d.; dépense, 555 l. 6 s. 1 d.

En tête de ce compte est inséré un acte par lequel soixante-douze maîtres foulons d'Armentières s'engagent, devant les échevins de cette ville, à payer chaque samedi, au profit de la chapelle de Saint-Vincent, leur patron, 6 d. en leur nom, 3 d. au nom de chacun de leurs valets et 10 gros au nom de chaque apprenti. — « A ung tailleur d'imaige demeurant à Lille, pour avoir fait et livré l'ymaige de saint Ghillain qui a esté nouvellement mis en ladite chappelle auprès de l'ymaige de saint Vinchent, avecq, pour le aigle, le ours et le croche ad ce servant, VIII l.; — au paintre de Lille, qui a paint ledicte ymaige, ensemble lesdis aigle, ours et croche y servans, CX s.; » 1536-1538.— Recette totale du compte des années 1659 à 1667 : 1,182 l. 9 s.; dépense totale : 1,544 l. 9 s. — « A Pierre Ricquart, orfèvre à Armentières, pour une couronne par luy vendue pour ladite chapelle, LX l.; » — « aux serviteurs des foullons, pour leur don gratuit à eulx accordé le jour de la dédicasse de ceste ville à charge de la chapelle, VIII l.; » 1671. — « Au sergent de la ville, pour avoir deffendu aux maistres foullons de ceste ville de travailler, tant pour mauvaise eaue que pour gelée arrivée l'hiver passé, de ce par diverses fois, II l.; » 1671-1672.

GG. 44. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1643-1699. — Comptes des ministres de la chapelle Sainte-Anne érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — Recette : montant de la donation faite par Marguerite Hennion, veuve de Walerand Wercque, 828 l. 12 s.; — dépenses : à la sœur de Marguerite Hennion, pour soins donnés à la défunte pendant sa maladie, 58 l. 4 s.; coût des funérailles de la donatrice, 32 l.; — « à Me Laurent Gallet, pour avoir fait une nouvelle représentation d'ung *Ecce homo* posé au pilier proche l'autel de Sainte-Anne, C l.; » — coût d'un reliquaire, 6 l.; — « au même Gallet, pour enrichir l'image du Dieu de Pitié, CIIII^{xx} XVIII l. XVI s.; pour les écrits posés au pied des images de la table d'autel, XVIII l.; » 1643-1664. — « Pour la vente d'ung anneau d'or venant de la donation qu'en avoit faite la femme Jean Wemel, X l.; » 1671-1676.— « Au regard des droits que l'on souloit païer à M. le pasteur, aux chapelains, à l'organiste et au coutre à charge dudit autel, rien n'at esté païé à raison que l'on a cessé de faire chanter la messe de chaque mardi de l'an pour conserver le fond dudit autel; » 1676-1683. — « A Jacques de Frigot, peintureur, pour avoir peinturé l'image du Sauveur flagellé proche de la chapelle Sainte-Anne, LVII l. XII s.; » 1683-1699.

GG. 45. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1699-1765. — Comptes des ministres de la chapelle Sainte-Anne, érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — Compte rendu par la veuve de Noël Cornillot, en son vivant administrateur des biens de la chapelle Sainte-Anne, depuis le mois de juillet 1699 jusqu'au 11 octobre 1704 : ladite veuve déclare que par suite du décès de son mari, de l'avidité de ses créanciers et des poursuites de ceux-ci, ses livres et papiers ont été perdus, de sorte qu'elle ne peut faire un bon compte des dépenses faites pendant la gestion de son mari, dépenses qu'elle estime monter à 417 l. — « A Jacques Labbre, pour avoir peint les images de sainte Anne, sainte Marguerite et sainte Catherine, 28 l.; » 1704-1724. — « A Félix Anof et Philippe Dilly, maîtres sculteurs à Lille, pour plusieurs figures, piramides et autres ouvrages faits pour l'autel, 184 l.; » 1724-1736. — Dépenses faites pour l'érection d'une nouvelle table d'autel et autres réfections faites en vertu d'ordre du Magistrat en date du 21 août 1742, 2,297 l. 11 s.; 1736-1757. — Recette totale des années 1757 à 1765 : 720 l.; dépense : 390 l. 18 s.

GG. 46. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1689-1691.— Chapelle de Saint-Joseph.— Requête présentée aux bailli et échevins d'Armentières par Jacques De Lestrez et François De Hamel, maîtres charpentiers, ministres de la chapelle Saint-Joseph en l'église paroissiale d'Armentières, pour obtenir que l'image de ce patriarche soit placée au milieu de l'autel de la chapelle qui porte son nom, attendu que les offices qui se célébraient jadis en l'honneur de ce saint ont été rétablis par l'initiative desdits maîtres charpentiers; — opposition formée à l'exécution de ce projet par les ministres de la chapelle de l'Ange-Gardien que les mayeur et échevins d'Armentières ont choisi pour patron de la ville il y a plus de vingt-sept ans : lesdits ministres font valoir que la chapelle, que les sieurs De Lestrez et De Hamel veulent s'attribuer l'honneur d'avoir décorée, a été établie avec le concours du Magistrat et du peuple; — décision du Magistrat, pour terminer ce différend, portant que la statue de l'Ange gardien conservera la place qu'elle occupe maintenant et que l'image de saint Joseph sera placée à la droite de l'autel.—Les pasteur, bailli, mayeur et échevins sollicitent du comte d'Egmont l'autorisation d'abattre une partie de la muraille de l'église afin d'agrandir la chapelle de Saint-Joseph qui est devenue insuffisante pour contenir le grand nombre de personnes qui

s'y rendent pour honorer ce saint; — apostille favorable; 1719. — Compte de la chapelle du glorieux saint Joseph érigée en l'église paroissiale d'Armentières en l'an 1730: Recette totale des années 1781 à 1791 : 1,051 L 9 ; dépense : 1,513 l. 17 s.

GG. 47. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1591-1691. — Confrérie des Trépassés. — Comptes des ministres de la table et charité des trépassés et de la confrérie de Notre-Dame de Miséricorde en l'église paroissiale d'Armentières : — Recette de dons et legs faits par la femme de Jean Charlet, Bertrand Seuwin, la veuve de Pierre Séneschal, etc. — Dépense : « Payé au fossier et à Hector le Roux, pour avoir raccoustré une teste de mort pour mettre sur le buffet, XVIII s.; » 1591-1593. — Recette totale des années 1683-1691 : 2,963 l. 14 s. 6 d.; dépense : 2,345 l. 15 s. 6 d.; — « à Emmanuel Fiefvez et autres boulangiers de ladicte ville, pour pains qu'ils ont livrez pour ladicte chappelle pour estre distribué aux pauvres selon la fondation, V l. X s.; » 1683-1691.

GG. 48. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1691-1774. — Comptes des ministres de la table et charité des trépassés et de la confrérie de Notre-Dame de Miséricorde en l'église paroissiale d'Armentières : — « A maistre Philippes Pouchain, prestre et horiste de la paroissiale, pour ses droix d'avoir assisté aux messes votives, processions et autres offices qui se font à la charge d'icelle chapelle, IIIIxx XVI l.; » 1691-1704. — Recette totale des années 1704-1706 : 2,622 l. 15 s. 2 d.; dépense : 2,592 l. 15 s. 2 d. — « Aux nommés Ghins et Leroux, doreurs, pour avoir doré le tabernacle de ladite chapelle et autres embellissements de l'autel, 432 l. 16 s.; payé à un peintre, pour avoir lavé et racommodé le tableau de l'autel, 24 l.; à Alexandre Dilly et Batail, sculteur, pour un Christ et autres livrances de leur stil, 73 l. 4 s.; » 1706-1739. — Recette totale des années 1757-1764 : 5,945 l. 10 s.; dépense, 5,543 l. 5 d.— « Le 16 novembre 1765 payé au sieur Bayart, greffier, pour recherches qu'il a fait des anciens titres des fondations de ladite chapelle suivant notices, 4 l. 16 s.; » 1764-1774.

GG. 49. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1630-1721. — Confrérie du Saint-Sacrement. — Vente par Nicolas Barbry d'une rente de 8 l. par. à la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières. — Acte passé devant les échevins d'Armentières par lequel Nicolas Vandecle, ministre de l'office du Saint-Sacrement, constitue sur ses biens en faveur dudit office une rente de 18 liv. (Cf. FF. 67.) — Supplique du sieur Jean-Eloi Bauvient, pasteur d'Armentières, des maîtres et anciens maîtres de l'association de la confrérie du vénérable Saint-Sacrement en l'église paroissiale, aux bailli, mayeur et échevins, à l'effet d'obtenir pour ladite confrérie une gratification annuelle qui couvrirait en partie les frais des flambeaux servant aux processions particulières et solennelles. (Cf. GG., 183, 121.)

GG. 50. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1523-1543. — Comptes des ministres de la confrérie et charité du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale : — Recette totale de deux ans et trois mois écoulés depuis le 24 juin 1523 jusqu'au 30 septembre 1525 : 440 l. 2 s.; dépense : 433 l. 14 s. 9 d.; — « aux gens de l'église, pour avoir chanté *O salutaris Hostia* au chœur de l'église devant le Sainct-Sacrement par chacun jour de dimenche, X l. X s.; » — « à Anselot Ogier, paintre demeurant à Ypre, pour avoir livré aux ministres quinze cens de petites banyères pour distribuer aux caritables d'icelle confrarie de Sainct-Sacrement, LIV l.; » 1531-1534. — « Payé pour douze cens de violettes achetées pour ajolyer le Saint-Sacrement au jour du Sacrement ès années XVc XXXV à XVc XXXVIII, XXIX s. X d.; » 1535-1538. — « Du deu annuel que doibt chacun caritable par an, II s., et aussy pour caritables nouveaux qui ont payé à leur entrée quatre solz, receu le jour du Saint-Sacrement XVc XXXIX, VIxx VIII l. IIII s.; » 1539-1541. — « A Me Michel Tacquet, curé de Saint-Maurice en Lille, pour son desboursé à cause des bulles obtenues au siége apostolicque accordant des indulgences et pardons à ladicte confrérie, X s.; » 1542-1543.

GG. 51. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1548-1557.— Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « A Jean Provost, paintre demeurant à Lille, pour livraison de XXIXc benniérettes distribuées aux caritables comme il est accoustumé, à XX s. le cent, XXIX l.; » 1548-1549. — « Recette : des laix de Loyse de Donze, femme de Pierre Desruelles, laquelle a donné ung chapperon vendu à cry et renchière à Martine Desruelles, XLVI s.; » 1550-1551. — « A Jehan Thibregh en, orphebvre demeu-

rant à Lille, pour avoir faict et livré une boiste d'argent servant à mettre l'hostie du Sainct-Sacrement dedens, IX l.; » 1552-1553. — « A Noël Plouvier, caudrelier, pour le chambgement de une petite clocquette pour sonner quand on porte le Saint-Sacrement aux malades, à cause que la viése estoit de mauvais son, VIII s.; » 1556-1557.

GG. 52. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1564-1575. — Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « A Grard Chombart, parcidevant fossier, pour avoir, avecq du gluich, prins des chouettes qui hantoient en l'église et gastoient les repositoires et autres chandeliers dudit repositoire, XIII s. IIII d.; » 1564-1565. — « Pour les pourchats fais, par lesdis ministres rendant compte, avant icelle ville, en advanchement du coust d'un nouvel repositoire du Sainct-Sacrement ordonné d'estre mis et érigié au lieu de celluy que ceulx de la nouvelle religion avoient brizé et rompu au mois d'aoust XV^c LXVI, a esté receu, sans touchier aultres plus grands pourchats fais par aucuns eschevins de ladicte ville, lesquelz en ont tenu compte particulier, la somme de XVII s.; » 1567-1568. — Recette totale du compte de 1574-1575 : 396 l. 8 d.; dépense : 401 l. 8 s. 11 d.

GG. 53. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1580-1593. — Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « Pour livraison de XVIII^c III quartrons de banniérettes pour délivrer aux confrères le jour du Saint-Sacrement venant payer leur deu annuel, XXXI l. XIV s.; » 1580-1581. — « Pour avoir, durans les deux ans de ce compte et à chasque fois qu'on a faict procession généralle, ajollié le pavillon que l'on porte deseure le curé portant le Saint-Sacrement, IV l.; » 1582-1583. — « A maistre Nicolas Jérôme, painctre, pour avoir painct le nœuf conphanon et XVI imaiges d'angeles pour décorer le Saint-Sacrement, LXIX l.; » 1584-1585. — En tête du compte de la Saint-Jean-Baptiste 1592 à la Saint-Jean-Baptiste 1593, se trouvent les noms des membres de la confrérie et ceux des personnes qui se sont nouvellement fait inscrire pour en faire partie.

GG. 54. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1602-1613. — Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « Pour l'achat d'une grande lanterne pour s'en servir et porter la lumière devant le Saint-Sacrement que l'on porte aux malades avant la ville, LXXVI s.; » 1602-1603. — Recette totale du compte de 1604 et 1605 : 494 l. 16 s. 8 d.; dépense : 571 l. 18 s. — « A Wallerand Gombert, cousturier, pour son sallaire d'avoir refaict et racommodé le confanon noir de la confrarie, XL s.; » 1606-1607. — « A Me Jean Fabvret, prestre et organiste, pour ses sallaires d'avoir joué des orghues aux messes et vespres du Saint-Sacrement, à XII l. par an, XXIIII l.; » 1612-1613.

GG. 55. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1670-1719. — Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — Recette totale du compte de 1670-1673 : 264 l. 11 s.; dépense : 87 l. 6 s. — Les biens et revenus de la confrérie consistaient en une maison située au coin du cimetière donnée par Marguerite Pottier, cinq lettres de rente produisant un revenu annuel de 69 liv. 5 s. et une rente de 5 liv. donnée par Philippe Lagache; 1675-1687. — « Le 19 juin 1700, payé à la mère supérieure des filles dites de Saint-François de Sales, pour deux bandoulières à porter le pavillon, 37 l. 16 s.; » 1699-1719.

GG. 56. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1722-1783. — Comptes des ministres de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « Au nommé Faisan, bailly de l'eau, pour une amende à laquelle a été condamnée ladite confrairie dans la visite faite de la rivière en l'année 1727, 3 l.; » 1728-1735. — « Reçu de M. Van Oye, curé dudit Armentières, provenant d'une personne pieuse, la somme de 25 l.; » 1748-1755. — Recette totale du compte des années 1759 à 1764 : 1,878 l. 7 d.; dépense, 1,565 l. 2 s. — « A Jean-Joseph Ortille, pour avoir fait et posé le bancq dudit Sacrement dans le chœur de l'église, 112 l.; » 1765-1771. — Recette totale du compte des années 1780 à 1783 : 1,053 l. 14 s. 6 d.; dépense, 1,120 l. 15 s. 6 d.

GG. 57. (Liasse.) — 5 cahiers, papier; et 2 pièces, dont 1 en parchemin.

1602-1625. — Confrérie et chapelle de Notre-Dame de Lorrette. — Achat d'une maison située rue de Glatigny

fait au nom de la confrérie de Notre-Dame de Lorrette érigée en l'église paroissiale d'Armentières.(Cf. FF. 76.)— Comptes des ministres de ladite chapelle de Notre-Dame de Lorrette : Recette du compte des années 1602 et 1603 : 1,128 l. 10 s. 1 d.; dépense : 1,343 l. 19 s. 4 d. — « A maistre Pierre le Secq, pour diverses espèces de peinture et or par fœuilles emploïez à la décoration d'aulcunes images en ladite chapelle, xx s. vi d.; » 1620-1621. — « A Philippe de Gorre, pour franges bleues, couvertes de soye jaulne, gallon et anneaux de courtinnes qu'il a livré pour en aorner les courtinnes servans aux images représentans l'alliance de la Vierge-Marie et celles de Jésus, Marie et Joseph, xiii l. xviii s. vi d.; » 1622-1623. — « Au mois d'aoust 1624, payé à ung homme apportant lettres de mons^r d'Arras pour l'érection en ladite chapelle de la confrairie de Notre-Dame du Rozaire, 4 l.; » 1624-1625.

GG. 58. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1629-1631 ; 1666-1774. — Comptes des ministres de la confrérie de Notre-Dame de Lorrette érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — « Pour avoir fait porter à la procession les images portatives de ladicte chapelle, lx s.; » 1630-1631. — Comptes des ministres de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire érigée en l'église paroissiale d'Armentières : — En tête du compte de 1666 à 1682, se trouve l'état des biens appartenant à la confrérie.— « A maistre Michel Anolf, tailleur d'image à Lille, pour avoir faict le piedtement et raccomodé l'image de Nostre-Dame du Rosaire, xxx l.; — à Robert Le Comte, peintre, pour avoir peint deux images de Nostre-Dame du Rosaire, xxxiv l.; » — « à Nicolas Derache, pour deux cens de banderolles en taille douce avecq blason qu'il at livré pour la décoration de ladite chappelle, vi l.; » 1670-1681.— Recette totale du compte de 1682 à 1687 : 1,344 l. 4 s. 8 d.; dépense : 1,696 l. 18 s. — « A Philippe Dillies, pour avoir fait deux pyramides, des consoles, les gradins et le cadre d'antipanne, 65 l. 4 s.; » 1697-1717.— « A Bernard d'Englost, brodeur, pour avoir brodé un devant d'autel avec l'image de la Vierge, et par luy fait tous les livrances, 400 l.; » 1733-1754.— Recette totale du compte de 1754-1772 : 8,963 l. 4 s. 3 d.; dépense : 11,363 l. 2 s. — « A Louis Turle, carillonneur, pour avoir carillonné les cloches de ladite église pour l'advertissement des messes et offices qui se font en ladite chapelle, pendant les deux années de ce compte, à l'avenant de 12 l. par an, cy 24 l.; » 1772-1774.

GG. 59. (Liasse.) — 23 pièces, dont 1 en parchemin.

1532-1782. — Lettres de François de Ranchicourt, vicaire-général de l'évêque d'Arras, archidiacre d'Ostrevant, curé-propriétaire de l'église Saint-Jacques à Douai, permettant aux membres de la confrérie de Saint-Jacques, fondée en ladite église, de pouvoir faire célébrer en icelle église autant de messes qu'ils voudront, d'y porter l'image d'argent de saint Jacques, et de l'y enfermer dans un coffre si bon leur semble. — Différend entre les échevins d'Armentières et Louis-Xavier Bayart, agissant comme administrateur de la chapelle de Sainte-Croix érigée en l'église paroissiale, au sujet du paiement des réparations faites à cette chapelle ; 1770. — Le Magistrat d'Armentières remet au sieur Bayart les fonctions d'administrateur de la chapelle Sainte-Croix, le sieur Van Oye, nommé le 1er juin 1771, s'étant déporté volontairement de ces fonctions dans la vue de concourir au bien public et à la satisfaction générale. — Acte par lequel les bailli et échevins d'Armentières, d'une part, Louis Xavier Bayart, d'autre part, d'un commun accord, terminent la discussion existant entr'eux au sujet de l'administration de la chapelle Sainte-Croix. Cet accord est fait sous les auspices du comte d'Egmont qui avait nommé des commissaires spéciaux « pour régler les différents qui agitoient la ville d'Armentières ; » 5 avril 1775. (Cf. FF. 76.) — Dépositions des ministres des chapelles de Sainte-Croix, des Trépassés et de Saint-Eloi, et des prêtres et horistes de l'église paroissiale d'Armentières, tendant à disculper le sieur Brassart fils, bedeau de ladite église, de l'accusation d'avoir enlevé des chandelles à la chapelle de Notre-Dame de Lorette. (Cf. GG. 121.)

III.

CLERGÉ RÉGULIER : CAPUCINS, BRIGITTINS, PÉNITENTES.

1° *Capucins.*

GG. 60. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1677-1726. — Don aux Capucins d'Armentières par Anne Cappel, « ancienne fille non mariée, » d'une maison située rue des Bourgeois en ladite ville, à charge de deux cents messes. — Requête présentée à Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, par les Capucins de cette ville, à l'effet d'obtenir la remise des rentes qu'ils doivent pour les maison et jardin qu'ils ont

incorporés dans leur couvent. — Déclaration par l'administrateur des fondations pieuses faites par Pierre Busquet que la muraille de séparation qui existe entre le couvent des Capucins et une maison ayant appartenu audit Pierre appartient auxdits Pères. — Avis du Magistrat d'Armentières touchant la construction d'une cave dans le couvent des Capucins d'Armentières. — Supplique des Capucins pour obtenir la permission de bâtir un mur front à rue. — Acquisition par les Pères Capucins d'Armentières d'une choque de maisons sises en cette ville. (Cf. GG. 151.)

GG. 61. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1694-1760. — Exemptions des Pères Capucins : — M. de Leslé, directeur des impôts à Lille, donne avis aux commis de son département de l'exemption des droits mis sur les comestibles étrangers accordée par le Roi aux Capucins de la Flandre. — Exemption des droits de sortie pour les morues, salines et autres provisions destinées à la consommation desdits Pères. — Ordonnance des échevins portant que les Capucins d'Armentières sont dispensés de l'obligation de se servir des portefaix de la ville pour décharger les vivres qui leur arrivent par la barque.

GG. 62. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1641-1738. — Lettres des définiteurs des Capucins de la province wallonne à Valenciennes au Magistrat d'Armentières, pour le remercier de la confiance qu'il montre dans l'ordre des Capucins en demandant qu'ils puissent confesser dans l'église paroissiale ; ils accèdent à ce désir sous la réserve toutefois que cela ait lieu avec l'assentiment de Me Géry Lespagnol, pasteur d'Armentières. — Alphonse de Bauffremez, seigneur du Roseau, atteste avoir été présent quand don Alonso Ladron de Genaxa, alfer réformé au régiment de don Gaspard de Bonifacio, blessé mortellement d'un coup de mousquet devant la ville d'Armentières le 28 mai 1647, dit à un certain Père Joseph qu'il donnait à son église toutes les reliques qui étaient en dépôt au couvent des Capucins de Tournai [1]. — « Copie de ce que le R. P. Casimir, prédicateur capucin à Armentières, a envoyé en l'an 1681. » C'est la relation d'un miracle arrivé en faveur de Jacques Gremonpont, d'Armentières, atteint aux deux jambes d'un feu Saint-Antoine si intense que les médecins avaient jugé nécessaire de lui faire l'amputation. Ledit Jacques avait été guéri miraculeusement par l'intercession de saint Joseph. Le miracle a été reconnu par l'évêque d'Arras Paul Boudot, et attesté au Père Capucin auteur de la relation par le jeune homme lui-même, en 1646, lorsque ledit Père demeurait à Armentières. — Permission accordée par François de Baglion de la Salle, évêque d'Arras, aux Pères Capucins d'Armentières, de célébrer la fête de saints de leur ordre désignés par ledit évêque et autorisation à l'abbé de Warneton et à un de ses religieux d'officier et de prêcher à cette occasion dans l'église desdits Pères.

GG. 63. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1637-1779. — Différend au sujet de la tenue du catéchisme entre les Jésuites et les Capucins de Béthune, ceux-ci l'enseignant depuis plus de trente ans par charge des pasteurs de ladite ville. Les Capucins reprochent aux Jésuites d'employer, pour attirer du peuple, le moyen de distribuer deux liards à chaque assistant. Ce moyen, ajoutent-ils, n'est pas sans inconvénient dans une ville aussi rapprochée de la frontière, car, dans la foule qui se presse au catéchisme le dimanche, il peut se trouver beaucoup de Français déguisés : ceux-ci peuvent sous leurs habits cacher des armes, et, à un moment donné, s'emparer des portes de la ville, enclouer les canons, faire sauter la poudrière, etc. — Lettre adressée par les bailli et échevins d'Armentières au premier ministre d'Etat du Roi : ils se plaignent qu'il n'y a plus chez les Pères Capucins qu'un seul confesseur autorisé par l'évêque d'Arras et que la dévotion du peuple en souffre. — Acte notarié par lequel plusieurs habitants de Frelinghien notifient au curé de cette paroisse que dorénavant ils ne contribueront plus dans les frais de nourriture et de

1 Don Alonso Ladron de Genaxa, fils naturel de don Alonso, en son vivant colonel, gouverneur d'Ostende, et de Jeanne Thomain, faisait partie de l'armée espagnole qui vint mettre le siége devant la ville d'Armentières en 1647. Il était accompagné de son frère Jean Alonso Ladron de Genaxa, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, capitaine d'une compagnie espagnole. Dans une sortie que firent les Français le 28 mai 1647, Jean Alonso fut tué d'un coup de mousquet, et Alonso lui-même fut blessé à la nuque, d'un coup de feu qui mit sa vie en danger. Dans la prévision d'une mort prochaine, il disposa de ses biens « tant en bonnes œuvres qu'aultrement, » et sollicita du roi Philippe IV des lettres de légitimation qui devaient assurer la validité de ses dispositions testamentaires. Nous voyons, par la pièce conservée dans les archives d'Armentières, que don Alonso ne survécut que peu de temps à sa blessure. Les lettres de légitimation qu'il avait sollicitées lui avaient été accordées le 3 juillet 1647. Voir à ce sujet aux archives du Nord le registre B. 1819, folio 36.

logement des Pères Capucins du couvent d'Armentières qui sont appelés à Frelinghien pour y prêcher et confesser; 1745. — Lettre de Jean, évêque d'Arras, au Père Silvère, de Valenciennes, provincial des Capucins de la province de Lille, par laquelle il lui annonce qu'il a désigné M. Van Oye, curé d'Armentières, pour bénir la première pierre de la nouvelle église des Capucins de cette ville; — mention que la bénédiction et la pose de la première pierre de cette église a eu lieu le 26 août 1755. — Lettre du Frère Edmond, capucin, gardien de la maison d'Armentières, par laquelle il sollicite de l'évêque d'Arras, pour M. Macquette, curé de Nieppe, diocèse d'Ypres, la permission de prêcher dans le couvent des Capucins d'Armentières.— Le vicaire-général de l'évêque d'Arras, sur la demande de M. Van Oye, curé d'Armentières, fixe au dimanche de la Quinquagésime et aux deux jours suivants la cérémonie des prières dites de quarante heures qui avait lieu dans l'église des Pères Capucins à la Pentecôte; 1766. — Sermon après vêpres les jours de fêtes à faire par le Père stationnaire des Capucins. — Lettre du Frère George, provincial des Capucins, au doyen de chrétienté d'Armentières, pour le prier d'agréer les questeurs de la maison d'Armentières.

GG. 64. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1658-1789. — Pièces concernant les Capucins d'Armentières : — Supplique à l'intendant et au Bureau des finances de Lille pour faire accorder au Magistrat d'Armentières la permission de concourir, pour 5 ou 600 liv., à l'agrandissement de l'église des Capucins; — don aux Capucins d'un saint suaire « de mesme forme et grandeur que celuy dans lequel a eslé ensevelly le sacré corps de Notre-Sauveur. » — Fragment d'annales du couvent relatant la bénédiction d'une cloche en 1762, la bénédiction du cimetière et les dons faits par diverses personnes pieuses. — Requête adressée aux maire et officiers municipaux d'Armentières « par un grand nombre » d'habitants de cette ville, afin d'obtenir que les Pères Capucins puissent continuer de demeurer à Armentières « pour le bien public et les intérêts politiques et moraux de la ville et des environs. » Une note écrite à la suite de cette pièce dit qu'elle fut présentée dans les derniers jours de juin 1791 et elle ajoute : « Le département du Nord a accordé à la municipalité de ladite ville que quatre religieux resteroient au couvent d'Armentières pour le service de la paroisse. Mais il a été impossible que les quatre religieux y puissent rester, attendu qu'une nouvelle municipalité créée à nouveau les obligea à abandonner leur couvent par les menaces d'un intrus nommé Medgy (curé constitutionnel), et s'en allèrent rester à Saint-Laurent [1] le 31 décembre de la même année. » (Cf. FF. 70, GG. 115.)

GG. 65. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1624-1750. — Lettres d'Isabelle, archiduchesse d'Autriche, infante d'Espagne, par lesquelles elle prend sous sa protection et sauvegarde spéciale les maisons de l'ordre des Capucins établies en ses pays. — Arrêt du Conseil d'Etat qui confirme les Capucins dans le droit de résider en France et les dispense de l'exécution de la déclaration royale de 1666 qui a révoqué toutes les permissions de résider en France dont jouissaient les ordres religieux : cette grâce est accordée aux Capucins à cause du dévouement qu'ils ont montré en secourant les malheureux blessés sur les champs de bataille, et les pestiférés de Soissons, Rouen, Reims, Amiens, Compiègne et autres villes affligées de la maladie contagieuse; 1668.— Décret de l'ordre des Capucins réglant la circonscription des provinces religieuses des Capucins d'après les traités de paix d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue; 1683. — Justification du P. Norbert, capucin, qu'on veut faire passer pour un apostat afin de discréditer ses œuvres.

2° *Brigittins.*

GG. 66. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1625-1714. — « Livre des fondations faites par Louis, comte d'Egmont, en faveur des religieux de l'ordre de Sainte-Brigitte : » — Le comte d'Egmont déclare comment il a été amené à fonder cinq couvents de l'ordre du Saint-Sauveur ou de Sainte-Brigitte, dont un à Armentières, un à Auxy-le-Château, un à Péruwelz, un à Vianen, un à Louvain. — Lettres dudit comte par lesquelles il fait don « aux frères et religieux de l'ordre du Saint-Sauveur dit de Sainte-Brigitte, » nouvellement appelés à Armentières « pour y établir le chef-couvent de toutes les maisons par nous fondées et de toutes celles qui se fonderont par le moïen et intervention des religieux profès de nosdites fondations, » de dix-huit cents onze verges d'héritage que ledit comte a acquis de la confrérie de Saint-George à Armentières et des revenus attachés à la chapelle de messire Guy à Erquinghem qu'ils devront desservir;

1 Prieuré de Saint-Laurent à Steenvoorde.

24 mai 1632. — Fondation des maisons de Brigittins d'Auxy-le-Château, de Péruwelz et de Vianen par Louis, comte d'Egmont; — don par le même prince et son épouse, dame Marie-Marguerite de Berlaimont, au couvent de Notre-Dame de Sainte-Espérance d'Armentières, de l'ordre de Sainte-Brigitte, des biens affectés à l'entretien de trois chapelles castrales fondées dans le château et l'église paroissiale de Péruwelz, à charge de les employer à la fondation d'un séminaire et maison d'étude de religieux dudit ordre en la ville de Louvain.— Confirmation par Philippe, comte d'Egmont, des fondations faites par son père le comte Louis; 26 septembre 1654.— Lettres « de la première fondation » des Brigittins d'Armentières, faite par le comte Louis d'Egmont; 19 janvier 1626. — Consentement donné par le même comte à la séparation des deux couvents des Brigittins de Saint-Sixte et d'Armentières; 19 octobre 1632. — Dons de diverses portions d'héritage au couvent des Brigittins d'Armentières par Louis, comte d'Egmont; 15 août 1632; 12 novembre 1633; 21 juin 1638; 24 avril 1637. — Donation des ornements : « outre et pardessus ceux que les Pères Brigittins ont déjà receu » de lui, le comte d'Egmont donne « l'ornement complet (hormis la chape de damas cramoisi de toile d'or) servant à nostre chapelle de Saint-Valentin de nostre chasteau de la Hamaide, comme aussy celuy des morts d'armoisin noir, tout complet, avec le voile de la table d'autel et le pasle de la bierre de velour avec la croix de satin blanc; bien entendu que desdis ornemens ils ne pourront se servir que pour ceux de nostre sang sans exception et les jours des Trépassés et aussy du vendredy saint; » 1er juin 1632. — Donation des reliques qui reposaient en la chapelle du château de la Hamaide; 21 octobre 1632. — « Mémoire d'autres donations faites par S. Ex. Mgr Louis, comte d'Egmont: » ornements, calices, ciboires, boîte pour saintes huiles, « croissant pour donner la communion aux pestiférés, » remontrances, chandeliers, livres, broderies, etc.; 1625-1635. — Accord au sujet du paiement d'arrérages de rentes conclu entre Nicolas Pignatelli, duc de Bisacha, agissant comme tuteur de Procope-Marie d'Egmont Pignatelli, comte d'Egmont, seigneur d'Armentières, d'une part, les révérends Pères André Lhermitte, prieur-général de l'ordre du Saint-Sauveur dit de Sainte-Brigitte, et Nazaire Buvier, sous-prieur du couvent de Notre-Dame de Sainte-Espérance à Armentières, d'autre part; 4 novembre 1714.

GG. 67. (Liasse.) — 9 pièces, dont 1 en parchemin; 1 scel.

1635-1764. — Donation par Louis, comte d'Egmont, aux religieux brigittins d'Armentières du château de Hauteroche situé au pays de Liége, pour y établir un couvent de leur ordre ; 1635.— Ratification par Philippe, comte d'Egmont, des donations faites au couvent des Brigittins d'Armentières par son père (voir le numéro précédent) ; 1654. — Bulle du pape Clément XII, accordant des faveurs au monastère de Saint-Sauveur à Armentières ; 1733.— Observations faites par Paul Robette, prieur général de l'ordre de Sainte-Brigitte, dans une visite du monastère de Saint-Sauveur à Armentières ; 1764. — Procope-Marie d'Egmont-Pignatelli, seigneur d'Armentières, donne commission au Magistrat de cette ville pour le représenter à la cérémonie dans laquelle les Pères brigittins se proposent de soutenir une thèse à lui dédiée ; — les échevins font connaître audit comte qu'ils se sont rendus à son désir en présidant à la thèse de philosophie soutenue par les Pères brigittins, et rendent compte de la manière dont cette cérémonie s'est passée : les Brigittins ont fait leur « dispute » aux applaudissements de l'assemblée et « s'en sont tirés comme des gens des mieux étudiés et des plus versés dans la science ; » 1725. — « Ordre qui sera tenu par le grand-bailli et le Magistrat d'Armentières pour placer dans l'hôtel-de-ville la thèse que les Pères brigittins de ladite ville nous ont dédiée l'année dernière 1728 ; » 1729.

GG. 68. (Liasse.) — 14 pièces, dont 2 en parchemin.

1639-1780. — Vente, aux religieux brigittins d'Armentières, par Marguerite et Catherine Muyssart et par Catherine Hennart, de maisons sises à Armentières. — Mise de fait sur des terres situées à Biache pour sûreté d'une somme due aux Pères brigittins. — Etat de dépenses intérieures de la maison de Saint-Sauveur ou des Brigittins d'Armentières. — Avis d'avocats touchant les biens appartenant aux Brigittins en la paroisse de Steenwerck. — Extrait du sommier du bureau des droits d'amortissement touchant la somme due par les religieux brigittins d'Armentières pour les droits d'amortissement d'une fondation de messes faite dans leur couvent par la demoiselle Vermeck ; — quittance du droit seigneurial payé par les Brigittins ; — remise de papiers faite au chapitre de Malines par le prieur des Brigittins d'Armentières.

GG. 69. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1676-1774. — Pièces relatives à un différend soulevé, au sujet du paiement d'une rente, entre le couvent

de Sainte-Espérance dit de Sainte-Brigitte à Armentières et messire Charles Oudard de Mailly-Couronnel, chevalier, seigneur de Vélu.

GG. 70. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1641-1680. — Statuts de l'ordre de Saint-Sauveur et de Sainte-Brigitte. — Lettre de Gaspard de Laurete, visiteur de la province d'Arras, contenant diverses décisions relatives à l'ordre de Saint-Sauveur ou de Sainte-Brigitte ; 1641. — Décisions prises dans le chapitre général de l'ordre du Sauveur ou de Sainte-Brigitte tenu à Looz : le père Denis de Saint-Robert, sous-prieur du couvent d'Armentières, y assiste au lieu du père Adrien de Saint-Cornille, prieur du même couvent, légitimement empêché ; 1667. — Lettre de Denis, évêque de Senlis, qui consent à l'établissement dans son diocèse de religieux de l'ordre de Saint-Sauveur. — Bref du pape Innocent XI en faveur du même ordre ; 1677. — Fragment d'une enquête tenue au sujet d'un religieux par les supérieurs de l'ordre de Saint-Sauveur ; 1680. — Lettre des prieur, procureur et vicaire généraux de l'ordre de Saint-Sauveur, au sujet des querelles entre religieux.

3° *Pénitentes.*

GG. 71. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1684-1723. — Acte notarié par lequel les religieuses du couvent de Notre-Dame-des-Anges dites Pénitentes ou Capucines d'Armentières établissent Bauduin Delecar pour leur procureur dans le procès qu'elles soutiennent contre la ville d'Armentières au sujet du paiement de rentes. — Etat des biens du couvent de Saint-François-de-Sales à Armentières. — Rente assignée, au profit des religieuses Pénitentes d'Armentières, sur les domaines de Cassel et bois de Nieppe. — Avis touchant la question de savoir si les religieuses Pénitentes dites Capucines du tiers-ordre de Saint-François sont obligées à l'office divin tant au chœur que dehors sous peine de péché. (Cf. FF. 69 et 78.)

IV.

CULTE ; AFFAIRES GÉNÉRALES.

GG. 72. (Liasse.) — 8 pièces, dont 2 en parchemin.

1630-1772. — Mandement du Grand-Conseil de Malines adressé au gouverneur de Lille pour prescrire la stricte exécution des formalités requises pour obtenir l'autorisation d'établir de nouveaux couvents, « dont la grande multiplication est le sujet de plaintes journalières, lesdites maisons faisant grand intérêt aux habitants et aux anciens monastères ; » 1630. — Ordonnance de l'infant Ferdinand, gouverneur des Pays-Bas, pour recommander également l'observance des ordres du Roi touchant l'établissement des nouveaux monastères et la défense aux gouverneurs de délivrer des autorisations d'acquérir des immeubles aux gens de main-morte ; 1638. — Edit du roi Louis XIV indiquant les formalités à observer pour l'établissement de nouvelles communautés religieuses ; 1667. — Etat de répartition des frais faits pour l'obtention des lettres-patentes de confirmation des acquisitions faites par l'église, la table des pauvres, les chapelles et autres fondations pieuses de la ville d'Armentières depuis 1681 jusqu'en 1738. — Déclaration, fournie par les bailli, mayeur et échevins d'Armentières en vertu de l'arrêt du Conseil en date du 30 décembre 1738, des biens appartenant à l'église, à la table des pauvres et aux fondations pieuses de leur ville, des revenus de chacune d'elles et des acquisitions qu'elles ont faites depuis 1681. — Lettres-patentes du roi Louis XV, confirmant l'établissement des différentes fondations pieuses de la ville d'Armentières et les maintenant en possession de leurs biens ; — état des biens desdites fondations ; 1771 ; — ordonnance du Conseil supérieur de Douai touchant l'enregistrement des lettres qui précèdent.

GG. 73. (Liasse.) — 7 pièces, dont 2 en parchemin.

1661-1724. — Consultation d'avocat touchant l'interprétation de la bulle de Clément VIII en date du 23 juillet 1603 ; 1661. — Acte de vente d'une maison à Douai au collége des Hibernois à Lille par François-David Trigault ; 1669. — Lettres de Louis XIV faisant défense aux maire et échevins de Tournai de troubler les religieuses de Saint-André en cette ville dans la possession de leurs biens ; 1673. — Différend au sujet d'une rente due par la ville d'Armentières entre les Sœurs-Grises d'Iseghem et les échevins de ladite ville ; 1683. — Lettre relative à l'interprétation de certains points de théologie ; 1684. — Bref du pape Urbain adressé à l'abbesse du monastère de Notre-Dame de Watzteno en Suède, pour l'autoriser à choisir deux religieux chargés d'entendre les confessions dans ledit couvent. — Mandement du Conseil

supérieur de Douai évoquant l'affaire soulevée entre l'abbaye de Marquette et un particulier d'Armentières.

GG. 74. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1704-1780. — Lettres des mayeur et échevins d'Arras à ceux d'Armentières, les engageant à se joindre à eux pour demander à l'évêque d'Arras la permission de faire usage de la viande pendant le carême prochain (1780) à cause de la rigueur de la saison, de la cherté du blé et de la misère publique. — Lettres de Gui, évêque d'Arras, au Magistrat d'Armentières, touchant la chapelle en l'honneur de saint Joseph que les échevins désirent ériger en l'église paroissiale; 1719. — La fête de saint André étant cette année (1704) remise au lundi 1er décembre, jour auquel se tient le franc-marché d'Armentières, l'évêque permet que cette fête ne porte d'autre obligation au peuple que celle d'entendre la sainte messe. — Mandement de Jean de Bonneguize, évêque d'Arras, qui ordonne un *Te Deum* à l'occasion de la paix conclue entre la France et l'Espagne le 10 février 1763. — Lettres de l'évêque d'Arras, autorisant les habitants d'Armentières à faire usage d'aliments gras pendant le carême de 1776; — renouvelées pour le carême de 1779 et celui de 1780. — Divers sermons sur la foi, le renouvellement des vœux, la confession, le respect humain, la condamnation de Jésus-Christ; panégyriques de saint Bernard et de saint Vincent.

V.

RELIGION RÉFORMÉE.

GG. 75. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1685-1712. — Les grand-bailli et échevins d'Armentières certifient que dans l'étendue de leur juridiction il ne demeure personne faisant profession de la religion prétendue réformée et qu'il n'y existe pas de biens appartenant à des gens qui pratiquent cette religion ; 1685. — Les échevins d'Armentières notifient aux sieurs Charlet, De la Croix, Thesse et Carpentier, aussi échevins de la même ville, qu'ils sont toujours prêts à achever les travaux d'appropriation de la maison contiguë à l'hôtel-de-ville pour l'exercice de la religion réformée malgré l'ordre qu'ils ont reçu de disposer à cet effet un local dans la chambre échevinale : ils déclarent ne pouvoir satisfaire à cet ordre sans en avoir l'assentiment du comte d'Egmont et protestent contre l'accusation de négligence qui pourrait leur être imputée. — Lettre des délégués des Etats-Généraux des Provinces-Unies à Lille prescrivant au Magistrat d'Armentières d'approprier sans délai un local convenable pour l'exercice de la religion réformée, et blâmant les échevins du peu d'empressement qu'ils ont mis à satisfaire aux ordres que leur ont donnés à ce sujet Leurs Hautes Puissances; 1712. — Requête présentée aux députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies par les bailli et échevins d'Armentières, à l'effet d'obtenir que leur ville soit déchargée des frais occasionnés pour accommoder une place destinée à l'exercice de la religion réformée. — Etat des frais des travaux d'appropriation s'élevant à la somme de 1,221 fl. 9 pat., non compris 177 fl. de charges annuelles. (Cf. CC. 70.)

VI.

INSTRUCTION PUBLIQUE : BOURSES; COLLÉGE DES JÉSUITES ; ÉCOLES DES PAUVRES.

GG. 76. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1559-1599. — Testament de Jean Heems, natif de la ville d'Armentières, docteur ès sept arts libéraux et en médecine, régent du collége de la Fleur-de-Lys en l'Université de Louvain, par lequel il fonde cinq bourses en cette Université, dont trois ne pourront être conférées qu'aux enfants et descendants de ses frères et sœurs, et, à leur défaut, à des enfants de bourgeois d'Armentières; 1559. — Acte de comparution de Me Claude Heems, l'un des boursiers de la fondation Jean Heems, par-devant les proviseurs des trois bourses fondées par ce dernier au collége du Lys à Louvain; 1571. — Lettre adressée aux bailli, échevins et conseil de la ville d'Armentières par A. Heems dit Le Pippre, pour les informer que les revenus affectés aux bourses fondées par le docteur Heems se trouvant en grande partie dissipés à cause du malheur du temps, il y aura lieu de surseoir à la collation de ces bourses jusqu'à ce que les revenus soient mis en bon état, ce à quoi on travaille activement; 1593. — Correspondance entre Nicolas Espillet, de Lille, et le sieur Hespel, greffier de la ville d'Armentières, au sujet de la collation des bourses fondées à l'Université de Louvain par Jean Heems, dont l'une a été donnée au fils dudit Nicolas. — Requête du sieur Henri Meuchen, docteur en médecine, aux bailli et échevins d'Armentières, à l'effet

d'obtenir pour son fils Jacques l'une des bourses fondées par Jean Heems.

GG. 77. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1623-1697. — François Grenu, marchand à Lille, natif d'Armentières, déclare, devant les échevins de cette dernière ville, que, pour l'affection qu'il porte à la Compagnie de Jésus et le désir qu'elle y ait une résidence, il a donné à la Compagnie de Jésus de la province belge, ce acceptant le R. P. Lobbetius, recteur de cette Compagnie à Lille, une maison et des terres situées à front de la rue de la Belle-Croix. — Remise d'une lettre de rente par les Jésuites de Béthune aux Jésuites d'Armentières ; 1664. — Extrait d'une sentence prononcée par le Parlement de Tournai entre le recteur du collége des Jésuites à Courtrai et les hommes de fief de la cour féodale de Melle à Wervicq, au sujet du paiement de droits seigneuriaux.

GG. 78. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1650-1724. — Lettre du sieur Pilloix, notaire et solliciteur près le Conseil privé, annonçant aux échevins d'Armentières l'envoi des lettres autorisant l'ouverture des écoles latines en leur ville ; — état des débours faits par ledit notaire pour l'obtention de ces lettres. — Lettre du père Everard Hock, provincial de la Compagnie de Jésus à Tournai, aux échevins d'Armentières, dans laquelle il leur promet ses bons offices pour la conservation des écoles de leur ville ; 1655. — Débat entre le Magistrat d'Armentières et les Jésuites pour le paiement de la pension des deux régents des classes latines. — Demande des Jésuites à l'effet d'obtenir un troisième régent. — Requête présentée au Magistrat d'Armentières par les régents du collége de cette ville, afin qu'il concoure à la construction d'un petit théâtre sur lequel pourront se représenter les pièces qu'ils doivent exhiber de temps en temps. — Requête des bourgeois, marchands et habitants de la ville d'Armentières à M. Huin, intendant général des affaires du comte d'Egmont, demandant que, à l'exemple des villes voisines, les humanités puissent être enseignées dans le collége des Jésuites d'Armentières, et que la ville soit autorisée à traiter de la pension à accorder aux nouveaux maîtres à cet effet ; 1681. — Mandats de paiement au profit du R. P. Romon, procureur et ministre du collége des Jésuites d'Armentières, de la pension des trois régents des classes latines qui s'enseignent audit collége, lesdits Pères s'étant engagés à faire, cette année, bâtir des classes ; 1723. — Nomenclature « des personnes qui composent le collége de la ville d'Armentières nécessaires pour l'enseignement ; liste des personnes nécessaires au collége susdit pour continuer l'enseignement et autres fonctions publiques. »

GG. 79. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1762-1777. — Les bailli, mayeur et échevins d'Armentières, dotateurs de l'enseignement chez les RR. PP. Jésuites, étant informés qu'à la requête de différents créanciers l'on saisit et prend par exécution les biens des maisons des Jésuites situées dans le ressort du Parlement de Flandre, notamment en la ville d'Armentières, déclarent souscrire au mémoire que les Etats de Lille, Douai et Orchies se proposent de présenter au Roi à l'effet d'empêcher la distraction desdits biens. — M. de Calonne, intendant de Flandre et d'Artois, envoie au Magistrat d'Armentières un arrêt du Parlement touchant la conservation des biens affectés à l'enseignement public et la défense de les mettre en vente. — Mémoire des bailli, mayeur et échevins d'Armentières, dans lequel ils font valoir les bienfaits que leur ville reçoit par suite de l'existence dans son sein d'un collége fort fréquenté, et témoignent l'espoir que ce collége ne sera pas supprimé. — Edit portant confirmation du collége d'Arras et suppression de celui de Béthune ; 1768. — Mémoires présentés au Roi, par les bailli, mayeur, échevins et notables d'Armentières pour obtenir le rétablissement de leur collége, lequel a été supprimé par lettres patentes du 1[er] mai 1767 : dans le premier de ces mémoires, les échevins font un tableau des avantages inappréciables dont la ville d'Armentières a été privée par la suppression du collége des Jésuites, qui était fort fréquenté, Armentières étant le centre d'un pays très peuplé. « La ville d'Armentières, située sur la rive de la Lys, distinguée par sa qualité de capitale du pays de Weppes, si florissante et si riche avant sa démolition ordonnée par Louis XIV en 1667, est déchue beaucoup alors de sa splendeur ; mais elle ne conserve pas moins plusieurs rameaux d'industrie, des manufactures, des fabriques telles que de toilles, linges de table, bas, dentelles, et des marchés aux grains considérables, ce qui fait que dans 1,644 familles il s'y trouve près de 7,000 communiants, et en tout 10,000 âmes ; » 1777. (Cf. AA. 13, GG. 93.)

GG. 80. (Liasse.) — 5 pièces, dont 3 en parchemin.

1598-1611. — Jacquemine Desruelles donne, par son testament, une somme de 3,200 fl. à consacrer à l'en-

tretien d'une école « pour en icelle endoctriner et apprendre pauvres enfans, tant fils que filles, à écrire, ciffrer, compter, filler, etc.; » 13 avril 1598.—Vente par Antoine Gobert, laboureur à Comines, d'une maison située à Armentières, à front de la rue menant de la rue de l'Atre à l'église, faisant le coin de cette rue et du cimetière, au profit de Jacques Desruelles, qui l'a acceptée au nom de Jacque (Jacqueline) Desruelles, sa sœur, « pour l'escole naguères fondée et instituée par icelle Jacque pour les povres enffans de ceste dicte ville d'Armentières, selon la disposition qu'elle en a passée; » 1599. — Acte par lequel Jacques Desruïelles, Pierre Desruïelles et autres héritiers de défunte Jacqueline Desruïelles, font abandon de diverses lettres de rente formant ensemble un revenu de 400 liv., au capital de 6,400 liv., et ce pour « effectuer l'ordonnance de ladicte deffuncte en date du.... d'apvril xv^{c} IIII^{xx} XVIII, par laquelle elle a fondé une escolle en la ville d'Armentières, là où doibvent estre instruictz trente povres enfans, si comme vingt filz et dix filles, et lesquelz rechoipvent en aumosne par chascun dimenche ung pain de gros et par chascun an chascun une paire de chausses et une paire de soliers ; » 11 mai 1601.—Jean Van Thouroult, époux de Marie Sarazin, et, en cette qualité, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Jacques Desruelles, oncle de ladite Marie, transporte, au profit de l'école des pauvres fondée par Jacqueline Desruelles, une lettre de rente héritière de 56 fl. 5 pat. pour tenir lieu d'une somme de 1,000 fl., en tant moins de celle de 3,600 fl. qu'il est tenu de payer à ladite école en vertu d'un arrangement conclu le 3 septembre 1610 entre lui et les administrateurs des biens de la maison mortuaire dudit Jacques; 1611.

GG. 81. (Liasse.)— 34 pièces, dont 24 en parchemin.

1612-1735. — Les exécuteurs testamentaires de Jacques Vander Mersch, pour satisfaire à la pieuse intention de ce dernier, transportent une lettre de rente de 18 l. 15 s. « au prouffict des povres admis à l'escolle dominicalle de ceste ville d'Armentières, fondée par feue de bonne mémoire Jacquemine Desruelles, » dont Jean Van Thouroult est receveur et administrateur; 1612. — Autres transports de rentes faits au profit de la même fondation par Pierre Lansart et Catherine Le Pippre, sa femme; 1634 ; — par Pierre de Sains ; 1643 ; — par Martin Fenart et Marie-Anne Lhermitte, sa femme; 1664; — par Jean Chevalier, chapelain de l'église paroissiale ; 1682 ; — par François-Félix Gaillet, trésorier de la ville d'Armentières ; 1706 ; — par Laurent Van Tourout ; 1735.

GG. 82. (Liasse.) — 21 pièces, dont 10 en parchemin.

1613-1714. — Vente par les curateurs de Jean Beuvet, au profit de Bauduin Lescornet, maître de l'école des pauvres fondée par Jacqueline Desruelles, d'un bâtiment nommé *le Pacus*, situé à Armentières, tenant à l'héritage de ladite école, ayant accès sur l'allée commune venant de la rue qui mène du marché au poisson vers le cimetière. — Autre vente par Catherine Van Tourout, de maison avec des prés situés à Armentières, au profit de l'école fondée en cette ville par Jacques et Jacqueline Desruelles « pour l'instruction de soixante-deux enfants; » 1657.— Ventes d'une maison et de terres, faites à l'école des pauvres fondée à Armentières par Jacqueline Desruelles, par Mathieu Merlen et Octave Rossy. — Quittances des droits d'amortissement payés par les administrateurs de l'école des pauvres d'Armentières à cause des acquisitions faites par cette fondation.

GG. 83. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1701-1746. — Lettre des échevins d'Armentières adressée à un homme de loi touchant l'école des pauvres qui est tenue par la congrégation des Bons-Fils et au sujet de laquelle le Magistrat est en pourparlers avec ces religieux, à cause du traitement auquel ils prétendent. — Les bailli et échevins d'Armentières, après avoir entendu le curé de la paroisse et l'administrateur de la fondation Desruelles, « trouvent convenable de remercier Me François Desaint, prêtre et maître de l'escolle des pauvres, » de sesdites fonctions de maître « à cause de son grand âge et caducité qui le rend incapable de faire les fonctions d'escollage et donner aux pauvres les enseignemens qu'ordonne la fondation; » 1714. — Requête présentée par les mayeur et échevins d'Armentières à M. Moreau de Séchelles, intendant de Flandre, à l'effet d'obtenir pour l'instruction des enfants un maître qui leur apprenne l'écriture par principe et aussi l'arithmétique : les échevins font valoir que l'instruction dans les écoles d'Armentières ne peut comprendre, faute d'un maître suffisamment capable, que les matières suivantes : la lecture, les prières et le catéchisme ; ils proposent, comme moyen de couvrir la dépense qu'il faudrait faire pour le nouveau maître, la suppression de la musique de l'église paroissiale « qui est très mauvaise et coûte 400 fl. » (Cf. FF. 68.)

GG. 84. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1628-1710. — « Comptes des biens appartenans à l'escolle fondée en la ville d'Armentières pour l'instruction et advancement de soixante pauvres enfans par Jacques et Jacqueline Desruelles :—A maistre Claude Demmerin, pour ses gaiges d'avoir instruict lesdis enfans et apprins à lire et escrire et compter l'espace d'ung an, IIIᶜ l. » — Recette totale du compte de 1627-1628 : 1,302 l. 5 s.; dépense : 1,298 l. 9 s. — « A Mᵉ Antoine de Carnes, prestre et maistre d'escolle, et à Catherine de Carnes, sa sœur, pour leurs gages d'avoir tenu l'escolle des pauvres, IIIᶜ l.; » 1689-1695. — « Au comptable, pour dix ans qu'il a assisté au salut de l'église et distribué les pains ordinaires aux pauvres enfants, à raison de cinoq sous par chaque dimanche, CXXX l.; » 1695-1704. — « A Charles Le Bon, imprimeur à Lille, pour l'imprimerie de 300 petits livres contenans les prières et règlemens pour le maistre de ladite escolle ordonnez suivant ladite fondation, 24 l.; » 1704-1710.

GG. 85 (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1710-1783. — Comptes des biens affectés à l'école des pauvres par Jacqueline Desruelles : — Recette totale du compte de 1710 à 1719 : 13,715 l. 15 s. 11 d.; dépense : 11,769 l. 2 s. 7 d. — « Pour des livres apportés de Lille pour l'utilité et l'instruction des pauvres enfans de l'écolle, 6 s. 12 d.; » 1719-1724. — « A François Warrez, maître d'école pour les pauvres garçons, pour ses gages de quatre ans, 960 l.; » — « à Jeanne-Angélique Walle, maîtresse d'école pour les pauvres filles, pour pareilles quatre années, 480 l.; » 1762-1764. — « Au sieur Laignel, marguillier de l'église paroissiale d'Armentières, pour la cotte-part de la fondation dans les lettres-patentes confirmatives des acquisitions faites par ladite fondation depuis 1681, 28 l.; » 1769-1772. — Recette totale du compte du 20 juin 1780 à la Noël 1783 : 5,374 l.; dépense : 5,289 l. 12 s. 4 d.

GG. 86. (Liasse).) — 14 pièces, dont 2 en parchemin.

1640-1784. — Isabeau Colpart, veuve de François Lagache, aîné, à son trépas échevin d'Armentières, déclare que, désirant le maintien de l'école dominicale des pauvres et voulant que les enfants de l'un et de l'autre sexe « y soient convenablement instruictz et enseignez, spéciallement en ce quy concerne le rudiment de la foy catolicque, appostolicque et romaine, à la gloire de Dieu et salut de leurs âmes, quy est la fin où sondit feu mary et elle ont buté lors des donations qu'ils ont faict à ladicte escolle pour l'advanchement et propagation d'icelle, » elle a donné la maison qu'elle habite rue de Glatigny, pour devenir après son décès la demeure et habitation « des filles dévôtes et vertueuses enseignantes en ladicte escolle les fillettes la fréquentans ; » lesdites filles, au nombre de cinq ou six, devront vivre en congrégation commune, mais séculière, quoique observant la règle du tiers ordre de Saint-François, soumises au Magistrat et au père gardien du couvent des Capucins d'Armentières; elles seront tenues « d'instruire et enseigner, ès jours de dimanches, les fillettes à ladicte escolle dominicalle quy se tient publicquement et présentement sur la boucherie d'icelle ville; » 16 juin 1640. — La même Isabeau Colpart, par un acte passé devant les lieutenant-bailli et échevins d'Armentières, reconnaît que « pour le salut de son âme et de son feu mari et pour le apparent prouffit, utilité et bien public et enseignement de la jeunesse de ceste dite ville, ses chers compatriotes, affin d'estre instruictz en toutes sortes de bonnes mœurs et modestie, et nommément en la foi catholicque, apostolicque et romaine, » elle a donné, pour en jouir après sa mort, sa maison de la rue de Glatigny *aliàs à Pourchaux*, pour servir de demeure à quatre ou cinq filles, « qui demeureront à marier et vivront ensamble, vertueusement et exemplairement, à l'édiffication d'un chacun, » lesquelles auront charge de six pauvres fillettes d'Armentières à qui elles apprendront à vivre en la crainte de Dieu et en toute dévotion et piété, en leur apprenant aussi à lire et « ung stil ou travail honeste selon leur capacité et tels qu'ils les rendront idoines et capables pour en après pouvoir gagner leur vie; » 17 juin 1640. — Echange de biens fait entre les Bonnes-Filles d'Armentières « vivantes en célibat en l'école dominicale, » représentées par Jean-Marguerite Lescornet, leur censeur, d'une part; Martin-Louis Imbert, seigneur de Wannehour, et Augustin Taviel, seigneur de Mastaing, administrateurs des biens de la fondation de Pierre Busquet, seigneur de Beauregard, d'autre part; 1727. — Constitution par les supérieure et sœurs représentant la communauté des Sœurs de Saint-François d'Assises, dites Bonnes-Filles à Armentières, « tenantes l'écolle dominicalle, » au profit de Louis Hoyau, d'une rente héritière de 45 fl. en garantie d'une somme de 1,000 fl. qu'il a prêtée à ladite communauté pour subvenir à ses affaires et besoins; 1748. — Différend entre les filles du tiers-ordre de Saint-François dites Bonnes-Filles, d'Armentières, maîtresses de l'école domi-

nicale de cette ville, et les héritiers de Marie-Brigitte Gappan, au sujet d'un héritage. — Quittance du droit d'amortissement payé par les administrateurs de la fondation du catéchisme à Armentières pour l'achat de neuf cents de terre tenus de la seigneurie de la Motte. (Cf. FF. 65, GG. 142.)

GG. 87. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1651-1703. — Comptes des biens de l'école dominicale des pauvres fondée par feu François Lagache et Isabeau Colpart, sa femme, et depuis augmentée par Jean Paterne et autres bienfaiteurs : « A François Moncheaulx, pour le prix d'une horloge achetée pour le Père catéchiseur, pour s'en servir au cathécisme, XII s.; » 1651-1657. — « Au R. P. Constantin, cathécisseur, pour les prix et béatilles quy ont estées distribuées en l'église paroissialle de la ville par chascun dimanche, IIII^xx VII l. XVIII s.; » 1659-1661. — « Aux Frères du tierche ordre de Monsieur Saint-Franchois, pour une année de leurs gages d'avoir conduicts lesdis enffans au catéchisme par chascun dimanche, VIII l.; » 1661-1666. — « A la vefve Pierre Godart, pour pains qu'elle at livré pour distribuer aux enffans d'icelle escolle, CL l.; » 1667-1671. — « A Michel Desremeaux, charpentier, pour un théâtre par luy dressé dans l'église pour le cathécisme, XIII l. XI s.; » 1694-1703.

GG. 88. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1703-1780. — Comptes de l'école dominicale des pauvres fondée par feu François Lagache et Isabeau Colpart, sa femme : — « Au R. P. cathéciseur, capucin, pour une reconnoissance de douze livres par an des debvoirs et assiduitez extraordinaires qu'il se donne pour l'instruction des enfants, XXXVI l.; » 1715-1722. — « Pour les despens du procès soutenu par les administrateurs de la fondation contre Pierre-André Destieu, ci-devant administrateur, 90 l.; » 1722-1729. — « Payé à la veuve Danel, à la veuve Cramé et Prévost, imprimeurs à Lille, pour livrance de petits livres par eux faits et qu'ils ont été distribués aux pauvres enfants qu'ils ont fréquenté le cathécisme et les écolles durant les années de ce compte, 218 l. 12 s.; » 1738-1746. — « A Pierre-François Mangé, maître d'école, par ordre de Messieurs du Magistrat, la somme de 24 l., attendu qu'il n'avoit reçu aucuns salaires pour ses services en 1748, 1749 et 1750, 24 l.; » 1751-1755. — Recette totale du compte courant de la Saint-Remi 1755 à la Saint-Remi 1765 : 7,393 l. 6 s.; dépense : 4,131 l. 4 s. 1 d.

VII.

ASSISTANCE PUBLIQUE :

1° *Sœurs-Grises hospitalières.*

GG. 89. (Liasse.) — 4 pièces, dont 3 originales sur parchemin.

1504-1627. — Lettres des bailli et échevins d'Armentières relatant la fondation de la maison des Sœurs-Grises hospitalières : En mai 1482, Jacques de Luxembourg, voyant la ville d'Armentières brûlée et inhabitée à cause des guerres, et mû de compassion à la vue de la désolation qui régnait dans l'hôpital situé alors hors la porte d'Arras, mit cette maison en la main des ministres des pauvres de la ville et forma le projet d'y placer des religieuses hospitalières. Mais, à la faveur des troubles régnants et du décès de Jacques de Luxembourg, le désordre s'introduisit de nouveau dans l'hôpital. En janvier 1493 (1494, n. st.), Jean Mallebrancque, natif d'Armentières et serviteur dudit hôpital, « meu de carité, » se transporta vers Jacques de Luxembourg, fils et successeur du précédent, lui exposa la triste situation dans laquelle se trouvait ladite maison et en sollicita pour lui la direction, ce qui lui fut accordé. Muni de l'autorisation dudit Jacques et de la douairière de Fiennes, sa mère, Jean Mallebrancque acquit à l'intérieur de la ville un héritage sur lequel il transféra l'hôpital et affecta les bâtiments anciens à une école de jeunes filles; ensuite (en juillet 1491), il s'occupa de le confier à des religieuses, ce qu'il obtint de frère Thibaut Rouzée, religieux de l'ordre de Saint-François, visiteur des filles hospitalières de cet ordre, avec l'assentiment de la dame de Fiennes. Les religieuses furent donc installées et elles y ont été jusqu'à ce jour que Jean Mallebrancque et Agnès Roussel, sa femme, se sont transportés, accompagnés de Marguerite de Rozimboz, maîtresse de l'hôpital, des échevins et d'une partie de la communauté d'Armentières, au château d'Erquinghem, vers la dame de Fiennes, et ont fait devant elle abandon à la communauté desdites sœurs hospitalières des locaux et édifices de l'hôpital en indiquant la manière dont elles auraient à se conduire pour remplir les intentions charitables des fondateurs; 27 juillet 1504. — Transport fait par Toussaint Desbarbieux, seigneur des Pretz, Toussaint Desbarbieux, son père, sei-

gneur de Salomé, et Jean de Lannoy, seigneur des Plantis, exécuteurs testamentaires de Jacqueline Lermitte, fille d'Antoine, veuve de Josse Cuignet, demeurant à Lille, aux Sœurs-Grises hospitalières d'Armentières, pour suivre les intentions manifestées par ladite dame dans son testament en date du 30 janvier 1627, de divers titres de rentes sur la ville d'Armentières représentant un revenu annuel de 1,200 fl. Cette somme devra être employée « à l'instruction de douze povres enffans, soient filz ou filles, de la ville d'Armentières, tant en la crainte de Dieu que lecture et escripture, ensamble à couldre et faire aultres ouvraiges convenables à leur sexe et eaige; » 12 mai 1627.

GG. 90. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1569-1753. — Création par la ville d'Armentières d'une rente de 6 fl. au profit des Sœurs-Grises hospitalières, pour leur tenir lieu du prix de deux cents de terre qu'elles ont cédés pour redresser le grand chemin et agrandir le lieu patibulaire. — Instance des religieuses Sœurs-Grises d'Armentières pardevant l'intendant de Flandre pour obtenir paiement des arrérages de rentes à elles dus par ladite ville d'Armentières; 1683. — Consentement donné par les bailli, mayeur et échevins d'Armentières aux Sœurs-Grises hospitalières de cette ville, d'acquérir, pour la convenance et la tranquillité de leur couvent, une maison et héritage située à l'opposite de leur infirmerie et dortoir, à front de la rue des Glatignies *aliàs* des Pourceaux. (Cf. FF. 67.)

2° *Hôpital de Sainte-Catherine de Sienne.*

GG. 91. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1560-1574. — Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, sur la requête des ministres de la table des pauvres de cette ville, lesquels lui ont représenté qu'ils « avoient intention de y fonder et érigier ung hospital pour y recepvoir gens anchiens, cartriers et maladieux, quy ne se peuvent aidier, ne ayans puissance de plus ouvrer ny (par povreté) de quoy eulx entretenir, pour à quoy furnir pluissieurs bonnes gens avoient bonne dévotion et estoient fort affectez de y donner et aulmosner largement de leurs biens, » autorise l'acquisition de cinq petites maisons gisant à front de la place outre le pont de la Lys, tenant par derrière à la becque et cours d'eau descendant de la rivière du côté de la cense de la Motte, pour y établir le nouvel hôpital; 1560, 18 mars, (v. s.) — Catherine Le Pippre, veuve de Henri de Heulle, ayant, « à cause de la bonne affection et piété qu'elle avoit envers les povres anchiennes gens débilles et chartriers » de la ville d'Armentières, présenté aux bailli et échevins une requête afin de les « induire » à entreprendre l'érection d'un nouvel hôpital, lequel est commencé hors du pont de la Lys, déclare que, voulant de son côté concourir à l'avancement de cette œuvre pieuse, elle a fait don à la nouvelle maison des objets suivants : trois couches avec *gourdines* (rideaux), trois lits, trois *parquenesch*s et trois oreillers remplis de plumes, six paires de *lincheulx* (draps), trois *couvertoirs* et trois sacs de *balle*, deux lettres de rente. De plus, pour la chapelle qui sera érigée dans le nouvel hôpital, « désirant décorer icelle pour y estre chélébré par chacun dimenche de l'an, perpétuellement et à tousjours, une basse messe et eauwe benoite, tant saulf que le dimenche de la didicasse de la ville d'Armentières ladicte messe et eauwe benoite debvera estre chantée avecq diacre, soubdiacre et coriste, et au soir ung *salve*, icelle comparante a donné et promis délivrer ausdis ministres, incontinent que ladicte chappelle sera érigée et faicte, ung drap d'autel, une nappe, une serviette, une aube, une casuble et aultres menutez nécessaires à revestir le prebstre prest à dire messe, ung callice, platelet, louchette et aultres choses nécessaires à icelluy calliche, bourse et corporal, ung chandelier d'arrain, ung bénitoir aussy d'arrain, avecq l'esperge, une clochette pour sonner ladicte messe et une petitte clochette pour sonner à la levée du *Corpus Domini*; » 1561. — Catherine Le Pippre augmente sa donation de trois *couvertoirs blancquets* pour couvrir les trois lits par elle donnés, de trois chemises, trois draps de ventre, trois *essuïoirs de main*, trois serviettes, trois *cœuvrechief de nuict*, trois plats, trois écuelles, trois cuillers, trois sauciers et trois gobelets d'étain, trois pintes en pierre avec couvercle d'étain, trois paires de taies d'oreillers. En outre, pour la chapelle, elle ajoute une nappe d'autel, un linge pour couvrir l'autel, une *kicaudine (quicaudaine)* de cuivre servant de bassin au chapelain pour se laver les mains, et un plat d'étain; 1565, 9 avril (v. s.). — La même Catherine Le Pippre, « pour la bonne amour, dévotion et piété qu'elle avoit vers la chapelle et nouvel hospital de Saincte-Catherine en ceste ville d'Armentières et affin que les povres anchiennes gens débilles et cartriers quy journellement sont oudit hospital soient mieux nourris et allimentez, » donne audit hôpital treize cents une verge d'héritage, contenant maison et jardin,

à front de la rue du Crachet et quatre cents de prés tenus de la seigneurie de Saint-Simon, « ladicte donation faicte à condition expresse que les ministres dudit hospital seront tenus, incontinent l'expiration des droix de censse (à présent courans), faire paistre ledit gardin par trois vaches appartenans audit hospital, et emploïer le fœure et wauneau dudit pret à la nourriture desdictes vaches, et, ad ces fins, enclore lesdis fœure et wauneau en quelque lieu dudit hospital, lesquelles vaches lesdis ministres seront tenus garder, nourir et entretenir tant d'hyver que d'esté, dont le lait et bure procédant desdictes vaches, ensamble les fruictz venans des arbres dudit gardin, lesdis ministres seront tenus emploïer à la nourriture et alliment desdictes povres anchiennes gens quy y seront sans par iceulx ministres en pooir riens vendre ne aliéner ne baillier lesdis gardin et pret ou portion d'iceulx en louaige ou arrentement. » La donatrice ajoute à ses libéralités le don d'une somme de 120 liv. « à l'advanchement desdites trois vaches ; » 1574. — Vente, par Thomas Mariage, aux ministres du nouvel hôpital d'Armentières, d'une place et héritage vide gisant à front de la grande place outre le pont de la Lys. (Cette pièce porte au dos la mention suivante : « Lettre d'achat de nostre hospital.) 1563.

GG. 92. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1564-1565. — Loterie pour la construction de l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne à Armentières : — « S'enssieult la recepte des lotz faicte en la ville de Lille par Guillaume de le Lys, greffier criminel de ladicte ville, pour la lotterie de l'hospital en la ville d'Armentières, » commençant au n° 42,001 et finissant au n° 43,896 : — « Jehenne Damiens je m'appelle, quy aime l'argent en vaisselle, s'en m'en apporte à l'abbaye de Marquette-lez-Lille, je me tiens sans estre nonnette, pour XIIII lotz, VII l. IIII s. n° 42,086 jusques 42,099 ; » — « Magdelaine de Cottignies se recommande à Dieu et à le Vierge Marie, sy elle a quelque chose elle en sera bien jolie. Demourant au Béghinaige à Lille, I lot, XII s., n° 42,126 ; » — « Henry Caulier, hoste de le cloche, se il a le maistre pris il balochera avecq ses cloches. Par Lille, pour VIII lotz, IIII l. IIII s. » — « Dictes-moy sy Estienne Le Mieulvre, aura le pris ou grosses fieubvre. Orphebvre à Lille, pour IIII lotz, XLVIII s. n°s 42,922 à 42,925 ; » — Total de la recette, déduction faite de la dépense : 956 l. 17 s. 6 d. — « Déclaration de la recepte de la lottrie de l'hospital des gens povres et impotentes caducques personnes en la ville de Armenthières, commenchant le jour Sainct-Remy de l'an XVI^c soixante quatre et finant le IXe jour de septembre XV^c soixante cincq, » faite en la ville de Douai par Gilles Scocquefebvre, concierge de la maison échevinale de cette ville, et en la seigneurie de Neuve-Eglise par Cocquyts : « A Liennore Tassart, fille d'un painctre, demourant à Douay, I lot, VI pattars, n° XLVIII^m XXXVIII ; » — « Donnez quelque chose de bon, à Magdelaine fille de Jehan Sameon, ce sera pour les faire rire : se Dieu les vœult aidier, nul ne les pœult nuire ; à Douay, I lot, VI pattars, n° XLVIII^m III^c IIII^{xx} IX ; » — Recette dans Douai : 281 fl. 19 pat.

GG. 93. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin.

1562-1573. — Donation faite à l'hôpital nouvellement érigé et construit à Armentières, hors le pont de Flandre : par Jean Le Candele, d'une rente de 37 l. 13 s.; — par Péronne Lecourt, veuve de Joachim Legrand, d'une rente de 28 s.; — par Michel Laigniel, receveur d'Armentières, d'une rente de 48 s.; — par Georges Vinchent, d'une rente de 30 s. — Lettre écrite par les échevins d'Armentières à l'abbé de Crespin, exécuteur testamentaire de dame Hélène de Croy, douairière de Fiennes, touchant le legs de 4,000 fl. carolus fait par cette dame à l'église paroissiale et à l'hôpital d'Armentières pour la fondation de messes et l'entretien de deux lits ; 1570. — Titre d'une rente appartenant à l'hôpital et assignée sur un bien à Quesnoy-sur-Deûle.

GG. 94. (Liasse.) — 5 pièces, dont 3 en parchemin.

1599-1609. — Acte notarié par lequel Jean de Hanne, prélat du couvent de Warneton, donne à l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne à Armentières une somme de 400 liv. dont le revenu annuel sera employé à faire, « le blancq jeudi » (jeudi saint), une distribution de vin, de pain et d'argent à treize enfants mâles ou à treize pauvres « anchiens hommes » à qui on lavera les pieds ledit jour, en mémoire de la cène du Sauveur : « l'homme d'église » qui fera le lavement des pieds, soit le curé d'Armentières, soit le chapelain de l'hôpital, aura 40 s.; 7 juin 1599. (Cf. GG. 141.) — Don d'une somme de 120 liv. à l'hôpital de Sainte-Catherine de Sienne à Armentières par Catherine Cappon, veuve de Pierre Romon, à charge, par les ministres, « de délivrer à dix povres femmes quy coucheront malades audit hospital (en cas qu'il y en ayt aultant), à chacune une pinte de vin et ung pain vaillable deux solz parisis par chacun an, et ce le jour du blancq jeudy ; » 1600. — Marguerite Carlier,

veuve de Pierre Lanchel, demeurant à La Haye, abandonne, au profit du nouvel hôpital hors du pont, la part qui lui revenait dans une rente de 300 liv.

GG. 95. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1720-1782. — Différend entre les administrateurs des biens de l'hôpital des chartriers à Armentières et Bon Hage, demeurant à Lambersart, au sujet de la succession de Christophe Vande Walle, prêtre, chapelain de Harlebeke, que l'hôpital réclamait parce que le père dudit Christophe, héritier des biens de celui-ci, était mort dans ledit hôpital. — Règlement fait par les grand-bailli, mayeur et échevins d'Armentières pour remédier aux abus qui se sont introduits dans l'hôpital des vieux hommes et vieilles femmes; 1739.— Collation d'une place dans l'hôpital des vieux hommes à Armentières, par dame Marie-Philippe-Albérique Du Chastel, comtesse de Blangelval, au profit du sieur Braiette ; » 1739. — Lettres du roi Louis XVI attribuant à l'hôpital d'Armentières les bâtiments du collége de cette ville, supprimé par arrêt du 1er mai 1782, à la condition que ces bâtiments seront affectés audit hôpital, dont l'emplacement est trop restreint et la situation fort malsaine et incommode ; septembre 1782.

3° *Hôpital de Sainte-Marie ou des Bleuettes.*

GG. 96. (Liasse.) — 6 pièces, dont 1 en parchemin.

1632-1637. — Marie de Lens, comtesse douairière d'Egmont, princesse de Gavre, déclare que, ayant considéré « qu'entre grand nombre de pœuple que sçavons pour le présent se retrouver en nostre ville d'Armentières plusieurs y sont travaillez de diverses maladies et souffrent grandes incommoditez, de quoy faulte de moyens leur est impossible se délivrer, et désirant atant en ce leur subvenir et prester toutte ayde et assistence, » elle a, pour « la plus grande gloire de Dieu, délibéré et résolu d'y establir ung hospital propre pour y recepvoir douze personnes malades, lequel portera nom d'hospital de Saincte-Marie, où lesdictz malades seront pensez et songnez par filles vivantes en célibat, honnestes, charitables et vertueuses; » 19 octobre 1632. — La même dame, « pour effectuer sa résolution touchant de donner commencement à la fondation de l'hospital de Sainte-Marie, » fait abandon, « pour l'advancement et commencement de ladite fondation, » d'une maison située « par delà le pont de Flandres, aboutant par devant la place qui est au devant dudit pont, par derrière à la rivierrette, tenant d'un costé à l'hospital de Sainte-Catherine ; » 27 octobre 1632. — Extrait du testament de Marie de Lens touchant la maison dont cette dame a fait don à l'hôpital de Sainte-Marie.

GG. 97. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1638-1684. — Don par Jean Le Fer et Marie Leclercq, sa femme, à « l'hospital de Nostre-Dame fondé en la ville d'Armentières par Madame la douairière d'Egmont, pour la bonne amour et pieuse affection qu'ils portent vers ledit hospital, et désirans l'entretènement et nourriture des personnes débilles et mallades y entretenus, » d'une maison et jardin à front de *la Secque-Rue*, tenant au jardin des Pères Jésuites; 1638. — Don par maître Jean de Lestrée, prêtre, au « nouveau hospital dicte les Bleuettes à Armentières hors le pont de Flandres, à raison des bons et aggréables services que ledit comparant auroit receu dudit hospital pendant une longue maladie qu'il at eu l'espace de huict mois ou environ, et reçoit encore journellement, » de tous ses biens et héritages, meubles et immeubles, avec une maison et héritage situés à front de la rue menant de la fausse porte de Lille sur le Chauffour ; » 1661. — Don de onze mesures de terre à l'hôpital de la Visitation-de-la-Vierge dit Bleuettes, d'Armentières, par Jean-Baptiste Beccue et sœur Marie-Louise Beccue, religieuse non professe dans ledit hôpital.

GG. 98. (Liasse.) — 16 pièces, dont 2 en papier.

1664-1687. — Ventes faites à l'hôpital de Sainte-Marie dit des Bleuettes à Armentières : par Gillette Longuespée, veuve de Pierre Flaiel, Henri Leplus et Jean Houdain, de maisons situées à front de la place, hors du grand pont de Flandre ; — par Evrard Durnay, jadis sergent-major au service de Sa Majesté, père et tuteur d'André Durnay, qu'il a retenu de Marguerite Le Gillon, fille du seigneur Du Poncheau, d'une maison sise rue d'Arras, de prés joignant le rempart et de terres situées à front du grand chemin menant du toucquet des Mauvaises-Femmes à la Boutillerie ; — par Péronne Beuvet, de deux cents de pré en la paroisse de Nieppe ; — par Jean Houdain, de quatre cents de pré sis à Armentières qu'il a achetés d'Adrien-François Dantin, écuyer, seigneur d'Agincourt, agissant pour sa mère dame Marie-Anne de Morin.

GG. 99. (Liasse.) — 10 pièces, dont 2 en parchemin.

1688-1783. — Ventes faites à l'hôpital de Sainte-Marie dit des Bleuettes à Armentières : par Jean-François Descretons, d'une maison située en la rue de la Briqueterie ; — d'un tiers d'une maison, blanchisserie et pâture située proche les prés Duhem ; — par les héritiers de feu Pierre Salomez, de cinq cents de jardin avec une maison à Steenwerck ; — par Jean-Baptiste Jeroon, greffier de Steenwerck, de quinze cents de terre en cette paroisse ; — par Jean-Baptiste Blancquart, d'une lettre de rente de 500 florins. — Plan d'une pièce de terre à Steenwerck, appartenant à l'hôpital de Sainte-Marie. — Titre d'une rente de 62 livres assignée sur les biens de l'archevêché de Cambrai, au profit de l'hôpital de Sainte-Marie ; 1777. — Autre titre d'une rente de 300 livres sur les Etats d'Artois « provenante aux religieuses de Sainte-Marie à Armentières du payement qui leur a été fait pour le prix de certains biens situés en Flandre dont elles ont été évincées. »

GG. 100. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1669-1789. — Bail de biens à Nieppe et à Steenwerck, appartenant à l'hôpital de Sainte-Marie d'Armentières. — Autres baux de biens appartenant au même hôpital. — Convention entre la prieure de l'hôpital Sainte-Marie et Ignace Boussemart, touchant deux maisons situées rue d'Arras qui leur appartiennent respectivement.

GG. 101. (Liasse.) — 7 pièces, dont 1 en parchemin.

1694-1784.— Requête présentée à l'évêque d'Arras par les prieure et religieuses de l'hôpital de la Visitation-de-la-Vierge dites Bleuettes d'Armentières, à l'effet de pouvoir vendre deux petites maisons situées dans la rue du Lombard, qui leur ont été données il y a longtemps par Hélène Hullin, et dont les charges dépassent le revenu ; — apostillée favorablement. — Arrêt du Conseil d'Etat autorisant les religieuses de l'hôpital de la Visitation-de-la-Vierge à Armentières à vendre deux maisons et six cents de terre dont la valeur a beaucoup diminué par suite des travaux des fortifications, lesdits biens provenant des donations de Jean de Lestrée, de Hélène Hullin et de Jean Lefer ; 1780. — Assemblée capitulaire des prieure et religieuses (au nombre de douze) de l'hôpital de Sainte-Marie à Armentières, dans laquelle il est décidé de mettre en vente une maison située en la rue d'Arras, qui appartient à la communauté et qui tombe en ruines ; 1783. — Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise les religieuses composant la communauté des hospitalières de la Visitation-de-la-Vierge dites de Sainte-Marie en la ville d'Armentières à accorder en emphythéose une maison située rue d'Arras, afin d'augmenter les ressources desdites religieuses, dont les revenus annuels ne s'élèvent qu'à 600 flor., étant « chargées de l'instruction de la jeunesse, d'un hospital et d'y recevoir les militaires malades qui sont en grand nombre depuis la construction de la chaussée de la ville de Lille à celle de Dunkerque. »

GG. 102. (Liasse.) — 11 pièces, dont 7 en parchemin.

1684-1789. — Amortissement par Louis XIV des biens appartenant à l'hôpital de Sainte-Marie à Armentières. — Quittances des droits payés par la communauté des religieuses de la Visitation pour l'obtention des lettres du Roi précitées et l'amortissement d'une rente de 24 livres donnée auxdites religieuses par les confrères arbalétriers d'Armentières ; 1686. — Lettres du roi Louis XV, par lesquelles il confirme les supérieure et religieuses de la communauté de l'hôpital de Sainte-Marie à Armentières dans la possession des biens qu'elles ont acquis antérieurement à la déclaration du 9 juillet 1738, relative aux gens de main-morte des pays de Flandre et de Hainaut ; 1780. — Arrêt du Conseil d'Etat fixant à la somme de 282 l. 4 s. 6 d. le droit de marc d'or que devront payer les religieuses de l'hôpital de Sainte-Marie en retour de la confirmation ci-dessus, leurs biens ayant une valeur de 11,288 liv. 17 s. — Déclaration des rentes appartenant à l'hôpital de Sainte-Marie, fourni en exécution de l'arrêt du Conseil en date du 2 septembre 1692. — Inventaire des titres de propriété que possèdent les religieuses dudit hôpital.

4° *Pauvres orphelins, orphelines et veuves.*

GG. 103. (Liasse.) — 1 pièce et 5 cahiers, papier.

1728-1775. — Testament et codiciles de Jean-François Bosquillon par lesquels il fait plusieurs dons et legs : il donne 10,000 livres de France aux pauvres orphelins de la rue d'Arras à Armentières à condition de pouvoir y placer à perpétuité douze garçons ; il donne trois maisons situées dans l'allée Cappon pour servir de demeure à trois pauvres veuves, à chacune desquelles il attribue la somme de 50 livres parisis par an ; il donne,

en outre, une maison située rue des Brigittins à la confrérie du Saint-Sacrement; 1728, 25 juin; 1730, 9 janvier. — Comptes des biens appartenant à la fondation des pauvres enfants orphelins mâles : Recette totale des années 1730 à 1754 : 32,577 fl. 12 pat. 6 d.; dépense : 30,634 fl. 15 pat. 2 d. — « A frère Liévin Villers, maître des écoles des Bons-Fils, pour livraison de trois livres de prières et deux catéchismes, 2 l. 3 s.; » 1755-1758. — « Payé pour beurre, viande et autre vivre des orphelins, leur lessive, l'entretien de leurs habillements et autres menus débours, 418 l. 1 s.; » 1773-1775. (Cf. FF. 73.)

GG. 104. (Liasse.) — 1 cahier et 25 pièces, dont 7 en parchemin.

1682-1769. — Quittances, lettres, circulaires et autres pièces touchant les droits d'amortissement payés par les administrateurs de la maison des orphelins mâles à Armentières fondée par Jean-François Bosquillon. — Liste des enfants orphelins mâles qui sont à la charge de la table des pauvres d'Armentières; 1688. — Compte de la maison et fondation des pauvres enfants orphelins mâles de 1763 à 1769 : — « Le 7 avril 1767, le comptable déclare avoir reçu de M. Van Oye, curé de la paroisse de la ville d'Armentières, la somme de 1,200 florins provenant d'une personne pieuse, pour être employée à l'entretien des habits, linges desdits enfans et à la réfection des biens de ladite fondation, cy, 1,200 fl. »

GG. 105. (Liasse.) — 13 pièces, dont 2 en parchemin.

1648-1753. — Acte par lequel Hélène Hullin, fille de Jacques, veuve de Jacques Boidin, affecte une somme de 10,000 livres à la fondation d'une maison pour les pauvres filles orphelines d'Armentières; 1648, 21 juillet. — Transport d'une rente de 9 liv. 7 s. 5 d. et d'une autre rente de 50 liv. par la veuve de Jean Liénard au profit de la maison des pauvres filles orphelines d'Armentières, fondée par Hélène Hullin.—Signification au sieur Vandrevinckre, administrateur de la maison des pauvres filles orphelines d'Armentières, de l'ordre donné par les échevins de cesser les travaux de construction d'une maison.— Pièces concernant la reddition des comptes du sieur de Caigny, administrateur des biens de la fondation des pauvres orphelines d'Armentières. — Liste des pauvres filles qui demeuraient en 1713 dans la maison des orphelines d'Armentières. — Quittances et extraits de rôles relatifs aux droits d'amortissement payés par les administrateurs de la fondation des pauvres filles orphelines d'Armentières; — attestation touchant une maison située rue des Tanneurs à Lille, appartenant à ladite fondation. (Cf. GG. 144.)

GG. 106. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1719-1789. — Comptes des biens appartenant à la maison des pauvres filles orphelines d'Armentières fondée, sous le titre de Sainte-Elisabeth, par feue Hélène Hullin, veuve de Jacques Boidin, et augmentée par Anne de Beaussart, veuve de Grard Hachin, par le sieur Bosquillon et autres : — Recette totale des années 1719 à 1733 : 19,601 l.; dépense : 17,412 l. 8 s. 6 d. — « A Albertine Thévelin, gouvernante des orphelines, pour une année de ses gages, 108 l.; » 1738-1756. — « Reçu des profits revenant des pauvres filles orphelines, par leur travail, en ce compris 7 fl. 4 pat. donnés par MM. du Magistrat pour récréation au sujet de la naissance du Dauphin, 1,128 fl. 13 pat. 10 d.; » 1781-1789.

GG. 107. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1736-1774. — Bordereaux, quittances et mémoires fournis à l'appui des comptes de la maison des pauvres filles orphelines d'Armentières.

GG. 108. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1729-1772. — Baux des biens de la maison des orphelines d'Armentières; demandes pour admission d'enfants; bordereaux d'impositions, etc.

GG. 109. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1668-1774. — Comptes des biens affectés à la fondation des pauvres veuves d'Armentières par Marguerite Morel, fille de Jean, bourgeoise de Lille, le 8 janvier 1619 : — Recette totale du compte de 1668 à 1684 : 14,645 l. 13 s.; dépense : 14,734 l. 7 d. — « A Mᵉ François Joire, prêtre et coûtre de l'église paroissiale, pour ses gages d'avoir sonné la messe afin d'advertir lesdites vesves par l'espace de six ans, 24 l.; » 1689-1695. — « Pour un voyage à Lille affin de traicter avecq Monseigneur l'Archevesque d'Aix du rachapt de la rente due par Monsʳ le comte d'Egmont, 15 l.; » 1695-1704. — « A Jacques-François Labbre, peintre, pour avoir relavé et peint l'épitaphe de la fondatrice, 2 l. 8 s.; » 1704-1711. — Recette totale du compte des annés 1772 à 1774 : 6,108 l. 11 s. 1 d.; dépense : 2,396 l. 2 s. 9 d.

GG. 110. (Liasse.) — 11 pièces, dont 1 en parchemin.

1682-1740. — Enumération des lettres de rente appartenant à la fondation des pauvres veuves d'Armentières. (Cf. FF. 64.) — Procès-verbal de mesurage d'une pièce de terre située à Warneton, appartenant à la même fondation. — Quittances et circulaires relatives aux droits d'amortissement payés par les administrateurs de la maison des pauvres veuves d'Armentières, fondée par Marguerite Morel.

GG. 111. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1739-1775. — Exécution par les héritiers de feu Jean-François Bosquillon des volontés testamentaires de ce dernier en ce qui regarde le legs qu'il a fait en faveur des pauvres veuves d'Armentières. — Différend entre le Magistrat d'Armentières, joints à lui les ministres des pauvres de cette ville, d'une part, Marie-Joseph Hennion, veuve de Pierre-François Delebecque, cousin de Jean-François Bosquillon, d'autre part, touchant l'interprétation des volontés dudit Jean Bosquillon lequel, en octobre 1722, avait fait don de trois maisons à lui appartenant pour servir de demeure à trois pauvres veuves de la ville d'Armentières, la préférence étant toujours donnée à celles qui auraient parenté avec lui.

5° *Bons-Fils.*

GG. 112. (Liasse.) — 7 pièces, dont 1 en papier.

1685-1761. — Constitution de rente au profit des Frères du tiers-ordre de Saint-François à Bergues par Jean Hoornaert. — Acte par lequel frère Alexis Lemahieu, supérieur de la famille d'Armentières des Frères du tiers-ordre de Saint-François, promet de remplir les charges imposées à sa maison par la fondation de frère Jean Millhomme ; 1696. — Don par Pierre Dumetz aux Frères du tiers-ordre de Saint-François à Armentières, de douze cents un quarteron de terres et prés à Armentières et à Erquinghem, avec les autres biens meubles et immeubles, or et argent, qu'il laissera au jour de son trépas ; 1696.— Abandon par François Colle, marchand, aux Bons-Fils d'Armentières, du tiers d'une maison située en cette ville à la condition de prendre à leur charge « l'alliment, entretien et establissement de Louis Odent, débile d'esprit, » dont ledit François Colle est tuteur ; 1698. — Constitution d'une rente par Thomas Becquet au profit des Bons-Fils d'Armentières. — Bref du pape Clément XIII par lequel il accorde une indulgence plénière aux fidèles qui, étant en état de grâce, visiteront, le jour de la fête de saint Joseph, l'église des Frères du tiers-ordre de Saint-François à Armentières, et y prieront aux fins ordinaires de l'Eglise ; 1761.

GG. 113. (Liasse.) — 18 pièces, dont 12 en parchemin.

1639-1730. — Ventes aux Bons-Fils d'Armentières : — d'une maison située rue des Bourgeois, par Jacqueline Lefebvre, veuve de Pierre de Gavre ; — de trois quartrons d'héritage joignant à la maison desdits Bons-Fils par Pierre Odent ; — de deux maisons à front de la rue des Capucins, *aliàs* des Bourgeois, par Bauduin Lhermitte, marchand et échevin d'Armentières, agissant comme administrateur de la maison des orphelins mâles de ladite ville, fondée par Jean Stappart, bourgeois de Lille; 1671 ; — de quatre cents de pré par Péronne Legroul, veuve de Jacques Boursette ; — de deux maisons à Estaires ; — d'une maison rue des Bourgeois, par François Hullin ; — d'une maison faisant le coin de la rue d'Arras et de la rue des Bourgeois, par Thomas Becquet; — de deux autres maisons rue d'Arras par Jean-Baptiste Lansart et Jacqueline Becquet ; — de neuf cents de terre tenus de la seigneurie du Carnin par Alexandre Legrand; — de deux bonniers trois cents de terre sis à Warneton par Elisabeth Nory, Jean-François Gombert et Jacqueline Vanacker ; — de dix cents soixante verges de terre à Armentières par Pierre-François Destieu.

GG. 114. (Liasse.) — 46 pièces, dont 3 en parchemin.

1627-1781. — Lettres et papiers concernant les biens des Bons-Fils d'Armentières situés en la paroisse de Nieppe, sous les seigneuries d'Oosthove et Van den Houtte : lettres d'achats et de ventes, actes de reliefs, baux, etc.

GG. 115. (Liasse.) — 28 pièces, dont 4 en parchemin.

1696-1764. — Quittances de droits seigneuriaux, reçus divers, copies d'actes, etc., concernant les biens de Pierre Du Metz, lesquels sont devenus la propriété des Bons-Fils d'Armentières. — Bail de deux maisons situées rue d'Arras. — Attestation de plusieurs habitants d'Armentières touchant la propriété d'une allée en la rue d'Arras, commune à plusieurs petites maisons dont les fonds appartiennent aux Bons-Fils d'Armentières. — Rapports et dénombrements des terres tenues de la sei-

gneurie de Carnin par les Bons-Fils d'Armentières. — Convention entre les exécuteurs testamentaires de feu Pierre Bucquet, sieur de Beauregard, et la congrégation des Bons-Fils d'Armentières, touchant l'échange d'une maison rue d'Arras contre des terres situées à la Chapelle-d'Armentières. — Inventaire, fourni par les Capucins d'Armentières aux officiers fiscaux de la Gouvernance de Lille, dans le débat soulevé entre eux et les Bons-Fils de ladite ville « au subject du nouveau cloistre nouvellement érigé » par ceux-ci près du couvent des Capucins ; 1671 ; — lettre des échevins d'Armentières au prieur des Capucins de cette ville : ils ont vu, disent-ils, avec déplaisir qu'il s'est élevé un différend entre eux et les Bons-Fils d'autant plus que ces derniers sont prêts à faire boucher les vues qu'ils ont pratiquées, à leur nouveau bâtiment, sur le couvent des Capucins, d'ailleurs sans aucune intention d'offenser ceux-ci ; les échevins témoignent le désir que cette bonne disposition d'une des parties puisse mettre un terme au procès intenté aux Bons-Fils qui jouissent de l'estime de tout le monde par leur vie exemplaire, leurs bons exemples et la bonne instruction qu'ils donnent à la jeunesse. — Requête présentée par les Bons-Fils au Magistrat d'Armentières, afin d'être autorisés à reconstruire leur maison sur l'alignement de la grande porte d'entrée du jardin des Cupucins; 1764. — Assignation à comparaître devant les échevins d'Armentières notifiée à Jacques Charlet, à la requête des Bons-Fils.

GG. 116. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1723-1781. — Procès verbaux de visites faites dans la maison-forte des Bons-Fils par les échevins en vertu de leur droit de police, lequel leur a été contesté par ces religieux en 1731 et 1732, et par l'intendant de Flandre en 1781. — Plaintes formulées contre frère Martin Burette, supérieur de la maison des Bons-Fils d'Armentières, par le sieur de Gayaffa et le chevalier de Cernay, détenus. — Ordres de transfert et correspondance concernant les détenus. — Enquête faite par les grand-bailli et les délégués des échevins d'Armentières en la maison des Bons-Fils, sur l'avis qui leur avait été donné que l'épouse du sieur Le Breton, gentilhomme de Douai, enfermé aux Bons-Fils en vertu de lettres de cachet du roi, mangeait journellement avec lui, ce qui est contraire à l'usage et aux bonnes règles : ils enjoignent au frère Antoine Lefebvre, supérieur, de veiller à ce qu'aucun de ses pensionnaires n'ait en sa possession couteau, ciseau ou autre objet pouvant faciliter une évasion ; 1746. — Noms des personnes détenues en la maison des Bons-Fils d'Armentières : Jacques-Louis Le Comte Thomassin, de Douai, Erasme Du Belloy, Antoine de Corbaumont, dom Placide, religieux de l'abbaye de Saint-Saulve, Noël-Philippe de La Hamaide, de Tournai, dom Joseph Roland, de Valenciennes, le chevalier de La Lobbe, dom Pierre Vanstrude, de Saint-Maur, le baron d'Assignies, etc.; 1747. — Commission donnée par Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de Flandre, au sieur d'Haffrengues, son subdélégué à Lille, pour visiter, quand bon lui semblera, la maison des Bons-Fils d'Armentières ; 1747. — Lettre écrite au nom de l'intendant par le sieur Massart aux échevins d'Armentières pour leur demander un mémoire sur la juridiction qu'ils prétendent avoir en ce qui concerne la maison de force ; — les échevins d'Armentières, en réponse à cette lettre, envoient copie de cinq documents tendant à établir leur droit, comme agents du comte d'Egmont, seigneur haut justicier, sur l'administration de la maison tenue par les Bons-Fils ; 1749. — Pièces relatives à l'admission, dans la maison des Bons-Fils, de Jean-Noël Loubert, pour cause d'ivresse, et d'Adrien Barbage, frère du père Césaire Barbage, récollet de la province de Lille.

6° *Dames de la charité des pauvres malades.*

GG. 117. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1682-1775. — Acte d'établissement de la confrérie des Dames de la charité des pauvres malades de la ville d'Armentières par Mgr Gui de Rochechouart, évêque d'Arras, « faisant une célèbre mission à Armentières, avec un grand nombre de vertueux et zélés ecclésiastiques », de concert avec M. Moloy, pasteur d'Armentières, et les principales bourgeoises de cette ville ; 1682, septembre. — Testament de M. Moloy, doyen de chrétienté, curé d'Armentières, par lequel il abandonne ses biens à la maison des Dames de la charité des pauvres malades qu'il a fondée en la rue des Pourceaux ; 1694, 16 août. — Vente audit sieur pasteur Moloy, de deux maisons en la rue des Pourceaux, pour servir à la confrérie des Dames de la charité des pauvres malades ; 1694. — Testament de Jean-François Theste, par lequel il donne aux pauvres d'Erquinghem-sur-la-Lys et à la confrérie de la Charité des pauvres malades de la ville d'Armentières, qui se les partageront par portion égale, huit cents de jardin et « desricquis » situés à Erquinghem ; 1729. —

Décisions prises par les Dames de la charité dans l'assemblée qui fut tenue chez M. le pasteur d'Armentières le 6 décembre 1718. — Procès-verbaux d'élection des dames supérieure, boursière, lingère, etc., de la société des Dames de la charité des pauvres malades de la ville d'Armentières; 1775-1789. — Quittances des droits d'amortissement payés par la Confrérie des Dames de la charité des pauvres malades d'Armentières pour la donation Theste et pour celle d'une rente de 12 florins faite par Marie-Appoline Degruson, épouse de Michel Devoole; 1742.

7° *Table du Saint-Esprit ou des pauvres.*

GG. 118. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1388-1438. — Jacques Pallée, prêtre, pour le repos des âmes de son père Jacques, de sa mère Claisse Thiébault et de lui, donne « à le fabrique del église et table du Saint-Espir (Saint-Esprit) d'Armentières, » vingt sols de sous-rente annuelle assignée sur une maison située rue « du Glatigny, » par tel manière et condition que les proviseurs et ministres de ledicte église et table du Saint-Espir seront tenus de faire faire l'obit et proyère une fois par an pour le salut des âmes des dessus nommés, auquel obit eulx proviseurs seront tenus de querre I cappellain, liquels célébera une messe et fera le proyère ainsi qu'il appertient, et debvera estre ledicte messe célébrée une fois caschun an, perpétuelment et à tousjours, et le prochain jour férial après le jour de la commémoration des âmes, et debvera havoir icilz capellains pour sen seellaire à dire le messe et faire le proyère chiuncq solds, et li coustes pour soner et aidier à ledicte messe douze deniers, et à ycellie messe seront tenus lesdis proviseurs et ministres de liverer trois candeilles de chire de I denier le pièche et I denier mis en caschune pour aidier à ledicte messe et offrir, et douse deniers en pain pour ausmonner et départir as poveres; » 1388, 10 novembre. — Thomas ly Roides, bailli de mons[r] Pierre de Wychete, chevalier, chambellan du Roi, seigneur de Raches, châtelain d'Orchies et seigneur d'« Arementières » en partie, et les hommes de fief dudit seigneur, assignent sur le fief du Gardin appartenant à Pierre Le Borgne, la rente annuelle de 10 livres que Jean Sorre a léguée aux pauvres d'Armentières, à ce présents et consentants « Jakemes Hocedés et Piérars Boucris, comme menistre et procureur à che commis deuement par le plus saine partie des boine gens delle ville et parrosse de Arementières de le tavle dou Saint-Esprit de ychelle ville et parrosse; » 1394, 2 mars. — Adhéritement conféré par les échevins d'Armentières, en présence de François Le Koc, lieutenant de Guillebert de Carnin, écuyer, bailli pour le comte de Saint-Pol, à Jean de Menin et ses hoirs, de deux lieux manoirs « plantés et herbergiés, marcissans d'un costé à la porte d'Arras et aux fossés de ladicte ville, » qui ont été donnés audit Jean par Jacquemart Dommessent et Pierrotte Hernier, son épouse, « avec deux lis estoffés chascun d'un parkenet, ung couvertoir et unne perre de linceulx. » Ledit don avait été fait à la condition « que ledit Jean Menin, sa femme, ses hoirs et aïans cause, debveront et serront tenus de herbergier èsdictes maisons et couchier èsdis lis les povres membres de Dieu, tant que lesdis lis serront plains, et ce faire tous les jours que requis en serront. » Il était, en outre, tenu de conserver « lesdictes maisons estaintes de pleuve et de solleil, » et de « souffissaument maintenir et retenir lesdis lis, parkenés, couvertoirs et linceux. » En cas de non-accomplissement de ces conditions, Jean de Menin ou ses héritiers devraient être privés de ces deux maisons, lesquelles feraient alors retour à la table des pauvres; 1438, 15 novembre.

GG. 119. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1495-1536. — Transport de rentes au profit de la table et charité des pauvres de la ville d'Armentières: — pour satisfaire aux volontés testamentaires de Jean Cocquiel, lequel a fondé un obit à célébrer tous les ans le 2 janvier en l'église paroissiale, à la charge de la pauvreté d'Armentières; 1495; — pour l'exécution du testament de Jean Le Bourgeois, lequel a fondé un obit anniversaire la veille de Noël, au grand autel de l'église paroissiale, à célébrer à la charge de la pauvreté, après lequel obit il « sera donné et distribué aux povres gens honnestes de la ville et paroisse pour quarante-quatre gros de laigne (bois en corde); » 1501; — pour la fondation d'un obit solennel anniversaire ordonnée par le testament de Marion Dommessent; 1502; — pour la fondation de deux obits solennels anniversaires prescrite par le testament de Pasquier Frummault; 1520; — par Colart Lanchelle à charge, pour la table des pauvres, « de gouverner, nourir, cauchier, vestir et entretenir ledit Collart selon que à son estat appartient durant le temps de sa malladie et débiliture qu'il a à présent et jusques à ce qu'il porra gaigner sa vie; » 1536; — par François Lermitte, en exécution des dernières volontés de sa fille Antoinette; 1536.

GG. 120. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1540-1543. — Transport au profit de la table et charité des pauvres de la ville d'Armentières : — d'une rente afin de satisfaire aux dispositions du testament de feu Jean Lagache, à charge d'un obit anniversaire ; 1540; — d'une autre rente en exécution du testament de Pierre Du Four, bourgeois d'Armentières; 1541 ; — d'une rente de 100 sols par Eloi Bacler, à charge d'un obit ; 1543 ; — d'une partie de maison à usage de cabaret sous l'enseigne du *Loscart* à Armentières, par Lambert Barbion ; 1540. — Procuration donnée devant les bourgmestre et échevins de Bruges par Olivier de le Frelye, bourgeois et drapier de cette ville, à Nicolas Boullen et consorts, à l'effet de poursuivre le paiement d'une somme de 24 livres parisis qui lui est due par un bourgeois d'Armentières, somme dont ledit Olivier fait don aux pauvres de cette dernière ville ; 1540.

GG. 121. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1554-1569. — Testament de Michel Liennart, marchand demeurant à Armentières, par lequel il lègue deux lettres de rente à la table et charité des pauvres de cette ville, « trois bonnets, assavoir les deux rouges et l'autre noir, » à l'église paroissiale ; en outre, il donne « aux confraries du Sainct-Sacrement, de Nostre-Dame de Sept-Dolleurs, et de Sainte-Barbe, à chacun dix gros parisis en l'acquict de ses confraries ; » 1554. — Constitution au profit de la table des pauvres de la ville d'Armentières par Jean Denys, de la moitié d'une rente de 6 livres de gros, l'autre moitié étant donnée aux pauvres de Steenwerck ; 1554. — Création d'une rente, laquelle sera affectée à la fondation d'un obit conformément aux intentions testamentaires de Jean Bonnet ; 1554. — Confirmation par Jeanne Blondel, veuve d'Olivier Denis, du don d'une lettre de rente fait par sondit mari à la table des pauvres d'Armentières ; 1555. — Don par Guillaume de le Vigne aux tables des pauvres d'Erquinghem-sur-la-Lys et d'Armentières, de rentes assignées sur une maison rue de Glatigny ; 1559. — Transport d'une rente au profit de la table des pauvres d'Armentières en exécution du testament de Michel Boidin ; 1569. — Don par Michel Ghuémart, bourgeois et marchand d'Armentières, aux pauvres de cette ville, d'une lettre de rente de 7 livres 10 sols « pour la bonne affection qu'il a auxdis povres et affin de subvenir à leur nécessité ; » 1569.

GG. 122. (Liasse.) — 20 pièces, dont 8 en papier.

1574-1594. — Donations de rentes aux pauvres de la ville d'Armentières par Antoine Hacquelot, « marchant taincturier de garranche demourant en ceste ville ; » 1574 ; — par Jeanne Le Boucq, veuve de Pierre Lesaffe ; 1580. — Testament de Martin De le Croix, par lequel il lègue son « meilleur manteau » à l'église paroissiale d'Armentières, et tous ses autres biens à la table des pauvres de la même ville, à charge par celle-ci de payer ses funérailles ; 1583. — Don aux mêmes pauvres par Nicolas de Forceville, boulanger, d'une maison en la rue de la Belle-Croix : ledit Nicolas, lors de l'incendie qui le 1er mai 1589 consuma toutes les maisons des deux côtés de la rue de la Belle-Croix, voyant une maison qui lui appartenait dans ladite rue sur le point d'être envahie par les flammes, fit vœu de la donner aux pauvres si le plaisir de Dieu était qu'elle fût épargnée, ce qui advint en effet « à l'aide de Dieu et d'aulcuns gens illecq estans, » ladite maison étant restée seule debout au milieu de la destruction générale ; 1589-1591. (Cf. GG., 140.) — Transport d'une rente au profit de la table des pauvres d'Armentières afin de satisfaire aux volontés testamentaires de Marie Ernoult, veuve de Mathieu de Vroet ; 1585. — Don d'une rente par Grard Cousturier, bourgeois d'Armentières, à la table des pauvres de cette ville ; 1586. — Transport d'une rente au profit de ladite table, pour effectuer la donation faite par feue Agnès Lefebvre, veuve de Pierre Cousin ; 1594.

GG. 123. (Liasse.) — 18 pièces, dont 4 en papier.

1601-1619. — Donation à la table des pauvres d'Armentières : — par Catherine Ghémart, veuve de Gilles Lagache, d'une pièce de dix-sept cents de terre située à la Chapelle-Grenier ; 1601 ; — par Hélène Seuwin, veuve de Roland Duflocq, d'une rente de 6 liv. 5 s., à charge d'un obit anniversaire, « pour effectuer la bonne et pieuse intention de sondit feu mary et pour la bonne affection qu'elle at et porte vers ladite table des pauvres ; » 1602 ; — par Jean Lamiraud, censier de Rabecque, de deux lettres de rente ; 1611 ; — par Chrétienne de Vos, veuve de Pierre de Sains, d'une rente de 6 liv. 5 s. à charge d'un obit anniversaire ; 1611 ; — par Magdelaine Fleury, veuve de Jean Caullier, d'une maison située dans une allée venant à front de la rue d'Erquinghem, « pour la bonne amour et affection qu'elle at et porte vers ladite table et affin d'estre secourue et assistée des aulmosnes libéralles d'icelle quy se distribuent sepmai-

nièrement, pour subvenir à sa nourriture et entretènement sa vie durant; » 1614; — par Jacques Buris, bourgeois d'Armentières, et Claire Gilles, sa femme, d'une rente de 31 livres; 1619.

GG. 124. (Liasse.) — 13 pièces, dont 8 en parchemin.

1623-1756. — Transport de rentes au profit de la table des pauvres d'Armentières : — pour effectuer la donation faite par Jean Le Noble à charge d'un obit anniversaire pendant cinquante ans ; 1623 ; — pour effectuer les donations faites par Georges Henniart, 1627; par Jeanne Boidin, 1649; par Piat Grouzet et Marguerite Morel, 1658; par Antoine Gaverel, 1658. — Don d'une maison en la rue des Espagnars à Armentières, fait par Marguerite Deleforterie, « ancienne fille non mariée », à la table et charité des pauvres de cette ville, à charge « de la recevoir à l'hospital des pauvres chartriers pour y estre nourie, saine et malade, aussy long temps qu'il plaira au bon Dieu de la laisser dans ce monde, aux despens dudit hospital, sans pouvoir la renvoïer soubs quelque prétexte ou cause que ce soit ou puisse estre; » 1691. — Abandon par Jean Six et Antoinette Laignel aux pauvres d'Armentières, du droit que lesdits époux pourraient avoir dans une maison située à front de la rue Notre-Dame, que Me Jacques Deleboe a donnée auxdits pauvres; 1718; — par Antoine Candelle aux mêmes pauvres, de la somme dont François De Lestrée, maître charpentier, peut lui être redevable.

GG. 125. (Liasse.) — 7 pièces, dont 2 en papier.

1528-1573. — Vente au profit de la table des pauvres de la ville d'Armentières : — par Antoine Leblond, de deux cents des prés Duhem; 1528; — par Jeannette Lictevoet, d'une maison située rue de Glatigny; 1535; — par Lambert Barbion, d'une portion de maison dans la rue de Lille; 1540.— Abandon par Jacques Defferret à la table des pauvres, d'une maison située à front de la rue des Agneaux, pour tenir lieu des sommes dont il est redevable envers ladite table ; 1573.

GG. 126. (Liasse.) — 10 pièces, dont 1 en papier.

1612-1670. — Adhéritement conféré à la table des pauvres d'Armentières de deux cents et demi de pré donnés par Cassidoine Wiccart, veuve de Jacques Guiéret, à ladite table ; 1612. — Vente au profit de la table des pauvres d'Armentières : — par Philippe Despaigne, d'une maison située hors l'enclos de la ville, en la rue du Crachet; 1618 ; — par Gilles Blondel, d'une choque de maisons et héritages situés à Armentières ; 1669; — par la veuve de Gilles Cuvelier, d'une maison à front de la rue conduisant du cimetière vers la rue de la Belle Croix; 1669; — par Etienne Marle, d'une maison située en la rue de la Belle-Croix; 1670 ; — par Georges Barbaige et Marie Boidin, sa femme, d'une maison située « en la rue la Court de Lassus ; » 1670 ; — par Guillaume Pol, de cinq cents de pré; 1670.

GG. 127. (Liasse.) — 16 pièces, dont 8 en papier.

1671-1699. — Vente au profit de la table des pauvres d'Armentières : — par les exécuteurs testamentaires de François Cousin, d'une maison en la rue de la Belle-Croix; 1671 ; — par Nicolas Barbry, d'une choque de maison située à front de la rue d'Erquinghem ; 1674 ; — par la veuve de François de Vos, de quinze cents de pré; 1674; — par Antoine Buisine, de deux cents de pré ; 1677; — par Paul Coisne, de quatre cents de terre à Houplines ; 1679; — par Jacques-François Leclercq, de trois cents et demi de pré; 1679; — par Louis et Floris Brame, de deux pièces de terre à Armentières; 1687 ; — par Pierre-François Walbroucq et Marie Préal, sa femme, d'une maison située en ladite ville ; 1699.

GG. 128. (Liasse.) — 13 pièces, dont 6 en parchemin.

1702-1706. — Vente au profit de la table des pauvres d'Armentières : — par Gaspard Walbrouck, de deux cents de pré situés vis-à-vis de la Cauwette et d'autres deux cents situés ès prés Duhem ; 1702; — par François Wagon et consorts, de dix-sept cents de terre sis à la Chapelle-d'Armentières; cette acquisition est faite au moyen des « deniers provenans de la donnation faite par maistre Christophe Vandevalle, prestre, receveur des chanoines de la collégialle d'Harlebecq, à Jacque Vandevalle, son frère, débil d'esprit, entretenu dans l'hôpital à la charge de la charité des pauvres de ladite ville ; » 1704; — par les curateurs des biens abandonnés d'Anne-Marie Le François, veuve de Noël Cornillot, de sept quartrons de pré ; 1705 ; — par les héritiers de Nicolas Béhagle, de huit cents quarante-sept verges de pré situés à Steenwerck ; 1706.

GG. 129. (Liasse.) — 12 pièces, dont 2 en parchemin.

1570-1776. — Baux de biens appartenant à la table

des pauvres d'Armentières à Armentières, en la rue Notre-Dame, à Ennetières-en-Weppes, à Houplines, à Frelinghien, à Warneton. — Adjudication des prés appartenant aux pauvres de la ville d'Armentières. — Vente de bois situés à Frelinghien, appartenant aux mêmes pauvres.

GG. 130. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1578-1636. — Vente par les ministres de la table des pauvres d'Armentières : — à Simon Gille, Jacqueline Bacler, Jean Pene, Nicaise Blondel et François Leval, de divers biens situés rue du Plat, rue de Glatigny, rue Notre-Dame, hors la porte d'Arras, près le jardin de la Maladrie; — à maître Jean De Lestrée, prêtre, « d'une petitte maison et héritaige gisante en ceste ville d'Armentières, que ladicte table des pauvres at puis naguerres acquis par donnation de Marie Butin, vefve de feu Jean Goliart, anchienne et débile femme, pour estre entretenue et allimentée en l'hospital de ceste ville hors le pont de Flandres ; » 1634 ; — à Pierre Odent, de deux maisons situées à front de la rue de la Belle-Croix ; 1636.

GG. 131. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1400-1624. — Ventes de rentes à la table des pauvres d'Armentières : — par Jacques Rycars et Marie de Warenghien, son épouse (1400), par les enfants de Gilles Lermitte (1585), par Jacques Roussel (1604), par Martin Odent (1613), par Andrieu Le Blancq, bourgeois et receveur à Lille (1621), par Jean Cousin et Claudine Toulouse (1621), par François Dumoulin (1624;) — par Marie Deleporte, veuve de Remi Pouille, marchand à Lille, moyennant la somme de 1,771 florins qu'elle a reçue « par les mains de Rolland Caillet, ministre desdis pauvres, qui déclara lesdis deniers provenir de la donnation faicte par dam^{lle} Marguerite Morel ausdis pauvres, et que sert icy de remploy ; » (1623.) — Convention entre Pierre Delabarre et Jean Lestienne, ministres de la table des pauvres d'Armentières, et les marguilliers de l'église paroissiale, au sujet de la propriété d'un titre de rente qui appartenait par moitié à la fabrique de l'église et aux pauvres ; 1623.

GG. 132. (Liasse.) — 10 pièces, dont 1 en papier.

1628-1653. — Transport de rentes au profit de la table des pauvres d'Armentières : — par François Lagache (1628), par Jean Hullin, Gilles Cuvelier, la veuve Jean Leclercq (1636), par François Martin (1647), par Jean Coustenoble (1649) et par Roland Gaillet (1653).

GG. 133. (Liasse.) — 20 pièces, dont 5 en papier.

1656-1721. — Transport de rentes au profit de la table des pauvres d'Armentières : — par Jean Groudet (1656), par Thomas Perche (1658), par Andrieu Legrand (1670), par Nicolas Van Decle (1674), par Pierre et Marie-Catherine Breton (1675), par Jean Lesecq (1683) et par Jacques Mallet (1721.) — Titres de rentes appartenant à la table des pauvres d'Armentières ; 1670. (Cf. FF., 66.)

GG. 134. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1638-1753. — Etat de la recette des biens donnés à la table et charité des pauvres d'Armentières par Jean Paterne et Eléonore Nollet, sa femme ; 1638. — Etat des dépenses faites par les travaux de réparation de la cense des pauvres d'Armentières à Frelinghien ; 1749. — Partage de biens entre la table des pauvres d'Armentières et celle de la Chapelle-Grenier. — Chasserel des biens et revenus de la pauvreté d'Armentières, avec un état de ses charges ordinaires, pour une année commencée à la Saint-Jean-Baptiste 1752 et finie à pareil jour de l'année 1753.

GG. 135. (Liasse.) — 7 pièces, dont 2 en parchemin.

1608-1728. — *Queritur* sur la question de savoir si la table des pauvres d'Armentières peut se dessaisir de biens féodaux à elle légués par la veuve de Gilles Lagache ; 1608. — Nicolas Van Decle, bourgeois d'Armentières, reconnaît devoir une somme de 372 livres parisis à la table et charité des pauvres de cette ville ; 1692. — Les échevins d'Armentières reconnaissent avoir vu un acte émané de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, qui décharge les pauvres d'Armentières de l'obligation de donner homme vivant et mourant à ladite abbaye pour une rente tenue d'elle à Fleurbaix ; 1624. — Réclamation des ministres de la table des pauvres d'Armentières au sujet d'un titre de rente que détient à leur préjudice le recteur des Jésuites du collége de Béthune ; 1664. — « Dupliques » pour les ministres des pauvres de la ville d'Armentières contre Me Pierre Wappenaert, au sujet d'une maison dont lesdits pauvres perçoivent indûment le loyer ; XVIIe siècle. — Protestation d'un particulier contre un bail passé irrégulièrement par les ministres des pauvres d'Armentières (1728.)

GG. 136. (Liasse.) — 31 pièces, dont 10 en parchemin.

1515-1742. — Quittances, délivrées par les directeurs, receveurs et sous-fermiers des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts de la province de Flandre, des sommes payées pour droits d'amortissement par les administrateurs des biens des pauvres de la ville d'Armentières.

GG. 137. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1725-1757. — Les ministres des pauvres d'Armentières proposent au Magistrat de contraindre les jeunes gens de la ville à faire, à tour de rôle, les *pourchats* (quêtes) dans l'église pour les pauvres, le lundi de chaque semaine, attendu que lesdits ministres, malgré des démarches réitérées, ne peuvent décider personne à faire ces quêtes ; 1725.— Elections d'administrateurs des biens des pauvres d'Armentières : — protestation du sieur De Hayon, lieutenant du bailli, contre une élection faite indûment par les mayeur et échevins ; — avis du sieur Goudemez, duquel il résulte que l'élection des ministres des pauvres doit se faire par le lieutenant du bailli et le Magistrat conjointement ; 1749. (Cf. FF., 69.)

GG. 138. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1723-1781. — Pauvres de la ville d'Armentières.— Liste des pauvres; répartition des aumônes qui leur sont accordées. — Mesures prises pour remédier à l'insuffisance des vivres : tumulte causé par le refus fait par le bailli de procéder aux distributions ordinaires, refus qu'il est obligé de retirer devant l'attitude de la populace; 1749. — Démarches faites auprès de l'intendant de Flandre par le Magistrat d'Armentières afin d'obtenir la révocation de l'exemption de contribuer dans les octrois levés au profit des pauvres d'Armentières dont jouissent les ecclésiastiques et nobles de cette ville ; 1757. — Acte de comparution en la Chambre échevinale du R. P. Charles Dupuis, recteur du collége des Jésuites, de M. François-Ignace Van Oye, curé, et du R. P. André Lemesre, brigittin, lesquels ont affirmé sous serment avoir payé leur quote-part dans la taxe d'aumône imposée au profit des pauvres ; 1759.

GG. 139. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1501-1535. — Compte rendu par les ministres de la table du Saint-Esprit, « des biens, rentes, cens, dons, legs, pourchats et autres profits quelconques appartenant, venus et échus à ladite table » pour deux ans finis à la Saint-Jean-Baptiste 1503 : — Recette totale de ce compte : 739 l. 10 s. 8 d.; dépense : 712 l. 14 s. 1 d. — Fragment d'un compte des mêmes ministres rendu pour les deux années écoulées depuis le 24 juin 1533 jusqu'au 24 juin 1535.

GG. 140. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1582-1599. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — Recette totale de l'année 1582-1583 : 6,373 l. 8 s. 2 partis; dépense : 5,859 l. 1 s. 10 d. — « A Jean Denis, cauffourrier, pour avoir livré grand nombre de bricques et mortiers pour réfectionner la maison donnée au nouvel hospital par Nicolas Forcheville, eschappée du feu de meschief advenu le premier jour de may XV^{c} IIII^{xx} IX, CIIII^{xx} VIII l. IX s.; » 1589. (Cf. GG.) — « Receu du don gratuit faict à ladicte table par pluiseurs bourgeois et manans de la ville affin d'estre auctorisez par le pasteur de ceste ville de povoir mengier bure et laict du long le karesme de l'an XV^{c} IIII^{xx} XII, CIII l. XIX s. IX d.; » 1592.— « A Me Jean Binet et Pierre Steenlant, chyrurgiens, ayant eu en cure le filz d'Antoinette Costenoble, ayant esté bleschié fortuitement d'une harquebousade, et pour entériner les lettres de pardon de cestuy qui avoit infligé ladicte blessure, XLVIII l.; » 1593. — « A Marguerite Serale, povre femme, en advanchement d'un pellerinaige qu'elle a faict à Sainct-Nazaire pour sa fille Sara, qui estoit traveillié, XL s.; » 1595. — Recette totale du compte de l'année 1598-1599 : 7,348 l. 17 s. 9 d.; dépense : 10,046 l. 7 s. 9 d.

GG. 141. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1653-1657. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — Recette totale du compte de 1653-1654 : 8,318 l. 4 s. 1 d.; dépense : 10,361 l. 19 s. 8 d. — « Quant à la fondation de feu dom Jean de Hanne, en son vivant abbé de Warneston, faicte à l'hospital de ceste ville par chacun an le jour du Jeudy-Saint, jour auquel se distribue à treize pauvres leur aïant estez lavez les pieds par M. le pasteur de ceste ville ou son chappelain, à chacun une pinte de vin et un pain blanc de quatre pattars et un patar en argent, a esté paié VI l. X s.; » 1655. (Cf. GG. 94.) — « Quant à l'aulmosnaige en mouton aux deux obitz fondez par feu messire Louys Domicent, de la moictié d'ung mouton à chacun desdis obits, qui se réparty en sept pièches, le plus égalles que faire se peult, et se distribue à sept pauvres y assistans, ensuite de la

fondation, d'aultant que le coust desdictes deux moictiés de moutons sont comprins dans la livraison de la chair doulce qu'ont faict lesdis ministres pour l'entretient et norritture des pauvres de l'hospital, iceulx ne se rapportent icy en mise, ains seullement pour mémoire ; » 1657.

GG. 142. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1657-1664. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « At esté paië, pour le pris d'ung jambon qu'on a acheté pour l'hospital pour le jour de la dédicasse, III l. III s.; » 1658. — « Recepte des amendes advenues à la crue perche de la draperie, ensamble de la haute perche et seau de taincture de ladicte ville, au prouffict de ladicte table, CIII l. XVIII s.;» 1659. — Recette totale du compte de l'année 1660-1661 : 8,986 l. 17 s. 11 d.; dépense : 11,255 l. 4 s. 6 d.— « Aux administrateurs des biens et revenus de l'école dominicale, pour une année de la fondation faicte au prouffict de ladicte escole à chasque première dimenche du mois pour estre distribué aux pauvres retournans en ladicte escole, en pain, IIc XL l.; » 1664.

GG. 143. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1666-1676. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « A Me Michel de Lestrée, prestre et coustre de l'église paroissialle de ceste ville, pour avoir célébré la première messe journellement de bon matin suivant la fondation, IIc XLVII l. XII s.; » 1667. — Recette : « Quant à la maison et thisserie édiffiée sur le jardin de l'hospital au quartier du Crachet, pour ladicte maison et thisserie avoir esté bruslée pendant l'année 1645 lors du siége de cette ville, et depuis lors non rédiffiée, n'a esté rien receu, mémoire ; » 1669. — « A Jaspart Wallebrouck, hoste, pour despens de bouche faicts par lesdis compteurs le jour du Jeudy-Saint après la prédication à la chapelle de l'hôpital, IX l.; » 1674. — « A François Joire, pour le prix d'une garde-robbe achetée à la vendue des meubles délaissez par Pierre Grau, pour servir dans l'hospital, XIV l. X s.; » 1676.

GG. 144. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1677-1706. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Receu pour les pourchats faicts en l'église paroissialle les dimanches et festes pendant les années de ce compte, pendant la grande messe, CXVIII l. X s.; » 1677-1679. — Recette totale du compte de l'année 1699-1700 : 3,716 l. 8 s. 5 d.; dépense : 3,682 l. 7 s. 10 d. — « A damelle Bosquillon, maîtresse de la maison des pauvres filles orphelines de ceste ville, pour une année de la fondation de damlle Jenne Liénart, femme du docteur Doucet, en faveur desdictes pauvres filles, XLVIII s.; » — « Déclarent les compteurs qu'ils ont aumosné aux pauvres ménages de ceste dite ville et autres indigens durant l'année de ce compte, 1,198 l. 9 s.; » 1706.

GG. 145. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1707-1715. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Recette des censes et héritages amortis par feu Louys Domicent, donnez à la table des pauvres pour la fondation de la première messe qui se dit à l'autel de Saint-Nicolas dans l'église paroissialle de ceste ville, ensamble pour la fondation de deux obits annuels, 3,580 l.; » 1707-1708. — « A maistre Philippe Pouchain, prestre, pour un an de la première messe, 400 l.; » 1710. — Recette totale des années 1711 et 1712 : 16,110 l. 10 s. 6 d.; dépense : 15,751 l. 5 s. 4 d.

GG. 146. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1716-1726. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Recette des deniers levez des troncqs appartenans à ladite pauvretée posés en divers endroits de cette ville, comme aussy des pourchats faits les dimanches et festes en l'église des RR. PP. Capucins, Jésuites, Brigittins et autres, 737 l. 19 s. 6 d.; » 1723. — « Au marguillier de ladite église, pour les droits des vins, luminaires et ornemens livrez ausdis obits pendant l'année 1724, 25 l. »

GG. 147. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1727-1736. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Reçu de Nicolas-Albert de la Croix, ensuite d'ordonnance de Messieurs du Magistrat, pour subvenir aux pressans besoings et nécessitées des pauvres, 906 l. 14 s. 6 d.; » 1727. — « Reçu de Philippe Adam, pour le louage de douze cents de terre proche le lieu patibulaire, 54 l.; » 1729. — « Mises pour bleds, viandes, bois, boeure, boissons et autres denrées qu'il a convenu pour la nourriture et en-

tretient des pauvres colloquez audit hôpital, 2,087 l. 8 s.;» 1730.

GG. 148. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1736-1740. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Quant aux deniers à Dieu qu'on reçoit annuellement de la table des prêts pour les prix des bagues mises au lombart de ladite ville, pour l'année de ce compte n'y a eu aucune table des prêts, mémoire ; » 1737. — « Déclarent les compteurs d'avoir receu de Messieurs du Magistrat par pur don, pour assister les pauvres, 600 l.; » 1738. — « Pour les aumonnages faits pendant une année et fournis alternativement de mois à autre par les compteurs aux pauvres ménages honteux, 5,678 l. 17 s.; » 1740.

GG. 149. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1770-1777. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — Recette totale des années 1770 et 1771 : 36,270 l. 7 s. 9 d.; dépense : 36,486 l. 10 s. 11 d. — « Déclare le comptable d'avoir reçu 2,000 écus que feu M. Pronnier avoit légué au profit des pauvres de cette ville suivant son testament du 6 avril 1766, 9,600 l.; » 1773-1774.

GG. 150. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1778-1786. — Comptes des ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières : — « Aux dames hospitalières de cette ville, la somme de 144 livres, pour les indemniser des frais qu'elles ont fait extraordinairement pour des pauvres malades et affligés qui ont été placés chez elles; » 1784. — Recette totale du compte de l'année 1785-1786 : 37,135 l. 6 s. 7 d.; dépense : 37,799 l. 12 s.

GG. 151. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1630-1644. — Compte, rendu par les ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières, des biens et revenus légués à ladite table par Jean Paterne et Aliénor Nollet, sa femme, pour un an écoulé depuis le 8 avril 1630, jour de la mort dudit Jean, jusqu'à la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1631. — En tête de ce compte se trouvent transcrites les pièces suivantes : Jean Paterne et Aliénor Nollet, « désirans de subvenir aux nécessitez des povres d'Armentières et décoration de l'église paroissiale d'icelle ville, » lèguent à la table et charité des pauvres de la ville d'Armentières tous les biens sans exception qu'ils laisseront à leur mort, aux charges suivantes : la fondation de deux obits anniversaires en l'église paroissiale, lesquels seront suivis d'une distribution de 12 livres entre les quarante pauvres des deux sexes y assistant ; la distribution d'un pain de patard, le premier dimanche de chaque mois depuis le mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, à tout enfant fréquentant l'école dominicale ; le paiement, chaque année, aux RR. PP. Capucins, d'une somme de 60 livres à employer aux plus urgentes nécessités desdits religieux ; l'abandon à l'église paroissiale « d'une table d'autel estant présentement en la maison desdis conjoinctz, contenant l'effigie de l'Adoration des Trois-Rois en bosses, » etc.: 9 mars 1616. — Jean Paterne décharge les ministres de la table des pauvres d'Armentières de la distribution à faire chaque mois aux enfants hantant l'école dominicale et déclare avoir affecté à cette distribution un legs particulier fait à ladite école ; 26 mai 1628. — Recette de la totale de ce compte : 5,395 l.; dépense : 5,344 l. — Compte de Pierre Le Gillon, écuyer, seigneur de Millevoye, receveur des deniers appartenant aux « pauvres infectez » de la ville d'Armentières : — Recette des deniers provenant « des amendes sur les estamettes à la crue perche : » 12,183 l. 10 s.; reliquat du compte précédent : 5,235 l. 8 d.; recette totale du compte : 17,418 l. 10 s. 8 d.; dépense : 1,573 l. 10 s. 8 d.; 1640-1644.

GG. 152. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1643-1668. — Comptes, rendus par les ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières, des biens et revenus délaissés à ladite table par Marguerite Morel : — Recette totale du compte de 1643-1645 : 4,390 l. 9 s. 3 d.; dépense : 4,678 l. 15 s. — « A Jacques Barbry, notaire et maistre d'escolle en ceste ville, pour une année de pention à luy accordée pour les services et bons debvoirs qu'il rend à icelle fondation en qualité de procureur et notaire, 5 l.; » 1647-1663.

GG. 153. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1652-1757. — Compte, rendu par les ministres de la table et charité des pauvres d'Armentières, des deniers provenant de l'impôt sur les vins levé, en vertu d'octroi royal, au profit des pauvres de la ville, du 1er mars 1652 au 31 août 1663 : — Recette totale : 3,786 l. 10 d.; dépense : 1,992 l. 4 s. — Etat des revenus et char-

ges de la table et charité des pauvres d'Armentières, dressé, d'après les comptes de 1746 à 1756, pour satisfaire à l'ordonnance de l'intendant du 22 octobre 1757 et justifier la nécessité qu'il y a de continuer à lever, pour subvenir aux besoins des pauvres, l'octroi sur les vins.

GG. 154. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1707-1785. — Pièces relatives à la mise à exécution dans la ville d'Armentières de l'ordonnance de l'intendant portant « que les pauvres nés en Flandre ou sous la domination française doivent être renvoyés dans le lieu de leur naissance, les enfants suivant la condition de leurs père et mère s'ils existent. » — Liste des bourgeois qui feront les *pourchas* pour les pauvres.— Taxe d'aumône : bourgeois et couvents qui refusent de la payer.— « Etat des argents délivrés aux ministres des pauvres. »

GG. 155. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1700-1782. — Enfant abandonné à la charge de la ville d'Armentières. — Circulaires imprimées : touchant l'alimentation et l'entretien des pauvres étrangers à la ville ; — demandant un état des fondations pieuses de la ville, avec indication de leurs revenus et charges. — Ordonnance du Magistrat prescrivant aux pauvres qui veulent être secourus de se présenter à la maison-de-ville. — Etat de l'emploi d'une somme de 586 livres remise aux ministres des pauvres par les échevins d'Armentières.— Demande d'augmentation de salaire par la sage-femme des indigents.— Remise au sieur Le Gillon d'Hagrinsart, dit de Hocron, des trois enfants qu'il avait laissés à la charge de la pauvreté d'Armentières.— Le Magistrat fait notifier au sieur Delassus, licencié en médecine, et à MM. Caudrelier et Dufrasnoit, chirurgiens, qu'on va cesser de leur payer la pension qu'ils touchaient comme médecin et chirurgiens des pauvres.

GG. 156. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1749-1774. — Supplique adressée au Roi par les bailli, mayeur et échevins d'Armentières à l'effet d'obtenir la permission de lever un supplément d'impôt sur la forte et la petite bière afin de pouvoir faire face aux dépenses nécessitées par la mise à exécution des ordonnances sur la mendicité. — Circulaires et lettres prescrivant l'exécution des ordonnances du roi et de l'intendant, en date des 12 mars et 2 mai 1750, pour empêcher la mendicité. — Avis donné au Magistrat d'Armentières du renvoi en cette ville d'un individu trouvé mendiant à Lille.

VIII.

AFFAIRES GÉNÉRALES.

GG. 157. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1630-1782. — Acte par lequel Jean Cousin promet de remplir les conditions du bail, qui lui a été accordé, de la dîme du chapitre de Notre-Dame d'Arras à Armentières ; 1630. — Requête du sieur Bertin, bailli d'Armentières, aux mayeur et échevins, pour qu'ils ordonnent aux administrateurs des écoles dominicales et d'autres fondations pieuses de la ville de rendre leurs comptes ; 1781. — Dénombrement de la population de la ville d'Armentières fourni à M. de Laverdy, contrôleur général des finances, en exécution des ordres de M. le commandant de la province : ecclésiastiques, 16; nobles, 1; filles de nobles, 3; hommes, 1245; garçons, 738; femmes, 1802; filles, 759; religieux, 76; religieuses, 166; valets, 17; servantes, 144. Total, 4967 ; 1764. — Liste des cimetières et couvents de la ville d'Armentières, avec une lettre de M. de Frémicourt, procureur au Parlement de Flandre, demandant si ces couvents sont situés en plein air ou construits dans des cloîtres ; 1782.



Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture; Industrie; Commerce.)

I.

AGRICULTURE : GRAINS ET DENRÉES; ÉPIZOOTIES.

HH. 1. (Liasse.) — 22 pièces, dont 1 en parchemin.

1557-1750. — Philippe II, roi de Castille, mande à Ponthus de Lalaing, gouverneur du comté d'Artois, qu'il a permis à Guillaume de le Grange et à Jean Denis, brasseurs à Armentières, de faire tirer des villes de Béthune, Lens et Saint-Venant les grains dont ils ont besoin. — Nicolas de Landas, seigneur du Heule, chevalier, grand-bailli, et les échevins d'Armentières donnent garantie à Antoine Gobet, Jean Le Candele, François Ghussen et Jacques Thevelin, leurs bons amis, pour les pertes qu'ils pourraient éprouver en faisant les achats de blé destiné aux pauvres de la ville d'Armentières et en recevant les sommes que prêteront les bourgeois pour faire ces achats; — liste des bourgeois d'Armentières qui ont avancé de l'argent afin que l'on puisse acheter du blé pour les pauvres ; 1565. — Ordonnance de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de Flandre, portant que les grains venant de l'Artois se transporteront directement et exclusivement dans la ville de Lille, sans pouvoir être conduits dans d'autres villes, et ce pour empêcher l'exportation de ces grains à l'étranger ; l'intendant statue, en outre, que les grains venant de l'étranger, des villes enclavées et de la Flandre maritime seront déchargés à Armentières, où le marché sera rouvert comme par le passé. — Correspondance et requêtes du Magistrat d'Armentières touchant l'exécution de cette ordonnance.

HH. 2. (Liasse.) — 18 pièces, dont 1 en parchemin.

1536-1789. — Lettres des échevins de Lille constatant la jauge de l'havôt de blé, mesure de Lille, faite par les jaugeurs sermentés des mesures aux grains de la ville. — Réponse du Magistrat d'Armentières à une circulaire des Etats de Lille touchant les mesures en usage dans la ville d'Armentières pour mesurer les grains 1750 ; — Les échevins d'Armentières attestent avoir député Nicolas-Albert de la Croix, mayeur, et Jacques-Philippe Bayart, greffier, vers le subdélégué de l'intendant de Flandre, pour s'expliquer avec lui touchant les difficultés que soulève l'exécution de l'ordonnance de l'intendant en date du 6 février 1740, concernant le commerce et sûreté des transports des grains et farines; 1740. — Observations des échevins d'Armentières sur l'ordonnance de l'intendant, du 6 février 1740, qui a pour objet d'empêcher les habitants d'Armentières et des autres villes d'acheter dans les marchés une plus grande quantité de grains qu'il n'en faut pour leur consommation, et ce afin d'empêcher l'exportation. — Instructions données à Louis Remond, sergent à masse de la ville de Saint-Omer, pour l'achat de grains destinés à être vendus sur le marché de cette ville ; 1757. — Prisée des grains à

Armentières pour l'an 1705 : rasière de blé 4 l. 14 p. 1 d.; rasière d'avoine 4 l. 2 p. 1 d.— Prisée du blé et du pain pour servir de règlement aux boulangers d'Armentières, conformément à l'ordonnance du Magistrat en date du 2 décembre 1785.

HH. 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1687-1776. — Ordonnances des lieutenant de bailli et échevins d'Armentières : touchant *l'égard* (la visite) de la viande ; 1706; — défendant aux habitants d'acheter des viandes fraîches ou salées ailleurs qu'à la boucherie de la ville; 1707. — Requêtes des égards du pain à Armentières : pour provoquer un examen de la qualité des grains afin de rendre justice aux boulangers et au public; — pour obtenir une augmentation de salaire. — Procès-verbal dressé contre un boulanger. — Procès-verbaux de contraventions dressés par les égards des chairs et poisson.— Requête des bailli, mayeur et échevins d'Armentières à l'intendant de Flandre pour obtenir qu'il soit défendu aux commis des traites de saisir le beurre frais en livres venant des terres étrangères limitrophes pour le marché d'Armentières; 1753.— Requête présentée aux grand-bailli, mayeur et échevins d'Armentières au sujet de l'ordonnance qu'ils ont rendue le 19 octobre 1724 et par laquelle il est prescrit à tous marchands, revendeurs et revendeuses *à hayons* de s'établir sur le marché en deux lignes droites vis-à-vis l'une de l'autre, entre le marché *au compenage* (au verjus, aux légumes) et le marché au blé. — Supplique des adjudicataires du droit sur les bêtes à cornes vendues aux francs marchés d'Armentières à l'effet d'obtenir une modération du prix de leur adjudication.— Ordonnance pour mettre fin aux abus qui se produisent au moyen des conventions et monopoles existant entre les mainqueurs et les chasse-marée : pour encourager la chasse-marée, on accordera des primes à ceux qui amèneront sur le marché d'Armentières le plus beau poisson et à ceux qui en amèneront la plus grande quantité; 1776. — Noms de ceux qui se présentent pour être mainqueurs et de ceux qui ont prêté serment.

HH. 4. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1670-1754. — Terres restées en friche par suite des guerres : bail des terres abandonnées par leurs propriétaires. — Ordonnances des Etats de Lille promettant une remise d'une partie des impôts à ceux qui prendront en ferme les terres demeurées en friche; 1670-1676. — Les bailli, mayeur et échevins d'Armentières certifient qu'en vertu de l'ordre à eux donné par les baillis des Etats de Lille le 17 novembre 1744, ils ont fait une enquête sur le nombre de vaches, mortes, dans leur district, de la maladie qui règne en la province, et que ce nombre, pour les mois de septembre, octobre et novembre, s'élève à 47 ; 1744. — Maladie qui règne sur les bestiaux ; 1731. — Demande au Magistrat d'Armentières d'une déclaration du nombre de vaches qui se trouvent en son district; 1740. — Questionnaire adressé par les Etats de Lille au sujet des espèces de chevaux qui existent dans la ville d'Armentières et du travail auquel on les emploie.

II.

FOIRES ET MARCHÉS.

HH. 5. (Liasse.) — 3 pièces, dont 2 en parchemin.

1413-1414. — Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, comte de Flandre, en considération de la prière que lui en a faite le duc de Brabant et les bonnes gens, échevins, manants et habitants d'Armentières, lesquels lui ont exposé que cette ville « est et a esté de tout temps une notable seigneurie en laquelle plusieurs marchans ont acoustumé de converser pour y exercer fait de marchandise, qu'elle est assise sur la rivière du Lys, par quoy les marchans d'icelluy nostre pays et autres y pevent mener et faire mener et conduire leurs denrées et marchandises assez aisément quant bon leur samble, » accorde à ladite ville une franche foire annuelle de trois jours qui commencera le neuf mai, sauvegarde étant accordée aux marchands, leurs valets, facteurs, familiers, *mesnies* (domestiques) et leurs biens et marchandises deux jours avant la foire pour venir et deux jours après pour retourner; 3 novembre 1413. — Antoine, duc de Lothier et de Brabant, agissant au nom de ses enfants mineurs, permet que « toutes manières de gens paisibles venans à la feste » accordée à la ville d'Armentières par son intervention, puissent porter leurs « armures » dans la ville pendant la fête, excepté artillerie; il accorde aux échevins le droit de porter tels édits qu'ils croiront devoir prendre pour assurer le maintien de l'ordre pendant la durée de cette foire, le tout étant accordé pour trois ans seulement; 19 avril 1414. — Copie de ces deux priviléges.

HH. 6. (Liasse.) — 5 pièces, dont 4 en parchemin.

1600-1729. — Lettres des archiducs Albert et Isa-

belle octroyant à la ville d'Armentières une foire de trois jours le 18 juin de chaque année au lieu de celle qui se tenait jadis le 9 mai, et ce « à raison que d'aulcunes espèces et marchandises qui sont faictes et ouvrées en ces quartiers n'y a geurres moyen de les recouvrer après pareille feste que la ville de La Gorgue at le premier dudit moys de may; » 16 juin 1606. — Les bailli et échevins de La Gorgue informent les bailli et échevins d'Armentières que les habitants de Saint-Venant font des démarches à l'effet d'obtenir une seconde franche foire qui commencerait le jeudi après Pâques ; ils espèrent que le Magistrat d'Armentières fera opposition au projet en question attendu que la foire qu'on propose d'établir tomberait quinze jours à trois semaines avant la première foire dudit Armentières ; 1611. — Lettres de Philippe IV, roi d'Espagne, accordant à la ville d'Armentières, pour la durée de la guerre contre la France, un franc marché le lundi de chaque mois, en considération de ce que les habitants ont puissamment contribué à faire les fortifications avant l'invasion des Français et depuis sa reprise par l'Espagne, en considération aussi de ce que ladite ville a été surchargée de garnison, ayant eu jusqu'à 2,000 hommes de troupes, à cause de sa situation qui la rend la clef et frontière de la Flandre, de ce qu'elle a fourni, aux troupes qui logeaient dans ses murs, les feux et lumières contrairement à l'usage d'après lequel ces frais sont payés par le Roi. La ville d'Armentières, par toutes ces charges successives, a dépensé plus de 60,000 livres, ce qui a épuisé ses ressources et l'a forcée à vendre la meilleure partie de ses biens. En outre, il lui est arrivé, le 7 avril 1655, un surcroit de malheur : la garnison irlandaise « demandant l'impossible » aux échevins et ne pouvant être satisfaite, s'est livrée sur les échevins et les bourgeois à de mauvais traitements, les blessant, tuant, pillant et forçant leurs maisons ; 15 avril 1655. — Arrêts du Conseil d'Etat permettant à la ville d'Armentières de tenir une franche foire tous les premiers lundis de chaque mois ; 1705 ; 1729.

HH. 7. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1706-1731. — Défense faite par le Magistrat d'Armentières au fermier du droit d'aunage des toiles et à ses commis, d'exiger, des marchands qui viendront vendre leurs toiles aux franches foires et aux francs marchés de ladite ville, autre droit que celui fixé par le règlement, à savoir 2 deniers sur chaque aune de toile, tant grise que blanche ; 9 mai 1706. — Ordonnance du Magistrat d'Armentières défendant à tous auneurs de toiles qui se vendront dans les foires et marchés de la ville d'accepter aucune gratification pour l'expédition des pièces soumises à leur contrôle; cette ordonnance défend aussi aux vendeurs et marchands d'offrir aux auneurs un salaire ou récompense supérieurs au droit d'aunage ordinaire ; 1728. — Liste des auneurs sermentés de la ville d'Armentières, lesquels ont prêté serment pour être employés aux foires de ladite ville ; 1727-1761. — Le sieur Le Blondel d'Aubers soumet à l'avis des échevins d'Armentières un « règlement pour les foires de toiles dans les villes et bourgs de La Bassée, Armentières, Estaires, La Gorgue et autres, » lequel est proposé par plusieurs marchands afin de remédier aux abus qui se sont glissés dans l'aunage des toiles ; — les échevins d'Armentières rejettent ce projet qu'ils attribuent « à l'esprit inquiet et intéressé de marchands de Lille et de Douai qui voudraient abolir les marchés de toiles pour faire de leurs maisons des entrepôts où seraient forcés de s'approvisionner les étrangers qui fréquentent les foires ; » — joint le projet de règlement mai 1751.

HH. 8. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1610-1751. — Les échevins de Lille informent les mayeur et échevins d'Armentières qu'ils ont obtenu, des Archiducs, des lettres de sauf-conduit pour les marchands qui voudront assister à la franche foire de Lille qui commence le 30 août ; 1610. — Envoi au Magistrat d'Armentières du placard imprimé annonçant la franche foire de Lille ; 1702 à 1759. — Les échevins de Lille font connaître au Magistrat d'Armentières qu'ils ont obtenu un sauf-conduit pour trois franches foires de chevaux et bestiaux à tenir dans la nouvelle enceinte de Lille : la première entre le deuxième lundi de carême, la seconde le lundi après la Fête-Dieu, la troisième le 14 décembre ; 1751.

HH. 9. (Cahier.) — 34 feuillets, papier.

1575. — Registre de l'aunage des draps de la ville d'Armentières commençant le 9 février 1574 (v. s.) et finissant le 8 mai 1575.

III.

USINES ; MANUFACTURES ; COMMERCE.

HH 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1740-1781. — Requête du sieur Pierre-Ignace Grei-

non, meunier et occupeur du moulin à moudre le blé situé en la seigneurie de la Motte près Armentières, à M. de la Grandville, intendant de Flandre, pour obtenir qu'il rapporte son ordonnance qui a défendu aux habitants de la ville et paroisse d'Armentières de faire moudre leurs grains audit moulin parce qu'il se trouve sous la domination étrangère, et dans la crainte que par ce moyen des blés ne soient transportés à l'étranger; — l'intendant fait droit à cette requête; 1740. — Avis des bailli, mayeur et échevins d'Armentières sur l'opportunité de l'érection d'un nouveau moulin : ils déclarent que les sept moulins qui existent sur les territoires d'Armentières et de Houplines suffisent pour moudre les grains nécessaires aux habitants de la ville et des environs; 1781.

HH. 11. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1726-1781. — Surveillance des contrefaçons qui peuvent s'introduire dans la confection des toiles de ménage communes et grosses. — Mémoire touchant le droit qu'a la ville de faire la filterie et d'avoir des moulins à retordre. — Sol pour livre des droits sur les toiles et linges de table vendus au marché. — L'intendant de Flandre invite les échevins d'Armentières à continuer d'accorder au sieur Duquesne certaines exemptions d'impôts à cause de son établissement et manufacture de serviettes qui apporte de grands avantages à la ville. (Cf. AA. 4 et CC. 126.) — Observations des mayeur et échevins d'Armentières sur une sentence et un projet de règlement de l'intendant de Flandre en faveur de la veuve Duquesne, fabricante de toiles et serviettes, lesquels sont en tout contraires au bien public, préjudiciables aux intérêts des autres fabricants et aux marchés de la ville, et en contradiction formelle avec les droits, priviléges et autorité du comte d'Egmont, seigneur d'Armentières; 1750. — Sentence des juge et consuls établis à Lille dans le différend pendant entre la veuve Duquesne, marchande à Armentières, et Pierre de Savary, négociant à Lille, au sujet du paiement de marchandises livrées par ce dernier; — requête présentée par le sieur de Savary aux baillis des Etats de Lille à l'effet d'être autorisé à recevoir des échevins d'Armentières le reliquat de la somme à lui due par la veuve Duquesne, attendu que ladite ville a acheté la maison et blanchisserie appartenant à cette veuve; 1758-1762. — Procès-verbal tenu par le lieutenant de bailli et les échevins d'Armentières duquel il résulte que le capitaine-général de la maréchaussée, accompagné de cinq ou six employés de la brigade de cette ville, s'est présenté, ivre, au marché aux toiles où, sous prétexte de vérifier si les toiles exposées étaient marquées suivant les ordonnances, il en a emporté plusieurs munies des empreintes exigées. Cette conduite vexatoire a causé une si grande émotion que le marché en a été interrompu et que chacun s'en est retourné sans faire la vente de ses toiles 17 août 1750. — M. de Calonne, intendant de Flandre, invite les officiers municipaux d'Armentières à faire convoquer les marchands, fabricants et blanchisseurs de toiles et de linge de table à l'effet de donner leur avis sur la longueur des pièces de toiles, serviettes et nappes écrues qui sont fabriquées dans leur canton; — avis motivés donnés par les marchands et fabricants de toiles et de linge de table et par les blanchisseurs; 1781.— Lettre des bailli, mayeur et échevins d'Armentières, au nom des marchands, fabricants et blanchisseurs d'Armentières, Estaires, La Gorgue, Merville et lieux circonvoisins, par laquelle ils exposent à l'intendant de Flandre le préjudice qui est porté au commerce des toiles par les ordonnances des 16 mars et 25 mai 1781 concernant la longueur des pièces de serviettes et de nappes : la longueur des pièces de toile fabriquées dans les terres limitrophes d'Armentières situées sous la domination étrangère étant souvent égale à celle fixée par lesdites ordonnances, il en résultera des fraudes considérables qui porteront grand préjudice à la fabrication des toiles à Armentières, Estaires et autres villes.

HH. 12. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1752. — Ordonnance de Jean Moreau, seigneur de Séchelles, intendant de Flandre, prescrivant la remise en vigueur de l'ordonnance de M. de la Grandville en date du 26 octobre 1738 qui a défendu aux habitants des villes, bourgs et villages de la châtellenie de Lille de fabriquer des fils de lin sans en avoir obtenu la permission, à peine de confiscation des moulins et matières servant à cette manufacture; 1751. — Supplique des échevins d'Armentières pour obtenir le retrait de cette ordonnance en ce qui concerne leur ville et la remise de la condamnation encourue par cinq filtiers d'Armentières. — Extrait du rapport et dénombrement de la seigneurie d'Armentières fourni en 1720 par Procope-Marie d'Egmont, comte d'Egmont, actes constatant le renouvellement des égards et autres pièces fournies par les échevins d'Armentières à l'appui de leur demande.

HH. 13. (Liasse.) - 6 pièces, dont 1 en parchemin.

1413-1567. — Lettres de Jean-sans-Peur, duc de

Bourgogne, comte de Flandre, permettant aux échevins, manants et habitants d'Armentières de faire faire un scel et d'en user pour sceller les draps, comme cela se pratiquait anciennement au moyen d'un scel qui a été perdu dans les dernières commotions de Flandre; 3 novembre 1413. — Accord entre le Magistrat de Lille, d'une part, le député du seigneur de Fiennes, seigneur d'Armentières, le Magistrat de cette ville et les députés des quatre hommes sermentés sur le fait de la draperie, d'autre part, au sujet de la fabrication à Lille de trois sortes de nouvelle draperie offrant, pour le prix, une grande similitude avec les draps fabriqués à Armentières. Il est convenu que les échevins de Lille pourront mettre à exécution leur projet de fabrication de trois sortes de nouvelle draperie et qu'ils pourront adopter trois sceaux différents pour en sceller les produits; en revanche, ils renoncent, en considération des services rendus par le seigneur de Fiennes et par son fils gouverneur de Lille, à faire graver, sur le revers de ces sceaux, les armes des royaumes de Castille, de Léon et de Grenade qu'ils se proposaient d'y faire figurer; 30 août 1516. — Ordonnance de Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur d'Armentières, pour remédier à certains abus qui se commettaient dans la fabrication des draps et conserver la bonne renommée dont jouit la draperie d'Armentières, « laquelle est, pour son prix, l'une des meilleures et bonnes draperies de par deça; » 8 avril 1529. — Ordonnance de Lamoral d'Egmont, seigneur d'Armentières, permettant aux tisserands « de cannevas rayées d'or et d'argent et de cannevas de soye » d'attacher à chaque pièce un petit plomb aux armes et au nom d'Armentières à charge de payer, pour droit de scel, 18 deniers, dont 12 au profit du seigneur et 6 au profit de la ville; 10 octobre 1564. — Lettres du même prince par lesquelles il permet de sceller, au moyen d'un plomb marqué du nom d'Armentières, les pièces de « carizées, estamettes, pièches appelées cherges, trippes de velours ou autres choses en dépendans et qui se œuvrent ou tyssent à l'hostille et marchepied; » 11 juin 1567.)

HH. 14 (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1684-1693. — Requêtes présentées à l'intendant Du Gué de Bagnols et au comte d'Egmont par les drapiers et échevins d'Armentières à l'effet d'obtenir le rétablissement du sceau d'aunage pour la longueur des draps, sceau qui avait été abrogé par ordonnance du 26 décembre 1684. — Copie des privilèges de Jean-sans-Peur et de Jacques de Luxembourg fournie à l'appui de ces requêtes.

HH. 15. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1518-1571. — Charles, roi d'Espagne (plus tard empereur,) accorde un délai de trois années, pour le paiement de leurs dettes, aux drapiers de la ville d'Armentières, dont les marchandises et les maisons ont été détruites « par le feu de meschief y advenu le 19 mai 1518, que la ville, en son anchienne clôture, en laquelle avoit de mil à unze cens maisons, a esté entièrement consumée; » 16 juin 1518. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, portant que les échevins d'Armentières pourront, à l'avenir, faire recouvrer les amendes pécuniaires prononcées par les égards de la draperie promptement et nonobstant appel ou opposition; 10 mai 1559. — Lettres des échevins d'Armentières relatant l'effet désastreux qu'a produit, dans le commerce de leur ville, l'annonce, faite en août 1570, que la levée du dixième et du vingtième denier allait avoir lieu: — au lieu de 24,000 pièces de draps qui se fabriquaient autrefois, il ne s'en fabrique plus que la moitié; de 70 ouvroirs de fouleries, il ne reste que 28, dont 12 suffiraient pour faire l'ouvrage qui se présente; le nombre des « hostilles à tisser draps » qui était de 6 à 700, est tombé subitement à 300; le curé, Mathieu Grard, a délivré bon nombre de lettres à des foulons, tisserands, teinturiers « et autres vivans de la draperie » qui sont forcés d'aller mendier leur pain, sans compter que beaucoup mendient sans lettres, que plusieurs ont abandonné la ville et qu'un plus grand nombre est à la charge de la table des pauvres dont les ressources sont insuffisantes pour secourir une misère aussi grande; 7 janvier 1571 v. s.)

HH. 16. (Liasse.) — 2 pièces, dont 1 en parchemin.

1618-XVIIe siècle. — Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, seigneur d'Armentières, permet aux bailli et échevins de cette ville d'ériger « un stil de sayes drappées, pour estre vendues et avoir traicte par tous royaulmes et pays de l'Europe, » d'avancer aux drapiers et maîtres drapiers les sommes qui leur sont nécessaires pour mettre sus ledit métier, et d'emprunter au besoin, pour se procurer l'argent nécessaire, jusqu'à concurrence de 5 à 6,000 florins; 2 août 1618. — Mémoire (non daté mais paraissant être du XVIIe siècle) sur la manufacture d'Armentières, dressé par les échevins de cette ville: après avoir rappelé les origines de la dra-

perie d'Armentières, les progrès et la réputation auxquels cette industrie est arrivée et les ordonnances dont elle a été l'objet, ce mémoire essaie de prouver que l'usage du scel en plomb, employé pour marquer la longueur des draps, est de toute nécessité, contrairement à ce que veulent établir certains teinturiers et marchands d'Armentières.

HH. 17. (Liasse.) — 3 pièces, dont 1 en parchemin.

1538-1577. — Procuration donnée par quatre vingt-dix marchands drapiers d'Armentières à Hugues Tassart et Jacques Ghémart, « halliers de la halle aux draps de cette ville à Anvers, » pour bailler en ferme et louage la conciergerie de ladite halle avec le profit du droit de hallage ; 14 décembre 1538 (Cf. AA. 8.) — « Comptes que font et rendent, pardevant les lieutenant de bailli et échevins d'Armentières, Michiel le Boidin et Thomas Guémart, commis halliers de la halle aux draps d'Armentières en la ville d'Anvers, qui a esté acquise par les drapiers d'Armentières de Martin Louppes, de tout ce que lesdicts halliers ont receu, payé, conduict et gouverné à cause de l'entremise par eux eue touchant ladicte halle depuis le mois de mars 1549 (1550) jusques au mois de février 1552 (1553) : » — Recette : 3,661 l. 6 s. 3 d.; dépense : 3,720 l. 18 s. 6 d.; — « A Pierre Cadart, hoste de *l'Escu de Bourgoigne*, pour les despens de bouche faictz avec ceux de la loy, en la compaignie du pensionnaire et commis de la ville de Ypre, lorsqu'ilz estoient venuz audit Armentières pour aller à Lille, Douay et Tournay, et requérir à ceulx desdis lieux de eulx joindre avec lesdis de Ipre et de Armentières au procès contre les Espaignars sur le faict des pouldres, LVII s. » — Comptes d'Antoine Gobet, Antoine Boidin et Lambert Gallois, « marchans demeurans en la ville d'Armentières, comme aïans, par la justice de ladicte ville, esté chacun respectivement commis halliers de la halle aux draps que les marchans et drapiers de ladicte ville ont à eulx appartenans, scituée en Anvers, » pour quatre ans commençant le 8 février 1572 (1573) et finissant le 8 février 1577 (1578) : — « A Antoine Gobet, hallier, tant en ladite qualité que comme eschevin, et Michiel le Bourgeois, greffier de la ville, pour ung voïage par eulx faict en la ville de Gand affin de, avecq les doïen, jurez et aultres superintendens du corps et mestier des francqs navieurs dudit Gand, communicquier et passer le contract et accord touchant la navigation et voicture des draps et marchandises desdis d'Armentières en Anvers, LX l. »

HH. 18. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1588-1594. — Compte des biens et revenus appartenant au corps de la draperie de la ville d'Armentières depuis le 25 août 1588 jusqu'au 8 février 1594 : — « A Philippe Herts et Pierre Romont, échevins de la ville d'Armentières, pour ung voïage par eulx faict en la ville de Bailloeul pour requérir l'adjonction de ceulx de la loy dudit Bailloeul contre la requeste présentée en court par mons[r] le baron de Croisilles affin d'avoir seau previlégié pour la drapperie à Houplines-sur-la-Lys, XXXII l. X s. » — Compte des deniers levés, en vertu d'autorisation du corps des drapiers d'Armentières, sur les draps, estamettes et « baicques » fabriqués en cette ville, afin de subvenir aux dépenses occasionnées par la poursuite faite en Cour à l'effet d'obtenir l'interdiction de l'entrée des draps d'Angleterre : — dépenses des voyages faits à Lille, Hondschoote, Bruxelles, Tourcoing, Bailleul, Neuve-Eglise, Messines, et ailleurs, par les délégués des échevins et des drapiers d'Armentières, 3,899 l. 7 s. 9 d.

HH. 19. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1593. — Différend entre les villes de Lille, d'Armentières, de Bailleul, de Messines, de Haubourdin, de Poperinghe, de Neuve-Eglise et autres, d'une part, les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'autre part, au sujet du placard interdisant l'entrée des Pays-Bas aux laines et draps d'Angleterre, dont les villes de Bruxelles et d'Anvers réclament le retrait, les autres villes demandant au contraire son maintien. — Requêtes des villes d'Anvers et de Bruxelles; relevés « des ostilles et draps » trouvés à Armentières, Tournai, Poperinghe, Bailleul, Meteren, Neuve-Eglise, Tourcoing, Bondues, etc., et autres pièces fournies dans ce procès. — Enquête tenue en la ville de Lille par Guillaume d'Enghien, secrétaire du Conseil privé, commissaire délégué dans le procès entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, de Lille et d'Armentières ; 23 mars 1593. — Copie du placard de l'empereur Maximilien prohibant l'entrée des draps et fils d'Angleterre ; 8 avril 1494.

HH. 20. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1735-1757. — Différend, devant le Conseil d'Etat, entre Jean-François Rousseau, fermier du droit de tonlieu dit denier César, qui se lève sur les bêtes à laine et qui a été engagé à la ville de Lille par le Roi, et les grand-bailli, mayeur et échevins d'Armentières, au sujet des

vexations auxquelles les manufacturiers de draps, les marchands de bas, les pelletiers et les gantiers de ladite ville sont en butte de la part dudit fermier. — Autre différend entre le même fermier et les marchands d'Armentières, au sujet de la perception du tonlieu des laines : ce différend est terminé par une ordonnance du Bureau des finances de Lille, en date du 20 juin 1738, qui remet en vigueur deux ordonnances touchant la perception de ce tonlieu, l'une en date du 24 janvier 1526 (v. s.) émanant de l'empereur Charles-Quint, l'autre en date du 11 juin 1636 émanant de Philippe IV. — Mémoire des directeurs et syndics de la Chambre de commerce établie à Lille au sujet de la perception du tonlieu des laines. — Acte notarié par lequel trente-cinq personnes faisant le commerce de laines à Armentières certifient que les achats de laines faits par elles ont toujours été faits à Lille et qu'elles n'ont jamais acheté des laines en détail à des non-bourgeois, que par suite elles ne sont pas assujetties au paiement du tonlieu des laines ; 1739. — Plainte des drapiers d'Armentières à qui on réclame le paiement de droits inusités pour des laines d'Espagne ; 1757.

HH. 21. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1510-1537. — « Ce sont les ordonnances, édis et estatus pertinens et convenables pour le draperie de ceste ville d'Armentières leez la rivière du Lys, que l'en fait et use anchiennement en icelle ville, sortissans icelle draperie aux seulx ad ce ordonnés, » lesdits édits renouvelés, par les échevins de ladite ville, le 25 octobre 1510, le 14 août 1512, le 15 novembre 1518, le 17 avril 1532, le 24 juillet 1535 et le 7 mars 1537 (v. s.) — Ordonnance pour les halles aux draps de la ville de Lille.

HH. 22 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1562-1563. — Sentence rendue par Denis de le Cambe dit Gauthois, lieutenant de la Gouvernance de Lille, dans la cause mue entre les échevins d'Armentières et le corps de métier des foulons de draps de la même ville, au sujet de l'exécution de certains édits et ordonnances portés par les échevins : il est décidé que, jusqu'à plus ample informé, les édits en question continueront d'être observés ; 4 juin 1562. — Sentence du Grand Conseil de Malines entre les échevins d'Armentières et Jacques Lepers, teinturier en cette ville, prévenu d'infraction aux règlements sur le fait de la draperie : cette sentence casse celles rendues par le Conseil de Flandre, la Gouvernance de Lille et les échevins d'Armentières, ordonne l'élargissement sous caution du délinquant à qui il est interdit d'exercer son métier de teinturier de garance jusqu'à parfait jugé de la cause, que le Grand-Conseil retient par devers lui ; 11 mai 1566.

HH. 23. (Liasse.) — 51 pièces, dont 2 en parchemin.

1533. — Cause débattue devant la Gouvernance de Lille et évoquée ensuite devant le Grand-Conseil, entre Françoise de Gavre, comtesse d'Egmont, et les échevins d'Armentières, d'une part, les drapiers de ladite ville, d'autre part, appelants d'un édit, porté par le Magistrat en l'année 1525, qui défend aux drapiers de faire teindre leurs draps hors de la ville.

HH. 24. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1714-1716. — Cause intentée devant les grand-bailli et échevins d'Armentières par François Marchand, maître chapelier, à Pierre-André Destieu, clerc ou hallemaître des perches de la draperie d'Armentières, Pierre-Philippe Haze et Andrieu Vantourout, drapiers.

HH. 25. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1734-1765. — Mémoire concernant la manufacture des draperies et estamettes d'Armentières dressé par les échevins de cette ville en vertu des ordres de l'intendant de Flandre ; 1734. — Etat des corroyeries, tanneries et mégisseries existant en la ville d'Armentières fourni sur la demande de l'intendant. — Manière et ingrédients à employer pour blanchir les grosses toiles faites avec du chanvre ou du lin. — « Recueil » des métiers de serviettes et toiles existant en la ville d'Armentières. — Rôle pour l'industrie des arts et métiers. — Instructions de l'intendant de Flandre recommandant le placement des filles pauvres de la campagne dans les filatures.

HH. 26. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1699-1758. — Requête de deux particuliers à l'effet de pouvoir prendre à Armentières des établissements de charpentiers ; 1699. — Requête du sieur Jean-François Prévost, imprimeur-libraire à Armentières, pour obtenir que la ville continue à lui payer la subvention annuelle de 60 florins qui lui a été accordée en considération des frais considérables que lui a coûtés son établissement dans ladite ville ; 1747. — Circulaire des baillis des Etats de Lille pour propager la culture de la garance : les baillis des Etats indiquent les primes qui seront accordées à



ceux qui cultiveront cette racine à condition de justifier non-seulement de la plantation, mais aussi de la vente de leurs garances ; 1751. — Requête présentée à l'intendant de Caumartin pour lui exposer les dommages et le préjudice que le commerce, et tout spécialement celui des fabriques d'huiles, souffre par suite des vexations dont les marchands de Bailleul, de Neuve-Eglise et des environs sont l'objet de la part du fermier du mesurage des grains à Armentières ; 1758.

HH. 27. (Liasse.) — 8 pièces, dont 2 en parchemin.

1613-1722. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle érigeant en corps de métier les tanneurs d'Armentières dont le nombre s'accroît de jour en jour, et les soumettant aux règlements de police du Magistrat; 28 février 1613. — Lettre du sieur Samblé, (attaché au Bureau des finances à Bruxelles,) informant les échevins d'Armentières que l'on doit s'occuper bientôt d'examiner la demande qu'ils ont faite à l'effet de pouvoir aller et trafiquer par le plat pays ; 27 mai 1655. — Cause entre le sieur Marc Caudry, lieutenant du bailli d'Armentières, et le sieur Cuvelier, cordonnier en cette ville, au sujet d'une contravention à l'ordonnance du Magistrat, en date du 30 juin 1719, en faveur des tanneurs et graissiers, par laquelle il est fait défense à tout particulier d'acheter aucun cuir à poil ou suif amené en la ville pour le revendre ou envoyer à des étrangers ; 1719-1722. — Mandement du Conseil supérieur de Douai au bailli d'Armentières d'avoir à statuer sur la réclamation faite par Louis Charlet, tanneur, contre les égards de cuir de ladite ville ; 1722.

HH. 28. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1745-1748. — Liste des gens qui occupent des établissements en la ville d'Armentières ; 1747. — Offices de contrôleurs et inspecteurs dans les communautés des marchands et d'artisans créés par édit de février 1745. — Correspondance au sujet de la confection d'un état de tous les suppôts de ces communautés qui se trouvent dans la ville d'Armentières. — Etat des sommes imposées sur les corps-de-métiers de la ville d'Armentières pour obtenir, au moyen d'un abonnement, la dispense de l'exécution de l'édit de février 1745 créant des offices d'inspecteurs et contrôleurs dans les corps et communautés des arts et métiers, en jurande et sans jurande, dans les villes et bourgs d'Armentières, Comines, La Bassée, Lannoy, Seclin, Tourcoing et Roubaix ; — état et déclaration, par ordre alphabétique, des artisans et gens de métier « demeurans en la ville d'Armentières, pour satisfaire à l'ordonnance de M. l'intendant du 3 avril 1746; » à la suite de cet état se trouve une note expliquant les causes pour lesquelles il n'y a à Armentières « ni maîtrise, ni statuts, ni règlements, ni jurande, en sorte que les différents particuliers du même métier n'ont jamais formé un corps de communauté. » [1]

1 Il existait à Armentières, au XVIIe siècle, une confrérie sur laquelle les archives de cette ville ne contiennent aucun document. C'était la confrérie des boutonniers et des passementiers. Elle avait été érigée vers 1632, « du consentement des pasteur et magistrat » et « à l'honneur de Monsieur Saint-Louys, » par François Lommel, maître boutonnier et bourgeois d'Armentières. Les statuts de cette confrérie, qui comptait au moment de sa création environ cent membres, furent confirmés par lettres du roi Philippe IV, en date du mois d'août 1634. — Voir Archives du Nord, *Registre des Chartes de l'Audience*, B. 1813, fo 99, vo.





Département du Nord.

VILLE D'ARMENTIÈRES.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(**Documents divers; Inventaires; Objets d'art.**)

II. 1. (Liasse.) — 4 pièces, dont 2 en parchemin.

1535-1730. — Vidimus de lettres concernant le fief de Wambecque à Witschaete, tenu de la seigneurie de Saint-Simon : — Don par Gaucher de Rouvroy, chevalier, seigneur de Raisse, Saint-Simon et Armentières en partie, châtelain d'Orchies et de Bailleul en Flandre, à son très-cher et bien aimé Josse Bride, écuyer, demeurant à Ypres, « en rémunération de pluiseurs grans et honnourables services qu'il lui a faiz pendant les guerres du Roy (de France) et du Duc (de Bourgogne), » et en accroissement de son fief, de la justice haute, moyenne et basse du fief de Wambecque ; 1er avril 1422, v. s. ; — Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, confirme le don précédent ; 30 septembre 1428. — Rapport et dénombrement de la seigneurie de Wambecque, séante sur les paroisses de Wytschaete, Wormezeele, Hollebeke et Houthem, tenue de la seigneurie de Saint-Simon, fourni par Philippe de Thiennes, chevalier, seigneur de Lombise, à Jean de Waterleet, écuyer, grand-bailli d'Armentières et de Saint-Simon ; 15 avril 1645. — Rapport et dénombrement des fiefs et seigneuries de Saint-Simon et Raisse gisant en la paroisse d'Armentières, fourni par Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre ; 22 octobre 1619. — Engagement contracté par François Grujons, procureur de Martin-Joseph Imbert, écuyer, seigneur de Wimmechon, et d'Augustin Taviel, exécuteurs testamentaires de Pierre Bucquet, seigneur de Beauregard, touchant le paiement des droits seigneuriaux dus à la seigneurie de Raisse à cause de la vente de 541 verges de prairies situées à Houplines et dont le produit doit être affecté à certaines donations et fondations pieuses ordonnées par ledit Pierre ; 11 avril 1730.

II. 2. (Liasse.) — 35 pièces, dont 30 en parchemin.

1555-1710. — Acte passé devant les échevins d'Anvers par lequel Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, baron de Baer, s'oblige de rembourser à Bauduin Le Gillon, Antoine Frumault, Pierre Florisien, Charles Desprez, Michel Le Bourgeois, Bauduin Boulle, Guillaume Six, Michel Le Boidin, Michel Laignel, Jacques Ghémart, Christophe de Montaigne, Josse de Harduin, bourgeois d'Armentières, la somme de 3,200 florins carolus qu'ils lui ont prêtée pour « emploïer à ses affaires ; » 20 février 1555, (v. s.) — Testament de messire Lamoral, comte d'Egmont, rédigé par ledit comte au moment « de rendre nostre debvoir au service du roy d'Espagne et d'Angleterre en cette guerre d'entre luy et le roy de France ; 21 juin 1558. — Codicile du même prince ; 17 janvier 1564. — Actes de vente, de purge, etc., passés, au profit de divers particuliers, devant la Gouvernance du souverain bailliage de Lille (1558 à 1712 ;) devant l'échevinage et le bailliage de Douai (1669, 1682 ;) devant la seigneurie d'Erquinghem (1573 ;) devant la seigneurie de Steenwerck (1708 ;) devant la seigneurie de Piettre à

Aubers (1610 ;) devant les gens de loi de Givenchy (1690;) devant la seigneurie de Bugnicourt, 1705.)

II. 3. (Liasse.) — 46 pièces, dont 29 en parchemin.

1545-1789. — Actes de vente, de purge, etc., passés au profit de divers particuliers, devant les notaires de la résidence d'Armentières dont les noms suivent : Regnault Le Varlet (1545 ;) Degrave (1596 ;) Barbry (1621 à 1735 ;) Vande Walle (1643 ;) Henri Commere et Jean-Baptiste Six (1683 à 1692 ;) Charles Bayart (1696 à 1789 ;) Pierre Delattre (1712 à 1719 ;) Debusigne (1768;) Leleu (1770 à 1789;) Boussemaer (1785 à 1789.)

II. 4. (Liasse.) — 200 pièces, papier.

1779 à 1783. — Extraits de contrats de ventes de biens meubles passés devant Me Bayart, notaire à Armentières.

II. 5. (Liasse.) — 10 pièces, dont 3 en parchemin.

1566-1782. — Actes de vente, de purge, etc. passés, au profit de divers particuliers, devant les notaires de la résidence de Lille dont les noms suivent : J. Reubins (1566;) Willot dit Deperne, Petit, Dambre, Six, Delmoitié, Van Thourout, Ployart et Delette.

II. 6. (Liasse.) — 14 pièces, dont 4 en parchemin.

1695-1781. — Actes de vente, de purge, etc. passés, au profit de divers particuliers, devant les notaires royaux d'Artois, les notaires d'Houplines, d'Ennetières-en-Weppes, de Sainghin-en-Mélantois, de Frelinghien, de Douai et d'Erquinghem.

II. 7. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 en parchemin.

1727-1790. — Baux, actes de vente et autres pièces concernant une maison et héritage à usage d'auberge, portant pour enseigne l'*Hôtel d'Egmont*, situé à Armentières, à front de la grande place.

II. 8. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1723-1749. — Projet de publication d'un ouvrage sur la compétence, la juridiction, les fonctions et les prérogatives des officiers de police. — Prospectus d'un agent pour suivre à Paris les affaires des siéges et juridictions de province. — Circulaire au sujet des coutumes locales observées. — Réponses à un questionnaire envoyé par les Etats de Lille et relatif à la population, à l'étendue du ressort de la ville, à l'étendue de ses ressources, à la nature de son commerce et de l'agriculture, aux dépenses extraordinaires qu'elle a à supporter. — Autre questionnaire concernant l'administration de la justice, la composition de l'échevinage, le clergé, les couvents et communautés religieuses.

II. 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1724-1779. — Circulaire de M. d'Haffrengues, subdélégué de l'intendant à Lille, prescrivant la confection d'une notice sur la ville d'Armentières « qui contribuera à la perfection d'un ouvrage qui satisfera la curiosité du public. » — Notice sur la ville d'Armentières : notes sur son commerce, sa population, l'étendue de son territoire, les revenus de la cure et ceux des communautés religieuses qu'elle renferme dans son sein, ses marchés, l'humeur de ses habitants, les faits historiques dont elle a été le théâtre pendant le XVIIIe siècle ; 1724. — Lettres adressées au Magistrat d'Armentières par MM. Panckoucke, père et fils, et par J.-B. Henry, touchant la publication du *Calendrier général de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis* dont ils sont les éditeurs et dans l'intérêt duquel ils demandent des renseignements ; — notes fournies par le Magistrat d'Armentières ; 1749-1763. — Letttre adressée aux officiers municipaux d'Armentières pour les inviter à procurer à Dom Bévy, religieux bénédictin, « toutes les facilités et tous les secours qui lui seront nécessaires pour donner à l'*Histoire du Haynault* à laquelle il travaille la perfection dont ce travail est susceptible ; » 1779. — Lettres des officiers de la Gouvernance de Lille au sieur Goudemez, bailli d'Armentières, pour lui demander de leur envoyer, afin qu'ils puissent être insérés dans la nouvelle édition de la *Coutume de la ville et châtellenie de Lille* que le sieur Henry, imprimeur, se propose de publier, des copies authentiques des priviléges, franchises et exemptions qui pourraient être particuliers à la seigneurie d'Armentières ; 1779.

/XVII et

II. 10. (Liasse.) — 11 pièces, dont 2 en parchemin.

1601-1757. — Enquête faite par les échevins d'Armentières et audition de témoins pour prouver la parenté qui existe entre Pierre Beccue, surnommé aussi Pierre Dassonville, du nom de sa troisième femme qu'il a épousée en Espagne, et ses frère et neveux, à l'effet d'établir les droits de ceux-ci à la succession dudit sieur Beccue, mort il y a cinq ans au service de l'Espagne ; 1601. — Actes



de récréance de bourgeoisie délivrés par les maire et échevins d'Arras à Adrien-Guillain Vasseur et à Jean-François Vassseur, son fils ; 1697-1713. — Commission pour faire, au nom du comte d'Egmont, le relief de la prairie de Chièvres. — Collation par l'archidiacre du Condroz en l'église de Liége à Jean-Baptiste Auxbrebis, d'un bénéfice fondé par Marie de Berlaimont, comtesse d'Egmont. — Acte des prévôt et hommes féodaux du comté de la Roche, constatant la noblesse de la maison de Beausaint, représentée par Jean-Bernard de Coppein.— Attestations concernant dame Marie-Aldegonde de Coupigny, fille d'Antoine-Dominique. — Recherche d'un titre de chevalerie provoquée dans les archives de la ville d'Armentières par le chevalier de Harchies, mayeur de Saint-Omer.

II. 11. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

1780. — Arrêt du Conseil d'Etat rendu contre le sieur De la Barre et dame Marie-Anne Molien de Belleterre, son épouse, Gaspard Molien de Belleterre, ancien officier de Périgord, Joseph d'Hermansard, président, lieutenant-général en la sénéchaussée de Boulonnais, et dame Marie Barbe-Julie Molien de Belleterre, son épouse, et Catherine Guillemain, héritière sous bénéfice d'inventaire de Jean-Jacques Cassel.

II. 12. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

Sans date (XVIII° siècle). — « Inventaire des titres et priviléges de la ville d'Armentières sur la rivière du Lys, châtellenie de Lille, en Flandre. » Cet inventaire donne l'analyse succincte de vingt-quatre lettres de privilége accordées, de 1413 à 1722, à la ville d'Armentières par les ducs de Bourgogne Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, l'empereur Charles-Quint, les rois Philippe II et Philippe IV, les archiducs Albert et Isabelle, les comtes d'Egmont, etc. Tous ces priviléges sont repris plus haut, dans leurs séries respectives, à l'exception des deux suivants dont le texte n'a pas été conservé dans les archives d'Armentières : « Privilége de Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandres, pour par les échevins dudit Armentières connoître des délicts de leurs bourgois commis en la châtellenie de Lille, suivant lettres du deux de juin 1424. » — « Privilége de Philippe, roi de Castille, pour ouvrir, par les Pères de la compagnie de Jésus, les classes latines, en date du 17 août 1650. »

II. 13. — Plan sur toile peint à l'huile.

1647. — « Plan de la ville d'Armentières, assiégée et prise par l'archiduc Léopold le 30 mai 1647, jour de l'Ascension. » — Légende placée au bas, à gauche du tableau : 1° la ville d'Armentières ; 2° l'archiduc Léopold ; 3° quartier de Son Altèze Impériale ; 4° quartier du duc d'Amalfi ; 5° quartier et attaque commandé par le baron de Becq ; 6° quartier et attaque commandé par le marquis de Caracene ; 7° quartier et attaque commandé par le prince de Ligne ; 8° quartier et attaque commandé par le lieutenant-général Bournonville ; 9° quartier et attaque du comte de Buquoy ; 10° quartier du marquis Sfondrado ; 11° quartier du prince Darmstadt ; 12° quartier de l'artillerie commandé par le lieutenant-général Lamboy.[1]

1 Ce tableau a été restauré, en 1830, par M. Jacquerye, professeur de dessin à Armentières.



TABLE DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE.

TABLE DES NOMS DE PERSONNE

A.

B.



C.

D.

E.

5.

F.

G.

H.

I.

J. K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T. U.

V.

W. Z.

TABLE DES NOMS DE LIEU.



TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N, O.

P.

R.

S.

T.

U, V.

Lille, Imp Lefebvre-Ducrocq.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

NORD.

DEPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

LILLE,

IMPRIMERIE L. DANEL, RUE NATIONALE.

1882.

ARCHIVES COMMUNALES DE BOUCHAIN

ANTÉRIEURES A 1790.

I.

La ville de Bouchain, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, occupe, dans l'histoire, une place assez importante. S'il faut rejeter parmi les assertions qui manquent de probabilité, l'opinion, d'après laquelle cette ville aurait été fondée par Pépin d'Héristal en mémoire d'une victoire remportée en cet endroit même, au moins on trouve trace de l'existence de la ville de Bouchain dans une charte du 17 mars 899, par laquelle Charles-le-Simple confirme l'abbaye de Saint-Amand dans la possession de ses biens. On voit, à partir du onzième siècle, un grand nombre de faits historiques se rattacher à l'histoire de cette ville. Capitale de la région désignée sous le nom d'Ostrevant, elle fut agrandie au onzième siècle par les châtelains de Valenciennes, dont une branche prit le titre de seigneurs de Bouchain; mais l'empereur d'Allemagne, Henri IV, qui avait eu à se plaindre de l'un de ces châtelains, vint l'attaquer dans ses domaines et prit sa forteresse qui fut livrée au pillage.

Peu de temps après, Godefroi de Bouchain, troisième du nom, vendit la ville à Baudouin IV, comte de Hainaut, qui y construisit un château et rétablit les fortifications. Les remparts furent agrandis, en 1184, par le comte Baudouin V, qui y entretint une forte garnison, lors de ses démêlés avec le comte de Flandre.

En 1302, le roi Philippe-le-Bel, soutenant les intérêts des bourgeois de Valenciennes contre le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, mit pour condition à la conclusion d'un traité avec ce dernier que les portes du château de Bouchain seraient détruites. Mais cette clause ne fut pas exécutée.

Lorsqu'en 1432, Jacqueline Bavière, comtesse de Hainaut et de Hollande, reconnut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, pour son héritier, elle réserva la possession de Bouchain et du comté d'Ostrevant, à son mari, Franz de Borsele.

Cette ville fit ensuite partie du domaine des ducs de Bourgogne et de leurs successeurs. Louis XI, qui voulut s'en emparer après la mort de Charles-le-Téméraire, éprouva devant cette ville la plus vive résistance: il vit périr à ses côtés, d'un coup de fauconneau qui lui était personnellement destiné, Tanneguy-Duchâtel, sur lequel il s'appuyait. Il s'empara toutefois de la ville, mais la rendit peu de temps après à l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne.

Au commencement de la lutte qui éclata entre François I[er] et Charles-Quint en 1521, les Français, dans le but de faire lever le siége de Tournai qui était attaqué par les Impériaux, mirent eux-mêmes le siège devant la ville de Bouchain, qui fut prise et réduite en cendres.

Au moment des guerres de religion, les Protestants, désignés sous le nom de Gueux, après s'être emparés de Valenciennes, prirent Bouchain où ils dominèrent quelque temps. Les habitants de Douai, qui tenaient le parti contraire, essayèrent de reprendre cette ville par surprise et trahison; mais la garnison, prévenue du coup de main qui se préparait, laissa s'avancer la milice douaisienne qui fut taillée en pièces ou forcée de se rendre.

Sous Louis XIV, Bouchain joua encore un rôle important. Le 12 mai 1676, le duc d'Orléans s'en empara, après cinq jours de tranchée ouverte, malgré le voisinage d'une armée de quarante mille hommes, commandée par le prince d'Orange. Peu après, le traité de Nimègue confirma la possession de cette ville à la France. En 1711, l'énergique résistance de Bouchain, dont le prince Eugène ne put s'emparer qu'après un long siège, sauva la France, en lui permettant l'organisation de l'armée qui devait, l'année suivante, gagner la bataille de Denain. A la suite de cette bataille, Villars reprit Bouchain.

Cette ville était, au point de vue administratif, depuis son retour à la France, le siège d'une subdélégation dépendant de l'intendance de Hainaut. Au point de vue judiciaire, la châtellenie de Bouchain, comprenant la ville, sa banlieue et trente-cinq villages parmi lesquels Pecquencourt, Lalaing, Hasnon et Haspres,

était administrée par un tribunal dont les appels se faisaient à la Cour de Mons. Après 1678, époque du retour à la France, il y eut à Bouchain, pour toute la châtellenie, une juridiction royale, désignée sous le nom de bailliage, qui connaissait en première instance de toutes matières réelles, personnelles et mixtes, concurremment et par prévention avec les officiers des seigneurs, et aussi, exclusivement à tout autre juge, des causes des nobles, des ecclésiastiques et des communautés, ainsi que des cas royaux et des contraventions aux lois sur la chasse.

L'échevinage ou Magistrat de la ville de Bouchain exerçait aussi, dans la ville et la banlieue, une juridiction criminelle et une juridiction gracieuse sur ceux qui lui étaient directement soumis et avait l'administration des biens de la fabrique de l'église, des pauvres et du collège: l'appel de ses jugements était porté directement au parlement de Flandre.

II.

Le rôle important que la ville de Bouchain a tenu dans l'histoire du Nord de la France, depuis un grand nombre de siècles, nous faisait espérer que nous aurions trouvé, dans ses archives, des documents curieux pour l'histoire de la contrée et pour celle de la ville elle-même. Malheureusement, à l'occasion des nombreux sièges dont Bouchain a souffert, l'hôtel de ville a été plusieurs fois incendié et les archives en partie détruites. Nous voyons en effet, dans un renouvellement de la coutume donné en 1529, qu'en 1521, lors de la prise de Bouchain, « icelle ville avoit esté bruslée et le ferme[1] vyolés, et à ce moyen ladite chartre (de police) perdue. » (Archives communales de Bouchain, AA 1.)

Toutefois, en parcourant les diverses séries, on y rencontre un certain nombre de pièces qui offrent de l'intérêt et parfois même de l'importance.

Dans la série AA, qui est consacrée aux *Actes constitutifs et politiques de la commune*, il est fait mention des inconvénients qui provenaient de la vente des fonctions de maire, mesure appliquée dans la Flandre et le Hainaut, par le gouvernement de Louis XIV, vers la fin du dix-septième siècle. En 1703, le sieur Charles-Philippe Gardel, lieutenant-général et juge royal de la ville et châtellenie

---

(1) On donnait le nom de *ferme* au coffre à trois serrures où étaient renfermées les archives, et parfois à la salle même où se trouvaient les documents.

de Bouchain, fit l'acquisition de la mairie de cette ville, qui dépendait du domaine du Roi. Les échevins eurent à souffrir de ce cumul, qui ne leur permettait plus de distinguer entre les ordres provenant du lieutenant de l'intendant, du juge royal ou du maire, et qui amenait une situation où le juge royal devait prononcer sur les affaires dans lesquelles il était partie comme maire ou comme lieutenant-général.

La série BB, qui est relative à l'*Administration communale*, est, avec la série FF, la plus intéressante des archives communales de Bouchain. Elle renferme quatre registres des délibérations et des arrêtés de l'échevinage, le premier de 1597 à 1693, le second de 1677 à 1728, le troisième de 1699 à 1766 et le quatrième de 1767 à 1770. Un coup d'œil jeté sur l'inventaire suffit pour montrer qu'il y est question des affaires les plus diverses. En 1598, Thomas Sarrasin, de Brebières, passe un marché avec l'échevinage, pour les briques qui doivent servir à la réédification de l'hôtel de ville; en 1604, des mesures sont prises pour réprimer les « frauldes » des brasseurs; en 1668, la ville souffrait d'une maladie contagieuse, à cause de laquelle on ordonna aux habitants de se défaire « de leurs porcques, chiens, chats, lapins et autres choses qui peuvent infecter la ville » (BB 1). Le registre BB 2, qui va de 1677 à 1728, et le registre n° 3, qui comprend les années de 1699 à 1766, donne, par certaines de ses mentions, une idée de ce que les petites places frontières avaient parfois à subir à cause des garnisons établies en permanence dans leurs murs. En 1689, un certain nombre de propriétaires reçurent du Roi des indemnités, et parce que leurs maisons avaient souffert durant le dernier siège, et parce qu'un certain nombre d'officiers de l'état-major ou autres n'avaient pas payé leurs loyers ou n'avaient fourni que des dédommagements insuffisants depuis la réduction de la ville sous la domination française. En 1706, le sieur Tresse, major d'un régiment en garnison à Bouchain, avait « mal à propos maltreté de coup de point et de piet, Alexandre Due, valet de la ville, et le sieur de Laserre, eschevin, chez quy iceluy sieur Tresse estoit allé vers le soir et luy auroit dit plusieurs injures, telles que chien, b..., il faut que je te donne des coups de bâton. » Les échevins de Bouchain voulurent bien, à la prière de messieurs de l'état-major, se contenter des excuses du major du régiment, qui vint en personne, accompagné de l'aide-major de la place, « demander pardon » en plein conclave, en présence de tous les membres du Magistrat de la ville. En 1773, un libelle contre les échevins, sans nom d'auteur et d'imprimeur, fut déposé sur le bureau de l'échevinage, qui « reconnaît avec douleur, dit le procès-verbal des délibérations, que l'auteur de ce libel s'est répandu en propos injurieux

et d'autant plus méchants, qu'ils ne tendent point au but que ce libel semble se proposer. »

Dans la série CC, les comptes de la ville, qui forment ordinairement la partie la plus intéressante, font complètement défaut. Les comptes d'impôts perçus au nom du Roi et des États et les comptes d'octrois et droits divers sont assez nombreux. On y trouve çà et là quelques mentions curieuses. Le n° 1 de cette série donne une idée des dommages que la ville avait éprouvés au milieu du dix-septième siècle, « des passages fréquents des armées entières et des gens de guerre, et pour le rafraîchissement des officiers et soldats qui y passent journellement, oultre qu'en l'année 1649 les ennemies ayant assiégés Cambray, nostre armée est venue camper proche de laditte ville, ce quy ruina la récolte de ladite année, ensuite de quoy l'an 1650 et 1651, l'armée ennemie estant lors à Harleux, est venue à une demye lieue de laditte ville, qui a perdu de nouveau tous les grains, ce quy a apporté une pauvreté universelle à tous les habitans. » Le n° CC 7 renferme un arrêt du Conseil d'État faisant remise d'une année de contributions aux habitants de Bouchain, « à cause de l'extrême misère dont ils sont accablez, l'hiver affreux de 1739 à 1740 les ayant privés absolument de toutes leurs récoltes, en sorte que sans les secours en ries (riz) que Sa Majesté leur a fait distribuer, les trois-quarts d'entr'eux seroient morts de faim. »

La série DD, consacrée aux *Propriétés communales*, présente, au sujet des marais, des comptes et un nombre assez considérable de pièces, que l'administration communale pourra consulter avec intérêt, si de nouveaux litiges s'élèvent concernant les droits et les propriétés de la ville. Les deux sections, où il est question des édifices publics et des chemins et digues offrent aussi un intérêt spécial : une pièce du n° 43 nous apprend que les rebelles avaient brûlé l'hôtel de ville durant la seconde moitié du seizième siècle ; les liasses relatives aux digues et chemins peuvent renfermer des renseignements analogues à ceux qu'on trouve dans les documents qui concernent les marais.

Un document d'un intérêt tout spécial se trouve dans la série EE, *Affaires militaires* : c'est un mémoire sur la restauration de la *tour d'Ostrevant*, le monument le plus ancien de la ville de Bouchain. On y voit que cette tour avait, à l'intérieur, 40 pieds de longueur et 32 de largeur et que les murs étaient de 20 pieds d'épaisseur. L'auteur du mémoire dit, ce qui est certainement contestable, que cette tour fut construite par Pépin d'Héristal, le bisaïeul de Charle-

magne, et restaurée par l'un des Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. Elle tombait en ruine, lorsque Charles-Quint la fit appuyer des deux côtés par de fortes murailles de 50 pieds de haut et les fit remplir de terre, à l'intérieur jusqu'à son sommet. Le mémoire fait ensuite connaître d'importants travaux militaires exécutés en 1739, qui ont mis la tour dans l'état où elle se trouve encore aujourd'hui. Nous avons cru devoir reproduire ce mémoire in-extenso (EE 1), à cause de l'intérêt qui s'attache à cette tour, construction qu'on peut faire remonter au douzième siècle.

Les procès, série FF, présentent des faits curieux ou même importants, à des points de vue tout-à-fait divers. Dans le nº 1, c'est un contribuable qui se plaint d'avoir été trop imposé dans la répartition des aides et qui obtient gain de cause; dans le nº 2, il est question du logement du vicaire, ce qui donne lieu à une assez longue affaire; dans le nº 3, on voit que le receveur des consignations et nantissements est en opposition avec le Magistrat; le nº 8 nous apprend que des difficultés étaient survenues à cause d'enfants qui jetaient des « pelotons » de neige, de la révocation du médecin de la ville et de l'illumination ordonnée par les échevins à l'occasion de la naissance du comte d'Artois; le nº 10 concerne un procès, relatif au chemin vert de Boucheneuil, qui ne paraît pas encore avoir reçu depuis plus d'un siècle et demi une solution définitive. Au sujet des nombreux actes passés devant les échevins, qui, à Bouchain comme dans toute la province, exerçaient les fonctions des notaires pour leurs administrés, nous nous contenterons de rappeler que l'histoire des propriétés et celle des familles se trouvent tout entières dans les documents de cette nature. La section de la police présente de curieux renseignements.

La première partie de la série GG, qui est formée des registres des baptêmes, des mariages et des décès depuis 1646 jusqu'en 1790, est importante, pour les questions de généalogie et de succession. Dans la seconde partie, qui concerne le culte, sont rappelées les fondations pieuses faites au point de vue religieux et les dépenses qu'occasionna l'église : ici, c'est un candélabre et un lutrin en cuivre (GG 11); là, une acquisition de 14 cloches nouvelles pour le carillon (GG 12); ailleurs, il est question de deux tableaux, de bannières et d'objets divers (GG 18, etc.). Les pièces relatives à l'*instruction*, qui sont malheureusement peu nombreuses, présentent d'intéressants détails sur la fondation de trois bourses, faite par Jean Taisne, chanoine de Cambrai, au collège d'Anchin de Douai, bourses qui devaient être données à des enfants pauvres originaires de Bouchain.

Les documents concernant les biens des *pauvres* sont nombreux, et encore aujourd'hui ils peuvent être d'une sérieuse utilité au point de vue de l'administration des établissements hospitaliers : on y trouve aussi plusieurs pièces relatives à l'instruction primaire.

La série HH, *Commerce et Agriculture*, n'offre point d'intérêt spécial dans le dépôt de Bouchain.

III.

On le voit par les détails dans lesquels nous venons d'entrer : les archives communales de Bouchain, tout en ne présentant pas l'importance qu'offrent les dépôts de Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes, méritaient d'être l'objet d'un classement et d'un inventaire, faits avec un soin tout spécial. Un état générai de tous les documents antérieurs à 1790, avait bien été dressé en 1859 par les soins de la municipalité de Bouchain : mais ce travail, utile en somme, n'entrait nullement dans les détails, et, de plus, il était loin de répondre à l'ordre indiqué dans la circulaire ministérielle de 1857. Aussi, à la suite de notre inspection des archives communales en 1873, crûmes-nous devoir proposer à l'administration de faire rédiger l'inventaire des archives antérieures à 1790 par un employé du bureau des archives départementales. Cette mesure ne put alors être mise à exécution, malgré une proposition faite dans ce sens par M. Charles Canonne, conseiller municipal, le 17 mars 1876, proposition que, faute de ressources suffisantes, la commission spéciale du budget ne put, à son grand regret, accueillir favorablement. Le Maire actuel, M. André Canonne, comprit, dès son installation en 1878, combien ce travail serait utile au point de vue des intérêts de la ville et des particuliers ; et, à l'époque de notre nouvelle inspection des archives communales en cette ville, il nous informa qu'il présenterait au Conseil municipal le vote d'un crédit pour le classement et l'inventaire des archives. De son côté, le regretté docteur Sury, adjoint au maire, ayant dû faire de longues et laborieuses recherches dans ces archives communales pour éclaircir différents points relatifs à la perception des droits de quai, aux halles et marchés, aux chemins vicinaux et ruraux, et à d'autres questions touchant aux intérêts les plus vifs de la ville de Bouchain, sentit toute l'urgence qu'il y avait à opérer ce classement. Formellement invités par lui à faire face aux dépenses que pourrait entraîner cette opération si utile, ses collègues du Conseil municipal, se rendant à ses vives instances et à celles de M. le Maire, votèrent dans ce but une somme de

320 francs par délibération en date du 11 août 1880. De plus, une commission spéciale de quatre membres, composée de MM. les Conseillers municipaux Tétar Valéry, L[d] Déprés, Duvivier, Simon, fut déléguée pour adresser, le plus tôt possible, tous les documents vraiment antérieurs à 1790 au dépôt des archives départementales, à Lille, après en avoir fait avec soin un premier classement sommaire.

C'est alors que l'un des employés des Archives, M. Vermaere, fit, en dehors des heures réglementaires de service, sous la direction de l'archiviste départemental, le classement et l'inventaire de ces documents, après leur réception. Cet inventaire, qui ne put recevoir assez de développements à cause de la modicité relative du crédit de 320 francs, fut soumis à M. le Ministre de l'Intérieur et approuvé en date du 20 octobre 1881.

A la suite de cette approbation, M. le Préfet ayant proposé à la ville d'entrer de moitié dans les frais d'impression de l'inventaire, qui devaient s'élever à 700 francs, à condition de recevoir 200 exemplaires, le Conseil municipal reconnut que, dans ces conditions, il y aurait tout avantage à faire imprimer le catalogue ou inventaire général des archives de Bouchain. Il s'empressa, dans la séance du 14 novembre 1881, de voter, à l'unanimité des membres présents MM. André Canonne, maire, président, Tétar Valéry, adjoint, Margerin, Boulanger, Fontaine, Cartous, Duvivier, Istas, Brillet et Fauville, un nouveau crédit de 350 francs, qui servit, avec une somme égale fournie par le Conseil général, à faire imprimer le travail.

L'impression a eu lieu à la fin de l'année 1881 et durant les six premiers mois de l'année 1882.

En terminant, nous nous faisons un devoir de rendre hommage une fois encore à la sollicitude éclairée de M. André Canonne, maire, et des membres du Conseil municipal, dont le double vote a permis de faire rédiger et imprimer l'utile travail qui paraît aujourd'hui.

Lille, le 5 mai 1882.

C. DEHAISNES,

Archiviste du Nord.



Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune.)

I.

COUTUMES ET PRIVILÈGES.

AA. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1529. — Confirmation, par Jacques de Gavre, de la charte contenant la coutume et le règlement de la police de Bouchain, « laquelle, pooit avoir vingt ans ou environ, » euist esté apportée par devers nous, comme grand bailli » de Hainnaut, pour la renouveller et corroborer, comme » fait avoit esté, et depuis reportée et mise ou ferme de » ladite ville. Et pour ce que, par la venue des Franchois, » environ l'an mil chincq cens et vingt uns, icelle ville » avoit esté bruslée et le ferme vyolés, à ce moyen ladite » chartre esté perdue, à raison de coy l'on ne se savoit » regler selon son contenu et n'y avoit apparence de » ressourse s'y n'estoit pas en recouvré le double, etc. » Nous, pour le bien et augmentation de ladite ville de » Bouchain et des manans en icelle, advons confirmé, » corroboret et de nouvel ordenné, confirmons, corrobo- » rons et de nouvel ordonnons les bans, status et ordon- » nances dont ci-après sera fait mention. Premiers est » ordonné et institué que nulz de quelque estat qu'il soit, « taverniers, cambiers ou autres, ne se ingèrent ou advan- » chent de vendre aucuns buvraiges de quelque sorte que » ce soit, que premiers il ne soit afforré par loy pour y » avoir pris, mis selon la valeur de la chose sur encheyr, » avec payer les droix d'afforaiges es loix de quatorze » sols blans ; item que nul ne s'avance de vendre à détail » vins, cervoises ne autres buvraiges, sinon à léalle » mesure justiffyée comme celle estant ou ferme de la loy » sur encheir es loy pour chacun pot ou mesure de trente » solz blans, avec la mesure trop petite, confisquée et » rompue, et au reghart de celle quy seroit trop grande » deveroit estre brisée seulement. Item que nulz taver- » niers, cambiers, ne autres n'empirent le vin, cervoise ou » autres buvraiges, qui par loy autrement, ont esté afforé, » se de luy meisme ne s'empire sur peine de perdre la » chose empirée, estre fourcloz de se pooir mesler de » vendre trois mois en suivant et de encheyr es loix de » soixante solz blans, etc. Item que tous fourniers et » boulenghiers vendans pains à détail seront tenus d'iceulx » pains bien painieter et de les faire de grandeur, selon la » valleur du bled, etc. » (Cf. FF. 32).

AA. 2. (Cahier.) — 20 feuillets, papier.

Vers **1740.** — Requête des maire et échevins de Bouchain concernant les droits et prérogatives dont les anciens échevins ont joui : « la mairie de ladite ville quy apparte- » noit cy devant à Sa Majesté, comme seigneur de Bou- » chain et comme dépendante de son domaine, est » demeuré sans estre levé et at esté affermé à des parti- » culiers en estat d'en faire les fonctions, ce qu'y at esté » observé jusques en l'année 1703, que le sieur Charles- » Philippe Gardel, lieutenant-général et juge royal des » ville et chattellenie de Bouchain, fit l'acquisition de

» cette mairie, etc. Les supliants donc quy ne pouvoient » sentir la différence dudit sieur lieutenant-général entre » les règlements d'intendance et les ordonnances du Roy, » non plus qu'entre touttes les auttres délibérations prises » pour les prix du pain, boissons, danrées, netoyement » des rues, dont on avoit consentie l'exécution depuis » plus de dix années, se persuadèrent aisément que cette » deffence estoit une nouvelle imagination pour les » dépouiller, puisqu'un disoit qu'on se réservoit d'y pour- » veoir etc. le sieur Delaplace, agissant conséquemment » à ce que la sieur Taffin, son prédécesseur, a entamé, » prétend donc: 1° d'avoir le droit d'assister comme les » maire et eschevins et de présider à l'examen des comptes » des biens et revenus de la ville, tant d'octroy que » patrimoniaux, etc.; 2° le sieur de Laplace prétend » d'estre juge de police en première instance et qu'en » qualitée c'est à luy en faire les règlements contre la » disposition des chartes particulières de Bouchain renou- » vellé en 1512, qu'y porte: article 1er, deffence aux » taverniers et autres de vendre breuvrage que premier il » n'ayt esté afforé par loy, etc.; art. 13, que nul ne » vende, achette des denrées à poids sy non à juste » balance et à léal poids, flatterié et justifié comme celuy » estant au ferme des eschevins; art. 15, est ordonné à » la loy de souvent visiter les pains des boulangers et » juger les défaillants; art. 16, que les bouchers, ne » tuent aucunes bestes que prémièrement elles ayent esté » montré vif ou morte à deux eschevins, etc.; il n'est » personne quy sçache que les officiers municipaux sont » ceux quy sont chargés des affaires communes, des inté- » rêts des villes et qu'à eux seuls appartient de traiter les » droits quy les concernent, c'est à eux que est attaché la » qualité de premiers mambourgs, margneliers ou » administrateurs, etc. Le 13 janvier 1739, estant » revenus au maire de Bouchain qu'il y avoit un chien » enragé qui faisoit grand ravage, et quy avoit mordu » plusieurs personnes, il fit convoquer l'Assemblée des » eschevins pour les requérir de pourveoir promptement » des remèdes convenables à la circonstance pour la seu- » reté des habitans, mais ayans considéré que suivant » lesdis arrest on ne pouvoit faire aucuns règlements de » police sans l'intervention dudit sieur lieutenant-général, » ont résolu de requérir cette intervention sur les onzes » heures du matin, et il fit une réponse au valet de ville » qu'il ne pouvoit point se trouver à l'assemblée desdis » maires et eschevins, ce qui fit prendre le partye d'en » dresser un procès-verbal et de prier l'estat-major d'y » pourveoir parce que la chose ne pouvoit point soufrire » de retardement et cela pour éviter d'estre accusé de » contravention audit arrest, etc. »

II.

GOUVERNEURS ET OFFICIERS ROYAUX.

AA. 3. (Liasse.) — 4 pièce, parchemin, 8, papier.

1568-1788. — Ordonnance du Roi par laquelle il nomme le prince de Soubise gouverneur et lieutenant-général de Flandre en remplacement du duc de Boufflers. — Correspondance de M. de Villedeul, touchant sa nomination de secrétaire d'État. — Règlement sur le payement du traitement des gouverneurs, etc. — Caution du seigneur de Bellaing, comme gouvernenr de Bouchain. — Copie d'un reçu de la charge de subdélégué. — Lettre du magistrat de Dunkerque à ceux de Bouchain touchant les honneurs et prérogatives du procureur syndic; réponse du magistrat de Bouchain à ce sujet.

III.

RÉJOUISSANCES PUBLIQUES.

AA. 4. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1763. — Requête présentée à monseigneur Blair de Boisemont, intendant du Hainaut, par les mayeur et échevins de Bouchain, afin de pouvoir payer sur les fonds de l'octroi du liard au pot une somme de 300 florins, excédant qui avait été occasionné à cause « du grand » nombre d'étrangers parmi lesquels se trouvoient des » gens de distinction, » qui étaient venus à Bouchain pour voir les réjouissances en l'honneur de la paix. Quittance 300 florins.

IV.

ÉTATS.

AA. 5. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1605-1782. — Correspondance du grand bailli du Hainaut avec les mayeur et échevins de Bouchain, les priant d'envoyer des députés aux assemblées qui doivent avoir lieu à Mons en 1605 et 1617. — Procès-verbaux touchant les limites des seigneuries de Bouchain et de Neuville et nouvelle délimitation des frontières.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.

I.

DÉLIBÉRATIONS DU MAGISTRAT.

BB. 1. (Registre.) — 1 registre, 44 feuillets.

1597-1678. — « Registre des affaires de la ville de » Bouchain, encomenchié le dimance XXVIIIe jour de sep- » tembre 1597, signantement sur le subjet d'un ban et » ordonnance faict de la part de Monsieur de Maulde etc ». — « A l'Assemblée du XVe jour de mars 1598, y estoient » Noel Lestoffet, mayeur, Andrieu de Sommaing, Anthoine » le Séellier, Michel Villain, Claude Procureur, Nicolas » Desmaretz et Jacques Fauveau. Ordonné de se trouver » ensamble aux festes de Pasques prochaine, pour aller » sur l'eschevinaige de ceste ville visiter toutes les parties » de pret et aultres quy ne sont comprinses au XXe denier » pour en faire prouffict et s'en aider aux nécessitez de la » ville etc. » (folio 5 recto). Obligation à Thomas Sarazin » demeurant à Brebière, lequel est enclin de faire et livrer » tel nombre de bricques qu'il conviendra avoir pour la » rédifficacion de la maison de la ville de Bouchain. Que » le IIe jour de mars 1598, Thomas Sarazin, bricquetteur » comme dessus, a fait marchié et convention avecq Mon- » sieur de Maulde, baron de Noyelles etc., gouverneur, » capitaine et chastellain des villes et chastellenye de » Bouchain, maistre Jean Williart, prestre, curé proprié- » taire d'icelle ville, Charles Van der Camere, lieutenant » civil, et les mayeur et eschevins dudit lieu, en sorte et » manière telle que ledit Thomas Sarazin sera subject de » leur faire enfourner deffourner et livrer par comte le » nombre et quantité de cent milz bricques ou davantage, » s'il leur plaist, ou terroir dudit Bouchain de la mesme » largeur et longueur que sont celles qu'il a faict puis » nagaire pour le rebatiment du château de Noyelles, en » livrant deux salles bricques peu cuyttes pour une, et les » aultres suffisamment bonnes etc. » (folio 7 recto). — « Publication faicte en la ville de Bouchain, à l'issue de » la messe paroischealle, le dimanche 1er mars 1604. De » la part de M. de Maulde, barron de Noyelles et gou- » verneur, mayeur et eschevins de cette ville de Bouchain. » Comme on est adverty qu'il se commect plusieurs abus » à l'observance de l'ordonnance sur la collecte des mal- » totes de vin et bierre competans à cette ville, publiés le » dimanche XXVIIIe jour de septembre de l'an mil cincq » cens nonante sept, tant par les brasseurs ostellains que » plusieurs bourgeois par lesquelles frauldes on n'en poelt » retirer le prouffict pour payer les debtes que doit cette » ville, et seroit-on constrainct à l'advenir de surcharger les » moissons de grosses tailles, comme on at faict cy devant, » ce quy n'est raisonnable attendu la chierté et tailles » ordinaires dont le peuple est surchargé, ont at trouvé » convenir de publier de nouveau ladicte ordonnance sus- » ditte et aultres nécessaires pour prévenir les dis abus » commander à ung chacun des les observer punctuelle- » ment et d'y contrevenir sur paine des amendes ordonnées » et d'y estre constraint. — Premier : l'on ordonne de re- » chief bien espressément à tous les brasseurs, de venir » advertir le massart ou son commis touttes les fois qu'ils » brasseront auparavant, et lors quy seront prestz à en-

» tonner, affin d'aller prendre par luy note du nombre » des tonneaux, à paine de par les diffaillans encheyer en » l'amende de XII livres chacun brassin. Deffendant aux » dis brasseurs de ne brasser à la fois plus de bierre que » leurs cuves ne contiennent, sans en faire rapport audit » massart, n'y de receller aulcune partie de leurs dis bras- » sins, à peine d'encheyer en l'amende de cinquante libvres, » etc. » (folio 15 verso). — Du 15 mai 1668. « En l'assem- » blée de messieurs les lieutenant civil et magistrat de » la ville de Bouchain, at esté resous, ad cause du doubte » qu'il y at ici de la maladie contagieuse, de commander » à touttes personnes indifféramment de soye faire quicter » de leurs porcques, chiens, chats, lapins et aultres choses » qui peuvent infecter le ville, de quoy en sera faict billets » pour affiger aux portes, à quoi un chacun debvra » obtempérer pendant trois jours encha, à peine de » confisquation des dis porcques et punition exemplaire, » etc. » (folio 24 recto).

BB. 2. (Registre.) — 1 registre, 159 feuillets.

1677-1728.— Registre aux délibérations et arrêtés » pris par le magistrat de Bouchain. — « Extrait des » registres du Conseil d'Estat du Roy. Le Roy estant in- » formé que les maisons qui sont occupés dans la ville de » Bouchain par les officiers de l'Estat-Major et aultres » dont la résidence est nécessaire, appartiennent à plu- » sieurs particuliers qui n'ont point esté payé des loyers » desdittes maisons depuis la reduction de la ditte ville à » l'obeissance de Sa Majesté, ou qui ne l'on pas esté à » proportion de ce qu'elles peuvent raisonnablement » valoir, et Sa Majesté considérant d'ailleurs que les » reparacions qu'elle a fait faire dans lesdites maisons, » après le siège de laditte ville, ont esté plus que payées » depuis le temps que lesdis propriétaires n'ont rien receu » des loyers, et voulant y pourvoir, Sa Majesté, estant en » son Conseil, a ordonnée et ordonne qu'à compter du » premier janvier 1689 il sera payé aux propriétaires » desdittes maisons les sommes qui suivent, sçavoir : celle » de 360 florins pour le loyer de la maison occupée par » le gouverneur de laditte ville de Bouchain, 120 florins, » pour celle du Major, 75 florins pour celle de l'Ayde- » Major, 100 florins pour celle du Cappitaine des portes, » 150 florins pour celle qui est occuppée par les officiers » de la garnison, cent florins pour celle du Commissaire » et Garde de l'artillerie et 75 florins pour celle de l'en- » trepreneur de la fourniture des lits etc. » (folio 29 » recto). — « Le 15 septembre 1698, dans l'assemblée » tenu en l'hostel-de-ville de Bauchain pour satisfaire au » contenu de la lettre de Monseigneur l'Intendant du » 11 septembre dudit mois, contenant d'envoyer députés » en la ville de Douay pour l'informer sur la réparation » des chaussées de ceste ville, dont plus amplement sa- » ditte lettre cy après transcrit, ont estez députez à cest » effect et pour parler audit seigneur intendant d'aultres » affaires et interest de cest ville, le premier, monsieur » Gardel, lieutenant général de la ditte ville et chastellenie » de Bouchain, et le sieur Phelippes de Remy, lesquels nous » prions de faire cognoistre audit seigneur intendant que » laditte ville n'at jamais payé aucuns droict pour répara- » tions de la chaussée de cette ville qui at resté entretenu » et reparez par les Domaines dudit Bouchain, jusques au » temps de sa réduction à l'obéissance du Roy très » chrestiens, et depuis lors Sa Majesté en at fait prendre » soins par les ingénieurs ; fait en l'hôtel, etc. » (folio 76 » recto).— « Il est ordonné au S[r] Goblet, massard de cest » ville, de paier à Monsieur de Rouville la somme de deux » cent vingt-quatre florins, pour obtenir lettre du Roy d'une » franche foire par an pour cest ville, raportant cest et » acquit, il lui sera passée es mise de ses comptes. Fait en » l'hostel-de-ville de Bouchain, le 22 novembre 1699 » (folio 81 verso). — « Du 19 février 1728. Est comparu » Estienne Wignolle, tonnelier de son stil, demeurant en » cette ville de Bouchain, lequel nous ayant représenté » qu'il s'était volontairement chargé de la nourriture et » entretien de Jean-Michel Bar, son beau-frère, du consen- » tement de ses plus proches parent et aux conditions » contrevenue entre eux, et comme icelluy Jean-Michel » Bar est souvent attacqué d'une épilepsis ou mal caducque, » ce qui le rend comme innocent après qu'il en est reve- » nu, et comme se mal pourroit lui prendre estant près » d'une rivière, précipice ou autres endroits ou il pourroit » périr sans qu'on sen apperceu, malgré tous les soins qu'il » pourroit prendre de luy, c'est pourquoy il fait icy la » présente déclaration ne prétendant pas estre chargé de » ses sortes d'accidents, de quoy nous ayans requis acte, » nous avons ordonné que cette déclaration fut enregis- » trée sur le présent registre et signée dudit Wignol et de » l'un de nous, pour sçavoir et valloir ce que de raison. » Fait etc. » (folio 84 verso). — « Le deux avril 1699, la » bourse deue par le seigneur de Bersée, portant 50 florins » par an, at esté conférée à Philippes-Nicolas Empin, fils » de Adrien et de Jeanne-Michel Dubar, pour par lui en » jouir depuis la St-Remi 1696 et année subséquente » pourvu par lui se conformer aux intentions du fondateur » de laditte bourse et non autrement, à charge au

» surplus de faire toutte poursuitte et diligence à ses » fraix, pour estre payé de laditte rente et d'en rap- » porter acte touttefois et quante qu'il en sera requis » (folio 100 recto).

BB. 3. (Registre.) — 1 registre, 238 feuillets.

1699-1766.— Registre aux délibérations et arrêtés pris par le magistrat de Bouchain. « Du 17 avril 1704, par » devant nous lieutenant-général et eschevins de la ville de » Bouchain, en l'hôtel d'icelle ville, est comparu Louis de » St-Pierre de Fougerolles, natif de la paroisse de St- » Maclou, de Rouen, à présent employé dans les affaires du » Roy en cette ville lequel a requis d'estre reçeu au nombre » des bourgeois de cette ville, etc. » (folio 12 verso).— « L'an mil sept cent cinq le six d'avril, à l'assemblée tenue » par monsieur le lieutenant-général, lieutenant du mayeur » et eschevins de la ville de Bouchain, sur les plaintes » journalières qui reviennent depuis longtemps au préju- » dice du publique et contre la bonne police, que les » adjudicataires et moins disant de l'entretien de l'orloge » de cette ville, estant plusieurs, négligent tellement de » faire leur debvoir, tant pour l'entretient de l'orloge, la » conduite du carillon et les exactitude qu'ils doivent » avoir pour remonter les poix en temps compétant, et » generallement faire en ce regard comme a bon orlogeur » appartient, c'est pourquoi etc., il a esté unaniment ré- » solu de donner la conduite de l'orloge et carillon à Jean » Fontaine, bourgeois en cette ditte ville etc. » (folio 21 » verso). « Aujourd'hui 13 aoust 1706, a esté fait et laissé » en l'hostel de cette ville un acte, signé en plain conclave » dudit Bouchain par le sieur Tresse, major du régiment, » par lequel comparant en personne audit hostel, » acompagné de Monsieur Le Roy, aide-major de cette » place, at demandé pardon de l'insulte qu'il a fait à un » de messieur eschevin et à nostre valet de ville, et à la » prière de Messieurs de l'Estat-Major d'icelle ville, » et voulant bien avoir quelque esgard à la somission du- » dit sieur Tresse, nous, magistrat dudit Bouchain, avons » bien voulu suspendre la poursuite que nous sommes » en estat de faire, » pour avoir « mal à propos maltreté » de coup de point et de pied Alexandre Due, nostre valet » de ville, et le sieur de Laserre, nostre confrère en eschevi- » nage, chez quy iceluy sieur Tresse auroit esté ledit jour » vers le soir et luy auroit dit plusieurs injeur, telles que » chien, bougre, il faut que te donne des coups de baton » etc. et l'en a poussé de plusieurs coups etc. » (folio « 30 recto).

BB. 4. (Registre.) — 1 registre, 249 feuillets.

1767-1770.— Registre aux délibérations et arrrêtés pris par le magistrat de Bouchain. — « Du deux janvier » mil sept cent soixante-treize, nous, magistrats de la ville » de Bouchain assemblés ce jourd'huy en l'hôtel commun, » l'un de la Compagnie a mis sur le bureau un exemplaire » d'un imprimé sans nom d'auteur et d'imprimeur conte- » nant douze pages, intitulé : Mémoire pour les habitants » de la ville de Bouchain, opposants au défrichement du » marais; commençant par ces mots : *La ville de Bouchain* » *dans l'étendue de son territoire* etc. finissant ainsy, *par* » *des raisons on espère que le marais restera dans l'état ou* » *il est aujourd'hui sans aucune innovation du règlement de* » 1768, *par raport aux beztiaux étrangers* etc. Nous, ma- » gistrats susdits, avons faits lecture dudit imprimé et » reconnus avec douleur, que l'auteur de ce libel ne s'est » point renfermé dans les bornes d'une deffense permise » dont il n'aurait jamais du sortir, mais qu'il s'est répandu » en propos injurieux et d'autant plus méchants, qu'ils ne » tendent point au but que ce libel semble se proposer; » on y lit, page 3 : qui croiroit, à la vue de ce règlement » (celui de 1768), que le magistrat qui en est l'auteur » veuille aujourd'hui le rendre inutil par la suppression » du marais, dont ils sollicitent le défrichement? est-il » donc arrivé quelque changements, quelque révolutions » subites dans Bouchain, qui ayent obligés les labours, les » marchands de chevaux, les bouchers, les loueurs de » chevaux et voitures à déserter la ville et son terri- » toire; non les circonstances sont aujourdhuy les mêmes » qu'au temps du règlement. Pourquoi donc le change- » ment qu'on veut introduire? ce sera sans doute une » énigme pour quiconque ignore de quelle façon la chose » publique s'administre à Bouchain; mais l'énigme est » facile à résoudre lorsqu'on sçait qu'une famille, qui est » à la tête de l'administration de la ville, règle tout au gré » de ses vues et de ses intérêts, sa volonté est la loy » suprême; ainsy on n'en connait point d'autre, parce » que, réunissant en elle les employs les plus distingués » de la ville, elle en réunit en même temps toute » l'autorité, c'est elle qui a formé le projet du défri- » chement du marais; elle a eut cependant l'adroite » politique de ne point se montrer à découvert dans le » premier moment etc. » (folio 13 recto).— « Les pères » Récolets de cette ville ayant demandé une augmenta- » tion de pension pour les régens du Collège, leur requête » fut répondue de l'apostil suivante. Vu par nous magis- » trats de la ville de Bouchain la présente requête, nous

» observons par la convention passée entre nous et les Pères » Récolets le 10 décembre 1725 il est dit : Art. 2 qu'il » sera fourni deux cents florins pour l'entretien des pro- » fesseurs, et art, 3, qu'il sera envoyé au Couvent de » Bouchain un religieux surnuméraire, lequel, avec un » autre religieux de ce couvent, enseigneront les humani- » tés, de sorte que, dans le vray, l'établissement du collège » n'a augmenté la communauté des Récolets de Bouchain » que d'un religieux, pour lequel l'on paye ladite somme « de deux cents florins; quoy que disposés à traiter favo- » rablement les suppliants, les finances de notre admi- » nistration ne peuvent présentement suporter une » augmentation de charge. Fait en l'hôtel-de-ville de » Bouchain, le décembre 1774. » (folio 25 verso).— « Nous » Magistrats de la ville de Bouchain, juge de police, sur » le réquisitoire du procureur du Roi, sindic de cette ville, » expositif qu'il seroit plus avantageux à tous égard d'éta- » blir le marché du mardy et vendredy de chaque semaine, » pendant la belle saison, sur le quay du port de cette ville, » tant à cause que l'endroit ou il se tient à présent est » trop étroit et gêne le passage des voitures pendant sa » tenu, que parce qu'en le plasant dans le nouvel endroit » proposé il se trouvera à égalle distance et proximité des » habitans de la ville haute et de la basse, requérant en » conséquence ledit procureur sindic qu'il soit pourvu à » cet établissement, vu ledit réquisitoire et tout considéré, » Nous, Magistrats susdits, ordonnons que les marchés des » des mardy et vendredy de chaque semaine se tiendront » à l'avenir sur le quay du port de cette ville, depuis le » premier avril jusqu'au premier novembre aussi de » chaque année, et le long de la grande rue de la ville » haute depuis le premier avril jusqu'au premier avril » aussi de chaque année, enjoignons à nos sergens de ville » de tenir la main à l'exécution de notre présent réglement, » lequel sera lu, publié, et affiché demain vendredy, pour » être exécuté à commencer du mardy suivant. Fait à l'hôtel » de-ville dudit Bouchain le trente un may mil sept cent » quatre vingt un » (folio 49 recto). « Nous, magistrats de » la ville de Bouchain, après avoir examiné le mémoire qui » nous a été remis le 22 novembre 1781 par M. De- » tholosé, capitaine en premier au corps royal du génie, » employé en chef en cette place, nos observations sur ce » mémoire du 17 janvier suivant, copie de la lettre de » M. le marquis de Ségur à l'Intendant du 6 septembre et » de ce dernier de M. Delassus du 13e du même mois de » la présente année, Nous, sous le bon plaisirs de M. l'In- » tendant, avons arrêté et arrêtons de faire construire au » frais de notre communauté un pont sur l'Escaut dans » l'emplacement des moulins actuels, et les pavés néces- » saires pour former un second passage dans la ville basse » sous les conditions suivantes : 1° le pont sera construit » sur les anciennes fondations du moulin et sur celles » des bajoyés du radier, dont l'on conservera ce qui sera » nécessaire, et 2° ces travaux ne seront exécutés que dans » le tems où les finances de la ville le lui permettrons : » comme ce tems sera surement très éloigné, que Mr l'In- » tendant connoit la situation des finances de la ville et » combien elle a besoin de secours, nous le suplions en » conséquence d'ordonner que ces ouvrages soient » exécutés avec les deniers provenant de la remise de l'ayde » extraordinaire de la châtelenie » (folio 54 verso).

BB. 5. (Registre.) — 1 registre, 282 feuillets.

1719-1790. — Copie des lettres avec délibérations et arrêtés pris par le Magistrat de Bouchain. « Remons- » trent très humblement les magistrats de la ville de » Bouchain, disants que, de leur propre mouvement et par » commisération du triste état où ils ont trouvez leur » ville chargée extraordinairement de dettes, ils ont » consentis que vos seigneuries reduisissent leurs gages » à deux cents florins par an au lieu de quatre qu'ils » avoient cy-devant, d'autant plus que depuis la dernière » guerre il ne passoit aucune trouppe pour en faire les » revues et travailler à leur logement, quoyque depuis » leur établissement ils aient plus travaillez que jamais » et plus utilement que leurs devanciers, etc. » (f° 5 v°). « Copie de la requête présentée par Messieurs du Magis- » trat de la ville de Bouchain, monseigneur Méliand, » conseiller d'État, intendant de justice, police et finances » en Flandre; supplient très humblement les maire et » échevins de la ville de Bouchain, disans qu'ayans reçus » l'arrest du Conseil d'État du Roy, du 13 septembre » 1723, avec les lettres patentes de Sa Majesté, pour » l'établissement d'un marché aux grains dans cette ville, » tous les vendredis de chaque semaine, que Votre » Grandeur leur a adressée par sa lettre du 13 janvier » courant, et pour lesquelles il est deub au sieur Barbault, » agent d'État à Paris, la somme de 278 libvres pour » avance par luy faite qu'il fault luy payer incessamment, » et peut-être autant ou plus qu'il faudra au Parlement » pour les faire enregistrer et en notifier tous les villages » de la châtellenie et les autres voisins, etc. (f° 11 r°). » Du 5 novembre 1757, sur les différentes plaintes qui » nous ont été faittes, notamment de la part du clercq de

» cette paroisse, de ce que le curé luy avoit enlevez la
» clef de la sacristie, nous aurions été déterminé à faire
» appeler ledit sieur curé pour sçavoir de lui les causes
» de cet enlèvement, lequel s'étant rendu en cette hôtel-
» de-ville, nous auroit dit qu'ayant nombre de fois
» remarquez que par négligence ledit clercq avoit laissez
» ladite clef sur la porte, et qu'une fois entre auttre vou-
» lant entrer dans laditte sacristie et posa sa clef dans la
» serrure, et il s'apperçu que quelque chose y résistoit,
» en sorte qu'il fut empechez de l'ouvrir, ce qui l'obliga
» de se rendre dans laditte sacristie par la porte ordinaire
» de l'église, et il reconnut lorsqu'il se trouvoit une clef
» qui estoit dans la serrure qui avoit empêchez l'intro-
» duction de la siene, en sorte qu'il se crut authorisez de
» s'emparer de cette clef, qu'ayant représenté audit sieur
» curé que le clercq tenoit cette clef de nous, qu'il estoit
» chargez des effects renfermés dans laditte sacristie et
» qu'enfin il ne pouvoit en être ultérieurement responsable
» si on le privoit de la clef qui y conduit, il repliqua que
» les négligences dudit le clercq estoient trop fréquentes
» pour que luy mesme en sa qualité de curé il n'y donna
» point touttes les attentions, que les circonstances et la
» seuretez mesme de laditte sacristie requeroient, puisqu'il
» l'avoit remarqué plusieurs fois ouverte en dehors, de
» quoy néantmoins ledit Clercq ne voulant point absolu-
» ment convenir, il suit toujours que cette sacristie a
» été exposée aux vols soit par la négligence dudit clercq
» qui en at une clef, soit par l'inadvertance dudit sieur
» curé qui en at une auttre, en laissant l'un et l'auttre
» ladite sacriestie ouverte du côté de la rue, a tout quoy
» étant nécessaire de pourvoir, nous aurions estimé qu'il
» estoit indispensable de masquer la porte qui donne sur
» le cimetierre et de n'avoir par la suitte qu'une seule
» entrée, etc. » (f° 116 v°). — « Nous, Magistrat de la
» ville de Bouchain, autorisés à l'effet cy-après de mon-
» seigneur Taboureau, intendant de cette province, par
» son ordre du 24 du mois dernier, d'une part, et le sieur
» Leleu, ancien chef d'une filature de coton, établi cy-
» devant à Lille, d'autre part, sommes convenus des
» points suivants, à l'effet de pouvoir établir une filature
» de coton en cette ville. Article 1er. Le Magistrat four-
» nira, audit Leleu, 25 enfans, autant de rouets montés,
» autant de chaises, un emplacement pour enseigner
» lesdis enfans, un logement pour lui, composé ainsy
» que ledit emplacement d'une chambre à feu, deux
» milles de tourbes, dont les cendres seront pour ledit
» Leleu, dix livres d'huille à bruller et deux cents cin-
» quante livres de cotton, ainsy que quelqu'autres effets
» nécessaires sans pouvoir rien répéter dudit coton. —
» Art. 2. Au moyen de ces avantages, ledit Leleu s'oblige
» d'instruire lesdits vingt-cinq enfans à filer le coton et
» de les perfectionner en cette filature, en six mois de
» tems. — Art 3. S'ils étoient assez bien instruits avant
» ce tems pour qu'ils puissent gagner quelque chose,
» ledit Leleu s'oblige à les payer proportionnellement à
» leur gain. — Art. 4. Le Magistrat de Bouchain aura le
» droit d'inspecter tous les travaux généralement quel-
» conques, relatifs et concourans à l'établissement de
» laditte filature, — Art. 5. Les effets, cy-dessus men-
» tionnés, resteront à la disposition dudit Magistrat,
» lorsqu'il s'agira d'en disposer. — Art. 6. Cette présente
» convention durera six mois, n'étant faite que pour ce
» tems. Fait en double en l'hôtel-de-ville de Bouchain,
» le 2 du mois d'octobre 1772, signé Ph. Leleu »
(f° 155 v°).

II.

OFFICES DE LA VILLE.

BB. 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 13, papier, 1 sceau

1698-1782. — Ordonnance commettant Jacques Huet, greffier de la ville et châtellenie de Bouchain. — Ordonnance qui délègue M. du Rouvroy à présider les adjudications de la communauté de Bouchain, puis, vu son incommodité, M. de Campy est délégué à sa place.— Correspondance de M. de Forceville, chargé des intérêts de la ville de Bouchain, à Paris, par laquelle il demande un adjoint et prie de choisir M. Desjobert, secrétaire du Roi. — Édit du Roi, portant création d'inspecteurs et contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, etc. — Requête pour le paiement, par les villes de Cambrai, Bouchain, Condé, St-Amand et Pecquencourt, des droits de courtiers, jaugeurs et inspecteurs aux boucheries et aux boissons. — Requête par le Magistrat de Bouchain au sujet d'une augmentation de gages de 100 florins. — Arrêts du Conseil du Roi touchant le remboursement des offices de maires. — Supplique de Pierre-Charles Dehault de Lassus, touchant l'office de conseiller-procureur du Roi à Bouchain. — Requête du Magistrat de Bouchain touchant le sieur Taffin de Baudignies, lieutenant-général. — Requête du Magistrat de Bouchain, touchant leurs fonctions dans la haute, moyenne et basse justice de cette ville.

BB. 7. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1691-1772. — Édit instituant des commissaires-priseurs, vendeurs de meubles. — Arrêté de M. Moreau de Séchelles, intendant de Flandres, portant l'ordre de recenser tous les artisans, marchands, etc., soumis aux divers offices que le Roi vient de créer. — Requête du Magistrat de Bouchain à M. Méliand, demandant la suppression des charges de contrôleur de ville et de greffier-syndic, qu'ils trouvent inutiles et fort à charge. — Requête du sieur Sante, pour toucher ses honoraires de greffier-syndic. — Évaluation des charges ou offices attachés au Magistrat de la ville de Bouchain. — État des dépenses faites par M. de Forceville pour le Magistrat de Bouchain, pour les honoraires de 1762 et les étrennes données au 1er janvier 1763, 287 livres 14 sols. — Quittances des offices de juré-priseur, expert-priseur, etc.

BB. 8. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin, 22, papier, 1 sceau.

1696-1760. — État des sommes dues par diverses villes pour le rachat des offices de mouleurs et mesureurs de charbon de bois, Bouchain 1500 livres. Reçu en triple expédition de 430 livres pour la finance des offices de maîtres, gardes, jurés, syndics et auditeurs des comptes des marchands et artisans de Bouchain. — Reçu en triple exécution de la somme de 250 livres, pour extinction et suppression de la charge de contrôleur des déclarations et dépens créés à Bouchain. — Pièces concernant le rachat de divers offices, conseillers, garde-scels, etc. — Règlement pour les privilèges, droits et préséances des officiers de gouverneur et lieutenant du Roi. — Arrêt du Conseil d'État, pour la suppression des offices de greffiers-syndics de la ville de Bouchain et paroisses d'Hazencourt et Wavrechain. — Pièce touchant les droits du lieutenant-mayeur, d'apposer les scellés, post mortem. — Arrêt du Conseil d'État, qui ordonne de répartir les finances des divers offices (restant à lever) entre tous ceux sur qui ces officiers doivent s'exercer. — Quittance constitutive de 48 l. 7 s. 6 d. par an de rentes, pour équivaloir à 967 l. 10 s. versées pour les offices des inspecteurs et controlleurs des communautés, etc. — État de ce que la ville de Bouchain a payé à Sa Majesté pour le rachat de plusieurs charges.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

I.

IMPÔTS PERÇUS AU NOM DU ROI ET DES ÉTATS.

CC. 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1652-1671. — Requête du Magistrat de la ville de Bouchain, disant : « qu'ils doivent dominiallement à Sa » Majesté, septante-sept razières de bledz, lesquels se » doibvent prendre à l'advenant de deux couppes sur » chasque chief d'hostel, qu'on dit bled de bourcq, » duquel payement les remonstrans sont arriérés depuis » l'année 1646 jusqu'à présent ; or est-il que depuis les » malheurs des guerres, la plus grande partie des maisons » demeurent occupées des soldats, lesquels le service de » Sa Majesté exempte de semblables contributions, si » bien que maintenant à deux couppes pour chef d'hostel » en se treuve fort esloigné de pouvoir faire le nombre » des razières qui sont deues, principallement depuis » tant d'années depuis lesquels laditte ville at esté conti- » nuellement surchargées des passages fréquents des « armées enthières et des gens de guerres, est épuisé par » le rafraîchissement des officiers et soldats qui y passent » journellement, oultre que l'an 1649 les ennemies ayant » assiégés Cambray, nostre armée est venue camper » proche de laditte ville, ce quy ruina la récolte de laditte » année, en suitte de quoy l'an 1650 et 1651, il at esté » du tout impossible de rien proffićté à faulte de semailles » et de fourages, joinct que l'an 1651, l'armée ennemie » estoit lors à Harleux est venu à une demye lieue de « laditte ville, qui a perdu de nouveau tous les grains, ce » quy a apporté une pauvreté universelle à tous les habitans, » qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de s'acquitter » vers Sa Majesté d'une si grosse debte laquelle at esté » occasionnée pour le service d'icelle, raisons pourquoy » les remonstrans prennent leur recours à tous pour les » suplier très humblement estre servyes d'avoir esgard à » ce que dessus, de leur accorder quictance des trois » années 1649, 1650 et 1651, etc. » — Pièce touchant » l'impôt des chefs d'hôtel.

CC. 2. (Liasse.) — 4 cahiers de 6 feuillets, papier.

1619-1785. — « Assiette pour le *bled de bourcq*, deuz » à Sa Majesté par chacun chef d'ostel et escheuz au » Saint-Remi dernier de cette année 1675 à raison de » deux couppes de bled chacun. » — 1722. « Arresté le pré- » sent roolle par nous, magistrats de la ville de Bouchain, » à la quantité de 256 couppes de petit bled faisant la » quantité de 65 razières, etc. »

CC. 3. (Liasse.) — 27 cahiers de 8 feuillets, papier.

1736-1763. — « Rool des bourgeois et habitants qui » doivent payer le bled de bourcq pour l'année 1736, à » raison de deux coupes de petit bled à chaque chef de » famille. » 1744. 136 rasières, 2 coupes.

CC. 4. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin, 10, papier.

1719-1767. — Remises de la moitié de l'aide extraor-

dinaire pour 1719, de l'aide extraordinaire pour 1720. — Requête adressée par les magistrats de Bouchain à M. Meliand, intendant de la Flandre, « disants qu'ils » avoient tousjours espérez de la bonté de Sa Majesté » d'estre deschargez de l'ayde extraordinaire de 1721 et » 1722; mais ils viennent d'aprendre, avec bien de la » douleur, qu'on ne veut leurs faire aucune remise; » cependant ladite chastelenie n'étant pas en état d'y » satisfaire promptement, puisqu'il y a plus de deux mois » qu'il y a des prisonniers de plusieurs communautées » pour le payement de l'ayde ordinaire et de la capitation » de 1721, ce que l'on ne souffriroit pas s'y l'on pouvoit » trouver de l'argent; mais ils se trouvent encore aujour- » d'huy menacés d'exécution de la part de M. Lenormant, » pour les droits d'usages et de nouvel acquêts, ce qui » acheveroit de les ruiner, sy on vouloit les pousser pour » cette imposition, de laquelle ladite ville et chasteleine » prétend s'exempter pour les raisons mentionnées en la » requête qu'ils ont présentez à Sa Majesté pour ce sujet.» Décharge de *l'aide extraordinaire* accordée à la châtellenie de Bouchain, pour l'année 1728. — Arrêt du Conseil d'État qui décharge les habitants de Bouchain de *l'aide extraordinaire*, 1731. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant les maires et échevins de la ville et châtellenie de Bouchain, du paiement de la moitié de *l'aide extraordinaire*, soit 19,870 livres, 1738. — Remises de la moitié de *l'aide extraordinaire* pour 1739 et 1758 — Arrêt du Conseil d'État portant décharge de la somme de 79,467 livres, montant de deux années d'aide extraordinaire et en plus de la moitié de la capitation pour 1752 et 1753, pour le montant « estre employé au payement des ouvrages » commencés et qui seront continués sur les ordres du » sieur intendant et commissaire départy, pour préserver » ladite ville et châtellenie de Bouchain des débordemens » des rivières de l'Escaut et de la Censée. » — Arrêt du Conseil d'État contenant décharge de 20,000 livres de *l'aide extraordinaire*, 1764. Remise des deux tiers des *aides extraordinaires* pour 1763 et 1764. — Remise entière sans conditions de *l'aide extraordinaire*, 1767.

CC. 5. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1646-1720. — « Compte et renseignement que à » Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de » la ville de Bouchain, faict et rendt Paul Huet, greffier » de Messieurs du magistrat d'icelle ville, de tout ce » enthièrement qu'il est reçu mains de prouffficte d'une » *taille* assize par mesdis seigneurs du Magistrat avecq » le consentement des manans sur tous les bourgeois de » la maison eschevinalle, le IXe juing 1646, pour despens » fraiez par les Lorains, quy au lieu d'estre logez ès » maisons ont esté dans une grange et à la maison de » Lambert Romain, appartenant au sieur Niclot, mayeur, » et par recognoissance faicte à M. Drouhot, gouverneur, » d'avoir soulagé lesdis bourgeois au lieu de les faire » loger par billets et avoir poursuivy le deschargement » desdis Lorains, lequel compte se faict tant en recepte, » comme ès mises et à monnoye conissable le tout à correc- » tion et par amendement sy faulte tierme y estoit » comme s'ensuit. » — « De Jean de Raisme at esté reçu » son contingent portant XI sols » (folio 2 recto). — « De » Jean Testart, at esté reçeu son contingent par Gilles » Bouleau, icy XVI sols » (folio 9 recto). — Règlement pour les assiettes de taille, 1716. — État de ceux qui prétendent être exempts des tailles et de l'aide extraordinaire. — Pièces touchant les rentes au denier 50, créées sur les tailles, par édit du mois d'août 1720.

CC. 6. (Liasse.) — 2 cahiers de 12 feuillets, papier.

1706-1708. — Comptes des *Contributions* rendus à messire Antoine de Broux, conseiller du Roi, faisant fonction de juge en l'absence de M. Gardel, lieutenant-général, par Georges Landrieux, collecteur desdites contributions, 1708. « Jean-Jacques Despret, pour cincq » coupes de pret 2 l. 14 s. 6 d. » (folio 6 recto). Total de la recette: 2,743 l. 9 s.

CC. 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 cahier de 14 feuillets, papier.

1709-1741. — Compte des *contributions* rendu à messire Antoine de Broux, conseiller du Roi, faisant fonction de juge en l'absence de M. Gardel, lieutenant-général, par Georges Landrieux, collecteur desdites contributions, « George Briffaux, pour 6 rasières 2 coup de pret 13 » livres 13 sols » (folio 5 recto). — Arrêt du Conseil d'État où le Roi fait remise à la communauté de Bouchain d'une année de contributions (39,733 livres), à cause de « l'extrême misère dont eux et leur peuple sont accablez, » l'hiver affreux de 1739 à 1740 les priva absolument » de toutes leurs récoltes, en sorte que sans les secours » en ries que Sa Majesté leur a fait distribuer, les trois- » quarts d'entr'eux seroient morts de faim, etc. » et d'une inondation qui a eu lieu ensuite.

CC. 8. (Liasse) — 1 pièce, parchemin, 11, papier.

1715-1788. — Le Magistrat de Bouchain demande l'exemption d'impôts, 1715. — Arrêt du Roi, ordonnant l'exemption de divers impôts au profit de plusieurs industriels, ecclésiastiques, communautés, etc. — Mémoire des impositions que paient chaque année la ville et châtellenie de Bouchain. — Arrêt du Conseil d'État faisant remise de 19,000 livres sur les impositions. — Arrêt du Roi, remettant aux habitants de la ville et châtellenie de Bouchain, la moitié de leurs impositions, soit 19,870 l. 7 s. 6 d., pour être employées à payer les travaux d'utilité générale commencés. — Requête touchant une exemption d'impôts. — Copie d'une ordonnance de décharge d'impôts. — Arrêt du Conseil d'État pour le règlement de l'assiette des impositions.

CC. 9. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 6, papier.

1692-1758. — Édit de Louis XIV qui, pressé d'argent pour ses guerres, aliène les cens, rentes et droits seigneuriaux de tous les pays fermés; à Bouchain la somme de 2,350 florins *pour don gratuit* est procurée par une imposition de deux vingtièmes. — Quittance de la somme de 6,000 livres payées par la ville de Bouchain pour don gratuit extraordinaire. — Pièces relatives aux droits de *nouveaux acquets*.

CC. 10. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1695-1749. — Rôles de la répartition de la *capitation* de la ville de Bouchain. Total de la capitation pour l'année 1719 : 815 livres.

CC. 11. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1750-1769.— Rôles de la répartition de la *Capitation* de la Ville de Bouchain. Total de la capitation pour l'année 1749 : 832 l.

CC. 12. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1770-1789.— Rôles de la répartition de la *Capitation* de la Ville de Bouchain. Total de la Capitation pour l'année 1779 : 1083 l.

CC. 13. (Liasse.) — 19 pièces, papier

1719-1780. — Réponse du Magistrat de Bouchain sur la requête présentée à Monseigneur de Meliand, conseiller du Roi, par le sieur Philippe Goblet, massard de Bouchain, touchant la recette de la capitation. — Ordonnance du Roi pour le paiement de la capitation. — Supplique des magistrats de Bouchain à Monseigneur Blair de Boisemont touchant l'exemption des droits de capitation, qui devait être accordée aux employés des fermes du Roi.— Pièces touchant l'exemption pour tous les régiments suisses du droit de capitation.

CC. 14. (Cahier.) — 102 feuillets, papier.

1602.— « Louoyez de centiesme deniers, cotizé et assi » par les lieutenans civil mayeur et eschevins de la france » ville de Bouchain, sur touttes personnes indifféramment » joussantes louvaiges, et tenantes a ferme maisons, » édiffices, jardins, héritages, terres labourables et pretz » situées en la ville et les faubbourgs et eschevinaige « dudit Bouchain pour l'année 1602, ayans les dessus » nommés prins appaisemens pertinentes, selon l'instruc- » tion et envoye dudict centime dont la teneure s'ensuit.» — « De Anthoine de Cocufin, lequel occupe de Mademoi- » selle de Lesdaing une couppe de pret tenant à le » hérenge, rendant XII l. icy LII l. IX d. » (folio 22 recto).

CC. 15. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1696-1725. — Lettre pour le contrôle des vingtièmes. — Requête du Magistrat de Bouchain contre la demande faite par madame la baronne de Noyelles d'être affranchie du paiement des vingtièmes. — Adjudication des droits de vingtièmes pour l'année 1722. — Lettre R. P. Pollet, de la Compagnie de Jésus, au Magistrat de Bouchain touchant les vingtièmes que le Magistrat voulait faire payer au collège de Valenciennes.

CC. 16. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 93 feuillets, papier.

1611-1623.— Comptes des *Vingtièmes* rendus à « Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de la franche ville de Bouchain, » par Guillaume du Sars, Robert Chevalier, Jean Testart successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1613. Somme

totale des recettes pour les vingtièmes, 1509 l. 14 s. 9 d.— 1627, 1er somme des mises 1495 l. 11 s.; 1627, 2e somme des mises 349 l. 5 s.; 1627, 3e sommes des mises 403 l.

CC. 17. (Liasse.) — 8 cahiers, moyenne 16 feuillets, papier.

1624-1670.— Comptes de *Vingtièmes* rendus à « Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de la » franche ville de Bouchain, » par Jean Testart, Michel de Broux, André Blondeau, Jean Pierrin, Jean-Claude et Nicaise Hazart, Pasque Lardenois, successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain; 1654, 1e somme des mises 1385 l. 12 s. 8 d. 2e somme des mises 346 l. 18 s. 9 d., 3e somme des mises 277 l. 4 s.; Total 2009 l. 15 s. 7 d.

CC. 18. (Liasse.) — 7 cahiers, moyenne 20 feuillets, papier.

1672-1720.— Comptes des *Vingtièmes* rendus à « Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de la » franche ville de Bouchain, » par Pasque Lardenois, Guillaume Martinet, François-Gabriel Burnay, Guillaume-Antoine Bert, François Simon, Adrien-François Villain, Gilles-Gabriel Brunez, Adrien Carlier, Henri Harlatte, Laurent Soreau, Georges Landrieu, Jean Desplanque, Nicolas Dubar, Guillaume-Jacques Delval, successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1706. Somme totale des recettes 5163 l. 2 s. 10 d.

CC. 19. (Liasse.) — 9 cahiers, moyenne 16 feuillets, papier.

1721-1731.— Compte des *Vingtièmes* rendus à « Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de la » franche ville de Bouchain, » par Guillaume-Jacques Delval, Étienne Wignolle successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1725, 1e somme des mises 3496 l. 2 s. 4 d. 2e somme des mises 686 l. 18 s. 6 d. Total des mises 4183 l. 0 s. 10 d.

CC. 20. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 75 feuillets, papier.

1731-1734.— Comptes des *Vingtièmes* rendus à « Messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de la » franche ville de Bouchain, » par Étienne Wignolle, Guillaume-Jacques Delval successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1733. Récapitulation des receptes: 7877 l. 7 s. 7 d.

CC. 21. (Liasse.) — 5 cahiers, environ 80 feuillets, papier.

1736-1740.— Comptes des *Vingtièmes* rendus « par » devant Monsieur de Laplace escuier, conseiller du Roy, » lieutenant-général civil et criminel des villes chastellenie » de Bouchain, » par Guillaume-Jacques Delval, receveur et collecteur des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1738. Somme totale des dépenses 5194 l. 6 s. 5 d.

CC. 22. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 80 feuillets, papier.

1741-1745.— Comptes des *Vingtièmes* rendus « à » Monsieur le lieutenant général civil et criminelle des » villes et chastellenye de Bouchain, » par Guillaume-Jacques Delval, Isaac Sante, successivement receveur et collecteur des vingtièmes imposés snr les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1743. Somme totale des recettes 10513 l. 19 s.

CC. 23. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 75 feuillets, papier.

1746-1750.— Comptes des *Vingtièmes* rendus « à » Monsieur le lieutenant général civil et criminel des villes » et chatellenye de Bouchain, » par Guillaume-Jacques Delval et Étienne Sante successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1749. Somme totale des dépenses 10995 l. 15 s. 7 d.

CC. 24. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 75 feuillets, papier.

1751-1754.— Comptes des *Vingtièmes* rendus « à » Monsieur le lieutenant général civil et criminel des ville » et chatelenye de Bouchain, » par Isaac Sante, et Jacques Delval, successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1753. Somme totale des recettes 879 l. 10 s 7. d.

CC. 25. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 77 feuillets, papier.

1755-1759.— Comptes des *Vingtièmes* rendus « à » Monsieur le lieutenant général civil et criminel des ville » chatelenye de Bouchain, » par Isaac Sante, Jacques Delval, successivement receveurs et collecteurs des vingtièmes imposés sur les revenus des biens situés en la châtellenie de Bouchain. 1757. Somme totale des dépenses 9049 l. 2 s. 11 d. 1/2.

CC. 26. (Liasse.) — 3 cahiers, moyenne 8 feuillets, papier.

1763-1764-1766. — Rôles des *Vingtièmes* « pour » l'année 1763, dûs sur les maisons, bois, preries, et cau- » quiches scituées sur l'eschevinage de Bouchain. » 1764. Somme totale des recettes 5275 l. 12 s. 3 d.

CC. 27. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 64 feuillets, papier.

1768-1771. — Rôle des *Vingtièmes* pour l'année 1768, » dûs sur les maisons, bois preries ou cauquiches scituées » sur l'eschevinage de Bouchain. » 1770. Somme totale des recettes 9232 l. 6 s. 5 d.

CC. 28. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 36 feuillets, papier.

1750-1765. — Rôles des deux *Nouveaux vingtièmes* et des deux sols par livre du dixième. 1757. Somme totale des recettes 1844 fl. 16 p. 6 d.

CC. 29. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 35 feuillets, papier.

1766-1779.— Rôles des deux *Nouveaux vingtièmes* et des deux sols par livre du dixième. 1768. Somme totale des recettes 1862 fl. 2 p. 1 d.

CC. 30. (Liasse.) — 6 cahiers, moyenne 38 feuillets, papier.

1771-1774.— Rôles des deux *Nouveaux vingtièmes* et des deux sols par livre du dixième. 1773. Somme totale des recettes 2264 fl. 18 p. 8 d.

CC. 31. (Liasse.) — 6 cahiers, moyenne 34 feuillets, papier.

1775-1780.— Rôles des deux *Nouveaux vingtièmes* et des deux sols par livre du dixième. 1777. Somme totale des recettes 2136 fl. 19 p. 2 d.

CC. 32. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1750-1790.— Rôles des abonnements des *deux nouveaux vingtièmes*. 1764. Total des nouveaux vingtièmes 1867 l. 2 s. 1 d.

CC. 33. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1760-1782.—Déclaration du Roi touchant l'établissement du sou par livre. — Délibération du Magistrat de Bouchain pour examiner les moyens de payer les deux sous par livre. — Délibération du Magistrat de Bouchain touchant l'abonnement des sous pour livre.

CC. 34. (Liasse.) — 23 cahiers, papier.

1716-1765. — Rôles des *impositions*, établies par le Magistrat de la ville de Bouchain pour subvenir aux paiement des sommes demandées, aux habitants de Bouchain par monseigneur l'Intendant. 1755. « Pour l'ayde ordi- » naire 1481 l. 0 s. 0 d. d., abonnement de controlle 209 l. » 7 s, 0 d.; abonnement des droits de courtiers jaugeurs. » 241 l. 5 s. 0 d.; deux sols pour livre dixième, 138 l. 0 s. » 10 d.; Ayde extraordinaire, 2074 l. 19 s. 8 d ; droits » d'usages, 59 l. 12 s. 7 d.; gages de la maréchaussée, » 144 l. 15 s. 0 d.; gages des maîtres de poste 10 l. 10 s. » 0 d.; entretien et habillement de la milice, 17 l. 19 s. » 0 d.; intérêts dus aux propriétaires des héritages » compris dans les fortifications de Valenciennes, 13 l. » 2 d. Total 4391 l. 8 s. 3 d. »

CC. 35. (Liasse.) — 23 cahiers, papier.

1766-1788.— Rôles des *impositions* établies par le Magistrat de la ville de Bouchain pour subvenir au paiement des sommes demandées sur les habitants de Bouchain, par Monseigneur l'Intendant. 1775. « Pour l'ayde ordi- » naire 1481 l. 0 s. 0 d.; pour l'abonnement des droits de » de controlle 222 l. 0 s. 0 d.; pour les 8 sols pour livre » dudit abonnemet 88 l. 16 s. 0 d.; pour l'abonnement » droits des courtiers jaugeurs 241 l. 0 s. 0 d.; pour les » 8 sols pour livre dudit abonnement, 96 l. 8 s. 0 d.; » pour l'ayde extraordinaire, 2055 l. 0 s. 0 d.; pour les

» 6 sols pour livre desdits droits d'usage, 16 l. 7 s. 0 d.; » pour les gages et le logement de la maréchaussée 287 l. » 10 s. 0 d.; pour les gages des maîtres des postes, 10 l. » pour l'entretien et l'habillement de la milice, 138 l. » 0 s. 0 d.; pour l'intérêt des héritages compris dans les » fortifications de Valenciennes, 14 l. 0 s. 0 d.; pour le » remboursement des offices du parlement supprimé 84 l. » 10 s. 0 d.; pour les demie fournitures de lits aux ou- » vrages du canal d'Aa, 3 l. 4 s. 8 d. Total 4797 l. 15 s. 8 d.

II.

IMPÔTS PERÇUS PAR LA VILLE.

CC. 36. (Liasse.) — 4 cahiers de 41 feuillets, papier.

1538-1553. — « Compte et renseignement que à » noble et son trés honnouré seigneur Louy de Revel, » seingneur d'Audregnye, etc., gouverneur et capitaine » des ville, gouvernance et chastellenie de Bouchain, et » à messieurs mayeur et eschevins d'icelle ville, faict et » rend Henry le Paige, massart des biens, cens, rentes » et revenus appartenans à ladicte ville, qu'il a eu et reçeu » pour le terme d'un an enthier, commenchant le premier » jour d'octobre an XXXVII et finant le darain jour de » septembre en suivant l'an révolu XVe et XXXVIII, à » monnoie de 20 gros la livre et telle que coursable ou » pays et comté de Haynnaut, ainsy et par la manière » qu'il s'ensuit. Quant est à la maison de la ville elle est » occupée pour la résidence du lieutenant y demorant, » parquoy n'en a esté faict quelque prouffit et icy, néant » (folio 3 recto). 1550, « au massart pour les vins ordi- » naires des malletottes de cervoises demorés à Daniel » Hazart pour II^c XXX livres que sont LXXV sols V deniers » (folio 5 verso).

CC. 37. (Liasse.) — 4 cahiers de 40 feuillets, papier.

1562-1603. — Comptes rendus par Louis Merlys, Louis Pety, Claude Procureur, massards des maltottes, vin, cervoise, etc. 1565, « de Philippes de le Same, » trésorier des chartes de ce pays et comte de Haynnaut, » demorant à Mons, a esté receu II^c livres adcause de » quoy luy aueroit esté vendu par lesdis de Bouchain » XX livres tournois par an de pention durant les vies de » Severin et Anthoine de le Same frères, ses enfants qu'il » a de demoiselle Jehenne Le Boucq, sa femme et espeuze, » escheant à payer chacun an au XXIIe jour du mois d'oc- » bre, dont le premier payement s'en doibt faire le XIIe jour » d'octobre XVe soixante six a rachat a une fois de mon- » noye coursable, par quoy icy en recepte j'ai lesdis » II^c livres. » (folio 2 recto).

CC. 38. (Liasse.) — 4 cahiers de 42 feuillets, papier.

1612-1616. — « Compte douzième de Charles Van » der Camere, commis à l'administration des deniers de » la massardrie de ceste ville de Bouchain qu'il rendt à » messire Paul de Carondelet, seigneur de Maulde, etc., » du conseil de guerre de Sa Majesté, gouverneur, capi- » taine, chastellain et francq gavennier des villes et » chastellenye de Bouchain, aussy à messieurs les » mayeur et eschevins d'icelle ville, pour ung an commen- » chant le premirr octobre mil six cens et unze et finissant » le dernier de septembre XVI^c et douze le tout à correc- » tion et à monnaye de Haynnaut comme s'ensuit. De » Adrien Bourré, pour 75 tonnes de bierre, que durant » l'année de ce compte il a brassé et débité icy la somme » de XLV livres » (folio 7 recto). 1614, « à Jean Dalleux, » clercq, ce compteur luy at payé pour une année de ses » gaiges escheu à la Sainct-Andrieu de l'an 1609, la » somme de C livres » (folio 3 recto).

CC. 39. (Liasse.) — 4 cahiers de 30 feuillets, papier.

1621-1645. — « Compte premier de Sébastien Fos- » sart, commis à l'administration des deniers de la mas- » sardrie de ceste ville de Bouchain qu'il rendt à messire » Paul de Carondelet, chevalier, seigneur de Maulde, » Noyelles, Premecques, Villers-au-Bois, etc., du » conseil de guerre de Sa Majesté, gouverneur, capitaine, » chastellain et francq gavennier des villes et chastellenye » de Bouchain, aussy à messieurs les lieutenant, mayeur » et eschevins d'icelle ville, pour ung an commenchant le » premier jour du mois d'octobre mil six cens et vingt et » finant le dernier jour de septembre XVI^c vingt-ung, le » tout à correction et à monnoye de Haynnault comme » s'enssuit. » 1645, « à maistre Philippes Landrieu, pour » deux tonnes de bierre qu'il at livré aux Espagnols, » logez en ceste ville, l'an 1644, lui a esté payé aparant » par ordonnance et quictance à la somme de XXVIII livres » (folio 14 recto).

CC. 40. (Liasse.) — 3 cahiers de 32 feuillets, papier.

1646-1649. — Comptes rendus par Jean Huet, massard des maltottes, vin, etc., 1647, « au premier pasteur » et clercq pour avoir célébré l'offices et funérailles à » l'intention de messieurs du Magistrat leur at esté payé » par billet, ordonnance et quictance la somme de » XXIII l. III s. » (folio 14 recto).

CC. 41. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

1734-1790. — « Registre concernant expédition des » ordonnances sur le compte de la ville de Bouchain; le » 14e d'avril 1763, expédié une ordonnance aux deux » sœurs de saint François de Salle, maitresses d'école » pensionnées de ceste ville, de 25 florins pour trois » mois de leur pension escheu le dernier de mars de cette » année, payables par la ville, cy 25 florins » (folio 28 verso). « Le 5 avril 1781, expédié une ordonnance de » 25 florins payable par la ville, à Emmanuel Claise, » pour avoir enseigné les pauvres garçons de cette ville » pendant six mois échus le premier du présent mois » d'avril 1781, 25 florins » (folio 88 recto).

CC. 42. (Registre.) — 208 pages, papier.

1770-1790. — « Journal de la recette et dépense » faite sur les biens, octrois et revenus de la ville de » Bouchain, pour demoiselle Anne-Joseph Deteissonnière, » en sa qualité de veuve du sieur Antoine-Joseph Goblet, » massart de laditte ville de Bouchain, à commencer du » 1er octobre 1770. » Du 23 juillet, « payé au sieur » Aherne, 11 fl. 10 p. 6 d. pour livrance de bois qu'il a » faite pour les ports des marais de cette ville, suivant » son état, ordonnance du 4 de ce mois et quittancé, ci » 11 fl. 10 d. 6 p. » (page 11). Du 1er septembre, « payé au sieur Merlin, organiste et carillonneur, la » somme de 40 florins pour trois mois de sa pension, » échus le 21 aoust dernier, suivant ordonnance du 31 » dudit mois, quittancée ci 40 florins » (page 111).

III.

OCTROIS ET DROITS DIVERS.

CC. 43. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 28, papier, 4 sceaux.

1598-1787. — Octrois accordés à la ville de Bouchain, de percevoir 5 sols sur chaque pot de vin et 12 sols sur chaque tonne de bière. — Requête des magistrats de Bouchain et Condé, réclamant l'exemption de droits pour la treizième tonne. — Requête adressée au Roi par Jean Dusaussoy, afin d'obtenir le maintien des taxes établies sur les bières. — Mémoire de M. Bailli, maire de Bouchain, pour justifier son administration et demander qu'on ne mette pas en adjudication diverses fermes — Arrêt du Conseil d'État, défendant à Dubois de percevoir les droits de juré-brasseur et d'égard-gourmeur, sur autres bières que celles qui se débitent dans les cabarets et hôtelleries. — Lettres patentes octroyant le droit de liard au pot à la la ville de Bouchain. — Arrêt du Conseil d'État autorisant pour 10 années, à partir de 1730, la levée de 24 patars au pot de bière cabaretière. — Arrêt du Conseil d'État autorisant de lever « 15 patars à le tonne de forte bierre » et 5 patars et demy par tonne de petite bierre pendant » le terme de 9 années à commencer du 1er janvier 1732, » dans la ville et châtellenie de Bouchain, pour le produit » desdits droits être employé à la continuation de la » chaussée de Bouchain à Valenciennes, et à la construc- » tion de celle de Bouchain à Cambray, etc. » — Octroi de 25 patars par tonne de forte bière cabaretière, pendant 20 ans, 1740-1760. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise la ville de Bouchain à lever à perpétuité un impôt de 25 patars à la tonne de forte bière pour différents travaux « et notamment à la réparation indispensable qu'exige » actuellement le mauvais état du clocher de la paroisse » dont l'entretient étoit cy-devant à la charge de Sa » Majesté. » — Adjudication du liard au pot de forte bière. — Arrêt du Roi autorisant la levée d'une imposition de 25 patars par pot de forte bière, pendant 27 ans, 1760-1787. — Déclaration du Roi, demandant la liste des octrois et des divers droits dont jouissent les communautés, bourgs, hospices, etc. — Requête à fin d'enregistrement des lettres patentes qui soumettent 6 cabarets situés dans la banlieue (route de Cambrai), à l'impôt du liard au pot. — Arrêt du Roi autorisant les magistrats de Bouchain à percevoir pendant 12 années le droit de 25 patars au pot de forte bière.

CC. 44. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1650-1787. — Adjudications des octrois sur le vin, l'eau-de-vie et la bière; 1717, adjugé à Mahoux-Lafontaine, demeurant à Douai, pour 1550 florins.

CC. 45. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1607-1744. — Adjudications des droits de vinage et péage ; 1719, adjugé à Marie-Anne Pithon pour 63 florins par an.

CC. 46. (Liasse.) — 6 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier, sur les bière, vin, etc.

1650-1658. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain ; 1652, « de Jean Teneur, pour le droit de » la mesure de charbon et gaugeage de bois à luy demeuré » pour LX sols » (folio 4 recto).

CC. 47. (Liasse.) — 9 cahiers, moyenne 28 feuillets, papier.

1660-1669. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, etc. ; 1667, « de la vesve » Anthoine Boine, pour unze brassins chez Louis de le » Val, à 10 tonnes IIc livres » (folio 2 recto).

CC. 48. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 16 feuillets, papier.

1678-1679. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, etc. ; 1676, « de Henry » Harlatte, pour le mesurage de bois et charbon, » V livres » (folio 4 recto).

CC. 49. (Liasse.) — 8 cahiers, moyenne 15 feuillets, papier.

1680-1693. — Compte des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, etc. ; 1687, « de Philippes » Bar, pour le mesurage de grain à lui demeuré pour le » prix de IIIIxx livres » (folio 3 recto).

CC. 50. (Liasse.) — 9 cahiers, moyenne 22 feuillets, papier.

1695-1705. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, bois, etc. ; 1699, « de » Michel Mitta, demeurant à Bouchain, pour la ferme » du poid de la ville finie le dernier de septembre 1699, » a esté reçu six livres, icy VI livres » (folio 3 recto).

CC. 51. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 24 feuillets, papier.

1706-1710. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, etc. ; 1707, « au sieur » Delmière, pour trois tonneaux fournis au feu de joye de » la naissance du fils du roi d'Espagne, payé 1 florin » XVI patars » (folio 19 recto).

CC. 52. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 34 feuillets, papier.

1711-1715. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc. ; 1713, « de Phi- » lippes Liber, pour la ferme du droit de vinage de l'année » finie le dernier de septembre 1713, reçu vint cinc florins, » icy XXV florins » (folio 4 recto).

CC. 53. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 34 feuillets, papier.

1716-1720. — Compte des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vin, etc. ; 1718, « à Philippe » Fiévet, pour les vins d'étrennes fournis le premier de » l'an 1718 à M. le commandant de Bouchain et autres, » payé 28 florins, icy XXVIII florins » (folio 26 recto).

CC. 54. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier.

1721-1725. — Comptes des *octrois* levés en la ville de Bouchain sur les bière, vins, etc. ; 1722, « de Jeanne » Michel Mita, pour un an de la ferme du poid de la ville, » fini comme dit est, reçu XIIII florins » (folio 4 recto).

CC. 55. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 32 feuillets, papier.

1726-1730. — Compte des octrois levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc. ; 1729, « à messieurs » du Magistrat pour leurs gages, vaccations du terme de » ce compte payez la somme de 300 florins IIIc florins » (folio 30 verso).

CC. 56. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier.

1731-1735. — Comptes des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, bois, etc. ; 1731, « du » sieur Devielle, pour la ferme du vinage echeu le dernier » septembre mil sept cens trente-un, reçu la somme de » 81 florins, IIIIxx florins » (folio 3 verso).

CC. 57. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier.

1736-1740. — Comptes des *octrois* levés, en la ville

de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1737, « à la » chapelle du Rosaire, pour une rente qui luy est deue » le vingt janvier mil sept cens trente-sept, payé suivant » sa réduction à trois pour cent neuf florins, cy IX florins » (folio 14 recto).

CC. 58. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 32 feuillets, papier.

1741-1745. — Comptes des octrois levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1733, « de François Guery, pour la ferme de mesurage de grain de » l'année écheue comme dessus, reçu huit florins, cy » VIII florins » (folio 3 recto).

CC. 59. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 34 feuillets, papier.

1746-1750. — Compte des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1750, « à Pierre « de Roy, pour la récréation ordinaire de messieurs du » Magistrat, le jour du Missus, payé six florins » (folio 24 recto).

CC. 60. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 32 feuillets, papier.

1751-1755. — Comptes des octrois levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1755, « de Marguerite Delanoy, fermière des octrois du vin, a été reçu » pour la première année des trois, échue le dernier de » septembre 1755, suivant ladite adjudication 420 florins, » cy IIIIᶜ florins » (folio 2 recto).

CC. 61. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier.

1756-1760. — Comptes des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1756, « à » M. Soreau, curé de Bouchain, pour la rétribution des » messes de Missus de l'année 1758, et Ange Gardien, » 1759, luy a esté payé sur sa quittance 4 florins, cy » IIII florins » (folio 25 verso).

CC. 62. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 32 feuillets, papier.

1761-1770. — Comptes des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1765-1769, « des » sieurs Duponchel et Philippe Carlier, pour la ferme du » mesurage de grain desdites deux années, a été reçu de » chacun 4 florins, ensemble pour les deux années, » 8 florins, cy VIII florins » (page 5).

CC. 63. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 30 feuillets, papier.

1771-1780. — Comptes des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vins, etc.; 1771-1772, « de » Jean-Baptiste Marlière, d'Ivuy, pour deux coupes ou » environ de terres labourables tenantes à une mencaudée » de la dame de Billy, reçu pour les années de rendaiges » en argent, 31 florins à raison de 15 florins 10 patars » chaque, ci XXXI florins » (folio 6 verso).

CC. 64. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 20 feuillets, papier.

1781-1790. — Comptes des *octrois* levés, en la ville de Bouchain, sur les bière, vin, etc.; 1787-1788, total des recettes: 14,023 fl. 5 p. 3 d. un quart.

CC. 65. (Liasse.) — 7 cahiers, moyenne 6 feuillets, papier.

1720-1749. — Compte du droit du liard au pot de forte bière, levé en la châtellenie de Bouchain; 1740, total de la recette: 12,865 l. 13 s. 9 d.

CC. 66. (Liasse). — 6 cahiers, moyenne 6 feuillets, papier.

1750-1770. — Compte du droit du liard au pot de forte bière, levé en la châtellenie de Bouchain; 1762, total de la recette: 7,847 l. 9 s. 6 d.

CC. 67. (Liasse.) — 5 cahiers, moyenne 6 feuillets, papier.

1771-1790. — Comptes du droit du liard au pot de forte bière, levé en la châtellenie de Bouchain; 1781, total de la recette: 11,969 l. 2 s. 1 d. 5/6.

CC. 68. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1778-1779. — « Registre servant à l'enregistrement » de la recette des deniers provenant des ventes des » meubles faites par le sieur Jouvenau, chargé de l'exercice de l'office de juré-priseur-vendeur. » Du 1ᵉʳ juin. « Reçu de Thomas Carlier de Bouchain, 3 fl. 5 p. deux » doubles, pour effets par lui repris aux ventes Nᵒˢ 4 et » 123 y compris droits, cy 3 fl. 5 p. deux doubles » (folio 6 recto).

CC. 69. (Liasse.) — 4 cahiers, moyenne 24 feuillets, papier.

1601-1668. — « Compte et renseignement qu'à » messieurs les lieutenant civil, mayeur et eschevins de

» la france ville de Bouchain, faict et rend Guillaume de » Sars, collecteur des cheminées, cottizé et assis sur » touttes les ayres des cheminées des maisons indiféra» ment faicte en la haulte ville, basse ville, faulbourg, » et saulchoit, par cherge de messieurs les estatz de Hayn» nau payables icelles au moys de febvrier et saint Jean» Baptiste en suivant, le tout du présent an 1601, lequel » compte ledit de Sars faict a correction et par amende» ment sy faulte y avoit tant en recepte comme en mise » et de monnoie coursable en Haynnau; » 1654-1655, « de Nicaise Bego à présent Charles le Ducq, pour sa » maison à une cheminée par an, IIII livres » (folio 12 recto).

CC. 70. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 9, papier.

1674-1689. — Ordonnances et états des feux et cheminée de la ville de Bouchain; 1730, « état de la retrouve » des feux et cheminées de la ville de Bouchain, fait au » 30 septembre 1730. Total 213. »

CC. 71. (Liasse.) — 9 cahiers, moyenne 23 feuillets, papier.

1604-1696. — Comptes rendus par Calixte Fresnet, Thomas Desfossets, Sébastien Fossart, Antoine Fontaine, Philippe Goblet, Isaac Langa, receveurs de *marais* de Bouchain; 1620, « de Nicollas de Tournai, pour la » VI° portion à lui demoré pour XV libvres. »

CC. 72. (Liasse.) — Cahier, 54 feuillets, papier.

1569. — « Remises des parties infructueuses portées » cy-devant en recepte, tant en pretz, bois, caucquiches, » maisons et héritages faulbourques et saulchois, que ce » compteur nat peu recepvoir pour lesdittes partyes estre » abandonnées et les maisons enthièrement ruinées » comme s'en suit: premiers, de messire Anthoinne » Drouhot, gouverneur de Bouchain, pour la maison et » héritaige, chambre et salette de M. le baron de Noyelles, » VIII livres » (folio 5 recto). « L'héritaige de Bon Hazart » au lieu d'une rasière ne contient plus que deux couppes » doibt deduire la moictié de VIII sols pour ung XX° por» tant icy IIII sols » (folio 34 recto).

CC. 73. (Liasse.) — 6 cahiers, moyenne 6 feuillets, papier.

1760-1760. — Compte de *collecte* rendus « à messieurs » du magistrat de la ville, en présence de M. Deterinicourt, » lieutenant-général, civil et criminel, » par Jacques Delval, Isaac Sante, Denis Aherne, successivement collecteurs de la ville de Bouchain; 1763, somme totale de la dépense: 7,719 l. 16 s. 5 d.

CC. 74. (Liasse.) — 8 cahiers, moyenne 6 feuillets, papier.

1778-1785. — Comptes de *collecte* rendus « messieurs » du Magistrat de la ville, en présence de M. le lieute» nant-général, civil et criminel, » par Denis Aherne, collecteur de la ville de Bouchain; 1783, somme totale de la recette: 9,689 l. 3 s. 11 d.

CC. 75. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1676-1784. — Requête du Magistrat de Bouchain, touchant les droits d'afforage. — Requête au Roi pour obtenir l'exemption des droits de juré-brasseur et d'égard-expert des bières cabaretières. — Exemption pour M. Delavende, maître de poste, du droit de « jaugage des foings. » — Requête du sieur Bouillon, maître de poste, pour obtenir le droit de pâturage. Accordé. — Adjudication du droit de mesurage du charbon et du bois.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(**Propriétés communales; travaux communaux; voirie; navigation; eaux et forêts.**)

I.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

DD. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1647-1786. — Attestation, faite par Antoine Ségard, laboureur demeurant à Iwuy, « d'avoir prins à tiltre de » censse et soumage, de messieurs du magistrat de la ville » de Bouchain, pour le terme de neuf ans entiers et enssui» vants l'un l'autre, une mencauldée de terre ou environ » appartenant à la ditte ville prinse en deux mencauldées » gisante sur le terroir d'Iwuy, etc. » — Vente par Charles » Hauldecœur, mayeur de Bouchain, « d'une maison » gisante à la basse ville, portant un cherf pour enseigne » tenant aux vefve et hoirs maistre Philippes Lan» drieu, André du Bois et as rue, laquelle encore vendu » le vi^e de mars 1669 par charge d'encquette du » Chef-lieu de Valenciennes, a faculté de payement de » rentes dues à Louis Houirié en action d'Adrienne Dava» renis, sa femme, est demeurée à Jean Lecomte, mayeur » d'Erin et à Adrien Franchois Vilain, pour le prix et » somme de 1004 l. etc. » (Cl. DD 14.) — Bail fait par le seigneur de Lassus pour le terme de dix-huit ans, de la terre et seigneur de Lassus, en faveur du sieur Gallet. — Bail par Philippe Dehault, seigneur de Lassus, d'un fief situé entre Neuville et Lieu-St-Amand en faveur de Jacques Delacour. — Conditions générales à observer par ceux qui se rendront adjudicataires des matériaux de deux maisons appartenantes à la ville et tenantes à l'Hôtel-de-Ville. « Le magistrat de la ville de Bouchain, déclare » avoir donné à bail la maison ditte l'École pour trois, » six, neuf ans à monsieur Philippe Adrien Leclercq, prêtre » et coutre de notre paroisse, lequel icy présent, a déclaré » avoir pris ladite maison frond à rue tenante à la veuve » Bouchez, de derrière au rampart et de l'autre part au » nommé Berville, contenante quatre places basse et une » cuisine, et autant de haut, cave, grenier, cour et latrine, » pour le prix annuel de cinquante écus, etc. »

DD. 2. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1647-1788. — Adjudication des terres appartenant à la ville. Savoir : Six rasières sur le chemin de Mastaing à Marcq ; quatre rasières à Bouchain ; une mencaudée à Lieu-St-Amand ; plusieurs parties de prairies situées entre Neuville, Rœux et Bouchain ; six rasières à Mastaing, etc. « On fait savoir que, pardevant messieurs les lieutenant » général et magistrat de la ville de Bouchain, il sera pro» cédé au plus offrant et dernier enchérisseur à louage » pour nœuf ans consécutives et ensuivans l'un l'aultre, les » terres labourables appartenantes à ladite ville pour » entrer en bail à la St-André prochain, etc. »

DD. 3. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1686-1789. — Adjudications des herbes croissant dans la ville et les marais de Bouchain. — 1708. « L'on fait

» sçavoir que messieurs les lieutenant général, lieutenant » mayeur, eschevins de laditte ville de Bouchain passeront » au plus haut offrant et dernier enchérisseur, pour une » coupe quy se debvra faire la présente année l'herbe » croissant dans les parcqs et caches du maraix apparte- » nants à la Communautée de ladite ville, pour survenir » aux nécessités de ladite Communautée, et c'est pour » rentrer en bail présentement et faire payement au » dernier jour du mois de septembre du présent an mil » sept cens huict et le deuxième au Saint-André ensuivant » ès-main du massard de payer tout prestement pour droits » ordinaires auxdis sieurs du magistrat, vingt pattars à » chaque portion et pardessus ce debveront aussy payer » prestement les droits deux au greffier, etc. »

DD. 4. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1687-1780. — Adjudication « de la raspe des halots, » croissant dans les marais de Bouchain. 1705. « L'on fait » sçavoir que le sieur Philippe Goblet, massard de la » ville de Bouchain. par ordonnance de messieurs le » lieutenant général mayeur et eschevins de ladite ville, » vendrat, offrant et dernier enchérisseur, la raspe des » halots qu'il convient couper cette année au grand marais » de cette ville appartenans aux habitants et communau- » tés dudit Bouchain, depuis le comansement du jardin » Jacque jusques au Coing du costé de Wavrechain, et s'est » par portions de cinquante halots à la fois à commencer » la première portion au coing desdits jardins Jacque à » charge de par les marchands adjudicataires de coupper » ladite raspe à revers et d'enlever la derpouille d'icy » au premier mars prochain, etc. » — Rôles des terres occupées par chaque particulier dans l'échevinage de Bouchain.

DD. 5. (Liasse.) — 2 pièces, papier

1687-1714. — « Compte et renseignement que faict » et rend Jean Bar sergeant à l'office de Bouchain à mes- » sieurs les lieutenant mayeur et eschevins d'icelle ville, » tout ce qu'il at reçu et manié d'une taille assise sur » toutte la généralité d'icelle ville, pour furnir aux paye- » mens des pionniers et ouvriers travaillans à la nouvelle » rivière allant de travers le pret du greffier, servant » pour la fortification de ladite ville, lequel compte tant » recepte qu'en mises se fait à monnoye courtables le tout » par amendement et correction comme s'ensuit. » — Total de la recette : 611 livres. — « Cryée du relèvement de la » navie qui commence aux jardins Jacque et finit en » montant vers Paillencourt à la Sensée, du 17 mai 1714. »

II.

MARAIS ET COURS D'EAU.

DD. 6. (Liasse.) — 49 cahiers, papier.

1615-1790. — Compte des marais défrichés de Bouchain, par René et Philippe Goblet. — 1775-1776. Total de la recette : 1281 fl. 2 p. 1 l.

DD. 7. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1690-1787. — Adjudication par Guillaume Martinet, massard de la ville de Bouchain au profit du sieur Langea, greffier dudit Bouchain, de la chasse du petit marais pour trois ans. — Arrêt du Roi touchant le cantonnement de chasse pour Sa Majesté, aux environs de Bouchain. — Adjudication de la chasse de pourtour du grand marais au profit de Pierre Botte. — Adjudication de la chasse gauche du petits marais au profit de Louis Lecouffe.

DD. 8. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1657-1766. — Bail entre le Seigneur de Lassus et Jacques Dondele, afin de pouvoir pêcher dans la rivière et les fossés du château de Lassus moyennant 80 livres par an. — Copie d'un bail fait entre les Jésuites de Valenciennes et Marie-Catherine Delval, touchant le droit de pêche dans l'Escaut moyennant 40 fl. par an. — Requête du Magistrat de Bouchain touchant un procès qui existait entre le Magistrat dudit Bouchain et le nommé Philippe-Charles Jouvenaux au sujet de la pêche. — Requête du Magistrat de Bouchain afin d'obtenir le droit de pêche dans l'Escaut et la Sensée ; arrêt favorable. Requête du sieur Cambier, adjudicataire du droit de pêche dans la Sensée contre le sieur Ahenne, éclusier à Bouchain, qui place des engins de pêche dans ladite rivière. — Procès-verbaux du sieur Ahenne, adjudicataire de la ville de Bouchain, « de ce que » jeudy dernier trois du présent mois de février, vers les » deux heures après midy, il a trouvé François Delval et » François Pissot qu'ils pêchoient dans l'Escault le long » du petit bois, sçavoir ledit Pissot avec une nasse et

» ledit Delval avait un carlé, et comme ce fait fait tord » au raportant, c'est pourquoi il requiert que lesdits » Delval et Pissot soient condamnés en telle amende » que le droit, etc. » Correspondance relative à la pêche.

DD. 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 26, papier, 2 plans.

1761-1788. — Requêtes du magistrat au sujet du mauvais état des chemins qui se trouvent dans les marais et au moyen de rendre les parties des marais plus fructueuses. — Pièce touchant le partage des marais dits des *Onze villes*. — Adjudications pour 27 ans de différentes parties du marais. — Plan du grand et petit marais de Bouchain.

DD. 10. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1719-1786. — « État auquel se trouvent présente- » ment les marais appartenants à la communauté de » Bouchain, ce qu'il conviendroit y faire pour en aug- » menter le produit et ce que chaque piesce contient les- » quelles nous ont esté indiquées par trois echevins de la » ville. » — Rapports et procès-verbaux de visite des » marais de Bouchain. — Conditions à remplir par les adjudicataires des différentes portions de marais. — Requête du Magistrat de Bouchain touchant une partie de marais dont la ville est propriétaire et dont les gouverneurs se servaient pour le pâturage de leurs chevaux.

DD. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 10 pièces, papier.

1586-1786. — Autorisation accordée par Emmanuel de Lalaing, grand bailli de Hainaut, de « povoir passer a » recours deument cent cinquante rasières de märet » au profit de la ville de Bouchain. — Baux de différentes parties de marais. — Requête des magistrats de Bouchain touchant le défrichement des marais.

DD. 12. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1689-1782. — « Cryée de la garde des vaches. » 1717. « L'on fait sçavoir que messieurs les lieutenant général » et magistrats de la ville de Bouchain passeront, au » raboux et moins disant, la gardes des vaches et bestes » chevalines allantes au maraix de cette ville durant cette » année mil sept cens dix-sept à commencher au vingt- » quattre d'avril jusques au jour de St-André du présent » an, à condition de par les marchands adjudicataires, » d'aller de maison en maison chercher les bestes tant en » la haute que basse ville sans exception d'aucuns lieux, » en cornant deuement et les attendre jusques à ce qu'elles » soient sortis de la hautte et basse ville et corner jusques » sur la grande place. »

III.

ÉDIFICES PUBLICS.

DD. 13. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 42, papier.

1608-1574.—Autorisation accordée par le duc de Croy, de lever un impôt de 3 sols au lot de vin et 12 à la tonne de bière pendant neuf ans en faveur de la ville de Bouchain « pour rédiffier la maison de la ditte ville ruynée » par le feu à la reprinse d'icelle sur les rebelles. » Devis et conditions auxquelles sera tenu l'entrepreneur pour la construction à neuf de l'hôtel-de-ville de Bouchain. — Quittances des différents objets fournis pour la construction de l'hôtel-de-ville. — Métré des ouvrages faits en 1754 d'un bâtiment ajouté à l'hôtel-de-ville.

DD. 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 63, papier.

1748-1789. — Lettre patente du Roi Louis XV autorisant l'achat de la maison du Commandant, appelée la maison du Grand-Cerf. (Cf. DD. 1).—Métré des ouvrages faits au pavillon du Cerf pendant les années 1755, 1777, 1779 et 1789.

DD. 15. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1730-1757. — Vente du vieux Collège à la ville de Bouchain pour 1900 florins. — Quittances des ouvrages faits au collège de Bouchain.

DD. 16. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1702-1767. — Adjudication de la conduite du carillon et des horloges de l'hôtel-de-ville et du collège.—Requête des magistrats de Bouchain touchant divers travaux à en-

treprendre, entre autres l'entretien du carillon et la reconstruction de l'horloge pour 1000 écus.

IV.

CHEMINS ET DIGUES.

DD. 17. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

1772-1789. — Registre contenant les visites judiciaires faites dans l'échevinage de Bouchain relativement aux chemins. — « Chemin d'Emerchicourt. De là nous sommes » sur le chemin dudit Emerchicourt et parvenu à un » champ de treize couppes des sieurs Richez pour leur » occupation du seigneur, avons trouvés que les ornières » vis-à-vis laditte partie n'avoient point été recomblées » ainsi que vis-à-vis un champ d'une rasière, du baron de » Godin de l'occupation de Jean Martin Richez et d'un » champ d'un tiers de dix couppes de Nicolas Grattepan- » che et de Martin Corsaux aussy pour le tiers de dix » couppes » (folio 95 recto).

DD. 18. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1732-1789. — Autorisation de Julien-Louis Bride, intendant de Flandre pour relever le pavé dans la ville de Bouchain. — Autorisation accordée pour la construction d'un pavé de la ville au cimetière. — Requête des mayeur et échevins portant que la rue Chaussée et la rue des Moulins sont en très mauvais état et qu'il y a lieu d'y faire une dépense de 437 florins. — Requête du Magistrat de Bouchain pour la construction d'un pavé depuis le Pont des Vaches jusqu'à la barrière du petit marais. — Etats des ouvrages faits aux pavés de la ville pendant les années 1731, 1756, 1757, 1762, 1789.

DD. 19. (Liasse.) — 28 pièces, papier, 1 plan.

1750-1786.—Requête de Jean de Saint-Vaast, écuyer, seigneur de Bugny et de Lassus, demandant l'autorisation de pouvoir construire « ung petit bacquet de cincq à six » piedz de large pour y passer à cheval et une charette » sur la rivière de la Sensée. » Réclamation du Magistrat de Bouchain au sujet du pavé de la ville basse et du pont reconstruits aux frais de la Ville. — Requête du Magistrat de Bouchain touchant le paiement de la construction d'un aqueduc fait sur la rive droite du canal d'Étrun à Bouchain.— État des frais fait par la construction d'un pont en maçonnerie sur l'Escaut près du Couvent des religieuses. — Pièces touchant les ouvrages de l'Escaut.

DD. 20. (Liasse.) — 54 pièces, papier, 2 plans.

1704-1790. — Baux, requêtes et correspondance relatifs à la digue cotée MNOPQI.

DD. 21. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1684-1790. — Adjudication du nettoyage des rues de la ville de Bouchain. 1700: adjugé à Pierre Leroy pour 200 livres. 1725: adjugé à Philibert Regibo pour 140 florins.

DD. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 49, papier.

1770-1790. — Lettres patentes sur arrêt portant concession du droit de plantis dans la banlieue de la ville de Bouchain. — Pièces relatives à la transaction faite avec l'abbaye de Saint-Amand au sujet des plantis. — Déclaration des pertes éprouvées par madame veuve Bouchez.

DD. 23. (Registre.) — 1 registre en parchemin et 1 plan en papier.

1666-1749. — Terrier de la cense, de Boucheneuil, avec nombreux plans, rédigé en 1666 par Jean Bayard pour l'abbé de Saint-Amand et produit par cet abbé en 1749, dans un procès entre l'abbaye et la ville de Bouchain en 1749; plan de la même cense en 1749.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires; marine.)

EE. 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1729-1775. — Ordonnances du Roi, pour le remplacement de la moitié de la milice congédiée, concernant les milices et les recrues. — Règlement pour le service des gardes bourgeoises. — Répartition des hommes pour l'armée. — Ordonnance du Roi concernant les troupes du corps royal d'artillerie et la visite des arsenaux et des fortifications. « Article premier. Les lieutenans-généraux » commandant dans les provinces et les lieutenans-généraux commandant les divisions, seront tenus, d'après » les ordres et les instructions qui leur seront adressés » par le secrétaire d'État ayant le département de la » guerre, de visiter les différentes places de leur commandement ou division, pour examiner les réparations, » constructions et approvisionnemens faits ou à faire; » ils visiteront aussi les manufactures d'armes, les fonderies de canon et de fers coulés, les arsenaux et les » écoles d'artillerie et du génie, pour y maintenir l'exécution des règlemens; et ils rendront compte, au » secrétaire d'État de la guerre, de leurs observations; » ils l'informeront également des réparations nécessaires » à ordonner pour éviter les dégradations qui pourroient » en résulter. Article 4. Ces officiers généraux pourront » aussi vérifier, dans les visites qu'ils feront, l'exécution » des ouvrages faits pendant l'année, ainsi que les » projets et les estimations des ouvrages à faire l'année » suivante. Article 14. Veut au surplus Sa Majesté, que » les ordonnances qu'elle a précédemment rendues sur le » fait de l'artillerie, des fortifications et des fournitures » à ses troupes, soient exécutées en tout ce qui ne sera » pas contraire à la présente. » — Mémoire de l'état où sè trouvent les ouvrages de la place de Bouchain au 1er juillet 1739. « Les 2e, 3e et 4e articles sont remplis, » le 1er demandoit seul de l'attention et je crois devoir en » rendre un compte détaillé. Il s'agit de faire trois souterrains en deux étages à preuve de la bombe, dans une » vieille tour dont les murs sont de 20 pieds d'épaisseur » à la base; elle a intérieurement 40 pieds de longueur, » 32 pieds de largeur. Cette tour fut, dit-on, construite » par Pépin d'Héristal, bisayeul de Charlemagne; » restaurée par l'un des Baudouin, comte de Flandres » et Hainaut, elle tomboit en ruine sous le règne de » Charles-Quint, qui la fit apuyer sur deux de ses côtez » par de fortes murailles de 50 pieds de hauteur; elle » fut ensuite remplie de terre jusqu'à son sommet. » L'extrême avantage qu'il y a d'avoir des souterrains à » preuve de la bombe, surtout dans une aussy petite » place que Bouchain, fit naître à M. Lemaire et à mon » prédécesseur le dessein de rendre cette tour utile.

» pour y parvenir vous voulûtes bien, Monseigneur, » accorder une somme pour enlever les terres qui rem- » plissoient cette tour; aussy n'étoit-il pas possible de » faire un projet fixe avant d'avoir fait ce déblai. Je » reconnus, lorsqu'il fut achevé, que les murs de » l'intérieur de cette tour, loin de pouvoir être propres à » porter des voûtes, avoient besoin eux-mêmes d'être » fortement apuyez, ce qui ne se pouvoit sans une » dépense assez considérable; les portes, les ouvertures » pour tirer des jours à travers des murs caduques et » d'une énorme épaisseur n'occasionnoient pas peu de » difficulté. J'eus l'honneur de vous en rendre compte; » vous me donnâtes vos ordres pour y faire travailler. » L'espace fut divisé en sorte que 8 pieds droits, de » 10 pieds de longueur chacun et de 3 pieds de largeur » qui portent ses voûtes, sont de puissans contreforts » pour apuyer intérieurement les anciennes murailles; » les pieds droits forment sur chacun des longs cotez » de la tour intérieurement, aux différens étages, trois » lunettes voûtées en berceau, ce qui fait en tout dix- » huit lunettes de 10 pieds de longueur, 9 pieds et » demi de largeur et de 10 pieds et demi sous clef. » Les voûtes du milieu de 11 pieds et demi de longueur, » 9 pieds et demi de largeur, 11 pieds 2 pouces sous » clef, reposent chacune sur 4 arcs doubleaux, ont » 2 pieds 9 pouces de flèche et 10 pieds 2 pouces sous » clef de même largeur que les pieds droits. Ces voûtes » sont nommées par Philibert de l'Orme des bonnets de » prêtre, dont elles ont en effet assez la figure (la porte » de Cambrai à Valenciennes, du dessein de feu » M. Belot, ingénieur très-versé dans l'architecture, » donne une idée assez aprochante de ce qui se fait icy). » Ce en quoy diffèrent les voûtes du milieu au deuxième » étage de celles des rez-de-chaussée et premier étage, » c'est que leurs arcs doubleaux de 11 pieds sous clef » ont 5 pieds de flèche, prez de 12 pieds de corde et » que ces voûtes, au lieu de former le bonnet, de prêtre, » se terminent en berceau, forme de voûte que l'on a » préférée comme ayant plus de force, et que celles-cy, » qui sont les supérieures, outre qu'elles doivent être » à preuve de la bombe seront chargées de 8 à 900,000 » libvres pesant de terre, et d'au moins six pièces de » canon. Au moyen de cet ouvrage, il y aura trois souter- » rains qui mettent 112 ou 115 toises quarrées de » superficie en sûreté de la bombe. Le rez-de-chaussée » de 33 toises de superficie, non compris ce qui occupent » les pieds droits, peut servir d'un très-bon magazin » à poudre, ou pour y mettre des affuts bâtards. C'est » un dépôt assuré pour touttes sortes de provisions; » on pourrait y établir des fours en tems de siège; il y a » même un puis d'une fort bonne eau. Mais ce qui est » de plus avantageux, c'est que cette partie peut être » sainement habitée par des hommes. Le premier étage » et le deuxième, ensemble d'environ 72 toises quarrées » de surface, fournissent des logemens sains et commodes » très-suffisamment éclairez, et au deuxième il y a une » spacieuse cheminée. Ces deux étages peuvent servir » en tout tems d'un très-bon magazin à bleds, qui y » seront dans un dépôt très-sain où l'on monte avec » facilité; dans un tems de guerre on y peut mettre » touttes sortes de munitions; dans un siège c'est un » logement assuré et un excellent azile pour les blessez. » La platte forme, bordée d'un parapet de hauteur à » pouvoir tirer à barbette, aura 36 toises au moins de » surface; on peut y mettre six pièces de canon de » différent calibre; les plus longues pièces y convien- » droient mieux; dans le commencement d'un siège » elles gêneraient l'ennemy dans les aproches, fouille- » roient dans les fonds où il voudroit faire ses dépôts » et l'obligeroient à porter ses ponts de communication » sur le bas Escaut à une distance très-incommode pour » luy. L'assiégeant feroit de vains efforts pour détruire » cette tour, qui, outre son énorme épaisseur, est masquée » du côté de l'attaque par un cavalier. Un gouverneur » entendu dans la défense pourroit, dans tout le cours » d'un siège, inquiéter du dessus de cette platte forme » l'assiégeant, en le plongeant avec arquebuses et » carabines dans ses tranchées et logemens, et le » réduiroit dans plusieurs parties à se blinder. Le rez- » de-chaussée est entièrement fait ainsy que le premier » étage; on commence les voûtes du deuxième et on » travaillera dez demain aux échafaudages pour les » écorchemens de l'extérieur. Des fonds ordonnez pour » cette année à cette tour, il n'y a de consommé que » 3500 libvres; jamais si petite somme n'a été dépensée » avec plus de travail: aussy la main-d'œuvre, les » bois pour les centres et échafaudages l'ont-ils pres- » qu'absorbée. L'entrepreneur, jeune homme de 22 ans, » qui a été traversé aux adjudications par un concurrent, » fait cet ouvrage à une perte considérable; je n'oublie » aucune précaution pour qu'il soit bien exécuté, et » comme il exige de moi une assiduité continuelle, » j'ai cru ne devoir pas demander un deuxième » ingénieur. J'espère qu'à la fin de juillet il n'y aura » plus à faire que les chapes de ciment, les parapets » et à charger les voûtes de terre pour former la platte

» forme ; mais comme il faut que les voûtes se reposent » pour s'afermir avant d'être chargéez de terre, cet » ouvrage ne sera à sa perfection que vers la fin d'octobre. » J'ose me flatter, monseigneur, qu'il ne sera point » indigne de votre attention, lorsque vous verrez cette » frontière, et que votre esprit d'équité vous fera juger » qu'aucun ouvrage de cette nature n'a dû se faire avec » plus de difficulté et moins de dépense. J'ai l'honneur » d'être avec un très-profond respect, monseigneur, » votre très-humble et très-obéissant serviteur. (Signé :) » De Ruffé. »

EE .2 (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1724-1789. — État des journées des soldats malades à l'hôpital militaire de Goriz. — Ordonnance du Roi concernant l'administration des fourrages pour les chevaux de la cavalerie, dragons et hussards, — ordonnance et états concernant le logement des troupes. — Ordonnances et pièces relatives aux fournitures de la garnison. — Renseignements sur les dépenses militaires de la ville de Bouchain.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice; procédure; police.)

I.

PROCÈS DE LA VILLE DEVANT DIVERSES JURIDICTIONS.

FF. 1. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin, 27, papier.

1518-1735. — Procès devant le grand bailliage de Hainaut entre le Magistrat de Bouchain et la veuve de Rumaucourt, au sujet du paiement de l'aide, « sur ce » que procès s'est meu par-devant monseigneur le grant » bailly de Haynnaut, souverain officyer dudit pays, » entre la loy de Bouchain poursuivant d'une part et la » vesve Jehan de Rumaucourt opposante d'autre part. De » la part de laditte loy de Bouchain avoit esté donné à » congnoistre, comment laditte vesve avoit esté assize et » portionnée, avec les autres mannans de laditte ville de » Bouchain, à la somme de neuf livres huit solz tournois » monnoie de Haynnaut, tant pour satisfaire l'ayde du » prince courant et pour le terme du novembre derrain » passé, comme pour furnir certain payement procédant » du racat du four à ban dudit Bouchain aussi escheu » audit novembre. Et, pour ce qu'elle avoit différé à » satisfaire laditte somme, lesdis de la loy de Bouchain » avoient soustenu qu'elle devoit estre condempnée à le » furnir et payer ensemble tous despens que pour ceste » cause se polra engendrer. Contre quoy, laditte vesve de » Rumaucourt avoit soustenu que à ce lesdis de la loy » ne faisoient à oyr ne recevoir, car seroit trouvé que » elle seroit trop haulte assize et portionnée. Se par » ci devant, du temps de son mary, il avoit esté assis des » plus hault, ny avoit apparence de ainsi le entretenir » pour ce que tous les fiefs, qui demorez estoient d'iceluy » sondit mary, estoient sucédez et escheuz à ses enffans » desjà en éage, qui les tenoient et possessoient, en sorte » que ne seroit sceu qu'elle possessast aucune chose en ce » pays, sinon de XIIII hutellers de terre, qui n'estoit chose » pour estre assizé à si grande portion, et si ne avoit en » sa maison que deux vaches, parquoy ne proffitoit » guerres des wareskaix dudit Bouchain. Si soustenoit » qu'elle estoit trop haulte assize et que lesdis de la loy » se devoient contenter pour deux escus de IIII libvres » XVI sols, qu'elle avoit délivret au sergent qui le avoit » constraint. Et au contraire avoit esté soustenu par lesdis » de la loy de Bouchain persistant en leur demande, sous- » tenant que laditte vesve, en l'assieulte desdis IX libvres » VIII sols, n'avoit esté aucunement traveillié, veu qu'elle » estoit des plus riches de laditte ville de Bouchain; se son » mary estoit trespasset ny faisoit, veu que son filz aisné » se tenoit avec elle et en sa maison dans le mesnage de son » feu mary, sans avoir esté aucunement admenry ne deffait: » et parquoy laditte vesve devoit estre condempnée à » sattisfaire laditte somme. Et par laditte vesve avoit » esté à ce dit pour responce, que son dit filz ne se tenoit » avec elle : mais se tenoit avec Monsieur de Moingoval, si » n'avoit apparence de le assire à laditte somme. Sur » lesquelles propositions, après que lesdittes parties » eurent esté plus avant oyes, en particulier avoit esté » finablement appoinctié en forme arbitraire par mondit » seigneur le grant bailly, de tant que la matière conten- » cieuse estoit pour les deniers du prince, que lesdis de la

» loy de Bouchain se pooient et devoient contenter desdis » IIII libvres XVI sols à eulx offert par laditte vesve. Au » regard du surplus de ladicte somme de IX libvres » VIII sols, lesdis de la loy le devoient recouvrer sur le » filz de ladicte vesve, attendu qu'il estoit possessant des » fiefs venant de la sucession de son feu père. Et au fait » des despens faits et soustenus par lesdis de Bouchain, » pour le recouvrement de ladicte somme de IX libvres » VIII sols, ilz les deveront recouvrer sur lesdis mannans » de Bouchain et les mettre et asseyr sur la prochaine » taille du prince qui escherra audit lieu. Fait à Mons, » le septysme jour d'apvril mil chincq cens et dix-huyt » avant Pasques. (Signé :) De Harchies. »

FF. 2. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1673-1783.— Procès devant le Parlement de Flandre entre les marguilliers et Pierre Bosse, touchant une partie de terre ; — entre le Magistrat et le vicaire de la paroisse au sujet du logement vicarial ; « en la cause de maître » Lequesne, prebstre, vicaire de la paroisse de Bouchain, » deffendeur, contre les maire et eschevins de la même » ville, demandeurs aux fins de leur requête du 11 mars » 1730. Par devant monsieur Descarpentries. official » d'Arras à Douay, les demandeurs ont avancé, tant par » leur requête introductive que par leurs écritures posté- » rieures, qu'ils se sont pourveu par devant le feu » seigneur, évêque d'Arras, afin d'avoir un vicaire » qui résida dans la ville basse de Bouchin, et que ledit » vicaire n'a esté nommé que pour résider en ladicte ville » basse. Le deffendeur, pour fair voir le contraire de ce » que les demandeurs ont avancé légèrement, fait debvoir » de produir la sentence dudit seigneur évêque, du » 27 octobre 1707, par laquel il seroit, que le chapelain » de Bouchin n'a esté estably précisément, que pour » aider le curé dans le fonctions et nullement pour résider » dans la ville basse, autrement ladicte sentence n'eut » point manqué d'en faire mention : la nécésité de ce » chapelain estoit parce que le curé ne pouvoit point seul » fournir aux besoins spirituels de ses paroissiens. L'im- » puissance de ce curé de fournir aux besoins spirituels » de ses paroissiens, ne pevoit point de la frovenmeture » de la porte entre les deux villes, qui en empesche la » communication pendant la nuit, mais bien du grant » nombre des paroissiens : car s'il estoit vray que ce fut la » fermeture de ladicte porte pendant la nuit, comme les » demandeurs l'ont avancé il s'ensuivroit, que, quand » même il n'i auroit, dans cette paroisse, qu'un quart des » habitants qu'il y a, il faudroit également y avoir un » vicaire, puisque de tout temps, depuis que les deux » villes sont bâties, le curé n'auroit point pu, pour la » même raison que celle qui milite aujourd'huy, fournir » à ses paroissiens de la basse ville, les secours dont ils » auroient pu avoir besoin, a cause de la fermetur de la » porte entre les deux villes. Mais la fermeture de cette » porte pendant la nuit, n'a aucunement influé pour faire » rendre ladicte sentence, parce que de tout temps on a » ouvert ladicte porte pour des besoins pressants survenus, » et pour l'administration des sacremens ; et si ledit » seigneur évêque avoit eu pour objet ce que les deman- » deurs ont avancés, il est hors de doute que par la » sentence il eut obligé ledit vicaire de résider dans » ladicte ville basse, ce que n'ayant point fait il luy a » laissé la liberté d'y résider ou de n'y point résider. » Moiennant quoy, et ce que le deffendeur a dédnit par ses » escritures précédentes, il conclud, comme il a fait cy » devant, requérant qu'il vous plaise messieurs ordonner » que le présent escrit soit communiquet et joint, aussy » bien que ladicte sentence, aux induction qu'il en a tiré, » quoy faisant, etc. Signé Bacquet. »

FF. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 77, papier.

1694-1798.— Procès devant le Parlement de Flandre entre le Magistrat et le receveur de consignations au sujet des saisies ; « contre advertissement communicatif pour » messieurs du magistrat de Bouchain, deffendeurs, » contre le sieur Bailly, receveur des consignations audit » lieu, et son écrit tenu le 28 juin 1719, par devant le » siége royal des ville et châtellenie de Bouchain. L'on a » dit au procès, qu'il n'échet point de consignation chez » le demandeur, quand il n'y a point de saisie ny d'oppo- » sition sur les deniers d'une vente de biens et lorsque la » recepte n'en est pas fait par les sergeans. Et pour le » prouver clairement, il faut venir au motif de la création » de cette charge et à la fin pour laquelle elle a été établie. » Le motif que le Roy a eu d'établir ceste charge dans le » royaume en 1689, a été pour remédier aux abus qui se » commectoient par les sergeans dans le maniment des » deniers des biens par eux vendus, et à même tems » procurer aux créanciers des seuretés qu'ils n'avoient » point avec lesdis sergeans, etc. D'ailleurs la charge des » namtissements et consignations n'est pas si nouvelle » dans le Haynnaut qu'elle l'est en France : le chapitre 66

» des chartes du païs de l'an 1619 en est une preuve » manifeste, etc. Or l'érection de la comté d'Haynaut est » ancienne de plus de quatre cents ans, suivant qu'il » paroit des monumens de l'antiquité, et par ainsy l'on » peut dire que la charge des consignations n'est pas plus » nouvelle que laditte comté, etc. Néantmoins le deman- » deur ne fera jamais voir que le magistrat de ville, ou » aucuns gens de loy de village dudit ressort, y ayent » jamais consigné les deniers procédans de ventes des » biens qu'ils ont subtractez, à moins qu'il n'y ait eu » quelque saisie ou opposition sur iceux deniers confor- » mément à l'édit de 1692 relatif à celui de 1689 cy » joints, article 12. En effet, la raison veut que cela se » pratique de la manière susditte autrement ce seroit » détruire les anciens usages, ôter aux magistrats, » mayeurs ou gens de loy les principaux honneurs et » émolumens de leur charge, pour les attribuer à un » nouvel office de receveur chez qui le débiteur et créan- » cier n'ont pas toujours leurs seuretés comme il l'ont » avec ledit magistrat et gens de loy. Il ne faut pas cher- » cher la preuve de cette vérité dehors la ville de Bou- » chain : le demandeur n'ignore pas quel fut son prédé- » cesseur, premier receveur des consignations de Bouchain, » dont le prix de la charge vendue n'est pas capable de » satisfaire la moitié des créanciers dont il avait les » deniers en mains. Et l'on ose dire que si il n'y avoit » pas eu de receveur des consignations à Bouchain non » plus que du passé, les créanciers et débiteurs, dont les » biens ont été maniez par le siége de Bouchain, auroient » moins perdus qu'il n'ont fait, etc. De plus à supposer » que le Roy auroit établi des receveurs des consignations » au préjudice des mayeur, et gens de loy, que non encore » la ville de Bouchain en seroit-elle exemte, parce que » le mairie appartient à Sa Majesté et qu'il n'est pas » présumable de vouloir rien faire à son préjudice, etc. »

FF. 4. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1700-1764.— Procès entre le Magistrat de Bouchain et le sieur Langas, greffier civil et criminel des ville et châtellenie de Bouchain ; — entre le Magistrat et le sieur de Saint-Amand, touchant les octrois ; — entre le Magistrat et le sieur Debroux, procureur du Roi, prétendant obtenir l'exemption des vingtièmes en sa qualité de procureur ; — entre le Magistrat et Balthazar Marchand, receveur des consignations, à cause du droit que réclame le Magistrat d'avoir en dépôt le prix de la vente des héritages qui se fait devant lui.

FF. 5. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1704-1714.— Pièces touchant la procédure contre les décimateurs de Bouchain sur la dîme des marais.

FF. 6. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1704-1718. — Procès entre le Magistrat de Bouchain et le sieur Langa, qui prétendait être dépositaire des archives, exempt des vingtièmes etc ; — entre le Magistrat et Jacques Vidcot, Guillaume De le Cambre et consors, touchant la question des comptes.

FF. 7. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1710-1763. — Pièces concernant les procès entre les anciens et les nouveaux échevins de Bouchain, au sujet de leurs comptes ; — entre le Magistrat et Louis-Martin-Joseph Bailly, receveur des consignations, pour obtenir cassation d'un arrêt du Parlement de Flandre ; — entre le Magistrat, administrateur des biens des églises et des pauvres, et divers particuliers refusant de payer leurs rendages ; — entre le Magistrat et le receveur des domaines royaux, parce que ledit receveur vendait et faisait vendre par ses cantiniers l'eau-de-vie ou brandevin, à un prix trop élevé et à une mesure trop petite.

FF. 8. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1727-1778. — Procès entre Louis-Martin Delaplace, lieutenant général de Bouchain, et le Magistrat de la ville, au sujet d'un règlement de police, défendant de jeter des « pelotons » de neige ; — entre les marguilliers de l'église et la curé de Bouchain, au sujet de la suppression d'une porte ; — entre la ville de Bouchain et le lieutenant général, ledit lieutenant général voulant intervenir dans les règlements de police, etc. ; — entre le Magistrat de Bouchain et le sieur Bouillon, maître de la poste aux chevaux, au sujet du pâturage ; — contre le sieur Cuinghem, touchant sa révocation de médecin de la ville et des pauvres. — Pièces concernant un procès relatif à l'illumination en l'honneur de la naissance du comte d'Artois ; — « raport que fait à Messieurs du magistrats le sieur » Jacques-Albert-Martho de Palma, de ce qu'ayant été » dénommé commissaire pour faire observer l'illumination, » ordonnez dimanche dernier à l'occasion de la réjouis-

» sance faitte le mesme jour pour la naissance de monseigneur le comte d'Artois, et de ce qu'ayant fait sa ronde accompagnez du sergeant de ville, entre les septs et huits heures, il a remarquez qu'en mépris du règlement, rendu par mesdis sieurs du Magistrats au sujet de laditte illumination et publiez le mesme jour dans les endroits ordinairs de cette ville, les particuliers cy après ne sy estoient aucunement conformez, savoir, George Le Boucq, maître Sorreau, curé de cette paroisse, Jacques Bétremieux, le nommé Tisson, cordonnier, le sieur Castille, Bouchez fils, le nommé Barbiez, La Chapelle, père, le nommé Pierret, Laurent l'apoticaire, Louis Thery, Philippe Carlier, la veuve d'Haynault, Demartin, mademoiselle Daniaux, la veuve Serviez, Quintin Maréchal, Jacques Bracq et Nicolas Duquesne, cordonnier. Et comme cette contravention est contraire à la police, c'est pourquoy ledit commissaire en a fait le présent raport, pour, par le sieur maire, prendre tel conclusion qu'il trouvera convenir, et at ledit comissaire signé en l'hôtel de ville, le dix novembre mil sept cents cinquantes septs. (Signé :) Martho de Palma. L'an mil septs cents cinquantes septs, le vingt-quattres novembre, par devant nous magistrats de la ville de Bouchain, ensuitte de la désignation de jour porté au bas du raport fait le dix de ce mois par le sieur Martho de Palma, l'un desdits magistrats, et en vertu des assignations donnés par Pierre Deroy, sergeant de cette ditte ville, aux particuliers cy après, à comparoir par devant nous cejourd'huy onzes heures du matin, pour être entendu sur les faits résultants dudit raport comme il paroit de l'exploit dudit Deroy, datté du vingt-deux dudit mois icy représenté, sont comparus sçavoir : George Le Boucq lequel at déclaré de s'estre conformez à nottre règlement du six du présent mois, au sujet des illuminations ordonnés à l'occasion de la naissance de monseigneur le comte d'Artois, et qu'il était pret d'en administrer la preuve et, qu'il se peut que, dans le moment de la tourné dudit comissaire, la lumierre n'ait point parut ou qu'elle se fut étinte. Ledit Le Bourcq produira ses témoins. Jacques Betremieux, le sieur Castille, etc., lesquels nous ont dits respectivement qu'ils s'estoient conformés a notre règlement au sujet des illuminations ordonnez pour la naissance du comte d'Artois, qu'il se peut qu'au moment de la tourné dudit commissaire les lumierres qu'ils ont possés n'ont point parut, que d'auttres se soient estinte et que d'autre enfin aient été retirés pour un instants à cause de besoingt qu'une mère de famille peut avoir eut à l'occasion de ses enfants, qu'il est cependant réel qu'ils ont tous possés des lumierres à leurs fenestre au temps ordonné par nottre dit règlement, de tout quoy ils sont pret de nous en administrer la preuve par le témoingnage de leurs voisins, etc. Jacques Betremieux at dit qu'il n'a point de témoins, mais il at produit sa femme laquelle sur son serment at déclaré d'avoir illuminez sa maison au temps prescript par nottre dit règlement: mais que se trouvant plusieurs quareaux de cassés à ses vittres, il est arrivez que le vent at étint plusieurs fois sa lumierre et qu'il se peut que le cas soit arrivez au moment mesme que le comissaire par nous denommé faisoit sa tourné et qu'il passa par devant chez elle, et at signé, fame de Bétremieux. Ainsi fait et enquesté en l'hôtel de ville par devant lesdis magistrats, les jour, mois et an que dessus. (Signé :) Dehault, L. Lambert, Sébastien George, J. Ponin, Beauchamp, F. Duquesne, Martho de Palma. »

FF. 9. (Liasse.) — 50 feuillets, parchemin.

1785. — Arrêt touchant le procès entre les lieutenant, mayeur et échevins de la ville de Bouchain et le sieur Maximilien Massart, bourgeois de Bouchain, au sujet du droit du pâturage. Le sieur Massart est condamné aux frais.

FF. 10. (2 Liasses.) — 117 pièces, papier, 1 plan.

1737-1751. — Procès entre le Magistrat de Bouchain, Jacques Dupont, Michel La Rivière, Ives Duquesne et les religieux de Saint-Amand, touchant un chemin existant à Boucheneuil que Ives Duquesne et les religieux prétendaient interdire et leur appartenir ainsi que le droit de pâturage. « A monseigneur, monseigneur Moreau, chevalier, seigneur de Séchelles, conseiller d'État, intendant de Flandres et des armées du Roy. Supplient très-humblement les magistrats de la ville de Bouchain, disants qu'il y a procès ouvert par devant M. le lieutenant général de laditte ville et châtellenie, entre Ives-Joseph Duquesnes, fermier des abbé et religieux de Saint-Amand, à Boucheneuil, faubourg de cette ville, demandeur par requête du 14 juin dernier, lesdis abbé et religieux intervenants, contre Jacques Dupont et Michel Larivierre, tous deux fermiers audit Boucheneuil, pour raison d'un chemin allant de cette ville audit lieu,

» que lesdis Duquesnes, abbé et religieux prétendent » interdire et leur appartenir à l'exclusion de tous autres. » Quoyque ce chemin ait été toujours vu de temps immé- » morial, lesdits Dupont et Larivierre, au lieu de » contester cette cause au fond, ont fait devoir de leur » dénoncer cette procédure, comme n'étant point compé- » tants et n'étant point naturel qu'ils deffendent à leurs frais » la liberté d'un chemin public, qu'ils abbandonneroient » si les suppliaus ne le regardoient point pour tel : ce qui » les auroit obligé de rassembler le plus de titres qu'ils » auroient pu pour tacher d'établir la qualité dudit » chemin litigieux pour public ; ils furent consulter cette » affaire le 13 novembre dernier pour sçavoir quel party » ils devoient prendre pour répondre à ces habitants dans » cette conjoncture, et l'avis ayant été que les suppliants » ne pouvoient se dispenser, pour l'intérest public et la » conservation de la liberté des chemins de leur banlieue, » d'intervenir et se joindre en cause auxdits Dupont et » Larivierre, pour faire face avec plus d'efficacité à » l'entreprise évidemment contraire aux aveux et propres » titres des demandeur et intervenants. Que les mêmes » titres faisant voir que ledit fermier de Boucheneuil ou » ses autheurs se sont emparés d'un autre chemin sans » titre ny qualité, que les suppliants feroient bien de » profitter de l'occassion pour l'obliger à se désemparer » dudit chemin et à les laisser libres l'un et l'autre à la » commodité du public. Dans ces circonstances les sup- » pliants crurent pouvoir éviter un procès en proposant à » M. l'abbé de Saint-Amand un arbitrage ; mais aprés » avoir communiqué les titres et la consultation susditte » au religieux qu'il envoya de sa part, pour conférer sur » cette affaire, le résultat fut qu'il avoit aussy fait » consulter cette affaire, qu'on l'avoit trouvé fondé, de » façon qu'il ne vouloit point d'arbitrage et qu'il falloit » plaider. C'est le sujet pourquoy les suppliants ont » très-humblement recours à Votre Grandeur, monsei- » gneur, ce considéré il vous plaise, veu laditte consul- » tation, la démarche faite vers M. l'abbé de Saint- » Amand pour éviter ce procès, autoriser les suppliants » de le suivre pour l'intérest public par devant tous juges » qu'il appartiendra, comme s'agissant de l'intérest public » et de la conservation des chemins de la communauté, » quoy faisant ferés justice. Les magistrats de Bouchain, » signé Dehault, par ordonnance. »

FF. 11. (Liasse.) — 65 pièces papier.

1762-1773. — Pièces concernant le procès entre la ville de Bouchain et les religieux de Beaurepaire, touchant les prétentions des religieux sur le marais des six villes.

FF. 12. (Registre.) — 100 feuillets.

1777-1787. — « Registre servant aux enregistrements » des droits de greffe du siège royal de Bouchain, ainsi » que des huit sols pour livre perçus en sus d'iceux, a » commencer du premier janvier 1777. » — « Il est arrêté » le produit principal du quartier de juillet 1778 à la somme » de 136 livres 4 sols 6 deniers et, les 8 sous pour livre » à celle de 54 livres 9 sols 9 deniers 3/5 » (folio 19 recto).

II.

JURIDICTION GRACIEUSE DES ÉCHEVINS.

FF. 13. (Liasse.) — 143 pièces, parchemin.

1402-1490. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant, ventes, échanges, procurations, etc. — Vente par Jean Delepreelle dit Brabans à Jean Leresque d'une maison sise près de l'écluse ; 1449.

FF. 14. (Liasse.) — 80 pièces, parchemin.

1519-1529. — Actes passés par devant les mayeur et échevins de Bouchain contenant ventes, échanges, procurations, etc. — Arrentement d'un bosquet « nommet le » bosquet Biset » par Jacques Carlier à Jean Micque ; 4 novembre 1523.

FF. 15. (Liasse.) — 88 pièces, parchemin.

1536-1549. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges procurations, etc. — Don par Jean Tacque et Péronne Deffossez, d'un bois gisant en l'échevinage de Bouchain, au profit de la fille Chrétienne Tacque ; 5 octobre 1549.

FF. 16. (Liasse.) — 108 pièces, parchemin.

1550-1559. — Actes passés devant les mayeur et

échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Don fait par Antoine Maronnier à son fils Philippe Maronnier de douze rasières et une couppe de prés; 19 juillet 1557.

FF. 17. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1560-1569. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Arrentement par Hennin Laoust à Boniface de Cambray, demeurant à Bouchain d'une partie d'héritage; 1 mars 1562.

FF. 18. (Liasse.) — 114 pièces, parchemin.

1570-1579. — Actes passés devant les mayeurs et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, etc.— Don par Antoine de Brillon, prêtre à Phontus Jadeuze, son petit neveu, d'une maison située à Bouchain; 11 avril 1576.

FF. 19. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin.

1580-1589. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, etc.— Vente par Laurence de Wailly, veuve de Jean Boubais, à Mathieu et Adrien Henne, d'une rente sur trois rasières de marais; 18 janvier 1583.

FF. 20. (Liasse.) — 121 pièces, parchemin, 1, papier.

1590-1609. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Vente de plusieurs pièces et parties de prés par Arnauld d'Escaillion, curé de Rumegies; 4 mars 1599.

FF. 21. (Liasse.) — 106 pièces, parchemin, 1, papier.

1610-1619. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc. — Vente de trois couppes de prés par Thomas Caillie à Arnauld Chevalier; 8 avril 1614.

FF. 22. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin, 19, papier.

1620-1639. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.—Vente d'une maison par Jean Camu et Pierre Prouveur à Jacques Dubois; 3 juillet 1624.

FF. 23. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin, 36, papier

1640-1649. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Partage entre Nicolas Pasque et Jean de Tournay et Pierre Mas de plusieurs parties de terre; 9 avril 1642.

FF. 24. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 73, papier.

1650-1659. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Arrentement d'une maison et héritage fait par Philippe Blondeau à Jean Cauche; 4 mars 1653.

FF. 25. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin, 40, papier.

1660-1664. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc. — Échange entre la veuve Augustin Lemaire, Madeleine Secache et Grislain Mortier; 2 décembre 1661.

FF. 26. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin, 69, papier.

1665-1674. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Arrentement d'une maison et héritage par Philippe Blondeau au profit de Jean Cauche; 4 mars 1653.

FF. 27. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin, 63, papier.

1675-1684. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Arrentement d'une maison et héritage par Nicolas Prouveur à Augustin Lemaire; 17 avril 1683.

FF. 28. (Liasse.) — 141 pièces, parchemin, 3, papier.

1685-1694. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchàin, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Achat d'une maison située en la haute ville par Louis Lecocq: 17 décembre 1689.



FF. 29. (Liasse.) — 98 pièces, parchemin, 3, papier.

1695-1719. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.— Rapport fait par Philippe-Adrien de Haynin écuyer touchant une messe journalière pour l'âme de César, marquis de Haynin; 20 mai 1707.

FF. 30. (Liasse.) — 105 pièces, parchemin, 7, papier.

1720-1749. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations.— Vente par Hilaire Gosselet à Jacques Béthune de cinq queareaux de terre; 20 mars 1730.

FF. 31. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin, 38, papier.

1730-1790. — Actes passés devant les mayeur et échevins de Bouchain, contenant ventes, échanges, procurations, etc.: — Constitution d'une rente de 17 florins, 2 patars par Ignace Fauquez à Marie Jouvenaux; 23 mai 1750.

III.

POLICE.

FF. 32. (Registre.) — 67 feuillets, parchemin.

1680-1768. — Registre contenant le code des règlements faits sur la police de Bouchain.— Copie de la charte de police octroyée en 1512 aux habitants de Bouchain. (Cf. AA 1). « Extrait des registres de la Cour de » Parlement. Sur la requête présentée à Cour par les maire » et échevins de la ville de Bouchain, contenant que, pour » le bien-être de la ville dont l'administration leur est » confiée, ils ont cru devoir renfermer dans un seul code » les règlemens antérieurement faits et y ajouter ceux » qui ont parus nécessaires à l'objet qu'ils se proposent : » que dans la vue de trouver les habitants portés d'eux- » mêmes à l'exécution de ces loix, ils ne les ont arrêtés » qu'après avoir communiqué le projet d'un règlement » général de police aux notables et principaux chefs de » famille de ladite ville et après avoir écouté leurs repré- » sentations que pour donner la forcé et l'autenticité à » leur ouvrage, ils ont cru devoir présenter à la Cour ce » règlement pour le revêtir de son autorité, etc. Nous, » maire et échevins susdits avons ordonné, et ordonnons » par forme de règlement général ce qui suit.— Des bâti- » ments et de la décoration de la ville. Article premier. » Qui que ce soit de tel état et condition qu'il puisse être, » ne pourra faire démolir le bâtiment qu'il se proposera » de faire reconstruire, qu'il ne nous en ait préalablement » informé.— Cheminées, fours et incendies. Article 4°. Les » cheminées, qui seront adossées contre les murs de sépa- » ration des maisons, devront être appuyées sur des » contre murs ou contre coeurs d'épaisseur suffisante » depuis leur naissance au-dessus de l'âtre venant à rien » par le haut, à la hauteur de la plate bande du manteau. » —Article 11°. Deffendons bien expressément à tous parti- » culiers, de tel état et condition qu'ils soient et à leurs » enfans dont ils seront responsables, de tirer aucunes » fusées, pétars, boettes, saucissons, pistolets, mousque- » tons ou toute autre arme à feu dans les rues, cours ou » jardins, ou par les fenestres, à peine de trois florins » d'amende excepté que pour certaines circonstances ils » en ayent obtenu notre permission, qui dans tous les cas » ne sera accordée qu'après avoir pris les précautions » convenables pour éviter tous dangers d'incendies. » — Couvreurs et maçons. Article 17°. Ordonnons à tous » couvreurs et maçons qui travaillent sur des maisons et » bâtimens, de mettre deux lattes en croix pendues à une » corde, qui tombent assez bas pour qu'elles soient apper- » çues et servent d'avertissement aux passans, pour se » détourner; et ce à peine de trois florins d'amende et des » dommages et intérêts. — Seurete publique par rapport » aux fenêtres. Article 20°. Deffendons à tous bourgeois et » habitans de cette ville de mettre à l'avenir sur leurs » fenêtres des pots de fleurs, caisses ou tel autre vase que » ce soit, à peine de trois florins d'amende, si ce n'est » qu'ils ne soient assujetis par des barres de fer, traversantes » lesdittes fenêtres et solidement encrées dans les mu- » railles. — Propreté et nétoyement des rues. Article 24°. » Ordonnons à tous bourgeois et habitans de cette ville » de faire balayer devant et allentour des maisons et » héritages qu'ils occupent, avant huit heures du matin, » les lundy, mercredy et samedy de chaque semaine, et » toutes les fois qu'ils en seront avertis par un sergeant » de ville, et ils auront attention de faire rassembler les » boues par tas le long des ruisseaux, le tout à peine de » trente patars pour chacque contravention.— Boucheries » et tueries. Article 29°. Le règlement du 9 juillet 1764, » portant établissement d'une tuerie sera exécuté suivant » sa forme et teneur; en conséquence, faisons itératives » deffenses aux bouchers de cette ville, de tuer leurs

» bestiaux dans leurs boutiques et ailleurs que dans ladite » tuerie, à peine de quarante patars d'amende, pour » chacque bœuf ou vache, de vingt patars pour chacque » moutons, brebis et veau, et de huict patars pour chaque » agneau. — Article 35e. Ordonnons auxdits boulengers » d'avoir toujours leurs boutiques fournies de pains, à » suffisance et à tous tems, à peine de trois florins pour » chacque contravention et même d'interdiction suivant » les circonstances. — Article 38e. Pour la plus grande » commodité du public, l'ouverture des marchés ordi- » naires de chacque semaine restera fixée à la première » heure du jour en toute saison. — Article 47e. Deffendons » à tous bourgeois, marchands, merciers, épiciers, bou- » langers, bouchers et autres de vendre ni de tenir leurs » boutiques ouvertes les jours de dimanches, ou de fêtes, » à peine de trois florins d'amende pour chacque contra- » vention et du double si c'est pendant les offices de la » paroisse. Article 54e. — Ordonnons à tous bourgeois et » habitans dans les rues desquels le saint Viatique passera » le soir ou la nuit de poser des lumières à leurs portes » ou à leurs fenêtres, à peine de dix patars contre chacque » contrevenant. — Police des marais. Article 69e. Faisons » deffenses à tous habitans ayans droit au pâturage des » marais de cette ville, d'y faire paître leurs bestiaux » avant ou après l'époque fixée pour l'ouverture et clôture » desdits marais, à peine de trois florins d'amende pour » chacque bête dont moitié appartiendra au dénonciateur. » —Article 80e. Enjoignons à nos sergens de ville de redou- » bler de zèle et d'exactitude pour l'exécution du présent » règlement, lequel sera imprimé, lu, publié et affiché partout où il appartiendra, par trois dimanches consécutifs et à l'avenir tous les six mois. Fait et délibéré » en notre assemblée extraordinaire tenue en l'hôtel de » ville de Bouchain, le vingt-un avril mil sept cent » soixante huit. Étoient signez Dehault, Darlos, Lejeune, » A.-J. Poncin, H. Dumont, Decuinghien, L. Lambert » et J. Dhainault. »

FF. 33. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1738-1747.—Règlements pour prévenir les incendies » Nous faisons une expresse deffense à toutte personne, de » telle qualité ou condition que ce puisse être, d'aller et » venir sous tel prétexte que ce soit de la ville haute à la » basse, n'y de la basse à la haute, avec feu, soit à la main » ou dans des pots, chauffrettes ou autres ustensiles » couverts ou non couverts, pipes, mesches, torches ou » telle autre matière, tant de jour que de nuit, à peine de » trois florins d'amende pour chaque contravention, de la- » quelle les chefs de famille demeureront responsable pour » leur femme, enfants et domestiques etc. Il est encore » prohibé et deffendu de faire aucuns feux dans les rues » soit avec bois, tourbes, pailles, poudres, fusils, pistolets » ou autres matières ou machine que ce soit, dont il pour- » roit arriver feu sur la même amende etc. Déclarons que » l'amende de trois florins sera convertie en trois jours » de prison, contre tous ceux qui par leur condition n'au- » ront pas de quoy payer ladite amende, au tems que » l'exécution s'en fera etc. » — Ordonnance de Jean Moreau, chevalier, seigneur de Séchelle, pour la couverture en tuilles ou pannes des toitures recouvertes en paille ou en chaume.— Consultation sur les droits et prérogatives policières des échevins de Bouchain.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes ; instruction ; assistance publique.)

I.

ÉTAT-CIVIL.

GG. 1. (Registre.) — 2 registres, papier.

1646-1715. — Registre des naissances de la ville de Bouchain. « Le XI décembre 1648, fut baptizé Anthoinne, » fils de Louis Plichon et de Jacquelinne Fontaine, parin » Anthoine Barbieu, la marinne Marie Regiboz. » Gabriel Ricart, curé. — « L'an 1690, le vingt-deux de » mars, je, curé de Bouchain soubsigné, ay baptizé » deux filles d'une portée, nées le jour d'hier en légitime » mariage, de Grégoire Delamende, censier de Bouche- » noult et de Marie Pierrart, leurs pères et mères; à le » premier on a imposé le nom de Marie-Magdelaine, » parin M. Henry-François de Vallon, commandant de » ceste ville, et la marinne mademoiselle Marie-Magde- » laine Canonne, de cette paroisse; à la seconde on luy » a imposé le nom de Jacqueline-Françoise, parin » M. Maximilien Cambiez, lieutenant-général de cette » ville et chastelenie, la marinne mademoiselle Jenne- » Françoise Joly, aussy de cette paroisse. (Signé): Vallon » de Courcelle, MM. Canonne, Cambier, Jenne-Françoise » Joly, Brunet. »

GG. 2. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1694-1700. — Registre contenant les naissances, mariages et décès. « L'an 1695, le 3e jour du mois de » janvier, après avoir publié en la messe de paroisse, » légitimement, les trois bans d'entre le sieur Roch » Pages d'une part et de Franchoise Fonteine de cette » paroisse, je, curé de Bouchain, ay receu d'eux la » promesse et consentement de mariage, après avoir reçu » dispense du temps clos, et leurs ay donné la bénédiction » nuptiale et fait les cérémonies accoustumées et célébré » le mariage dans l'église de ma paroisse, etc. » Curé: G. Brunez. — « L'an 1700 est décédée en ceste paroisse, » Jenne-Françoise Brunet, le 7e de novembre ; elle estoit » sœur du sieur Pierre Brunet, curé de cette paroisse, » et fut inhumée le jour suivant en nostre église, devant » l'image de Saint-Roch, près la clôture de l'autel de » Nostre-Dame du Rosaire, avec les cérémonies accous- » tumées de l'église, en foy de quoy je, curé de cette » paroisse, ay signé: P. Brunet. »

GG. 3. (Registre.) — 134 feuillets, papier.

1702-1722. — Registre contenant les naissances. » Mercredy, 3 janvier 1714, le pasteur soussigné a baptisé » Marie-Rose-Josephe Fiévet, fille légitime de Quentin » Fiévet et de Marie-Catherine Richet, le parrein » Philippe Fiévet, la marreine Jeanne-Françoise Testart.» Curé: Lefebvre. — « Dimanche, le 14 d'avril de l'année » 1720, le vicaire soussigné authorisé de monseigneur » son évêque a absoue de l'excommunication Jean-George » Bernard, suisse, et Anne Beaugard, sa femme, et

» Marie-Barbe Jacquet, d'Anvers, qu'ils avoient encourue » à cause de la profession calvénienne, et les a baptisé » sous condition parce qu'il n'a pas eu des preuves » certainnes de la validité de leur baptême; le parrain » de Jean-George Bernard fut M. Dehault, maieur de » cette ville, et marraine madame Guérin; le parrain de » Anne Beaugard fut M. Guérin, aide-major de la place, » la marraine mademoiselle Dehault; le parrain de » Marie-Barbe Jacquet fut M. de Role, chevalier, officier » au régiment d'Affry, suisse, marraine mademoiselle » Aillemand, épouse à M. Aillemand, chirurgien audit » régiment suisse. Ensuit j'ai recu leur abjuration en » présence des soussignés: Dehault, Christinne Ternir, » le chevalier de Guérin, Charllotte-Michelle Taisne, » chevallier De Roll, officier au régiment de d'Affry, » suisse, Marie-Madelaine Hé, J.-V. Caillerel, vicaire » de Bouchain »

GG. 4. (Registre.) — 184 feuillets, papier.

1717-1759. — Registre contenant les naissances. « L'an 1730, le 29 d'aoust, je, vicaire de la paroisse de » Bouchain, ay baptisé la fille née le même jour en légi- » time mariage de messire de Douay, sieur de Neuville, » chevalier de l'ordre St-Louis, résidens à Bouchain, et » de dame Hiachinte-Joseph de Douay, ses père et mère, » à qui on a imposé le nom de Marguerite-Joseph; le » parain fut M. Duquesne, fermier, et la marainne » madame Roland de Loremy, lesquels ont signez avec » moi. (Signé): Duquesnes, Roland de Loremy, Lequesne, » vicaire. »

GG. 5. (Registre.) — 2 registres, papier.

1716-1790. — Registres contenant les décès. « L'an » 1747, le 27 décembre, est décédée Marguerite Marlier, » native de Bouchain, âgée de 61 ans environ, épouse » de Jean-François Morel, chirurgien en cette ville; son » corps a été inhumé le 28 desdits mois et an dans le » cimetière de la paroisse, en présence de son mari et » de Antoine-Joseph Dumartin qui ont signé avec moi » (signé): J. Morel, A.-J. Dumartin, Lesure, curé de » Bouchain. » — « L'an 1785, le 23 juillet, le corps de » messire Jean-Marie-Nicolas de Bugerollen, capitaine » en second du corps royal du génie, âgé d'environ » 50 ans, veuf de dame Marie-Joseph-Marguerite » Dagneau de Marest Dampcourt, décédé la veille vers » quatre heures du soir, a été inhumé dans le cimetière » de cette paroisse, par moi, curé soussigné, en présence » de messire Corneille-Richart-Vincent Gaya Detreville, » chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis » et major de Bouchain, y commandant pour le présent, » et messire David-Alexis de Tholose, chevalier de l'ordre » royal et militaire de Saint-Louis, capitaine en premier » au corps royal du génie en chef dans cette place, qui » ont signé de ce interpellés: Gaya Detreville, Tholose, » Leroy, curé de Bouchain. »

II.

ÉGLISES, CHAPELLES ET CONFRÉRIES.

GG. 6. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1449-1746. — Actes passés devant les lieutenant, bailli et échevins de Bouchain, au profit de l'église de Bouchain. — Rente de 20 livres tournois due à l'église, du 10 juin 1449, affectée sur un héritage près de Neuville. — Fondation par Marguerite Le Sellier, de 3 obits au profit de l'église de Bouchain. « A tous ceulx quy » ces présentes, etc., comparute en sa personne damoi- » selle Margheritte Le Sellier, vesve de feu capitaine » Noël Lestoffé, par avant de honnorable homme messire » Michel de Tournay, vivant escuyer et lieutenant civil » des villes et chastelenies de Bouchain, estante encoire » en sa plaine vie, bon sens, mémoire et vraye entende- » ment, se remémorante qu'il n'y at riens plus certain » que la mort et moins certain que l'hœure d'icelle, estante » esmeue de dévotion et désirante de satisfaire en ce que » feu son deuxiesme marit avoit aussy volonté de faire, » quy estoit de fonder deulx obitz en l'église de Bouchain, » tant pour feu ledit messire Michel de Tournay que de » laditte damoiselle après son trespas, il s'estoit déshé- » rité de deulx mencaudées de terre à la bricquetrie » tenant au chemin qui maisne de Bouchain à Awiz (sic) » et aux terres de St-Amand et comme lesdictes deux » mencauldées n'estoient q'ung arrentement aterminatif » par coy après lesdis deulx obytz n'auroient leurs cours » faulte de payement, et désirante de bonne heure y pour- » veoir et remédier au deffaulte meisme pour augmenter » encoire ung obyt, quy seront trois au lieu de deulx, » lesquelz se debveront chanter en icelle église à noefz » lechons, grandes commandas et messe, assçavoir le pre- » mier pour ledit feu messire Michel de Tournay, le der-

» nier jour du mois d'aoust, le deuxiesme au vingtiesme » jour du mois de mars et ce pour feu Ponthus de » Tournay, son frère, vivant, escuyer et advocat au » Conseil d'Arthois, bailly général des deulx Aubignies, » et le troisiesme au mois de septembre pour laditte » damoiselle, etc. Ce fut faict bien et à loy au jugement » desdis eschevins, le unziesme jour du mois de febvrier, » en l'an de grâce Nostre-Seigneur 1626. »

GG. 7. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1672-1771. — Adjudications des terres appartenant à l'église de Bouchain. « L'on fait savoir que Jean-Fran» çois Villain, manbour de l'église de Bouchain, par » ordonnance de Messieurs le pasteur, mayeur et esche» vins de laditte ville de Bouchain, passera à nouvelle » cense les terres de l'église de laditte ville au plus » offrant et dernier enchérisseur et par recours, etc. » Primes: 5 coupes que tient le sieur Duquesne tenantes » de trois sens aux terres St-Amand, etc., 1734. »

GG. 8. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1690-1741. — Adjudications de la vente du blé appartenant à l'église. « La 19e portion contenant deux » rasières demeurée au sieur Jean de la Serre, pour 5 l. » 5 s. la rasière, 1707.

GG. 9. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1782-1790. — Adjudications de la location des chaises de l'église de Bouchain. — Adjugée à François Castelle, pour la somme de 150 florins, 1786.

GG. 10. (Liasse.) — 1 cahier, parchemin.

1446. — « Chi-après sont déclarez les rentes, posses» sions et revenues hiretables appartenant à l'église as » povres et à le ville de Bouchain, lesquelles à l'adveu » et consentement de noble homme Philippe Divrogné, » gouverneur et chastellain de leditte ville et par bonne » délibération de conseil du curet, maieur, eschevins et » communalté d'icelle, furent escriptes et renouvellées par » Jehan Henne, clercq et margliseur de leditte église, » ossi mainbour desdis povres en l'an 1446, que alors » estoit curés de leditte ville, vénérables et discrés maistre » Guillamme de Segri, maieur Jehan Maillet dit aoust » et eschevins d'icelle, Collart, Cordier, Simon de Thun, » Gillart Gobet et ledit Jehan Henne. Et premiers rentez » de bled appertenant à leditte église sous deux couppes » de terre gisant derière le courtil Huart Godeffroit à » Bouchignoel, qui sont tenant d'une part à trois couppes » Collart De le Hamede et d'autre part à une rasière de » le cure de Bouchain, prent leditte église chacun an au » jour St-Remi, 2 rasières de bled à 8 deniers près du » meilleur. »

GG. 11. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1585-1613. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « A Jean Croubin, chandrelier, demeurant à » Valenciennes, pour par luy avoir recurré le candelabre » avecq la croche et l'estapleau de cuyvre, luy a esté payé » comme il apert par sa quictance, la somme de XIII l. » IIII s., 1585-1586. » — « A Barbe Druart, luy at esté » payez XII libvres tournois, pour une tonne de bierre qu'elle » at livré aulx musiciens pour leur récréation à la saincte » Cécille, terme de ce compte au lieu de une rasière de » bled comme appert par quittance, 12 l. 1, 1609. »

GG. 12. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1615-1632. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « A Jean du Terrache, serrurier, pour avoir livré » tout les ferrailles qu'il a convenu avoir, pour pendre et » acomoder les XIIII nouvelles cloches luy, at esté payé » IIIIxxXII libvres XVII sols VI deniers, 1629. »

GG. 13. (Liasse.) — 13 cahiers, papier.

1636-1649. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « A Charles Lefebvre, chirier en Vallenciennes, » pour avoir livré toutes les chires, pains d'autels et » encens qu'il at fallu avoir pour le service d'icelle église, » depuis le premier d'octobre 1641 jusques au premier » d'octobre 1642, luy at esté payé CIII livres, 1643. »

GG. 14. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1650-1659. — Comptes de l'église paroissiale de

Bouchain. « A maistre Noël, clercq et organiste, pour » avoir touché les orgues, terme de ce compte luy at esté » payé comme d'ordinaire, L livres tournois, 1656. »

GG. 15. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1660-1668. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Au clocquement maistre Augustin, pour » fondre la cloche de l'église, luy at esté payez par billet » et ordonnance, XXXVII libvres, 1664. » — « Des hoirs » Jacques Desmaret et Arnould Loiseau, pour rente sur » leur maison et héritage joindans ensemble, tenant à » rue à l'héritage des hoirs Jean Le Clercq, par derrière » au ruisseau d'embas, à l'héritage Jean Pottier, quy » fust ci-devant Jean de Tournay, doibvent par an X sols, » 1668. »

GG. 16. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1670-1679. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « A maistre Gabriel Nef, clercq, pour répara- » tion des ornements de l'église, par ordonnance et quic- » tans, icy XVI livres, 1678. »

GG. 17. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1681-1689. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Au sieur Pasteur, pour avoir deschargé tous » les sabmedis, terme de ce compte, une messe fondée » par Thiery de Karette, à 12 sols chacune, porte XXXVI » livres IIII sols, 1687. »

GG. 18. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1691-1699. — Compte de l'église paroissiale de Bouchain. — « A Isabelle Tirmon luy a esté payée la » somme de quinze florins à bon compte, pour deux » tableaux qu'elle a fait pour ladite église par quictance » icy, XXX livres, 1693. » — « Au sieur Brunel, curé de » Bouchain, a esté payé la somme de 12 livres pour avoir » livré un missel pour le service de laditte église, » XII libvres, 1696. »

GG. 19. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1700-1709. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Aux sonneurs de cette ville, pour une année » de leurs gages, escheue an Saint-Remy 1702, leur at » esté payé la somme de 25 livres, par ordonnance et » quittance, XXV livres, 1703. »

GG. 20. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1710-1719. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Payé par quitance au sieur Dastor-Cantignies, » en cette ville, la somme de 44 l. 2 gr. 3 d., pour » 24 pots de vins qu'il a fourny pour le saint sacrifice, » depuis le 3 aoust 1714 jusqu'au dit jour 8 mars 1715, » icy XLIV l. II gr. III d., 1714. »

GG. 21. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1723-1729. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. — « Les hoirs Guillaume Lecocq, pour rente » sur leur maison et héritage tenant à la navie de la » buiette du petit vivier, desous au ruisseau de l'Escault » de dessus à l'héritage des veuve et hoirs Philippes » Villement et par devant à Reu doit par an VI sols, » 1724-1725. » — « Payé à Hatus, menuisier, 10 livres » pour une couverture et un dôme pour les fonds baptis- » maux, icy 10 livres, 1727. »

GG. 22. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1730-1739. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Payé à Paul Claixe, menuisier, nonante » livres pour avoir fait le confessionnal à la chapelle du » Rosaire, suivant qu'il est repris au devis, 90 livres, » 1736. »

GG. 23. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1740-1749. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Payé à M. le curé, 51 patars 1/2 pour les » registres pour baptesme, mariage et mortuaire, 1743. »

GG. 24. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1750-1759. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Payé aux sœurs Récollectines de Bouchain, » 67 livres pour avoir blanchi les linges de laditte église » pendant le terme de ce compte, cy 67 livres, 1754- » 1755. »

GG. 25. (Liasse.) — 12 cahiers, papier.

1760-1771. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. — « Payé à M. Merlin, organiste, la somme » de 320 livres pour une année de ses gages en qualité » d'organiste, escheus le 21 aoust 1761, sur trois ordon- » nance et quictance, cy 320 livres, 1760-1761. » — « Payé à Jean-Baptiste Regnier, pour prix de 25 chaises » qu'il a fournis suivant état, quittance et ordonnance, » 20 livres, 1770-1771. »

GG. 26. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1772-1782. — Comptes de l'église paroissiale de Bouchain. « Item à Merlin, organiste, sur 4 ordonnances » et quittances, 320 livres, cy 320 livres, 1779-1780. »

GG. 27. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1606-1674. — Octroi accordé par Albert, archiduc d'Autriche, du droit de collation pour la chapelle Saint-Nicolas de Bouchain. — Arrêts de la Cour des Plaids, touchant le droit de collation de ladite chapelle.

GG. 28. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1689-1789. — Constitution d'une rente de 166 l. 13 s. 4 d. par le baron de Noyelles, au profit de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire. — Bulle du pape Clément XIII touchant la confrérie de Notre-Dame du Rosaire. — Tableau des obits qui se déchargent annuellement dans la chapelle de Notre-Dame du Rosaire. — État de ce que les confrères et consœurs de la confrérie de Notre-Dame du Rosaire doivent payer pour leur entrée dans ladite confrérie. — Adjudications des prairies appartenant à la chapelle Notre-Dame du Rosaire.

III.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

GG. 29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1627-1630. — Pièces relatives à la fondation de trois bourses au collège d'Anchin, par Jean Taisne, chanoine de Cambrai, pour trois enfants pauvres natifs de Bouchain. — « A tous ceulx quy ces présentes voiront » ou oiront, damp Jean de Meere, par la permission » divine humble abbé de l'église et abbaye d'Anchin » salut, sçavoir faisons comme ainsy soit que feu maistre » Jean Taisne, en son vivant chanoine de la métropoli- » taine de Cambray, natyf de la ville de Bouchain, a » dotté et fondé trois bourses au prouffict de trois pouvres » enfans natyfz de ladite ville, pour estudier en nostre » collège d'Anchin à Douay, ayant donné à nostre dit » collège pour la gouverne et nourriture d'iceulx une » rente de cent livres tournois assignée sur la ville de » Douay, item une aultre rente de 112 l. 10 s. tournois, » deue lors sur la ville de Cambray et une maison située » à Douay en la rue de Canteleux, pour en jouyr après » le décès d'Adrienne Briffault et de Loyse Lansseau, » quy en debvoient jouyr leurs vyes durans, selon qu'ap- » pert par le testament passé en la ville de Douay, » devant notaires aplicqués et royaulx d'Arthois, audi- » teurs de la gouvernance à Douay et hommes de fiefz de » Haynnault, le dix-huitiesme jour du mois de mars » 1586, lesquelles deux viagères susnommez sont au » prismes trespassées depuis ung a nou deux en ça, ladite » maison size en ladite rue de Canteleux ayant esté » vendue et les deniers en procédans empliez en cours de » rente au denier vingt, on trouve que la masse desdittes » trois bourses ne monte jusques à 200 florins par an » quy ne pourroit subvenir à la table de deux pouvres, » selon le pris moderne au lieu de trois par où nostre » collège d'Anchin acceptant laditte fondation avecq la » charge seroit intéressé notablement au lieu d'en estre » bénéficié, messieurs les gouverneur, pasteur, mayeur » et eschevins de laditte ville de Bouchain nous ont faict » proposer aulcuns moyens pour faire réussir laditte » fondation selon l'intention du fondateur, sur quoy ayans » esté prins de part et d'aultre des advis des plus fameux » docteurs ès universitez de Louvain et de Douay, on a » faict instance vers les plus proches parens du fondateur » défunct pour suppléer à la courtresse d'icelle fondation, » ce que n'ayans voulu faire, lesdis seigneurs, gouver- » neur, pasteur, mayeur et eschevins nous avoient et ont » faict offre d'emprendre la descharge et de furnir à la » charge portée par ledit testament pourveu qu'ylz » fussent subroguez en nostre place et de nostre dit » collège d'Anchin. A quoy inclinans favorablement pour » le bon zel qu'avons et portons tant auxdis pouvres de » Bouchain qu'à l'accomplissement du testament du » deffunct susdit, nous avons cédé et cédons par cestes » tant pour nous que pour nostre collège le droict qu'a-

» vions en l'administration des biens de laditte fondation » et ce au prouffict desdis seigneurs, gouverneur, pasteur, mayeur et eschevins de laditte ville de Bouchain » auquel effect nous les avons subrogiez et subroguons » en nostre place et de nostre dit collège en Douay, » consentans qu'ilz les puissent régir et en ordonner au » prouffict desdis trois pouvres estudians selon qu'ylz » trouveront convenir, tout ainsy que nous où nostre » régent en euissions peu faire, sy nous eu eussions » retenu l'administration, et pourquoy leur ferons délivrer » et mettre ès mains les lettres et documens de la constitution des rentes et aultres touchant ledit bien, à charge » touttes foyes qu'ylz seront tenus de faire estudier en » nostre collège d'Anchin audit Douay trois pouvres » natyfz de la ville dudit Bouchain, selon la charge portée » audit testament et de furnir à leur aliment et nourriture » sans aulcune intermission de temps, etc. »

IV.

PAUVRES DE BOUCHAIN.

GG. 30. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin, 2 sceaux.

1588-1773. — Actes passés devant les lieutenant, bailli et échevins de Bouchain, au profit des pauvres de Bouchain. — Titre constitutif d'une rente de 500 fr. au profit des pauvres de Bouchain. — « Les présidens et » trésoriers de France, généraux des finances, juges des » domaines et grans voyers de la généralité de Lille, à » tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. » Savoir faisons que veu la quitance de la somme de » 500 livres payée au trésor royal par les pauvres de la » ville de Bouchain, pour jouir par eux et ayant cause de » 10 livres de rente annuelle et effective à commencer du » 1er octobre 1723, ladite quitance en datte du 30 juin » 1724, signée Paris de Monmartel, enregistrée au » controlle général des finances le 6 mars 1825, signé » Perrotin, requête à nous présentée par lesdis pauvres » de la ville de Bouchain, tendante à ce qu'il nous plust » faire dépescher nos lettres d'attaches pour le payement » de ladite rente et enregistrer ladite quittance au » greffe de cette cour, conclusions du procureur du Roy, » ouy le raport du sieur Vanderlinde, trésorier de » France, et tout considéré, nous avons ordonné et ordonnons que ladite quittance sera enregistrée au greffe de » cette cour pour être exécutée selon sa forme et teneur, » mandons en conséquence au receveur général des » finances de Flandres de payer comptant par chacun an, » aux termes et en la manière accoustumée, aux suplians » ladite rente de 10 livres à commencer du 1er octobre » 1723, conformément à ladite quittance et aux états qui » en seront arrestez au Conseil et à nous raporté par ledit » receveur copies duement collationnées de ladite » quitance de finance et des lettres pour une fois seulement avec la quittance des suplians sur ce suffisante, » ladite rente sera passée et allouée dans la dépense de » ses comptes, donné au bureau des finances et domaines » de la généralité de Lille, sous nostre séel ordinaire, » le 12 mars 1726, signé de Beaumaret. »

GG. 31. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1688-1780. — « Adjudications des terres appartenant aux pauvres de Bouchain : « trois rassières, une » couppe au chemin de Marquette, tenantes à deux » rassières des hoirs Louis Taisne, aux terres de Godain » et à neuf couppes de Fontenelle occuppées cy devant » par Jacques Gosselet, demeurant à Maistaingt présentement par Martin Richez. Demeurée à Martin Richez, » pour six rassierres un quareau de bled par an, 1764. »

GG. 32. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 3, papier.

1701-1785. — Inventaire des biens appartenant aux pauvres de Bouchain, 1701. — « Ensuitte des ordres de » monseigneur de Bagnols, conseiller d'Estat, intendant » de justice, police et de finance en Flandre, en datte du » 14 décembre 1700, receu le 23 du même mois et an. » Nous, pasteur et magistratz de la ville de Bouchain, » déclarons que les biens des pauvres de cette ville » consistent en ce que s'ensuitte. — Premiers. En trentehuict rasierres deux couppes de bled de rente, dont le » domaine de cette ville en paie trente-deux à cause des » moulins de Sa Majesté quy sont en cette basse ville, » quy sont distribuée en nature aux pauvres de ladite » ville le veille de Noelle et de Pasques de chacune » année, ensuitte de fondation fait par le bon duc Guilleaume. Item en quatre rasierres d'avoines de rente » annuelle. De plus en soixante-deux rasierres une » couppe et demy de terre labourable, dont le rendage par » année commune peut porter cent quatre-vingt-six » florins ou environ. Et finalement en soixante-un florins » dix-nœuf patars vingt-un deniers de rente en argent,

» pour plusieurs obits et fondations. Sur quoy l'on paie » aux sieur pasteur, chapelain et clercq de cette paroisse » trente-quattre florins treize pattars par an, pour les obitz » qui sont à la fondation desdicts pauvres. Item aux » maistres d'escole pour enseigner lesdicts pauvres, » quattorze rasierres de bled par chacun an. A la cure » pour rente, une couppe bled et une couppe d'avoine. » Un mencauld de bled qui se converty en pain chaque » année, pour un obitz. Item six paires de bas et six paires » de souliers par chacun an aux pauvres garçons servant » de coralles à l'église, portant en argent dix-neuf florins » quatorze pattars. Au clercq pour enseigner les enfants » à chanter, lire et escrire et par chacun an, trente-six » florins. Au médecin, pour visitter lesdis pauvres pour » sa retenu ordinaire, dix florins, non compris les médi- » cament; au chirurgien pour les seigner et aussy pour sa » retenu, et vingt florins non comprins les ongau. Item » trois florins à celuy qui porte les bans à l'église pour le » catéchime. Item quarante-huict pattars pour achepter » des images pour lesdis pauvres. Et le surplus se dis- » tribue à tous lesdis pauvres suivant leur besoin et » et nécessitée. Quant aux biens de l'église, on en fait ici » aucune déclaration parce qu'on ne le croid pas compris » dans ceux demandés. Nous déclarons au surplus n'y » avoir ici aucuns biens d'hôpitaux, de léproserie ni » autres fondations pieuses, que celle des pauvres ci- » dessus déclarée. Ainsi fait et déclaré par le sieur » pasteur, en l'hostel de ville dudit Bouchain au plus » juste qu'il at esté possible le 7 janvier 1701. (Signé): » Carlier, de Vemy, Berthel, Procureur, de Baudour et » Dehault. — État des biens et revenus des pauvres. — Plan d'une prairie appartenant aux pauvres. — Cahier des recettes à cause des rentes en blé dues aux pauvres.

GG. 33. (Liasse.) — 24 cahiers, papier.

1465-1649. — Comptes des pauvres de Bouchain, 1636. Total de la recette en argent: 983 l. 12 s. 2 d.; en bled: 103 r. 3 c. 1 q.; en avoine: 6 rassières.

GG. 34. (Liasse.) — 18 cahiers, papier.

1652-1672. — Comptes des pauvres de Bouchain: « à maistre Jean Laulmosnier, maistre d'escolle, pour » avoir enseigné douze pauvres enffans de cette ville, pour » une année de ses gaiges, finy au jour de Saint-Remy » 1660, par quictance VIII rasières de bled, 1660. »

GG. 35. (Liasse.) — 21 cahiers, papier.

1674-1699. — Comptes des pauvres de Bouchain: « au sieur Jean-Jacques Gailois, médecin de ceste ville, » pour une année de sa pension, d'avoir médicamenté » les pauvres de ceste ville et les visiter, escheue à la » Saint-Remy 1633, a esté payé par quictance, cy » XX livres, 1784. »

GG. 36. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1700-1715. — Comptes des pauvres de Bouchain. — « A François du Cray, savoyard et marchand en cette » ville, luy a estez payez la somme de vingt-huict livres » huit sols, pour avoir livrez six paires de bas aux » enffans Coraux, y compris les deux garsons du clercq, » comme d'ordinaire, par ordonnance et quittance, » XXVIII l. VIII s., 1702. » — 1710, total de la recette en argent: 317 l. 5 s. 4 d.; total de la recette en blé: 2 rasières, 2 couppes.

GG. 37. (Liasse.) — 13 cahiers, papier.

1716-1729. — Comptes des pauvres de Bouchain: » payé au sieur Lefebvre, curé de cette paroisse, trente- » six livres, par deux ordonnances, pour avoir deschargée » les obits pendant le terme de ce compte, icy 36 livres, » 1722. »

GG. 38. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1730-1739. — Comptes des pauvres de Bouchain: « payé à Sébastien Géorge, six livres, six sols, pour du » vin qu'il a livré à plusieurs pauvres malades, 1733. »

GG. 39. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1740-1749. — Compte des pauvres de Bouchain. — « Actonien de Noyelle et Jacques Ramette de Villers en » Cauchy, pour six mencaudées de terre au terroire dudit » lieu au bas du moulin à vant, tenant ou chemin du » Pire, à deux mencaudées de la veuve Jean Pleu, à quatre » messure de M. Druhoutte, dont les deux tiers du ven- » dage apartient à l'église et à la cure et l'autre vues aux » pouvres don par an deux rasières, une coupe de bled, » 2 l. 1 s., 1741-1742. — Payé à Antoine Lue, cent treize » livres douze sols, pour viande délivrée aux pauvres » pendant le terme de ce compte, 1747. »

GG. 40. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1750-1759. — Comptes des pauvres de Bouchain : » payé au sieur Leclercq, boulanger en cette ville, la » somme de trente-sept livres quinze sols, pour la cuisson » de quinze sacqs, 144 livres 4/9 de farinne qu'il a » convertis en pain et distribué aux pauvres pendant une » année, escheus à la Saint-Remy 1751, 1752,

GG. 41. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1760-1769. — Comptes des pauvres de Bouchain : 1763, total de la recette en argent : 1339 l. 5 s. 8 d.; total de la recette en blé : 120 rasières 3 couppes 3 quareaux 2/3; total de la recette en avoine : 3 rasières 1 couppe 2 quareaux 2/3. — « Payé à Nicolas Turpin et » la veuve Bon-Leclercq, pour la nouriture du fils de feu » Bernard Wallo, pour le tems énoncé aux trois ordon- » nances reprises au chapitre de dépense en bled, con- » cernant lesdis Turpin et Leclercq, sçavoir audit Turpin » douze livres seize sols de à laditte Leclercq, vingt-cinq » livres douze sols faisant ensemble la somme de trente- » huit livres huit sols suivant lesdis trois ordonnances » quittancées, ci xxxviii l. viii s., 1767-1768. »

GG. 42. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1770-1779. — Comptes des pauvres de Bouchain : « payé à Nicolas Tison, cordonnier, suivant ordonnance » et quittance, 9 livres, 1778. »

GG. 43. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1780-1791. — Comptes des pauvres de Bouchain : 1785, total de la recette en argent : 1693 l. 3 d. 1/4; total de la dépense en argent : 2457 l. 2 s. 1 d. 3/4.

GG. 44. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1772-1788. — États des farines délivrées aux pauvres de Bouchain par les sieurs Leclercq et Benoît Fauquet, boulangers à Bouchain; 1774-1775, fourni par le sieur Leclercq 4944 rations de pain; 1783-1785, fourni par le sieur Fauquet 8836 rations de pain.

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture, Commerce, Industrie.)

HH. 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 73, papier.

1685-1789. — Règlement pour le poids du pain. — « Règlement des boulangers regardant le poid qu'ils » doivent observer en leurs pain selon la valeur et esti- » mation du bled fait par messieurs le prévost, jurez et » eschevins de la ville de Valenciennes, à l'advenant de » seize onces pour une livre et vingt esterlin pour une » once comme s'ensuit. *Le prix du mencaud de bled à dix* » *patars.* Le pain blan de six deniers, bien cuit, doit » peser 16 onces 19 esterlins. Le pain bourgeois ou bis » blan de six deniers, 21 onces 9 esterlins. Le pain brun » de six deniers, 30 onces 8 esterlins. Et les autres pains » à proportion. *A trente cincq patars le mencaud.* Le pain » blan de six deniers, 4 onces 17 esterlins. Le pain bour- » geois, 6 onces 1/2 esterlin. Le pain brun, 7 onces » 17 esterlins. *A six livres le mencaud.* Le pain blan de » six deniers, 2 onces 16 esterlins et demi. Le pain bour- » geois, 3 onces 11 esterlins et demi. Le pain brun, » 4 onces 8 esterlins. *A douze livres.* Le pain blan de » six deniers, 1 once 8 esterlins. Le pain bourgeois, » 1 once 15 esterlins et demi. Le pain brun, 2 onces » 4 esterlins. Messieurs du Magistrat, etc. Fait en juge- » ment le 27 aoust 1685. Signé: R.-F. Tordreau, » Crupilly. » — Tarif pour fixer le prix du pain. — Ordonnance de M. de Meilhan, autorisant les boulangers de Bouchain à acheter du blé dans les villages voisins. — Arrêt du Conseil d'État concernant les grains et l'approvisionnement des marchés. — Arrêté du maire de Douai, interdisant, à cause de la cherté et de la rareté des grains, la fabrication des pains de luxe, patisseries, etc. — Papiers concernant des achats de grains que les magistrats faisaient revenir pendant les années de détresse.

HH. 2. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1659-1784. — Adjudications des droits de « mesu- » rage des grains, gauge des foins, et cryée du poids, » sur le marché de la ville de Bouchain.

HH. 3. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1730-1775. — État de fixation des offices d'inspecteurs et contrôleurs des marchands et artisans. — Procès-verbaux de vérification de longueur de divers « ourdoires. » « L'an 1748, le 10 juin, nous, Sébastien-George et Louis- » Lambert, eschevins modernes de la ville de Bouchain, » à la requeste des demoiselles Dhaynault et Manart, » bourgeoises demeurantes en ceste ditte ville, avons » mesuré deux ourdoires desquels elles se servent pour » ourdir le fil et après avoir remarqué que leur longeur » contenoit depuis la fourchette d'en bas jusqu'à la » dernière cheville d'en haut, seize aunes et un cart » mesure de Paris, conformément à l'arrêt du Conseil » du 12 septembre 1729, article 9, avons apposé la » marque de cette ville avec un fer rouge au quattres » coing desdits ourdoires, à l'endroit de leur assemblage » et sur toutes les chevilles desdits ourdoires esgallement, » sur la fourchette d'en bas, à Bouchain, les jour, mois » et an que dessus. Sébastien George, L. Lambert. » — Ordonnance touchant le prix public des nouveaux établissements de commerce. — Règlement touchant la manière de reconnaître le bon quinquina. — Règlement pour fixer le prix de la bière. — Pièces relatives aux vingtièmes de l'industrie

Département du Nord.

VILLE DE BOUCHAIN.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Affaires générales; Plans; Inventaires, etc.)

II 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1689-1790. — Actes de ventes, de purge, etc., passés au profit de différents particuliers, devant les notaires de la résidence de Bouchain, dont les noms suivent: Isaac Langa (1689 à 1728), Joseph Poncin (1747), André Leclercq (1790).

II 2. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1557-1737. — Pièces d'intérêt privé concernant les familles de Bassecourt, Cornu, Cramaillart, Deleval, Dujardin, Hacquegnies, Hanicq, Liévin de Gognies, Morel, Sire, Van der Camere, Vassart.

II. 3. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 85, papier.

1725-1790. — Pièces d'intérêt privé concernant les familles, Chastel du bailliage de Pont-Audemer, Dehault, de Lassus et de Pressenssé.

II. 4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1546-1709. — Le duc d'Arscot autorise le sieur Daneau-Bego, à consulter dans le ferme de la ville de Bouchain, toutes les pièces « faisant mention d'une » maison et héritage gisans à Bouchain en le rue de » l'Escluse. » — Inventaire des comptes et autres actes appartenant à la ville, à l'église et aux pauvres de Bouchain. — Liste des biens appartenant aux sujets d'Espagne.

II. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier, 1 scel.

1718-1780. — Scel en cire rouge de la ville de Bouchain. — Plan de la conduite d'une fontaine située à Bouchain.



TABLE DES NOMS DE PERSONNES.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

N

P

R

S

T

V

W



TABLE DES NOMS DE LIEUX.

H

I

L

M

N

P

R

S

V, W

TABLE DES MATIÈRES.

Lille. Imprimerie L. Danel.

TABLE

DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

NORD.

DEPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

LILLE,

IMPRIMERIE L. DANEL, RUE NATIONALE.

1877.



ARCHIVES COMMUNALES DE BOURBOURG

ANTÉRIEURES A 1790.

Archives communales de Bourbourg. — Pertes subies par ce dépôt. — Importance des documents qu'il renferme. — Travaux d'inventaire dont il a été l'objet.

La ville de Bourbourg a conservé l'ensemble des documents qui formaient ses archives antérieurement à 1790. Ses registres aux priviléges et la collection des édits et arrêts renferment les principaux actes relatifs aux droits et franchises de la commune à partir de la fin du XIIIe siècle; les pièces qui concernent les dénombrements de fiefs, les wateringues, l'église, les pauvres et les écoles, remontent au commencement du XVIe siècle. Les délibérations du Magistrat et les comptes de la ville, antérieurs au XVIIe ou même au XVIIIe siècle, ne sont pas conservés. C'est aux guerres dont la Flandre maritime a été le théâtre qu'il faut surtout attribuer la disparition de ces documents : en 1688, le Magistrat de Bourbourg rédigea un procès-verbal constatant que les titres et papiers du greffe avaient été enlevés et dispersés pendant la guerre qui venait d'avoir lieu.

En jetant un coup-d'œil sur les séries de ce fonds d'archives, il est facile d'apprécier l'importance et l'intérêt qu'il peut présenter.

La série AA s'ouvre par un registre grand in-folio de 288 feuillets, recueil précieux dans lequel ont été entérinés, à la suite de la charte octroyée, en 1240,

par le comte de Flandre, tous les actes qui concernent les priviléges, les droits et la juridiction de la ville. En complétant l'étude de ce recueil par celle du N° 2, registre qui offre la coutume, on peut se faire une idée de toute l'histoire constitutive et politique de Bourbourg avant 1657, date du retour de cette ville à la France. Pour la période postérieure à cette date, l'importante série des édits et arrêts offre les renseignements les plus complets.

Dans la série BB, l'intérêt que présente le seul registre aux délibérations qui ait été conservé, fait regretter la disparition des volumes antérieurs. Les registres aux bourgeois, qui ne commencent d'ailleurs qu'en 1658, offrent les noms d'un nombre assez considérable de personnes étrangères à la localité, officiers de l'armée du Roi, commissaires de marine, directeurs des domaines, inspecteurs de la maréchaussée, qui demandent à obtenir le droit de bourgeoisie.

La série CC, où se trouvent 182 numéros comprenant un nombre considérable de documents, renferme beaucoup de comptes relatifs aux impôts levés pour le Roi et aux recettes et dépenses de la ville. Quelques citations donneront une idée de l'intérêt que présentent ces comptes. On lit dans le N° 11 : « Remonstre le compteur que par la présente guerre, publiée l'année 1635, les inhabitants de la chastellenie de Bourbourg ont esté tellement ruinés par les armées de Sa Majesté Catholique, les ayant par quatre années subsécutives sustenues, que à grand peine les propriétaires trouvent des gens pour cultiver les terres, dont s'ensuit qu'une grande partie de la chastellenie est vague et point cultivée, ny aussi les terres voulues pour le mauvais argent estant excessif esdits quartiers. » — « 1667. Payé pour les dépenses faites à cause du passage et repassage des soldats, contribution à l'Espaigne en la ville de Saint-Omer, courtoisies et gratuités aux gouverneurs, tant à Saint-Omer, Lincques, qu'ailleurs, et autres frais, 19,667 l. 14 s. » — « 1692. Fait encore recepte de la somme de 16,452 l. 5 s. que le Magistrat a fait taxer sur la chastellenie, pour payer la dépense des chariots qui ont esté au siége de Namur et qui ont voituré des poudres à Saint-Omer et à Ypres au mois de février 1692, conforme à l'acte du 2 août 1692. » — « 1693. Pour la dépense de 149 pionniers, que la chastellenie a fourny pour le siége de Charleroy, pendant les mois de septembre et octobre 1693, montant à 3,624 l. 1 s., par dessus les 600 l. que la chastellenie a fourny pour la subsistance desdits pionniers. » — L'intérêt tout spécial de la série CC se trouve dans les rapports et dénombrements de fiefs de

la ville et châtellenie. Les Nos 153 à 182, qui renferment des documents de cette nature, permettent de suivre l'histoire féodale et seigneuriale de la châtellenie, qui passa successivement dans les mains des familles de Fiennes, de Cassel, de Bar, de Luxembourg, de Vendôme et de Bourbon. Au moyen de ces pièces on peut reconstituer la statistique féodale de la ville et de la châtellenie.

La série DD, comme à Hondschoote, est surtout importante pour les wateringues. Les comptes, les procès-verbaux et les plans de cette série donnent une idée de tous les travaux qui ont été opérés depuis le dix-huitième siècle, et présentent des renseignements qui peuvent être de la plus grande utilité pour les propriétaires de terres avoisinant les cours d'eau et les digues, à l'aide desquels a été desséchée cette contrée jadis presque complètement couverte par des eaux et des marécages.

L'organisation militaire des armées françaises, à la fin du XVIIe siècle, peut être étudiée avec fruit dans le premier paragraphe de la série EE. On trouve, dans les paragraphes qui suivent, de curieux renseignements sur les dommages que le passage des troupes causait aux populations. Le N° 19 offre les déclarations de plusieurs particuliers au sujet des pertes qu'ils ont subies, vers 1676, par suite du passage des armées dans la ville de Bourbourg, et aussi à cause du campement établi au Pont-l'Abbesse. Deux ans auparavant, les échevins avaient fait des informations concernant les crimes dont s'étaient rendus coupables les soldats espagnols de la garnison de Gravelines : viols sur deux femmes, attaques contre les paysans et violences contre d'autres femmes, vols à main armée sur les chemins, assassinat de Rabaut Le Francq, assassinat de Jean Bay, désordres dans les cabarets, rixes avec les habitants, vente de fourrage à des bourgeois, vol de moutons.

Il serait difficile de donner une idée complète de l'intérêt que présentent les nombreux documents de la série FF. Le premier paragraphe est consacré à des mentions très-importantes pour l'histoire de la ville et au sujet des différends que le magistrat a eus avec la châtellenie, avec les villes voisines, avec le seigneur de Bourbourg et avec l'abbaye de cette même ville. Les actes passés devant les échevins sont toujours d'une grande importance dans la Flandre, le Cambrésis et le Hainaut, où ces officiers municipaux n'ont pas cessé, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, d'exercer les fonctions de notaires. Quelques citations pourront

suffire pour démontrer l'intérêt des procès criminels. En 1630, sentence « contre Antoine Seru, de Furnes, pour avoir prononcé des paroles injurieuses et avoir tenu des propos indécents sur la Vierge, sainte Catherine et saint François; il est condamné à comparaître en la cour de la Vierschaere, tête nue, nu-pieds, et là, étant à genoux, à prier merci à haute voix d'avoir tenu ces propos, les rétracter et prier Dieu devant la justice de lui pardonner, à être ensuite conduit, entre deux sergents, hors de ladite Vierschaere jusque dans l'église paroissiale, devant l'autel de sainte Catherine, où il priera pendant une heure étant en chemise, et une heure devant l'image de sainte Catherine. Il devra laisser à l'autel de saint Joseph, où se trouve cette image, le cierge qu'il aura tenu à la main, étant au surplus condamné à être banni six ans hors de la châtellenie et à une amende de 60 livres. » Une autre liasse présente le passage suivant : « Puisque vous, Jean Houir, fils de Jean, natif de Hondschoote, vous êtes rendu coupable de passer par dessus la porte du cimetière et y avez tenu conseil pour trouver moyen d'entrer dans l'église et avez tenu la garde à côté de la maison du curé, vosdits complices ayant volé tout l'argent des troncs, l'argenterie, couronnes, ciboires, un coffret avec fermoir en argent, servant à renfermer le Saint-Sacrement et autres objets, pour ces motifs nous vous condamnons à être conduit en chemise tenant en main un cierge non allumé, hors la vierschare jusqu'à Wythof, au pied de l'échafaud, et là à être exécuté par la corde jusqu'à ce que mort s'ensuive. »

Il nous paraît inutile d'attirer l'attention sur l'importance des actes de baptême, de mariage et de décès qui présentent, dans la série GG, une suite non interrompue à partir de 1583. Nous nous contenterons de signaler le registre aux sépultures et aux actes de vêture, de noviciat et de profession de l'abbaye de Ravensberghe. Les comptes de l'église, qui commencent en 1500 et se continuent jusqu'en 1790, offrent toutes les modifications qui ont été apportées, durant trois siècles, à l'église paroissiale, l'un des monuments les plus curieux de notre contrée. Parmi les autres documents de la même série GG, nous pouvons encore signaler des pièces relatives à l'abbaye royale de Bourbourg, à l'hôpital Saint-Jean et aux écoles. La liasse qui concerne l'instruction présente les compositions faites au XVIII[e] siècle devant le magistrat de la ville par trois compétiteurs qui demandaient à obtenir les fonctions de maître d'école de Bourbourg : les matières

d'examen étaient presque les mêmes que celles indiquées dans le programme aujourd'hui en vigueur pour le brevet simple.

L'intérêt de la série H H ne consiste guère que dans les pièces relatives au droit de paisson sur les terres incultes et à la chasse aux lapins de garenne dans les dunes.

La rédaction et la publication de l'Inventaire des Archives communales de Bourbourg sont dues principalement à un érudit qui vient d'être enlevé à la science, M. E. de Coussemaker, membre du Conseil général du Nord pour le canton de Bourbourg depuis 1848 jusqu'en 1876, et durant plusieurs années maire de cette même ville. A la suite du vote d'un premier crédit de 150 francs qu'il avait demandé pour la rédaction de l'Inventaire, M. de Coussemaker, d'accord avec M. Demeunynck, alors maire de la ville, obtint, en 1871, le vote d'un nouveau crédit de 350 francs. M. De Cleene, employé auxiliaire des archives, put se rendre de nouveau à Bourbourg et achever, sous la direction de l'archiviste du département, l'inventaire des archives antérieures à 1790, qui fut approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 8 juillet 1872. M. l'Inspecteur général de Rozière ayant fait remarquer qu'il serait utile d'imprimer ce travail, on obtint en 1874 un troisième crédit de 700 francs, dans lequel le Conseil général entra pour moitié et la ville pour le reste.

Lorsque la révision nécessaire pour livrer cet ouvrage à l'impression, et le travail de concordance et d'étiquetage sur place eurent été opérés en 1875, le manuscrit fut remis à l'imprimeur qui acheva de l'imprimer au mois de décembre 1876. Trois tables des noms de lieu, des noms de personne et des matières, complètent cet inventaire.

L'insuffisance des crédits alloués n'a point permis d'analyser les documents avec tous les détails nécessaires, ni même de reproduire *in extenso* la première rédaction.

Tel qu'il est, l'Inventaire des Archives communales de Bourbourg ne manque ni d'intérêt ni d'importance. Il permet de se faire une idée complète des documents conservés dans cette ville et de les consulter avec facilité et avec fruit.

C. DEHAISNES,
Archiviste du Nord



Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune.)

I.

PRIVILÉGES ET COUTUME.

AA. I. (Registre.) — In-folio, papier, 288 feuillets.

1360-1733. — Priviléges, droits, haulteurs, prééminences et aultres antiquités des Ville et Châtellenie de Bourbourg, prouvés par chartes, papiers et cartulaires, reposans aux archives d'icelle ville et châtellenie. » — Keure octroyée à la ville de Bourbourg par Thomas de Savoie, comte de Flandre, en 1240, et renouvelée par Philippe, roi de France, en 1298. — Sentence de Yolande, comtesse de Bar, déclarant que les bourgeois de la ville de Bourbourg ne pourront résider dans la châtellenie sans perdre leur droit de bourgeoisie et sans payer le droit d'issue; 21 juin 1360. — Accord conclu entre les échevins de Bourbourg et les adhérités des wateringues de Saint-Nicolas et de Saint-Pierrebrouck, au sujet des limites de leurs possessions respectives; 24 avril 1429. — Accord entre Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, etc., et Jean de Luxembourg, comte de Liney, au sujet du transfert des écluses des wateringues de Bourbourg à Gravelines, dans le but de prévenir les inondations; 30 juin 1438. — Admodiation des biens de l'hôpital Saint-Jean, accordée pour cinq ans à Jean de Schoentelaer par les échevins de la ville de Bourbourg, à la condition qu'il se chargera des dettes dudit hôpital; 22 janvier 1434. — Rapport et dénombrement, fourni par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Liney, de Conversan et de Brienne, et par Jeanne de Bar, son épouse, dame de Dunkerque, Bourbourg et Warneton, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, des fiefs ci-dessous énumérés, que lesdits époux déclarent tenir du comté de Flandre à dix livres de relief avec cambrelage et le dixième denier à la vente : 1° l'hôtel-de-ville de Dunkerque, etc.; 2° la ville et châtellenie de Bourbourg, avec les appartenances, laquelle ville est enclose de murailles « à trois portes avec deux portes à eaue, » jouit de nombreux priviléges pour ses bourgeois, possède un sceau et diverses franchises relatives aux droits de bourgeoisie, à la nomination des officiers de justice, etc., etc.; 11 avril 1458. — Lettres de Louis de Luxembourg accordant aux échevins et keurheers de la châtellenie de Bourbourg, l'octroi de lever des impôts sur tous manants et habitants de la châtellenie, jusqu'à concurrence de la somme de 987 l. 16 s. 6 d. pour subvenir au paiement des charges de ladite châtellenie; 20 janvier 1459. — Priviléges accordés par les échevins de la ville de Bourbourg, aux membres du métier de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, à charge de payer, pour chaque maître de ce métier, 4 d., et pour chaque ouvrier deux d. par semaine : les cordonniers venant s'établir dans la ville, devront payer deux livres de cire en cierges dans les trois semaines qui suivront le jour où ils se seront établis, et donner un repas aux maîtres; 25 janvier 1470. — Priviléges accordés par Charles-Quint aux archers et arba-



létriers de Bourbourg; 22 septembre 1520. — Accord entre les adhérités et habitants du comté de Holque, d'une part, et les adhérités et habitants de Cappellebrouck, d'autre part, concernant le curage et l'approfondissement de la wateringue dite *Anne*, audit Cappellebrouck; 24 novembre 1494. — Confirmation de cet accord par les doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Aire ; 7 décembre 1500 ; — Sentence de Charles-Quint condamnant les habitants de St-Omer à contribuer à l'entretien des digues de leur canal; 16 mars 1520. — Enquête faite par les receveurs des aides sur le même sujet, et lettres du comte Jacques de Luxembourg, ordonnant l'exécution de la sentence de Charles-Quint ; 10 juillet 1521. — Accord entre les magistrats de Bourbourg et de Gravelines, relativement au bornage du Watergank (ruisseau).— Plainte de la châtellenie de Bourbourg contre les villes de Bourbourg et de Gravelines, relativement à l'exemption du pointage, dont les villes de Bourbourg et de Gravelines prétendent jouir pour les terres qu'elles tiennent dans ladite châtellenie, en se fondant sur cette exemption pour ne pas contribuer aux aides et subventions; 12 janvier 1502. — Accord intervenu à ce sujet entre les dites villes et la châtellenie ; 12 février 1502. — Sentence des commissaires nommés pour juger le différend survenu entre les villes et les châtellenies de Gravelines et de Bourbourg, relativement à la franchise des impositions, portant que lesdites villes jouiront de ladite franchise; 17 mars 1520. — Ordonnance de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, prescrivant la démolition du château de Bourbourg; 19 janvier 1528.—Ordonnance de la même princesse, pour la levée d'aides destinées à solder la livraison des matériaux nécessaires pour les fortifications et pour les travaux de démolition du château ; 9 février 1528. — Convention entre les échevins de la châtellenie de Bourbourg, d'une part, les mayeur et échevins de Saint-Omer, d'autre part, concernant l'entretien des digues de la mer près de Gravelines; 29 juillet 1530. — Lettres de Charles-Quint mettant fin au différend qui existait entre les échevins de Gravelines et ceux de Bourbourg, d'une part, les mayeur et échevins de Saint-Omer, d'autre part, relativement aux octrois donnés en 1490 et 1528 à la ville de Saint-Omer, au sujet de l'estaple (entrepôt) des biens et marchandises arrivant au hâvre de Gravelines ; 20 novembre 1532. — Alliance entre les habitants de Bourbourg et ceux du pays de Houck (L'Angle), dans laquelle sont énumérés les priviléges dont les deux pays jouiront réciproquement; 14 septembre 1532. — Ordonnance de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, enjoignant à la ville de Bourbourg d'envoyer des pionniers pour travailler à la démolition de Thérouane, ville qui est tombée au pouvoir de l'empereur Charles-Quint; 21 juin 1553. — Lettres de Philippe II, roi d'Espagne, octroyant à la ville de Bourbourg le droit de faire un scel pour les causes qui seront jugées définitivement ou interlocutoirement par les échevins de ladite ville ; 17 avril 1564. — Alliance entre les mayeur et échevins de Saint-Omer et ceux de Bourbourg, au sujet de l'arrestation pour dettes des bourgeois de ces deux villes et châtellenies; 2 mai 1587. — Lettres de Charles II, roi d'Espagne, décidant, en faveur du curé d'Adinkerke, le procès survenu entre celui-ci et le chapitre de St-Omer, au sujet de la restitution, par ce dernier, des sommes payées par ledit curé, pour le loyer d'une maison située à Furnes, qu'il a habitée après la destruction de son presbytère en 1657; 22 octobre 1667. — Sentence rendue par le conseil du roi d'Espagne, en la cause des religieux de St-Bertin, contre les échevins de l'ambacht de Bourbourg, au sujet des dîmes qui appartiennent auxdits religieux et des impositions mises sur ces dîmes afin de payer la somme de 10,000 fl., quote-part dudit ambacht dans la somme de 100,000 fl. que doit payer la châtellenie; 30 avril 1588. — Sentence en faveur de la loi de Bourbourg, contre les bailli, mayeur et échevins de Gravelines, concernant les pointages (assiettes) à faire sur les dîmes et biens ecclésiastiques dans la province et comté de Flandre; 13 août 1654. — Relation des progrès et de la décadence de la ville et châtellenie de Bourbourg pendant un demi-siècle, depuis 1635 à 1685. — Vente par Gilles van Hove au magistrat de Bourbourg, d'une maison et héritage, à l'endroit où se trouvait autrefois un grand cabaret sous l'enseigne de l'*Ange*. — Edit du roi concernant les charges et les fonctions des receveurs des consignations ; février 1689. — Édit du Roi portant suppression et création des offices de commissaires aux saisies réelles des cours et juridictions du royaume; juillet 1689. — Commission accordée à Brice le Hault, en qualité de receveur des consignations et de commissaire-receveur des deniers des saisies réelles du Conseil d'Artois et autres justices, tant royales que seigneuriales, du ressort du Conseil d'Artois ; 31 janvier 1692. — Arrêt du Conseil d'État unissant, sur leur demande, les villes et châtellenies de Bergues, Bourbourg, ainsi que le territoire de Dunkerque, en un seul corps, pour les dépenses nécessaires à la défense du pays; 19 août 1693. — Ordonnance du Roi portant qu'il sera levé un régiment de milice composé de dix compagnies de cinquante hommes chacune, commandée par un capitaine, un lieutenant, un colonel, un lieutenant-colonel, un major

et un aide-major; 21 septembre 1692. — Arrêté de l'intendant des Madrys, exemptant les habitants de Bourbourg, Dunkerque, Ypres, Bergues, Furnes et Gravelines, de l'exécution des arrêts et édits des mois de mars et septembre 1693 «et des poursuites faites contre eux par le sieur Lacour de Beaumont, qui réclamait de fortes remises par suite de l'affranchissement du cens et rentes, droits et casuels à lui dûs, à charge de payer par lesdits magistrats la somme de 101,500 l. » — Déclaration du Roi et interprétation de l'édit du mois de mars 1693, concernant l'union des biens de Notre-Dame du Mont-Carmel à l'ordre de Saint-Lazare ; 15 avril 1695. — Arrêt du Conseil d'État maintenant les membres du Magistrat de Bourbourg en la jouissance des droits et facultés à eux attribués comme patrons de la maladrerie ou hôpital des ladres ; 4 décembre 1693. — Édit du Roi portant que nul ne pourra désormais tenir hôtellerie, auberge, chambre garnie, etc., sans en obtenir la permission ; 1693. — Arrêt du Conseil d'État portant à 3000 la part de la ville de Bourbourg dans la somme de 30,000 l. que les châtellenies de Bergues, Bourbourg, Cassel, Bailleul, Warneton, Ypres, Gravelines, Merville, Werwicq, Poperinghe, Loo et le territoire de Dunkerque, doivent payer pour achat des offices de contrôleur des actes de notaires ; 14 septembre 1694.— Accord entre les bourgmestre et échevins de Bourbourg, d'une part, et Pierre-Antoine-Adrien Quequebil, d'autre part, au sujet de la construction d'une maison sur un terrain que possède le sieur Quequebil ; 2 décembre 1695. — Prières et réjouissances publiques à l'occasion du traité de paix avec la Savoie; 9 juin 1697.—Édit du Roi accordant aux châtellenies d'Ypres, Furnes et autres un nouveau délai de six ans pour se libérer de leurs dettes.— Ordonnance de Claude Le Blanc, intendant de Flandre, portant que la ville de Bourbourg doit être réputée ville close et par suite imposée comme les villes de Bergues et autres ; en conséquence elle aura à supporter les frais du chauffage des troupes pendant six mois de l'hiver : 27 juin 1711.— Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les travaux seront exécutés pour l'écoulement des eaux des châtellenies de la basse Flandre, et fixant à 6828 l. la part contributive de la châtellenie de Bourbourg dans la dépense ; avril 1714.— Déclaration du Roi portant que, lorsque les ordonnances, édits et lettres-patentes émanés de la seule autorité du Roi seront adressés au Parlement de Paris avec les lettres de cachet, pour les faire enregistrer, le Parlement, avant de procéder à cette formalité, pourra proposer au Roi de faire à ces ordonnances les changements qu'il jugerait favorables au bien public du royaume ; 15 septembre 1715.— Déclaration du Roi portant établissement de plusieurs conseils pour la direction des affaires du royaume ; 15 septembre 1715. — Déclaration du Roi concernant les droits sur les huiles ; 21 mars 1716. — Déclaration du Roi concernant les justiciables de la Chambre de justice et la procédure qui doit être observée en ladite chambre ; 17 mars 1716. — Déclaration du Roi concernant les justiciables de la chambre de justice, qui seront accusés ou condamnés par contumace : cette déclaration règle la manière d'après laquelle les preuves pourront être produites par toute sorte de personnes, même par les domestiques ; 1er avril 1716.— Déclaration du Roi concernant les commissaires subdélégués de la Chambre de justice ; 25 avril 1716.— Commission délivrée au sieur Benoit de Schodt, premier conseiller-pensionnaire de la châtellenie de Bourbourg, comme délégué de la Chambre de justice établie par édit de mars 1716, pour désigner des personnes chargées de la recherche et de la punition des crimes, délits, malversations, etc. ; 30 avril 1716.— Arrêt du Conseil d'État, rendu sur requête, portant modération de un quart sur les sommes auxquelles ont éte taxées, pour l'aide ordinaire et extraordinaire de 1713, la ville et la châtellenie de Bourbourg ; 12 septembre 1713.— Approbation par les échevins, keurheers et quatre chefs-vassaux de la châtellenie de Bourbourg, de la transaction faite entre le bailli au nom desdits échevins et la veuve de Schodt. — Arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur requête, portant modération, en faveur des villes et châtellenies de Flandre, d'une moitié de l'aide ordinaire et de l'abonnement, lequel abonnement tient lieu de capitation pour 1715, 1716, 1717 et 1718 ; 25 juillet 1716. — Ordonnance de l'intendant Maignart de Bernières, au sujet du différend survenu entre la ville de Bourbourg et la prévoté de Saint-Donat, à Bergues, concernant les réparations à faire au chemin royal de Cassel à Bourbourg, dans la paroisse de Looberghe, prévoté de Saint-Donat : les magistrats de Bourbourg feront mettre en bon état ledit chemin, et l'entretien incombera au prévôt de Saint-Donat ; 28 septembre 1716. — Arrêt du Conseil d'État désignant la part que paieront les villes et communautés du département de Dunkerque dans la somme de 25,392 l. 18 s. 7 d., montant de l'évaluation des fruits, grains, etc., détruits sur les terres incorporées aux fortifications de Dunkerque par ordonnance de l'intendant de Méliand, en date du 11 août 1717 : la ville et la châtellenie de Bourbourg est taxée pour 4776 l. 10 s. 8 d. ; 8 juillet 1718. — Déclaration du Roi au sujet des billets ou promesses de paiement souscrits par les particuliers ; 2 septembre 1733.

AA. 2. (Registre.) — In-folio, parchemin, 98 feuillets.

1587. — « Droits et coutumes de la ville et châtellenie de Bourbourg. » — De la juridiction et de l'administration de la justice; de la manière de procéder dans les affaires criminelles à la requête du seigneur; des injures et des purges.— De la manière de procéder en la chambre dans les causes civiles; de l'ordonnance qui accorde un délai de quinzaine à la vierschare; des arrêts, des plaintes, des défenses; des saisies et des commandements de vider; des exécutions; des ventes et des achats; des saisines et désaisines de maisons, de terres, de rentes assises et situées dans la ville et châtellenie, ensemble des engagements légitimes et échanges; du retrait lignager; de la manière de procéder touchant les arrérages des rentes et leur reconnaissance devant les échevins, des blessures, des coups de fer ou d'acier; de la revendication, et aussi des criées et des décrets; des successions et hoiries; des partages et des publications de partages; de l'office et du pouvoir des gens de partage, comme aussi des entremises; des rapports ou collations en maisons mortuaires; des douaires ou de la survie; des tuteurs des biens des mineurs et de l'enregistrement de ces biens; des contrats de mariage et des dons; des louages et des baux à ferme; des cautions ou cautionnements; du domicile élu ou de celui qui le tient, et de sa décharge; des bornages des terres, des servitudes et de tout ce qui concerne les experts; des personnes fugitives ou insolvables, et des maisons mortuaires onéreuses ou abandonnées, et comment les biens de telles personnes et d'autres déchues de leurs biens seront répartis ou distribués, et quelles dettes sont privilégiées; des testaments et dernières volontés; des legs et autres donations après la mort; des salaires des bailli, burgrave et cinq échevins et greffier faisant la visite des cadavres; « des faits généraux concernant la police, les lois tant des incendies, des boulangers, des brasseurs, des poids et mesures et autres;» lois et réglements sur la vente des grains, la tenue des marchés aux grains, les mesureurs des grains et autres denrées de pareille mesure; du marché au lait et pareilles denrées qui y sont exposées en vente; concernant les bouchers et la vente des viandes, la vente des poissons et le règlement des marchands de poisson; l'office des experts et de leurs droits; les cordonniers et les tanneurs; les bourreliers et les experts de ceux-ci; les droits et devoirs du «martschip» et ceux des bateliers de la localité et les étrangers; les droits de pesage et de poids; la vente et l'achat des latteaux, pieux, etc., et des droits de mesureurs de ces marchandises, la vente du lin et du chanvre; la circulation et l'abandon des animaux dans les rues; le cimetière et les remparts de la ville; l'écoulement des eaux ménagères et autres dans les eaux de la ville; la police des rues pour le dépôt des immondices; les ouvriers et les domestiques; les cabarets et les débits de boisson; l'ouverture des cabarets et le travail pendant le service divin des dimanches et fêtes; la couverture des édifices et les constructions des brasseurs et des boulangers; le battage des grains à la lumière; les maladies contagieuses; le devoir de tout habitant de Bourbourg de faire partie de l'une des trois confréries de la même ville; les injures; les jurements et les blasphèmes; la défense de loger des personnes étrangères; le règlement des porte-faix et des bateliers; les disputes et les rixes; la police des rues; les cours d'eau, les rivières et les ruisseaux; la chasse, les droits de pâture et autres; la vente des moutons; la police des meuniers, des jeux, etc.

II.

CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE.

AA. 3. (Registre.) — In-folio, papier, 46 feuillets.

1748-1768.— Registre aux lettres.— Correspondance du Magistrat de Bourbourg avec les intendants et autres personnages, concernant l'administration de la justice, les eaux, les chemins, etc., depuis le 26 juin 1748 jusqu'au 22 novembre 1763. — État des dépenses du Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg, à l'occasion du feu de joie fait lors de la publication de la paix entre le Roi et l'impératrice Marie-Thérèse : «pour la confection du feu de joie et ce qui en dépend, 352 l. 12 s. 3 d; à M. Caron, maître-charpentier, pour avoir fait et construit le feu de joie et livraison de bois, 122 l. 8 s. 3 d.; au sieur Ringuet, marchand, pour avoir fourni 807 lampions devant servir audit feu de joie, y compris les droits de trette, 220 l. 4 s.; à Joseph Sailly, pour avoir peint le feu de joie, 10 l.; à Charles Macquelin, pour avoir fourni de la poudre, 33 l. 12 s. 6 d.; au sieur Lefrançois, pour fournitures de trois tonnes de bière à la bourgeoisie, et à la veuve de Pierre Favier pour en avoir fourni quatre tonnes, 78 l. 1 s.; à Louis le Grand, marchand de vin, pour livraison d'une pièce de vin, 142 l. 10 s; au sieur Brix, marchand de vin à Dunkerque, pour la livraison de 2/6 de vin gris, 158 l.; à la veuve d'Étienne Janssens, concierge à la maison de ville, 364 l. pour avoir apprêté et fourni tout ce qui a été nécessaire pour le repas du Magistrat et de ses

conviés; dépense totale 1133 l. 16 s. 3 d.» — Lettre du Magistrat à M. Quentin, relativement à l'écoulement des eaux par le havre de Gravelines.

III.

ÉDITS DU ROI ET ORDONNANCES DES INTENDANTS.

AA. 4. (Registre.) — In-folio, papier, 280 feuillets.

1659-1718.— Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'Etat relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général.— Renouvellement de la loi de Bourbourg en 1660 et 1661 par Nicolas Dutot, commissaire royal; en 1663 et 1664 par M. Corten; en 1665 par M. de Machault; en 1666, 1667, 1668 et 1669 par M. Colbert; en 1671, par M. Robert; en 1672, 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679 et 1680 par M. Le Boistel; en 1681, 1682, 1683, 1684, 1685, 1686, 1687, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696, 1697, et 1698 par M. des Madrys; de 1699 à 1705 par M. de Barentin; de 1706 à 1709 par M. de Bernières; de 1710 à 1717 par M. Le Blanc.— Commission confiant les fonctions: de greffier au sieur Dubuisson en 1656, à Jacques Vander Naelde en 1671, à Pierre Van Wormhoudt en 1672, à Jean-Baptiste Daeten en 1694; — de 'gouverneur de Gravelines au sieur de Fouillièvre de Flavacourt en 1665, à M. le marquis de Pierrefitte en janvier 1679, à M. Du Metz en 1684, au marquis de la Tournelle en 1690; — de lieutenant du Roi à Gravelines au sieur de Ranbourg en 1669, au sieur de Saint-Benoit en 1680; — de grand-bailli de Bourbourg au sieur de Fouillièvre de Flavacourt en 1666 et 1667; — de bailli de Bourbourg au sieur Guillaume Le Poivre en 1706; — de prévôt des villes de Flandre en 1675; — d'amman de Craywick au sieur Mathieu Tilly en 1679; — d'amman de Drincham au sieur Jean Hart en 1691; — de notaire royal à Bourbourg au sieur Guillaume de Stander en 1689.— Ordonnances du Roi: confirmant les priviléges dont les magistrats et habitants de la ville et châtellenie de Bourbourg jouissaient pendant qu'ils étaient sous la domination d'Espagne; 29 novembre 1661; — autorisant la levée dans la châtellenie de Bourbourg des sommes nécessaires pour reconstruire les casernes de Gravelines; 5 mars 1662; — enjoignant au Magistrat de Bourbourg d'expédier toutes ses ordonnances et jugements en langue française: 28 juin 1663. — Arrêt du Conseil d'État qui, sur les représentations du Magistrat, casse l'arrêt du 1er juin 1662, portant établissement d'un lieutenant-général et procureur du Roi à Bourbourg; 18 décembre 1663. — Ordonnance du Roi portant que le Magistrat de Bourbourg ne sera plus composé que de six échevins au lieu de douze; 16 décembre 1663.— Répartition de vingt mille livres pour les réparations des casernes de Gravelines; 6 août 1663.—Arrêt du Conseil d'État et lettres-patentes du Roi portant que tous les appels en matière civile seront portés au Conseil d'Artois et de là au Parlement de Paris, pour les ressorts des villes de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines; 16 février 1664. — Ordonnance du Roi portant que les impositions des wateringues seront établies par ceux qui y sont intéressés; — taxant les appointements des bailli, vicomte, bourgmestre, échevins, conseiller-pensionnaire, greffiers, trésorier et autres, et ordonnant que la proposition, ainsi que l'adjudication des octrois, se fasse désormais en présence de l'intendant ou de son subdélégué; 23 mars 1664. — Arrêt du Conseil d'État qui abolit à Dunkerque, Bourbourg et Gravelines le droit de *Committimus* et maintient à ce sujet les habitants dans leurs anciens priviléges; 31 mars 1664. — Ordonnance du Roi qui défend aux troupes en garnison dans la Flandre et le Luxembourg de sortir des villes et forts sans un congé signé par le gouverneur; 8 mai 1665. — Répartitions d'impositions faites par le Magistrat et vassaux en présence du subdélégué: 1664, 1665, 1666. — Déclaration de guerre contre l'Angleterre; 26 janvier 1666.— Ordonnance du Roi portant que tous les sujets de la Grande-Bretagne qui ne sont pas naturalisés devront sortir du royaume dans les trois mois; 1er février 1666. — Démission du sieur Pierre Deschodt, receveur des wateringues, et nomination du sieur Ghislain de Schodt; 25 mars 1666. — Règlement concernant la composition d'un brassin de bière; janvier 1669.— Ordonnance de l'Intendant qui enjoint au Magistrat de tenir la main au paiement des droits des domaines, dits des quatre membres de Flandre; 24 décembre 1669. — Lettres-patentes qui accordent aux religieuses hospitalières de Gravelines une somme annuelle de 400 l. sur la ville et châtellenie de Bourbourg, pour les indemniser du bac qu'elles avaient sur l'Aa; 7 mars 1669. — Répartition de cinq mille rations de fourrage sur toute la châtellenie de Bourbourg; 28 février 1670. — Priviléges de l'hôpital Saint-Nicolas près de Bourbourg. — Acte de constitution de la pauvre-école; 27 avril 1672.— Extrait d'une lettre de Louvois qui autorise, par provision, le Magistrat à nommer le greffier; 12 avril 1672. — Requête à la cour sur les exécutions et la forme des procédures; 15 novembre 1671. — Arrêt du Conseil d'État qui défend aux officiers

de justice d'investir et adhériter une personne quelconque avant d'avoir vu la quittance constatant la perception des droits appartenant à Sa Majesté pour les fiefs qui relèvent de la couronne; 12 novembre 1671. — Autorisation pour le bailli de faire rentrer et exécuter les personnes qui n'ont point satisfait aux impositions des rôles de la châtellenie et des wateringues; 26 août 1673. — Décision de l'Intendant qui permet de céder les terres vagues au profit des paroisses; août 1673.— Ordonnance de l'Intendant enjoignant à ceux qui élèvent des prétentions à l'occasion de la démolition du fort de Linck, de faire leur déclaration sans tarder davantage; 9 novembre 1673. — Ordonnance de l'Intendant pour l'exécution des ordonnances de police sur la visite des chemins, etc. — Nouvel ordre de l'Intendant de tenir la main à l'exécution des ordonnances relatives à la police de la ville, à son administration et à la visite des chemins; 1676. — Certificat des paroissiens de Laon en faveur de leur chirurgien et constitution au profit de ce dernier d'une pension annuelle de dix écus; 15 décembre 1676.— Ordonnance du Magistrat, approuvée par l'Intendant, concernant l'administration des biens des fabriques, des pauvres et autres, portant que tous ces biens seront loués au plus offrant après deux publications, et mandant que les comptes soient rendus annuellement en présence de deux échevins et déposés au greffe de ce siége; 8 septembre 1677.—Règlement des droits des brouetteurs; 27 mars 1677.—Accord fait entre le Magistrat et l'abbaye de St-Bertin, pour la perception des dîmes; 18 août 1657. — Règlement et taxes pour les affaires criminelles; 15 avril 1677.—Accord entre les Magistrats de Bourbourg, de Bergues et de Dunkerque touchant le transport (aide); 7 octobre 1679. — Accord entre les Magistrats de Saint-Omer, Bourbourg et Dunkerque concernant l'établissement de barques publiques; 27 décembre 1679.— Signification faite au sieur Marc Deny, vicomte de Bourbourg, de ne plus recevoir le droit de tonlieu en argent d'Espagne, avant d'avoir produit un ancien rapport de la vicomté; 19 février 1680. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'une franche foire tous les premiers mardis du mois; août 1679.—Taxe des salaires des sergents; 13 décembre 1681. — Requête des cordonniers de Bourbourg touchant leur métier, avec une apostille du 9 janvier 1683, qui les déboute de leur demande. — Délibération du Magistrat de Bourbourg qui ordonne à tous les cabaretiers et débitants de vin de payer au vicomte un lot de vin de chaque pièce qu'ils débiteront; 28 juillet 1683. — Règlement concernant les ammans; 23 octobre 1683.— Règlement concernant les députés des quatre-vassaux; 30 octobre 1683.— Permission accordée à Nicolas Le Maître d'opérer les malades atteints de la pierre; 3 août 1684. — « Le 16 décembre 1685, le Magistrat a décidé qu'à l'avenir tous les voyages et députations se feraient avec le messager et non pas avec l'huissier de la chambre.» — Résolution du Magistrat concernant les maisons couvertes de paille; 12 août 1688. — Ordonnance du Magistrat concernant l'hôpital; 6 octobre 1689. — Ordonnance du Magistrat qui défend de restaurer les maisons couvertes de paille; 26 octobre 1691. — Cession d'une partie des domaines du Roi en faveur de Charles Vander Abeele; 21 avril 1693. — Lettres de cachet ordonnant de chanter le *Te Deum* et de faire des feux de joie à cause de: la prise de Namur en 1692; de la victoire de Livare, le 31 août 1702; d'une victoire sur les bords du Rhin et de la prise du fort de Fridelingen, le 23 octobre 1702; de la prise de Brisach, le 15 septembre 1703; de la victoire remportée près d'Hochstadt, le 2 octobre 1703; de la prise de la ville d'Augsbourg, le 2 janvier 1704; de la prise de la ville et du château de Suze, le 20 juin 1704; de la naissance d'un fils du duc de Bourgogne, le 25 juin 1704; de la victoire remportée dans la Méditerranée par le comte de Toulouse sur les flottes d'Angleterre et de Hollande, le 19 septembre 1704; de la bataille gagnée en Espagne par le duc de Vendôme, le 6 mai 1706; de la naissance du prince des Asturies, le 6 septembre 1707; de l'affaire de Denain et de Marchiennes, le 5 août 1712; de la prise de Douai, le 12 septembre 1712; de la paix qui vient d'être signée, le 24 mai 1713. — Arrêt du Conseil d'État concernant l'établissement du subside extraordinaire; 14 mai 1701. — Édit du Roi portant création de deux cents offices de notaires royaux dans l'étendue du Parlement de Tournai; de procureurs postulants pour ledit Parlement, etc.; février 1692. — Édit du Roi portant création des offices héréditaires de procureurs-syndics, trésoriers, receveurs, argentiers, etc., dans les villes et châtellenies des pays d'Artois, Flandre et Hainaut. — Délibération du Magistrat décidant que les échevins jouiront de leur pension jusqu'au jour du renouvellement et de leur sortie; 29 septembre 1695. — Délibération du Magistrat décidant qu'à l'avenir il n'y aura plus qu'un jour d'audience par semaine, le mardi; 1er décembre 1695.— Répartition entre les villes et châtellenies de Flandre et d'Artois de la somme de 600,000 livres, montant du subside établi par arrêt du Conseil d'État en date du 14 mai 1701; 2 juin 1751.— Déclaration du Roi portant que les lettres de *Committimus* n'auront point d'effet dans le pays et comté d'Artois, et confirmant les habitants dudit pays dans le privilége dont ils jouissent pour l'instruction de la procédure crimi-

nelle et civile; 27 octobre 1708. — Lettre de l'Intendant au sujet du droit de deux deniers pour livres; 26 mars 1718.

AA. 5. (Registre.) — In-folio, papier, 280 feuillets.

1718-1764. — Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'État relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général. — Renouvellements de la loi de la ville de Bourbourg : par l'intendant de Méliand, de 1718 à 1729; par l'intendant de la Grandville, de 1730 à 1749; — par l'intendant de Séchelles, de 1750 à 1755; — par l'intendant de Caumartin, de 1757 à 1762. — Commissions de receveur des consignations, de trésorier des domaines, de receveurs des wateringues, etc., délivrées à : Jean-Baptiste Daeten; le 16 août 1721; — à J. Deschodt, le 17 septembre 1727; — à L. Delacroix, le 23 septembre 1732; — à L. Renard, le 9 avril 1733; — à Van Hove, le 17 février 1735; — à Buvet, le 28 juillet 1736; — à J. Van Wormhoudt, le 2 novembre 1736; — à Guérin, le 14 avril 1760; — à Vercoustre, le 16 février 1764. — Commissions de bailli de Bourbourg délivrées à : Jacques Gille de Blonde, le 22 mars 1719; — à Jean-Baptiste Daeten, le 1er août 1728; — à J. Tax, le 7 février 1732; — à Nicolas Deny, le 30 avril 1735; — à Jacques de Pape, le 2 avril 1745; — à Benoit De Paepe, le 24 janvier 1763. — Commissions de greffier de Bourbourg délivrées : à Jean-Baptiste Daeten, le 30 juin 1728 et en 1735; à Van Wormhoudt, le 13 mars 1764. — Commission de lieutenant du Roi à Gravelines délivrée à J. De Durfort ; 19 mars 1763. — Commissions de l'office de vicomte à Bourbourg délivrées : à J. Tax, le 4 mai 1732; — à Van Wormhoudt, le 13 novembre 1738; — à De Preville, le 23 mars 1754; — à Jean Baptiste De Schodt, le 28 juin 1763. — Commissions de conseiller-pensionnaire délivrées : à Mr Mignard, le 9 avril 1734; — à Benoit Deny, le 18 décembre 1749. — Commission de gouverneur de Gravelines délivrées : au maréchal de la Motte Houdencourt, le 23 septembre 1752; — à Benoit De Paepe, le 26 février 1763. — Commission de directeur du génie de la Flandre-Maritime délivrée au sieur Lafond, le 28 janvier 1739. — Ordonnances du Roi : portant déclaration de guerre à l'Espagne; 9 janvier 1719; — permettant aux sujets du roi d'Espagne de demeurer en France pendant six mois; 10 janvier 1719. — Lettre de l'intendant de Méliand mandant qu'il est de règle, dans la Flandre Maritime, que les anciens bourgmestres soient exempts du logement des gens de guerre comme les membres du Magistrat en exercice; 29 décembre 1719. — Ordonnance relative au traitement du subdélégué de Bourbourg; répartition de la somme sur tous les contribuables de la châtellenie. — Convention faite entre le Magistrat de Bourbourg et l'abbaye de Clairmarais au sujet des impositions de leur ferme à Loon; 5 septembre 1695. — Lit de justice tenu par le Roi, le 22 février 1723, pour prendre le gouvernement de son royaume. — Déclaration du Roi touchant les portions congrues des curés et vicaires perpétuels. — Arrêts du Conseil d'État : portant qu'à l'avenir toutes les fermes des droits et impôts dont jouissent les corps des ville et états de Flandre seront adjugées publiquement par les intendants en présence du Magistrat, et faisant défense auxdits Magistrats et huissiers de se rendre adjudicataires ou associés des acquéreurs, sous peine d'interdiction et d'une amende de 10,000 florins; — ordonnant aux intendants de recevoir le serment desdits adjudicataires, déclarant qu'ils ne soit associés avec qui que ce soit du Magistrat, ni avec aucune personne attachée au corps échevinal de la ville; 16 février 1683. — Réception du serment des adjudicataires des octrois de Bourbourg, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 16 février 1683. — Lettre de M. d'Angervilliers à M. de Méliand, qui annonce l'heureuse délivrance de la reine et la naissance d'un prince; 4 septembre 1729. — Lettre de M. de Méliand qui permet de continuer les réparations de l'hôtel-de-ville de Bourbourg, à condition que la dépense n'excèdera pas 10,000 livres; 11 octobre 1729. — Lettre de l'intendant de Méliand annonçant au Magistrat de Bourbourg qu'il quitte ses fonctions et que M. Orry le remplace; 1er février 1730. — Ordonnance de l'intendant de la Grandville, qui, sur la représentation du Magistrat de Merville, défend aux employés des domaines d'exiger le droit de winage sur les bestiaux venant de l'Artois aux marchés et foires de la Flandre; 22 janvier 1732. — Arrêts du Conseil d'Etat : portant décharge pour la ville et châtellenie de Bourbourg de la somme de 6,000 l., montant de sa quote-part dans le subside extraordinaire établi en 1736, à cause des grandes réparations qu'ont nécessitées les digues des canaux; 10 juillet 1736; — ordonnant que le dixième cessera d'être perçu à dater du 1er janvier 1737. — Ordre du Roi au régiment de la Vallière d'aller tenir garnison à Bourbourg; 8 mai 1737. — Approbation par l'Intendant de l'établissement de gardes pour cette ville et châtellenie; 14 novembre 1737. — Plainte des vassaux de Bourbourg au sujet de la rétribution demandée par le receveur pour la recette de la capitation; 5 novembre 1738; réponse du Magistrat et décision de M. de la Grandville défavorable aux vassaux.

— Plainte des vassaux au sujet de l'établissement de quatre gardes; — les vassaux prétendent au droit d'envoyer, aux frais de la généralité, un député qui sera présent à la reddition des comptes; 5 novembre 1738. — Décision de M. de la Grandville contre les prétentions des vassaux.—Procès-verbal signifié au sieur Van Wormhoudt en sa qualité de vicomte, par lequel le Magistrat s'oppose à ce qu'il prenne aucune « séance » dans les cérémonies publiques et autres quand M. de Mézières s'y présente; 31 mai 1740. — Procès-verbal et signification faite à M. de Mézières, par lequel le Magistrat s'oppose à ce qu'il prenne la qualité de seigneur de Bourbourg, attendu que la terre appartient au Roi; ledit Magistrat ordonne au charpentier de la ville d'enlever le poteau aux armes du sieur de Mézières qui a été dressé sur le marché aux chevaux de cette ville, pour le déposer au greffe; 7 juillet 1740. — Déclaration du Roi réglant la forme en laquelle doivent être rédigées les procurations données pour la résignation des bénéfices; 14 février 1737.—Déclarations du Roi concernant les pèlerinages; 1er août 1738; — concernant les successions mobilières des sujets de la Grande-Bretagne décédés en France; 10 juillet 1739; — autorisant les Magistrats de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines, etc., à « cotter » et parapher les registres des actes de baptêmes, mariages et sépultures dans toute l'étendue de leurs territoires et obligeant les curés à déposer un des registres au greffe de leurs siéges, à charge par les greffiers d'en envoyer des copies au Conseil d'Artois; 14 mars 1740. — Résolution du Magistrat concernant le procès qu'ils soutiennent contre M. de Mézières, au sujet du poteau que ce dernier avait fait planter sur le marché au bois; 15 décembre 1740. — Ordonnance de l'intendant de la Grandville contre les habitants de Volkerinkhove, concernant l'entretien des pauvres.—Ordonnance du Roi pour la publication de la paix; 1er février 1749. — Autorisation accordée par l'intendant de la Grandville au Magistrat de Bourbourg de poursuivre en justice la contestation contre M. de Harchies; 25 janvier 1750. — Arrêt du Conseil d'Etat abandonnant à la ville de Bourbourg les prisons, à la charge de les reconstruire et de les entretenir; 1er août 1752.—Ordonnance de l'intendant de Séchelles défendant de démolir ou de laisser dépérir les bâtiments et les édifices des fermes; 21 août 1752. — Ordonnance du Roi portant déclaration de guerre à l'Angleterre; 15 juin 1756. — Requête du Magistrat de Bourbourg à M. de Caumartin pour demander l'autorisation de plaider contre M. de Mézières, qui prétend que le tiers de la chasse lui appartient; — autorisation donnée par M. de Caumartin; 7 juin 1756. — Abolition du droit d'issue entre la ville et châtellenie de Bourbourg et la ville de Gravelines, et confédération conclue à ce sujet entre ces deux villes; 19 juillet 1759. — Arrêt du Conseil d'Artois levant le décret d'ajournement personnel du sieur François; 4 mars 1763. — Réunion au corps de la ville de Bourbourg du greffe de cette ville; 15 mars 1764.—Déclarations du Roi: concernant le cadastre général et la liquidation et remboursement des dettes de l'État; 21 novembre 1763; — portant permission de faire circuler les grains, les farines et les légumes par tout le royaume, et ce en exemption de tous les droits, même ceux de péage; 25 mai 1763. — Lettres de cachet ordonnant le chant de *Te Deum*: pour la prise de la ville et du château de Saint-Sébastien sur l'Espagne, 1719; — pour le rétablissement de la santé du Roi, le 14 août 1721; — pour le sacre de Louis XV fait à Reims, le 28 octobre 1722; — pour le bon succès qu'ont eu les armes de Sa Majesté, 22 décembre 1733; — pour la victoire de Parme, le 10 juillet 1734; — pour la publication de la paix, le 28 mai 1739; — pour la prise de Menin, le 12 juin 1744; — à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, le 21 septembre 1751.

AA. 6. (Registre.) — In-folio, papier, 288 feuillets.

1763-1769. — Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'Etat relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général. — Déclaration du Roi portant instruction pour éviter les surprises dans la perception des arrérages des rentes viagères; 26 juin 1863. — Commission de grand-bailli pour le vicomte de Vaudreuil, en remplacement du marquis de Flavacourt, décédé; 16 août 1763. — Ordonnance du Roi concernant les octrois et autres droits dont jouissent les corps, pays, états, villes, bourgs, colléges, communautés, hôpitaux, maisons de charité, communautés d'arts et métiers et autres; 11 février 1764. -- Assemblée du Magistrat pour la nomination d'un maître d'école; 12 avril 1764. — Arrêt du Conseil d'État, sur requête, réunissant l'office de greffier de la ville et châtellenie de Bourbourg à celui de la cour féodale du Ghyselhuys, avec le privilége accordé à la ville de Bourbourg de nommer telle personne qu'elle jugera convenable; 12 juin 1764.—Lettres patentes de Louis XIV portant réunion des offices ci-dessus; 11 juillet 1764. — Cession, par Jean-Baptiste Daeten, au profit du corps de la ville et châtellenie, de l'office de greffier héréditaire de la châtellenie et cour féodale du Ghyselhuys; 1er août

1764. — Le Magistrat, en assemblée, commet à l'office susdit Jean-Baptiste Menquart, Philippe-Benoît de Paepe et Benoît-Nicolas de Paepe; 2 août 1764. — Renouvellement du Magistrat de Bourbourg: M. Top, bourgmestre, M. Goossin, 1er échevin; 21 septembre 1764. — Assemblée du Magistrat pour le choix à faire entre « trois sujets capables pour remplacer le conseiller pensionnaire décédé »; 21 septembre 1764. — Demande de la survivance de l'office de médecin pensionnaire, faite par le sieur Charles Vitest; 1er mars 1764; — de l'office de messager à cheval, faite par le sieur Guillaume Hennocq; 18 octobre 1764. — Edit du Roi contenant le règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume; août 1764. — Lettres patentes du Roi autorisant les ecclésiastiques et gens de main-morte, propriétaires de fiefs, à acquérir les droits de change, dans leurs seigneuries directes seulement; 11 juin 1764. — Commission de messager à pied, accordée, par le Magistrat de Bourbourg, à Jean-Baptiste Leborgne; 20 octobre 1764; — d'horloger de la ville, accordée à Pierre Troucquet; 4 décembre 1764. — Edit du Roi portant suppression de l'office de président dans les bailliages et sénéchaussées du royaume; août 1764. — Lettres patentes du Roi confirmant les unions de bénéfices faites au collége de Louis-le-Grand, et la concession de différents priviléges, exemptions et prérogatives qui ont été accordés à ce collége; 16 août 1764. — Déclaration du Roi, portant qu'il sera sursis pendant trois ans à toute espèce d'impétration de prieurés ou bénéfices dépendant des abbayes y dénommées : Saint-Vincent du Mans, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Martin de Clermont, et Saint-Augustin de Limoges, « unis ou non unis aux manses d'icelles vacans de telle manière que ce puisse être »; 4 septembre 1764. — Edit du Roi portant confirmation de l'établissement de la compagnie des Indes, sous le titre de compagnie commerçante; août 1764. — Règlement par le Conseil provincial d'Artois, concernant les mesures à prendre contre la multiplication démesurée des pies, corbeaux et corneilles; 20 novembre 1764. — Edit du Roi concernant la Société des Jésuites, laquelle, à l'avenir, n'aura plus d'existence dans le royaume, et permettant aux membres de cette Société de vivre en France comme simples particuliers; novembre 1764. — Arrêt du Parlement portant que, pour éviter les troubles, il y a obligation, pour les anciens membres de la Société de Jésus, d'habiter dans le diocèse de leur résidence; 1er décembre 1764. — Lettres patentes du Roi: portant règlement de la liquidation des dettes de la compagnie des Indes; 18 novembre 1764; — fixant les droits d'entrée et de sortie sur les grains; 7 novembre 1764; — dispensant les étrangers ou ceux qui acquerront des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris de prendre des lettres de ratification sur les transports des rentes perpétuelles, et portant que les propriétaires de rentes devront renouveler tous les dix ans leur procuration; ces lettres patentes accordent un nouveau délai d'un an pour faire rectifier les erreurs de nom, d'âge ou de qualité qui ont pu se glisser dans les contrats; 30 octobre 1764. — Conditions sous lesquelles les trois conseillers pensionnaires de Bourbourg entreront en exercice; 2 mai 1765. — Lettres patentes du Roi permettant à tous les habitants de la campagne et à ceux des lieux où il n'y a point de communauté, de fabriquer des étoffes suivant les dispositions des règlements du 13 février 1765; 2 mai 1765. — Edit du Roi pour l'exécution de l'arrêt du mois d'août qui a ordonné la suppression d'officiers municipaux dans les villes au-dessous de 4,000 âmes; mai 1765. — Déclaration du Roi concernant le droit de frêt sur les vaisseaux étrangers; 25 mars 1765. — Déclaration des officiers municipaux de Bourbourg, prétendant considérer leur nomination du 20 août 1765 comme nulle et non avenue; 16 septembre 1765. — Règlement arrêté par le Conseil provincial d'Artois, concernant les brasseries et toreilles des bourgs et villages du ressort du Conseil provincial; 6 juillet 1765. — Désignation par les notables, de délégués qui seront chargés de nommer les officiers municipaux; 7 et 22 août 1765. — Arrêt du Conseil provincial supérieur d'Artois, modifiant les dispositions des règlements de la cour du 6 août 1733; décembre 1765. — Provision des fonctions de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg, en faveur du sieur Benoît de Paepe; 30 mars 1766. — Edit du Roi portant qu'à l'avenir le denier d'intérêt de l'argent sera fixé au denier 25; juin 1766. — Déclaration du Roi, qui fixe un délai pour le contrôle des promesses de passer contrat, faites avant le 30 juin 1766, à un denier plus fort que le denier 25, et dispense des frais les porteurs desdites promesses; 1er juillet 1766. — Lettres patentes du Roi qui permettent de stipuler dans les contrats de constitution au denier 25, l'exemption de la retenue des impositions royales; 17 juillet 1766. — Ordonnance du Conseil provincial et supérieur d'Artois, portant défense de conduire une personne quelconque, pour raison de maladie ou sous tout autre prétexte, dans un des hôpitaux de Paris, sans, au préalable, avoir rempli les conditions, ou s'être muni d'un jugement qui ordonne l'envoi de la

personne dans ces établissements; 2 septembre 1766. — Déclaration du Roi concernant les poids et mesures, ordonnant d'envoyer des étalons de la livre poids de marc, de la toise de six pieds de roi, de l'aune de Paris dans les villes de Paris et aux bailliages et sénéchaussées de Beauvais, Sens, Dreux, Amiens et autres; 16 mai 1766. — Requête de Philippe De Paepe, avocat à Bourbourg, adressée au Magistrat, pour demander l'enregistrement de sa commission de vicomte; 25 novembre 1766; — de Jean-Baptiste Beugniet, demandant son admission à l'office de procureur, dont il est pourvu par la cession que lui a faite, dudit office, le sieur Jean Baude; 27 janvier 1767. — Arrêt du Conseil d'Artois sur les réserves faites pour quelques parties de marais contigues à la ville de Béthune; 11 mars 1767. — Lettres patentes du Roi portant abolition réciproque du droit d'aubaine entre les sujets de Sa Majesté et ceux de l'Électeur Palatin; 15 janvier 1767; — et ceux du prince héréditaire de Hesse-Darmstadt; 26 septembre 1767; — et ceux de l'électeur de Trèves: 8 mai 1767; — et ceux de l'électeur de Bavière; 6 septembre 1767; — et ceux du prince de Hesse-Cassel; 24 avril 1767; — avec les sujets du bailliage de Strasbourg; 27 mars 1767; — et ceux du prince-évêque de Spire; 23 août 1768; — et ceux de l'archevêque de Cologne; 12 avril 1768. — Ordonnance du vice-chancelier Maupeou, ordonnant aux magistrats de lui envoyer un état trimestriel des crimes qui se commettent dans leur ressort; 9 juillet 1767. — Arrêts du Conseil provincial d'Artois ordonnant l'enregistrement des lettres de commission, en qualité de gouverneur d'Arras et de lieutenant-général de la province, données au sieur de Béthune; 7 octobre 1767; — renvoyant devant le Parlement de Paris les parties en cause, Vanhee contre Pourtalez, en revendication d'un ballot de toile teinte, envoyé par le sieur Robertin, d'Amsterdam, au nommé Caneval; 4 novembre 1767. — Requête présentée par Charles-François Banquart au Magistrat de Bourbourg, tendant à obtenir, par un bail, une partie de terre vis-à-vis de l'abreuvoir, pour y bâtir une maison; 28 janvier 1768. — Déclaration du Roi portant que les jugements définitifs et d'instruction en matière criminelle ne passeront à la peine la plus sévère qu'à deux voix de majorité; 1er mars 1768. — Lettres patentes du Roi portant prorogation de délai pour la remise des titres de créance sur les Jésuites; 31 août 1767; — concernant la vente des biens des Jésuites dans les colonies; 14 février 1768. — Edit du Roi sur les ordres religieux; mars 1768. — Déclaration du Roi, qui fixe à cinq pour cent le droit « d'étraction », en cas d'exportation à percevoir sur les successions échues en France, appartenant aux sujets de l'Électeur de Bavière; 18 mars 1768. — Édit du Roi concernant les portions congrues; mai 1768. — Demande de l'office de carillonneur de Bourbourg, faite par Jean Oresée; 31 octobre 1768. — Lettres de Louis XIV, portant provision de l'office de gouverneur de Bourbourg, en faveur du sieur Charles de la Valette; 27 octobre 1768. — Premier paiement par ledit gouverneur de 10,000 livres pour la finance de son office. — Edits du Roi: portant confirmation du collége d'Arras et suppression de celui de Béthune; septembre 1768; — portant confirmation du collége wallon de Saint-Omer, et suppression de ceux d'Aire et d'Hesdin; septembre 1768. — Arrêt du Conseil supprimant l'acte de garant à produire par ceux qui changent de domicile; 7 octobre 1768. —Lettres patentes du Roi, portant ratification de la convention conclue entre Sa Majesté et le cardinal de Hullin, prince et évêque de Spire, pour l'abolition du droit d'aubaine; 23 août 1768; — entre le Roi et l'archevêque de Cologne; 12 avril 1768.

AA. 7. (Registre.) — In-folio, papier, 380 feuillets.

1764-1772. — Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'État relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général. — Lettres patentes du Roi pour l'abolition des droits d'aubaine entre les sujets de France et la noblesse immédiate de l'empire des cercles de Souabe, de la Franconie et du Rhin; février 1769. — Lettres patentes portant ratification de la convention conclue avec l'évêque de Liége pour l'abolition du droit d'aubaine; 19 décembre 1768. — Provision de lieutenant commandant à Dunkerque et dans la Flandre maritime, sous les ordres du prince de Robecq; 19 novembre 1765. — Lettres patentes du Roi, interprétatives de celles du 14 juin et 21 novembre 1763, concernant les biens dépendants des colléges et établissements desservis par la Société des Jésuites; 30 mars 1764. — Lettres patentes du Roi portant confirmation de la convention passée avec l'impératrice, reine de Hongrie, concernant le règlement des limites des possessions respectives des deux souverains aux Pays-Bas; 22 août 1769. — Demande par le sieur Antoine Vercoustre, aux maire, échevins et ceurheers des ville et châtellenie de Bourbourg à l'effet d'obtenir l'enregistrement des lettres patentes dont il est pouvu comme receveur des wateringues et di-

cages de cette ville et châtellenie ; — apostillée favorablement. — Lettres patentes nommant receveur des wateringues et dicages le sieur Vercoustre ; 7 novembre 1769. — Quittance de la somme de 162 l. pour le droit de marc d'or de l'office de conseiller du Roi receveur des wateringues, payée par ledit Vercoustre. — Lettres patentes du Roi portant ratification du traité de commerce et marine passé entre le Roi et la ville de Hambourg le 1er avril 1769 ; 21 juin 1769. — Lettres patentes du Roi portant ratification d'une convention conclue avec l'infant d'Espagne pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine entre les sujets des deux princes ; 18 mars 1769 ; —entre le Roi et le grand Duc de Toscane pour le même droit d'aubaine ; 10 janvier 1769. — Edit du Roi portant suppression de plusieurs offices et des droits qui y étaient attribués et concernant la levée du don gratuit ; avril 1769 — Lettres patentes du Roi nommant à l'office de receveur des droits attribués aux offices d'auneurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de toiles, le sieur François Noël, subrogé à François Tessier ; 15 mai 1768. — Requête adressée aux mayeur, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg par le sieur Joseph-Jean Regodt pour régulariser sa position de maître d'école, fonction qu'il exerce en vertu d'une commission verbale ; il demande que sa présente requête soit enregistrée pour lui servir de commission et qu'une pension de 500 l. lui soit allouée pour l'emploi qu'il occupe ; 10 avril 1769. — Edit du Roi concernant les arts et métiers ; mars 1767. — Déclaration du Roi concernant les unions des bénéfices ecclésiastiques ; 19 décembre 1769. — Edit du Roi portant que le denier de la constitution de rente demeurera fixé à raison du denier 20 du capital ; février 1770. — Lettres patentes du Roi indiquant la marche à suivre et les formalités à observer dans les demandes en interdiction pour démence, fureur et prodigalité ; 25 novembre 1769. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant qu'une somme de 6400 l., déposée dans la caisse du préposé à la recette générale, sera perçue moitié sur les caisses municipales et moitié sur les Etats de la province : dans cette répartition, Bourbourg contribuera pour 400 l., et cette somme sera distribuée à titre de gratification aux différents subdélégués de la province proportionnellement au travail plus ou moins considérable et aux services extraordinaires que chacun d'eux aura rendus ; 30 mars 1770. — Édit du Roi portant augmentation de la finance et des gages pour les officiers de chancellerie ; février 1770.—Arrêts du Conseil d'État du Roi : ordonnant l'exécution de l'édit du mois de juillet 1764 relativement à la sortie des grains ; 14 juillet 1770 ; — concernant le vagabondage et la mendicité ; 28 juin 1770. — Règlement du Conseil provincial d'Artois portant défense de laisser entrer dans la province des bêtes à cornes, venant des cantons de la Flandre où il règne une maladie épidémique ; 15 septembre 1770. — Lettres patentes du Roi en faveur des vingt-deux villes impériales y dénommées pour l'exemption du droit d'aubaine et la liberté du commerce ; juillet 1770. — Lettres patentes concernant la chancellerie et les officiers de l'ancien Conseil provincial d'Artois ; 22 février 1771. — Édits du Roi : concernant les Conseils supérieurs, et les différentes juridictions formées, unies ou distraites d'autres ; mars 1771 ; — portant suppression de la Cour des Aides à Paris ; avril 1771 ; — touchant la suppression et la création d'offices dans le Parlement de Paris ; 13 avril 1771. — portant règlement pour la procédure ; février 1771. — Déclaration du Roi fixant les droits à percevoir par les greffiers des Conseils supérieurs ; 9 mai 1771. — Lettres patentes du Roi concernant les offices des jurés priseurs vendeurs de meubles ; 7 juillet 1771. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant qu'il sera sursis à la levée et vente des offices des jurés priseurs vendeurs de biens meubles, créés par édit de février 1771 jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, et statuant que les notaires, greffiers et huissiers feront valablement les prisées et ventes ; 7 juillet 1771. — Édit du Roi portant suppression de la table de marbre de Paris ; juin 1771. — Déclaration du Roi portant rappel des prêtres décrétés ou bannis par suite des divisions qui ont existé entre le clergé et l'État ; 16 juillet 1771. — Lettres patentes du Roi portant acceptation de l'offre faite par les baillis et magistrats des bourgs et villes de la Flandre maritime d'une somme de 96,950 l. par année pour tenir lieu de don gratuit ; 16 juillet 1771. — Édit du Roi portant création d'offices de conservateurs des hyothèques sur les immeubles réels effectifs et abrogation des décrets volontaires, avec tarif des droits à percevoir ; juin 1771. — Lettres patentes du Roi portant ratification de la convention passée avec le prince de Monaco pour l'exécution réciproque du droit d'aubaine ; 7 mai 1771. — Edit du Roi portant suppression du siége général de l'Amirauté de Paris ; juin 1771. — Lettres patentes du Roi portant règlement intérieur de service pour le Conseil supérieur dans la distribution de la justice ; 1er juillet 1771.— Édits du Roi : portant confirmation des annoblis depuis 1715 ; 26 juillet 1771 ; — établissant le

droit de deux sols sur l'amidon ; février 1771. — Lettres patentes du Roi portant ratification de la convention passée entre Sa Majesté et la duchesse douairière de Saxe-Weimar pour l'exemption du droit d'aubaine ; 19 mars 1771. — Édits du Roi : portant création d'offices de conseillers d'honneur et de conseillers chevaliers d'honneur du Conseil supérieur d'Arras ; août 1771 ; — portant suppression du Parlement de Douai ; août 1771. — Lettres patentes du Roi pour la régie des droits d'hypothèque ; 7 juillet 1771. — Arrêt du Conseil d'Etat nommant pour dix ans le sieur Jean-Baptiste Rousselle, aux fonctions de receveur des droits d'hypothèques crées par édits du Roi de février et juin 1771 avec pouvoir d'établir tels bureaux et de nommer telles personnes qu'il jugera à propos pour faire la régie et la perception des dits droits ; 7 juillet 1771. — Lettres patentes du Roi concernant les visites des commis du fermier des droits de marque et de contrôle sur les ouvrages d'or et d'argent ; 21 mai 1771. — Arrêt du Conseil d'État du Roi interprétant l'art. 21 de la déclaration du Roi du 26 janvier 1749 au sujet de la marque des matières d'or et d'argent, et autorisant les notaires, iuges de sejgneur et autres officiers à remplir les fonctions de contrôleurs dans les villes et bourgs où il n'y a pas de jurande ; 15 août 1769. — Déclaration du Roi portant fixation d'un nouveau tarif sur les papiers et cartons ; 1er mars 1771. — Édit du Roi portant suppression des offices de commissaires aux prisées de ventes de meubles, à l'exception de ceux de Paris et ses faubourgs ; août 1771. — Lettres patentes du Roi portant qu'en toutes matières civiles personnelles les officiers des Conseils supérieurs d'Arras, de Blois, de Châlons, de Clermont, de Lyon et de Poitiers ne pourront être traduits devant d'autres juges que ceux du bailliage ou de la sénéchaussée établie dans le lieu de la résidence des dits Conseils ; 16 août 1771. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui règle la perception des différents sols pour livre perceptibles en exécution de l'édit de novembre 1771 sur les droits de la ferme des domaines et autres concédés ou aliénes à quelque titre que ce soit ; 22 décembre 1771. — Édit du Roi portant prorogation de la levée des deux vingtièmes et l'établissement de deux nouveaux sols pour livre en sus sur les droits de fermes et autres ; novembre 1771. — Déclaration du Roi portant établissement de chancellerie dans les siéges royaux ressortissant nûment des cours de parlement ; 24 novembre 1771. — Lettres patentes du Roi : portant exemption réciproque du droit d'aubaine entre la France et le Danemarck ; 6 mars 1772 ; — entre la France et la Suisse ; 20 janvier 1772. — Déclaration du Roi portant règlement pour la procédure dans les matières sommaires et dans les matières de tailles ; 27 janvier 1772. — Arrêt du Conseil supérieur d'Arras qui lève la suspension des foires et francs marchés de la province d'Artois en ce qui concerne les bêtes à cornes ; 3 juin 1772.

AA. 8. (Registre.) — In-folio, papier, 390 feuillets.

1769-1774. — Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'État et du Conseil d'Artois relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général. — Arrêt du Conseil supérieur d'Artois qui condamne Ghislain Bonnel, François Bonnel et autres à des amendes pour avoir introduit dans la province des bêtes à cornes qui y ont répandu la maladie épizootique ; 25 mai 1772. — Edit du Roi concernant les offices de jurés priseurs vendeurs de meubles ; février 1771. — Lettres patentes du Roi par lesquelles Sa Majesté réserve sous le titre d'huissiers ou sergents royaux les offices de jurés priseurs vendeurs de biens meubles supprimés par édit du mois de février dernier ; 17 août 1771. — Lettres patentes du Roi portant règlement pour le collége royal de la Flèche ; 20 février 1772. — Edit du Roi portant suppression des offices de payeurs et contrôleurs des gages des officiers de gabelles et des charges assignées sur les fermes et création d'un seul office de payeur desdits gages et charges et de contrôleur ; février 1772. — Déclaration du Roi portant défense aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission ; 15 mars 1772. — Déclaration du Roi concernant les bulles, brefs, rescrits et autres expéditions venant de la cour de Rome ; 8 mars 1772. — Lettres patentes du Roi : contenant le règlement au sujet de la régie et perception des droits sur les cuirs et peaux, établis par l'édit du mois d'août 1759 ; 2 avril 1772 ; — portant que les fabricants d'étoffes seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiendront ; 29 février 1772. — Arrêt du Conseil d'État sur le même objet ; 24 février 1772. — Edit du Roi qui supprime les offices de payeurs des gages des petites chancelleries et qui statue sur l'emploi des rentes et gages qui étaient acquittés par les payeurs supprimés dans les états de charges des recettes générales des finances et domaines ; mars 1772. — Déclaration du Roi qui supprime la comptabilité des receveurs des tailles et receveurs particuliers dans les Chambres des Comptes,

et qui ordonne que les charges, rentes et intérêts qui étaient ci-devant payés par lesdits receveurs, seront acquittés à compter de 1771 par les receveurs généraux des finances; 8 mai 1772. — Lettres patentes du Roi : touchant l'enregistrement de la convention avec l'évêque prince de Liége concernant les limites, les communications et le commerce des états respectifs; 15 juin 1772; — portant que les aréomètres ou pèse-liqueurs inventés ou fabriqués par le sieur Cartur seront employés pour la vérification des eaux-de-vie simples, rectifiées ou esprit-de-vin; 3 août 1771.— Déclaration du Roi portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions de différents droits; 1er juin 1771.— Lettres patentes du Roi : ordonnant la liquidation et le remboursement des offices unis aux différents corps ou communautés d'officiers supprimés, des augmentations de finance par eux payées, et pourvoyant au remboursement de leurs créanciers privilégiés sur lesdits offices et augmentation de finance; 31 août 1771; — concernant les justices seigneuriales qui se trouvent dans le ressort du Parlement; 15 septembre 1771. — Déclarations du Roi : portant que les prévôts des maréchaux de Fance, leurs lieutenants et assesseurs, feront juger leur compétence au présidial établi dans les lieux où les captures auront été faites: 30 avril 1772; — portant établissement d'une commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales; 10 janvier 1770. — Lettres patentes du Roi portant que les notaires, greffiers, huissiers et sergents royaux qui seront requis de faire des prisées et ventes de meubles se pourvoiront pardevant les juges royaux ou municipaux où la vente devra être faite à l'effet d'en obtenir la permission; 7 août 1772. — Déclarations du Roi : qui convertit en une redevance annuelle au profit de la maison royale de Saint-Louis établie à Saint-Cyr, l'obligation où étaient les abbayes et monastères de filles de recevoir à chaque changement d'abbesse ou prieure titulaire, telle personne de ladite maison que Sa Majesté juge à propos d'y nommer; mai 1772; — concernant les bénéfices à charge d'âme de l'ordre de Saint-Augustin; 22 août 1770. — Bulle du Pape Clément XIV présentée au Roi sur l'absence de la réunion des provinces anciennes de chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs en France; 15 décembre 1769. — Lettres patentes du Roi : accordant audit ordre la réunion sollicitée dans la bulle en forme de règlement ci-dessus; novembre 1770; — approuvant la bulle du 15 juillet 1771, concernant l'ordre des bénédictins; 14 août 1772. — Edit du Roi concernant les Réguliers; février 1773. — Arrêt du Conseil supérieur d'Arras qui enjoint à tous les officiers de justice de dresser sur le champ des procès-verbaux de tous les délits permanents et notamment des effractions, et fait défense aux greffiers de donner communication des informations et autres pièces secrètes des procès criminels; 19 août 1773. — Arrêt du Conseil d'État du Roi autorisant le sieur Nicolas-Thomas Mathiens, de Bourbourg, à construire un poêle à raffiner le sel, moyennant paiement de 50 fl. de finance au domaine annuellement; 3 août 1773. — Lettres patentes du Roi : concernant la vente de certaine médecine en poudre inventée par le sieur Aithaud, et maintenant ce dernier dans la jouissance de tous les droits et priviléges à lui conférés par différentes lettres patentes précédentes; 15 mars 1772; — interprétant l'article 14 des lettres patentes du 20 avril 1772 concernant la régie des cuirs; 16 mai 1773. — Edit du Roi portant règlement pour l'instruction des contumaces; juillet 1773. — Lettres patentes du Roi : concernant la prévôté des monnaies de France; 8 avril 1773; — portant privilége exclusif pendant 20 ans pour le sieur Henriet, inventeur de l'eau antivénérienne nommée l'eau de salubrité; 1er mars 1772; — ordonnant que le vernis soit de France, soit de l'étranger, eau-de-vie aromatisée, eau de Cologne, de Mélisse, Menthe et autres liqueurs spiritueuses venant de l'étranger acquitteront à l'avenir, à l'entrée dans le royaume et dans les villes ainsi que dans les faubourgs et banlieue de Paris, les mêmes droits que ceux qui sont dûs sur les eaux-de-vie triples et sur l'esprit-de-vin pur; 4 novembre 1772; — concernant l'ordre religieux de Saint-Lazare; 18 janvier 1773; — désignant et fixant les provinces auxquelles seront attachés différents villages et lieux cédés au Roi par la convention d'échange conclue en 1769 entre Sa Majesté et l'Impératrice douairière reine de Hongrie, les juridictions auxquelles ils ressortiront et les droits de ferme qu'ils devront supporter; 6 août 1773; — portant ratification de la convention conclue avec le prince de Bamberg et de Wurtzbourg pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine; 22 juin 1773. — Déclaration du Roi qui prescrit aux tanneurs tant de la ville de Paris que des autres villes et bourgs du royaume, ce qu'ils ont à observer dans la vente et l'apprêt des ouvrages de leur profession; 1er novembre 1773. — Lettres patentes du Roi concernant le remboursement des offices du Conseil provincial d'Artois et le paiement des gages des officiers du Conseil supérieur d'Arras; 19 décembre 1773. — Edits du Roi : réduisant à vingt-quatre le nombre des procureurs du Conseil supérieur

d'Arras et fixant la manière dont les taxes de dépens seront réglées à l'avenir; 9 juillet 1773; — ordonnant qu'à l'avenir, en Artois, les enfants ou petits-enfants ne pourront venir à la succession de leurs pères et mères, aïeuls ou aïeules et autres ascendants, qu'en rapportant ce qu'ils auront reçus en avancement d'hoirie; mars 1774. — Déclarations du Roi : concernant le remboursement des quittances de finances provenant de la liquidation des offices du Conseil supérieur d'Artois supprimés; 15 mars 1774; — portant que l'édit de juillet 1693, concernant les formalités nécessaires pour purger les hypothèques sur les biens acquis par le Roi continuera d'être exécuté dans sa forme et teneur; 18 décembre 1773; — concernant les officiers commensaux de la maison du Roi; 3 janvier 1774. — Lettres patentes du Roi portant ratification d'une convention entre Sa Majesté et les Etats-Généraux des Provinces-Unies pour l'exemption du droit d'aubaine; 1[er] septembre 1773. — Edit du Roi portant remise du droit de joyeux avènement et ordonnant que toutes les rentes, tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts et autres dettes de l'État continueront d'être payées comme par le passé, et que le remboursement des capitaux ordonnés sera fait aux époques indiquées; mai 1774. — Lettres patentes du Roi dispensant les officiers du Conseil supérieur d'Arras qui composent le bureau y établi d'assister au rapport des affaires courantes de cette cour; 27 avril 1774. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant rétablissement de la liberté du commerce des grains; 13 septembre 1774. — Déclarations du Roi : portant règlement concernant l'impression des mémoires à consulter, dans les instructions des contestations entre les particuliers; 18 mai 1774; — fixant les droits à percevoir par les greffiers du Conseil supérieur d'Arras; 21 mai 1774; — portant que les cures du diocèse de Boulogne situées en Artois seront conférées par la voie du concours; 26 mars 1774; — interprétant l'édit du mois de février 1771 portant règlement pour la procédure; 29 octobre 1773.

AA. 9. (Registre.) — In-folio, papier, 386 feuillets.

1754-1789. — Registre dans lequel sont transcrits les édits du Roi et les arrêts du Conseil d'Etat et du Conseil d'Artois relatifs à la ville de Bourbourg et à la province en général. — Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant les formalités que les notaires auront à observer dans la rédaction des actes; 19 août 1754. — Règlement concernant les baux, et défense aux notaires de délivrer aucun acte signé par un d'eux seulement; 4 avril 1758. — Lettres patentes du Roi sur arrêts du Conseil d'État concernant la régie de certains terrains et immeubles composant la basse ville d'Arras; 20 décembre 1749 et 28 mars 1772. — Arrêts du Conseil supérieur d'Arras : ordonnant qu'il ne sera expédié aucun arrêt ni jugement tant au greffe de ladite cour qu'en ceux des siéges du ressort avant que les qualités n'aient été remises au greffe; 14 juillet 1774; — concernant la vente des fruits et avêtures saisis; 16 juillet 1774; — touchant la reddition annuelle des comptes des fabriques et des pauvretés de la province; 11 juillet 1774; — concernant l'emplacement des moulins aux abords des chemins royaux et autres voies publiques; 13 juillet 1774.— Déclaration du Roi interprétative de l'édit d'août 1749 concernant les acquisitions des gens de main-morte; 26 mai 1774.—Ratification du traité du 24 mai 1772 entre le feu roi et le prince évêque de Liége; 4 juin 1774.— Édit du Roi portant rétablissement du Conseil provincial d'Artois; 9 octobre 1774. — Arrêt du Conseil provincial d'Artois chargeant les lieutenants généraux de la gouvernance d'Arras de parapher les registres d'inscription des baptêmes, mariages et décès pour 1774; 19 décembre 1774. — Demande adressée au Conseil d'Artois pour obtenir l'enregistrement de la déclaration du 3 février 1731 concernant l'apposition et la levée des scellés sur les biens meubles des officiers militaires ou civils qui viendraient à mourir; ces formalités seront remplies par les juges ordinaires du lieu de leur résidence à l'exécution des majors ou des aides-majors des dites places; 3 août 1775. — Ordonnance de l'intendant de Caumartin envoyant le sieur Napoléon de la Morlière, lieutenant-général des armées, en possession des terrains vagues le long de la mer, à lui accordés par arrêt du conseil d'État du 2 novembre 1769, mentionnés audit arrêt; 9 mars 1775. — Déclaration du Roi concernant les inhumations; 10 mars 1776. — Règlement fait par le Conseil provincial d'Artois concernant l'échenillage; 31 janvier 1777. — Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant les formalités à remplir concernant la vente de l'arsenic pour les objets relatifs à la culture; 23 novembre 1776. — Lettres patentes du Roi qui ordonnent que le Conseil provincial d'Artois sera tenu de déclarer dans les jugements qu'il rendra en dernier ressort, qu'il juge en vertu de l'attribution à lui donnée par l'art. 10 de l'édit du mois de novembre 1774; 3 mars 1777. — Édit du Roi concernant les sujets de Sa Majesté qui étaient engagés dans la société et compagnie des Jé-

suites ; mai 1777. — Déclaration du Roi concernant les ecclésiastiques qui ont été ci-devant dans la Société des Jésuites ; 7 juin 1777. — Règlement du Conseil provincial et supérieur d'Artois qui ordonne à tous les cultivateurs de renfermer les coutres de charrue pendant la nuit et d'y faire mettre leurs noms ; 15 juillet 1777. — Édit du Roi portant suppression de tous les offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, receveurs particuliers des dits bois, receveurs gardes généraux et collecteurs des amendes, restitutions et confiscations dans les maîtrises des bois, eaux et forêts ; août 1777. — Déclaration du Roi qui ordonne la prise de possession par Jean Vincent Resse, de l'administration des domaines et bois ; 14 décembre 1777. — Lettres patentes du Roi qui augmente de 50 l. par an la pension des vicaires de paroisses ; 12 mai 1778. — Lettres patentes du Roi concernant le service du Conseil provincial d'Artois ; 3 mars 1779. — Arrêt du Conseil supérieur d'Artois règlant les précautions à prendre dans l'emplacement des fours à pannes et autres semblables ; 17 mars 1780. — Édit du Roi concernant la vente des immeubles des hôpitaux du royaume ; janvier 1780. — Édit du Roi portant création de 150,000 l. de rentes héréditaires au profit des États d'Artois, moyennant une somme de 3,000,000 qui sera versée au trésor royal ; février 1780. — Lettres patentes du Roi, concernant les décorations extérieures accordées à différents chapitres ; 5 février 1780. — Déclaration du Roi, concernant les rentes sur les aides et gabelles de la création de l'édit de février 1770 données aux officiers des ports, quais et halles et celles ci-devant constituées par les communautés desdits officiers supprimés ; 4 février 1780. — Lettres patentes du Roi, portant établissement d'une Société royale de médecine ; août 1780. — Règlement du Conseil provincial et supérieur d'Artois concernant les demandes en autorisation pour effectuer des réparations aux maisons presbytériales ; 19 janvier 1781. — Déclaration du Roi concernant l'abolition de la question préparatoire ; 24 août 1780. — Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant les frais de procédures dans les justices seigneuriales ; 6 août 1781. — Édit du Roi portant augmentation de deux sols pour livre, en sus des droits, établissement, suppression et modération de différents droits ; août 1781. — Requête adressée au Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg par L. Sensoone à l'effet d'être nommé priseur juré de la ville ; 1er octobre 1782. — Édit du Roi portant établissement d'un 3e vingtième sur tous les objets assujettis aux deux premiers vingtièmes, à l'exception de l'industrie, des offices et des droits ; juillet 1782. — Règlement du Conseil provincial supérieur d'Artois portant tarif du coût des actes notariés ; 3 avril 1783. — Autre règlement du même Conseil concernant les exécutions des arrêts et jugements en matière criminelle ; 29 juillet 1783. — Règlement du Conseil provincial d'Artois concernant la mendicité et la subsistance des pauvres ; 7 août 1783. — Ordonnance du Roi pour la publication de la paix ; 3 novembre 1783. — Lettres patentes du Roi portant que dans le territoire des villes de Dunkerque, Bourbourg et Gravelines, les réparations et reconstructions des églises paroissiales et presbytères du plat pays seront désormais à la charge des décimateurs ; 5 septembre 1784. — Déclaration du Roi qui exclut de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffhouse ainsi que tous ceux de tous les états helvétiques où la prélation est exercée contre les Français ; 20 juin 1784. — Lettres patentes du Roi : autorisant les visites dans les boutiques et magasins des marchands et négociants pour la vérification des étoffes, toiles et toileries ; 26 août 1785 ; — ordonnant que la longueur des mouchoirs qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur : 23 septembre 1784. — Règlement du Conseil provincial d'Artois touchant les vices redhibitoires et les délais de l'action en redhibition ; 14 février 1785. — Edit du Roi portant création d'un emprunt de 125,000,000 en 125,000 billets de mille livres portant intérêt à 5 % et remboursable en 25 ans avec accroissement ; décembre 1784. — Édit du Roi portant révocation du privilége des villes d'arrêt personnel ; août 1786. — Déclaration du Roi qui abroge l'usage qu'avaient les officiers du Conseil provincial d'Artois de taxer les épices en matière criminelle d'après l'ordonnance du 21 octobre 1621 ; août 1786. — Déclaration du Roi concernant les portions congrues ; 2 septembre 1786. — Édit du Roi et lettres patentes portant création de 6,000,000 de livres de rentes viagères ; mai 1787. — Lettres patentes affectant de préférence le produit des tailles au paiement des arrérages des dites rentes viagères et ordonnant que les extinctions soient employées annuellement à la diminution de l'impôt de la taille ; 10 juin 1787. — Déclarations du Roi : sur la liberté du commerce de grains ; 17 juin 1787 ; — pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. — Édits du Roi : portant suppression du droit d'ancrage et autres droits sur les navires français dans les ports du Royaume ; juin 1787 ; — concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique ; novembre 1787.

— Lettres patentes du Roi : portant permission aux propriétaires des fiefs régis par la coutume générale d'Artois et situés dans la mouvance du Roi, d'éclisser ou démembrer ces fiefs ; 14 juin 1787 ; — portant abolition du droit d'aubaine en faveur de tous les sujets de l'impératrice de Russie ; 8 décembre 1788. — Déclaration du Roi relative à l'art. 21 du titre 25 de l'ordonnance criminelle de 1670, qui permet aux juges de faire exécuter les jugements aussitôt qu'ils sont rendus ; 1er mai 1788. — Ordonnance du Roi sur l'administration de la justice et sur la division par bailliages ; 8 mai 1788. — Édit du Roi portant rétablissement de la Cour plénière ; mai 1788. — Lettres patentes du Roi concernant les vacations générales du Conseil provincial d'Artois ; 15 avril 1788. — Déclaration du Roi sur les vacances des membres des cours judiciaires ; 1er mai 1788. — Édits du Roi : portant réduction d'offices dans la cour du Parlement de Paris ; mai 1788 ; — portant suppression des tribunaux d'exception ; mai 1788. — Règlement du Conseil provincial et supérieur d'Artois concernant les grains et les approvisionnements des marchés ; 8 juin 1789. — Sentence du Conseil d'Artois défendant à toutes personnes de s'opposer par voies de fait ou par menaces à l'adjudication et à la perception des dîmes, à l'exploitation des droits de terrage et autres droits seigneuriaux et de troubler tout possesseur ecclésiastique et séculier dans l'exercice de leurs droits ; 1er août 1789. — Décret de l'Assemblée nationale pour le rétablissement de la tranquillité publique ; 10 août 1789. — Déclarations du Roi : pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publics dans le royaume ; 14 août 1789 ; — pour sanctionner et exécuter divers arrêtés de l'Assemblée nationale concernant la sortie et la circulation des grains ; 27 septembre 1789. — Lettres patentes du Roi : sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale concernant le prêt à intérêt ; 12 octobre 1789 ; — sanctionnant le décret de l'Assemblée nationale portant que tous titulaires de bénéfices et tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques seront tenus de faire, dans deux mois, la déclaration de tous les biens dépendants de ces bénéfices, maisons et établissements ; 18 novembre 1789.

AA. 10. (Registre). — In-folio, papier, 280 feuillets.

1772-1791. — Registre dans lequel sont transcrits les édits et ordonnances du Roi, du Conseil d'État et du Conseil d'Artois relatifs à la ville et châtellenie de Bourbourg. — Lettres patentes de Louis XVI, donnant commission pour procéder au renouvellement de la loi de Bourbourg, à M. de Caumartin, pour l'année 1772-1773 : « la loy renouvellée, » ont été nommés : bourgmestre, M. Goossin ; premier échevin, M. De Schodt ; échevins, MM. Joos, Buret, De Blonde, Van Wormhoudt, Gillis, Ignace Denys, Vitest ; conseillers pensionnaires, Depaepe, Dartus ; greffier, Philippe Depaepe ; trésorier, Jean-Baptiste Gillis ; — prestation de serment desdits magistrats ; 20 novembre 1772. — Commission de M. De Blonde, comme vicomte de la ville de Bourbourg ; 20 novembre 1772. — Lettres patentes, sur arrêt, ordonnant aux magistrats de Bourbourg de justifier, dans les six mois, des titres en vertu desquels ils perçoivent un droit dit pontgelt, sur les ventes qui se font devant eux, faute desquels il est défendu au Magistrat de continuer la perception de ce droit ; 15 mars 1773. — Cession, par le vicomte de Vaudreuil, lieutenant des armées du Roi, gouverneur et grand-bailli des villes et châtellenies de Gravelines et Bourbourg, au corps de la ville de Bourbourg, de la jouissance de ladite charge de grand-bailli de Bourbourg, pour l'espace de neuf ans, moyennant une somme annuelle de 600 livres par dessus 150 livres pour vin ; 8 juin 1773. — Commission de grand-bailli de la ville de Bourbourg, donnée au sieur Perre-Benoît Buret, pour trois ans, à condition de payer au cessionnaire, le sieur Vaudreuil, la somme de 750 livres, conditions de l'acte de cession du 28 juin 1773 ; serment prêté par le sieur Buret ; 20 novembre 1773 ; 24 novembre 1773. — Continuation du Magistrat de la ville de Bourbourg, à l'occasion du mariage de M. le comte d'Artois ; 3 novembre 1773. — Commission d'échevin de Bourbourg au sieur Pierre François ; 24 novembre 1773. — Commission de Henri-Charles de Herrypon, comme receveur des wateringues et dicages de la ville de Bourbourg, et enregistrement des lettres patentes du Roi, du 13 novembre 1773, qui l'investissent de cet office ; quittance des finances payées par ledit sieur de Herrypon pour droits de marc d'or ; 23 novembre 1773. — Arrêt du Conseil d'État du Roi cassant celui du Conseil d'Artois, du 15 mars 1773, et maintenant les officiers du Magistrat de Bourbourg dans le droit de percevoir le pontgelt sur les ventes volontaires des meubles ; 18 mars 1774. — Commission pour le renouvellement du Magistrat de Bourbourg, donnée à M. de Caumartin ; — renouvellement du Magistrat ; — prestation de serment des officiers nommés : 26 octobre 1774 ; 19 décembre 1774. — Commission de premier huissier audiencier du siége de Bourbourg donnée au sieur Thomas Sailly au lie-

et place de son père; 29 novembre 1774.— Commission de second huissier-audiencier pour Eugène Le Borgne, en remplacement de Thomas Sailly; 29 novembre 1774. — Nomination de Marie-Anne Lahaye comme sage-femme à Bourbourg ; 10 janvier 1775.— Nomination du sieur Philippe de Schodt aux fonctions de bourgmestre, vacantes par le décès du sieur Goossin ; — prestation de serment du nouveau titulaire; 2 et 6 avril 1775. — Nomination du sieur Norbert Gillis comme échevin, à la place du sieur de Schodt, promu aux fonctions de bourgmestre ; — prestation de serment du nouveau titulaire; 26 avril 1775; 4 mai 1775. — Arrêts du Conseil d'État du Roi : maintenant le Magistrat de Bourbourg dans la perception du droit de passage aux écluses de Bourbourg; 1er juin 1775 ; — ordonnant la libre navigation, sans rompre charge, depuis Dunkerque jusqu'à Lille ; 12 juillet 1775. — Lettre du maréchal du Muy à M. le marquis de Castries, sur les mesures à prendre, en conformité de l'ordonnance du 20 mars 1758, pour le transport des poudres; 29 juillet 1775. —Nomination de Guillaume Hennocq au poste de messager à cheval de la ville et châtellenie de Bourbourg ; prestation de serment; 5 septembre 1775. — Lettres patentes du Roi, commettant M. de Caumartin pour ouïr les comptes des recettes et dépenses des deniers communs des villes et châtellenies de Lille, Douai, Orchies, Dunkerque, Bergues, Hondschoote, Bailleul, Cassel, Merville, Hazebrouck, Gravelines et Bourbourg; 1er novembre 1775.— Procuration donnée par le Magistrat de Bourbourg à Benoît de Paepe, pour traiter l'affaire de la réunion au corps de la ville de l'office de vicomte appartenant au marquis de Mézières; — cession dudit office à la ville de Bourbourg, moyennant 20,000 l. en principal et 600 l. pour couvre-chef à Madame la marquise de Mézières; 24 octobre 1775 ; 4 novembre 1775. — Nomination du sieur Benoît de Blonde aux fonctions de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg, avec jouissance de tous les droits attachés à cette charge, à l'exception du pontgeld réservé à la ville ; 16 janvier 1776.— Prestation de serment ès-mains du grand-bailli, par le sieur de Blonde ; 30 janvier 1776. — Délibération du Magistrat de Bourbourg, accordant au sieur Pierre François et à sa femme, à titre de gratification, une pension viagère de 500 l., parce qu'ils ont quatorze enfants vivants; 23 janvier 1775 ; — touchant la conversion en rentes viagères des rentes héritières dues par la châtellenie ; 7 mars 1775 ; — concernant l'établissement d'une école latine à Bourbourg et commettant deux ecclésiastiques attachés à l'église paroissiale, pour enseigner les premiers principes des langues latine, flamande et française, aux appointements chacun de 300 l.; 26 septembre 1775. — Commission donnée à M. de Caumartin pour le renouvellement de la loi de Bourbourg; 18 août 1776. — Requête adressée au Magistrat par le sieur Pierre-Marie Tavernier, médecin, afin d'obtenir une pension comme médecin traitant des pauvres; 19 décembre 1776.— Cession au corps de la ville par le sieur Pierre-François Pollet, de la charge de procureur et notaire de la ville et châtellenie de Bourbourg, pour la somme de 1,400 l. de France; 23 octobre 1777. — Lettres patentes du Roi portant continuation du Magistrat, et commettant le sieur Le Fèvre de Caumartin pour ouïr les comptes des châtellenies et villes de Lille, Douai, Orchies, Dunkerque, etc.; 23 octobre 1777. — Semblables lettres du Roi continuant le Magistrat et donnant commission à M. de Caumartin pour ouïr les comptes; 30 mai 1778. — Commission donnée à M. de Chaulieu, maréchal-de-camp, pour commander dans la Flandre en l'absence de M. le prince de Robecq ; 19 juillet 1778. — Requête adressée au Magistrat par le sieur Jean-Louis Baude, second commis au greffe de la ville et châtellenie de Bourbourg, pour obtenir l'une des cinq places de procureur; apostillée favorablement ; 9 mars 1779. — Nomination par Pierre-François-Marie Le Jay, écuyer, seigneur de Masseure, commissaire et receveur général des saisies réelles de la province d'Artois, de Jean-Antoine Warin, notaire à Bourbourg, aux fonctions de commissaire des saisies réelles en cette ville; 21 mai 1779. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par Benoît Verhaeghe, sollicitant l'une des places de procureur ; 26 janvier 1779. — Commission pour renouveler la loi de Bourbourg et ouïr les comptes, donnée à M. de Caumartin; 8 octobre 1779. — Renouvellement de la loi pour 1779-1780: 8 octobre 1779. — Enregistrement du brevet de médecin vétérinaire du sieur Antoine-Edouard Goossen; 9 novembre 1779.— Demande, par Jean-Baptiste De Winter, de la survivance de la place de procureur ; apostillée favorablement; 17 février 1780. — Commission pour le renouvellement du Magistrat et l'audition des comptes donnée au sieur de Calonne, intendant; 23 septembre 1780.— Renouvellement du Magistrat de Bourbourg pour l'année 1780-1781; 29 octobre 1780. — Prestation de serment des nouveaux magistrats; 2 novembre 1780. — Nomination de Pierre Tavernier comme échevin de Bourbourg, en remplacement d'Etienne Janssoone, décédé; 13 décembre 1780. — Lettres patentes du Roi portant provision de gouverneur de Gravelines en faveur du sieur

Armand-Léon-Jacques Le Doulcet, marquis de Pontecoulant, en remplacement du marquis de Vaudreuil, décédé; 20 novembre 1780. — Admission du sieur Jean-Baptiste-Louis Baude comme procureur postulant près du siége de Bourbourg; 7 novembre 1780. — Admission de Jean-Baptiste De Winter comme procureur au siége de Bourbourg; 11 janvier 1781. — Demande du sieur Vitest, médecin, à l'effet d'obtenir la survivance de la pension de médecin des pauvres dont jouit son père; 16 août 1781. — Nomination de Marie-Anne Delehaye à la place de deuxième sage-femme; 10 avril 1781. — Lettres patentes du Roi contenant provision de Grand-Bailli des terres et seigneuries de Gravelines, Bourbourg, etc., pour le sieur Jean-Louis de Rigaud, vicomte de Vaudreuil, en remplacement de son père Jean de Rigaud de Vaudreuil, décédé; 15 février 1781. — Prestation de serment du sieur de Vaudreuil et enregistrement au Conseil d'Artois desdites lettres de provision; 14 mai 1781. — Cession par le sieur de Vaudreuil à Jean-Baptiste Deghels, de la charge de grand bailli de Gravelines et de Bourbourg; 5 mai 1781. — Arrêt du du Conseil d'Artois qui ordonne l'enregistrement des lettres de cession de l'office de grand bailli et prestation de serment du sieur Deghels; 14 mai 1781. — Enregistrement des dites lettres; 31 mai 1781. — Commission de lieutenant bailli à Bourbourg pour Benoît Verhaeghe; 30 mai 1781. — Lettres patentes donnant commission à M. de Calonne, intendant, pour le renouvellement de la loi et l'audition des comptes; 24 août 1781. — Renouvellement de la loi pour l'année 1781-1782.— Nomination de Marc Deny aux fonctions de conseiller-pensionnaire de Bourbourg en remplacement de Jean-Baptiste Daeten; 6 novembre 1781. — Nomination d'Augustin Camp au poste de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg; 3 février 1782. — Requête du sieur Dominique Avez, maître orfèvre, à l'effet d'obtenir la remise de son loyer pendant les premières années de son établissement; — apostillée favorablement; 31 janvier 1782. — Requête du sieur Antoine Caron, géomètre, afin de pouvoir faire des réparations au bâtiment qui sert de collége; 7 février 1782. — Continuation du Magistrat de Bourbourg pour une année en considération de la naissance du dauphin; commission donnée à M. de Calonne pour l'audition des comptes des villes et pays de la Flandre-Maritime; 9 août 1782. — Nomination de Pierre Fouquois au poste de priseur juré de biens meubles de la ville de Bourbourg; 20 novembre 1782. — Lettres patentes du Roi accordant au sieur Jean-Baptiste De Winter, âgé de 20 ans, la dispense d'âge nécessaire pour exercer les fonctions de procureur postulant dans la châtellenie de Bourbourg; 4 décembre 1782. — Commission de juré priseur vendeur de biens meubles dans la ville de Bourbourg et son territoire seulement donnée au sieur Thomas de Wormhoudt; 16 janvier 1783. — Enregistrement de ces lettres; 20 février 1783. — Requête du sieur Avez, orfèvre, au sujet des remises de loyer qui lui ont été accordées; 27 février 1783. — Continuation pour une année du Magistrat de Bourbourg en considération de la paix; — commission donnée à M. Esmangart, intendant, pour l'audition des comptes des villes de la Flandre-Maritime; 18 novembre 1783. — Nomination de procureur au siége de Bourbourg pour le sieur Pierre Pollet; 2 mars 1784. — Continuation du Magistrat pour une année; 27 août 1784. — Lettres patentes du Roi commissionnant l'intendant Esmangart pour l'audition des comptes des villes et pays de la Flandre-Maritime; 5 août 1784. — Nomination du sieur Deny, conseiller pensionnaire, aux fonctions de subdélégué de l'intendant à Bourbourg; 15 octobre 1784. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par les curés et marguilliers d'Eringhem pour obtenir l'enregistrement des lettres patentes et de l'arrêt du Parlement relatifs au testament du sieur Thoris contenant plusieurs legs à l'église dudit lieu; 7 octobre 1784. — Nomination du sieur De Blonde au poste de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg; 20 janvier 1785. — Lettres du Roi donnant commission au sieur Esmangart pour le renouvellement du Magistrat et l'audition des comptes des villes et pays de la Flandre-Maritime; 12 août 1785. — Renouvellement de la loi de Bourbourg et prestation de serment des nouveaux titulaires; 4 et 5 octobre 1785.— Nomination du sieur Laurent Hove comme second huissier-audiencier au siége de Bourbourg; — prestation de serment; 22 novembre 1787. — Lettres patentes du Roi nommant M. Esmangart, intendant, pour procéder au renouvellement de la loi et à l'audition des comptes des villes de la Flandre-Maritime; — liste des Magistrats de la ville de Bourbourg, 1786-1787 : De Schodt, avocat, vicomte, Norbert Gillis, bourgmestre, Deny, 1er échevin, François De Blonde, Camp, Vercoustre, Tavernier, Van Wormhoudt, Pierre Vercoustre, échevins; 23 octobre 1786. — Accord entre le Magistrat de Bourbourg et le sieur de Paepe au sujet de l'office de vicomte de la ville et châtellenie, à lui cédé par le sieur Béthlzy, et dont il pourra jouir en payant à la ville la somme de 20,000 l.; 8 janvier 1787. — Commission donnée à l'intendant Esmangart pour procéder au renouvellement de la

loi et à l'audition des comptes des villes et pays de la Flandre-Maritime; 10 août 1787. — Nomination du sieur Ghislain De Blonde, échevin, comme premier échevin de Bourbourg en remplacement du sieur Deny, décédé; 25 mars 1788. — Nomination de Pierre François Pollet au poste de procureur postulant près le siége de Bourbourg; 12 mars 1788. — Lettres patentes du Roi confirmant l'acte par lequel le vicomte de Vaudreuil, grand Bailli de Bourbourg et de Gravelines, a commis le sieur Deghels pour exercer lesdites fonctions de grand bailli; 8 avril 1786. — Nomination du sieur Arnould, chirurgien, pour faire les grandes opérations, à Bourbourg, aux appointements de 27 l. par an; 17 avril 1788. — Lettres patentes du Roi commissionnant l'intendant Esmangart pour le renouvellement de la loi et l'audition des comptes dans la Flandre-Maritime; 4 septembre 1788. — Renouvellement de la loi pour 1788-1789; 3 octobre 1788.—Lettres du Roi portant que le Magistrat sera maintenu dans l'exercice de ses fonctions; 26 octobre 1789.

AA. 11. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1755-1789. — Ordonnance de l'intendant de Séchelles, portant défense de démolir les fermes, de les laisser tomber en ruines, et même de les réunir en une seule exploitation, ce qui entraine la diminution de la population d'un pays déjà trop peu peuplé; 20 janvier 1755. — Ordonnances et arrêts du Roi et des Intendants sur les affaires générales de la Flandre Maritime. — Arrêts et ordonnances du Roi et du Conseil d'Etat ayant trait aux affaires générales.

AA. 12. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1718-1775. — Ordonnance de l'Intendant Méliand prescrivant, sous peine d'amende, aux membres du Magistrat de Bourbourg, de ne paraître aux processions qu'en uniforme avec manteau noir; 1718. — Lettre de l'intendant de Caumartin qui annonce la mort de Louis XV, et prescrit de faire en cette occasion ce qui s'est pratiqué à la mort de Louis XIV; 17 mai 1774. — Lettre du Magistrat de Bourbourg à M. de Caumartin demandant de pouvoir élever à 1500 livres la dépense à faire pour les réjouissances à l'occasion du sacre de Louis XVI; l'Intendant répond qu'on devra se borner aux simples feux de joie et à un *Te Deum*; 1er et 7 juillet 1775. — Lettres de MM. de Château-Giron et Debourge, subdélégués des intendants de Beaumont et de Caumartin, annonçant au Magistrat de Bourbourg la naissance 1° du duc de Berry, 2° du comte de Provence, 3° d'une princesse, et ordonnant à ces occasions des réjouissances publiques; 1754-1759. — Lettres de M. de Calonne: remerciant le Magistrat de ses souhaits de bonne année et de ses compliments au sujet de sa nomination au poste de contrôleur-général; annonçant la naissance d'un dauphin. — Lettre de M. de Chaulieu, annonçant sa nomination de commandant de Flandre. — Difficulté entre le Magistrat et le sieur Van Kempen, curé de Bourbourg, touchant la célébration des services funèbres pour le repos des âmes du dauphin et de la dauphine; lettre de François, évêque de Saint-Omer, au Magistrat, à ce sujet; mandement des vicaires-généraux de Saint-Omer pour régler la manière dont ce service sera célébré. — État des dépenses faites pour le service solennel célébré en l'église paroissiale de Bourbourg pour le repos de l'âme de Madame de Caumartin; 1763. — Lettres, compliments de condoléance et souhaits de bonne année, adressés par le Magistrat de Bourbourg aux intendants de Madrys, de Châtignonville, de Méliand, de la Grandville, de Caumartin et autres personnages.

IV.

RÉUNION DE LA VILLE DE BOURBOURG ET DE LA CHATELLENIE; LIMITES DES TERRITOIRES RESPECTIFS. — ARMOIRIES.

AA. 13. (Liasse.) — 5 pièces dont 1 parchemin.

1587-1704. — Lettres patentes de Philippe II portant union de la ville à la châtellenie de Bourbourg et édictant les statuts suivants: Art. 1. Les bourgeois de la ville sont Ceurheers de la Châtellenie; — Art. 2. L'ancienne alliance avec les villes de Saint-Omer et Gravelines est maintenue; — Art. 3 et 4. On nommera 12 échevins: 6 de la ville et 6 de la Châtellenie; — Art. 5. Scel commun à la Châtellenie et à la ville; — Art. 6. Les vassaux et enclavés ne pourront quitter la Châtellenie; — Art. 7. Le Collége uni aura connaissance de toutes causes de la juridiction de la ville et Châtellenie; — Art. 8. Les impôts et revenus seront communs; — Art. 9. Mode de procéder en justice entre les habitants de la Châtellenie; — Art. 10. Perception des impositions, pointage, etc.; — Art. 11 à 25. Prérogatives et rétributions des officiers, etc. — Arrêt du Conseil d'État qui réunit les sept Châtellenies de la Flandre Occidentale en un seul département quant à la répartition de certaines charges; 6 août 1693. — Convention entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Gravelines au sujet des limites de leurs territoires respectifs.

AA. 44. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1698. — Ordonnance des commissaires généraux sur le fait des armoiries, portant que les armoiries de la ville et châtellenie de Bourbourg seront enregistrées dans l'armorial général (registre Flandre); les armes de Bourbourg sont : d'azur à trois tierces d'or, à un chef de même, chargé d'un lion de sable ; celles de la Châtellenie: tiercé en fasce au 1er d'or à une croix ancrée de gueules, cantonnée au 1er canton d'un lion de sable, au 2e d'or à un oiseau de sable, et au 3e d'argent à une croix de gueules.

V.

ÉTATS GÉNÉRAUX.

AA. 45. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1788-1789. — Arrêts du Conseil d'État : concernant la convocation des États-Généraux du Royaume, 5 juillet 1788; — fixant au 1er mai la tenue de ces États et suspendant jusqu'à cette époque le rétablissement de la cour plénière; 8 août 1788. — Lettre du Roi pour la convocation des Etats-Généraux; 27 avril 1789. — Cahier de doléances de l'ordre de la noblesse rédigé à l'Assemblée à Bailleul; 6-9 avril 1789. — Procès-verbaux des séances des Etats-Généraux; 23 juin 1789. — Ordonnance du Grand bailli d'épée au bailliage royal et siége présidial de Bailleul pour l'exécution des lettres de convocation aux Etats-Généraux dans le ressort et dans les villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg. — Désignation des députés de Bourbourg; 26 mars 1789. — Arrêts, ordonnances et déclarations du Roi et de l'Assemblée nationale; proclamations du Roi, adresses de l'Assemblée générale des représentants de la Commune; extraits de procès-verbaux de l'Assemblée nationale.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.)

I.

DÉLIBÉRATIONS DU MAGISTRAT. — ÉLECTION DES NOTABLES, OFFICES DE LA VILLE, ETC.

BB. 1. (Registre.) — In-folio, papier, 294 feuillets.

1765-1790. — Registre aux délibérations et résolutions des Magistrats et notables de la ville et châtellenie de Bourbourg.—Délibérations des Magistrats et notables: autorisant le sieur Top, avocat, à solliciter en Cour la confirmation des édits municipaux des années 1764-1765 pour les villes de Flandre sous le Parlement de Douai; 17 octobre 1765; — décidant que M. Deny ne sera pas reçu en qualité de premier échevin à cause de sa parenté avec M. Daeten, maire, et qu'il en sera donné connaissance à la Cour; 29 octobre 1765; — députant Messieurs Daeten, maire, et Denis, secrétaire-greffier, pour conférer avec le Magistrat de Dunkerque au sujet de l'Assemblée du département; 14 novembre 1765; — députant au département Messieurs Daeten et Deny, et les autorisant à ne rien passer dans le compte du département avant d'avoir examiné les pièces justificatives et d'avoir eu en communication le compte de 1763; 26 novembre 1765; — donnant de nouvelles instructions aux députés au département, et les autorisant à faire changer les délibérations concernant les droits des quatre membres de Flandre réunis à la province, et à faire rejeter du compte les frais pour l'inexécution des édits municipaux; 30 novembre 1765; — portant suppression de deux gardes de ville et de celui des dunes; 5 décembre 1765; — autorisant les officiers fiscaux à dénoncer la délibération précédente au sieur Depique. subdélégué, avec injonction de remettre au greffe tous les papiers concernant la ville; 5 décembre 1765; — députant à Paris le sieur Top, avocat, et l'autorisant à présenter requête au Conseil d'Etat pour faire réformer les abus du département et résoudre le sous-bail des droits des quatre membres de Flandre; 6 décembre 1765; — nommant le sergent de Loon garde des dunes, et promettant une récompense de vingt-quatre livres à quiconque dénoncera les auteurs des dégâts faits aux dunes; — retirant la pension de 200 livres dont jouissait le sieur Top en qualité de médecin des pauvres, et la donnant en la même qualité au sieur Vitest; 20 décembre 1765; — autorisant les officiers fiscaux à annoncer à Me Deny, avocat, nommé premier échevin, qu'il serait remplacé à cause de sa parenté avec M. Daeten, maire; 20 décembre 1765; — autorisant M. Buret, receveur syndic, à rembourser la rente de 21 livres due à l'abbaye de Bourbourg; 20 décembre 1765; — approuvant la conduite tenue par les députés au département pendant la séance du 2 décembre, et décidant d'écrire à Cassel pour avoir copie collationnée du compte de 1763, de l'état de situation et des délibérations au sujet du pont à construire sur la Lys; 24 décembre 1763; — autorisant le sieur Top, député à Paris, à s'opposer au rétablisse-

ment des conseillers pensionnaires; 29 décembre 1765;— fixant les appointements du secrétaire-greffier et ceux du receveur-syndic; 3 janvier 1766; — décidant d'envoyer au sieur Top, député à Paris, une somme de 600 livres; 8 janvier 1766, 11 février 1766, 15 mai 1766; — prescrivant d'écrire au procureur-général du Conseil d'Artois, au sujet de la réception du serment du bailli et du maire; 8 janvier 1766; — décidant d'écrire de nouveau au département pour avoir un état détaillé des charges de la province, et donnant avis favorable à la répartition de la somme de 200,000 livres; 12 janvier 1766; — décidant d'écrire au contrôleur-général pour lui demander quelle conduite on doit tenir à l'égard de l'Assemblée du département qui a eu lieu sans convocation des députés de Bourbourg; 11 février 1766; — autorisant le sieur Top, député à la Cour, à présenter une requête au Conseil d'Etat pour demander la déclaration de nullité des deux dernières assemblées du département; 25 février 1766; — portant que le receveur-syndic sera soumis à donner une caution de 20,000 livres, et fixant ses appointements à 800 livres par an; 20 mars 1766; — autorisant le sieur Top, député à la Cour, à solliciter la remise du subside extraordinaire; 29 mars 1766; — nommant MM. Daeten et Deny, députés au département, pour l'audition du compte du sieur Cortyl; 9 avril 1766; — contenant la réponse des députés au département avec acquiescement à la repartition de la somme de 100,000 livres; 21 avril 1766; — concernant la dernière résolution du département; — accordant une gratification de 100 livres au sieur Rosenquest, et ordonnant que la muraille de Jean Bon située le long du canal, sera reconstruite aux frais de la Généralité; fixant les appointements du commis du greffe à 300 livres par an; 16 juin 1766; — établissant une taxe sur les habitants de la paroisse pour subvenir aux frais des réparations de la maison pastorale et décidant de rembourser la moitié de la rente dûe à cause du don gratuit; 7 juillet 1766; — députant les sieurs Daeten et Deny à Dunkerque pour traiter les affaires des deux administrations; 13 juillet 1766; — approuvant tout ce que lesdits députés ont fait avec le Magistrat de Dunkerque, et décidant que la députation du sieur Top à la Cour cessera; 16 août 1766; — accordant au sieur Deny un délai de vingt-quatre heures pour opter entre la place de notable et celle de secréraire-greffier; 18 septembre 1766; — accordant un délai de six mois à Antoine Goossen pour payer ce qu'il doit de la ferme des droits de cantine; 18 septembre 1766; — décidant, suivant la lettre de M. de La Verdy, que le vicomte n'assistera pas aux assemblées de notables; 16 octobre 1766; — portant désistement par le sieur Gille, de la place de notable; — décidant qu'il sera écrit à Cassel pour prendre des arrangements au sujet des réparations à faire aux ouvrages de la Lys; 24 octobre 1766; — députant MM. Daeten et Deny vers M. de Ramault à Dunkerque; — accordant remise de 1800 livres au sieur Top, député à la Cour, pour les services qu'il a rendus à l'administration; 4 novembre 1766; — députant MM. Daeten et Deny au département; les autorisant à exiger que l'on fasse des représentations pour obtenir en faveur de Bourbourg la décharge de la dépense des travaux de la Lys, et à consentir que les députés du Magistrat de la Moëre aient entrée au département dès qu'ils contribueront dans les charges de la province; 11 novembre 1766; — contenant le rapport des députés au département; — accordant une gratification de 200 l. au sieur Vincent, de Dunkerque, pour son inspection des ouvrages du canal près du Mail; — imposant les habitants de Bourbourg pour payer les frais de réparation de la maison pastorale; 6 décembre 1766; — décidant que l'administration paiera les frais que les sieurs François, Joos et Bon ont faits dans le procès qu'ils ont soutenu pour la ville contre M. de Mézières; 30 décembre 1766; — décidant que des représentations seront faites par le département au sujet de la jonction de la Lys avec l'Aa, et fixant le jour pour la reddition du compte de la châtellenie; 14 janvier 1767; — fixant à 500 l. par an la dépense de bouche du Magistrat après les séances et décidant que la buvette sera supprimée; 21 janvier 1767; — décidant, conjointement avec les vassaux, que l'on imposera pendant 4 années 2,000 l. pour la construction d'un hôpital; 28 janvier 1767; — portant que tous les insensés de cette ville, châtellenie et vassalerie seront transportés dans une maison de force aux frais de l'administration; 31 janvier 1767; — réglant, sur le vu de la lettre de M. de La Verdy, les rangs et séances des officiers municipaux et notables; décidant que le mémoire présenté au département au sujet de la jonction de la Lys avec l'Aa sera envoyé avec les changements introduits; 5 février 1767; — décidant qu'il sera écrit au département au sujet du second don gratuit; 12-26 février 1767; — fixant le droit d'issue dû par les héritiers du sieur Top à 120 l.; — décidant que tous les rôles seront formés par des commissaires et arrêtés dans une assemblée de notables; arrêtant le compte du moulage et décidant que le déficit sera réparti sur les rôles du *pointingue*, et la recette de ce droit adjugée à la hausse;

19 mars 1767; — remettant à quinzaine l'adjudication de la recette du droit de moulage; 24 mars 1767; — décidant que le chemin à la sortie de la ville par la rue de Dunkerque sera relevé, et que le coude de ce chemin près de l'abreuvoir sera redressé; 14 avril 1767; — consentant à la répartition de 100,000 l. et statuant que l'on fera une ordonnance sur le receveur des pauvres en faveur d'un marchand de fer pour livraisons faites à l'hôpital; 29 avril 1767; -- décidant que l'on encavera une feuillette de vin de Bourgogue à la charge des wateringues; 29 avril 1767; — ordonnant que dans le courant du mois le receveur des wateringues représentera toutes les quittances des articles passés sous débit acquit, et donnera un état de situation; 14 mai 1767; — arrêtant les rôles des *pointingues* pour l'année 1766; 15 mai 1767; — votant la gratification ordinaire aux Capucins; — établissant le compte de la Société avec Dunkerque; — autorisant le receveur des pauvres à passer bail à André Florent, et décidant de faire venir trois mille pavés pour réparer les rues; 4 juin 1767; — portant que les réparations à faire aux dunes seront adjugées à la hausse; 2 juillet 1767; —décidant l'envoi à M. de Schoebecque d'un mémoire concernant le second don gratuit; 24 juillet 1767; — concernant les élèves de l'école vétérinaire; — portant que la liquidation à faire avec Mme Buret sera remise à une autre assemblée; 8 août et 7 septembre 1767; — portant consentement à une répartition de 100,000 l. sur la province; portant établissement de deux gardes; — proposant une somme de 900 l. pour la milice; 7 septembre 1767; — établissant la répartition du second don gratuit; — concluant un arrangement avec M. Vanderlinde pour le paiement des impositions; décidant que la délibération du 28 janvier dernier relative au rétablissement de la pauvre école sera envoyée à la cour afin d'obtenir l'autorisation; 7 décembre 1767; — arrêtant le compte des émoluments du greffe et du tonlieu des foires; 4 janvier 1768; — le compte des devoirs extraordinaires des Magistrats et autres; 1er février 1768; — le compte de l'année 1766 du receveur-syndic; 20 février 1768; — accordant une gratification de 750 l. aux Capucins pour subvenir aux réparations de leur couvent, et ordonnant au receveur-syndic de faire payer le droit d'issue de la succession de M. Top; 20 février 1768; — décidant d'envoyer des députés à Dunkerque pour conférer avec le Magistrat au sujet des travaux à faire au canal de Mardyck; 7 mars 1768; — envoyant, sur le rapport des députés de Dunkerque, un délégué à Lille, lequel, avec celui de Dunkerque, fera des représentations à M. de Ramsault au sujet des travaux à faire dans le canal de Mardyck; 11 mars 1768; — arrêtant le compte des devoirs extraordinaire des wateringues, et décidant que le messager à cheval n'accompagnera plus le receveur des wateringues dans le démarquement des terres; 30 mars 1768; — décidant qu'il ne sera imposé que la moitié des droits du don gratuit, et que l'adjudication se fera pour 3 ans; 18 avril 1768; — portant que le Magistrat interviendra dans la cause des commissaires aux saisies réelles; 19 avril 1768; 8 avril 1769; — décidant d'envoyer des députés à Dunkerque pour conférer avec le Magistrat au sujet des réparations à faire au bassin du Jeu de Mail; 26 mai 1768; — prescrivant de convoquer les grands membres des wateringues au sujet des réparations à faire au bassin de l'écluse du Mail; 26 mai 1768; — portant que la délibération du 28 janvier 1767 sera exécutée et qu'il sera établi une imposition pour subvenir au paiement des honoraires dus pour la construction de la pauvre école; 6 juin 1768; — décidant que les terres seront augmentées de 8 francs par mesure afin de subvenir aux réparations du bassin de l'écluse du Mail; 15 juin 1768; — touchant l'adjudication du carosse d'eau et du bateau du marché; 30 juin 1768; — concernant les réparations à faire au bassin de l'écluse du Mail; — décidant de faire faire un service solennel pour la reine et fixant à 90 l. la somme à laquelle chaque membre du Magistrat aura droit pour son deuil; 21 juillet 1768; — approuvant la répartition de 10,000 livres faite par la ville de Cassel; — ordonnant de faire rentrer dans la caisse de la ville les amendes des *écouages* des années 1762, 1763, 1764 et 1765; lecture a été donnée d'une lettre de M. de La Verdy qui désapprouve l'action intentée au Conseil d'Artois par le curé de St-Georges contre le secrétaire-greffier; 2 septembre 1768; —réglant les appointements du secrétaire-greffier et du receveur-syndic; 24 septembre 1768; — établissant le compte de la recette du droit de tonlieu et décidant d'interdire au Magistrat de Bergues de faire aucune visite de digues, ou de dresser des procès-verbaux: 9 décembre 1768; — établissant le compte de l'imposition pour la maison pastorale, et décidant qu'une nouvelle imposition sera prélevée à cet effet; accordant une gratification à la confrérie de St-Sébastien pour le tir d'oiseaux; protestation du curé de St-Georges à ce sujet; 15 décembre 1768; — autorisant les officiers fiscaux à faire prise-état et inventaire de la succession de Charles Laenen; 22 décembre 1768; — décidant de former action de complainte contre les offi-

ciers de la baronie de Ravensberghe au sujet de l'état des biens de Charles Laenen; établissant le compte des devoirs extraordinaires de la wateringue; ordonnant des réparations aux pavés; 22 mars 1769; — portant que les receveurs de la ville et des wateringues fourniront, tous les trois mois, un état de situation; 5 avril 1769; — autorisant le directeur de l'hôpital de Bourbourg à souscrire, au nom de la communauté, l'acte de soumission pour l'élargissement du nommé André Cauleuve; 5 avril 1769; — nommant les sieurs Flamen et Deny pour convenir avec le Magistrat de Bergues de la construction d'un pavé; 25 avril 1769; — ordonnant aux receveurs des wateringues de remettre au Magistrat, dans la huitaine, 4,000 livres pour subvenir aux réparations du bassin de l'écluse du Mail; 1er mai 1769; — décidant que l'ancienne horloge sera placée sur la tour de l'église paroissiale; nommant Charles de Herrypon pour faire la recette des Wateringues; 17 mai 1769; — portant que tous les jeunes gens depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 40 ans seront imposés pour la milice, à l'exception des gradués, magistrats et officiers de ce siége; 28 juin 1769; — indiquant la quote du Magistrat de Bourbourg dans les frais de construction des aqueducs du canal vers Dunkerque; 8 août 1769; — autorisant le Magistrat de Bergues à placer quelques écluses dans le canal et *vliet*, à condition de ne plus taxer les paroisses de Capellebrouck et de Looberghe ou de payer annuellement aux wateringues de cette ville une somme de 2,400 livres; 31 août 1769; — établissant le compte de tonlieu pour 1768; décidant que ce compte, pour ce qui concerne la châtellenie, se rendra le 9 novembre suivant; portant que les 150,000 livres que le département doit prêter à la ville de Dunkerque seront pris à rente; que l'on fera des représentations à ce sujet, et que l'on fera rentrer dans la caisse de la ville les 1,800 livres reçues par le sieur Top, de Bailleul; 30 octobre 1769; — arrêtant le compte de la ville; 9 novembre 1769; — accordant une indemnité de 150 livres au sieur Goossen sur la ferme de la bierre de 1766; 29 novembre 1969; — concernant l'ordonnance de l'Intendant pour la vente du tabac; 3 février 1770; — touchant l'augmentation de la pension du maître d'école; 10 février 1770; — arrêtant les comptes de la milice et de la maison pastorale; 16 mars 1770; — portant que les réparations à faire aux dunes s'adjugeront devant le Magistrat; 24 mars 1770; — fixant le taux de la pension du trésorier et du greffier; 30 avril 1770; — accordant la gratification annuelle de 100 livres aux Capucins; nommant, sur les représentations des fermiers, une commission chargée de constater l'utilité d'établir une écluse et un aqueduc dans l'avant-fossé de Gravelines' au bout du Schelfvliet; 16 mai 1770; — ordonnant la construction d'un nouveau *reepdyck* depuis le petit *mullegracht* jusqu'à la rivière vis-à-vis la porte d'eau, et le pavement de la rue des Capucins et de celle des Dunes; 23 mai 1770; — nommant une commission de cinq personnes pour prendre des arrangements au sujet des écluses à placer, par le Magistrat de Bergues, dans le canal vers Dunkerque; 19 juillet 1770; — portant qu'il sera écrit pour obtenir la prorogation du Magistrat à l'occasion du mariage du dauphin; 18 août 1770; — concernant la quote-part de la ville dans les réparations de la digue; ordonnant de planter des arbres sur la digue et de faire une petite écluse à l'aqueduc conduisant à l'Aa; établissant les comptes de la ville et des émoluments du greffe; 5 décembre 1770; — décidant qu'une imposition de 600 livres sera établie sur les paroissiens pour subvenir aux besoins des pauvres; 17 janvier 1771; — portant qu'on fera l'acquisition de trois maisons pour le logement de la maréchaussée; 14 février 1771; — décidant de ne point laisser régir l'octroi sur l'eau-de-vie par les domaines; 28 février 1771; — portant établissement du marché; 22 mars 1771; — indiquant le jour où aura lieu l'adjudication du don gratuit; 25 avril 1771; — décidant de continuer le nouveau pavé de la rue des Capucins, de faire des garde-fous sur le pont de la porte de Gravelines et de Saint-Omer; 25 avril 1771; — portant que le don gratuit sera mis en régie, 7 mai 1771; — décidant de « refossiller » la partie occidentale du Watergang nommé Craydick, et d'arrêter les ouvrages de Saint-Pierrebrouck, de faire un nouveau *reepdyck* depuis le pont de l'Aa jusqu'à la Colme à Quathove; 28 mai 1771; — ordonnant de faire servir l'avant-fossé de Gravelines dans la construction de l'écluse et refossillement du Schelfvliet; 13 juin 1771; — portant établissement d'un bureau d'administration de la pauvre école; 21 juin 1771; — décidant que le Magistrat de Bourbourg interviendra dans le procès du Magistrat de Gravelines contre le Conseil d'Artois au sujet des fonctions de trésorier; 1er août 1771; — concernant le mesurage et l'imposition du Poldre de Clairmarais; 27 août 1771; — portant que les rôles de la capitation et des vingtièmes seront dressés suivant le mode ordinaire; 3 septembre 1771; — attribuant au sieur Lenglé de Schoebecque le même traitement que son père; 9 septembre 1771; — concernant les réparations à faire au « nocque » près de Gravelines; 1er octobre 1771; —

arrêtant le compte du moulage et du don gratuit; 15 octobre 1771; — établissant la répartition de 100,000 livres; touchant le projet de faire passer le canal par les fossés de la ville; 9 novembre 1771; — portant augmentation de deux sols pour livre sur le don gratuit; 16 janvier 1772; — accordant une gratification au sieur Wyboet; 18 février 1772; — touchant le projet du Magistrat des grands membres des wateringues de faire passer le canal par les fossés de la ville; 27 février 1772; — accordant remise de 400 livres sur l'impôt des wateringues à Mathias Chevalier; créant une rente viagère au capital de 1,000 livres en faveur du sieur Lecomte; 9 avril 1772; — concernant les ponts à l'entrée des rues de Dunkerque et de Gravelines; 15 avril 1772; — autorisant le sieur de Herrypon à lever 6,000 livres en rente viagère sur le compte des wateringues; 29 avril 1772; — établissant les comptes du droit de moulage et de l'octroi sur les eaux-de-vie; 29 mai 1772; — décidant la répartition de l'état des charges et de la milice; 4 juin 1772; — autorisant le sieur de Herrypon à faire de nouveau une levée d'argent en rente viagère sur les wateringues; 3 août et 22 octobre 1772; — accordant des indemnités à quelques habitants de la rue de Dunkerque à cause du pavé; 3 octobre 1775; — concernant l'acquisition de la pâture des Capucins et Pénitentes le long du nouveau canal; 22 octobre 1772; — portant règlement pour le bureau d'administration des pauvres; 24 novembre 1772; — reproduisant l'arrêt du Conseil provincial d'Artois du 17 mars 1773 au sujet du droit de *pontgelt* sur les ventes; 15 avril 1773; — nommant de nouveaux administrateurs des pauvres; 1er décembre 1773; — autorisant Me Jouenne, procureur au Conseil d'Artois, à passer déclaration de ce que la ville de Bourbourg doit à Dejagher, l'un des gardes de cette ville; 1er décembre 1773; — décidant, de concert avec les députés de Gravelines, de se désister de la poursuite de l'affaire pendante au Parlement de Paris concernant la saisie réelle et le bail judiciaire des biens du sieur Deghels; 10 février et 22 mars 1774; — nommant de nouveaux administrateurs, un receveur et un greffier de l'hôpital; 1er décembre 1774; — accordant 500 l. de pension annuelle au sieur François et à sa femme, à cause du grand nombre de leurs enfants; 22 décembre 1774; — décidant la reconstruction d'un corps-de-garde; 31 janvier 1775; — votant l'acquisition d'une petite maison appartenant au sieur Dominique Vercoutre pour la joindre au corps-de-garde; 23 février 1775; — établissant les écoles latines; 7 mars 1775; — autorisant le trésorier de la ville à prendre des rentes viagères; 23 mars 1775; — ordonnant le remboursement des rentes dues : à l'abbaye de Ravensberghe, à Benoit Buret, à Jean-Baptiste Daeten, à Marie-Anne Vanwormhoudt, à la veuve Favier, à la veuve Jacques Depape, au sieur Lauwerein, à la veuve Bardin; au sieur de Macdonogh, à Mme de Montigny; 29 mars - 7 avril 1775; — désignant sur les ordres de l'Intendant trois sujets pour être échevins; 8 avril 1775; — ordonnant le remboursement des rentes dues : à la veuve Cardon, à l'abbaye du nouveau cloître à Bergues, au sieur Ghislain de Blonde, aux Annonciades de Dunkerque, au sieur le Dey, de Bergues, par transport des Jésuites de Courtrai, à la dame Denain, veuve de Me Vigoureux de Furnes, aux Dominicains de St-Omer, aux Pénitentes d'Aire, au sieur Herrewyn, avocat à Bergues, au sieur Herrewyn, de Craywick, à Me Vernimmen, conseiller-pensionnaire de Bergues, à l'église paroissiale de Bourbourg, à l'hôpital de Dunkerque, à Me Rylof; 29 avril - 9 août 1775; — établissant deux prêtres pour les écoles latines; 26 septembre 1775; — ordonnant le paiement de rentes à MM. de Coorebyter et Lebeau; 7 octobre 1775; — autorisant Me de Pape à traiter pour la nomination de la place de vicomte; 4 novembre 1775; — portant arrangement pour la nomination de vicomte; 4 novembre 1775; — approuvant le traité touchant la nomination du vicomte; 4 novembre 1775; — donnant quittance de la somme de 20,600 l. payée pour la nomination de vicomte; 20 novembre 1775; — portant nomination des administrateurs de l'hôpital; 1er décembre 1775; — remboursant la rente due à Jean Oulant; 6 janvier 1776; — désignant des députés du Magistrat au département pour satisfaire à la lettre de l'Intendant; 3 février 1776; — nommant un commissaire au magasin; 2 avril 1778; — concernant la reconstruction de la maison du maître d'école; 28 avril 1778; — accordant une pension de 200 l. au Sr Devinne et à sa femme à cause du grand nombre de leurs enfants; 30 avril 1778; — ordonnant des réjouissances à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine; 12 janvier 1779; — fixant la répartition générale augmentée de 15,000 livres; 24 août 1779; — nommant le greffier et le receveur des pauvres; 2 octobre 1781; — portant décision prise de concert avec les députés de Dunkerque et de Gravelines, touchant la juridiction consulaire; 4 octobre 1781; — concernant la répartition de la milice; 10 avril 1782; — défendant aux députations de faire aucune dépense « en buvette » à la charge de la communauté; 16 avril 1782; — portant qu'il ne sera fait aucun achat de bois, et qu'à l'avenir il n'en sera plus fait aucune distribution aux pauvres; 28

mai 1782 ; — accordant une indemnité de 1,000 l. à Etienne Vigreux pour la construction de sa maison ; 18 février 1783 ; — décidant la reconstruction d'un magasin de l'Hôtel de ville ; 2 mars 1784 ; — ordonnant la construction du pont sur le Vliet ; 8 juin 1784 ; — accordant des avances aux sieurs Boyet et Laplanche pour la construction de leurs maisons ; 15 juin 1784 ; — prescrivant la reconstruction du pont à l'entrée de la rue de St-Omer; 11 octobre 1785 ; — concernant l'acte de cession, faite à la ville par le marquis de Mézières, de l'exercice de la charge de vicomte, et la vente de cette charge au sieur Depape de Crombecque, moyennant la somme de 20,600 l.; 7-28 janvier 1787; — recevant le procès-verbal, fait par le sieur Caron, architecte, des réparations à faire aux murs bâtis pour le soutien des quais des deux côtés du canal traversant la ville; 15 mai 1787 ; — reproduisant la transaction passée entre le Magistrat et le sieur Vanwormhoudt concernant les offices des jurés-priseurs ; 19 juin 1787; — décidant de faire l'acquisition de deux petites maisons sur la place le long du quai, pour les faire démolir; 26 juin 1787; — sollicitant l'autorisation de faire conduire dans la maison de force à Lille, le nommé Jean Gehainne, tombé dans la plus grande démence; 14 août 1787 ; — ordonnant que tous les frais de procédure seront taxés le jeudi à l'assemblée des magistrats ; 9 novembre 1787; — nommant des administrateurs de l'hôpital et de la table des pauvres; 29 novembre 1787; — autorisant les demoiselles Deman à reconstruire leur maison près de la prison ; 14 février 1788 ; — accordant une somme de 1,000 l. aux dites demoiselles Deman, à titre d'indemnité pour la reconstruction de leur maison; 28 février 1788 ; — accordant une gratification annuelle de 100 l. au sieur Cappedeville, chirurgien, pour les services qu'il rend aux pauvres malades; 30 septembre 1788; — acceptant garantie du sieur Henri Delahaye pour une somme de 600 l. que la ville lui a avancée afin de l'aider à reconstruire sa maison ; 8 octobre 1788 ; — recevant sûreté du sieur Jean Caron pour une somme de 600 l. que la ville lui a avancée pour l'aider à mettre à deux étages une des maisons qui lui appartiennent en cette ville; 3 mars 1789; — nommant des administrateurs de l'hôpital et de la table des pauvres; 1er décembre 1789; — constatant la non-comparution des municipalités des villages de la ci-devant châtellenie de Bourbourg, lors de la présentation du compte de leur administration; 1er juillet 1790.

BB. 2. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1689-1767. — Règlement et ordonnance politique des échevins de la seigneurie de Nieulandt s'étendant dans la ville et châtellenie de Bourbourg, réglant les peines et contraventions sur la divagation des bestiaux et des chiens, l'extraction des tourbes, etc.; 1739. — « Ordonnance politique » des échevins de Bourbourg réglant les impositions sur les bestiaux, les peines et amendes à appliquer concernant la divagation des bestiaux et des chiens, la pêche dans les watergancs, le glanage, l'extraction des tourbes, les cabarets, la sureté et la propreté de la voie publique, la vente du beurre et autres denrées, le dépôt des immondices, le travail des dimanches et fêtes, l'abattage des animaux de boucherie, l'entretien des chemins et rues par les riverains, etc., renouvelée par le Magistrat de 1689 à 1711. — Convocation par le bourgmestre de la ville et châtellenie de Bourbourg, en qualité de premier officier municipal et en vertu des édits de Sa Majesté de 1764 et mai 1765, des députés de l'ordre ecclésiastique, de la noblesse et des officiers des quatre vassaux des différentes paroisses et communautés de la dite châtellenie pour s'assembler en la chambre échevinale de l'Hôtel-de-Ville de Bourbourg à l'effet de procéder à l'élection des notables. — Election d'officiers municipaux par les notables. — Arrêt du Conseil d'État, annulant une élection d'officiers municipaux. — Désignation de trois candidats à une place de conseiller du greffe de Bourbourg. — Ordonnance du maire, premier officier de Bourbourg, prescrivant aux députés de la noblesse et autres des juridictions de comparaître devant lui en chambre échevinale, le 22 novembre 1766, pour nommer un notable qui est à remplacer; 22 novembre 1766.

BB. 3. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1665. — Procès-verbaux des assemblées du Magistrat de Bourbourg et des paroisses de la juridiction de cette ville à l'effet de nommer des notables qui doivent choisir les officiers municipaux; pièces concernant la nomination des dits députés et notables.

BB. 4. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1696-1767. — Lettres patentes de Louis XIV, roi de France, portant création d'un office de conseiller procureur-syndic à Bourbourg, en faveur du sieur Jacques Hector; 22 juin 1696. — Arrêt du Conseil d'Etat, ordonnant au Magistrat de Bourbourg de restituer audit Hector les sommes par lui payées pour l'office de procureur-syndic, et portant réunion de cet office au corps de la communauté de la dite ville de Bourbourg ; 1696-1704. — Quittance du trésor royal pour la suppression de

l'office de contrôleur des déclarations de dépenses ; 1699. — Elections d'un notable dans l'ordre ecclésiastique aux lieu et place de feu M. Leroy, curé de Loon, et d'un notable parmi les habitants de la campagne, aux lieu et place de Pierre Casteloot, élu échevin ; 1767.

BB. 5. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1560-1693. — Renouvellement du Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg pour 1561 ; 1659-1693. — Ordonnances du roi Louis XIV portant nomination de délégués pour procéder à ces renouvellements. — Renouvellement de la loi fait en 1560 par Antoine du Bouchet, conseiller d'Etat et secrétaire des finances du Roi. « Cy-après ensuivent les noms de ceulx quy ont estez esluz pour le dicte loy souveraine : Mahieu Stalen, portmestre, François Carels, Baudrain Maes, Mahieu Mile, Jehan Labyte, Mahieu Beer, Antoine Vilain, Pierre Jakebant, Nicolas Laurens, Pierre Wendame. » — Renouvellement fait par messire Nicolas du Tot, seigneur de Bourbourg, baron d'Orgeville et de Balenghien : Louis de Wachter, bourgmaître, Antoine Claude de Molen, Mathieu Van der Naelde, Jean de Rutere, etc. ; 1660.

BB. 6. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1681-1783. — Édit du Roi, portant création des offices de receveur et collecteur des vingtièmes et autres impositions dans les pays, et de contrôleurs desdits receveurs ; — arrêts du Conseil d'État du Roi, portant que les communautés et seigneurs des bourgs qui voudront acquérir ces offices auront la préférence ; 26 juin 1696. — Ordonnance de l'intendant Desmadrys autorisant Jean-Baptiste Daeten, chargé de la vente et du recouvrement des finances de ces offices, à nommer auxdits offices jusqu'à ce que les Magistrats en aient fait l'acquisition ; 29 juin 1696. — Arrêt du Conseil d'État acceptant Antoine de Celuron pour opérer le recouvrement des finances provenant de la vente des offices susdits ; 10 avril 1696. — Arrêt du Conseil d'État portant réunion au Magistrat de Bourbourg de l'office de receveur contrôleur des finances dans cette ville et châtellenie moyennant la somme de 8,000 l., et 800 l. pour les deux s. la l. ; 10 juillet 1696. — Cession au profit de la ville, par le vicomte de Vaudreuil, des charges et états de grand bailli de la ville et châtellenie de Bourbourg ; 1773. — Arrêt du Conseil d'État portant réunion au Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg, de la charge de contrôleur-vérificateur de la recette générale et des recouvrements, moyennant paiement, par le Magistrat, au domaine, de la somme de 8000 l. ; 1696. — Nomination et réception d'Ignace Deschodt à l'office de receveur de la châtellenie de Bourbourg en remplacement du sieur Jean Butier, décédé ; 2 août 1681. — Arrêt du Conseil d'État et autres pièces touchant la réunion au corps de la ville des offices de mayeurs et assesseurs ; 1693. — Observations du Magistrat touchant les demandes des sieurs Regodt et Warin au sujet de la nomination d'un sixième procureur ; 1783. — Résolution du Magistrat de Bourbourg qui nomme maître Benoît Deny, avocat, aux fonctions de conseiller-pensionnaire de la ville et châtellenie de Bourbourg ; 1749. — Lettre du Duc de Croy au Magistrat de Bourbourg, pour recommander le sieur Cocquillier qui sollicite la place de procureur à Bourbourg ; 30 juillet 1775. — Réponse négative à la requête du sieur Cocquillier ; 5 décembre 1775. — Requête adressée par le sieur Ghislain Deschodt, trésorier héréditaire de la ville, châtellenie et vassalerie de Bourbourg, à l'intendant Barentin, pour obtenir voix délibérative au Magistrat ; 1702. — Arrêts du Conseil d'État et déclarations royales relatifs au droit de confirmation dû à cause de l'avènement du Roi à la couronne et de son mariage ; 1723-1726. — Cession par le marquis de Mézières au corps du Magistrat, de l'office de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg, moyennant 20,000 l., et 600 l. pour le couvre-chef de madame de Mézières ; 4 novembre 1775. — Nomination du sieur de Blonde aux fonctions de vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg ; 16 janvier 1776. — Révocation de l'office de vicomte de Bourbourg notifiée au sieur Jean-Baptiste de Schodt, vicomte, par le sieur marquis de Mézières, seigneur de la ville et châtellenie de Bourbourg, 1766. — Nomination audit office du sieur Benoît de Paepe, avocat en Parlement ; — Lettre du ministre de La Verdy, contrôleur général des finances, touchant le droit qu'a le vicomte de nommer son lieutenant, et sur le droit qu'a celui-ci d'assister aux assemblées des magistrats sans avoir cependant voix délibérative ; 1766.

BB. 7. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1727-1781. — Lettres : de M. Forceville de Méricourt, avisant le Magistrat de Bourbourg de l'envoi d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes du Roi qui portent réunion du greffe au corps de la ville et châtellenie de Bourbourg ; 1764 ; — de M. Pajot, recommandant

aux communauté et Magistrat de Bourbourg le sieur Perrier comme procureur postulant; — de M. Hardy, de Merville, annonçant sa nomination de député de commerce à Dunkerque; annonçant la nomination de M. Daeten aux fonctions de conseiller-pensionnaire ; — de M. de Calonne, recommandant le sieur Decamp pour remplir l'office de vicomte ; — du sieur Lenglé de Schoebecque, priant le Magistrat de continuer le sieur Lefebvre dans ses fonctions de conducteur des eaux et des écluses ; — de M. de Calonne, envoyant au Magistrat l'ordonnance du Roi qui maintient le Magistrat pour 1782 ; — du Magistrat de Merville, concernant l'établissement des commissaires de la magistrature ; — de M. de Calonne, recommandant pour la nomination à une place d'échevin de Bourbourg, le sieur Jansoone ; — de M. Du Chasteau de Willermont, procureur du Roi, à Lille, demandant au Magistrat de Bourbourg quel serait l'avis qu'il émettrait s'il était consulté dans la question d'accorder aux procureurs syndics voix délibérative ; 1778-1780.— Admission, par le Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg, du sieur Deschodt, comme receveur de la ville ; 1727.

BB. 8. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1778-1781. — Requête du sieur Goossens au Magistrat de Bourbourg à l'effet de pouvoir faire afficher son acte d'admission à l'exercice de priseur-juré de la ville de Bourbourg; certificat de capacité à l'appui; 1781. — Supplique adressée au Magistrat de Bourbourg par le sieur Steve, agent de police, pour obtenir une augmentation de salaire; 1778.

II.

REGISTRES DE RÉCEPTION DES BOURGEOIS. — DROIT DE DOMICILE.

BB. 9. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1658-1740. — Registre d'inscription de réceptions de bourgeois, renonciations à la bourgeoisie, déclarations et relèvements de bourgeoisie, etc., de la ville et châtellenie de Bourbourg. — Renonciation à la bourgeoisie par Louis de Wachter, seigneur de Harlebecque, pour devenir bourgeois de Bergues-Saint-Winoc; 16 décembre 1658. — Le sieur Alonzo Deloira demande à être reçu à la bourgeoisie et prête le serment requis ; 7 octobre 1662. — Le sieur Charles Quintois demande à pouvoir s'absenter pendant six ans et habiter Cassel sans perdre ses droits de bourgeois de Bourbourg; accordé; 6 octobre 1663. — Le sieur Edmond Mignard, bourgeois de Bourbourg, renonce à ladite bourgeoisie pour aller à Dunkerque où sa charge de secrétaire de l'intendance de marine requiert sa présence; 27 octobre 1690. — Le sieur Louis Guion, seigneur de Frenne, major et commandant de la ville de Gravelines, et dame Marie Rogier, son épouse, demandent à être reçus bourgeois de Bourbourg et sont admis ; 8 janvier 1697. — Le sieur Augustin Detax, écuyer, lieutenant-vicomte de la châtellenie de Bourbourg, demande à être reçu bourgeois de ladite ville; il est reçu et prête serment; 24 mai 1732. — Le sieur Jean-François Ceriotain, lieutenant au régiment de Rothe irlandais, en garnison à Bergues, demande à être reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; il est reçu et prête serment; 27 janvier 1739.

BB. 10. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

1740-1781. — Registre d'inscription de réceptions de bourgeois, renonciations à la bourgeoisie, déclarations et relèvements de bourgeoisie, etc., de la ville et châtellenie de Bourbourg. — Le sieur Chrétien Vercoustre, jeune homme, supplie les bourgmestre, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg de le recevoir comme bourgeois de ladite ville et châtellenie; il est reçu et prête serment; 8 octobre 1740. — Le sieur Jean-Vincent Peirin, avocat à Bourbourg, demande à être reçu à la bourgeoisie de Bourbourg; 10 juin 1750. — Messire Philippe-Joseph Herman d'Humisdale, chevalier de Fumal, capitaine au régiment des grenadiers de France, demande à être reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; il est reçu et prête le serment requis; 9 janvier 1755.— Le sieur Simon Pierdon, écuyer, capitaine en second des grenadiers au régiment d'infanterie irlandaise de Bulkeley, demande à être reçu bourgeois de la châtellenie de Bourbourg ; il est reçu et prête serment; 9 juin 1755. — Le sieur Pierre-Jérôme-Louis Meurin, ancien commissaire et contrôleur de la marine, pensionné, demeurant à Dunkerque, est reçu bourgeois de Bourbourg; 1er décembre 1757. — Messire Charles-Joseph Guazzo, écuyer, seigneur de la Motte, Belval, etc., demeurant à Bruxelles, est admis bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; 20 mai 1758.— M. Alexandre Joseph Fayolle, conseiller du Roi au bailliage de Saint-Omer, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg et prête le serment requis; 23 septembre 1758. — M. Thomas-Lambert Billion, avocat au Conseil d'Artois, est reçu bourgeois de Bourbourg; 15 mai 1759. — Le sieur Jacques Micheilt, avocat au Conseil souverain

d'Alsace, est reçu bourgeois de Bourbourg; 14 octobre 1760. — Le sieur Balthazar Baugrand de Lanclos, capitaine de navire, seigneur de Troyen, est admis bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; 29 janvier 1765. — Le sieur Jean-François Gamond, directeur des domaines de Flandre, demeurant à Lille, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; 26 septembre 1769. — Messire Marc-Alexandre-Armand de Foucault, chevalier, seigueur de la Loe et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, ingénieur en chef de la ville de Longwy, est reçu bourgeois de Bourbourg; par procuration le sieur Jacques Martin, procureur, prête le serment requis; 10 janvier 1775. —Le sieur Guillaume-Augustin Camp, bailli de la seigneurie de Zinneghem et Millam-Hollande, demeurant à Saint-Omer, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg et prête le serment requis; 24 juin 1776.

BB. 11. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1782-1790.— Registre d'inscription de réceptions de bourgeois, renonciations à la bourgeoisie, déclarations et relèvements de bourgeoisie, etc., de la ville et châtellenie de Bourbourg.— M. Philippe-Henri-Joseph Taviel, chanoine gradué de l'église cathédrale de Saint-Omer, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg, et le sieur Verhage, son procureur, prête le serment requis; 26 février 1782. —Le sieur Jean-Baptiste Deghels, grand-bailli des terres et seigneuries du Roi et des ville et châtellenie de Bourbourg, est reçu bourgeois de la ville et seigneurie de Bourbourg, et prête serment; 17 décembre 1782. — Le sieur Guillaume Wallez, gentilhomme, demeurant à Saint-Omer, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg, et prête le serment requis; 17 octobre 1785. — Messire François Magniez de Baccis, grand prévôt de la connétablie, inspecteur de la maréchaussée, seigneur de Baccis, Boulogne, Huiville, Orville, Sorel, Biermont, Mortemer, Lahaye, Dodegoville, etc., demeurant à Paris, est reçu bourgeois de la ville et châtellenie de Bourbourg; 22 août 1789.

BB. 12. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1740-1788. — Lettres et requêtes adressées au Magistrat de Bourbourg par des particuliers afin de pouvoir établir leur domicile en cette ville et obtenir la bourgeoisie; 1740. — demandes à l'effet d'obtenir la bourgeoisie; 1740 à 1781.

BB. 13. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1720-1788. — Requêtes adressées par des particuliers au Magistrat de la ville de Bourbourg afin d'obtenir l'autorisation d'établir leur domicile dans la ville et châtellenie dudit Bourbourg.

BB. 14. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1760. — Prétentions au droit d'issue élevées par le marquis de Mézières, au sujet d'une maison achetée par le sieur Fayolle, bourgois de Bourbourg; ces prétentions sont contestées par le Magistrat de Bourbourg; — traduction du traité d'union de la ville et de la châtellenie de Bourbourg et extraits des comptes de recette du droit d'issue de 1630-1644, fournis à l'appui de l'opposition du Magistrat.

BB. 15. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1665-1782. — Ordonnance du collége de la ville et châtellenie de Bourbourg concernant le droit qu'a le Magistrat de connaître des maisons mortuaires des ceurheers décédés à Dunkerque; novembre 1665. — Requêtes, mémoires et réflexions du Magistrat de Bourbourg sur le droit que les coutumes lui attribuent dans les maisons mortuaires des bourgeois décédés dans d'autres juridictions que celle de Bourbourg.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

I.

TAXES PERÇUES AU NOM DU SOUVERAIN, DU COMTE OU DU SEIGNEUR.

CC. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1761-1775. — Comptes de Jean Le Bon, Nicolas Guerin, Henri de Lattre, Charles de Herrypon, de Herrypon, frères et sœur, successivement receveurs de la ferme du don gratuit. — Quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes; — constitution d'une rente de 150 livres par an à la charge de la ville de Bourbourg en faveur de Albert-Antoine Waels pour satisfaire au don gratuit (13 juillet 1761); — conditions auxquelles le Magistrat de Bourbourg donnera en ferme au plus offrant, pour quatre ans, l'impôt mis sur les bières et vins, afin de payer l'abonnement au don gratuit; — cette ferme est adjugée à Henri de Lattre pour 2,500 livres pendant l'année 1764. — Répartition entre les villes et bourgs pour le paiement de la somme de 78,500 livres de France, montant du don gratuit: la quote-part de Bourbourg est de 9,792 l. 14 s. 11 d.

CC. 2. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1782-1788. — Comptes de Herrypon, frères, receveurs de la ferme du don gratuit, du 30 avril 1786 au 30 avril 1788. — La recette pour l'année 1786 monte à 3,400 livres, pour 1787 à 3,000 livres, et pour l'année 1788 à 4,100 livres. — Arrêts du Conseil d'Etat, états de répartition et autres pièces concernant la fixation des sols pour livre sur le don gratuit.

CC. 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1789. — Décompte de la ferme du don gratuit, rendu par Pierre de Clercq, « comme aussi des six sols par livre sur les octrois et fermes des eaux-de-vie, vins et bières à Bourbourg. » — Recette totale 11,045 livres; — dépense 10,229 l. 8 s. 8 d.

CC. 4. (Liasse.) — 12 cahiers, papier.

1749-1785. — Comptes, rendus par Félix Bertheloot, Antoine Léonart, Nicolas Guerin, Blaise Querquant et Jean-Baptiste Failly, successivement receveurs des domaines du Roi et de la ville et châtellenie de Bourbourg. « Recettes et quotes-parts des paroisses de la châtellenie: Bourbourg 966 livres, Loon 842, Craywick 582, St-Georges et St-Nicolas 527, St-Pierrebrouck 207, Millam-Curé 190, Looberghe 132, Drincham 177, Eringhem 379; total 4,002 livres.

CC. 5. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1657-1680. — Comptes de Jean Buret, receveur des *pointingues* (impositions) du village et ammanie de Craywick, châtellenie de Bourbourg.



CC. 6. (Liasse.) -- 30 cahiers, papier.

1672-1679. — Comptes de Jean Buret et Valentin Lesigne, successivement receveurs des *pointingues* (impositions) de l'ammanie de Drincham, de la paroisse de St-Pierrebrouck, de Craywick, etc., dans la châtellenie de Bourbourg.

CC. 7. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1661-1662. — Comptes de Jacques Van der Meersch, receveur des deniers provenant des deux livres d'imposition mise par le Magistrat de Bourbourg sur toutes les maisons et les habitants de la ville pour la contribution de l'envoi: — « Payé à Anne de Mons, hostesse à l'hostel de la chastellenie, la somme de 178 livres 14 sols pour avoir livré la viande, vin et appendances dans le bateau pour M. de Lallier avec Madame et autre compagnie, allans avecq le Magistrat visiter la Colme jusqu'à Watendam, au mois d'aoust. »

CC. 8. (Liasse.) — 24 cahiers, papier.

1661-1674. — Comptes de François Tant, Josse Bernaert, Jacques Baillie, Charles Baros, Joseph de Copman, Mathieu Aernots, François Lauman, Jean Buret et Jean de Man, successivement receveurs des impositions mises sur les terres de l'ammanie de Drincham pour subvenir au paiement des rations des soldats logés dans la châtellenie de Bourbourg. La taxe s'élève en 1662 à la somme de 7,705 l. 11 s. pour toute la châtellenie; pour l'année 1669, la recette de l'ammanie de Drincham monte à 389 l. 7 s., et les dépenses à 241 l. 14 s. 7d.

CC. 9. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1708-1715. — Comptes de Ghislain de Schodt et, après sa mort, de sa veuve, receveurs de la contribution imposée sur les habitants et les maisons de Bourbourg: — « Reçu la somme de 750 livres taxée à la charge de Madame l'abbesse de Bourbourg, communauté et enclos de son abbaye, pour les six premières années de contribution, la dernière finie le 15 mai 1708, pour satisfaire à l'envoi. » — Répartition de la recette: les quatre vassaux pour 10,000 livres; la paroisse de Loon pour 5,000 livres; la paroisse de Craywick pour 4,000 livres; la paroisse de St-George pour 3,800 livres; la paroisse de Drincham pour 4,160 livres; la paroisse de St-Pierrebrouck pour 2,000 livres; la paroisse de Millam-Cure pour 1,040 livres; somme totale 30,000 livres. — « Payé au sieur Cocle, premier pensionnaire à Ypres, pour le rembourser d'un présent qu'il a fait à une personne de distinction qui a rendu quelques services au département, 177 l. 6 s. »

CC. 10. (Liasse.) — 20 cahiers, papier.

1751-1789. — Comptes d'Etienne Janssoone, François Deny, Thomas Failly, Jean-Baptiste Failly, Michel de Bruyne, Louis Piddon et Jean de Schodt, successivement receveurs de la taxe mise sur toutes les maisons de la paroisse de Craywick, châtellenie de Bourbourg: — Montant de la taxe pour l'année 1754: 450 l. 14 s. 3 d. — « Payé à Mathieu Damman, couvreur en paille à Craywick, pour avoir travaillé à couvrir la maison du curé, 19 l. 17 s. 6 d. » — Recette totale pour 1768: 629 l. 6 s. et 6 d.; dépense: 563 l. 19 s. 9 d.

CC. 11. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1559, 1587, 1636, 1638, 1642, 1643.—Comptes de la vicomté et ville de Bourbourg, Gravelines et de la seigneurie de Nieulandt, appartenant au duc Charles-Philippe de Croy, duc de Havré, etc., rendus par Jacques Le Ducq et Etienne de Rutere: — « Remonstre le compteur que, par la présente guerre contre la France publiée l'année 1635, les inhabitants de la chastellenie de Bourbourg ont esté tellement ruinés par les armées de Sa Majesté catholique, les ayant par quatre années subsécutivement sustenues, que à grand peine les propriétaires trouvent des gens pour cultiver les terres, dont s'ensuit qu'une grande partie de la chastellenie est vague et point cultivée, ny aussi les terres voulues pour le mauvais argent estant excessif esdits quartiers, et comme le compteur ne saict aulcun moyen à recepvoir les années de St-Martin 1638 et 1639, selon qu'il n'at fait les précédentes années ne soit par des procès, faisant adjuger les terres en ses mains pour la rente foncière, mais lors il serat nécessaire que Vostre Excellence paye les nouveaux et vieux wateringues, dicages, fossillages et pointingues et logements des soldats.» — Total des mises: 4,873 l. 1 s. 8 d.; recette 6,957 l. 18 s.

CC. 12. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets.

1618-1619. — Compte de Ghislain le Ducq, receveur de la vicomté et châtellenie héréditaire des villes de Bourbourg, Gravelines et de la seigneurie de Nieulandt, appartenant à Messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Renty, seigneur de Thiennes, etc., vicomte héréditaire de Bourbourg: — « Receu du corps de ladite ville, pour

le tonlieu de la franche feste de Bourbourg, lequel a esté rachapté par icelle ville en l'an **1416**, aux nobles prédécesseurs de Monseigneur, pour la somme de 8 livres par an, eschéant au jour de Nostre-Dame Chandelier, portant ici en recepte, pour le Chandelier **1619**, VIII livres ; » — « Des taverniers en icelle ville, lesquelz doibvent annuellement à Monseigneur, pour le *bierwisp* et vente de cervoise, chascun 4 deniers, ce qui se distribue aux pauvres le jour du *blanc jeudi* par l'ordonnance de mon dict seigneur jusques à rappel, portant icy en recepte 11 s. 8 d. »

CC. 13. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1608-1640. — Quatre comptes rendus par Etienne de Rutere, receveur de la vicomté, ville et châtellenie de Bourbourg, Gravelines et seigneurie de Nieulandt, appartenant à Messire Charles-Philippe de Croy, duc d'Havré, premier maréchal héréditaire du Saint-Empire et châtelain héréditaire de la châtellenie de Bourbourg et Gravelines : — « Monseigneur a droict de lever, au jour du blanc-jeudi, de chasque cordonnier en la ville de Bourbourg, une paire de souliers tels que son receveur plaist de choisir, en payant à chascun IIII escalins et se distribuent iceux aux pauvres de la ville, ci pour huit cordonniers, 24 livres. »

CC. 14. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1600-1601, 1720-1730. — Décompte entre le sieur Lecocq, receveur de la châtellenie de Bourbourg, et le vicomte seigneur dudit lieu, de la recette des rentes foncières et seigneuriales. — Récapitulation générale pour dix ans du compte de recette que rend Joseph Daverdoing aux créanciers de la dame de Mézières, tant des droits, revenus annuels et casuels, que des fermages de la vicomté de Bourbourg et dépendances : « Le total des recettes s'élève à la somme de 68,613 liv. 16 sols ; » — « Rentes nommées *durghelt* (rentes en nature) faisant, pour les dix années ensemble, 123 l. 19 s. 2 d. ; » — « Plus, un verre de cristal en forme de coupe que doit l'abbaye des religieuses de Bourbourg, pour les dix années 9 l. 7 s. 6 d. »

CC. 15. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1670-1765. — Comptes-rendus par François Ellesort, receveur des rentes foncières et seigneuriales de la terre et seigneurie de Drincham, Boulaere. Ten Ackere, en la châtellenie de Bourbourg, appartenant à François-Marie de Cupere : — « Reçu de François de Meester, pour le premier fief de cette seigneurie, contenant deux mesures de terres à Drincham, pour trois années de recognoissance d'une paire de chapons par an, la dernière escheu à la St-Martin 1700, porte 6 l. 6 s. » — Comptes de Pierre Van Wormhoudt, Bartholomé Daeten, Philippe Itsweere et Gabriel Hellewez, successivement receveurs des rentes foncières et autres revenus de la seigneurie de Vroylande dans la châtellenie de Bourbourg.. — Comptes de Jean Buret, receveur de l'ammanie de Millam-Cure.

CC. 16. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 80 feuillets.

1678. — « Cœuilloir touchant la recette des reconnaissances et autres droits de la seigneurie de Laplanque, dues à Gérard de Berch, seigneur dudit lieu, à cause de sa seigneurie, s'étendant dans la ville et châtellenie de Bourbourg, renouvelé par Pierre Van Wormhoudt, bailli et receveur dudit lieu : » — « Les Pénitentes de Bourbourg doivent 6 l. ; les Pères Jésuites 55 l. »

CC. 17. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1685. — Cœuilloir de l'ammanie de St-Georges et St-Nicolas, contenant les noms de tous les propriétaires et occupeurs des terres des ammanies susdites, fait par Ignace de Schodt, en vertu de l'ordonnance du Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 18. (Registre.) — In-folio, papier, 120 feuillets.

1710-1719. — Cœuilloir ou livre de recette des biens et rentes appartenant au seigneur vicomte de Bourbourg.

CC. 19. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1628. — Cœuilloir pour Jacques Leducq, receveur pour monseigneur le puissant comte d'Havré, etc., vicomte de Bourbourg et de Gravelines, de tous les revenus de ladite vicomté, consistant en rentes foncières et seigneuriales, fermages, etc.

CC. 20. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1664-1666. — Registre ou cœuilloir des recettes dans la ville de Bourbourg.

CC. 21. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1687. — États des terres de chaque seigneurie des quatre vassaux de la châtellenie de Bourbourg, dressés pour l'imposition des tailles et autres contributions dont ces vassaleries sont chargées.

CC. 22. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1750.— Rôles pour la perception des vingtièmes dans les paroisses de Ravensberghe, St-Pierrebrouck, Craywick, seigneurie d'Hasnon, St-Georges, Merckeghem, Outhove, Bollezeele, Millam, Loon, Looberghe, Holque, Eringhem, Drincham, Cappellebrouck et Burgravenbrouck, dépendantes de la châtellenie de Bourbourg.

CC. 23. (4 Liasses.) — 100 pièces, papier.

1752-1756.—Rôles pour la perception des vingtièmes dans les paroisses de St-Georges, Craywick, Bourbourg, Loon, Saint-Pierrebrouck, Drincham, Looberghe, Millam-Cure et Eringhem, dépendantes de la châtellenie de Bourbourg.

CC. 24. (2 Liasses,) — 60 pièces, papier.

1757-1761. — Rôles pour la perception des vingtièmes dans les paroisses de Craywick, Bourbourg, Millam-Holland, Bollezeele, Holque, Millam-Seigneurie, Saint-Georges, Eringhem, Loon, Millam-Cure, Saint-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Drincham, Merckeghem, Ravensberghe, Zinneghem et seigneurie d'Hasnon, dépendantes de la châtellenie de Bourbourg.

CC. 25. (Liasse.)— 40 pièces, papier.

1711-1749. — Rôles pour la perception du dixième denier dans la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 26. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750.— Relevé du revenu annuel et du vingtième de la paroisse de Ravensberghe, châtellenie de Bourbourg, dressé suivant le rôle et les déclarations des propriétaires et occupeurs des terres, maisons et fermes : le revenu monte à 12,815 l. et le vingtième à 640 l. 15 s.

CC. 27. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1701-1790. — Rôles de la capitation dans la ville de Bourbourg : En 1738, la capitation montait à la somme de 969 l. 6 s. 9 d.; en 1751, elle montait à 771 l. 4 s. 7 d.; en 1761, à 1,550 l. 3 s. 8 d.; en 1771, à 1,041 l. 15 s. 8 d.

CC. 28. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1694-1789. — Copies des rôles de la capitation dans la ville et banlieue de Bourbourg et autres. — États des charges imposées sur la châtellenie de Bourbourg : De 1767 à 1790, ces charges montent à la somme de 89,656 l. 15 s. 11 d., dans laquelle les quatre vassaux contribuent pour 25,000 livres.

CC. 29. (2 liasses.) — 130 pièces, papier.

1664-1723. — Extraits des rôles de répartition touchant la quote-part à payer, dans les impositions de la châtellenie de Bourbourg, par les vassaux de Zinneghem, Holque, Cappellebrouck et Ravensberghe-Hazenoeve : — En 1723, la part de Zinneghem montait à 2,144 l. 2 s. 9 d.; la part de Ravensberg à 3,972 l. 6 s. 8 d.

CC. 30. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1694-1696. — Extraits des rôles de répartition touchant la quote-part à payer, dans les impositions de la châtellenie de Bourbourg, par les vassaux de Zinneghem, Holque, Cappellebrouck, Ravensbrouck, Hazenoeve: En 1694, la part de Cappellebrouck était de 3,890 liv. 12 s. 11 d. — « 1696, payé aux pères capucins quatre pots de vin de Champagne, 10 l.; dépenses pour le renouvellement du Magistrat: une douzaine de dindons, une douzaine de poulets et sept couples de pigeons, 21 l. 12 s. 6 d.; 24 livres de lard, 18 l. 7 s. 6 d.; » — « Pour avoir travaillé au renouvellement du Magistrat, 42 l.; aux valets de M. l'Intendant, trois pintes de Champagne, 1 l. 17 s. 6 d.; à MM. les Magistrats trois bouteilles de Champagne, 3 l. 15 s.; quatorze bouteilles de vin blanc 14 l.; pour le provincial des capucins, cinq bouteilles de Champagne 6 l. 5 s. »

CC. 31. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1716-1787. — Rôles de répartition des impositions entre les différentes châtellenies de la Flandre maritime: — Répartition de 60,000 l. votées par le département en 1771 : la châtellenie d'Ypres doit 9,430 l. 14 s.; celle de Cassel, 14,038 l. 12 s.; celle de Furnes, 13,115 l. 8 s.; celle de Bergues, 9,338 l. 10 s.; celle de Bailleul, 5,328 l. 14 s.; celle de Bourbourg, 2,242 l. 5 s.; celle de Warneton, 2,334 l. 9 s.; le territoire de Dunkerque, 778 l. 4 s.; la juridiction de Poperinghe, 1,780 l. 14 s.; Merville, 1,032 l. 2 s.; Wervicq, 580 l. 8 s.

CC. 32. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1749-1788. — Rôles et taxes de la contribution des cinq vingtièmes imposés sur la Flandre maritime et dans laquelle la ville et châtellenie de Bourbourg doit contribuer : — Année 1749, 2,546 l. 8 s. 11 d.; année 1763, 2,100 l.; année 1770, 1,863 l. 6 s. 6 d.; année 1779, 2,109 l. 8 s. 5 d.

CC. 33. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, maisons et terres dépen-



dant de la seigneurie de Mevrouwenbrouck et Zinneghem en la châtellenie de Bourbourg, dressés pour l'imposition du vingtième.

CC. 34. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures et terres situées sous la commune d'Eringhem, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'intendant de Flandre pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs.

CC. 35. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures et terres situées sous la paroisse de Craywick, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'intendant de Flandre pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs.

CC. 36. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750. — Etats des maisons, moulins et autres biens situés en la ville de Bourbourg avec le prix auquel chaque partie est louée, ensemble les noms des propriétaires et occupeurs, dressés conformément à l'ordonnance de l'intendant de Flandre; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs.

CC. 37. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, maisons, pâtures et terres, avec le prix auquel chaque partie est louée ou évaluée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition du vingtième dans les communes de la châtellenie de Bourbourg.

CC. 38. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures, terres et moulins situés sous la paroisse de Loon, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations des terres affermées et non affermées.

CC. 39. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures et terres, situées sous la paroisse de St-Pierrebrouck, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires des terres affermées et non affermées.

CC. 40. (Liasse). — 100 pièces, papier.

1750. — Etat des fermes, pâtures, terres et moulins situés sous la paroisse de Cappelbrouck, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires des terres affermées et non affermées.

CC. 41. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750. — États des fermes, pâtures, prairies et maisons situées sous la seigneurie d'Houtove dit Ravensberghe, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires des terres affermées et non affermées.

CC. 42. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750. — États des fermes et terres situées sous la seigneurie du Gheer, paroisse de Merckeghem, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs des terres.

CC. 43. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures, terres et moulins situés sous la paroisse de St-Georges, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs des terres.

CC. 44. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1750. — États des fermes, pâtures, terres et bois situés sous la paroisse de Millam-Cure, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'Intendant pour l'imposition des vingtièmes; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs des terres.

CC. 45. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1750. — Etats des fermes, pâtures, terres, maisons et moulins situés sous la seigneurie de Millam-Hofland, châtellenie de Bourbourg, avec le prix auquel chaque



partie est louée, dressés conformément à l'ordonnance de l'intendant de Flandre pour l'imposition des vingtièmes ; — déclarations faites par les propriétaires et occupeurs des terres.

CC. 46. (Registre.) — In-folio, papier, 136 feuillets.

1698-1708. — Agenda contenant la désignation des terres situées sous la commune de Craywick et indiquant les noms des occupeurs.

CC. 47. (Liasse.) — 40 cahiers, papier.

1702-1710. — Taxes mises sur toute la châtellenie de Bourbourg pour payer la contribution annuelle dans les aides et envois : Loon, 5,116 l., Craywick, 9,200, Saint-Georges, 8,740 l., St-Pierrebrouck, 4,600, Eringhem, Looberghe-Cure et Drincham, 9,568 l.

CC. 48. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1679-1740. — Taxes de la paroisse de Craywick à raison de vingt-deux sols par mesure pour le paiement de envois et aides.

CC. 49. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1684-1740. — Taxes des paroisses de Drincham, Looberghe et Eringhem-Cure, à raison de trente-cinq sols par mesure de terre, pour satisfaire au paiement des aides et envois.

CC. 50. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1684-1740. — Taxes de la paroisse de Loon, à raison de vingt-cinq sols la mesure, pour satisfaire au paiement des quotes-parts de la châtellenie dans les aides et envois.

CC. 51. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1685-1740. — Taxes de la paroisse de Saint-Georges, à raison de vingt-trois sols la mesure pour satisfaire au paiement des quotes-parts de la châtellenie dans les aides et envois.

CC. 52. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1688-1788. — Taxes de la paroisse de Millam, à raison de quatre livres cinq sols la mesure, pour satisfaire au paiement des quotes-parts de la châtellenie, dans les aides et envois.

CC. 53. (Liasse.) — 25 cahiers, papier.

1716-1736. — Taxes pour la perception des impositions dans les communes de Loon, Craywick, Saint-Georges, Saint-Pierrebrouck, Drincham et Millam, afin de subvenir au paiement des dettes de la châtellenie.

CC. 54. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1741-1788. — Taxes des paroisses de Drincham et Eringhem, à raison de cinquante-trois sols la mesure, pour subvenir au paiement des charges de la châtellenie de Bourbourg.

CC. 55. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1758-1783. — Taxes sur les terres de la paroisse de Saint-Nicolas, pour subvenir au paiement des charges de la châtellenie.

CC. 56. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1682-1788. — Taxes des quatre vassaux de la châtellenie de Bourbourg, paroisse de Saint-Pierrebrouck, à raison de quatre livres cinq sols par mesure, afin de subvenir au paiement des charges de la châtellenie.

CC. 57. (7 Liasses.) — 120 pièces, papier.

1708. — Taxes de la contribution des paroisses de St-Pierrebrouck, St-Georges, Loon, Millam, Drincham et Craywick afin de payer leur quote-part dans la somme de 42,954 l. imposée à la châtellenie de Bourbourg.

CC. 58. (Liasse.) — 30 cahiers, papier.

1710-1715. — Taxes imposées aux paroisses de Loon, Craywick, Saint-Georges, Saint-Pierrebrouck, Eringhem et Millam-Cure dans la châtellenie de Bourbourg, pour le paiement des envois de 100,000 l. en 1710, de 30,000 l. en 1712 et de 60,000 l. en 1713.

CC. 59. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1741-1788. — Taxes imposées par le Magistrat de la châtellenie de Bourbourg sur la paroisse et ammanie de Loon, à raison de 46 s. par mesure de terre, afin de subvenir au paiement de la quote-part dans les envois imposés à ladite châtellenie, lesquels montent pour 1741 à la somme de 75,877 l. 6 s. 8 d. : — la somme incombant à la paroisse de Loon s'élevant à 19,489 l. 3 s.

CC. 60. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1741-1788. — Taxes imposées par le Magistrat de la châtellenie de Bourbourg, sur la paroisse de Craywick, à raison de 36 s. par mesure, afin de subvenir au paiement des contributions de la châtellenie ; — la quote-part de la paroisse de Craywick monte pour 1756 à 11,547 l. 16 s. 5 d., et pour 1776 à 13,805 l. 18 s. 10 d.

CC. 61. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1741-1788. — Taxes imposées par le Magistrat de la

châtellenie de Bourbourg sur la paroisse de St-Georges, à raison de 35 sols par mesure, afin de subvenir au paiement de la quote-part dans les aides et envois imposés à la châtellenie: — la paroisse de Saint-Georges payait en 1765 la somme de 8,992 l. 15 s. 9 d. et en 1776 celle de 12,732 l. 13 s. 8 d.

CC. 62. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1739-1759. — États des charges qui doivent être imposées sur la châtellenie de Bourbourg: (1755), aide ordinaire 11.433 l. 2 s. 3 d.; subside extraordinaire 13,662 l. 19 s. 8 d.; capitation 4,389 l. 19 s. 4 d.; abonnement du contrôle 4,261 l.; abonnement du droit de courtier 468 l. 19 s.; abonnement des 4 patards au bonnier 4,143 l. 5 s.; une année des gages de la maréchaussée 782 l. 14 s.; une année des gages des maîtres des postes, 100 l.; entretien et habillement des milices, 140 l.; deux sols pour livre, 1,081 l. 8 s. 7 d.; gages et honoraires ordinaires, 7,817 l. 17 s.; rentes foncières 6,000 l.; gratifications ordinaires 1,734 l. 10 s.; vins des présents 1,000 l.; voyages des magistrats 600 l.; voyages des messagers 400 l.; réparations et entretien des édifices 2,500 l.; instruction des procès 500 l.; dépenses pour passages des troupes 200 l.; frais extraordinaires 5,000 l.; total 64,216 l.

CC. 63. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1681-1695. — Ordonnances et arrêts du Conseil d'État du 1 février 1681, ordonnance du roi du 22 novembre 1695, ordonnance de l'intendant Méliand, et requête des bourgmestre et échevins de Bourbourg, touchant le droit de franc-fief et de nouvel acquêt que l'on prétend introduire dans la Flandre flamingante.

CC. 64. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1660-1680. — États des terres, rentes et autres charges appartenant aux sujets du roi d'Espagne et confisqués au profit du roi de France.

CC. 65. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1734-1749. — Règlements de l'intendant Bidé de la Grandville touchant l'imposition de l'abonnement et du dixième dans les châtellenies de la Flandre maritime; — mémoires, rôles arrêtés au Conseil; — état du montant des rôles du vingtième des biens de la châtellenie de Bourbourg, 1755; — état des sommes que les marchands, négociants et artisans qui sont sur les grandes routes, doivent payer conformément à l'article XI de l'édit du mois de mai 1749.

CC. 66. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1674. — Répartition des sommes que chaque village devra payer dans les 25.437 l. 10 s. 6 d. demandés par M. de Merstrate, receveur du roi catholique à Saint-Omer, à la châtellenie de Bourbourg; — la ville de Bourbourg doit y contribuer pour la somme de 2,312 l. 11 s. 3 d.; — quittances et notes.

CC. 67. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1725-1726. — Arrêt du Conseil d'État qui règle le temps et la manière dont la levée du 50e denier du revenu des biens pendant 12 ans devra être faite en exécution de la déclaration du 5 juin 1725. — Dénombrement des terres et prairies de la ville et enclavement de la châtellenie, dressé pour la répartition du 50e denier.— Arrêt du Conseil d'État portant que les redevables du droit de confirmation ne pourront être reçus à fournir opposition aux rôles qu'après avoir payé moitié des sommes pour lesquelles ils y seront compris (1725). — Déclaration du roi qui révoque la levée du 50e denier en nature (21 juin 1726).

CC. 68. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1708-1711. — Accords entre le receveur des contributions des États-généraux des provinces unies, d'une part, et les députés des châtellenies d'Ypres, Furnes, Bergues, Bourbourg et Cassel, d'autre part, touchant la somme que chaque commune devra payer dans les impositions à commencer du 1er mai 1708. — Correspondance entre ledit receveur, le sieur Brielle et les Magistrats des différentes communes soumises à ces impôts. — Procès-verbaux des résolutions prises à cette fin par les députés desdites châtellenies. — États de répartition desdites impositions sur les châtellenies. — Lettres des marguilliers de l'église de Bourbourg à M. de la Croix, receveur des droits d'amortissement, réclamant contre ce droit qu'on voudrait leur faire payer pour une rente assignée sur les wateringues de ladite châtellenie.

CC. 69. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1661-1734. — Edits du Roi Louis XIV touchant les modérations accordées à la ville et châtellenie de Bourbourg pour le paiement des rentes confisquées, biens vendus à vil prix et autres abus commis pendant la guerre. — Arrêts du Conseil d'Etat: portant modération des rentes et arrérages de la ville et châtellenie de Bourbourg à cause des dommages éprouvés durant la guerre; — permettant aux villes et bourgs du royaume d'ac-

quérir, sur le pied de l'édit de Mars 1695, les domaines du Roi et les rentes qu'ils peuvent devoir; — portant remise de 1/4 dans l'aide ordinaire et extraordinaire de 1713 et de 1/6 pour 1714 et 1715 en faveur de la ville et châtellenie de Bourbourg. — Correspondance entre le Magistrat de Bourbourg et le receveur général des finances, relativement à la modération de 269 l. 13 s. 4 d. accordée sur l'imposition des 4 patards par bonnier à cause l'inondation de 1075 bonniers de terre dans la châtellenie de Bourbourg.

CC. 70. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1644-1685. — Requêtes adressées à l'Intendant par les bourgmestre et échevins de Bourbourg, à l'effet d'obtenir modération des impositions à cause des pertes que la châtellenie a subies par les inondations et les destructions de la guerre; — par les habitants de Drincham, représentant à l'Intendant de Chatignonville l'impossibilité où la guerre les a réduits d'acquitter les charges publiques, et demandant des modérations d'impositions; joint l'avis du Magistrat de Bourbourg disant que les exposants ne sont pas fondés dans leur demande de modération pour 1674, mais seulement pour 1675, et cela pour les terres basses qui ont été inondées; — par les Magistrats des châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg et du territoire de Dunkerque, à l'effet d'obtenir des remises d'impositions en 1685, à cause des charges qui ont pesé sur elles pendant les guerres.

CC. 71. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1668-1760. — Réclamation du Magistrat de Bourbourg contre l'abbesse et religieuses de l'abbaye Notre-Dame en cette ville,, au sujet des contributions dont ces dernières prétendent être exemptes; — avis de procureurs, répliques, dupliques et autres pièces à l'appui de cette réclamation. — Édit du Roi, portant augmentation de deux s. par l. du dixième denier à commencer du premier de l'an 1747. — État, dressé par les habitants du Nieuland, châtellenie de Bourbourg, des personnes qui ont eu leurs biens endommagés pendant le siége de Linque; modération de fermages qui leur est accordée pour ce motif.

CC. 72. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1750. — Mémoires présentés par les Magistrats, et correspondance entre le Magistrat de Bourbourg et le sieur Baudart, maître des postes à Gravelines, concernant l'exemption d'impôt à laquelle le sieur Baudart prétend pour une cense et 160 mesures de terre qu'il occupe dans l'étendue du territoire de Bourbourg conformément à l'ordonnance du Roi du 30 juin 1681.

CC. 73. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1656-1678. — Contestation entre l'abbé de St-Bertin et les pointeurs de Craywick et de St-Georges relativement aux impositions, dont le premier se prétendait exempt. — Prétentions de François-Marie de Cupere, seigneur de Drincham, touchant l'exemption des pointages sur ses terres à Eringhem; — décision du Magistrat rejetant les prétentions dudit sieur de Cupere.

CC. 74. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1630-1783. — Lettre de l'intendant de Caumartin suspendant l'effet de l'exemption des vingtièmes qui avait été accordée aux militaires suisses et à leurs veuves; 1776; — états des sommes payées, par l'administration de la châtellenie de Bourbourg, à titre de remise des vingtièmes royaux, sur les biens fonds de la veuve du sieur Vaulet, officier suisse. — Réclamation de divers habitants de Loon touchant l'exemption des pointages de cette paroisse; 1630. — Arrêt du Conseil d'Etat fixant à 130,000 l. le montant du troisième vingtième à payer par les châtellenies.

CC. 75. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1689-1694. — Ordres donnés par Charles Cobrisse et François de Camora, conseillers et maîtres honoraires de la Chambre des comptes du roi à Bruxelles, intendants de Flandre, aux paroisses et seigneuries formant la châtellenie de Bourbourg, de payer les contributions qu'elles doivent pour sauvegarde et comme représailles des contributions de guerre levées par les Français.

CC. 76. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1707. — Lettre adressée au Magistrat de Bourbourg touchant le pointage d'une terre située sous St-Willebrord, que le sieur de Vuldre, propriétaire, prétend injustement imposée dans la châtellenie de Bourbourg, puisqu'elle n'est pas sous cette juridiction; — le Magistrat répond qu'il est en état de prouver par titre que ladite terre dépend de Bourbourg, ammanie de St-Georges. — Requête adressée par le Magistrat de Bourbourg à l'intendant de la Grandville, demandant que la ferme dite Sou-

tenay puisse être imposée, comme faisant partie de la châtellenie, territoire de Craywick ; ordonnance de l'Intendant faisant droit à cette demande; 30 septembre 1741.

CC. 77. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1674-1784. — Requêtes adressées à l'intendant le Boistel par diverses personnes se prétendant indûment imposées. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par la veuve et les enfants du sieur Liège pour obtenir la restitution des impositions et charges qu'ils ont payées mal à propos depuis 1772 jusqu'à 1782.

CC. 78. (Liasse). — 140 pièces, papier.

1690-1759. — Lettres adressées par MM. de Madrys et de Caumartin, intendants, Lenglé et Crepin, contrôleurs généraux des finances, et autres personnages, au Magistrat de Bourbourg, relativement aux impôts dont le paiement est en retard, et aux aides et tailles imposées sur la châtellenie.

CC. 79. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1738-1763. — Édits, déclarations et ordonnances du Roi, arrêts du Conseil d'État et ordonnances des Intendants de la Grandville, de Séchelles, etc., réglant le mode de perception des impôts, fixant et déterminant les impôts nouveaux, les modifiant, les prorogeant ou les abolissant.

CC. 80. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1722. — Mémoire justificatif des Magistrats de la châtellenie de Bourbourg tendant à prouver que les actes tels que sentences, jugements et actes judiciaires du Magistrat de Bourbourg ne sont aucunement soumis au droit de petit scel, ni indiqués comme sujets à ce droit dans les déclarations royales du 20 mars 1708 et du 29 septembre 1712 ; — réponse du directeur de la régie des droits de contrôle des actes et petit scel au Mémoire du Magistrat de Bourbourg.

CC. 81. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1685. — Etat des rentes nouvellement créées pour subvenir au paiement des indemnités dues aux personnes qui ont eu leurs terres incorporées dans les fortifications de Dunkerque.

CC. 82. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1680-1682. — Imposition mise sur la châtellenie de Bourbourg pour dédommager les particuliers dont les terres ont été inondées à Oostdunkerque ; — répartition de la taxe imposée pour couvrir la somme de 2,736 fl. à laquelle monte l'indemnité. — Etat des personnes qui sont dans l'impossibilité de payer leurs impositions dans la paroisse de Zinneghem. — Etat des terres vagues et abandonnées à Bourbourg à cause de la surélévation des impositions. — Requêtes au Roi pour demander des modérations.

CC. 83. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1601-1679. — Edit des archiducs Albert et Isabelle portant que les rentes et autres redevances pourront être remboursées au taux que les monnaies d'or ou d'argent auront au jour du remboursement et non à celui du jour de création; 25 juin 1601. — Edit de Louis XIV portant que les monnaies de France auront cours à Aire et Saint-Omer au même taux que dans les autres parties de la province d'Artois.

CC. 84. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1688. — Procès-verbaux relatifs à la liquidation et vérification des dettes à la charge des vassaux de la châtellenie de Bourbourg en général et en particulier. — Arrêt du Conseil d'État du Roi portant défense aux créanciers des communautés d'exercer aucune poursuite contre elles pendant un an.

CC. 85. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1756. — Mémoires du Magistrat de Bourbourg réclamant contre l'imposition des vingtièmes sur la pension des Échevins, et tendant à prouver que le receveur actuel de la ville n'est pas en droit de prétendre à la recette de la capitation.

CC. 86. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1669-1768. — Déclaration par le Magistrat de Bourbourg des sommes payées à Sa Majesté pendant l'année 1669, y compris celle de 2,401 l. 9 s. 7 d. incombant à la ville de Bourbourg dans la somme de 37,050 l. imposée à la châtellenie. — Lettres des receveurs généraux au Magistrat de Bourbourg, leur ordonnant de payer leurs impositions sans retard. — Lettre de M. Lenglé de Schoebecque envoyant au Magistrat de la ville et châtellenie de Cassel copie de l'arrêt du Conseil d'État en date du 18 juin 1766 qui a fait remise du subside entier à la province de la Flandre Maritime ; — avis de l'obtention de cet arrêt

donné par les Échevins de Cassel à ceux de Bourbourg.— Lettre de MM. les députés ordinaires des États de Lille, Douai et Orchies, aux États de la Flandre Maritime concernant l'augmentation de l'abonnement du contrôle; 1er juin 1768.

CC. 87. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1669-1706. — Ordonnances du marquis de Louvois, surintendant des postes, relatives à la ferme des chevaux de louage; — de l'intendant des Madrys sur le même sujet; — du Roi touchant le service des postes. — Réclamation par le receveur général des finances de Flandre, des quittances des gages attribués aux offices de conseillers garde-scels qui ont été réunis à la ville.

II.

RECETTE GÉNÉRALE DE LA CHATELLENIE ET DE LA COMMUNE.

CC. 88. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1581-1587, 1601-1635. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Marand Ords (1581-1587) et Gilles de Raymaeker (1601-1635) : —1581. « Receu de Michel Wyckaert, pour la ferme du droit de la cauchie, xv s.; — de Guillaume Bere, pour la ferme du droit de marchiez au poisson, IIII l. IIII s.; — de Baudewyn Maes, receveur du duc de Vendosmes, pour une année de rente à cause des rédiffications des prisons, escheu à Pasques IIIIxx sept, c IIIIxx XII l. » — 1616. « Payé à J. Van Simpel, pensionnaire de la Cour et Chastellenye de Cassele, la somme de IIIIxx v l. XVIII s. pour la quote que MM. de ceste ville et chastellenie doibvent porter en la somme de IIIm florins quotisés entre les villes et chastellenies de Oost et Westflandres, pour la poursuite de certain procès qu'ils ont contre les ecclésiastiques et quatre membres de Flandres, IIIIxx v l. XVIII s. »

CC. 89. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1639-1650. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Gilles de Raymaeker (1639-1644), Claude Colen (1645-1647), Guillaume Page (1648), Cornille Maes (1649-1650) : — 1642. « Pour arrentements de différentes parties de fond sur le marchiez pour y bastir des maisons, 654 l. 4 s. 6 d. » — 1646. « Payé à Jean Van Wormhoudt, pour avoir tenu garde sur la mer, par ordre du Magistrat, ensemble pour livraison de deux chariots de foin et deux moutons au gouverneur de Gravelines, suivant l'ordonnance, la somme de 74 l. »

CC. 90. (Cahier.) — Papier, 40 feuillets.

1643. — Compte rendu par les héritiers de Gilles de Raymaeker, en son vivant receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 91. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1650-1694. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Jacques Herving, Corneille Maes, Charles Van Wormhoudt, Antoine de Coster, Guillaume Van der Naelde, Guillaume Boudts, Pierre Van Wormhoudt, F. Mahieu, Jean Buret et la veuve de Pierre Ignace de Schodt : — 1650. « Quant aux amendes qu'ilz se souloient juger par les trois banqz que l'on appeloient *tiercstroom* et *marctstroom* estanz de XII livres, lesquelles se jugeoient par les port-maistres et eschevins, ensemble les ceurheers des villes de Bourbourg, Berghes et Furnes, l'on n'en tient plus. » — 1653. Total des recettes, 9,059 l. 8 s. 6 d.; total des dépenses, 10,809 l. 17 s. — 1674. Total de la recette de l'ammanie de Saint-Georges, 12,133 l. 9 s. 2 d.; total de la dépense, 11,403 l. 15 s.

CC. 92. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1651-1660. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Cornille Maes (1651-1652), Mathieu Deny (1653-1657), Jean Buret (1658-1660) : — 1651. « Pierre de Schodt, auparavant Louis Hazebaert, à cause de certain fond de terre aboutant au costé west la maison dudit Hazebaert, oost à la brasserie, du costé sud aux remparts, et du costé nord au pont de l'Oofstraete qu'il tient en arrentement à condition de tenir à perpétuité un huis venant à la rue, et autre venant au rempart pour en cas de nécessitez y pouvoir passer, 8 l. » — 1655. « Pour les vins et présents à plusieurs gentilshommes et notables pour l'avancement de ceste ville et chastellenie selon le registre des vérifications durant ceste administration, 578 l. 16 s. »

CC. 93. (Liasse). — 10 cahiers, papier.

1661-1670. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Jean Buret : — 1665. « Payé à Antoine François, escuyer, seigneur de Wez, etc., pour ses honoraires en qualité de bourgmestre durant l'année de ce compte, conformément au règlement, 192 l. 6 s. » — 1667. « Payé pour les dépenses faites à cause du passage et repassage des soldats, contribution à l'Espaigne en la ville de Saint-Omer, courtoisies et gratuités aux gouverneurs, tant à Saint-Omer, Lincque qu'ailleurs et autres frais, 19,667 l. 14 s. »

CC. 94. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1671-1680.— Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Jean Buret : — 1673. « Payé au sieur de Sonnête, conducteur du rasement de l'ancien et nouveau fort de Mardyck, pour la quote-part de ceste ville et ceste chastellenie en l'imposition faite en argent sur les chastellenies de Furnes, Bergues, Dunkerque et Bourbourg, pour estre employé au paiement des gens qui ont travaillé audit rasement, conformément aux ordres de l'intendant, 912 l. »

CC. 95. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1681-1690. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Ignace de Schodt : — 1681. « Le rendant fait recette de 42 livres, qu'il at receu pour le droit d'issue que doit Pierre Le Blocq, demeurant dans la châtellenie de Cassel, ayant en mariage la veuve de Henri Bous, portant ici 42 l. » — 1686. « Payé à Jean Gérard 115 l. 7 s. 6 d. que les quatre vassaux ont dépensé chez luy quand ils ont été convoqués par le Magistrat de la ville et chastellenie de Bourbourg pendant l'année de ce compte.»

CC. 96. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1691-1700. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Pierre-Ignace de Schodt (1691-1693), par sa veuve, Thérèse Vereecke (1693), et par Ignace de Schodt (1694-1700) : — 1691. « Payé à M. Dubuisson, 622 l. 16 s. 5 d. pour une année des gages des officiers de la maréchaussée conformément à l'ordonnance de l'intendant. » — 1692. « Fait encore recepte de la somme de 16,452 l. 5 s. que le Magistrat a fait taxer sur la chastellenie pour payer la dépense des chariots qui ont esté au siége de Namur et qui ont voituré des poudres à Saint-Omer et à Ypres au mois de février 1692, conforme à l'acte du 2 août 1692. » — 1693. « Pour la dépense de 149 pionniers, que la chastellenie a fourny pour le siége de Charleroy pendant les mois de septembre et octobre 1693, montant à 3,624 l. 1 s. pardessus les 600 l. que la chastellenie a fourny pour la subsistance desdits pionniers. »

CC. 97. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1701-1710. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Marie-Françoise Batsel, veuve de Ignace de Schodt (1701), et Ghislain de Schodt (1702-1710) : — 1701. « Total de la recette, 83,425 l. 8 s. 7 d.; total de la dépense, 82,036 l. 18 s. » — 1703. « Payé à Guillaume Bonne, Jean Blanqueman et Estienne Janssoone, entrepreneurs de 1482 toises carrées de pavé en cette ville, à 14 s. 6 d. la toise, suivant l'adjudication, 1,908 l. 18 s. 6 d.»

CC. 98. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1711-1720. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Ghislain de Schodt (1711-1713), et par Barbe-Thérèse de Rutere, sa veuve (1713-1720). — 1711. « Payé 25,738 l. 19 s. 10 d., estant la quote-part de Bourbourg dans celle de 66 1,900 l. 3 s. 4 d. pour le produit du mois de mai 1708 jusques y compris 20 juillet 1720 des six sols par chaque ration de fourrage consommez par les troupes en quartier d'hiver, suivant la répartition du 20 juillet 1710. » — 1714. « Payé à la mère supérieure de l'hôpital Saint-Jean, à Bourbourg, pour avoir nourry le prédicateur françois qui a prêchez en ceste ville durant le temps de l'avent et le carême, 15 liv. »

CC. 99. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1720-1730. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Barbe-Thérèse de Rutere, veuve de Ghislain de Schodt (1720-1726), et par Pierre-Ignace de Schodt (1727-1730) : — 1720. « Payé aux commissaires désignés pour le renouvellement de la loi, 300 l.; au seigneur commissaire pour l'excressence, 900 l.; aux secrétaires pour vacations, 209 l.; aux cochers et valets du commissaire, 60 l.; au bailli et vicomte de la ville pour l'audition du compte, 12 l.; à l'amman de la ville, 2 l.; au bailli pour ses appointements, 141 l. 6 s.; au vicomte, pour pareille cause, 139 l. 6 s.; à Jean de Rutere, bourgmestre, 192 l. 6 s.; à huit eschevins, 1,365 l. 12 s.; au sieur Deschodt, pensionnaire, 400 l.; à Jean-Baptiste Daeten, greffier, 327 l. 17 s.; au receveur pour une année de gages, 1,100 l.; à Jacques Beckaert, sergent, 80 l.; à six sergents de justice, 240 l.; au directeur de l'horloge, 50 l.; à Martin Orosco, carillonneur, pour l'entretien du fil d'archal, 75 l.; à Jean-Baptiste Van Hove, maître d'école, 150 l.; à François Van de Weghe, chirurgien, 30 l.; à Gertrude de Vos, sage-femme, 50 l.; dépense faite par le Magistrat, clergé, notables, graduez et autres personnes, qui ont assistez au Te Deum, et bières livrées à la bourgeoisie au sujet de la réjouissance pour le sacre et couronnement du Roi, 710 l. 7 s. 9 d. »

CC. 100. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1731-1740. — Comptes de la ville et châtellenie de

Bourbourg rendus par Pierre-Ignace de Schodt (1731-1734), par Jacques de Blonde (1735), et par Barthélemy Buret (1736-1740) : — 1731. « Payé à Jean-Baptiste Caron, cessionnaire de Lambert Iwels, entrepreneur de la charpente du pont tournant au lieu nommé Pont-Abbesse sur le canal de Bergues à Saint-Omer, 1,600 l. » — 1733. « Payé au marquis de Broglie, lieutenant-général des armées du Roi et gouverneur de Gravelines, pour la gratification ordinaire au nouvel an, 1,100 l. ; — payé a M. de Bellegarde, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant du commandant en ladite ville, 200 l.» — 1734. « Payé à Jacques Beckaert, valet de ville, pour journées de chevaux qui ont été fournis par plusieurs personnes de cette ville lors du passage des troupes, 155 l. 17 s. 6 d. »

CC. 101. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1741-1750. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Bartholomé Buret : — 1741. « Payé aux Pères Capucins cent livres pour une pièce de vin pour célébrer la messe ; — au sieur de Witte pour livraison d'une demi-pièce de vin Coulenge, et au sieur Lefebvre, pour une pièce de vin de Bourgogne et pièce et demie de Bogency et droits domaniaux pour la cave du Magistrat, 600 l. » — 1742. « Payé aux dix milices ordonnés d'estre levés par ordonnance du Roi du 30 novembre 1742, pour le vin d'engagement et à ceux qui les ont produits, la somme de 215 l. » — 1748. « Payé à Pierre La Planche 60 l. pour gratification à la jeunesse de cette ville qui a représenté, le jour de la dédicace, le *Miracle de la Vierge*, 60 l. »

CC. 102. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1751-1760. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Bartholomé Buret : — 1751. « Recette de l'imposition des quatre patars au bonnier pour les fortifications de la Flandre pendant l'année 1752 : pour la part de cette châtellenie, 2,143 l. 5 s. » — 1753. « Suivant l'accord fait par le Magistrat avec le sieur Meinier dit Languedoc, ferronnier à Lille, il lui est dû 1,579 l. 4 pat. pour la façon et ferrailles de la croix, vasses de cuivre et balcon à la tour ; — à Guillaume Staesen et Philippe Moulin 40 l. pour dédommagement du tort fait aux haies vives de leurs jardins et aux légumes à cause de la construction, en l'an 1753, du nouveau pavé vers l'écluse. » — 1757. « Payé au sieur Cortyl 6,811 l. 1 s. 10 d. pour la répartition faite à la cour de Cassel, le 22 d'avril 1757, des frais de construction d'une chaussée de Bergues à la Lys. »

CC. 103. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1761-1769. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Bartholomé Buret (1761-1764), par Antoine Vercoustre (1765-1768) et par Jean-Baptiste Gillis (1769) : — 1761. « Payé au sieur Van der Gracht, oculiste, quand il se transporte en cette ville pour soulager les pauvres, 27 l. » — 1763. « Payé à l'horloger Senecal, pour avoir nettoyé et raccommodé la pendule de la chambre d'audience, 22 l. » — 1764. « Payé la nourriture particulière de Jenne Caron, belle-fille de Mathieu Jonckeere, avec son enfant au sein, et ledit Mathieu Jonckeere, accusé de crime d'inceste, pendant 52 jours, porte 62 l. 7 s. »

CC. 104. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1766. — Comptes rendus par la veuve de Bartholomé Buret, en son vivant receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg ; — procès-verbaux d'apposition et de levée des scellés sur les objets appartenant à la succession dudit Bartholomé Buret.

CC. 105. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1771-1780. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Gillis : — 1771. « Payé pour les frais du procès criminel instruit contre Guillaume Deny, blâmé, 91 l. 19 s. » — 1772. « Payé au sieur Franque pour le repas ordinaire des RR. Pères Capucins, 194 l. 18 s. 9. d. »

CC. 106. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1781-1788. — Comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Gillis, pensionnaire et receveur héréditaire : — 1781. « Payé l'état des frais pour les réjouissances faites à l'occasion de l'heureux accouchement de la reine et de la naissance de Mr le Dauphin, 1,560 l. 11 s. 3 d. » — 1784. « Dépenses du chapitre des procès criminels, 1,921 l. 11 s.» — 1786. « Aux gardes de nuit, pour avoir patrouillé pendant une année jusqu'au 31 juin 1787, 540 l.»

CC. 107. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1687. — Compte par Jean Van Wormhoudt, receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg, des rentes remboursables que doit la ville et châtellenie à divers particuliers de Bourbourg et autres lieux.

CC. 108. (Registre.) — In-folio, papier, 45 feuillets.

1416. — Cueilloir des rentes de la ville et châtellenie de Bourbourg fait en l'an 1416.

CC. 109. (Registre.) — In-folio, papier, 50 feuillets.

1785. — Registre contenant la recette des huit sols pour livre qui se perçoivent sur les expéditions levées au greffe de la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 110. — 3 liasses, papier.

1606-1693. — Pièces à l'appui des comptes de la ville, châtellenie et vicomté de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 111. — 10 liasses, papier.

1660-1689. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 112. — 7 liasses, papier.

1691-1723. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 113. — 10 liasses, papier.

1712-1726. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 114. — 10 liasses, papier.

1727-1745. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 115. — 10 liasses, papier.

1746-1761. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 116. — 10 liasses, papier.

1762-1775. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances ; bordereaux, extraits de rôles, ordonnances de paiement, etc.

CC. 117. — 12 liasses, papier.

1776-1788. — Pièces à l'appui des comptes de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, bordereaux, extraits de rôles, notes de fournitures et autres.

CC. 118. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1645-1658. — Etat des honoraires payés aux anciens échevins et autres officiers de la ville et châtellenie de Bourbourg : « Payé à la veuve de Guillaume Salomon, pour six ans d'honoraires de feu son mari, ayant été bourgmestre, 1,398 l. 8 s.; — A Guillaume Dallez. pour cinq années comme échevin, du 1er mai 1646 au 1er mai 1650, 822 l. 10 s. »

CC. 119. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1688. — Etat des terres vagues ou en friche situées en la châtellenie de Bourbourg, dressé pour la taxe des impositions ; — déclaration des quatre vassaux concernant les subdivisions des vassaleries et la quantité de mesures de terres en friche qu'elles contiennent.

CC. 120. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1753-1765. — Taxe imposée par les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg sur les terres de Drincham, afin de payer les gages du clerc, de subvenir à l'entretien des pauvres de ladite paroisse et de faire face aux autres dépenses ordinaires et extraordinaires.— Lettres des président et trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Lille, aux magistrats des villes et bourgs, touchant le droit d'audition des comptes qui leur est réservé par différents arrêts et ordonnances du Roi et des intendants.

III.

OCTROIS, TONLIEUX ET DROITS DIVERS.

CC. 121. (Liasse.) — 22 cahiers, papier.

1723-1779. — Comptes de Marc Saillie, receveur du droit de moulage de la ville et châtellenie de Bourbourg : — montant des rôles pour l'année 1765, 3,456 l.

CC. 122. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1779-1781. — Comptes de Blaise Querquant et J. Guérin, successivement receveurs des domaines, commis à la perception du droit de moulage de la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 123. (Liasse.) — 71 cahiers, papier.

1689-1788. — Comptes du centième denier qui se lève à Bourbourg sur les bestiaux vendus à la foire mensuelle, rendus par J. Nicolas Pintileux, Jean-Baptiste Van Wormhoudt, Denis le François, Nicolas Deny, Guillaume Franque, Nicolas Warin, Jean-Baptiste Gillis, commis-jurés.

CC. 124. (Liasse.) — 19 cahiers, papier.

1763-1788. — Compte de la recette des octrois sur les vins, bières et eaux-de-vie, rendus par Jean-Folquin Bon, Nicolas Guérin et Jean-Baptiste Malot, successivement receveurs du domaine à Bourbourg.

CC. 125. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1744-1748. — Compte d'Antoine Warin, receveur des débits de l'eau-de-vie faits par la cantine de la ville et châtellenie de Bourbourg; pièces concernant la direction de ladite cantine.

CC. 126. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1760. — Dénombrement des habitants de Looberghe, Millam, Drincham et Eringhem, dressé pour l'imposition du droit de moulage de l'année 1760 : nombre des personnes imposables : pour Looberghe, 358; pour Millam, 213.

CC. 127. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1723-1779. — Pièces à l'appui des comptes du droit de moulage de la ville et châtellenie de Bourbourg : quittances, extraits de rôles, adjudications, état des personnes imposées.

CC. 128. — 6 liasses, papier.

1695-1788. — États des bestiaux vendus aux foires mensuelles de la ville de Bourbourg, fournis comme pièces à l'appui des comptes du centième denier qui se lève sur lesdits bestiaux.

CC. 129. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1774. — Arrêt du Conseil d'État, du 18 mars 1774, qui casse celui du Conseil provincial d'Artois du 13 mars 1773, et maintient le Magistrat de Bourbourg dans la perception du droit de Pontgeld ; — copies de ventes de meubles, extraits de rôles, quittances et autres pièces justificatives fournis à l'appui de la prétention du Magistrat.

CC. 130. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1691-1697. — État de ce que la ville et châtellenie de Bourbourg lève et reçoit annuellement des octrois, dont le Magistrat rend compte au renouvellement de la loi : impôts sur la bière, 890 l. 15 s.; sur le vin, 758 l. 18 s. 6 d., dont il reste à la ville, déduction faite de ce que perçoit le domaine, 1,557 l. 2 s. 5 d. — Contestation entre le Magistrat de Bourbourg et le prince d'Egmont, vicomte de Bourbourg, celui-ci prétendant au petit tonlieu et autres droits qui se lèvent sur les marchés de cette ville.

CC. 131. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1750. — État concernant les revenus des octrois et biens patrimoniaux de la ville de Bourbourg. — Lettre de M. de Courtalon demandant l'état des revenus et charges de la ville : — Revenus : menus octrois, 232 l.; rentes affectées, 521 l.; rentes foncières, 49 l. 12 s.; autres rentes. 32 l. 7 s. 9 d.; octrois sur les bières, 3,589 l. 4 s. 4 d.; total : 4,424 l. 16 s. 3 d.—Charges : au gouverneur commandant de la ville de Gravelines, 1,656 l. 10 s.; réparations et entretien des édifices, 2,900 l. 7 s. 6 d.; logement et passages de troupes, 2,589 l. 1 d.; total, 7,145 l. 17 s. 7 d.

CC. 132. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1681. — Lettre écrite par M. de Villefontaine, au nom de l'Intendant, au Magistrat de Bourbourg, demandant l'état des octrois et impositions de la ville et la note des sommes payées à M. Carignon pour les impositions en 1680; il demande, en outre, combien de temps ont encore à durer les octrois de lever des impôts sur les bières; — mémoire présenté à l'Intendant relativement à cette demande.

CC. 133. (Registre.) — Papier, 300 feuillets.

1667-1668. — Recette de l'année commençant à la Saint-Remy 1667 et suivant : Taux des grains, mesure de Bourbourg : une rasière de blé, 12 l.; 3/4 id., 9 l.; 1/2 id., 6 l.; 1/4 id., 3 l., demi-quartier, 30 s.; un provendier, 15 s.

CC. 134. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1658-1681. — Vérification faite, par le Magistrat de Bourbourg, des comptes du débit des vins et bières fait chez les cabaretiers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

CC. 135. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1665-1717. — Procès-verbaux d'adjudications des octrois sur les vins, bières et eaux-de-vie de la ville de Bourbourg : 1675, la ferme a été adjugée à François de Blonde pour 1,679 livres tournois par an ; 1693, adjugée pour 2,399 l. 15 s. 11 d.; 1700, adjugée à Pierre Leemans, pour 2,100 l. 7 s. 7 d.; 1716, adjugée à Luc de Locre, pour 1,630 l.

CC. 136. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1717-1789. — Procès-verbaux d'adjudications de la

ferme des octrois sur les vins, les bières et les eaux-de-vie de la ville de Bourbourg.

CC. 137. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1718-1789.—Procès-verbaux d'adjudication des droits que la ville perçoit sur chaque lot d'eau-de-vie, de vin ou de bière débité dans la ville et banlieue de Bourbourg : 1719, adjugée à Pierre de Latre, 2,249 l. 19 s. 6 d.; 1729, au même, 2,014 l.; 1739, à Charles Rau, 2,150 l. 10 s.; 1749, à Antoine-Ignace Warin, pour les bières, 2,150 l.; pour le vin, 603 l. 19 s. 11 d.; pour les eaux-de-vie, 1,500 l.

CC. 138. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1750-1770. — Registre servant à enregistrer les taxes perçues sur les bières, vins, pains, etc., et les décisions du Magistrat défendant de vendre le pain *busette* à plus haut prix que 6 sols la livre.

CC. 139. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1676. — Registre de recette des rentes et droits dans la ville de Bourbourg. « Les Magistrats de la ville doibvent pour le droit de tonlieu et de franche feste VIII livres par an et pour celui du grand tonlieu cent livres. »

CC. 140. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1740-1774. — Ordonnance du fermier des domaines qui autorise les cabaretiers à prendre des eaux-de-vie à la cantine sans faire aucune déclaration ou prendre aucune permission. — Autres mesures prises par ledit receveur pour la vente des eaux-de-vie. — Réclamation du Magistrat envoyée à l'Intendant. — Ordonnance de l'intendant de Caumartin, portant fixation du prix des eaux-de-vie dans les cantines domaniales.— Transaction entre le Magistrat et la direction des domaines touchant la régie de l'octroi sur l'eau-de-vie.

CC. 141. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1788. — Acte par lequel la châtellenie de Bergues abandonne à celle de Bourbourg la perception de quatre livres sur les ventes mobilières passées en la paroisse d'Eringhem en échange de la perception du même droit en celle de Brouckerque.

CC. 142. Liasse. — 20 pièces, papier.

1764-1768. — Prétentions élevées par les officiers du Bureau des finances touchant les adjudications des octrois qu'ils disent devoir être faites devant eux. —Déclaration du Roi et lettres patentes du 13 février 1768, portant règlement pour la comptabilité des deniers communs d'octroi. — Réclamation des Quatre-Membres de Flandre contre la conduite vexatoire des commis des fermiers des impôts qui opèrent des perquisitions chez les non-débitants sans être accompagnés d'un officier de ville, ainsi que le prescrivent les règlements.

CC. 143. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1694-1701. — Règlement de la taxe imposée aux brasseurs de Bourbourg, arrêté en assemblée du collége par les échevins de cette ville, de concert avec les brasseurs, afin de subvenir au paiement des finances que demande le Roi pour les offices des brasseurs jurés héréditaires dans la ville et châtellenie. — Ordonnance de l'intendant de Barentin, autorisant les bourgeois de Bourbourg à brasser pour leur usage des bières dans la brasserie des Sœurs-Noires, sans être astreints aux droits des égards.

CC. 144. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1663.— Extraits d'un mémoire touchant la prétention qu'a le marquis de Montperat d'avoir une cave franche à Gravelines et à Dunkerque.

CC. 145. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1518-1689. — Arrêts du Conseil d'état du Roi : ordonnant qu'il sera immédiatement procédé à la liquidation et vérification des dettes des villes et bourgs ; — touchant l'égalité à observer pour le paiement des rentes des corps d'état, et réglant la manière suivant laquelle devra être faite la liquidation des dettes de la ville, de la châtellenie et des quatre vassaux de Bourbourg ; — portant sentence contre les quatre vassaux au sujet du paiement de leur part contributive dans toutes les charges de la ville auxquelles ils doivent concourir à cause de l'union de la châtellenie à la ville de Bourbourg.

CC. 146. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1602-1776. — Lettres de constitution de rentes à la charge de la généralité de la ville et châtellenie de Bourbourg, créées pour subvenir au paiement de la quote-part de ladite châtellenie dans les sommes que doivent fournir les Quatre Membres de Flandre pour le siége d'Ostende, et faire face aux autres dépenses de la ville. — Constitution d'une rente de six livres au profit de Jean Verloo. — Décision prise par le Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg de convertir en rentes viagères les rentes héritières à la charge de la châtellenie. — État de différentes rentes réclamées sur le domaine de Bergues par la châtellenie. — Remboursement du capital d'une rente de 1,500 livres fait par la ville de Bourbourg au sieur Heuriblocq. — Autres actes de remboursement de rentes à la charge de la châtellenie.

CC. 147. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1681-1730. — Ordonnances des intendants portant règlement de ce qui doit être observé à l'avenir dans l'audition des comptes des receveurs des villes et châtellenies et pour prévenir les abus qui pourraient s'y glisser.

CC. 148. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1774-1780. — Lettres de MM. de Caumartin et de Calonne, intendants de Flandre, annonçant à la ville de Bourbourg leur prochaine arrivée pour l'audition des comptes; — des mêmes et de MM. Niviere et Dours, conseillers au Présidial de Flandre, relatives au retard apporté par la ville et la châtellenie dans le paiement des sommes qu'elles doivent au trésor du Roi; — des députés des Etats d'Artois concernant le droit de construire des moulins et les impôts à payer de ce chef.

CC. 149. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1683-1737. — États des charges qui doivent être imposées sur la châtellenie de Bourbourg : — 1683, charges comprises dans le règlement du Roi, 18,000 l.; pour les rations de fourrages et don gratuit, 22,866 l.; pour les 4 patards par mesure pour l'entretien des fortifications de Gravelines, 6,400 l.; pour payer les charges ordinaires, 8,524 l.; pour payer le prévôt de la maréchaussée, 600 l.; total, 56,390 l.; dont la répartition porte : pour les quatre vassaux, 18,000 l.; pour la châtellenie, 36,000 l., somme dans laquelle Loon contribue pour 9,000 l, Craywick pour 7,200 l., Saint-Georges pour 6,840 l., Bourbourg pour 7,488 l. et Millam pour 1,872 l.

CC. 150. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1700-1768. — Convocation adressée par les bailli et échevins de la châtellenie d'Ypres au Magistrat de Bourbourg pour assister à une réunion des grands décimateurs qui doit avoir lieu à Lille. — Lettre de M. de Caumartin au Magistrat de Bourbourg, concernant la permission que ces derniers avaient demandée de se servir de tel officier qu'ils jugeraient convenable pour le recouvrement des impôts. — Ordonnance de l'intendant Barentin, relativement aux huissiers à employer pour le recouvrement des deniers royaux.

CC. 151. (Registre.) — Papier, 104 feuillets.

1765. — Enregistrement des mandats de paiement délivrés sur le sieur Buret, receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la charge d'icelle, en exécution de l'art. 25 de l'édit du mois de mai 1765 : — « Monsieur Buret, receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg, paiera à J. F. Bedaeghe, la somme de 28 livres de France autant que porte l'adjudication du remplissement de la glacière. »

CC. 152. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1670-1760. — Arrêt du Conseil d'Etat portant acceptation de l'offre de rachat des fermes royales faite par les Quatre-Membres de Flandre et ordonnant que les droits qui se lèvent dans la dite province sous le nom de Droits des Quatre-Membres seront distraits du bail général des fermes pour être perçus par les dits magistrats à commencer du premier janvier 1760. — Arrêt du Conseil d'Etat concernant les reconnaissances à délivrer, par les directeurs de la Monnaie, aux personnes apportant de la vaisselle. — Lettre de M. de Caumartin engageant le Magistrat de Bourbourg à envoyer à la Monnaie la vaisselle appartenant à cette ville. — Liste de la vaisselle envoyée par l'église de Bourbourg. — Edit du roi Louis XIV portant création de 1,400,000 livres de rentes viagères sur l'hôtel-de-ville de Paris, qui seront acquises suivant les différents âges fixés par l'édit avec accroissement de l'intérêt des mourants au profit des survivants.

CC. 153. (Registre.) — Papier, 70 feuillets.

1458. — Rapport et dénombrement des villes, châteaux, hauteurs, noblesses, justices, châtellenies, rentes, revenus, terres et possessions de Dunkerque, Bourbourg et Warneton fourni par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et Jeanne de Bar, son épouse, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comte de Flandre, les dites villes et dépendances en un fief et un seul hommage tenues dudit seigneur et prince à cause de son comté de Flandre, à 10 livres monnaie de Flandre de relief à la mort de l'héritier avec cambrelage et le dixième denier à la vente.

CC. 154. (Liasse.) — 96 pièces, parchemin.

1616-1790. — Rapports et dénombrements des fiefs relevant de la seigneurie Vyftigste Van de Velde dans la châtellenie de Bourbourg : fiefs situés à Cappellebrouck : François Hermel, pour l'hôpital St-Sauveur, à St-Omer, 3 mesures de terre; François Daenes, 3 fiefs; François-Xavier Merlin, 6 quartiers de terre; Guillaume Castelot, 5 mesures de terre; Jean-Mathieu Van der Haghen, 2 mesures de terre; Nicolas Hocquette, 5 1/2 mesures; Hubert Hemart, 3 fiefs; François Stassin, 4 mesures de terre; Pierre Casteloot, 5 1/2 mesures de terre; Jean-Baptiste Ghiselain, 6/4 de terre; Jacques-Norbert Aelbrecht, 6

quartiers et 20 verges; Antoine Merlin, 6 quartiers de terre. — Rapports et dénombrements des fiefs mouvant de la seigneurie de Wailly, dans la châtellenie de Bourbourg : fiefs situés à Saint-Pierrebrouck : François Gamonet, 2 3/4 mesures de terre; Pierre Thoris, 2 3/4 mesures de terre; Nicolas-Arnould Jeanti, 3 1/4 mesures de terre; Honoré Cardon, la seigneurie de Wailly; Gabriel de Rudder, 3 fiefs, ensemble 6 mesures; Guillaume Barbeau, 6 mesures; Barbe Van Wormhoudt, 4 mesures de terre; Jean-Baptiste Van Wormhoudt, la seigneurie de Wailly; Jacques-Antoine Ackerman, 11 quartiers de terre. — Rapports et dénombrements des fiefs mouvant de la seigneurie de Ackerswalle dans la châtellenie de Bourbourg : Jean-François-Yves Courtin, au nom de la dame de la seigneurie de Nœufrue, 14 mesures de terre nommées le Penewal, à St-Willebrord; Jean-François Thoris, 10 mesures de terre à St-Willebrord; Liévin Ternimmen, 2 mesures 18 verges de terre, à St-Willebrord; Benoît-Ghislain Deny, 4 mesures de terre à Craywick; Laurent Verhille, 2 fiefs de 2 mesures de terre à Craywick; Constantin Woesteyn, 9 mesures de terre à Saint-Georges; Benoît de Pape, 2 fiefs à Craywick; Benoît Deny, 2 mesures de terre à Craywick; Marie-Charlotte Provost, partie de 3 fiefs à Craywick. — Rapports et dénombrements des fiefs mouvant de la cour féodale et seigneurie La Laeghe, relevant du Ghyselhuys; Pierre Milliez, 2 fiefs à Saint-Nicolas; fief situé à Saint-Pierrebrouck : Jacques-Claude Poulain, 1 fief de 6 mesures de terre; Jean-Baptiste Pieren, une mesure de terre; Louis Gabriel de Ruddre, 1 fief de 19 mesures de terre; les Sœurs Noires de Bourbourg, 6 mesures de terre; Joseph Verhaeghe, la moitié de 2 fiefs à Cappellebrouck; Marie-Jeanne Boone, 2 fiefs dans la seigneurie de Van de Walle. — Rapports et dénombrements des fiefs mouvant des seigneuries de Crombeke, Quintensbrugghe et Vrybeke, relevant du Ghyselhuys : Barthelémi Testelin, 18 pieds de terre, rue de Rondeville, à Bourbourg; Louise de Corte, 1 mesure 35 verges de terre; Philippe Cornin, 6 quartiers de terre; François Turquet, 7 quartiers de terre; Nicolas-Marie Taverne, 11 mesures de terre; Antoine Vercoustre, 4 mesures de terre; Nicolas Warin, 4 mesures de terre; Jean-Baptiste de Schodt, 2 mesures de terre; Antoine Beve, 1 mesure de terre; Philippe de Schodt, 4 mesures 32 verges; Bernard de Schodt, 2 1/4 mesures de terre; les Capucines de Bourbourg, 4 mesures de terre. — Vente de la seigneurie de rybeke, consistant en 7 arrière-fiefs dont 2 situés à Loon et les autres à Bourbourg. — Dénombrement par Charles-Louis d'Averdoing, de la seigneurie de Crombeke et de celles de Quintinsbrugghe et de Vrybeke, relevant du Ghyselhuys de Bourbourg.

CC. 155. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin.

1494-1782. — Etat des fiefs tenus de la seigneurie de Bomerswalle, située hors de la ville de Gravelines, en l'ammanie de Saint-Georges, et tenue du Roi à cause du Ghyselhuys de Bourbourg. — Rapports et dénombrements des fiefs mouvant de la seigneurie de Bomerswalle, relevant de la cour et seigneurie de Bourbourg et Wythof : Pierre Legier, fils d'Antoine, 20 mesures de terre à Saint-Georges; Claude Verbrugghe, 7 mesures; Nicolas Laureyns, un fief à Bourbourg à l'ouest de la rue dite Rondeville straet; Antoine de Bloc, un fief nommé *den orlof penninck* qui se lève dans la salle des échevins sur chaque adhéritement; Henri Van den Cornhuyse, une rente de 25 escalins 6 deniers; Marie Laureyns, 9 mesures de terre en 3 pièces à Saint-Georges; Louis-Joseph Boucher, 23 mesures en un fief nommé la seigneurie de Bomerswalle; Charles Prévost, la même seigneurie de Bomerswalle. — Rapports et dénombrements de plusieurs fiefs relevant de la seigneurie de Bomerswalle : Jean Robert, 6 mesures de terre dans l'ammanie de Saint-Georges; Pierre de Cuypere, 6 mesures de terre dans la même ammanie; Antoine Delbecq, 9 mesures de terre à Saint-Georges; Léonie Dierickx, 7 mesures de terre à Saint-Georges; Bernard de Winkere, un fief de 95 mesures de terre et une maison à Saint-Georges; Jean Berthem, un fief de 10 mesures à Saint-Georges; Guillaume Cloosterman, 10 mesures de terre en 3 pièces à Saint-Georges; Jean Robert, 6 mesures de terre à Saint-Georges; Henri de Vos, 5 1/2 mesures de terre à Loon; Jacques Massiet, 15 mesures de terre à Loon; Perine Top, 15 mesures de terre à Loon; J. Coppin, 6 mesures de terre à Loon; Jean Top, 15 mesures de terre à Loon; Nicolas Louis Bieswal, la moitié de 23 mesures de terre à Saint-Willebrord. — Vente par Bauduin Van Pelt, à Anselet Le Grand, d'une mesure de terre à Saint-Georges; — par Philippe de Croy, comte de Porcien, époux de Jacqueline de Luxembourg, à Guillaume du Pont, d'un fief de 39 mesures 50 verges de terre nommé le Biesbrouck.

CC. 156. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin.

1529-1789. — Cahier relatant les fiefs tenus de la seigneurie de La Plancque appartenant à Jean de Bergh. — Cueilloir des fiefs et rentes foncières et seigneuriales

de la même seigneurie dans la châtellenie de Bourbourg. — Rapports et dénombrements des fiefs tenus de la seigneurie de la Plancque relevant du roi de France à cause du Ghyselhuys : Bauduin de Zuere, un fief de 11 mesures de terre à Loon; François de Harchies, 3 mesures de terre à Loon; la veuve de Jacques Kimbels, 5 mesures de terre à Wulpen; Louis-Winoc de Cuypere, seigneur de Drincham, 4 mesures et 100 verges de terre: Liévin Van Zutpeene, 10 1/2 mesures de terre à Loon; Mathieu de Hol, 4 mesures de terre à Loon; Maillard Van Paris, 5 1/2 mesures de terre à Saint-Georges; Jacques Bley, 6 quartiers de terre à Saint-Georges; Pierre de Cuypere, 4 mesures de terre à Bourbourg; André Vander Vinne, 3 quartiers de terre à Saint-Georges; Bastien Van Hulst, 4 mesures de terre à Loon; Anne-Françoise de Beaufremez, veuve et douairière de Scipion Grimaldy, 16 mesures de terre à Saint-Pierrebrouck; Mathieu de Vinck, une ferme aboutissant aux fossés de la ville de Bourbourg; Jacques de Vyndre, 9 quartiers de terre à Saint-Georges; Nicolas de Byndere, 9 quartiers de terre à Saint-Georges; Bendertin Vander Donye, 5 quartiers de terre à Loon; Robert Tristram, 4 1/2 mesures de terre à Loon; Ghislain de Blonde, 2 fiefs à prendre dans la seigneurie de Crombeke; Jean Van Henschin, 16 1/4 mesures de terre à prendre en la seigneurie de la Plancque; Joseph Ramet, 3 quartiers de terre à Saint-Georges; Horace de Vaude, 3 quartiers de terre aux confins de Saint-Georges; Jean-Baptiste Guazzo, 16 mesures de terre à Saint-Pierrebrouck; don Pétro de Lyon, héritier Grimaldy, 16 mesures 1/4 de terre à Saint-Pierrebrouck; Marie-Madeleine Guenon, veuve Vercoustre, 4 1/4 mesures de terre à Saint-Georges; Jean-Baptiste Vercoustre, 4 1/2 mesures de terre à Saint-Georges; Jean Cail et Marie Carroen, une ferme et 100 mesures de terre à Loon; Josse Braem, 20 mesures de terre tenant aux remparts de la ville; Jean-Charles de Harchies, 100 verges de terre à Saint-Georges; François-Constant le Josne, 3 quartiers de terre nommé *T'helleken*, aux confins de l'ammanie de Saint-Georges; Guillaume Deurmael, 1 quartier et 1/2 près des remparts de la ville de Bourbourg; Philippe de Schodt, 9 quartiers de terre à Saint-Georges; Ernest Ricart, 6 quartiers de terre à Saint-Georges; Guillaume Deurmael, 1 quartier et 1/2 de terre près de la ville, Philippe de Schodt, 6 quartiers de terre à Saint-Georges; Jacques-François Piérens, 100 verges de terre; l'abbesse de Bourbourg, 2 mesures de terre dans l'enclos de l'abbaye; Philippe-Félix Zylof, plusieurs rentes; François-Benoît-Damase de Blonde, 2 mesures 3/4 à Saint-Pierrebrouck; Philippe de Pape, au nom de la ville de Bourbourg, 3 quartiers de terre ci-devant pâture, et présentement planté d'arbres et faisant le commencement de la promenade hors la porte de Gravelines, le long du nouveau canal; les Pénitentes de Bourbourg, 60 verges dans l'enclos de leur couvent; Jean-Baptiste de Schodt, 2 mesures de terre à Loon; François-Jérôme Beauvais, 11 mesures et demie de terre à Loon; Louis-Etienne Louvat, 7 mesures et 2 quartiers 59 verges de terre à Loon; Floris-Guillaume Zylof, plusieurs maisons en Bourbourg; Jean-Baptiste Vercoustre, 4 mesures et demie de terre à Saint-Georges; Marie-Jeanne-Bernardine Hausselle, 20 verges dans Bourbourg; Pierre Van Wormhoudt, la seigneurie de la Plancque. — Etats des arrière-fiefs tenus de la seigneurie de la Plancque. — Dénombrements de fiefs tenus de ladite seigneurie : Jacques de Basschevelt, 20 verges de terre à Bourbourg-Ville; Bernard de Schodt, un quartier de jardin à Saint-Georges; Jean de Bergh, 4 mesures et demie de terre à Loon; Antoine Van den Coornhuys, 4 mesures et demie de terre à Loon; Pierre de Cuypere, 100 verges de terre à Loon; Gilles Van der Naelde, 5 mesures et demie de terre à Loon; Jean Myle, 6 quartiers de terre à Saint-Georges; Roland Colsteck, 3 quartiers de terre à Saint-Pierrebrouck; Charles Van Bierne, tuteur des enfants de Jean de Bergh, 4 mesures et demie de terre à Loon; Guillaume de Ram, 100 verges de terre à Craywick; Bastien Lare, 20 verges de terre à Bourbourg; Jacques Van Hennechin, 16 mesures un quart de terre à Saint-Pierrebrouck; Jean Peelman, une maison et héritage à Loon; Jacques de Bergh, 8 mesures de terre à Loon. — Cession, par Martin Gherrebart à Jean de Bergh, de 3 mesures de terre à Loon.

CC. 157. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin.

1526-1788. — Acquisition faite par Augustin le Sage des fiefs et hommages dépendant de la seigneurie du Wythof et du fief et château de Bourbourg, tenu du Roi à cause du Ghyselhuys de Bourbourg; — rapport et dénombrement fait par ledit Augustin le Sage dudit fief du Wythof. — Acte de vente d'une partie de 36 verges de terre, éclissée d'une plus grande partie située près de la place du Wythof, faite par Guillaume de Croy à Marie de Morbecque, abbesse de l'abbaye de Bourbourg. — Echange de terres entre le comte d'Egmont et l'abbaye de Bourbourg — Renouvellement du terrier de la salle abbatiale. — Inventaire des papiers, titres et dénombrements des fiefs de la vicomté de Bourbourg et de la seigneurie de Nieulande, remis à M. Dambrumerle, garde des archives de la maison

d'Egmont, pour servir au dénombrement de ladite vicomté. — Etats des rentes de la seigneurie du Wythof, de l'ammanie de Saint-Georges; de l'ammanie de Craywick, de Millam et de Petite-Synthe. — Rapports et dénombrements des fiefs tenus du Wythof : Hector de Bailleul, un fief de 8 mesures de terre à Saint-Georges; Jacques de Lannoy, au nom de l'abbesse de l'abbaye de Bourbourg, un fief de 2 mesures 62 verges de terre à prendre dans la seigneurie de la Plancque appartenant à Jean de Bergh; Antoinette-Eugénie de Béthune, abbesse de Bourbourg, un fief de 2 mesures 3 verges dans l'enclos de l'abbaye, devant foi et hommage au sieur François Goossen à cause de sa seigneurie de la Plancque; Jean-Baptiste Guazzo, un fief de 3 quarterons de terre relevant de la salle abbatiale de Bourbourg; Séverine de Warluzel, abbesse de Bourbourg, un fief de 2 mesures 62 verges de terre dans la seigneurie de la Plancque appartenant à Jean de Bergh; Marie de Bernemicourt, abbesse de Bourbourg, 36 verges de terre dans l'enclos de l'abbaye et relevant du Wythof, appartenant à la marquise de Renty, dame de Croy; Nicole de Cul, un fief de 52 mesures de terre nommé la Visicourt dans la paroisse de Saint-Georges; un fief de 7 mesures de terre situé à Lampernesse et tenu du chevalier de Briarde à cause de sa seigneurie et vicomté de Bourbourg; Nicolas-Bartholomé Goossen, bourgmestre de Bourbourg, 5 mesures de terre relevant du Wythof. — Arbre généalogique de la famille du Bryard, seigneur de Bavichove, et de dame Adrienne de la Douve, dame de Vroylande.

CC. 158. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1624-1761. — Rapports et dénombrements de fiefs tenus de la seigneurie du Wythof relevant du Ghyselhuys ayant appartenu au marquis de Renty, à Philippe-Eugène de Croy, au comte d'Egmont, à Eugène-Eléonore de Béthizy, chevalier, marquis de Mézières : Jean Hazebaert, deux fiefs contenant chacun 6 mesures de terre; Charles Guentoi, un fief de 4 mesures de terre; Philippe Van Ackere, un fief de 5 mesures 9 verges de terre situé à Eringhem; Bonaventure Warin, 14 mesures de terre, et Pierre Walleux, 14 mesures de terre à Bourbourg; le marquis de Viefville, le fief, seigneurie et vierschaere de Merckeghem près de Cassel contenant 360 mesures, au relief de 10 livres, etc.

CC. 159. (Liasse.) — 145 pièces, parchemin.

1570-1789. — Rapports et dénombrement de fiefs tenus de la seigneurie du Wythof, relevant du Ghyselhuys; fiefs situés à Saint-Pierrebrouck : Isabelle Thérèse de Vinck, la moitié de 6 quartiers et 25 verges de terre; Charles Kint, 2 mesures de terre; Jean-François de la Fosse, 16 mesures; Benoit de Paepe, 14 mesures; Jean-François de la Fosse, 13 mesures; J. le Febvre-Dehalle, 20 mesures; Bruno-Marie-Angélique de Schynkele, 9 quartiers; Guillaume Pitte, 2 mesures; P. Prevost, 22 mesures; Firmin Amel de Hardewuys, 12 mesures; Firmin Ambroise de Hardevuyst, 9 mesures; Jean-François Lebrun, 11 mesures; Jean-Baptiste Lautel, 4 fiefs; P. J. Gazzo, 14 mesures; le marquis de Beaufremez, 4 mesures; Edouard-François-Désiré Lefebvre, 20 mesures; Joseph de le Haye, 2 mesures; Charles de Schentelaere, 20 mesures à prendre dans la seigneurie de la Plancque; Mathieu Van der Costine, 2 mesures de terre. — Fiefs situés à Saint-Georges : Antoinette d'Hailly, 95 mesures 65 verges; Pierre Brune, fief nommé Van de Walle; Olivier de la Fontaine, 2 mesures; les enfants de Louis Drucux, 14 mesures; Charles Van de Weghe, 2 fiefs dont l'un appelé le haut moulin; Jean de Gros, 9 3/4 mesures; Antoine Boone, 10 mesures; Charles de Brigorde, 20 1/2 mesures; Jacques Maes, 4 mesures à Looberghe; Jean Delcauchie, 3 mesures à Eringhem; Jean de Capollier, 7 mesures à Eringhem; Nicolas Joets, 2 mesures à Eringhem; Jeanne-Françoise-Valentine, veuve de Augustin Bodhain, la seigneurie de Locre; Jean-Baptiste Deschodt, 3 fiefs à Saint-Georges. — Fiefs situés à Cappelle-Brouck : François Calis, 4 mesures; Thomas Sago, une rente hypothéquée sur 6 mesures de terre; Jean Drieux, 6 1/4 mesures; François Boone, 13 mesures; Hermand-Joseph-Félix Roels, 8 1/4 mesures; Mathieu de Coninck, 30 1/4 mesures et 13 verges; les Capucines de Bourbourg, 7 1/4 mesures et 15 verges; Pierre Lamoral, 7 1/4 mesures; Pierre Goetghelincke, 9 mesures; Jean-Baptiste Daeten, 4 fiefs comprenant ensemble 7 mesures; les Capucines de Bourbourg, 9 mesures; Jean Drieux, 6 mesures; Marie-Françoise de Héricourt, 7 fiefs; Pierre Thoris, 7 mesures; Simon de Hau, 3 mesures; Jacques de Coninck, 4 mesures 32 verges; Marie Van der Colme, 5 mesures; Ignace de Schodt, 12 mesures en 2 fiefs; demoiselle Ketelaere, 12 mesures en 2 fiefs; Philippe Van Houtte, 40 mesures 1/4 13 verges en 2 fiefs; François de Coninck, 40 mesures en 2 fiefs; Jacques Thoris, 8 mesures et 3 quartiers; François Boone, 20 mesures en 3 fiefs; Henri Lysensoone, 18 mesures; François de Coninck, 6 mesures; Thomas-Ghislain Deny, 5 1/2 mesures; Marc Deny, 5 1/2 mesures, Marc Deny et Benoit Deny, 5 1/2 mesures; Louis Nicolas Jeante, 1 fief; François de Coninck, Françoise Van Haecke, Bertin Booman et Jacqueline Tristram, 1 fief

de 3 1/2 mesures ; Jacques de Paepe et Guillaume Casteloot, 7 1/2 mesures ; Jean-Baptiste Baillie, 6 mesures de terre en 3 fiefs ; Benoit-Nicolas-Louis Bieswal et Jean-Baptiste Daeten, 4 fiefs ; Florent-Bernard Simonis, 3 fiefs ; Antoine-Ghislain Groeneve, 7 mesures un quartier et 15 verges ; François Van Crombrugghe, 4 1/2 mesures ; les Capucines, 2 fiefs faisant ensemble 9 mesures ; Jean-Baptiste Van den Bogaerd, 6 mesures ; Benoit Deny, 5 1/2 mesures ; Herman Roels, 2 mesures ; Bertin Booman, 3 mesures ; Antoine-Hubert Hemart, Herman Roels, Jean François Merlin, 5 1/2 mesures ; Philippe-Joseph Annote, 2 mesures ; les Pénitentes de Bourbourg, un fief de 24 livres de rente. — Vidimus de l'acte d'amodiation de la terre et vicomté de Bourbourg accordé à Antoine de Briarde. — Fief tenu du Withof à St-Folquin : Antoine Boulanger et Jean Aendenoot, un fief de 7 mesures. — Fiefs tenus dudit Wythof à Saint-Georges : Jacques Delescluse, 7 quartiers de terre ; Bernard Dolivet Dombre, 5 mesures ; Eugène-Ferdinand de Lattre, une rente héritable de 30 livres hypothéquée sur différentes parties de terre à Saint-Georges et Saint-Willebrord ; Pierre Van der Maelde, 4 mesures ; Hector de Bailleul, seigneur de Steenvoorde, 8 mesures ; Charles Sylvestre Debrias, une rente de 30 livres ; Pierre-Joseph-François-Léonard Gallois, 20 mesures ; Jacques Delescluse, 3 quartiers ; Marie-Joseph-Florence Le Sygne, 5 mesures ; Antoine Carron, 7 mesures ; les héritiers Du Chatel, 8 mesures ; Marie-Thérèse Le Sygne, 5 mesures ; Ignace Deny, 3 mesures ; Joseph-François Blin, 8 mesures ; Benoit Deny, au nom de l'enfant de Ignace Deny, 3 mesures ; Edmond-Claude Dorsimon, la seigneurie du préau de Troyen ; Jean Naelde, 7 mesures ; Ghislain de Blonde, 4 mesures ; Jean-Baptiste Landelin, au nom de Marie-Jeanne Verdois, veuve de Jacques Ryckenbosch, 6 mesures ; Pierre Van den Abbeele, 7 mesures ; Melchior Quequebil, 19 1/2 mesures en 2 fiefs ; Jean-François Landouche, 2 mesures ; Jean Hagebaert, 20 mesures. — Fiefs tenus du Wythof situés dans l'ammanie de Craywick : Bruno Keignart, un fief de 25 1/2 mesures ; Jeanne-Ignace Mignard, un fief de 6 mesures ; Philippe Dulon, 10 mesures ; Anne-Opportune de Corte, 5 mesures ; Marie-Cécile-Bernardine Vercoustre, 5 1/4 mesures 32 verges ; Pierre de Clercq au nom de sa femme, une mesure ; Quentin Lombaert, 28 mesures ; Antoine-François Staessen, 10 mesures ; Louis de Corte d'Ogilvie, 3 fiefs de 2 mesures, 5 1/2 mesures et 5 quartiers 35 verges ; Laurent Verhille, une mesure ; Thomas-Jean-Louis Van Wormhoudt, 7 mesures ; Benoit de Paepe, 3 fiefs faisant ensemble 5 mesures 2 quartiers ; Bernard Vercoustre, 5 1/2 mesures ; Pierre Verhille, 2 mesures ; Symphorien-Joseph Marguerit, 9 mesures ; Thomas-Louis Van Wormhoudt, 6 mesures 3 quartiers ; Thérèse Leeman, la moitié de 2 mesures et demie et 50 verges ; Marie-Anne-Opportune de Corte, 5 quartiers 30 verges ; Barbe Ramet, 2 1/2 mesures 50 verges ; Jean-Baptiste Van Wormhoudt, 21 mesures ; Barbe de Schodt, 2 fiefs de 6 1/2 mesures et de 22 1/2 mesures ; Charles de Clercq, 3 fiefs contenant ensemble 23 mesures ; Louis-Thomas Van Wormhoudt, 21 mesures ; François Dulon, 5 mesures ; Pierre Janssoone, la moitié de 2 1/2 mesures 50 verges ; les Pénitentes de Bourbourg, 7 mesures ; Thérèse Verhille, une mesure ; Nicolas Goossen, 3 fiefs faisant ensemble 5 1/2 mesures ; François-Joseph Bellaert, 5 quartiers 32 verges ; Pierre Vercoustre, 5 quartiers 32 verges ; Antoine Vercoustre, 9 mesures ; Jean-François Dulon, la moitié de 10 mesures ; Jeanne-Claire Dubygnie, 28 mesures ; Noël Cailleret, 38 mesures et demie ; Albert-François Keignart, et Louis Hardevust, 22 1/2 mesures et 35 verges ; Louis-Bruno Kegnart, 2 1/2 mesures 35 verges. — Autres fiefs tenus du Wythof : Marie-Thérèse Buret, une maison en la ville de Bourbourg ; Benoit-Damase de Blonde, 3 fiefs ; Amand de Groo, 10 mesures de terre dans l'ammanie de Saint-Georges ; Marie-Anne-Rose de Paepe, 12 mesures à Saint-Georges ; Benoit Deny, 12 mesures dans l'ammanie de Craywick ; l'abbesse de Bourbourg, 36 verges dans l'enclos de l'abbaye ; Paul Boone, 10 mesures sous Saint-Georges ; Benoît-Bernard-Nicolas Buret, 2 fiefs à Craywick ; Anne-Pétronille Druon, 2 fiefs, l'un nommé le franc denier à Bourbourg et l'autre contenant 14 mesures à Drincham ; Etienne Janssoone, 24 sols parisis assignés sur sa maison ; les Pénitentes, 25 sols sur une partie de terrain où est construite leur église ; l'abbesse de Ravensberghe, 2 fiefs contenant ensemble 1 mesure dans la ville de Bourbourg ; Jean-François Courtin, le fief sur lequel est construite sa maison, dans la rue dite Kortevlaminckstraete ; Benoit-Nicolas Buret, 5 mesures de terre à l'Hogestenbrugghe. — Extrait du registre des reliefs de la cour féodale du Wythof. — Mesurage d'un fief de 11 mesures 70 verges de terre occupé par Pierre Olivet, sous l'ammanie de Loon.

CC. 160. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin.

1554-1789. — État des rentes foncières et seigneuriales de la seigneurie d'Obigny situées dans la châtellenie de Bourbourg. — État des arrière-fiefs tenus de la cour féodale et seigneurie de Wynde dans la châtellenie de Bourbourg. — Rapports et dénombrements des fiefs

tenus de la seigneurie de Wynde, relevant du Wythof : Antoine Vercoustre, 1 fief de 2 mesures de terre dans l'ammanie de Saint-Georges ; Jean-Pierre Bedts, un fief de 2 mesures. — Rapports et dénombrements des fiefs dépendant de la seigneurie de Brouckhelst, en la paroisse de Saint-Nicolas, relevant du Ghyselhuys : Bruno Hardevust, 1 fief de 18 mesures ; Jacques Logier, 2 fiefs de 29 mesures ; Philippe de Sinneghem, 18 mesures ; Jean de Caesteker, 6 mesures ; Gabriel et Antoine Guenon, 29 mesures ; Marie-Madeleine Cavelaer, 6 quartiers ; Bruno Hardevust, 18 mesures ; Louis Boddens, 18 mesures ; Marguerite Guenon, veuve Vercoustre, 29 mesures ; Pierre Logier, deux fiefs l'un de 7 mesures, l'autre de 22 ; Casimir Jonckeere, 2 mesures ; Jacques de Man, 6 quartiers. — Cahier des fiefs et rentes tenus de la seigneurie de Priau Van Troyen, situés dans les paroisses de Saint-Georges et Craywick : Joseph Leys, plusieurs rentes ; Nicolas de Carpentry, 3 mesures ; Antoine Çaron, 4 mesures, 3 quartiers et 37 1/2 verges ; Jean-Louis Majot, et Jeanne et Marguerite Donk, 9 mesures 50 verges ; Joseph-Jean Regoet, 18 mesures ; Augustin Verhille, la moitié de 2 mesures ; Nicolas Jansoone, 6 mesures ; Charles de Herypont, 6 quartiers ; Benoît de Paepe, 14 mesures ; le couvent de Gravelines, différents fiefs ; Antoine Caron, 4 mesures ; Marie-Joseph Le Sygne, 11 quartiers. — Rapports et dénombrements des fiefs tenus de la cour féodale et seigneurie de Nœufrue, situés à Saint-Pierrebrouck : Guillaume Barbeau, 1 fief de 10 quartiers ; François Revein, pour la dame de Schynkele, 2 fiefs de 6 mesures ; Pierre François, 6 mesures et 3 quartiers ; Gilles de Meester, 24 mesures 3 quartiers. — Cueilloir portant indication des fiefs mouvant de la seigneurie et cour féodale de La Motte, châtellenie de Bourbourg. — Rapports et dénombrements des fiefs tenus de ladite seigneurie : Benoît de Pape, 3 fiefs, contenant 19 mesures et 2 quartiers ; Jacques de Wachtere, droit sur la vente des rentes et les passements judiciaires qui ont lieu devant les échevins et hommes de fief de la seigneurie de la Motte. — Rapport et dénombrement par Jacques Van Kempen, de 3 fiefs comprenant 17 mesures 3 quartiers à Saint-Pierrebrouck ; — par Bauduin Aendenoet d'un fief de 4 mesures de terre à Craywick.

CC. 161. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1669-1789. — Rapports et dénombrements des fiefs tenus de la seigneurie d'Oudenhove, dans la châtellenie de Bourbourg : Benoît Deny, 1 fief de 2 mesures à Bourbourg ; les religieuses de Gravelines, 1 fief de 13 mesures à Saint-Willebrord ; Michel Thoorens, 7 1/2 mesures à Eringhem ; François Ellesort, 5 mesures et 3 quartiers à Eringhem ; Antoine Hubert, 49 mesures avec la Motte à Saint-Pierrebrouck ; Marie Vercolme, 49 mesures nommées la seigneurie d'Hernisse ; Ignace de Bloise, au nom des Capucines de Bourbourg, 10 mesures à Saint-Pierrebrouck ; J. Stappens, 2 mesures au canton nommé l'Yssel ; Jean Aernout, 10 mesures à Saint-Georges ; Henri Hossart, 10 mesures à Saint-Georges ; Philippe Bruninck, la seigneurie de Hernisse à Saint-Pierrebrouck ; Pierre Dufloo, 3 mesures et 3 quartiers à Saint-Georges ; François Van Caloen, 2 mesures à Drincham ; Louis-Théodore Doignies, 50 mesures à Craywick ; Augustin de Harchies, 9 quartiers à Craywick ; Nicolas de Blonde, 6 mesures à Craywick ; Philippe de Brulle, 16 mesures à Saint-Willebrord ; Jean-Baptiste Daeten, 5 mesures à Saint-Pierrebrouck ; Jacques de Priester, 7 1/2 mesures à Eringhem ; Jacques de Herypon, 2 mesures dans le canton nommé Issel ; Mathieu Roucou, 7 1/2 mesures à Eringhem ; Sébastien-Salomon Senneville, 49 mesures à Saint-Pierrebrouck ; Jacques Gursen, 3 1/2 mesures à Saint-Georges ; Jean-Baptiste Daeten, 5 mesures à Saint-Pierrebrouck ; Louis Bieswal, seigneur de Briarde, 5 mesures à Saint-Pierrebrouck ; les Pénitentes de Bourbourg, 10 mesures à Saint-Georges ; l'église de Bourbourg, 5 mesures dans les *broucken* de Loon ; Victoire Beugin, 13 mesures à Saint-Willebrord ; Jacques-François Pierens, différents fiefs à Craywick ; le marquis de Ruyon, la seigneurie d'Oudenhove, contenant 50 mesures ; François-Constant le Jone Coutaye, 10 mesures à Saint-Pierrebrouck.

CC. 162. (Registre.) — In-folio, papier, 138 feuillets.

Fin du XVe siècle. — « Dénombrement des fiefs tenus du Ghyselhuys de Bourbourg, relevant de la dame Anne de Croy, propriétaire dudit Ghyselhuys, et dont sont tenus plusieurs fiefs à Bourbourg tels que la cour du Wythof dont dépendent la prison de Bourbourg et plusieurs rentes cotières en argent et en grains. »

CC. 163. (Registre.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1499. — « Dénombrement des fiefs et hommages tenus du seigneur le comte de Porchien, seigneur de Croy, de Renty, etc., comme mari de dame Jacqueline de Luxembourg, comtesse et dame desdits lieux, châtelaine et vicomtesse héritière de la ville et châtellenie de Bourbourg, et de sa court et fief du Wythof, gisant en ladicte ville de

Bourbourg, en la Mayerie de Crayerwyc, Loon, Saint-Georges, Drincham, Saint-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Nieulande et Equelsbèque, fait en l'an de grâce 1499, par Guillaume Dupont, commis de la vicomté, ville et châtellenie de Bourbourg. »

CC. 164. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1517. — Extrait du registre aux fiefs consistants en maisons, terres cottières, rentes en grains, argent, poules etc., tenus de la seigneurie et cour féodale du Ghyselhuys dans la châtellenie de Bourbourg, de laquelle cour féodale relève la vicomté de Bourbourg.

CC. 165. (Registre.) — In-folio, papier, 170 feuillets.

1673 - 1734. — « Cœuilloir pour Jean-Baptiste Van Wormhoudt pour la recette de la seigneurie de Vroylande, s'étendant dans la ville et châtellenie de Bourbourg et appartenant au baron Voisin. »

CC. 166. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1455. — « Cartulaire des fiefs et hommages situés dans la ville de Bourbourg, dans les ammanies de Craywick, Saint-Georges, Cappellebrouck, Saint-Pierrebrouck, Loon, dans le pays de Langle et la seigneurie de Nieulande, tenus de noble et puissant M. le comte de Saint-Pol, seigneur de Wythove, à lui appartenant comme vicomte héréditaire de la ville et châtellenie de Bourbourg. »

CC. 167. (Registre.) — In-folio, papier, 60 feuillets.

1538. — « Cartulaire des fiefs, rentes, terres et autres droits appartenant à très-haut et puissant seigneur monseigneur Philippe, sire de Croy, marquis de Renty, en la ville et châtellenie de Bourbourg, ville de Gravelines, châtellenie de Bergues-Saint-Winoc, paroisses de Brouckerque, Craywick, Saint-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Millam, Merckeghem, Eringhem, Drincham, Looberghe, Eykelbesque, Zinterecappelle, etc. et pays à l'environ, renouvellé par Antoine de Baermaeker, receveur de ladite châtellenie de Bourbourg. »

CC. 168. (Registre.) — In-folio, papier, 75 feuillets.

1548. — « Cartulaire de la vicomté, de la ville et châtellenie de Bourbourg, hauteurs et privilèges, ensemble de la terre et seigneurie de Wythof, la seigneurie de Nieulande et le château de Bourbourg, avec les terres et les rentes foncières dépendantes, appartenant à monseigneur le comte Philippe d'Egmont, prince de Gavre, etc., à cause de dame Marie-Ferdinande de Croy, sa femme, marquise héréditaire de Renty, comtesse de Bourbourg. »

CC. 169. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1692. — Cartulaire des fiefs, rentes, terres et autres droits dépendant de la vicomté de Bourbourg, appartenant au prince François-Procope d'Egmont, marquis de Renty, etc., vicomte de Bourbourg, de Gravelines, etc., dans les villes de Bourbourg et Gravelines, dans la châtellenie de Bergues et dans les paroisses de Craywick, Saint-Georges, Saint-Willebrord, Loon, Saint-Nicolas, etc. »

CC. 170. (Registre). — In-folio, parchemin, 80 feuillets.

XIIIe siècle. — « Registre et cartulaire des rentes de la vicomté et chastellenie de Bourbourg et Gravelines, avecques li Maierie et Mestier de Craierwic. — Somme de li devant dite rente de tout le mestier Willaume le Brun ; somme de tout li fourment dou devant dit mestier, XXXVIII rasières un quart mains, li sisième partie d'un quart grande mesure ; — somme de tout li fourment dou devant dit mestier XLIX rasières et quart, un provendier petite mesure : Si est à savoir ke li petite rasière tient mains que li grande le voitime part. »

CC. 171. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1663. — « Cartulaire des rentes dites *deurgheldt* et des terres et autres rentes appartenant au prince Charles Philippe de Croy, duc d'Havré, etc., ensemble des droits à lui appartenant ès-villes et chastellenie de Bourbourg, Gravelines, Bergues, paroisses de Bourbourg, Craywick, etc. »

CC. 172. (Registre.) — In-folio, papier, 168 feuillets.

XVIIIe siècle. — « Cartulaires des rentes, terres, moulins et autres droits dépendant de la vicomté de Bourbourg appartenant à messire Eugène-Eléonore de Béthizy, chevalier, seigneur marquis de Mézières, vicomte et châtelain héréditaire des villes et châtellenie de Bourbourg, Gravelines et autres lieux, seigneur de Withof et Nieulande, lesquelles rentes sont situées dans les villes de Bourbourg et Gravelines et dans les paroisses de Loon,

Craywick, etc.: — Primes. Dans la ville de Bourbourg les rentes appelées *hofstedegeld* ou *deurghelt* eschéans chacun an le lundy ez jour de Pasques, environ une heure après diner, et se reçoit par vicomte en présence de deux eschevins d'icelle ville, et doivent les rentiers se tenir prêt chacun devant sa porte et l'argent pour payer, sur l'amende de 5 livres. »

CC. 173. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

634. — « Renouvellement du registre et cartulaire des fiefs mouvants de la seigneurie du Ghyselhuys, appartenant au Roi, aussi des arrière-fiefs gisans tant en la ville, châtellenie et vassalerie que châtellenie de Cassel, Bergues-Saint-Winoc et pays de Langle, compris le cartulaire des fiefs de la vicomté de Bourbourg, tant de rentes foncières, hauteurs et priviléges, que prééminences, droits, offices, etc., renouvelé durant la desservance de vicomté par le s^r De Ruttere. »

CC. 174. (Registre.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1724. — « Nouveau terrier et mesurage de toute la châtellenie de Bourbourg en Millam, fait par Jean Look, géomètre juré, sur l'ordonnance du Magistrat de ladite châtellenie. »

CC. 175. (Registre.) — In-folio, papier, 72 feuillets.

1777. — « Terrier général de toutes les terres composant l'ammanie de Drincham, s'étendant ès-paroisses de Drincham, Eringhem, Looberghe et Merckeghem, fait par Bertin-François Blanckaert, pointre de la paroisse de Drincham, à ce commis par le Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg, sur la requête présentée par les habitants de Drincham, afin de faire connaître les terres hautes et basses. »

CC. 176. (2 Registres.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1730-1770. — Terriers de la vicomté de Bourbourg, contenant les terres et rentes foncières et seigneuriales de la seigneurie de Nieulande, avec l'indication des droits, hauteurs, priviléges et prérogatives attribués à la dignité de vicomte et châtelain héréditaire, et la mention des fiefs et arrière-fiefs relevant de la seigneurie de Wythof, ainsi que des maisons et héritages tenus de la seigneurie de Laestchip.

CC. 177. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1789. — « Terrier de la terre de Bourbourg, hauteurs et priviléges y attachés, ensemble des seigneuries de Wythof et laetschap de Wythof et du château de Bourbourg, avec les rentes foncières et seigneuriales qui en dépendent, appartenant à M. Augustin Le Sage, maître particulier des eaux et forêts du département de Lille, qu'il tient en différents fiefs et hommages du roi Louis XVI, de sa cour et seigneurie du Ghyselhuys. »

CC. 178. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1787. — « Terrier contenant les arrière-fiefs de la cour féodale et seigneurie de Wythof, s'étendant dans les paroisses de Cappellebrouck, Saint-Willebrord et Saint-Pierrebrouck, châtellenie de Bourbourg. »

CC. 179. (Registre.) — In-folio, papier, 40 feuillets.

1789. — « Terrier contenant les arrière-fiefs de la cour féodale de Wythof, s'étendant dans les paroisses de Cappellebrouck, Saint-Willebrord, Saint-Pierrebrouck, châtellenie de Bourbourg. »

CC. 180. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1729. — « Dépouillement général par extrait des terriers des années 1634 et 1692 de la vicomté, châtellenie et seigneurie de Bourbourg et dépendances, concernant les terres à loyer et rentes foncières et seigneuriales, fiefs, tonlieux et autres droits seigneuriaux perçus par Pierre Bernard de la Mezandière, fondé de pouvoirs des tuteurs des enfants mineurs d'Eugène-Marie de Béthizy, chevalier, seigneur de Mézières, seigneur de la vicomté de Bourbourg.

CC. 181. (Registre.) — In-folio, papier, 117 feuillets.

1723. — Table alphabétique des personnes qui tiennent à ferme des terres de la vicomté de Bourbourg avec indication des mutations survenues dans les possesseurs de ces terres depuis que le terrier a été fait.

CC. 182. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1565-1665.— Cueilloirs de tous les accords faits avec les tenanciers de la vicomté de Bourbourg, Gravelines et pays de Nieulande, et de ce qu'ils devaient en rentes foncières et autres durant la guerre avec l'Espagne. —



Ordonnance de Don Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe, prescrivant la main-levée des rentes foncières appartenant à demoiselle Anne de Croy. — Procuration générale donnée par la dame douairière de Renty à Mᵉ Josse Verdebandt, pour en son nom gérer ses biens. — Serment de fidélité et hommage prêté par Antoine de Wincker pour la vicomté de Bourbourg et le château de Bourbourg, tenus du Roi à cause du Ghyselhuys de Bourbourg. — États des remises fournies par les cautionnaires de feu Antoine de La Tour, en son vivant vicomte et receveur de la vicomté de Bourbourg, pour le paiement des sommes dont il était demeuré redevable par son compte de la Saint-Remy 1583. — État des fiefs de la seigneurie de Nieulande. — Extraits des registres aux causes de la seigneurie du Nieulande et de la ville de Bourbourg. — Contestations entre le marquis de Mézières et le sieur Vlaminck, pour le paiement d'arriérés de loyer. — Retrait par faculté seigneuriale d'une maison à Bourbourg. — Note des sommes en rentes reçues par Georges Maes, receveur des rentes et amendes revenant au seigneur de Nieulande, dans la châtellenie de Bourbourg.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales; — eaux et forêts; — édifices; — travaux publics, ponts-et-chaussées, voirie.)

I.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

DD. 1. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1701-1789. — Registre à l'affermage des terres et moulins de la vicomté de Bourbourg et de Gravelines, et des autres paroisses dépendant de la châtellenie de Bourbourg, appartenant au prince Procope-François d'Egmont, vicomte de Bourbourg et de Gravelines.

DD. 2. (Registre.) — 40 pièces, papier.

1681-1771. — Lettres du roi Louis XIV, autorisant le Magistrat de Bourbourg à vendre plusieurs maisons ruinées et les matériaux qui en proviennent, avec quelques terrains vagues, afin de subvenir aux frais de reconstruction de plusieurs maisons qui ont été ruinées pendant le séjour des troupes.— Procès-verbal d'adjudication de ces propriétés. — Extraits des registres aux saisines de la ville de Bourbourg, fournis à l'appui de réclamations concernant le droit d'amortissement prétendu sur des parties de propriétés acquises par la ville. — Vente par les bourgmestre et échevins de la ville de Bourbourg, des matériaux provenant de la démolition des écuries situées contre la muraille du jardin des Sœurs-Noires.

DD. 3. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1764-1784. — Baux de location de l'hôtel-de-ville, le dernier renouvelé en 1784, pour la somme annuelle de 75 livres argent de France.— Bail du corps-de-garde et de la maison attenante accordé pour 3, 6 ou 9 ans par le Magistrat de Bourbourg à Thomas Sailly. — Procès-verbal de location de quelques terres appartenant à la ville de Bourbourg

II.

NAVIGATION, WATERINGUES; CHASSE ET PÊCHE.

DD. 4. (Registre.) — In-folio, papier, 85 feuillets.

1632-1700. — Registre aux actes et contrats concernant les wateringues de la ville et châtellenie de Bourbourg, contenant : convention entre les magistrats de Bergues-St-Winoc et ceux de Bourbourg pour chercher les moyens d'écoulement des eaux des deux châtellenies; — octroi du roi Philippe IV autorisant la ville et châtellenie de Bourbourg à lever des rentes sur les wateringues de ladite châtellenie; — lettre adressée par le Magistrat de Bergues au Magistrat de Bourbourg touchant l'exécution de la convention ci-dessus; — décision par les Magistrats de Bergues et de Bourbourg de remettre à

l'été 1634 la construction d'un pont; — convention entre les Magistrats de Bourbourg et de Gravelines au sujet de la construction d'un pont sur la nouvelle coupure près de Gravelines; actes d'aveu et autres contrats relatifs au même pont; — nomination de receveur des wateringues et entreprises de fournitures des fascines et autres objets; — remesurage des cantons ou *ovines* des wateringues; — mesures prises pour les adjudications publiques du faucardage des fossés; — mesurage et expertise des terres emprises dans le nouveau canal; — entreprise du creusement du nouveau canal et construction de ponts.

DD. 5. (Registre.) — In-folio, papier, 189 feuillets.

1765-1769.—Registre aux ordonnances des paiements à faire par les receveurs des wateringues de la châtellenie de Bourbourg.

DD. 6. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1595-1656. — Comptes des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Jean de Cupere et Pierre de Schodt : — 1595. « Payé à Adam de Nechele, pour la fourniture de fascines ayant servi à la réparation de la rue contre la Colme, 25 l.» — 1653. « La recette totale s'élève à 16,678 l. 18 s., la dépense à 23,674 l. 9 s. »

DD. 7. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1657-1667. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Pierre de Schodt et Ghislain de Schodt : — 1663. « Payé à Jean Paveur, pour le refossoyement de 294 toises de fossés sous Saint-Willebrord, 326 l. »

DD. 8. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1668-1675. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Ghislain et Ignace de Schodt : — 1668. « Recette générale du village de Loon pour la taxe de six sols par mesure, à raison de 653 mesures et demie, sans comprendre les terres vagues, 1959 l. 9 s. »

DD. 9. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1676-1685. — Comptes des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Ignace de Schodt : — « Indemnité à Jean Kerckaert, pour les dommages et intérêts causés par les magistrats en passant par sa ferme pour construire le canal. »

DD. 10. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1686-1695. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Ignace de Schodt et Nicolas-Gabriel Van den Abeele : — 1686. « Payé à Guillaume Verbart, pour avoir charrié les briques et chaux pour faire les deux ponts, 6 l. 9 s.»

DD. 11. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1696-1706. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Nicolas-Gabriel Van den Abeele, Jacques-Ignace de Blonde et Nicolas Vernimmen : — « Recette générale pour 1696, 3071 l. 14 s. 5 d.; dépense, 714 l. 10 s. 6 d.»

DD. 12. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1707-1715. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Nicolas Vernimmen et Bernard de Schodt : — 1707. « Payé au vicomte, pour le serment ordinaire, 2 s. 6 d.; — à l'escoutête de Loon, pour exécuter la taxe, 1 l.»

DD. 13. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1716-1724. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Bernard de Schodt : — 1716. La ferme des barques fut adjugée au sieur François Kindt, pour 7,804 l. 4 s. 4 d.

DD. 14. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1725-1734. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Bernard de Schodt : — 1730. « Payé à Pierre Dernis, 43 l. 4 s., pour avoir refossillé le bout du watergank nommé Wingaert vliet. »

CC. 15. (Liasse). — 8 cahiers, papier.

1735-1742. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Bernard de Schodt : — 1739. « Payé à Guillaume Janssoone, bélandrier, 286 l. pour avoir transporté 21 bélandres de gravier tant sur la digue de la rivière l'Aa, qu'au passage de Saint-Nicolas, Bystade Wyts, que dans les abords, pour faciliter les chevaux qui tirent les barques. »

DD. 16. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1743-1750. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Ber-

nard de Schodt : — 1744. Recette totale des wateringues, 4,966 l. 5 s. 9 d.; dépense 1,790 l. 19 s. 5 d.

DD. 17. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1751-1758. — Compte des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Bernard de Schodt : — « Louis Papieul s'at rendu adjudicataire de la ferme du Sas contre la rivière l'Aa, pour l'an fini le dernier janvier 1752, pour la somme de 380 livres, dont la moitié est au profit des wateringues générales, soit 190 l. »

DD. 18. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1759-1768. — Comptes des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg, rendus par Bernard de Schodt et Dominique Vercoustre : — « Reçu par le receveur d'un canton de la seigneurie du Gheer, de 133 mesures, 12 l. 10 s. 1 d.»

DD. 19. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1769-1779. — Comptes des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Charles de Herripon : — 1773. Détail de la recette : de la ferme des carosses d'eau, 10,640 l.; du sas lez-la-ville, 500 l.; du sas lez-la-rivière, 225 l.; du bateau du marché, 500 l.; de la pêche, 40 l.; de l'imposition des terres, 6.586 l. 4 s. 10 d., du reliquat du compte, 14,166 l. 8 s. 5 d.; des rentes constituées, 59,200 l. Total, après déduction des indemnités payées aux fermiers, 82,355 l. 7 s.; dépenses, 69,634 l. 15 s. 4 d.

DD. 20. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1780-1789. — Comptes des wateringues et dicages de la ville et châtellenie de Bourbourg rendus par Charles de Herripon : — 1783. « Payé à Antoine Crocq, en reste de son entreprise de plusieurs parties de nouvelle dunes de la mer, vis-à-vis le grand poldre de Clairmarais, 80 l. »

DD. 21. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1664-1667. — Doubles des comptes des wateringues et dicages de la paroisse de Saint-Willebrord.

DD. 22. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1671-1673. — Compte de Jacques de Marquyse, receveur particulier d'un canton de wateringues et dicage de Looberghe : — « Reçu de Antoine Dubos, pour quatre mesures de terre, 80 l. 4 s. »

DD. 23. — 25 liasses, papier.

1713-1790. — Quittances, bordereaux, procès-verbaux d'adjudication, états de fournitures, états de journées de travail et autres pièces à l'appui des comptes des wateringues de la ville et châtellenie de Bourbourg.

DD. 24. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1774-1777. — Observations de M. Caron, géomètre-juré de Bourbourg, au sujet des réparations à faire aux digues de la rivière de l'Aa et du canal, depuis l'écluse du Guindal jusqu'au pont de Coppenhaexfort. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux de réparations des dites digues jusqu'à Holque, et de celles de l'avant-fossé de Gravelines; 1774. — Estimation des terres emprises à différents particuliers en 1774 et 1777, pour rehausser en plusieurs endroits la digue du canal depuis le Guindal jusqu'à la rue dite Waricstraete séparant les paroisses Saint-Nicolas et Saint-Pierrebrouck, 1777. — Lettres de M. d'Estienne, ingénieur à Gravelines, au sujet des débordements de la rivière, avec un rapport sur les moyens de les prévenir. — Requête présentée à l'intendant des Madrys par le Magistrat de Bourbourg relativement au droit dont jouit la ville et la châtellenie de prendre les terres nécessaires pour la réparation de la digue.

DD. 25. (Liasse.)— 21 pièces, papier.

1670-1781. — Arrêt du Conseil d'Etat accordant au Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg l'autorisation de creuser le canal depuis Dunkerque jusqu'à la rivière d'Aa ; 1670. — Règlement et usage des dicages et wateringues de la châtellenie de Bourbourg ; 1698. — Règlement arrêté par le Magistrat de Bourbourg, administrateur des wateringues de la châtellenie, désignant les watergancs de chaque paroisse; 1699. — Carte figurative d'une digue d'environ 2,000 toises de longueur, qui protége la châtellenie de Bourbourg contre la mer et se termine dans les dunes ; 1721. — Procès entre l'administration des wateringues de la châtellenie et le sieur Languetele, qui avait fait une coupure dans la digue du canal de Bourbourg.

DD. 26. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1765-1769. — Trois plans du bassin de l'écluse de Bourbourg relatifs aux travaux à exécuter, avec le procès-verbal de la visite faite à Gravelines par le sieur de Pape pour le percement de la rivière d'Aa par le poldre de Clairmarais. — Devis estimatif des ouvrages à faire pour



le rétablissement du bassin de l'écluse de Bourbourg, montant à 21,900 l. — Etat des sommes payées par la ville de Dunkerque pour la construction du canal entre cette ville et celle de Bourbourg, dont les frais de construction sont, pour les deux tiers, à la charge de Bourbourg, conformément au contrat passé entre ces deux villes le 3 juin 1673.

DD. 27. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1761-1783. — Etat des sommes payées par les villes de Dunkerque et de Bourbourg, pour l'association dans l'entretien du canal et des digues depuis l'Aa jusqu'à Dunkerque, dont les deux tiers sont à la charge de Bourbourg et un tiers à la charge de Dunkerque.

DD. 28. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1764-1787. — Mesurage et estimation des terres emprises pour la nouvelle digue de Holque. — Mémoire du Magistrat de Bergues, demandant au Roi d'être conservé dans le droit de diriger la manœuvre des écluses. — Construction d'une nouvelle digue dans les dunes. — Répartition des sommes de 100,000 et de 200,000 livres tournois sur les administrations du département, pour subvenir au paiement des ouvrages d'entretien des chaussées, de construction du pont sur la Lys, à Armentières, et de la construction du chemin de Nieppe.

DD. 29. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1632-1780. — Octroi du roi Philippe IV autorisant le Magistrat de la châtellenie de Bourbourg à lever des impôts pour la construction d'une écluse à Dunkerque, afin de faciliter l'écoulement des eaux qui était arrêté depuis que le waterganc était comblé pour les nouvelles fortifications de Gravelines. — Réclamations adressées au Conseil de Flandre par les Gouverneur et Magistrat de Gravelines contre des ordonnances du Magistrat de Bourbourg relatives à sa quote-part de contribution dans les wateringues. — Lettres de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, autorisant l'établissement d'une écluse sur le territoire de Gravelines. — Accord touchant l'écoulement des eaux de la châtellenie de Bourbourg dans la mer par ladite écluse. — Autorisation pour l'élargissement du waterganc de Loon près de ladite écluse. — Ordonnance de M. de Caumartin, autorisant les habitants de Brouckerque, Spycker et Armboutscappel à faire usage des eaux du canal de Bourbourg pour la culture des terres riveraines..

DD. 30. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1707.—Ordonnance du Magistrat de Bourbourg défendant la pêche dans le canal de Bourbourg à Dunkerque.— Règlement du duc de Boufflers, gouverneur de la Flandre, concernant la chasse; 1738. — Carte figurative servant à régler les limites du territoire de chasse entre Gravelines et Bourbourg; — notes sur la discussion soulevée à ce sujet entre le Magistrat de Bourbourg et M. de Broglie, gouverneur de Gravelines; — procès-verbal du bornage des territoires de chasse et des pâtures aux moutons de Pierre Copey, cultivateur à Loon, dressé par Ghislain de Blonde et Eugène Vercoustre, échevins de Bourbourg, commissaires désignés à cet effet par le collége échevinal. — Difficultés entre le Magistrat de Bourbourg et le Gouverneur de Gravelines touchant les garennes ; production de différentes pièces à ce sujet. — Lettres au gouverneur de Gravelines concernant la destruction des garennes. — Notes concernant les limites de la ville de Gravelines sous le rapport des garennes ; action intentée par le Magistrat de Bourbourg à l'Abbesse de Bourbourg et au gouverneur de Gravelines, qui ont dépassé ces limites.

DD. 31. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1680-1782. — Procès-verbaux de la visite des watergancs, des dunes et des digues de la rivière de l'Aa, par les magistrats administrateurs des wateringues de la châtellenie; — de la visite, faite par le bourgmestre et le pensionnaire De Pape, de la digue du canal sous Saint-Willebrod, avec un arrêté décidant la reconstruction de cette digue sur une longueur de 18 toises contre les *boogaertlanden*.

DD. 32. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1771-1782. — Procès-verbal de la visite, faite par le sieur Caron, géomètre-juré de Bourbourg, pour placer une *noque* dans le Schelfvliet, afin de déverser l'eau par Gravelines. — Procès-verbal d'une visite à Saint-Pierrebrouck, faite par le sieur Caron, délégué du Magistrat de Bourbourg, pour examiner les terres qui se trouvent entre la rue nommée Waterganckstraet et la rue dite Aborstraete. — Enquête des commissaires désignés par jugement du 20 mai 1782, au sujet des observations des riverains des watergancs pour le curement desdits watergancs du West; — observations des habitants de Saint-Pierrebrouck à ce sujet. — Requête adressée aux bourgmestre et échevins de la châtellenie par les fermiers et habitants de la paroisse de Saint-Pierrebrouck

contre le projet de curement du waterganc du West : ils sont d'avis que cet ouvrage n'est pas nécessaire, d'autant plus que la paroisse est considérablement surchargée d'autres dépenses. — Requête adressée aux magistrats de Bourbourg par les habitants de Saint-Georges, Saint-Willebrord, Loon et Craywick pour demander qu'on abaisse le radier de l'écluse du Schelfvliet.

DD. 33. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1774-1783.— Adjudications des travaux à faire pour le curement du Schelfvliet dans les wateringues de Bourbourg, ces travaux estimés au prix de 2,655 l. 5 s. — Adjudication des travaux de réparation à faire aux dunes vis-à-vis du poldre de Clairmarais, depuis Copenhaexfort jusqu'à Petite-Synthe ; — états estimatifs de ces ouvrages et de ceux à opérer pour le renouvellement des portes busquées de l'écluse de Bourbourg, le remplacement de la grande vanne et du treuil ; — observations faites par M. Caron, sur le *coulleau* de l'Aa ou waterganc à faire le long de la rue dite *Boordstrate*.

DD. 34. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1710-1789. — Procès-verbaux d'adjudications de travaux de faucardage, rayage, nettoyage et autres, dans les cours d'eaux et les watergancs de la châtellenie de Bourbourg.

DD. 35. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1769-1789. — Procès-verbaux de visites faites à l'effet d'enlever les herbes flottantes qui pourraient empêcher l'écoulement des eaux dans les fossés des wateringues des paroisses de la châtellenie de Bourbourg.

DD. 36. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1681-1759.— Ordonnance de l'intendant Des Madrys, portant règlement pour réprimer la détérioration des murs et des ponts dont les bateliers se rendent coupables en naviguant sur le canal de Bourbourg. — Edits, ordonnances et déclarations du Roi, arrêts du Conseil d'Etat, ordonnances et déclarations des intendants Bidé de la Grandville et de Séchelles, réglant le mode de voiturer sur les chaussées, les coupes de bois, l'entretien et les réparations des chemins, digues et cours d'eau, etc.

DD. 37. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1719-1763. — Lettres et instructions adressées au Magistrat de Bourbourg par les intendants Des Madrys et Caumartin, par les ingénieurs des fortifications de Gravelines et autres, relativement aux wateringues, aux travaux à faire aux pavés, aux coches d'eaux, etc.

DD. 38. (Liasse). — 75 pièces, papier.

1766-1767. — Lettres et instructions adressées au Magistrat de Bourbourg par les intendants, par les ingénieurs des fortifications de Gravelines et autres, relativement aux travaux à exécuter dans les wateringues, aux pavés et aux digues dans la châtellenie de Bourbourg.

DD. 39. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1774-1780. — Lettres de MM. de Caumartin, de Calonne et autres intendants au Magistrat de Bourbourg, relativement aux crédits et sommes à employer pour le curement de la Lys et de l'Aa.

DD. 40. — 5 liasses, papier.

1675-1789. — Cahiers des charges et procès-verbaux d'adjudications de la ferme des barques du marché entre Saint-Omer et Dunkerque et vice-versâ, passant par Bourbourg et le sas du Guindal.

DD. 41. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1738-1778. — Devis, plans, coupe et profils d'une barque dite carosse d'eau destinée à faire le service de Saint-Omer à Dunkerque par Bourbourg. — Demande d'autorisation d'établir ce service ; — règlement ; — extraits des procès-verbaux d'adjudication et autres papiers concernant le même objet.

DD. 42. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1616-1787. — Transaction entre le Magistrat de Bourbourg et les quatre vassaux de la châtellenie touchant la construction du nouveau canal ; 1616. — Procès-verbal de mesurage des terres situées sous la juridiction des quatre vassaux et qui ont été prises pour la confection du canal. — Arrêt du Conseil d'Etat qui accorde une indemnité à l'entrepreneur du canal de la Lys à l'Aa en considération des pertes qu'il a subies par la trop grande abondance des eaux. — Etats et déclarations des terres vagues situées dans la châtellenie de Bourbourg. — Octroi du roi Louis XIV accordant aux religieuses de l'hôpital de Saint-Pierre de Gravelines une rente de 400 livres sur la ville et la châtellenie de Bourbourg pour les indemniser de la suppression du bac qu'elles avaient sur la rivière de l'Aa.— Création d'une rente annuelle de 16 florins en

faveur de l'église de Bourbourg, assignée sur les wateringues générales, le capital ayant servi pour la construction d'une nouvelle écluse. — Ordonnance de l'intendant de Barentin prescrivant au receveur des domaines d'ôter la chaîne qu'il avait fait établir, près de son bureau, pour intercepter la navigation sur le canal. — Convention entre le Magistrat et le sieur Buret touchant la mitoyenneté de la muraille clôturant son jardin du côté du canal; 1736.

III.

ÉDIFICES PUBLICS.

DD. 43. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1787. — Quatre plans relatifs aux changements et à la reconstruction de l'hôtel-de-ville de Bourbourg; conditions pour l'adjudication et devis estimatifs des travaux résultant de l'exécution de ces plans, montant à la somme de 4,740 livres. — Plan d'une pauvre école à construire dans la ville de Bourbourg. — Décision du Magistrat touchant le projet de prendre en location une maison pour l'école latine. — Etat des réparations à faire à la maison pastorale de Drincham.

DD. 44. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1677-1778. — Plan et devis estimatif des travaux à exécuter au nouveau greffe de la ville de Bourbourg; — approbation de ces travaux; 1737. — Approbation des travaux exécutés pour la construction de deux écuries, dans le jardin de l'abbaye, servant à loger 380 à 400 chevaux. — Approbation des travaux de la nouvelle halle. — Devis pour la construction d'un corps-de-garde en la ville de Bourbourg. — Délibération du Magistrat décidant la reconstruction de la maison du maître d'école; — plan et devis des travaux à exécuter.

DD. 45. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1734-1775. — Plan de la tour et de la balustrade en fer placée autour du carré de la nouvelle tour; — conventions avec plusieurs maîtres ouvriers pour l'exécution des travaux de restauration à faire à ladite tour. — Devis et procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter au presbytère de la ville de Bourbourg. — Acquisition par le Magistrat de Bourbourg, de Mlle Van der Meersch, d'une maison située près du couvent des Pénitentes, pour y établir le presbytère; — compte, rendu par Jacques Becqueau, de la recette d'une taxe imposée aux habitants de Bourbourg pour la construction de ce presbytère. — Adjudication des travaux de réparation au toit de la cuisine de l'hôtel-de-ville. — Devis pour la fourniture d'une nouvelle horloge à la tour de l'église de Bourbourg. — Contestation entre le Magistrat de Bourbourg et les quatre vassaux au sujet du beffroi et de la tour. — Lettre de M. de Séchelles autorisant le Magistrat de Bourbourg à reconstruire le beffroi à condition que la dépense ne dépassera pas 8,000 livres.

DD. 46. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1664-1783. — Requêtes adressées au Roi par le Magistrat de Bourbourg, avis d'avocats et autres pièces relatives à la contestation entre ce Magistrat et le fermier des domaines, au sujet d'une rente qui est à la charge du duc de Vendôme, à cause de la réédification de la prison. — Plan et devis pour la construction de la nouvelle prison, avec déclaration du Roi et observations du sieur Cardeck. — Correspondance entre le Magistrat de Bourbourg et Nicolas Barthélemy de Montigny, subdélégué de l'intendant de la Grandville, relativement à cette construction. — Quittances, par les receveurs des droits d'amortissement, des sommes payées par le Magistrat de Bourbourg à l'occasion de la reconstruction du corps-de-garde en 1783.

DD. 47. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1747-1777. — Devis estimatif des travaux à exécuter pour remettre en bon état la nouvelle école de Loon. — Requête adressée à l'intendant de Caumartin par le Magistrat de Bourbourg et les gens de loi de Looberghe pour obtenir l'autorisation de reconstruire les maisons vicariales et cléricales de Looberghe et de Saint-Pierre-brouck; — plans et devis des travaux projetés. — Ordonnance de l'Intendant qui défend aux habitants de faire aucune dépense à la charge de la commune sans le consentement préalable du Magistrat de Bourbourg. — Procès-verbal de la visite faite pour constater l'état dans lequel se trouve le presbytère de Loon; — état des réparations à faire à ce presbytère ainsi qu'à la maison vicariale. — Plans et devis estimatif des travaux à faire à l'église paroissiale de Saint-Georges. — Plans et devis pour la reconstruction de l'église de Looberghe; — correspondance à ce sujet entre le subdélégué de l'intendant, le Magistrat de Bourbourg et les gens de loi de Looberghe. — Etats de la taxe imposée aux habitants pour ces travaux.



DD. 48. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1680-1765. — Requête des habitants de Craywick à l'Intendant à l'effet d'être autorisés à lever des tailles pour rebâtir leur église; 1680. — Etat des taxes établies par le Magistrat de Bourbourg afin de recouvrer la somme de 500 livres, reconnue nécessaire pour payer les frais des réparations de la maison pastorale, réparations auxquelles la ville a été condamnée par le Conseil provincial d'Artois le 10 décembre 1756.

DD. 49. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1761-1788. — Observations faites par le sieur Caron, architecte de Bourbourg, sur l'utilité de couvrir une partie du canal traversant la ville de Bourbourg, afin de favoriser l'établissement d'un marché aux grains dans cette ville. — Devis estimatif des travaux à exécuter dans ce but, avec plan figuratif. — Sentence rendue par le Magistrat de Bourbourg, ordonnant aux riverains de la rue dite Bondeville-Straete ou Verde-Rue, d'opérer les travaux nécessaires pour porter à dix-huit pieds la largeur de cette rue, sous peine de voir faire ce travail d'office et à leurs frais; — procès-verbal de mesurage et de bornage de ladite rue; 1788. — Devis estimatif des travaux à exécuter pour la démolition et la reconstruction de deux ponts sur le canal, l'un dans la rue de Dunkerque et l'autre au Marché; — pour l'établissement de garde-fous au pont, les réparations des murs et le curage du canal.

DD. 50. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1757-1780. — Etat de la dépense faite pour la construction de deux corps-de-garde sur la côte; — états de fournitures faites pour cet objet. — Vente des matériaux provenant des corps-de-garde démolis; 1780. — Adjudication de la fourniture de bois pour la construction de trois cabanes pour les gardes-côtes le long des dunes, par ordre du comte de Dannay; — pièces concernant les gardes-côtes.

IV.

TRAVAUX PUBLICS ET PIÈCES DIVERSES.

DD. 51. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757-1777. — Résolutions des députés des chefs colléges de la Flandre-Maritime représentant les Etats de la province, autorisant le sieur Courtel, trésorier, à lever 150,000 livres pour couvrir les frais de construction de la nouvelle chaussée de Bergues à Armentières; 1758; — décidant qu'une somme de 75,000 livres sera employée à faire la chaussée de Gravelines à Dunkerque; 1785.

DD. 52. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1703.— Convention entre les magistrats des châtellenies de la Flandre-Maritime et les officiers de la maîtrise des eaux et forêts, touchant l'autorisation accordée par ces derniers d'extraire des carrières du Sr Duvivier de Maupas les pavés nécessaires pour la construction de la route de Poperinghe à Warnêton, et ce afin de se rembourser des sommes qu'ils ont payées en trop audit sieur de Maupas, entrepreneur de cette route.— Devis estimatif et procès-verbaux d'adjudication des travaux de construction d'un pavé de Bergues à Poperinghe; — ordonnance de Louis XIV pour la construction de ce pavé. — Ordonnance de l'intendant de Châtignonville fixant à 20 sols, argent de France, la journée de l'ouvrier travaillant aux canaux et autres travaux.

DD. 53. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1688-1751. — Etat estimatif des réparations à faire aux pavés de la ville de Bourbourg.— Question soulevée par les magistrats des quatre châtellenies de Bourbourg, Bergues, Furnes et territoire de Dunkerque, touchant l'obligation où ils sont de contribuer à l'entretien des chemins royaux en Artois, au pays de l'Angle.

DD. 54. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Résolution de Messieurs de la Prévôté de Saint-Donat, touchant la construction d'un chemin à Looberghe.

DD. 55. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1753-1780. — Devis estimatif et adjudication des travaux d'un pont à construire sur la Lys, cette rivière étant, au moyen d'un canal, reliée à la rivière de l'Aa. — Etats de répartition de la quote-part de la châtellenie de Bourbourg dans les frais de construction de ce pont. — Etat estimatif des travaux à faire pour la construction d'un pont tournant sur le canal qui conduit de Bergues à Watten, nommé le pont L'Abbesse; — procès-verbal d'adjudication et cahier des charges pour l'exécution des travaux.

DD. 56. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1772-1786. — Procès-verbaux d'adjudication de travaux: 1772, nouveau pont dormant à la sortie de la rue



de Dunkerque, adjugé 2,700 l.; — 1772, pont tournant à la sortie de la rue des Capucins, 4,675 l.; — 1774, pont en briques sur le Vliet, vis-à-vis du *Geusenweg*, 475 l.; — 1786, pont à l'ancre sur la Colme, 1,000 l.; — 1786, mur dans la ville, le long des bâtiments de l'éclusier, 1,160 l.; — 1785, pont au bout de la rue de Saint-Omer, 4,460 l.

DD. 57. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1691-1741. — Deux plans, avec devis et conditions d'adjudication pour la construction du nouveau pont en briques à Bourbourg, nommé le *Hoerebrugghe*, en remplacement d'un pont de bois qui se trouvait sur le canal au même endroit; — plans du pont de Coppenhaex-fort.

DD. 58. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1700-1780. — Cahiers des charges pour l'entreprise de la reconstruction du pont des Capucins à Bourbourg; — état des ouvrages, devis, conditions, indemnité à payer aux propriétaires d'une maison ébranlée par l'exécution des travaux exécutés à ce pont. — Cahiers des charges pour la reconstruction du pont de Copenhaexfort, avec plan; — pour la reconstruction du pont en briques dit les Sœurs-Noires sur le canal de Bourbourg à Dunkerque. — Estimation des dommages éprouvés par les riverains, à l'occasion des travaux opérés à la digue de la rivière de l'Aa depuis le Guindal jusqu'au cabaret de Wyts. — Délibération du Magistrat de Bourbourg au sujet de la démolition du pont dit *Mullengracht*.

DD. 59. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1682-1752.— Lettres et requêtes d'habitants de Merville aux magistrats de la même ville touchant la plantation d'arbres sur les chemins, plantations que les chanoines du chapitre Saint-Amé de Douai veulent interdire. — Ordonnance du Roi autorisant la plantation d'arbres le long des grandes routes; — lettres et autres pièces concernant l'exécution de cette ordonnance.

DD. 60. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1719-1759.— Procès-verbaux de visite des chemins, ponts et digues dressés par les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg en qualité d'administrateurs des wateringues de ladite ville et châtellenie.

DD. 61. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1760-1789. — Procès-verbaux de la visite des chemins de la ville et châtellenie de Bourbourg et des paroisses dépendant de ladite châtellenie, dressés par les bourgmestre et échevins de Bourbourg.

DD. 62. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1661-1680. — Ordonnance du Roi, prescrivant aux bourgmestre et échevins de Bourbourg de payer au sieur Claude Barbier certaines sommes qui lui sont dûes pour divers travaux à la caserne de Gravelines. — Permission accordée par le Magistrat de Bourbourg au sieur Poutou d'établir un moulin à Loon; — réclamation à l'occasion des prétentions injustes du meunier Georges Van de Weghe. — Autorisation accordée par le Magistrat de Bourbourg, au sieur de Jaegher, de bâtir une maison à côté du greffe.

DD. 63. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1775-1779. — Arrêt du Conseil d'Etat maintenant la ville de Bourbourg dans le droit de percevoir 6 sols de chaque bateau passant par l'écluse du Guindal. — Notes et mémoires pour la rédaction du terrier des terres de la paroisse de Drincham, et autres pièces relatives aux wateringues et dicages de cette ammanie. — Lettre de M. de Bizy, ingénieur en chef à Dunkerque, au sieur De Pape, se plaignant de ce que l'éclusier du Mail ouvre les écluses sans ses ordres; — réponse du Magistrat.

DD. 64. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1772-1778. — Contestation entre l'abbé de Clairmarais et les Magistrats des wateringues de la châtellenie de Bourbourg, au sujet de l'entretien de la digue et poldre dudit Clairmarais; — mesurage des terres desdits poldres, notes et mémoires sur les impositions desdites terres pour les wateringues. — Jugement de l'intendant de Caumartin mettant fin à cette contestation et accordant audit abbé une modération d'impôts pour l'entretien des dites digues. — Transaction entre le Magistrat des wateringues de Bourbourg et l'abbé de Clairmarais touchant le grand poldre de l'abbaye et la ferme de Loon occupée par le sieur Janssoone, lesquels sont en partie couverts par le sable à cause de leur situation à proximité des dunes. — Copie d'un titre de rente à la charge des wateringues et des quatre vassaux appartenant aux Religieuses Pénitentes et autres pièces y relatives.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires; marine.)

I.

ARMÉES DU SOUVERAIN.

EE. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1703-1784. — Mémoire sur la manière à suivre pour le recrutement des troupes du Roi. — Etat de répartition de deux cents hommes que le Roi fait lever dans les paroisses et villages du département pour servir dans l'infanterie, suivant ordonnance du 30 octobre 1703.

EE. 2. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1707-1710. — Ordre du subdélégué de l'Intendant à Ypres au Magistrat de Bourbourg de passer en revue les troupes de passage dans cette ville, et d'en dresser un procès-verbal qui sera envoyé à la cour et à l'Intendant de la province dans les trois jours après ladite revue faite. — Extrait du procès-verbal de la revue du régiment d'infanterie de la Rivière mentionnant les officiers, les soldats et tout l'effectif pour servir de base à la distribution du bois pendant le mois de février.

EE. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1734-1745. — Etat des hommes qui ont été engagés dans la milice à la décharge de la ville et châtellenie de Bourbourg.

EE. 4. (Liasse.) — 35 cahiers, papier.

1742-1778. — Etat des jeunes gens de la châtellenie engagés comme miliciens et servant dans les bataillons de Flandre à la décharge de la ville de Bourbourg; — des jeunes gens de la châtellenie qui doivent contribuer dans la taxe établie pour payer les milices à la décharge de la châtellenie.

EE. 5. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1734-1745. — Etat de l'effectif des soldats du régiment de Valory et de ceux qui sont absents par congé. — Ordonnances du Roi concernant les milices; 12 novembre 1733; 1er octobre 1735; 20 novembre 1736. — Etat de ce qui est dû aux miliciens pour leur engagement. — Répartitions des sommes payées pour différents engagements. — Actes d'engagement des miliciens à la décharge de la ville de Bourbourg.

EE. 6. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1782-1789. — Etat des soldats du troisième régiment d'état-major, qui marchent à la décharge de la châtellenie de Bourbourg.

EE. 7. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1688-1741. — Rôle de répartition des trois cents hommes que doivent fournir les ville et châtellenie de Bour-



bourg ;— taxe de ce qui doit leur être payé.—Actes d'engagement des miliciens.—Extraits de plusieurs règlements et ordonnances du Roi touchant la levée et l'entretien des milices. — « Répartition des 34 pionniers ordonnés estre livrés par la ville et chastellenie de Bourbourg à Comines. » — Rôles de la milice des paroisses de Loon, Eringhem, Drincham, Looberghe et Millam-cure.

EE. 8. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1701-1783. — Comptes des taxes levées dans la châtellenie de Bourbourg pour les hommes que la généralité est obligée de fournir aux armées du Roi, rendus par Ghislain de Schodt, Pierre-François Pollet, Nicolas Vigoureux, Pierre Lannoy, Blaise Querquant et Charles Hellewez. — Frais de la garde du retranchement de la châtellenie de Bergues; états des sommes qui ont été réparties sur les châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg pour cet objet ainsi que pour les pionniers; 1691-1694. — Etats de ce qui reste à payer de la taxe faite en 1757 pour la milice. — Règlement émané de M. de Bernières pour la levée de 300 hommes de milice dans le département. — Lettre de l'intendant Méliand pour le paiement de la somme de 1225 l. 2 s. 6 d. dont la ville de Bourbourg est redevable pour sa quote-part dans les frais d'habillement des soldats de la milice ; 1726.

EE. 9. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1766-1769. — Etats de signalements des miliciens engagés à la décharge de la ville et châtellenie de Bourbourg. — Itinéraire à suivre pour trente hommes de recrues partant de Calais pour rejoindre à Courtrai la compagnie de Dumont du régiment de Normandie.

EE. 10. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1750. — Quittances, notes de fournitures et autres pièces justificatives des comptes rendus par le sieur Hellewez, receveur de la milice de la ville et châtellenie de Bourbourg.

II.

MILICES COMMUNALES.

EE. 11. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1677-1764. — Ordre du maréchal de camp commandant la citadelle de Dunkerque au Magistrat de la châtellenie de Bourbourg, d'établir une garde dans la ville et châtellenie; — propositions faites à ce sujet par le Magistrat de Bourbourg. — Etat des personnes capables de porter les armes dans les différentes paroisses de la châtellenie : Loon 194, Craywick 78, Saint-Georges 134, Saint-Pierrebrouck 18, Eringhem 130, Drincham 25, Looberghe 20, Bourbourg-village 30, Ravensberghe 120, Cappellebrouck 38, Millam 76, Holcke 51 ; total 914. — Dénombrement des jeunes gens de l'âge de 18 à 40 ans demeurant dans la châtellenie de Bourbourg qui doivent faire partie de la milice bourgeoise.

EE. 12. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1743-1764. — Règlement fait par le Magistrat de Bourbourg pour la garde bourgeoise. — Etat des gardes à établir dans chaque village de la châtellenie en exécution des ordres du marquis de Brézé, lieutenant général des armées du Roi et commandant en chef en Flandre. — Etat des officiers qui commanderont les troupes bourgeoises de Bourbourg. — Etats des hommes qui forment les cinq compagnies du bataillon de la milice bourgeoise de Bourbourg. — Ordonnance du Roi pour la formation de sept bataillons de 600 hommes chacun, dans le territoire de Dunkerque. — Ordonnance du prince de Soubise, ministre d'Etat, prescrivant l'établissement d'une garde bourgeoise dans chaque ville et village. — Mémoires et notes de fournitures de chandelles et de bois à brûler faites pour les dites gardes bourgeoises.

III.

FORTIFICATIONS.

EE. 13. (Liasse.) — 60 pièces, dont une en parchemin.

1676-1746. — Lettres de Louis XIV permettant au Magistrat de Bourbourg et à celui de Gravelines d'imposer quatre patards sur chaque mesure de terre comprise dans le gouvernement de Gravelines et la châtellenie de Bourbourg afin de subvenir aux dépenses des fortifications de Gravelines; 1680. — Répartition sur la châtellenie de Bourbourg des pionniers à fournir pour les fortifications d'Ypres, Furnes, Dunkerque et Menin. — Etat des frais qu'entraîne pour la châtellenie l'envoi des dits pionniers. — Etats des fournitures de palissades, piquets et fascines, faites par des particuliers pour les fortifications de Gravelines. — Relation de ce qu'ont coûté les palissades livrées par le Magistrat de Bourbourg au fort royal de Lincque lors du siége de ce fort (1676), comptes, etc.

IV.

GARNISONS, CASERNES, LOGEMENTS DES TROUPES, FOURNITURE DE BOIS ET DE FOURRAGES, CHARIOTS, CHEVAUX.

EE. 14. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1684-1744. — Comptes des dépenses faites par la châtellenie de Furnes pour le service de sa garnison en 1683 et 1684, auxquelles dépenses doivent contribuer les châtellenies de Bergues et de Bourbourg. — Quittances données par des particuliers qui ont livré des fourrages aux troupes de garnison à Bourbourg.

EE. 15. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1744-1746.— Lettre de M. de La Lande, commandant de Gravelines, demandant dix hommes par jour pour garder la côte et surveiller les Anglais qui paraissent avoir l'intention de débusquer. — Lettres de MM. Daunay et autres, prévenant le Magistrat de Bourbourg d'avoir à préparer des logements militaires pour 350 hommes qui doivent passer l'hiver à Bourbourg.

EE. 16. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1662-1779. — Etat des troupes que peut loger la ville de Bourbourg : un demi-bataillon d'infanterie et 100 chevaux ; — état des fournitures de lits pour la garnison ; — état de logement d'une partie du régiment de Chamborant qui doit tenir garnison à Bourbourg ; — extrait du procès-verbal d'adjudication de la fourniture des lits militaires pour le logement des troupes à Bourbourg ; — état de logements dans la ville de Bourbourg lors du passage du régiment de Penthièvre. — Lettres de M. de Caumartin au Magistrat de Bourbourg, concernant les fournitures de lits pour logements militaires. — Etats de logements de deux escadrons des dragons de la Reine. — Etats des dépenses occasionnées aux habitants des châtellenies de Bourbourg et de Furnes par le passage et le logement des troupes du Roi en 1677 et 1678.

EE. 17. (Liasse.)— 60 pièces, papier.

1695-1746. — Etats des maisons, censes, écuries et granges où pourront être logées des troupes dans le ressort des quatre vassaux, dressés en conformité de l'ordonnance de M. Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois, en date du 11 octobre 1742. — Dénombrement des terres et des habitants des quatre vassaux sous la châtellenie de Bourbourg, pour la répartition des troupes en 1746. — Relevé des écuries, granges et hangars qui se trouvent dans la ville de Bourbourg et dans lesquelles on pourrait, au besoin, mettre des chevaux des troupes lors de leur passage par la châtellenie. — Répartition provisionnelle, arrêtée par le Magistrat de Bourbourg, des fourrages, chariots et pionniers destinés à être envoyés dans les magasins et dans les places du département.

EE. 18. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1711-1780. — Lettres : de M. Roussel touchant les frais supportés par chaque communauté pour le logement des troupes, et indiquant avec quels fonds on devra les payer ; — de M. Lullo, lieutenant général commandant à Dunkerque, et de M. Seguel, au Magistrat de Bourbourg, portant que les receveurs des domaines seront tenus de loger un officier quand la nécessité l'exigera ; — de M. Voisin, premier ministre et secrétaire d'Etat, décidant que la prétention du commissaire des guerres, de se faire payer son logement en argent n'est pas fondée, et que le Magistrat de Bourbourg n'est obligé à lui donner qu'un logement de passage lorsqu'il vient faire la revue des troupes ; — de M. Jossieu, intendant, annonçant au Magistrat de Bourbourg le prochain passage d'un convoi d'artillerie.

EE. 19. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1676-1779. — Déclarations faites par des particuliers touchant les pertes qu'ils ont subies par suite du passage des troupes dans la ville de Bourbourg et aussi à cause du campement au pont l'Abbesse. — Semblables déclarations et états des pertes éprouvées par les habitants des paroisses de Saint-Pierrebrouck, Cappellebrouck, Holque, Millam, Merckeghem et Craywick à cause du passage et du séjour des troupes pendant le siége du fort de Lincque. — Etats des dépenses supportées par les villes de Bourbourg et de Gravelines à l'occasion du passage des troupes pendant le siége d'Aire et du fort de Lincque ; — état de ce qui est dû aux habitants de Bourbourg par les officiers du régiment de Furstenberg étant en quartier au dit Bourbourg.— Etat de ce que la ville de Bourbourg paie annuellement à titre de logement et casernement de troupes, ustensiles, habillements, équipements, bois, lumière, fourrages, etc. — Etats des loyers dûs à plusieurs particuliers de la ville de Bourbourg pour occupation de leurs écuries et granges par les troupes. — Requête de quelques habitants de Looberghe tendant à obtenir une indemnité à cause du séjour des troupes dans leur paroisse ; 1677

— Etats de livraisons de chandelles et bois de chauffage faites aux corps-de-garde.

EE. 20. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1742-1756. — Lettres de M. de Beaupré, commandant à Dunkerque, concernant les literies à fournir par le sieur Debacque, de Dunkerque, pour un régiment qui est en garnison à Bourbourg : 1756. — Réclamations de particuliers ayant fourni des chevaux à la ville de Bourbourg pour le halage des bélandres conduisant de l'artillerie à Dunkerque ; 1742.

EE. 21. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1686-1692. — Ordonnances de François de Camora, commis des domaines, de Charles Cabrisse et Michel Servati, maîtres de la Chambre des Comptes de Bruxelles, intendants de Flandre, et d'Abraham Sandra, commis à la perception des contributions de guerre, pour le paiement des impositions mises sur la châtellenie de Bourbourg ; — ordres de fournir aux endroits indiqués des fourrages et autres objets imposés sur la châtellenie.

EE. 22. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1689-1709. — Répartition entre les paroisses de la châtellenie de Bourbourg de 531 rasières d'avoine qui doivent être fournies par la châtellenie pour les magasins à Dunkerque — Répartition de 59 pionniers pour se rendre à Poperinghe. — Répartition de 16 chariots pour se rendre en la même ville. — Ordonnance de la cour portant que la châtellenie de Bourbourg doit envoyer des pionniers à Calais. — Etats des fourrages fournis aux troupes de passage à Bourbourg ; — acquits des paiements faits par le Magistrat de Bourbourg pour ces fourrages. — Répartitions générales des fourrages, faites par l'Intendant sur les sept châtellenies ; reçus des livraisons. — Etat des foins livrés au magasin de Dunkerque par la châtellenie de Bourbourg.

EE. 23. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1686-1778. — Etats des fourrages fournis par la châtellenie de Bourbourg aux différents détachements du régiment de Noailles-dragons, cantonnés sur la côte en 1778. — Répartition sur toutes les châtellenies et autres lieux du département de 900,000 rations de foin de 15 livres, poids de marc, de 780,000 rations de paille et de 45,000 rasières d'avoine pour les provisions nécessaires dans les magasins des places ; la châtellenie de Bourbourg fournira pour sa part 33,564 rations de foin, 29,080 rations de paille, 1,678 rasières d'avoine. — Ordres des commandants d'envoyer ces fourrages dans les différents quartiers où se trouve l'armée. — Autorisation d'imposer sur les habitants de Bourbourg la somme de 30,000 l. pour payer les fourrages.

EE. 24. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1692-1743. — Etat de ce que la châtellenie de Bourbourg a payé pour les fourrages livrés à l'armée et aux troupes de passage et de garnison. — Etats des livraisons d'avoines, foins et paille, faites en 1742 par les habitants des ville et châtellenie de Bourbourg au magasin de la dite ville, conformément à l'ordonnance de M. de Bignon, intendant de Flandre, en date du 14 octobre 1742.

EE. 25. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1743. — Extrait du règlement touchant les fournitures à faire aux troupes. — Ordonnances de M. de Séchelles, intendant, relativement au loyer des chevaux et voitures qui sont nécessaires pour le transport des troupes et des fourrages.

EE. 26. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1674-1766. — Ordonnance de l'intendant Claude Le Blanc, mettant à la charge de Bourbourg le chauffage des troupes attendu que la ville est réputée ville close. — Répartition de l'argent qui sera payé au régiment de cavalerie de Villequier, logé dans le plat pays pendant le quartier d'hiver. — Etat des personnes qui ont fourni le chauffage et lumière pour la garde villageoise dans la ville de Bourbourg. — Plaintes des habitants de Millam adressées à l'intendant de Châtignonville sur les vexations dont ils sont l'objet de la part de l'amman Guillaume Van Zinneghem pour les réquisitions de chevaux et d'hommes. — État des hommes et des chevaux fournis par la châtellenie pour la construction du fort Louis. — Ordre du marquis de Vieuxpont au Magistrat de Bourbourg de fournir des chevaux pour conduire des bélandres venant de Saint-Omer chargés de blé destiné aux troupes.

EE. 27. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1686-1700. — Etats des paiements faits aux pionniers que la châtellenie de Bourbourg a fournis pour faire les lignes le long du canal de Loon depuis Furnes jusqu'à la Finteele par ordre de M. Des Madrys. — Etats des trois

derniers voyages de chariots que la châtellenie de Bourbourg a fournis pour le service du Roi.

EE. 28. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1693-1782. — États des chariots réquisitionnés en la châtellenie de Bourbourg pour le transport des troupes et bagages de l'armée de Namur. — Déclaration des chevaux et chariots fournis par les quatre vassaux pour le transport des troupes; — estimation des dits chariots. — Lettres écrites aux Magistrats de la châtellenie de Bourbourg, par ceux des châtellenies de Cassel et d'Ypres pour les inviter à envoyer des députés à Ypres afin d'arranger les cantonnements des troupes qui doivent prendre leur quartier d'hiver dans ces châtellenies. — Etats des chariots fournis pour le transport des fourrages au camp de Tournai; 1745. — États des chevaux et conducteurs fournis par différents particuliers de cette ville et châtellenie pour le transport des troupes et fourrages de Gravelines à Bergues; 1767. — Etats des chevaux et voitures fournis par la châtellenie de Bourbourg pour le transport des troupes et fourrages à Saint-Omer et à Mardyck.

EE. 29. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1744-1780. — États des chevaux, chariots et valets fournis par la châtellenie de Bourbourg pour le transport des troupes et bagages aux différents quartiers de l'armée. — Répartition sur la châtellenie de Bourbourg des chariots à fournir pour le service du transport des troupes. — États des chevaux qui ont été fournis par les habitants de la ville et châtellenie de Bourbourg.

EE. 30. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1761. — États des chevaux et chariots fournis par la châtellenie de Bourbourg pour le transport des fourrages militaires. — État des pionniers fournis par la châtellenie pour travailler au fort Louis, entre Dunkerque et Bergues.

V.

FAITS DIVERS ET CORRESPONDANCE MILITAIRE.

EE. 31. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1677-1779. — Ordonnances du Roi : défendant de donner des congés aux soldats pendant la guerre; — autorisant les hommes qui auront servi pendant trois ans dans la milice à retourner dans leurs foyers; — défendant à toute personne qui ne sert pas dans l'armée de porter l'habit militaire. — Lettre du prince de Monbarrey, adressée aux colonels, maîtres de camp et commandants des places relativement à l'usage que peuvent faire de leurs armes les soldats des troupes de Sa Majesté; 1779. — État des personnes qui ont servi le Roi d'Espagne et qui demeurent actuellement dans les différentes paroisses de la châtellenie de Bourbourg.

EE. 32. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1685. — Etat des terres incorporées dans les fortifications de Dunkerque et des rentes à créer pour dédommager les propriétaires de ces terres. — Répartition des dépenses faites pour les travaux des places fortes de la Flandre; 1685. — Création d'une rente de 4,000 l. en faveur de la confrérie Sainte-Barbe de Dunkerque à la charge de la châtellenie de Bourbourg et translation de cette rente à l'abbaye de Clairmarais, pour le capital en être employé à l'érection d'un hôpital militaire, à Bourbourg; 1702.

EE. 33. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1677-1789. — Plaintes adressées au Magistrat de Bourbourg concernant les violences exercées sur des habitants de quelques paroisses de la châtellenie par un détachement de la garnison de Gravelines. — Information touchant des insultes et violences commises sur des habitants de Bourbourg par des soldats espagnols en garnison à Ypres et à Saint-Omer. — Réclamation des habitants de Bourbourg pour être indemnisés de pertes de chevaux. — Lettres de M. Lambert à M. Colignou, commissaire des guerres, chargé de la direction des hollandais réfugiés.

EE. 34. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1742-1760. — Devis et conditions pour la construction d'un four à cuire le pain de munition dans la grange des demoiselles de Blonde à Bourbourg; — vente de ce four; — difficultés entre le Magistrat de Bourbourg et ladite demoiselle de Blonde relativement au loyer de la grange. — Ordre de Charles du Barail, lieutenant général des armées du Roi, commandant en Flandre, de renvoyer les hommes employés aux postes qui sont établis le long des Dunes; 1760.

EE. 35. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1669-1677. — Sauvegarde accordée par Don Juan Domingo de Zuniga, capitaine-général des Pays-Bas, au village de Bourbourg, moyennant la somme de 273 florins. — Relation des frais et dommages causés par les troupes espagnoles en garnison à Saint-Omer, qui enlèvent un nombre considérable de chevaux. — Ordonnance de l'intendant Le Peletier portant qu'à titre de représailles les habitants de la châtellenie de Bourbourg devront fournir, dans les six jours, en la ville de Saint-Omer, 10,000 fascines, 600 tonneaux et 6,000 piquets, pour les punir d'avoir fourni, lors du siége d'Aire, grand nombre de fascines, piquets et tonneaux. — Ordre du subdélégué de l'intendant d'Artois, touchant le paiement de 26,068 fl. 15 s., à faire par le village d'Eringhem et autres.

EE. 36. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1733-1764. — Édits, déclarations et ordonnances du Roi, arrêts du Conseil d'Etat, déclarations et ordonnances de l'intendant de Séchelles, du marquis de Brézé, commandant en chef dans les Flandres et l'Artois, touchant la délivrance des passeports, les milices, l'amnistie générale en faveur des déserteurs, l'engagement des soldats, l'établissement des gardes bourgeoises dans les villages, etc.

EE. 37. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1734-1769. — Lettres de MM. les commandants militaires de Gravelines et de Dunkerque, de MM. Lenglé, Doncquer et autres, subdélégués des intendants, aux Magistrats de la châtellenie de Bourbourg, relatives à des affaires militaires et à la livraison de fascines pour les fortifications de Furnes, Dunkerque et Gravelines.

EE. 38. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1681-1712. — Lettres de M. Douvy, subdélégué de l'intendant à Dunkerque, aux Magistrats des paroisses de la châtellenie de Bourbourg, demandant les noms des personnes, originaires de leurs localités ou qui y possèdent des biens, qui sont au service des princes étrangers; — réponses des paroisses. — Lettres de l'intendant Des Madrys, du duc de Boufflers et des commandants militaires de Gravelines et de Dunkerque, au Magistrat de Bourbourg, concernant les fournitures de fourrages, de fascines et de piquets pour les fortifications de Furnes et de Gravelines.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice; procédure; police.)

1.

JUSTICE RENDUE AU NOM DU SOUVERAIN ET DE SES REPRÉSENTANTS.

FF. 1. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1700-1765. — Arrêt du Conseil d'Etat révoquant les lettres patentes de 1730 qui conféraient à l'archevêque de Cambrai le droit d'évoquer au grand Conseil tous les procès civils et criminels mus dans ses domaines, dans lesquels est comprise une partie de la châtellenie de Bourbourg; 1733. — Cause intentée par le Magistrat de Bourbourg au sieur Duchosal, de Dunkerque, touchant le droit d'exercer la justice dans la seigneurie de Malembourg; 1756. — Procès entre les habitants de St-Georges et de Craywick au sujet des limites respectives de leurs paroisses, jugé par le Magistrat de la châtellenie au préjudice de la paroisse de Saint-Georges; 1765. — Avis d'avocat tendant à prouver que le sieur de Malembourg ne peut prétendre à la haute ni à la basse justice; 1700.

FF. 2. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1655-1770. — Jugement rendu par le Bureau des finances de Lille dans le procès soutenu par le Magistrat de Bourbourg contre les fermiers des domaines au sujet du paiement du quart du produit des octrois attribué au souverain. — Empêchement mis par l'adjudicataire des fermes-unies à la vente du tabac en la ville et châtellenie de Bourbourg; — opposition formée par le Magistrat et requête présentée à l'intendant de Caumartin qui accorde un sursis; 1770. — Procès intenté par le collége de la Motte, à Douai, au Magistrat de Bourbourg, au sujet d'une rente annuelle de 473 fl. due par la châtellenie de Bourbourg; 1655. — Différend entre le Magistrat de Bourbourg et le fermier des domaines touchant les attributions de l'office de clerc en partages; 1688.— Requête du Magistrat de Bourbourg et des officiers fiscaux de la même ville, à l'effet de jouir seuls du droit de passer les actes de partages, d'inventaires et autres concernant l'aliénation de biens des personnes domiciliées ou décédées dans leur juridiction.

FF. 3. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1758. — Procès entre le Magistrat de Bourbourg et le bailli de Cassel concernant l'espier (redevance en nature) dû par la ville de Bourbourg. — Procès soutenu par Jean-Etienne Duchosal, négociant à Dunkerque, contre le Magistrat de Bourbourg, appelant de la sentence rendue par le Bureau des finances de Lille le 30 juin 1788, relativement à la juridiction dudit Magistrat. — Prétentions du Sr Van der Meersch au droit de judicature des quatre vassaux.

FF. 4. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1630-1758. — Procès intenté par le chapitre de St-

Pierre d'Aire, au Magistrat de Bourbourg, au sujet de l'overdracht (écluse). — Difficulté entre le Magistrat de Gravelines et celui de Bourbourg concernant le waterganck dont la construction est projetée et qui aurait pour effet d'enlever à la ville de Gravelines l'accès de ses faubourgs. — Procès intenté au Magistrat de Bourbourg par les riverains du canal qui conduit à la rivière de l'Aa : ils se plaignent de ce que les terres extraites et déposées sur le chemin bordant la rivière empêchent la circulation sur ce chemin pour l'exploitation des terres. — Procès entre le Magistrat de Bourbourg et la prévôté de Saint-Donat de Bergues au sujet de la réparation du chemin royal de Looberghe ; — jugement définitif rendu par l'intendant de Bernières portant que les habitants de Bourbourg devront mettre ce chemin en bon état, l'entretien étant à la charge de la prévôté. — Contestations entre les Magistrats du pays de Langle et ceux de Bourbourg et Saint-Omer au sujet de l'entretien de l'Aa ; 1679.

FF. 5. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1615-1671. — Décision dans le procès du Magistrat de Bourbourg contre le receveur des impôts du bureau de Wattendam, qui prétend au droit de prélever une rétribution sur les grains transportés par la Colme ; 1671. — Difficulté entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Gravelines touchant le droit de juridiction exercé par cette dernière ville au préjudice de la châtellenie de Bourbourg, le long de la mer, de la rivière de l'Aa et du chemin de Gravelines à Bourbourg ; — documents fournis à l'appui.

FF. 6. (Liasse.)— 28 pièces, papier.

1587-1773. — Procès intenté par les officiers fiscaux de Bourbourg au sieur Godefroid, négociant à Dunkerque, au sujet de la violation du droit de chasse. — Sentence prononcée par le juge de Calais en faveur du Magistrat de Bourbourg contre le receveur des domaines de Watten, touchant la perception de droits sur le canal de Bourbourg à l'Aa ; 1773. — Différend entre le fermier de l'octroi des eaux-de-vie et le fermier de la pêche dans les fossés de la ville de Bourbourg, d'une part, les officiers du domaine, d'autre part, relativement aux droits dont ces derniers prétendent jouir. — Procès du Magistrat de Bourbourg contre Jean Lefebvre et consorts, habitants de Loon, châtellenie de Bourbourg, touchant l'impôt foncier auquel ils prétendent se soustraire.

FF. 7. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1646-1706. — Procès mû devant le Conseil provincial d'Artois entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Saint-Omer, au sujet du partage des rendages des barques faisant le service entre Saint-Omer et Dunkerque. — Procès intenté par les bourgmestre et échevins de Bourbourg au sieur Cyprien du Boulard pour recouvrement d'arrérages de rentes. — Difficulté entre le Magistrat de Bourbourg et les quatre vassaux au sujet du droit d'issue. — Amende appliquée par le Magistrat de Bourbourg à la charge de Pierre Lardeur, brasseur à Bourbourg, pour contravention aux règlements sur les brasseries. — Procès au sujet des honoraires demandés par le sieur du Moulin, député de la ville de Bourbourg à Gravelines. — Différend entre le Magistrat de Bourbourg et les échevins de Guines, au sujet d'une indemnité réclamée par cette localité à l'occasion de la femme Duval, accoucheuse. — Procès intenté par le Magistrat de Bourbourg aux officiers fiscaux de Sinneghem, au sujet de l'exercice de la haute justice que le Magistrat de Bourbourg prétend seul exercer dans la châtellenie. — Contestations entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Gravelines au sujet des nouvelles impositions mises sur les terres de la châtellenie ; — entre le même Magistrat et le S[r] d'Haffrengues, religieux, prévôt de Saint-Bertin, relativement au privilége accordé à cette abbaye par les archiducs Albert et Isabelle touchant l'exemption de logements militaires dans son refuge à Bourbourg.

FF. 8. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1620-1690. — Procès intenté par le Magistrat de Bourbourg au sujet du paiement de rentes et arrérages. — Difficultés entre le Magistrat de Bourbourg et le sieur Daeten, relativement à la reddition de ses comptes. — Procès soutenu par le Magistrat de Bourbourg contre le seigneur de Loocke touchant les poids et mesures. — Représentations faites par les quatre vassaux à M. Des Madrys touchant leurs difficultés avec le Magistrat de Bourbourg, au sujet des frais qu'entraînent les exécutions pour paiement des deniers royaux.

FF. 9. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1700-1736. — Procès intenté par le Magistrat de Bourbourg au S[r] Carnin, seigneur de Roosebecque, au sujet de la préséance à l'offrande le jour de la dédicace de Roosebecque, dans laquelle ledit seigneur est confirmé. — Etats, extraits de comptes et autres pièces servant à établir que les actes judiciaires du Magistrat de Bourbourg ne sont aucunement sujets au droit de petit

scel. — Règlement fait par le Magistrat de Bourbourg touchant la taxe des procédures criminelles.

FF. 10. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1758-1782. — Cause intentée au Magistrat de Bourbourg par les chaudronniers étrangers à cette ville, au sujet de la défense faite auxdits chaudronniers de venir vendre leur marchandise ou travailler à Bourbourg en autre temps que pendant la foire. — Procès-verbal de la visite faite à la requête des officiers fiscaux pour constater le nombre et l'état des cheminées de la ville; — de la visite faite chez les pharmaciens, aussi à la requête des officiers fiscaux.

FF. 11. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1696-1698. — Arrêt du Parlement en faveur des officiers fiscaux contre le sieur Ignace Damman, lequel est condamné à prendre adhéritance des terres acquises sous Bourbourg. — Mémoires divers et extraits d'anciennes lois et ordonnances. — Cause intentée par les officiers fiscaux au sieur Devande, touchant le pignon de sa grange du côté de la porte de Dunkerque.

FF. 12. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1679-1699. — Difficultés entre le Magistrat de Bourbourg et les plus forts imposés relativement au *règlement des transports* (assiette des impositions) dans les châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg. — Instruction ordonnée par le Magistrat de Bourbourg dans le procès concernant la saisie des bestiaux faite par les commis des domaines, pour défaut de paiement des droits. — Règlement de la taxe des dépens, salaires et vacations concernant l'administration de la justice; 1691.

FF. 13. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1755-1764. — Mémoires, requêtes, correspondance, sentences et autres pièces concernant le droit de Committimus, au sujet duquel le Magistrat de Bourbourg était en procès contre le marquis de Mézières qui prétendait faire juger par le Parlement de Paris, ou du moins par le Conseil d'Artois, les différends qu'il pouvait avoir avec les habitants de Bourbourg ou de Gravelines. — Convention entre le Magistrat de Bourbourg et le marquis de Mézières au sujet dudit droit.

FF. 14. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1741. — Procès entre le Magistrat de Bourbourg et le marquis de Mézières, au sujet d'un poteau ou pilori, surmonté des armes dudit Marquis, et que celui-ci avait fait dresser le 11 mai 1741 sur le marché aux chevaux de Bourbourg; — plan représentant le pilori et la place du marché aux chevaux.

FF. 15. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1760. — Extraits d'ordonnances et lettres concernant les procès du vicomte de Mézières et de la dame Baeteman, veuve du sieur Carpentier, laquelle avait fait saisir tous les revenus de la vicomté de Bourbourg pour 15,000 livres d'arrérages dûs sur une rente de 50,000 livres de capital, hypothéquée sur ce vicomté. — Rébellion du sieur Preville, meunier, contre les agents chargés de l'arrêter sous la prévention d'invectives et mauvais traitements.

FF. 16. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1762. — Lettres, extraits d'ordonnances du Magistrat et autres pièces relatives au procès intenté par le marquis de Mézières, vicomte de Bourbourg: à l'abbesse de Bourbourg, pour le paiement de droits seigneuriaux; — au sieur Preville, lieutenant-vicomte, pour le paiement de l'amende de fol appel d'une sentence prononcée contre lui; — au Magistrat de Bourbourg, touchant la prétention du marquis de Mézières au droit exclusif de la chasse dans la vicomté de Bourbourg: à l'appui de ses prétentions, le Sr de Mézières produit un curieux mémoire daté de 1467.

FF. 17. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1758. — Procès entre le Magistrat de Bourbourg et messire Eugène-Eléonore de Béthizy, marquis de Mézières, touchant les attributions de chefs-tuteurs des mineurs que veut s'arroger ledit sieur de Mézières en sa qualité de vicomte de la dite ville; — entre le sieur Daeten et consorts, d'une part, le marquis de Mézières, d'autre part, au sujet du droit de chasse dont ledit Marquis prétend seul jouir dans la vicomté de Bourbourg: ce droit est reconnu au sieur Daeten par arrêt du Parlement de Paris.

FF. 18. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1759. — Pièces relatives au procès soulevé entre le Magistrat de Bourbourg et le marquis de Mézières, au sujet des droits de chefs-tuteurs des mineurs.

FF. 19. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1689-1768. — Procès soutenus par le marquis de Mézières: contre le cautionnaire d'Antoine de La Tour, en son vivant receveur de la vicomté de Bourbourg, touchant le règlement des comptes de ce dernier; — contre



Antoine-Ignace Warin, prévenu de faux en écriture; — contre un berger, pour avoir passé sur les terres appartenant audit marquis; — contre Mathieu Quénet, de Craywick, touchant le paiement de loyers.

FF. 20. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1769. — Procès entre le marquis de Mézières et François Wequiez, laboureur à Looberghe, pour arrérages de fermage.

FF. 21. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1769. — Procès du marquis de Mézières contre Pierre Baude, premier échevin du pays de Langle, et consorts, pour arrérages de fermages de terres.

FF. 22. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1744-1789. — Contestations : entre le Magistrat de Bourbourg et le marquis de Mézières, ce dernier prétendant à la propriété du marché du Wythof; — entre le sieur Jean-Baptiste Deghels, lieutenant-bailli, et le sieur Pollet, receveur, relativement à la reddition de ses comptes; — entre le marquis de Mézières et le sieur Tax, au sujet du paiement des travaux que ce dernier, en qualité de régisseur des biens du marquis de Mézières, a fait exécuter dans les différentes propriétés du marquis.

FF. 23. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1645. — Notes, requêtes et autres pièces concernant la difficulté soulevée entre le Magistrat de Bourbourg et le procureur général du Conseil provincial d'Artois touchant la défense, faite audit Magistrat, de lever à l'avenir le droit du centième denier sur les inventaires des biens des veuves et des mineurs; — arrêt du Conseil provincial défendant de lever ce droit.

FF. 24. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1591-1750. — Procès intenté par le Magistrat de Bourbourg, au sieur Rossart, religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, touchant la taxe des dîmes. — Contestation entre l'abbesse de Bourbourg et le Magistrat de cette ville, au sujet du paiement du dixième denier et de la capitation. — Mémoires touchant la difficulté soulevée à l'occasion de la taxe des dîmes de l'abbaye de Saint-Bertin; accord intervenu entre le Magistrat de Bourbourg et ladite abbaye; 1656. — Procès entre les gens de loi de Craywick et le sieur d'Haffrengues, prévôt de l'abbaye de Saint-Bertin, relativement à la recette des dîmes. — Difficulté entre le Magistrat de Bourbourg et l'abbé de Saint-Bertin à Saint-Omer, relativement au *pointage* (répartition) des dîmes de Saint-Georges. — Sentence du Conseil provincial d'Artois qui adjuge la dîme du colza à l'abbaye de Saint-Bertin, nonobstant l'opposition du Magistrat de Bourbourg. — Difficulté entre le Magistrat de Bourbourg et l'abbé de Saint-Bertin touchant la taxe des dîmes; 1591. — Lettre du sieur De Schodt, conseiller pensionnaire de Bourbourg, à l'intendant Méliand, touchant une contestation soulevée entre le Magistrat de Bourbourg et l'abbé de Saint-Bertin, au sujet de la dîme de leur refuge; 1718. — Difficulté entre l'abbé de Saint-Bertin et le Magistrat de Bourbourg relativement aux ordonnances qui défendent de couvrir les maisons en paille, à l'exécution desquelles ledit abbé prétendait se soustraire pour le refuge de son abbaye à Bourbourg. — Difficulté entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Gravelines touchant le refus, fait par quelques habitants de Gravelines, occupeurs de terres situées à Saint-Georges, de contribuer dans les fourrages fournis aux troupes logées à Bourbourg.

II.

ACTES PASSÉS DEVANT LE MAGISTRAT.

FF. 25. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin.

1505-1574. — Acte par lequel André Van den Bryarde, Gilles Van Coye et Charles Cappel se constituent caution pour Adolphe de Bryarde, receveur de la ville et châtellenie de Bourbourg; 1561. — Sentence du Conseil de Flandre prononcée contre les échevins de Nieuland réclamant contre le receveur de la châtellenie pour des mesures de grains; 1563. — Actes d'appointement et de condamnation de la veuve et des hoirs de Jean de Flandre touchant une rente de 10 livres dûe par eux à la seigneurie de Nieuland; 1572. — Obligation des personnes et biens de la veuve et hoirs d'Antoine de Winker, en son vivant vicomte et receveur de Bourbourg, pour le reliquat de son compte de 1574. — Vidimus du bail accordé par messire J. de Croy, seigneur de Bourbourg, à Charles Lambrecht, d'une maison et 122 mesures de terre.

FF. 26. — 40 registres, in-folio, papier.

1656-1695. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat : — 1656. « Madame l'abbesse de Bourbourg contre P. Vitse

pour demander le paiement de 20 florins, prix de vente de moutons. »

FF. 27. — 13 registres, in-folio, papier.

1695-1790. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de ladite ville.

FF. 28. — 10 registres, in-folio, papier.

1624-1672. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant les bourgmestre et échevins de ladite ville et châtellenie.

FF. 29. — 10 registres, in-folio, papier.

1672-1691. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de ladite ville et châtellenie.

FF. 30. — 10 registres, in-folio, papier.

1691-1725. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes portées devant le Magistrat de ladite ville et châtellenie.

FF. 31. — 10 registres, in-folio, papier.

1725-1743. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de ladite ville et châtellenie.

FF. 32. — 10 registres, in-folio, papier.

1743-1770. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg, servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de ladite ville et châtellenie.

FF. 33. — 4 registres, in-folio, papier.

1770-1774. — Répertoire appelé registre aux audiences de la ville et châtellenie de Bourbourg servant pour l'enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de ladite ville et châtellenie.

FF. 34. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1665-1693. — Registre des audiences tenues par les officiers fiscaux de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 35. — 3 registres, in-folio, papier.

1693-1788. — Registre des audiences tenues par les officiers fiscaux de la ville et châtellenie de Bourbourg : — « 3 juillet 1694. Les officiers fiscaux demandant par ajournement contre Jean Van Stavel pour l'amende de 30 livres du moins à l'arbitrage du juge pour avoir, le mardi 22 de juin, en pleine compagnie, à l'hostellerie des Trois-Rois dans cette ville, maltraité François de Meestre, le faisant tomber à revers très-rudement, chose nullement tollerable sans punition condigne. »

FF. 36. — 10 registres, in-folio, papier,

1622-1787. — Registre aux sentences civiles prononcées par les bourgmestre, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 37. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1629-1691. — Registre aux sentences criminelles prononcées par les bourgmestre, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg : — 1630. « Contre Jacques Gierebaert, condamné, pour avoir prononcé des paroles injurieuses contre la pureté de Notre-Dame la mère de Dieu, à les rétracter, à demander pardon à Dieu et à la justice et à payer l'amende de 100 livres, moitié pour l'autel de Notre-Dame en l'église de Bourbourg pour l'acquisition d'ornements, et l'autre moitié au profit des officiers fiscaux (f° 7); — contre Antoine Seru, de Furnes, pour avoir prononcé des paroles injurieuses et avoir tenu des propos indécents sur la Vierge, Sainte-Catherine et Saint-François; il est condamné à comparaître en cour de Vierschaere, tête nue, nu-pieds, tenant un cierge de deux livres non allumé à la main, et là, étant à genoux, prier merci à haute voix d'avoir tenu ces propos, les rétracter, et prier Dieu et la justice de lui pardonner, d'être ensuite conduit, entre deux sergents, hors de ladite vierschaere jusque dans l'église paroissiale, devant l'autel de Sainte Catherine, où il priera pendant une heure, étant en chemise, et une heure devant l'image de Saint-François. Il devra laisser à l'autel de Saint-Joseph, où se trouve cette image, le cierge qu'il a tenu à la main, étant au surplus condamné à être banni six ans hors de la châtellenie et à l'amende de 60 livres (f° 9). »

FF. 38. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1730-1751. — Enregistrement des fournissements de procès présentés au siége de Bourbourg.

FF. 39. — 8 registres, in-folio, papier.

1730-1745. — Registres aux comparutions ou affirmations de voyage, par des particuliers, au greffe du siége de Bourbourg.

FF. 40. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1681-1752. — Différend entre le Magistrat de Bourbourg, d'une part, les mayeur et échevins de Gravelines, Charles Clery et Marie-Marguerite Falise, sa femme, habitants dudit Gravelines, d'autre part, relativement à l'établissement d'un tuteur pour l'enfant de feu J. Falise, établissement que le Magistrat de Bourbourg prétend seul avoir le droit de faire. — Sentence du Conseil provincial d'Artois portant que le Magistrat de Bourbourg peut passer toutes sortes de contrats dans l'étendue de sa juridiction. — Différend entre le Magistrat de Bourbourg, au nom des tenanciers de Drincham, et le sieur Emmanuel Cutsart, receveur de l'espier de Bourbourg, au sujet de l'exercice de ces fonctions de receveur.

FF. 41. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1696-1697. — Enquêtes tenues par les bourgmestre, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg, en exécution de sentences contradictoirement rendues en matières civiles.

FF. 42. — 7 liasses, papier.

1699-1757. — Enquêtes faites par les échevins délégués par le Magistrat de Bourbourg en exécution de jugements interlocutoires et d'appointements prononcés dans des affaires civiles telles que dommages causés par des animaux, contestations pour vente de chevaux, etc.

FF. 43. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Extraits des registres aux plaids dits *Corenslach*, reposant au greffe civil des ville et châtellenie de Bergues, ayant servi de pièces à l'appui dans différentes causes jugées par les échevins de Bourbourg.

FF. 44. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1762. — Devoirs de procureurs, citations, répliques, dupliques, etc., fournis dans le procès entre la veuve Vlaminck, de Loon, et Michel Van Thorre, au sujet du paiement d'arrérages de loyers de maisons et terres.

FF. 45. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1686-1716. — Information tenue par le Magistrat de Sinneghem touchant les prétentions qu'élève Philippe Loomans, bailli de Millam, au sujet de la gestion des biens et revenus d'une chapelle située audit Millam, et sur le droit, que prétendent avoir les curé et habitants de cette dernière paroisse, de désigner tous les deux ans une personne pour visiter ladite chapelle et y ordonner les réparations nécessaires. — Accord entre la veuve du sieur De Schodt, receveur des quatre vassaux, et lesdits quatre vassaux, au sujet du procès mû au Conseil provincial d'Artois touchant les sommes et bénéfices accordés à ladite dame par l'ordonnance de l'intendant Leblanc du 9 avril 1712. — Procès-verbal de l'enquête faite par le Magistrat de Bourbourg en 1688, pour établir que les papiers du greffe ont été jetés et dispersés pendant les troubles de la dernière guerre. — Sentence rendue par le Bureau des finances de Lille décidant, à l'occasion de la succession du sieur De Mol, décédé curé à Wormhoudt, que le droit d'aubaine n'a pas lieu en Flandre ni dans les Pays-Bas; 1703. — Extrait d'un mémoire envoyé par M. Des Madrys au Magistrat de Bourbourg relativement aux fonctions de procureur, notaire, et tabellion qu'on voulait ériger en titre d'office en conséquence de l'édit de 1696. — Requête du sieur De Douay de Baisnes, adressée à la cour, concernant l'affaire qu'il a contre le Magistrat de Dunkerque relativement à la propriété du greffe du gros des actes des notaires de la province d'Artois; 1696.

FF. 46. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1762. — Contestation entre le chevalier Léonard de Tramecourt, seigneur de Beaurepaire, d'une part, les héritiers de Jean-Hubert Piers, de Loon, et Anne-Marie du Floo, sa femme, d'autre part, ces deux derniers attaquant la validité d'un acte de partage.

FF. 47. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1622-1789. — Contestation entre le Magistrat de Bourbourg et celui de Gravelines touchant la vente et la propriété d'un vaisseau naufragé sur le territoire de Loon en 1622. — Plainte de M. Camp contre le sieur Pollet, procureur fiscal, pour avoir abusé de sa confiance pendant son séjour à Paris; — contre M. Warin, au sujet de l'office de vendeur-juré en contestation; — contre le sieur Mormentin et consorts, de Drincham, touchant le prix des arbres qu'ils ont abattus dans le cimetière de Drincham.

FF. 48. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1717-1781. — Contestation entre particuliers au sujet de la démolition d'une ferme. — Extraits des registres aux audiences, avis et mémoires de la Chambre de commerce de Dunkerque contre l'établissement d'une juridiction consulaire à Dunkerque, à laquelle ressortiront les villes de Bourbourg et de Gravelines.

FF. 49. — 3 liasses, papier.

1672-1744. — Constatations de voyages de magistrats, comparutions de témoins, prestations de serment, quittances de baux et extraits d'autres actes ayant servi de pièces à l'appui dans diverses affaires mues devant les bailli, échevins et hommes de fief de la seigneurie de Nieuland.

III.

PROCÈS CRIMINELS; JUSTICE ÉCHEVINALE.

FF. 50. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1667. — Informations faites à la requête des officiers fiscaux contre la femme de Jean Walbeke, accusée de sorcellerie; — contre André Linde et Pierre Malor, partisans de la nouvelle religion; — contre Henri Brocquart, se disant devin, coupable d'avoir pratiqué des superstitions scandaleuses sur des hommes et des animaux; — contre Jean de Laffre et Pierre Leeman, pour avoir favorisé la fuite de gens de la religion réformée; — contre Anne-Marie-Rose Florice, pour escroquerie commise en se faisant passer comme pouvant guérir la femme de Jean-Baptiste Hoeck.

FF. 51. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1674. — Informations devant les échevins à cause des excès commis par des soldats espagnols en garnison à Gravelines : viol sur Pétronille de Renty et Marie-Jeanne de Renty; attaques contre des paysans et violences exercées sur des femmes; attaques sur les grands chemins; assassinat de Rabaut Le Francq; assassinat de Jean Bay; désordres occasionnés dans des cabarets; rixes avec les habitants; vente des fourrages à des bourgeois; vols de moutons.

FF. 52. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1681-1686. — Instructions : sur les viols commis par Antoine Lefebvre sur Barbe Bacquet, François Labarre sur Antoinette Pillon, Philippe Van de Walle sur une jeune fille de 16 ans, Valère de Blonde sur Antoinette Foullard; — contre Robert La Porte pour immoralité de conduite; — sur des diffamations; — sur des abus dans l'administration des deniers de l'hospice; — sur le paiement d'une amende; — sur la demande de dotation formée contre Charles Van de Weghe par la femme qu'il a séduite, pour l'enfant né de ses œuvres; — sur la difficulté existant entre le curé Van Kempen et les habitants de Bourbourg, au sujet des réparations à faire à sa maison; — sur des abus de pouvoir et des recours en grâce.

FF. 53. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1688. — Procès au sujet de Marie Godrey, renvoyée de la prévention d'avortement et condamnée à deux heures d'exposition au carcan pour avoir enterré son enfant sans autorisation.

FF. 54. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1705. — Procès : contre François Weyns, amman de Craywick, pour abus dans l'exercice de ses fonctions dont il a été suspendu pour six ans; — contre Pierre Fournier, pour fabrication de bières non conformes à la loi; — contre Desforges, pour viol de Pétronille Jacobs, sa fille, âgée de seize ans : il est condamné aux galères à perpétuité et à 2000 livres d'indemnité.

FF. 55. (Liasse) — 60 pièces, papier.

1720-1782. — Pièces de procédure : contre Joseph Dubois et André Ganthier, dragons, pour viol commis sur Louise Quit : Joseph Dubois est condamné à être pendu et André Ganthier à être battu de verges, marqué sur l'épaule droite et transporté aux galères pour trois ans; — contre Claude Cassette, pour un coup d'épée donné à J. Annicote; — contre le s[r] de Fontelle, pour coups d'épée; — contre Mathieu Jonckheere, de Loon, pour commerce incestueux avec Marie-Jeanne Caron, sa belle-fille; — contre les nommés Censier et consorts, prévenus de viol sur la nommée Thérèse de Cout; — contre Jacques Caron, pour vol chez P. Lefebvre; — contre François Houzé, pour enlèvement de la fille aînée de Maurice Cavel; — contre Jean Deveux, accusé de polygamie et condamné à vingt-cinq ans de bannissement.

FF. 56. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1772-1782. — Procès contre : Antoine Leverdure, pour l'enlèvement de Bernardine Fevrier; — Jean Bourgeois, de Bergues, pour enlèvement de la fille de Jean de Boucq, mineure, âgée de dix-neuf ans; — un inconnu, pour incendie d'une maison; — Louis Marchand, pour avoir arrêté des personnes sur le grand chemin et leur avoir demandé la bourse ou la vie; — Mathieu-Michel Codeville et consorts, pour mauvais traitements sur Jacques Normand; — François Moulins et sa fille Françoise, pour avoir jeté l'enfant de cette dernière dans le canal; — Jacques Calliez et Nicolas Flamand, pour coups et

blessures ; — Antoine Merlin et Antoine Van den Brulle, pour coups et blessures ; — « certain quidam », pour insultes au curé de Loon pendant le service divin.

FF. 57. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1696-1734. — Informations : sur les désordres et méfaits commis par plusieurs soldats de Gravelines dans la paroisse de Craywick ; — contre Guillaume et Antoine Merlier, reconnus non coupables d'une accusation de blessures ; — contre Pierre Delattre, pour mauvais traitements sur des agents de police dans l'exercice de leurs fonctions. — Procès : contre un mendiant prévenu de rébellion envers la police ; — contre Antoine Ducrocq et sa femme, pour rébellion envers la justice. — Procès-verbaux d'enquêtes faites par les officiers fiscaux : contre Martin Saison et plusieurs individus prévenus de désordres commis en la paroisse de Saint-Pierrebrouck ; — contre la veuve Fournier, de Loon, pour injures envers la police ; — contre Pierre Petit et sa femme, au sujet des désordres commis dans leur cabaret.

FF. 58. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1677-1786. — Assignation par Jean Benoît, laboureur à Loon, contre Antoine Legros, père. — Procès : contre Pierre Detrez, décédé dans la prison d'Arras, où il était détenu pour vol ; — contre Thomas Tax, écuyer, seigneur d'Angest, pour coups de fusil tirés sur Claude Cassette ; — contre cinq individus, prévenus de divers délits ; — ordonnance de l'Intendant pour réprimer certains désordres commis par les militaires à Bourbourg.

FF. 59. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1656-1685. — Informations devant les échevins de Bourbourg, à la requête des officiers fiscaux, contre différents individus pour insultes, violation de domicile, disputes, injures et autres délits.

FF. 60. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1662-1668. — Informations devant les échevins de Bourbourg, à la requête des officiers fiscaux : sur des méfaits commis par des individus dans des maisons particulières, tels que vol de linge, d'habillements, d'argent et argenterie, de vaches, chevaux, grains sur pied et en sacs et autres marchandises.

FF. 61. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1662-1674. — Informations devant les échevins de Bourbourg, à la requête des officiers fiscaux : contre les auteurs des infractions et contraventions aux lois sur les impôts, les accises sur les bières et sur les vins ; — sur des dégâts causés par des bestiaux passant ou paissant sur des propriétés étrangères ; — sur des affaires particulières.

FF. 62. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1662-1685. — Informations devant les échevins de Bourbourg, à la requête des officiers fiscaux : sur des coups et blessures occasionnés par Antoine Van de Weghe, Pierre Gransire, Antoine Dysenbois, Martin Gherebart et autres ; — sur des actes de violence et de mauvais traitements exercés par Jean Van de Walle, Jacques Schryver et autres sur des personnes inoffensives ; — sur des violations de domicile ; — sur des rixes et batailles de cabaret.

FF. 63. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1676. — Informations devant les échevins de Bourbourg, à la requête des officiers fiscaux : sur des affaires de rébellion contre des ammans, des sergents, des gardes, des sentinelles et autres personnes chargées de faire exécuter les lois ; — sur des désordres nocturnes arrivés dans les cabarets et autres lieux ; — sur les contraventions aux lois touchant le vaclage ; — sur des scandales commis dans les églises ; — sur une violation de juridiction commise par un sergent. — Ordonnance du Conseil d'Artois dans l'affaire de Michel de Keser, prisonnier criminel.

FF. 64. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1710-1764. — Procédures : contre Cornille Jacobs pour faux ; — contre Jacques Le Grand, père, pour outrages envers Jacques Legre.

FF. 65. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1692-1759. — Procès-verbaux de visites de médecins et d'échevins sur les cadavres : d'un inconnu trouvé mort dans la commune de Merckeghem ; — d'un inconnu trouvé assassiné sur la voie publique ; — d'enfants trouvés noyés ; — du sieur Caron, de Loon, assassiné dans l'auberge des Trois-Rois ; — d'un homme noyé dans les fossés du château de Drincham. — Enquêtes : au sujet d'enfants trouvés morts sur la voie publique ; — sur la mort accidentelle de Pierre Jacob. — Réponse des échevins à la demande de renseignements concernant le sieur de Lalande, ancien commissaire des guerres à St-Omer, détenu à la Bastille, à Paris. — Difficulté entre le Magistrat et le sieur Giberty, relativement aux médicaments vendus par lui.

FF. 66. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1742-1771. — Procès-verbaux de visite de médecins sur des cadavres de personnes décédées subitement par accident ou autrement.

FF. 67. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1674-1771. — Informations devant les échevins et procès-verbaux de médecins et d'hommes spécialement chargés de la visite des cadavres de personnes trouvées mortes, soit par suite d'accident ou autrement. — Informations : sur Antoine Poullain et autres; Jean Faron et ses complices, accusés d'avoir proféré des menaces de mort sur différentes personnes ; — sur Antoine-Guillaume Binier, accusé de bris de clôture ; — sur Robert Cares et Marie Gillot, pour abandon d'enfant ; — sur Bernard de Tullier et Adrien Jena et autres, accusés d'homicide.

FF. 68. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1626-1751. — Procès intentés par le Magistrat de Bourbourg : à J. Spiers, lequel a voulu s'opposer avec violence à l'adjudication des travaux de réparations à faire à la maison du curé à Loon ; — à Jacques Serry, accusé d'avoir nuitamment demandé l'aumône, avec menace. — Cahier d'enregistrement des procès criminels mus et jugés pardevant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg : — « Puisque vous, Jean Houir, fils de Jean, natif de Hondschoote, vous êtes rendu coupable de passer pardessus la porte du cimetière et y avez tenu conseil pour trouver moyen d'entrer dans l'église, et y avez brisé une croix en bois, fracturé les fenêtres pour faire pénétrer des complices dans l'église, et tenu la garde à côté de la maison du curé, vos dits complices ayant volé tout l'argent des troncs, l'argenterie, couronnes, ciboires, un coffret avec fermoir en argent, servant à renfermer le Saint-Sacrement et autres objets; pour ces motifs, nous vous condamnons à être conduit, en chemise, tenant en mains un cierge non allumé, hors la vieschaere jusqu'au Wythof, au pied de l'échafaud et là être exécuté par la corde jusqu'à ce que mort s'ensuive. » — « Vous, Denis Noël, de La Gorgue, accusé de vol d'un manteau, une veste, une paire de draps, un livre rouge, une lettre en parchemin, une paire de caleçons, un sol blanc et un liard, chez Mathieu Porrées, à Saint-Georges, et d'avoir couché cette nuit dans la grange de Bauduin Lane, avec Marie Crepy, quoique vous ne fussiez pas mariés, et sous les soupçons d'autres méfaits et vol; pour ces motifs nous vous condamnons d'être exécuté par l'exécuteur des hautes œuvres, à être conduit au pied de l'échafaud érigé devant la Vierschaere et là, une corde au cou, être attaché au pilori et fustigé de verges sur le corps nu et marqué d'un fer chaud à la marque de la justice de la ville, et ensuite banni à perpétuité de la ville et châtellenie et comté de Flandre sous peine d'être pendu. »

FF. 69. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1686-1742. — Procès contre : Jean Holland, prévenu de vol qualifié : — un inconnu, pour vol de bestiaux ; — Marie Antoinette Condette, prévenu d'abandon d'enfant ; — Jean Comiez, pour vol de toile ; — Nicolas Roussel, pour vol de laine.

FF. 70. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1702-1789. — Procès contre : Jean Merlin et la femme Lambert, prévenus de vols qualifiés ; — Pierre et Antoine Versoet et autres, de Looberghe, prévenus de vol ; — plusieurs individus prévenus de vols qualifiés ; — Chaloingne et Julien, prévenus de vol de linge ; — Jean Arnoudt et Nicolas Gauthier, prévenus de vol d'une jument chez Henri Pellerain ; — un quidam, pour vol d'une vache ; — Marie-Françoise Lebrun, prévenue de vol de linge, condamnée à être fustigée de verges, marquée des lettres de la ville et bannie de la châtellenie ; — Antoine Berquier, condamné à neuf ans de bannissement pour vol ; — Noge, condamné, pour vol, à être fustigé de verges et à dix ans de galère ; — Jacques Broquet, pour avoir laissé paître ses chevaux sur propriété privée ; — Adrien Ponthieu et Albert Talon, pour vol de six moutons.

FF. 71. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1706. — Procès contre : un inconnu prévenu de vol qualifié; — plusieurs individus prévenus de vol d'argent et autres objets ; — Jacques Inglet, pour coups et blessures portés à Antoine Salence; — Depiene, pour voies de fait sur le sieur Claris ; — Adrien Heclart, Jean de le Barre et Pierre Lardé pour vol ; — Servais Houft, prévenu de plusieurs vols pour lesquels il est condamné à être fustigé, marqué et banni de la châtellenie.

FF. 72. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1706. — Informations contre : plusieurs quidams prévenus de vols chez la veuve de Philippe Duloo, à Grathove ; — Pierre Demart, pour insultes contre le bailli de Millam; — certain quidam, pour vol de 4000 livres d'argent chez Henri Pellerein ; — un quidam, pour vol chez Hans-

cotte; — Guillaume Marchand, pour vol chez Guillaume Carpentier; — Marie de Vivre, pour vol de linge chez Antoine le Centre; — un quidam, pour vol de grain au marché; — Cécile et Françoise Dion, pour vol de gerbes de blé; — certains quidams, pour vol de fruits aux jardins à Loon et chez Jacques Beaucamp, Benoit Prudhomme et Philippe Van Dale; — Charles et Pierre Demay, pour dégâts causés à des particuliers.

FF. 73. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1706-1714. — Procès contre : Guillaume Looten et plusieurs autres individus, prévenus de vol; — Pierre de Keyser, pour vol de deux vaches chez Philippe de Jaegher; — Pierre Bets, prévenu de vol et blessures volontaires à Jean Arnoudts; — Pierre Noge et Antoine Warembourg, pour vols; — Gilles Rougaille, Pétronille Clairet, sa femme, et Marie-Jeanne Rougaille : Pétronille Clairet est condamnée pour vol à être pendue, le 13 février 1714; — Marie Brochart, veuve de Jacques Piers, et consorts, pour rébellion contre le sergent qui était chargé de faire la saisie de son mobilier pour le recouvrement des impôts.

FF. 74. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1715-1719. — Procès contre : Ghislain Penant, de Millam, prévenu de vol qualifié; — plusieurs individus prévenus de vols; — Marie-Anne Pouvillon, pour injures envers la veuve Leseigne. — Informations contre Guillaume de Cuypere et Antoine Barbier, soupçonnés de vol; — contre Jean Dogghe, pour rébellion contre l'amman dans l'exercice de ses fonctions.

FF. 75. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1722-1734.— Procès contre : Philippe Van de Walle, prévenu de plusieurs vols; — Jean-Baptiste Beuvet, prévenu de mauvais traitements sur Claude Lescafette; — Marie-Jeanne Bougeville, prévenue de vol; — Adrien Fernagie, prévenu de plusieurs vols de briques, poules et autres objets; — Anne Atbie, femme de François de Clerc, prévenue d'avoir causé la mort de son enfant en le déposant dans la maison du sieur Daverdong.

FF. 76. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1718-1788. — Information sur un vol commis chez le curé de Craywick. — Procès contre : Augustin-Nicolas Nedonchel et François Van Damme, pour mauvais traitements exercés sur Louis Doyelle; — Charles Berteel, pour vol de planches; — Antoine Vercoustre, pour avoir introduit en ville des bêtes à cornes atteintes de la maladie épizootique; — Isabelle Goetgebuer et son fils Jacques Aspilly, pour émission de fausse monnaie; de ce chef ils sont condamnés « à être appliqués au carcan le prochain jour de marché et ce pendant deux heures; » — des quidams, pour vol de dindons; — Pierre et Antoine Warron, de Bergues, pour vol de grains dans les champs; — Jean-Baptiste de Lattre, prévenu de vol; — Vincent Versmée, pour refus de recevoir les marchandises achetées de Pierre-François de Boosere.

FF. 77. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1722-1758. — Procès contre : Pierre Clairet, prévenu d'enlèvement de grains; — Jean de Lattre, pour vol de vaches; — François Carté et sa famille, prévenus d'avoir voulu enlever les gardes commis à la conservation des objets saisis : — Jean Croquet, de Wormhoudt, prévenu de vol; — Jean Lefebvre, prévenu de vols qualifiés; — Antoine Berquier, prévenu de vols de volailles; — Jérôme Ducamp, de Merckeghem, prévenu de vol.

FF. 78. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1724-1758. — Procès contre : Georges Crocq et consorts, prévenus de vol de vaches : — Pierre Campagne, d'Arneke, prévenu de vol et de mauvais traitements exercés sur Edouard Frayer; — François Rougesille, prévenu de plusieurs vols qualifiés; — André Verou, prévenu de vol de chaussures; — plusieurs individus, prévenus de vols qualifiés; — Pierre Grenon, prévenu de vol qualifié.

FF. 79. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1760-1789. — Procès sur un vol commis chez le curé de Loon par des inconnus. — Procès contre : Guillaume de Rey, pour un vol d'habillements chez Louis Trefaux; — François de Labre et Marguerite Laurier, menant une vie libertine et coupables de plusieurs vols; — Marie-Jeanne Pauchet et son fils François Belle, pour vol de moutons; — un inconnu, pour un vol d'habillements commis chez Bernières; — Jean-Baptiste Sauveur, de Petite-Synthe, prévenu de vol et de violences exercées sur la place; — un certain quidam, pour vol au château de Drincham; — Cornille et Nicolas Boyez, pour vol de pommes de terre; — Philippe Blaise, pour vol de tourteaux; — des quidams, coupables d'attaques de personnes sur des chemins royaux; — François Le Gros, pour mauvais traitements exercés sur Charles Fevrier; — le

nommé Wydoor, prévenu de vol d'une vache chez Pierre de Moullier : de ce chef il est condamné à être fustigé de verges et ensuite marqué des lettres G. A. L. sur l'épaule droite et conduit aux galères du Roi comme forçat pendant neuf ans.

FF. 80. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1762-1780. — Procès contre : Jacques et François Steven, sergents de la ville, pour détournement de droits de place ; — François Meudon, pour vol de fil à lui confié ; — Thomas Du Quesnoy, pour vol de volailles ; — Augustin Vercoustre, pour voies de fait sur le sieur Mougain ; — Jacques Handel, pour vol de grains ; — Isaac Weins, pour vol de tabac ; — le nommé De Querge, pour contravention aux lois sur la chasse.

FF. 81. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1766-1776. — Procès contre : plusieurs quidams, prévenus de vols dans différentes églises ; — Joseph Marquis, prévenu de vol dans l'abbaye de Ravensberghe ; — De Blonde, échevin de Bourbourg, pour diffamation contre l'honneur du sieur Denys, greffier ; — de Cyrille de Lannoy, prévenu de vol d'habillements appartenant à la femme d'Antoine Gabriel ; — Louis De Vey, Antoine Stake, Jean Beneville, pour vols de bois ; — Jacques Le Franc et Jean Bertrel, accusés de s'être introduits dans la ferme de Henri Van Dale avec cinq soldats suisses de la garnison de Gravelines et d'avoir exigé des aliments et de l'argent avec menaces ; — certains quidams, pour bruits et désordres dans les cabarets et bris de carreaux de vitres ; — un quidam, pour vol nocturne chez Nicolas Jacquet à Loon ; — la femme de Pierre Wielemackers, pour coups et blessures portés à Jeanne Besegher, veuve de Pierre de Bruyne ; — Augustin de Cocq, pour vol de peaux ; — Pierre de Ruddre, soupçonné de meurtre sur la personne de Jacques Waucier.

FF. 82. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1768-1789. — Procès contre : André du Mey, journalier à Looberghe, prevenu de vol avec effraction chez la veuve Jean de Peteghem à Drincham ; — plusieurs individus, prévenus de vols d'habillements ; — Thérèse Bogez pour vol d'habillements ; — Louis Gay, pour vol de grains ; — le nommé Jollart, pour insultes adressées à un sergent ; — Antoine-Joseph Sammiez, pour vol de grains.

FF. 83. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1770-1784. — Procès contre : Thérèse Verhille, pour vol d'une paire de draps, condamnée à un bannissement de trois ans ; — plusieurs quidams, pour différents vols.

FF. 84. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1785-1789. — Procès contre : Pierre Bonvoisin, prévenu de vol de grains ; — Pierre de Prey, pour vol d'un fromage et d'un quartier de blé ; — un quidam, pour vol de six pièces de toile ; — Marie-Christine Bins, pour vol d'une croix en diamants et boucles d'argent : ladite Marie est condamnée à être fustigée, nue, de verges, marquée de la lettre V, exposée pendant une heure et bannie à perpétuité de la province d'Artois ; — Pacquon et Bernard, accusés de vols de choux et de dindons. — Instruction sur l'assassinat de la veuve François de Squettere et Pierre Costenoble, son frère ; — sur le vol de marchandises commis chez M. de Herrypon.

FF. 85. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1661-1774. — Procès contre : Pierre Thoris, pour mauvais traitements exercés sur un cheval ; — Jacques-Philippe Warrin, pour troubles suscités dans le corps-de-garde et pour avoir blessé le caporal d'un coup de baïonnette ; de ce chef il est condamné à être pendu et étranglé ; — Modeste de Schodt, pour blessures faites à Scoltez ; — Jacques Hector, pour violences exercées sur la personne de Nicolas Vernimmen, receveur des wateringues ; — Jean-Baptiste Tettart et Philippe Vesty, au sujet d'un enfant bâtard qu'ils sont prévenus d'avoir abandonné et exposé sur le grand chemin ; — le major de Gravelines, pour violences exercées sur un habitant de Loon, au sujet de la chasse. — Procès entre les habitants de Loon et ceux de Bourbourg, au sujet du secours à donner à la fille de Catherine Leurs. — Procès contre : des soldats qui ont maltraité des paysans ; — trois quidams, pour mauvais traitements exercés sur Jean-Baptiste de Plancke ; — certain quidam, jetant du poison dans les rues ; — d'autres individus, pour mauvais traitements sur Pierre Peteghem et Jacques Lauriers, et pour vol de trois couples de dindons chez Éloi Allés.

FF. 86. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1691-1716. — Procès contre : Florent Foubert, Saint-Severin et Du Crooq, soldats du 9e régiment, accusés de tentative de vol avec effraction chez Plantar ; — Jean Van den Abbeele, meurtrier de Jean Van Hove ; — Pierre Van

der Dracke, de Tourcoing, condamné à faire amende honorable la corde au cou et à être fouetté et marqué d'un fer rouge sur l'épaule et banni à perpétuité; — Antoine Fiers et son fils, prévenus de coups et blessures sur Nicolas Walryck, domestique de l'abbesse de Bourbourg; — Nicolas Chevalier, condamné par contumace à être pendu pour avoir tué Pierre de Backe, garde au poste Saint-Nicolas, pour empêcher les étrangers de venir en Flandre; — le nommé Longerspey, prévenu d'avoir tiré un coup de fusil sur François Guintrel, de Loon; — le sieur Fetequin, médecin, prévenu d'avoir donné un coup d'épée au sieur Depieux.

FF. 87. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1702-1757. — Procès contre : Antoine de Man et sa femme, prévenus d'avoir battu Marie-Jeanne Barbion, leur servante; — Antoine Legros, de Loon, pour coups et blessures portés à Jean Benoist. — Procès au sujet de l'assassinat commis par un inconnu sur la personne de Gilles de Schodt, avocat. — Procès-verbal de la visite, faite par le vicomte de Bourbourg, d'un enfant nouveau-né étranglé dans la commune de Saint-Georges. — Procédure contre Jacques Delecroix, accusé d'avoir donné un coup de couteau à son maître. — Sentence du Conseil d'Artois contre le sieur Guerbois, vicaire à Bourbourg, accusé de plusieurs incendies et condamné à servir à perpétuité comme forçat sur les galères du Roi; — Procédures contre Jean Doghe, auteur du meurtre de Louis Domalle, condamné à être pendu, — contre Josse Boone, cabaretier à la Bistade, convaincu d'avoir tué sa femme.

FF. 88. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1763-1787. — Procès contre : Pierre-Antoine Banquart, prévenu de meurtre sur la personne de Jean-Baptiste Roger, fermier de Bourbourg; — Pierre de Grave et Adrien Herman, accusés, le premier, de banqueroute, le second, son complice, d'avoir caché les meubles et bestiaux; — Guillaume Bayart, pour rupture de ban; — Henri Lauter et N. Clep, prévenus de coups et blessures sur le sieur de Blaecker; — deux quidams, accusés de l'assassinat de Remi Lesur; — le nommé Josar, pour menaces de coups de fusil et injures proférées contre les gardes étant à la chasse; — Jacques-Adrien et Théodore Nieuport, pour avoir battu les gardes de police étant dans l'exercice de leurs fonctions; — Marc Cohem, pour soustraction d'une tabatière.

FF. 89. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1674-1787. — Pièces appartenant à différents dossiers judiciaires. — Etats de frais de procédure. — Taxe de frais d'une procédure criminelle fixée par le sieur J. Lombard, procureur, dans le procès des sieurs Charles et Nicolas Van den Abbeele.

FF. 90. — 7 registres, in-folio, papier.

1508-1789.— Registres aux actes civils tels que adhéritements, deshéritements, ventes, cautionnements, etc., passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de la cour féodale et suprême du Ghyselhuys appartenant au Roi dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 91. — 10 registres, in-folio, papier.

1525-1780. — Registres aux ventes de fiefs, constitutions de rentes, reliefs, adhéritements et deshéritements, relèvements de fiefs et arrière-fiefs et autres actes civils passés devant les échevins et hommes de fiefs de la cour féodale du Wythof, situé dans la châtellenie et vicomté de Bourbourg, appartenant au marquis de Renty et au marquis de Mézières, successivement vicomtes héréditaires.

FF. 92. —8 registres, in-folio, papier.

1718-1790. — Registres aux actes de ventes de fiefs, biens-fonds, relèvements de fiefs et arrière-fiefs et autres actes civils passés devant les échevins et hommes de fief de la cour féodale du Wythof, située dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 93. — 2 registres, in-folio, papier.

1783-1789. — « Enregistrement des saisines, rapports, hypothèques, actes de foi et hommage et autres actes passés et reçus pardevant les échevins et hommes de fief de la cour féodale du Wythof, châtellenie de Bourbourg, appartenant à M. Augustin-Joseph Le Sage, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de la Flandre au département de Lille, seigneur de la vicomté de Bourbourg, du Wythof en Cappellebrouck, en Saint-Pierrebrouck et en Saint-Willebrord sous la châtellenie de Bourbourg. »

FF. 94. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1768-1789. — Registres aux saisines, adhéritements et autres actes passés devant les hommes de la seigneurie de Miliam-Holland.

FF. 95. — 10 registres, in-folio, papier.

1552-1755. — Registres aux actes d'adhéritances et deshéritances de biens et rentes situés dans la paroisse et ammanie de Craywick passés devant les échevins, ceurheers et hommes de fief de la ville et châtellenie de Bourbourg et ammanie de Craywick.

FF. 96. — 7 registres, in-folio, papier.

1755-1790. — Registres aux actes d'adhéritances et deshéritances de biens et rentes situés dans la paroisse et ammanie de Craywick, passés devant les échevins, ceurheers et hommes de fief de la ville et châtellenie de Bourbourg et ammanie de Craywick.

FF. 97. — 10 registres, in-folio, papier.

1552-1759. — Registres aux actes d'adhéritances et deshéritances passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg et les hommes de fief de l'ammanie de Saint-Georges située dans ladite châtellenie.

FF. 98. — 6 registres, in-folio, papier.

1759-1768. — Registres aux actes d'adhéritement et de deshéritement de biens et rentes passés et reçus pardevant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg et les hommes de fief de l'ammanie de Saint-Georges sous ladite châtellenie.

FF. 99. — 10 registres, in-folio, papier.

1608-1756.— Registres aux actes d'adhéritances et de deshéritances de biens situés dans les paroisses de Drincham, Eringhem, Saint-Pierrebrouck et autres, passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg, et les hommes de fief de la seigneurie et ammanie de Drincham, située dans ladite châtellenie.

FF. 100. — 8 registres, in-folio, papier.

1756-1790. — Registres aux actes d'adhéritances et de deshéritances de biens situés dans les paroisses de Drincham, Eringhem, Saint-Pierrebrouck et autres, passés et reçus devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg et les hommes de fief de la seigneurie et ammanie de Drincham sous la dite châtellenie.

FF. 101. — 10 registres, in-folio, papier.

1552-1753. — Registres aux actes d'adhéritances et de deshéritances de biens situés en la paroisse de Loon, passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg et les hommes de fief de l'ammanie dudit Loon.

FF. 102. — 10 registres, in-folio, papier.

1753-1789. — Registres aux actes d'adhéritances et de deshéritances de biens situés sous la paroisse de Loon, passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg et les hommes de fief de l'ammanie dudit Loon.

FF. 103. — 3 registres, in-folio, papier.

1627-1787. — Registres aux actes d'adhéritances et de deshéritances de biens situés en la paroisse de Saint-Pierrebrouck, passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourhourg et les hommes de fief de l'ammanie dudit Saint-Pierrebrouck.

FF. 104. — 3 registres, in-folio, papier.

1639-1789. — Registres aux actes de ventes, de saisines, d'adhéritements et de reliefs de fiefs et d'arrière-fiefs tenus de la cour féodale de Wynde et d'Obigny en la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour féodale.

FF. 105. (Registre.)— In-folio, papier, 200 feuillets.

1653-1790. — Registre aux actes de ventes, de saisines, d'adhéritements et de reliefs de fiefs et d'arrière-fiefs tenus de la cour féodale du Peenhof, en la châteltellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour féodale.

FF. 106. — 2 registres, in-folio, papier.

1662-1785. — Registres aux actes de ventes, de sai sines, d'adhéritements et de reliefs de fiefs et d'arrière-fiefs, tenus de la cour féodale de Looberghe, en la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli et hommes de fief de ladite cour.

FF. 107. — 3 registres, in-folio, papier

1668-1790. — Registres aux actes de ventes, d'adhéritements, de deshéritements, de constitutions de rentes et autres, passés devant les bailli, échevins et ceurheers de la seigneurie de Nieulande en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 108. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1641-1771. — Adhéritements, deshéritements, saisines, ventes, constitutions de rentes, procurations et

autres actes civils passés devant les échevins et hommes de fief de la cour féodale de Vroylande dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 109. — 3 registres, in-folio, papier.

1560-1720. — Registres aux actes d'adhéritement, deshéritement, constitutions de rentes, vente de biens-fonds et autres actes passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de la seigneurie de Vroylande dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 110. (Registre.) — In-folio, papier, 140 feuillets.

1684-1729. — « Registre aux déclarations de reliefs de fiefs faites devant les hommes de fief de la cour féodale de la salle abbatiale de Notre-Dame à Bourbourg.»

FF. 111. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1745-1790.— Enregistrement des causes civiles portées devant le Magistrat de la salle abbatiale de Notre-Dame à Bourbourg: — « Le Magistrat de la salle abbatiale de Notre-Dame en la ville de Bourbourg, collégialement assemblé, sur les représentations qui lui ont été faites que jusque à présent il n'est parvenu aucun héritier à la succession de feu Charles de Slover, décédé en ladite abbaye, a résolu que la vente des effets délaissés par ledit sieur de Sloovere aura lieu le vendredi 18 de ce mois. »

FF. 112. — 6 registres, in-folio, papier.

1700-1790. — Registres aux actes de ventes, constitutions de rentes, constitutions de cautions et de tuteurs et curateurs, saisines, adhéritements, deshéritements et autres actes passés devant les échevins et hommes de fief de la seigneurie de la salle abbatiale de l'abbaye de Notre-Dame à Bourbourg et devant les hommes de fief de la seigneurie de La Plancque.

FF. 113. — 2 registres, in-folio, papier.

1597-1789.— Registres aux actes de saisines, reliefs de fiefs et adhéritements passés devant les bailli et hommes de fief de la cour féodale de la seigneurie de Bomerswalle en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 114. — 2 cahiers, papier.

1650-1785. — Registres des reliefs de fiefs, adhéritances et deshéritances passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de la cour féodale de la seigneurie de Quintenbrugghe en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 115. — 3 registres, in-folio, papier.

1720-1789. — Registres des reliefs de fiefs, adhéritances et deshéritances passés devant les bailli, échevins et ceurheers de la seigneurie et vicomté de Crombecq et Quintenbrugghe en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 116. — 2 registres, in-folio, papier.

1652-1782.— Registres aux actes de saisines, d'adhéritances et deshéritances des fiefs et arrière-fiefs tenus de la cour féodale d'Oudenhove, en la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour.

FF. 117 — 2 registres, in-folio, papier.

1657-1790. — Registres aux actes de saisines, d'adhéritances et de deshéritances de fiefs et d'arrière-fiefs tenus de la cour féodale d'Akkerswalle, dans la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour.

FF. 118. (Registre.) — In-folio, papier, 20 feuillets.

1678-1686. — Registre aux actes de reliefs de fiefs, d'adhéritances et deshéritances passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de la seigneurie de Brouckhelst, en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 119. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1707-1789. — Registre aux actes d'adhéritements et deshéritements, saisies mobilières, reliefs de fiefs et autres actes passés devant les bailli et hommes de fief de la seigneurie et cour féodale de Troyen en la châtellenie de Bourbourg.

FF. 120. (Registre.) — In-folio, papier, 250 feuillets.

1721-1783.— Registre aux actes d'achat et de reliefs de fiefs et autres actes passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de la seigneurie de Vroylande, s'étendant dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 121. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1730. — Registre aux actes de ventes, saisines, adhéritements et deshéritements de fiefs et arrière-fiefs tenus de la cour féodale de Wailly, s'étendant dans la paroisse de Saint-Pierrebrouck, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour.

FF. 122. (Registre.) — In-folio, papier, 150 feuillets.

1742-1786. — Registre aux actes de saisines, dessaisines et adhéritements des fiefs et arrière-fiefs tenus

de la seigneurie et cour féodale de Winde, s'étendant dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 123. (Registre.) — In-folio, papier, 57 feuillets.

1742-1790. — Registre aux actes de saisines et d'adhéritements des fiefs et arrière-fiefs tenus de la cour foédale de la seigneurie d'Escoutetendom, dans la paroisse de Saint-Georges, châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli et hommes de fief de ladite cour.

FF. 124. (Registre). — In-folio, papier, 100 feuillets.

1746-1789. — Registre aux actes de saisines et d'adhéritements des fiefs et arrière-fiefs tenus de la seigneurie de Vyftichste vandevelde, s'étendant dans la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour.

FF. 125. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1749-1789. — Registre aux actes de ventes, saisines et adhéritements de fiefs et arrière-fiefs tenus de la cour féodale de Laeghe, située dans la châtellenie de Bourbourg, passés devant les bailli, échevins et hommes de fief de ladite cour.

FF. 126. (Registre.) — In-folio, papier, 100 feuillets.

1773-1789. — Registre aux actes de saisines et d'adhéritements des fiefs et arrière-fiefs tenus de la seigneurie de Vrybeecke, passés devant les bailli et hommes de fief de ladite seigneurie s'étendant dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 127. (Registre.) — In-folio, papier, 300 feuillets.

1606-1643. — Registre aux causes ventilées devant les bailli, échevins et hommes de fief des seigneuries de Mevrouwenbrouck, de Burggravenbrouck, et du Pandtgat, situées dans la châtellenie de Bourbourg.

III.

JURIDICTION GRACIEUSE DES ÉCHEVINS.

FF. 128. — 10 registres, in-folio, papier.

1502-1736. —Registres aux actes d'adhéritements et deshéritements passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg : — « Le 23ᵉ en octobre 1517, Jean Cappelle adhérite Henri Saloot dans une mesure de terre située au poorthouck, chargée d'une demie *pise-caes* (un demi-poids de fromage), sans plus, s'étendant de l'est à ouest, aboutissant au sud au fossé, à l'ouest à la veuve Jorris, au nord à Casin Bale, à l'est à Jean Van der Straeten, pour XII deniers à Dieu, V livres de pot de vin et XII livres en capital. »

FF. 129. — 8 registres, in-folio, papier.

1737-1790. — Registres aux actes d'adhéritements et de deshéritements passés et reçus devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 130. — 8 registres, in-folio, papier.

1713-1784. — Registres aux contrats de mariages passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 131. — 10 registres, in-folio, papier.

1568-1670. — Registres aux actes, dits passements judiciaires, tels que nominations de tuteurs, prestations de serment, constitutions de rentes et de garant, transports et ventes passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 132. — 10 registres, in-folio, papier.

1670-1728. — Registres aux actes, dits passements judiciaires, tels que nominations de tuteurs, prestations de serment, ventes, baux, etc., passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 133. — 10 registres, in-folio, papier.

1728-1758. — Registres aux actes, dits passements judiciaires, tels que nominations de tuteurs, prestations de serment, ventes, baux, etc., passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg,

FF. 134. — 11 registres, in-folio, papier.

1758-1790. — Registres aux actes, dits passements judiciaires, tels que nominations de tuteurs, constitutions de rentes, passés devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 135. — 39 liasses, papier.

1505-1789. — Actes, dits passements judiciaires, passés et reçus devant les échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg, tels que procès-verbaux de prestations de serment, ventes publiques, constitutions de rentes, partages, ventes, baux, etc.

FF. 136. — 2 registres, in-folio, papier.

1770-1790. — Registres de la garde-orphène, servant pour l'enregistrement des requêtes présentées aux éche-

vins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des biens appartenant à des mineurs, l'émancipation, etc.

FF. 137. — 11 liasses, papier.

1606-1782.— Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, comme chefs tuteurs, par des tuteurs et autres particuliers, demandant l'autorisation de vendre des biens appartenant à des mineurs de la paroisse de Loon.

FF. 138. — 2 liasses, papier.

1629-1789. — Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, comme chefs tuteurs, par des tuteurs et autres particuliers, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des biens appartenant à des mineurs de la paroisse de Saint-Pierrebrouck.

FF. 139. — 5 liasses, papier.

1667-1789.— Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, comme chefs tuteurs, par des particuliers, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des biens appartenant à des mineurs de la paroisse de Drincham; nominations de tuteurs, demandés d'émancipations, comptes, etc.

FF. 140. — 2 liasses, papier.

1667-1789. — Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, comme chefs tuteurs, par des tuteurs et des particuliers, à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des biens appartenant à des enfants mineurs de la ville de Bourbourg; nomination de tuteurs et curateurs; extraits d'inventaires dressés dans les maisons mortuaires; extraits de comptes de tutelle et de curatelle, d'actes de partage, etc.

FF. 141.— 5 liasses, papier.

1741-1789. — Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, par des mineurs, à l'effet d'obtenir leur émancipation.

FF. 142. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1740-1789. — Procès-verbaux d'émancipations de mineurs, de liquidations et de décomptes rendus devant les échevins de Bourbourg. — Procès-verbaux de nomination de tuteurs passés devant les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 143. — 3 liasses, papier.

1639-1780. — Comptes de tutelle et de curatelle rendus devant les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs, par des tuteurs de mineurs et des curateurs légalement commis dans des maisons mortuaires ou abandonnées dans la commune de Saint-Georges; quittances, bordereaux, extraits d'inventaires et autres pièces.

FF. 144. — 5 liasses, papier.

1662-1789. — Comptes de tutelle et de curatelle rendus devant les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs, par des tuteurs de mineurs et des curateurs légalement commis dans des maisons mortuaires ou abandonnées dans la paroisse de Craywick; quittances, bordereaux, extraits d'inventaires et autres pièces.

FF. 145. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1718-1746. — Comptes de tutelle et de curatelle rendus par des tuteurs de mineurs de la paroisse de Loon, aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs tuteurs.

FF. 146. — 5 liasses, papier.

1731-1777. — Comptes de la gestion des biens de mineurs rendus aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs tuteurs, par François Le Grand, L. Bailleul, Albert Janssone, George Van de Weghe, Guillaume Bancquart, J. Le Joos, Pierre Bernière, Nicolas Duvin, Jean-Louis Baude, Louis-Joseph Joos, Marie-Joseph Daeten, François Banquart, Pierre Delebarre, Pierre de Neckere, Michel Vitse, Thomas Sailly, Charles de Paepe, Charles de Herrypon, Jean-Baptiste Van Wormhoudt et autres.

FF. 147. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1705-1719. — Comptes rendus devant les échevins de Bourbourg par les curateurs des maisons mortuaires de Jean Delrue, Jacques Warembourg, Jean Van der Naelde et autres; — quittances, notes de fournitures faites pour compte desdites maisons mortuaires, copies de prestations de serment, extraits d'inventaires et autres pièces de comptabilité produites à l'appui desdits comptes.

FF. 148. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1748. — Comptes rendus par le sieur Hallewez, procureur de la ville et châtellenie de Bourbourg, devant

les échevins de cette ville, de différentes ventes de meubles et objets mobiliers appartenant à des mineurs; — quittances, notes de fournitures et autres pièces fournies à l'appui desdits comptes.

FF. 149. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1779-1787. — Procès-verbaux de reddition de comptes devant les échevins de Bourbourg par les ammans de Craywick et Loon, en leur qualité de commissaires chargés de la vente des biens meubles et immeubles appartenant à des mineurs; — quittances, notes et autres pièces fournies à l'appui desdits comptes.

FF. 150. — 26 liasses, papier.

1633-1771. — Comptes de la gestion des biens de mineurs rendus aux bourgmestre et échevins de Bourbourg, en leur qualité de tuteurs, par Jean de Rys, Omar Gloris, Pierre Van Clette, Pierre Stalin, Guillaume Vastenavont, Roger Legrand, Michel Joos, Jean Becquart, Jacques Van Wormhoudt, Jean-Baptiste Daeten, Liévin Leplesson, Ghislain Deschodt, Léonard de Blonde, François Denys, Nicolas Buret, Jacques Descamps, Jacques de Blonde, Pierre Gaban, Nicolas Vernimmen, Nicolas Denys, Pierre de Laetre, Guillaume Fago, Jean Croneeck, Guillaume Plancq, Auguste Verhille, Jacques Poisson, Elisabeth Perdu, Nicolas Warin, Marie Bouton, François de Cleir, Ghislain Folquin, d'Arras, Gilles de Meestre, François de Gomme, Louis Pidore, François Bonte, Charles Meezemaecker et Pierre Boogaert.

FF. 151. — 8 registres, in-folio, papier.

1605-1770. — Registre contenant les actes concernant la garde-orphène, l'exercice des fonctions de tuteurs; prestations de serment de tuteurs, inventaires, prisées de biens, etc.

FF. 152. — 8 registres, in-folio, papier.

1608-1790. — Registres contenant les actes concernant la garde-orphène de la paroisse de Loon, passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs.

FF. 153. — 6 registres, in-folio, papier.

1609-1790. — Registres contenant les actes concernant la garde-orphène de la paroisse de Craywick, passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs.

FF. 154. — 5 registres, in-folio, papier.

1606-1790. — Registres contenant les actes concernant la garde-orphène de la paroisse de Saint-Georges, passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs.

FF. 155. — 3 registres, in-folio, papier.

1609-1790. — Registres contenant les actes concernant la garde-orphène de la paroisse de Saint-Pierre-Brouck, passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs.

FF. 156. — 7 registres, in-folio, papier.

1610-1678. — Registres contenant les actes concernant la garde-orphène de la paroisse de Drincham, passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, en leur qualité de chefs-tuteurs.

FF. 157. — 6 cahiers, papier.

1573-1660. — Répertoire de comptes rendus par des tuteurs de mineurs; — relevés des sommes reçues pour des mineurs dans la châtellenie de Bourbourg.

FF. 158. (Registre.) — In-folio, papier, 180 feuillets.

1715-1790. — Registres aux consignations de sommes d'argent et autres objets appartenant à des mineurs. — Demandes de remboursement de sommes déposées au greffe de Bourbourg par des tuteurs de mineurs; — quittances et comptes de deniers pupillaires et autres pièces relatives à la garde-orphène.

FF. 159. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1683-1710. — Procès-verbaux d'adjudication de biens situés dans la paroisse de Saint-Georges et appartenant à des mineurs, passés devant les échevins de la ville de Bourbourg.

FF. 160. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1750-1787. — Procès-verbaux d'apposition de scellés, actes de partages de biens, inventaires dressés dans des maisons mortuaires, ventes et autres actes passés devant les échevins de la salle abbatiale de Notre-Dame, juridiction de Bourbourg.

FF. 161. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1749 — Actes passés devant les bailli, échevins et ceurheers de la salle abbatiale de Notre-Dame à Bour-

bourg : adhéritements, ventes, testaments, procurations, constitutions de rentes, etc.

FF. 162. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1751-1789. — Procès-verbaux d'appositions de scellés et inventaires dressés par les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg dans les maisons mortuaires.

FF. 163. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1729-1768. — Actes de vente, entre particuliers, de biens situés dans les châtellenies de Bourbourg et de Bergues-Saint-Winoc. — Etats des biens délaissés par Marie-Françoise Van Wormhoudt, Arnould Vercoutre, Charles Piers, Marie-Anne Carré, Jean Baude, etc.

FF. 164. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1592-1782. — Actes passés devant les échevins de Bourbourg. — Partage des biens délaissés par Péronne Choque, veuve de Jean Hébert, décédée bourgeoise à Gravelines; par le sieur Pierre-Adrien Grandsierre; par Jean Riquier, Jacques Kempen, Pierre de Ruytere, etc. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par Antoine Staesen, de Cappellebrouck, pour obtenir le redressement de partage avec ses enfants mineurs. — « Redressement ou réformation de partage » fait à la maison mortuaire de Thomas Hochart, décédé en l'ammanie de Saint-Georges, après la mort de Marie-Isabelle Meesemaeker, sa veuve.

FF. 165. (Liasse.)— 40 pièces, papier.

1729-1749. — Minutes de contrats de mariage et de testaments passés devant le sieur Hellewez, procureur, et les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 166. — 2 liasses, papier.

1661-1777.—Procès-verbaux d'adjudication publique de biens et de récoltes appartenant à des particuliers, passés devant les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg.

FF. 167. — 5 liasses, papier.

1712-1776. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête des ammans de Saint-Pierrebrouck et Saint-Nicolas.

FF. 168. — 16 liasses, papier.

1689-1785. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman de Saint-Georges.

FF. 169. — 27 liasses, papier.

1678-1789. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman de Loon.

FF. 170. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1715. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman d'Eringhem.

FF. 171. — 26 liasses, papier.

1682-1778. — Procès-verbaux des ventes mobilières passes devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman de Drincham.

FF. 172. — 11 liasses, papier.

1691-1770. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman de Craywick.

FF. 173. — 17 liasses, papier.

1637-1789. — Procès-verbaux de ventes mobilières passés devant les échevins de ville et châtellenie de Bourbourg, à la requête de l'amman de cette ville.

FF. 174. — 5 liasses, papier.

1660-1718.—Procès-verbaux de comparutions devant le Magistrat de Bourbourg pour prestations de serment d'arpenteurs, réclamations de propriétés, de rentes et autres actions intentées.

FF. 175. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1737-1747. — Pièces diverses relatives à des causes portées devant les échevins et ceurheers de la châtellenie de Bourbourg, telles qu'exécutions de sentences rendues en matière civile, extraits d'actes de remboursement de rentes, de ventes, d'arriérés d'intérêts, etc.

FF. 176. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1787. — Distributions aux créanciers de différentes maisons mortuaires des deniers provenant de la vente des biens meubles et immeubles appartenant auxdites maisons, faites par devant les bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg.

IV.

POLICE, RÈGLEMENTS, EXÉCUTIONS, ETC.

FF. 177. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1689-1739. — Procès-verbaux d'experts et d'agents chargés de la police des chemins, l'entretien incombant aux riverains, conformément aux règlements du Magistrat. — Saufs-conduits délivrés par les États des Provinces-Unies à des individus pour passer des pays ennemis dans les Pays-Bas espagnols.

FF. 178. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1737-1738. — Procès-verbal dressé à la charge du Corps échevinal par le s[r] de la Fernay, contrôleur ambulant des domaines, au sujet de la construction d'une maison sur la place en contravention de l'art. 12 du règlement de police du 12 janvier 1738.

FF. 179. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1706-1739. — Pièces relatives à des enquêtes et à des procédures au sujet de bornages et limites de propriétés appartenant à des particuliers, et sur des contraventions aux règlements de police.

FF. 180. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1718-1774. — Lettres adressées au Magistrat de Bourbourg par les Intendants de Flandre, par les Magistrats des châtellenies de Cassel, Ypres et Bergues, par le prince de Montmorency-Robecq, gouverneur de Gravelines et de Dunkerque, et autres personnages, sur des délits commis par des individus appartenant à la châtellenie de Bourbourg.

FF. 181. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1601-1667. — Lettres de M. Van Wormhoudt sur les gages prétendus par les avocats contre l'abbaye de Saint-Bertin; ces gages sont réglés par des ordonnances; — de M. de Gardeville au Magistrat de Gravelines, sur l'exécution des sentences criminelles nonobstant appel; — de M. Lauwereyn aux bourgmestre et échevins de Bergues et de Bourbourg, sur la nomination des watergraves tenant la police des cours d'eau; — de Matthieu Grafschye à M. Van der Meersch, juge royal, sur la saisie qu'on a faite chez lui; — du watergrave de Bourbourg au Magistrat de cette ville, touchant l'entretien des digues; — du marquis de Montperat, défendant les prédications et les missions que font des prédicateurs flamands.

FF. 182. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1650-1761. — Lettres adressées par des particuliers à M. Jouenne, procureur au Conseil d'Artois, au sujet de la police sur la chasse, la pêche, etc.; réponses de M. Jouenne.—Contraventions aux règlements sur la chasse par Jacques Stive et Jean Bon. — Édit du Roi contre les filles qui cèlent leur grossesse; — certificat des curés de la chrétienté de Bourbourg touchant la publication de cet édit. — Arrêt du Parlement prescrivant des mesures de police pour éviter l'introduction de la peste. — Règlement de police sur la pâture des bestiaux, la coupe des herbes et bois, sur les dépôts de matériaux dans les rues, les encombrements, etc.

FF. 183. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1764. — Règlements de police concernant: l'exécution des travaux de transport des boues provenant du canal; — les poids et mesures employés par les marchands; — l'exécution de l'adjudication des fournitures pour la garde bourgeoise.

FF. 184. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1752-1787. — Lettres adressées au Magistrat de Bourbourg: par M. Dehau, de Bergues, relativement à des états de partage arrêtés par le sieur Van Wormhoudt, de Bourbourg; — par le Magistrat de Gravelines, au sujet de la prétention qu'a le notaire de Gravelines d'administrer la garde-orphène au détriment des membres de la magistrature qui en sont chargés depuis un temps immémorial; — par le Magistrat de Merville, concernant l'établissement des commissaires du Magistrat; — par M. de Calonne, appuyant la nomination du sieur Vercoutre comme vicomte de Bourbourg; — par le même, demandant l'enregistrement des lettres de commission du sieur Deghels comme grand bailli de Bourbourg; — concernant le droit que veut s'arroger le Magistrat de Bourbourg de procéder aux ventes volontaires des immeubles au détri-

ment du sieur Warin, notaire, investi de ce droit ; — par M. Lambrecht, premier Magistrat de Bergues, au sujet de l'adjudication des biens des maisons mortuaires et des mineurs, qui ne ressortissent pas de la loi du lieu où ils décèdent. — Acte de notoriété émanant des bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg au sujet de l'usage suivi en Flandre pour la translation des fiefs. — Lettres-patentes sur arrêt qui divisent la seigneurie de Withof en douze fiefs, désinféodent trois moulins qui en dépendent, fixent la consistance qu'aura dorénavant le fief du château de Bourbourg et convertissent en roture des terres qui en faisaient partie.

FF. 185. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1684-1750. — Ordonnance des Magistrats de la ville et châtellenie de Bourbourg, prescrivant que les veufs ou veuves et les orphelins doivent, ou faire état de biens, ou être pourvus de tuteurs, et que la dépense desdits mineurs doit être réglée. — Requêtes adressées par les bourgmestre et habitants de Bourbourg au Conseil d'Artois et à M. de Caumartin, intendant de Flandre, concernant le droit d'avoir un sergent pour faire les assignations en ville exclusivement, droit qui leur est contesté par le marquis de Mézières et l'amman de la ville. — Plainte portée au Conseil d'Artois par les avocats de Bourbourg contre les procureurs qui, en cette ville, dressent des requêtes, défenses et répliques dans les causes en instruction. — Mémoire fourni en 1684 par les Magistrats de Bourbourg, à l'encontre du projet de translation à Gravelines, du siége de la châtellenie de Bourbourg.

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes; instruction et assistance publique.)

GG. 1. — 3 registres, papier.

1583-1696. — Registres aux mariages de la paroisse de Bourbourg : — « le 11 septembre 1583 ont été matrimonialement unis Antoine Meezemaecker et Marie Osten. »

GG. 2. — 5 registres, papier.

1612-1688. — Registres aux baptêmes de la paroisse de Bourbourg : — « le 10 juin 1615 est baptisé Ghislain Vermeersch. »

GG. 3. (Registre.) — Papier, 70 feuillets.

1654-1687. — Registre aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — « le 12 mars 1676 a été inhumé sieur Gilles Van der Naelde. »

GG. 4. (Registre.) — Papier, 38 feuillets.

1696. — Registre aux baptêmes de la paroisse de Bourbourg : — « le 17 mai 1696, sur les cinq heures du soir, est né Eugène-Ignace-Benoit de Schodt, fils de Ghislain, échevin de la ville et châtellenie de Bourbourg, et de Mlle Barbe de Rutere, et a été baptisé le 18 dudit mois; parrain Ignace de Schodt et Marraine Elisabeth-Augustine de Beaulincourt. »

GG. 5. — 4 registres, papier.

1688-1702. — Registres aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — « le 21 juin 1690 est enterrée dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de Bourbourg Jeanne-Madeleine, fille de M. Pierre-Ignace de Schodt et de demoiselle Verheecke, morte à une heure de la nuit, âgée de 15 jours. » — En 1691 le nombre des naissances monte à 83, le nombre des décès à 134, le nombre des mariages à 22. — En 1701, ce nombre est pour les naissances de 93, pour les décès de 81, pour les mariages de 20.

GG. 6. — 4 registres, papier.

1703-1726. — Registres aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — en 1708, le nombre des naissances est de 88, le nombre des décès de 96. — « 1710, le 18 juin, est décédé en cette ville le sieur Guillaume de Stunder, procureur et notaire, âgé d'environ 50 ans, et son corps a été enterré en cette église le 19e du même mois. » — « Le 29 juin 1711, est décédé Nicolas Van Montigny, ancien bourgmestre de cette ville, enterré en l'église le 1er juillet. » — En 1713, il y avait à Bourbourg 470 familles.

GG. 7. — 5 registres, papier.

1727-1752. — Registres aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — « En 1727, les naissances montent à 97, les décès à 136, et les



mariages à 23. — « 1738, le 1er juin, est décédé dans la communion de notre mère la sainte Eglise et, le 3 du même mois, inhumé dans le chœur de cette église, le corps du sieur Guillaume Van Kempen, curé de cette paroisse l'espace de 38 ans, âgé de 68 ans, natif de cette paroisse.»

GG. 8. — 4 registres, papier.

1753-1768. — Registres aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — « 1761, 2 janvier, a été inhumé en cette église, étant décédé le dernier décembre 1760, Horace de Vande, ancien officier des dragons et ancien échevin de cette ville, âgé de 77 ans, natif de Lyon. » — En 1762 : naissances 80, décès 86, mariages 15.

GG. 9. — 5 registres, papier.

1769-1785. — Registres aux baptêmes, aux mariages et aux sépultures de la paroisse de Bourbourg : — En 1769 : naissances 88, décès 74, mariages 18.— « 1770, le 27 avril, a été enterré dans le cimetière de cette église, Hyacinthe-Polycarpe-Raymond Bollengier, fils d'Hyacinthe et de dame Louise Hangerand, âgé de six semaines. » — « 1781, le 1er octobre, est décédé, âgé de 44 ans, maître Jean-Baptiste Daeten, conseiller pensionnaire des ville et châtellenie de Bourbourg, enterré le 3 du même mois au cimetière de la paroisse. »

GG. 10. (Registre.) — Papier, 16 feuillets.

1788-1792. — Registre des mariages, baptêmes et sépultures des non-catholiques de la paroisse de Bourbourg : — « 1788, le 8 novembre, a été inhumé, en présence de M. De Blonde, premier échevin nommé commissaire par jugement de ce jour, le corps de M. George Scott, ci-devant lieutenant-colonel au service de la Hollande, chevalier de l'ordre du Mérite militaire et capitaine d'infanterie au service de Sa Majesté chrétienne, né à Glascow, en Écosse, âgé de 63 ans, décédé en cette ville le 6 de ce mois, sur la déclaration du fils du défunt, le sieur Alexandre Scott, lieutenant au service de France. »

GG. 11. (Registre.) — Papier, 30 feuillets.

1737-1784. — Registre aux sépultures, actes de vêture, noviciat et profession, conformément à la déclaration du Roi en date du 9 avril 1736, pour l'abbaye de Outhove dite de Ravensberghe : — « 4 juin 1737. Réception des vœux de sœur Louise Choquart âgée de 24 ans ; — 19 novembre 1737. En l'absence de M. le Directeur et avec commission de l'abbesse fut enterré par le vicaire de Bollezeele, dans le cimetière de l'abbaye, Pierre Witou, âgé de 29 ans.— 1742 à 1746 : Professions de religieuses : Scholastique Itsweire, Théodore Cointrel, Félicité Hivain, Victoire Dessanois ; — décès de Benoîte Caenens, religieuse, Cécile Bausart, Scholastique Delapierre, grosse prieure, Jacques René Buis, prêtre, aumônier de la marine.— 1747 à 1751 : Décès de Marie-Anne Watteraen, Marie-Françoise Lamourye, Angélique de Bonnière ; — réception des vœux de Scholastique de Schodt, Benoîte Cabels, Bernarde Vanhoucke, Françoise Vander Putte, Isabelle-Claire Elincq, Bernardine-Catherine-Cécile Daeten, Emilie Varlet. — 1752 à 1756 : Réception des vœux de Françoise Buys ; — décès de Augustine Massiet, Robertine Flandrin, Marie-Louise Foy, Marguerite Lauvain, Marie Leps, Catherine Gramon. — 1757 à 1761 : Réception des vœux de Marie-Jeanne Petronille Destouches, Marie-Louise Buys, Marie-Bernard Conrad, Marie-Anne Viroens, Cécile Carré, Catherine Destouches, Marie Clain ; — décès de Luduine Massiet, Gilles-Michel Reyns, François Terninck. — 1762 à 1766 : Réception des vœux de Marie-Cécile Provost, Ives-Catherine Daeten, Hélène Camus ; — décès de Marie-Louise Buys, abbesse, Dominque Martel, Emilie Varlet.— 1766 à 1771 : Réception des vœux de Scholastique Daeten, Florence Camus, Caroline Corbière, Angélique Lay, Alexandrine Dobigny, Eulalie Dupuis, Ludovine Groenive, Albertine de Ritter, Louise-Françoise-Julie de Schodt ; — décès de Bertine Nepveu, Dom Eloy, directeur de l'abbaye de Ravensberghe, Marie-Isabelle Verpoot, Dorothée Van Ursel, Jacques Le Borgne. — 1772 à 1778 : Réception des vœux de Marie-Théodore-Joseph-Charlotte Bourdon, Victoire Bourdon, Marie-Gertrude-Françoise-Joseph Haudouart, Benoîte Haudouart, Alexandrine-Philippine-Amélie Vandolre ; — décès de Béatrix Bertens, Benoîte Cabels, Félicité Ivain, Marie-Anne Van Kempen, Julien Basin, Angélique Lay.—1779-1784 : Réception des vœux de Marie-Marguerite-Joseph Caboche, Amélie Van Dolre, Augustine Caboche, Marie-Colette Cauwelier, Joséphine-Jeanne Castelein, Marie-Alexandrine-Joseph Bacquin, Bernardine Cauwelier, Marie-Louise Castelein ; — décès de Marie-Joseph Fayolle, Rosalie Verpoort, Louis-Bernard Marcootte, Scholastique de Schodt, Constance Cnokaert, Thérèse Fremantel, Marie-Françoise Van der Puten.

GG. 12. — 10 cahiers, papier.

1509-1527. — Comptes des rentes, fermages, aumônes et autres revenus de l'église paroissiale de Saint-Jean-

Baptiste, à Bourbourg, rendus aux curé et marguilliers par Guillaume Rollays, Guillaume Symoens et Pierre Wouters : — 1505. « Payement fait à Jean Loms, fils, pour avoir fait un clavier aux orgues. »

GG. 13. — 10 cahiers, papier.

1533-1582. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Olivier Balen, Philippe de Bendere, Pierre Colens et Jean Van Wechelen : — « Payé à Willeme, menuisier à Saint-Omer, pour avoir livré des portes au chœur de Saint-Pierre, à la charge des notables, 24 livres; — à maître Olivier, tailleur de pierres à Saint-Omer, pour ses peines et ordonnances de faire le devis de la chapelle du Saint-Sacrement, 15 livres. »

GG. 14. — 9 cahiers, papier.

1637-1666. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Liévin Masin, Antoine de Costers, Gilles de Rutere et Guillaume Van der Naelde : — « Payé à Corneille Pouvillon, pour sa pension d'avoir joué le *fagool* (basson), dans la dite église, 16 sols; — payé pour présent en vin fait à M. le curé et horistes lors du service du jeudi saint, 12 livres. »

GG. 15. — 5 cahiers, papier.

1671-1683. — Comptes des biens et revenus de l'eglise paroissiale de Bourbourg, rendus par François Guns et Ignace de Schodt : — 1674. « A l'église revient par donnation de dame Anne de Heuchin, dame de Staple, douairière de M. Cornil Brusset, chevalier, seigneur de Ingelbert, gouverneur de Bourbourg, une rente de 100 florins. »

GG. 16. — 5 cahiers, papier.

1684-1692. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Ignace de Schodt, receveur des biens et revenus de la dite église : — « Payé au sieur Soete 10 patacons pour faire marbrer l'autel à la chapelle Saint-Jean, 60 livres. »

GG. 17. — 6 cahiers, papier.

1693-1700. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Jacques de Meerle : — « Payé à Jacques Cuvelier, pour avoir posé un battant ou marteau dans la grosse cloche et avoir réparé celui de la cloche dite Notre-Dame, 60 livres. »

GG. 18. — 6 cahiers, papier.

1701-1712. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par J. de Meerle: — Montant de la recette de 1701, 12,885 l.; montant de la dépense 13,067 l. 15 s. 9 d. — « Payé à Pierre Leenmans, cabaretier, pour avoir livré le vin pour célébrer le Saint-Sacrifice de la messe, 605 l. 8 s. — Payé à Olivier Thys, charpentier, pour avoir travaillé à remonter la grosse cloche 48 l. »

GG. 19. — 8 cahiers, papier.

1713-1728. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par la veuve de Jean de Meerle, Guillaume Fago et J. G. Fago: — « Payé à Jean Goossens, pour avoir fait un clipon à la grosse cloche, à condition de l'entretenir pendant huit ans, 90 livres; — à Jacques Maerten, pour la confection d'une nouvelle porte à l'entrée de l'église, 318 l. 18 s. »

GG. 20. — 9 cahiers, papier.

1729-1750. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par J. G. Fago, Pierre Fago, Guillaume Franque : — « Payé à Jean Baptiste Robert, pour avoir refait les gouttières de plomb à l'église, 2,200 l.; — à Jansonne, 21 l. 16 s. pour vin de présent accordé aux musiciens étrangers qui rendent service le jour de la ducasse ; — à Pierre Clinckaert, pour avoir livré des cordes aux violons de cette église, 77 l. 7 s. »

GG. 21. — 6 cahiers, papier.

1751-1764. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Gilles : — « Payé à Jean-Baptiste Fago, vicaire, pour deux années d'enseignement du catéchisme, 260 l. — Payé à Joseph Sailly, pour avoir fait quatre nouvelles fenêtres dans l'église et avoir réparé les autres, 286 l. 19 s. »

GG. 22. — 6 cahiers, papier.

1765-1784. — Comptes des biens et revenus de l'église paroissiale de Bourbourg, rendus par Norbert Gillis et Charles de Herrypon : — 1765-1766. « Payé à la mère ancelle des religieuses pénitentes, pour avoir fourni du pain d'autel, 33 l. 16 s. »

GG. 23. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1683-1780. — Comptes de Thomas Deny, receveur

des biens et revenus des pauvres de Saint-Georges, châtellenie de Bourbourg. — Comptes de Jacques-Ferdinand de Thieu, Charles Diezes, Jean Cordier, Jean de Hardt, François Donck, Charles Lardeur, Jean Dufloo, Jacques Counon, Jean Ryckwaer, Adrien Grandsire, successivement receveurs des biens et revenus de l'église de Saint-Georges, châtellenie de Bourbourg. — Comptes de Mathieu Trystam, receveur de l'église de Looberghe. — Comptes de Jacques Blanchard, receveur des bancs et chaises de l'église de Loon.

GG. 24. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1680-1784. — Rapport du Magistrat de Bourbourg sur les nouveaux acquêts faits par les ecclésiastiques et communautés religieuses dans l étendue de la châtellenie de Bourbourg, conformément à l'arrêt du Conseil du 1[er] juin 1680 et ensuite des ordres de l'intendant Le Boistel. — Procès-verbaux de location des terres appartenant à l'église.

GG. 25. (Liasse.) — 40 pieces, papier.

1613-1757. — Requête des officiers fiscaux de Bourbourg aux échevins de la ville et châtellenie, pour leur exposer que les biens de l'église et table des pauvres de Drincham sont mal administrés, et demander qu'il y soit apporté remède. — Arrêté des magistrats des chefs colléges de la Flandre maritime, représentant les Etats de la province, au sujet de l'entretien des pauvres de la West-Flandre et de ceux de la Flandre maritime.— États des grains achetés et distribués aux pauvres en juin 1757. — Testament de Pierre de Cuypere, portant donation, en faveur des pauvres de Bourbourg, d'une rente de 200 florins par an. — Requête présentée aux curé et marguilliers de l'église de Bourbourg par le sieur Guillaume Franque, demandant la continuation de sa commission à la recette des biens de l'église, de la table des pauvres et de l'hôpital pour un nouveau terme de six ans.

GG. 26. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1725-1765. — Démarches faites auprès de l'évêque de Saint-Omer par les habitants de Loon à l'effet d'obtenir, pour leur paroisse, un desservant qui connaisse les deux langues flamande et française. — Compte par B. Buret, receveur de la châtellenie, de la taxe particulière imposée aux habitants de Looberghe pour la construction d'une nouvelle église. — Procès-verbal de location des terres de M. le comte Defferen, doyen de l'église Saint-Michel de Bruxelles, situées en la commune de Saint-Pierrebrouck. — Difficultés touchant le paiement des arrérages d'une rente transportée par la confrérie de Sainte-Barbe aux religieuses du nouveau cloître à Bergues. — Requête et autres pièces concernant l'établissement d'un vicaire à Saint-Pierrebrouck, demandé par les habitants de cette paroisse.

GG. 27. (Registre.) — Papier, 80 feuillets.

1765-1778. — Cueilloir ou registre des biens, rentes et revenus de l'église de Bourbourg. — Métiers et confréries qui font chanter des messes le jour de leur patron, avec la grande cloche : Saint-Sébastien, le 20 janvier; les charpentiers, Saint-Joseph, 19 mars; les brasseurs, Saint-Arnould, 18 juillet; les cordonniers, Saint-Crépin, 25 octobre; les maçons, les 4 Couronnés, 8 novembre; Sainte-Barbe, le 4 décembre.

GG. 28. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1679-1790. — Déclaration royale concernant les religieux et religieuses, les chanoinesses séculières et régulières. — Arrêt du Conseil d'Etat portant que les monastères et communautés religieuses de filles seront tenus d'exhiber dans les trois mois, par devant les évêques et les intendants des provinces, les titres de leur fondation, etc.— Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme des commissaires pour examiner les moyens et expédients les plus convenables à l'effet de procurer aux communautés religeuses de filles le secours dont elles peuvent avoir besoin. — Déclaration du Roi, ordonnant le recouvrement des droits de franc-fief et d'amortissement. — Autre déclaration qui règle le droit d'indemnité dû au Roi par les ecclésiastiques et gens de main-morte pour les nouveaux acquêts. — Quittance d'indemnité de relief au Roi. — Comptes de la recette des revenus des religieuses Pénitentes, rendus par les sieurs de Schodt et de Pape. — Déclaration des terres appartenant aux Capucines, dites Pénitentes, à Bourbourg. — Liste et état des différents titres et lettres appartenant au couvent des religieuses Capucines. — Échange de terres entre les religieuses Capucines et le sieur Gabriel Van den Abeele. — Arrêt du Conseil d'Artois faisant défense d'exécuter l'arrêt du Parlement de Paris relatif à la suppression des Jésuites. — Enquête ordonnée par les officiers municipaux de Bourbourg, sur l'état de salubrité de la maison des Sœurs-Noires, dans laquelle on voudrait placer des pauvres malades. — État des maisons religieuses, couvents et communautés religieuses existant dans la châtellenie de Bourbourg. — Réclamation adressée à l'in-

tendant Le Boistel par le régent des biens des pauvres et l'abbaye de Saint-Bertin concernant les rentes dues par diverses villes de Flandre au collége des pauvres de ladite abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.

GG. 29. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1657-1789. — Adjudication des dîmes appartenant à l'abbaye de Saint-Bertin, de Saint-Omer, dans la châtellenie de Bourbourg. — Accord entre l'abbé de Saint-Bertin et le Magistrat de Bourbourg relativement au différend qui existait entre eux pour la taxe des dîmes de ladite abbaye de Saint-Bertin. — Opposition formée par les communautés des villages de la châtellenie de Bourbourg contre l'abbaye de Saint-Winoc de Bergues, qui prétendait les astreindre à payer la dîme du sainfoin. — Ordonnance de l'Intendant en date du 10 avril 1684 relative à la taxation de la dîme de l'évêché de Saint-Omer dans l'ammanie de Drincham. — Opposition formée par le clergé d'Ypres et du diocèse contre la perception de la taxe de la dîme réglée d'après la déclaration du Roi.

GG. 30. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin.

1132-1699. — Acte par lequel Simon, abbé de Saint-Bertin, à la demande de Milon, évêque de Térouane, concède aux paroissiens de Bourbourg l'institution d'un chapelain à la léproserie de cette ville (copie). — Malger fonde la maison des lépreux avec l'assentiment de Milon, évêque de Térouane, et de Simon, abbé de Saint-Bertin : il assigne 12 l. monnaie de Flandre pour l'entretien du chapelain de ladite maison (copie). — Prise de possession de l'hôpital Saint-Nicolas par le sieur Grasser, seigneur de Renty. — Protestation du Magistrat contre cette prise de possession. — Lettres de Robert, duc de Bar, restituant à l'hôpital de Bourbourg ses anciens droits, règlements et coutumes. — Le pape Urbain III commet Guillaume, archevêque de Reims, pour terminer une difficulté soulevée entre l'abbé de Saint-Bertin et les habitants de Bourbourg à cause de la chapelle des lépreux et de l'institution d'un chapelain (copie). — Le pape Adrien IV confirme la décision prise par l'évêque Milon, relativement au cimetière des lépreux de Bourbourg. — Bulles des papes Innocent, Grégoire, Clément, Jean XXII et Alexandre IV confirmant les priviléges de l'hôpital des lépreux lez-Bourbourg dit Saint Nicolas. — Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et Sibylle d'Anjou, sa femme, confirment la donation, faite à l'hôpital de Saint-Nicolas hors Bourbourg par Bauduin Paledig, d'un terrain situé près de la Croix. — Bauduin, châtelain de Bourbourg, confirme la donation faite au même hôpital par le nommé Henri, de 52 mesures de terre près du pont de Quadorée. — Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, confirme la donation faite par Robert «Folconarius», de Gravelines, à l'hôpital Saint-Nicolas, d'un fief de 13 mesures près Nieuport (Gravelines). — Henri, châtelain de Bourbourg, déclare que Bauduin Paledig a donné à l'hôpital Saint-Nicolas près de Bourbourg un fief de 12 mesures de terre situé près dudit hôpital, et que Saelger, neveu dudit Bauduin, a ajouté à ce don 2 mesures. — Arrêt du Conseil d'Etat, rétablissant le Magistrat de Bourbourg en la possession et jouissance des droits à eux attribués comme patrons de la maladrerie ou hôpital de leur ville. — Extraits de comptes rendus par les receveurs de l'hôpital. — Ordonnances des administrateurs de l'hôpital Saint-Jean au sujet de l'admission des malades dans cette maison. — Notes touchant la fourniture de lits et accessoires. — Plusieurs lettres d'un sieur Correur relatives à la conservation dudit hôpital Saint-Jean.

GG. 31. (Liasse.) — 30 pièces, dont 14 en parchemin.

1456-1704. — Extrait du registre aux priviléges de la ville de Bourbourg concernant l'hôpital Saint-Jean. — Procès-verbal d'une visite faite à l'hôpital Saint-Jean par les bailli, bourgmestre et échevins de la ville de Bourbourg. — Procès-verbal dressé par les commissaires désignés par le Magistrat de Bourbourg à l'effet d'examiner la situation de l'hôpital Saint-Jean; déclaration des religieuses vivant dans ledit hôpital.— Enquête faite par le s[r] Van Wormhoudt, commissaire délégué par le Magistrat pour s'enquérir de la manière dont est exercée l'hospitalité dans l'hôpital Saint-Jean à Bourbourg. — Déclaration faite par les révérende mère et religieuses de l'hôpital Saint-Jean à Bourbourg pour satisfaire à l'arrêt du Conseil d'Etat du mois de décembre 1691, touchant les biens de main-morte. — Lettres du duc d'Orléans accordant aux religieuses de l'hôpital Saint-Jean à Bourbourg l'exemption du logement de gens de guerre. — Ordonnance de Louis XIV indiquant la somme à payer par les religieuses de l'hôpital Saint-Jean de Bourbourg à titre de reconnaissance pour la remise d'impôts que ledit Roi a accordée à cet hôpital.—Jugement rendu par le Magistrat de Bergues entre Claes T'kind, directeur de l'hôpital lez-Bourbourg d'une part, Symphorien Rottier, d'autre part, par lequel celui-ci est reconnu débiteur d'une rente envers l'hôpital, à cause de trois pièces de terre

situées à Brouckerque. — Claes T'kind, directeur de l'hôpital Saint-Nicolas de Bourbourg déclare faire remise à Jeanne, veuve de Jean de Moor, et à ses enfants, des arrérages d'une rente assignée sur des terres situées près du chemin qui sépare Pitgam et Zeggerscappel, et ce en considération des dommages éprouvés par ladite veuve à cause des incendies mis par les Français. — Jugement rendu par les échevins de la seigneurie de Pitgam entre Jean de Gasthals, aux lieu et place de Claes T'kind, directeur et receveur de l'hôpital Saint-Nicolas, et Stevin Vienne, mandataire de Joos de Croos : celui-ci est condamné au paiement de deux années d'arrérages d'une rente assignée sur une terre à lui appartenant. — Adhéritement conféré par Guillaume de Vuldere, bailli de la seigneurie de la Plancke appartenant à noble dame Adrienne Van der Gracht, veuve de Jacques Berch, à François Van den Berghe, receveur de l'hôpital Saint-Lazare, d'une rente de 4 l. par. — Les échevins et ceurheers du pays de Langle décident que Chrétien Brec, de Saint-Folquin, doit à l'hôpital de Saint-Lazare une rente annuelle de 5 l. 10 s. sur des terres situées au dit Saint-Folquin. — Nicolas Cley reconnaît, devant les échevins du pays de Langle, devoir à l'hôpital Saint-Lazare une rente de 4 l. 10 s., assignée et hypothéquée sur 9 mesures de terre situées au nord du Croysgracht. — Titre d'une rente due par la ville de Bourbourg à l'hôpital Saint-Nicolas. — Transport d'une rente au profit de l'hôpital Saint-Lazare par devant les bourgmestre et échevins de Bourbourg. — Pierre Balen donne à l'hôpital Saint-Nicolas 12 mesures 3 quartiers de terre situées à Saint Pierrebrouck. — Transport par Anne de Beucq, veuve de François de Blonde, et consorts, du capital d'une rente de 7 l. 10 s. par an au profit de l'hôpital Saint-Nicolas moyennant 142 l. — Les administrateurs de l'hôpital Saint-Nicolas nomment pour receveur Ignace de Schodt en remplacement de Jacques Van Kempen, décédé. — Trois religieuses de l'hôpital Saint-Jean s'étant retirées par suite de difficultés avec les RR. PP. Récollets et le service ayant à en souffrir, les bourgmestre, échevins et ceurheers de la ville et châtellenie de Bourbourg, comme administrateurs des biens de cette maison, demandent à l'évêque de Saint-Omer l'autorisation nécessaire pour que les filles admises et à admettre dans l'hôpital puissent recevoir la vêture et faire profession du tiers-ordre de Saint-François entre les mains du pasteur du lieu ou toute autre personne ecclésiastique à désigner par ledit évêque. — Extraits de comptes rendus par les receveurs de l'hôpital de Saint-Nicolas de Bourbourg dont les noms suivent : Sébastien de Swarte, Eustache Vilain, Léon Mahieu, Antoine de Coster, Jacques Van Kempen, Pierre-Ignace de Schodt.

GG. 32. — 7 cahiers, papier.

1483-1704. — Comptes de l'hôpital Saint-Nicolas et Saint-Lazare-lez-Bourbourg, rendus aux administrateurs par les receveurs Antoine de Coster et Charles Van Kempen : — « Payé à la supérieure de l'hôpital 216 l. pour avoir tenu différentes personnes pendant 209 jours. »

GG. 33. — 7 cahiers. papier.

1705-1719. — Comptes de l'hôpital Saint-Nicolas et Saint- Lazare-lez-Bourbourg, rendus aux administrateurs par les receveurs Charles Van Kempen et Thomas Fago : — « Payé à Cosme Taupin, chirurgien pensionné dudit hôpital, pour son année de pension 30 l. »

GG. 34. — 9 cahiers, papier.

1720-1738. — Comptes de l'hôpital Saint-Nicolas et Saint-Lazare-lez-Bourbourg, rendus aux administrateurs par les receveurs Guillaume et Pierre Fago : — « Payé au sieur Charles Cutsart 124 l. 5 s. pour trois années de rente d'une poise et demi poise et tiers d'une poise de fromage par an. »

GG. 35. — 8 cahiers, papier.

1739-1762. — Comptes de l'hôpital Saint-Nicolas et Saint-Lazare-lez-Bourbourg, rendus aux administrateurs par le receveur Jean-Baptiste Gillis.

GG. 36. — 7 cahiers, papier.

1763-1786. — Comptes de l'hôpital Saint-Nicolas et Saint-Lazare-lez-Bourbourg, rendus aux administrateurs par les receveurs Jean Gillis, Norbert Gillis et Philippe de Pape : — « Payé aux pauvres personnes assistées de cet hôpital en novembre 1770 la somme de 2,202 l. 4 s. 6 d. »

GG. 37. — 9 cahiers, papier.

1608-1663. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Bauduin Fontaine et Pierre Van Wormhoudt, successivement receveurs.

GG. 38. — 8 cahiers, papier.

1662-1669. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Pierre Van Wormhoudt, receveur : — « Reçu de Michel Girondeffe, pour deux années de

loyer de 5/4 de terre dans la warande, XV l.—Conformément à la constitution d'une rente de XII l. par Jossine Staelens devant servir à célébrer un anniversaire le jour de Saint-Eloi, avec distribution à trente pauvres chacun un pain de III l. et II s. en argent, pour la célébration de l'obit anniversaire III l. dont le curé aura 10 s. et les enfants de chœur chacun 4 s. et le surplus à l'église.»

GG. 39. — 7 cahiers, papier.

1670-1687. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Pierre Van Wormhoudt, receveur : — « Sieur et Maître Nicolas Decocq, curé décédé à Bourbourg, a légué aux pauvres et à l'église une rente annuelle de 42 l. dont les pauvres devront profiter pour 18 l. pour être distribuées tous les ans, à son obit, trois mesures de blé converti en pain. »

GG 40. — 5 cahiers, papier.

1689-1696. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Ignace de Schodt et Jacques de Meerle, successivement receveurs : — « Par donation entre vifs, le sieur et Maître Robert Buisset, prêtre, a légué aux pauvres de Bourbourg une rente de 800 l. parisis par an. »

GG. 41. — 7 cahiers, papier.

1697-1706. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jacques de Meerle, receveur : — « Par testament, le sieur Pierre Piers a donné aux pauvres de Bourbourg une rente de 36 l. parisis pour être distribuée en pain aux pauvres.» — En 1706, la recette des biens des pauvres montait à 9,027 l.; la dépense s'élevait à 9,640 l. 12 s. 3 d.

GG. 42. — 7 cahiers, papier.

1707-1720. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jacques de Meerle et Guillaume Fago, successivement receveurs.

GG. 43. — 7 cahiers, papier.

1721-1732. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jean-Guillaume Fago, receveur : —1732 : recette, 12,640 l. 1 s. 2 d.; dépense, 12,877 l. 18 s. 6 d.

GG. 44. — 7 cahiers, papier.

1732-1750. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Pierre Fago et Guillaume Franque, successivement receveurs : — « Payé à Michel Collet, maître d'école en cette ville, la somme de 540 l. 5 s. 6 d., pour avoir enseigné les pauvres enfants tenus de la dite table des pauvres, compris quelques livraisons de livres, papier à lire et à écrire, depuis le 1er novembre 1733 jusqu'à la fêtre de Saint-André 1737. »

GG. 45. — 5 cahiers, papier.

1751-1758. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Gillis, receveur : — « Le sieur Van Wormhoudt, défunt greffier de cette ville et châtellenie, a donné par testament un tiers de ses biens aux pauvres, à charge de faire célébrer un anniversaire le 15 janvier de chaque année perpétuellement, et d'assister ses parents nécessiteux avant tout autre. »

GG. 46. — 5 cahiers, papier.

1761-1774. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Gillis, receveur : — 1765-1766. Recette, 5,660 l. 1 s.; dépense, 6,667 l. 8 s. 5 d. 1771-1774. Recette, 19,485 l. 12 s. 3 d.; dépense, 21,759 l. 9 s. 6 d.

GG. 47. — 3 cahiers, papier.

1775-1780. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Norbert Gillis et Nicolas-Louis Bieswal, successivement receveurs : — « Payé à Antoine Caron la somme de 178 l. 10 s. qu'il avait déboursée dour l'achat de 5,000 ardoises servant à la couverture du nouveau bâtiment de la pauvre école. »

GG. 48. — 4 cahiers, papier.

1782-1789. — Comptes des pauvres de la ville de Bourbourg, rendus par Jean-Baptiste Van Wormhoudt, Jean-Baptiste Mignard, Jean-Baptiste-Philippe de Schodt et Benoit de Paepe, successivement receveurs.

GG. 49. (Registre.) — Papier, 400 feuillets.

1689-1698. — Cueilloir des biens et revenus de l'hôpital Saint-Nicolas-lez-Bourbourg présentement érigé en commanderie.

GG. 50. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1728-1783. — Partage des biens entre les enfants d'Arnoult Vercoustre admis à l'hôpital. — Comptes de tutelle de Pierre Drieux, tuteur des enfants de Pierre Bayart, admis à l'hôpital. — Comptes d'effets délaissés par des individus décédés dans l'hôpital. — Pièces à l'appui des comptes de l'hôpital Saint-Nicolas. — Bail de dix mesures de terre situées à Eringhem, appartenant à l'hospice de Bourbourg. — Procès-verbaux de location de terres appartenant à la table des pauvres de Bourbourg.

GG. 51. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1764-1783. — Procuration donnée par les administrateurs des pauvres de Bourbourg au sieur de Herrypon, receveur des pauvres, à l'effet d'accepter pour ces derniers un legs de 2,400 livres fait par Jean-Baptiste Daeten. — Projet d'établissement d'un hôpital pour recevoir les pauvres. — Correspondance relative aux pauvres et à l'hôpital de Bourbourg échangée entre l'intendant de Caumartin et le Magistrat de ladite ville.

GG. 52. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1712-1783. — Lettres adressées par des particuliers au Magistrat de Bourbourg et aux directeurs des pauvres pour solliciter des secours. — Requête adressée à l'intendant de Calonne par le sieur Pierre François, habitant de Bourbourg, tendant à obtenir l'exemption de toutes impositions et charges à raison de ce qu'il a 12 enfants vivants, conformément à l'édit du Roi du mois de novembre 1666; — délibération du Magistrat accordant audit Pierre François, au lieu de l'exemption qu'il sollicite, une pension annuelle de 500 l.

GG. 53. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1679-1765. — Lettres adressées au Magistrat de Bourbourg par les Intendants, par M. de Valbelle, évêque de St-Omer, par les magistrats de Gravelines, de Bergues et de Cassel, touchant des affaires ecclésiastiques, des secours à accorder à des pauvres, à des malades dans les hôpitaux. — Déclarations du Roi concernant la tenue des registres de baptêmes, de mariages, touchant les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. — Règlement et convention entre le Magistrat et le sieur Antoine Michiel pour sonner le carillon pendant les fêtes et autres circonstances moyennant 100 livres tournois: il devra apprendre à un jeune garçon qui lui sera désigné « à jouer du carillon » et devra lui remettre un petit carillon en bois.

GG. 54. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1687-1780. — Réclamation adressée au Magistrat de Bourbourg par François Affremont et Joseph Regodt, pharmaciens, contre les médecins et autres personnes qui se permettent de préparer et vendre des drogues, contrairement à l'arrêt du Conseil provincial d'Artois, en date du 26 novembre 1757. — Saisie de quatre vaches introduites frauduleusement dans le pays de Langle, châtellenie de Bourbourg, contrairement aux édits sur la maladie épidémique. — Ordonnance du Magistrat enjoignant aux Sœurs-Noires de tenir note des marchandises pesées à la balance de leur couvent; requête à ce sujet. — Requête présentée par le Magistrat de Bourbourg à M. de Valbelle, évêque de Saint-Omer, afin d'être autorisé à conserver les bancs placés dans le chœur de l'église; — apostille favorable. — Edit de Louis XIV touchant la juridiction ecclésiastique. — Edit du roi Louis XVI, en date du mois de janvier 1780, concernant la vente des immeubles des hôpitaux. — Réclamation portée au Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg par les pasteurs d'Eringhem et de Drincham afin d'obtenir une indemnité pour avoir dit une messe basse les dimanches et fêtes. — Procès-verbal de vente d'une pâture grasse située à Saint-Georges appartenant au sieur Philippe de Schodt et chargée de différentes redevances en faveur des pauvres de la ville de Bourbourg, de l'hôpital de ladite ville et du couvent des Sœurs-Noires.

GG. 55. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1701-1705. — Différend entre l'abbé de Saint-Bertin, gros décimateur, d'une part, le Magistrat et les habitants de Bourbourg, d'autre part, sur la question de savoir à qui incombent les frais de logement du curé et les réparations à faire au presbytère. L'abbé de Saint-Bertin, se basant sur un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 27 novembre 1661, prétend que c'est au Magistrat que ces dépenses incombent; le Magistrat, au contraire, considère ces dépenses comme devant être supportées par le décimateur et ce en vertu d'une clause de l'édit du 30 juillet 1672, laquelle dit: « Pareillement deffendons de donner au pasteur quelque louage ou place pour la demeure, ny faire réparation de maison pastorale, comme

étant une charge de décimateurs ou pasteurs, savoir les grosses réparations au décimateur et les petites ou locatives aux curés. »

GG. 56. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1680-1764. — Rapport détaillé dressé par les quatre vassaux de la ville et châtellenie de Bourbourg sur les écoles de ladite ville et châtellenie. — Autorisation accordée par le Magistrat de Bourbourg à Barbe Vernimme, d'ouvrir une école gratuite de filles. — Examens subis par François de Hane, François Legros, Pierre Verlinde et autres devant le Magistrat de Bourbourg pour obtenir la place de maître d'école. — Jugement rendu au Conseil d'Artois sur la requête du marquis de Mézières, vicomte de la ville et châtellenie de Bourbourg, contre les sieurs Collet et Charles Monier, maîtres d'école, qui ont exercé cette profession sans commission, et à qui le jugement fait défense d'en continuer l'exercice.

GG. 57. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1721-1785. — « Mémoire sur le bureau de santé de Marseille, sur les règles qu'on y observe, surtout utile en temps de peste ou de maladies épidémiques.» — Observations adressées au Magistrat par Jean-Baptiste Deghels, grand bailli de Bourbourg, sur la malpropreté qui règne dans la ville; moyens qu'il propose pour faire cesser cet état de choses. — Taxes perçues par le Magistrat de la ville et châtellenie de Bourbourg et établies sur les terres d'Eringhem pour payer les gages du vicaire et du clerc et pour pourvoir à l'entretien des pauvres de ladite paroisse. — Mémoires de médicaments fournis pour l'hospice pendant les années 1782 à 1785. — Correspondance entre le directeur de l'école royale vétérinaire et le Magistrat de Bourbourg, concernant le nommé Goossens, de Bourbourg, admis comme élève dans ladite école.

GG. 58. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1747-1774. — Requêtes adressées aux bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Bourbourg par Madeleine Marcq, sage-femme, à l'effet d'obtenir une pension; — par Marie Thérèse Lorius, afin d'obtenir la place de sage-femme et ensuite une augmentation de pension. — Correspondance entre le Magistrat de Bourbourg et Mme de Coudray relativement à Marie-Anne de Graeve, accoucheuse, qui demande la place de sage-femme à Bourbourg, et une pension pour les soins qu'elle donne aux pauvres.

GG. 59. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1778. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par le sieur André de Vienne, fermier à Loon, sollicitant un secours pour venir en aide à sa nombreuse famille : « le Magistrat, prenant en considération l'état » du peu de fortune du sollicitant, lui accorde une pension » annuelle de 200 livres sur sa vie et sur celle de sa » femme, à cause du nombre de 12 enfants vivants qu'ils » ont procréés. »

Département du Nord.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture; industrie; commerce.)

HH. 1. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1771. — Enregistrement des résolutions et ordonnances touchant le marché de Bourbourg tenu le mardi de chaque semaine et la taxe de chaque espèce de grains y vendus, en exécution du règlement fait par le Magistrat le 30 mars 1771.

HH. 2. (Liasse). — 6 pièces, papier.

1745-1789. — Cahier des taxes pour fixer le prix du pain suivant le prix des grains. — État des taxes du grain au marché. — Lettre du Magistrat de Dunkerque à celui de Bourbourg pour s'informer du prix de la viande à Bourbourg.

HH. 3. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1720-1791. — Enregistrement des procès-verbaux de prisées des grains au marché de Bourbourg : — 1731 : le blé est taxé la rasière 9 liv.

HH. 4. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1747-1789.— Réclamation adressée par certain espersonnes au Magistrat de Bourbourg afin d'obtenir le paiement du salaire qui leur est dû comme gardes établis dans différentes localités pour empêcher l'entrée des bêtes à cornes à la foire de Bourbourg à cause de la maladie épidémique; — états nominatifs des personnes qui doivent monter la garde pour prévenir la propagation de la maladie des bêtes à cornes ; — état des bêtes à cornes mortes dans la châtellenie de Bourbourg par suite de la maladie contagieuse depuis le mois d'octobre 1745 jusqu'au mois de mars 1746. — Dénombrement des chevaux de toutes espèces qui se trouvent dans le territoire de la ville et châtellenie de Bourbourg ; 1754.— Ordonnance des Magistrats des chefs collèges de la Flandre-Maritime représentant les Etats de la province édictant les mesures à prendre pour empêcher la propagation de la maladie des bêtes à cornes qui sévit dans la châtellenie de Bergues. — Correspondance entre M. De Coninck, d'Ypres, et M. De Paepe, subdélégué de l'intendant à Bourbourg, relativement à l'état des bestiaux morts de la maladie contagieuse ; — entre M. de Calonne, intendant, et les Magistrats de Bourbourg, Bergues et Calais, touchant la maladie des bêtes à cornes. — Rapports et procès-verbaux dressés par les commissaires chargés, par le Magistrat de Bourbourg, de visiter les chevaux atteints de la morve qui ont été abattus.— Conditions sous lesquelles le Magistrat de Bourbourg établit un concours pour les étalons de tous les pays le premier mardi de fé-

vrier de chaque année ; — procès-verbaux des concours et désignation des étalons qui ont obtenu les prix dans les concours de 1781-1789. — Requête adressée au Magistrat de Bourbourg par les habitants de Drincham pour qu'il soit ordonné à Pierre Capelle de se procurer des terres convenables pour nourrir son troupeau de moutons. — Procès-verbal dressé, par des commissaires spéciaux, dans la difficulté relative au cantonnement des moutons du sieur François Hocquette sur les terres d'Antoine Wissocq, territoire de la commune de Loon. — État contenant les fermes, pâtures et « terres épillées », situées sur la paroisse et ammanie de Craywick, avec le prix auquel chaque partie est louée par les propriétaires, et l'indication des noms des terres, des propriétaires et des occupeurs.

HH. 5. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1740-1755. — Déclaration des habitants de Craywick qui ont eu leurs récoltes endommagées par la grêle au mois de juin 1755. — Etat des deniers provenant de la vente des grains faite par la généralité de Bourbourg, lesquels grains étaient destinés à réparer les dégâts causés par la gelée de 1740-1741.

HH. 6. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1735-1765. — Lettres adressées au Magistrat de Bourbourg par les intendants, le bailli de Ravensberghe, les grands baillis et nobles vassaux de Bailleul et les maire et échevins de Dunkerque relativement à la maladie contagieuse des bestiaux, aux délits de chasse, à la destruction des garennes, aux marchés, aux ventes de grains, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie dans la ville et châtellenie de Bourbourg.

HH. 7. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1709-1789. — Réclamation des brasseurs contre le bas prix des bières relativement à la cherté des matières premières; — des mesureurs, meuniers et boulangers contre la concurrence que des étrangers viennent leur faire. — États des matières premières qui composent un brassin de 27 tonneaux de bière forte et de 20 tonnes de petite bière. — Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui défend momentanément de brasser des bières et de faire des eaux-de-vie avec du blé jusqu'au premier octobre prochain ; 1709. — Procès-verbal du dépôt fait par Nicolas Guérin, receveur général des droits réunis, à la mairie de Bourbourg, des empreintes des nouveaux marteaux de la régie. — Procès-verbaux de la vérification faite par des commissaires spéciaux sur le mode de jaugeage des tonnes chez les brasseurs ; 1781. — Ordonnance du Bureau des finances au sujet des moulins construits trop près des grands chemins; 1780.

HH. 8. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1696-1747. — Requêtes présentées au Roi par le Magistrat de Bourbourg pour démontrer l'impossibilité où se trouvent les artisans de la châtellenie d'opérer le rachat des offices; — taxes imposées sur l'industrie; — ordonnances, rôles, comptes, quittances, états des artisans qui se trouvent dans la châtellenie. — Mémoire dressé pour les marchands et artisans de Gravelines à l'effet d'obtenir une décharge de la taxe des arts et métiers. — Ordonnances attribuant à l'intendant la connaissance des comptes des arts et métiers de la Flandre.

HH. 9. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1672-1765. — Achat et vente de grains par Jean-Baptiste Daeten, en vertu de la résolution prise par le Magistrat, dans le but de relever le marché de la ville qui tend à tomber en désuétude; 1671. — Arrêt du Conseil d'Etat tolérant, pendant une année, l'entrée, dans le royaume, des beurres venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. — Mémoire adressé au Bureau des finances de Lille par les marchands de vin en gros des villes ouvertes de la Flandre maritime touchant l'exécution de l'ordonnance de 1672 relative à la vente des vins.

HH. 10. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1739-1789. — Ordonnances, arrêts, déclarations et édits du Roi; ordonnances et arrêts du Conseil d'Etat; ordonnances et déclarations des intendants ayant trait à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux arts et métiers en général.

HH. 11. (Liasse.) — 4 pièces, dont une en parchemin ; 1 scel.

1679-1756. — Lettres-patentes de Louis XIV, établissant en la ville de Bourbourg une foire franche les premiers mardis de chaque mois ; 1679, août ; — déclarations faites par plusieurs marchands qu'il n'y a de foire ce jour de mardi dans aucune ville de la province. — Lettres-patentes de Louis XVI ordonnant l'établissement de deux orfèvres dans chacune des villes de Bourbourg et de Gravelines; février 1756. — Lettres et requêtes adressées à la cour des Monnaies de Paris relativement à la difficulté que font les jurandes de Dunkerque de donner les poinçons, et pour obtenir que les orfèvres de Bourbourg et de Gravelines soient soumis à la jurande de Bergues. — Requête du sieur Trouquet à l'effet de pouvoir s'établir comme horloger dans la ville de Bourbourg.

Département du Noıd.

VILLE DE BOURBOURG.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Documents divers, inventaires, objets d'art, etc.)

II. 1. (Registre.) — In-folio, papier, 240 feuillets.

1628. — Registre contenant des notes historiques relatives à la ville de Saint-Omer et à la châtellenie de Bourbourg (1).

II. 2. (Cahier.) — In-folio, papier, 24 feuillets.

1697.— Dénombrement des habitants, maisons, feux, hommes, femmes, garçons à marier, filles à marier, petits garçons, petites filles, servantes, valets, etc., de la châtellenie de Bourbourg : Paroisses 13; maisons 1023; feux 1090; hommes 972; femmes 988; garçons 295; filles 272; petits garçons 1000; petites filles 927; valets 360; servantes 349; total 5169. — Charrues 386; chevaux 1170; bêtes à cornes 4155; porcs 1016; moutons 1837; mesures de terres 18398; mesures de pâtures 7945; mesures de terres en friche 2604; moulins à vent 10.

II. 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

XVIIIe siècle à 1790. — « Catalogue de tous les titres et papiers, comptes et autres documents tant de le ville, de la châtellenie, que des dicages et wateringues da Bourbourg, qui reposent au greffe de ladite ville. » — Fragment d'inventaire des registres aux actes judiciaires; 1789. — Inventaire fait par les commissaires du Directoire contenant tous les registres et papiers appartenant à la féodalité; 1790. — Inventaire des registres et papiers relatifs à la juridiction contentieuse et volontaire du greffe de Bourbourg. — Inventaires des titres et papiers qui sont entre les mains de M. Ch. Herrypon. — Inventaire des registres, titres, etc., qui se trouvent au greffe de Bourbourg.

II. 4. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

XVII[e] siècle. — Fragments de pièces concernant différentes affaires de familles et des affaires particulières, très-détériorés par l'humidité.

II. 5. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1707-1783. — Expertise faite par Jean Diericx et Jean-Baptiste Vanhove, priseurs sermentés des ville et châtellenie de Bourbourg, choisis par les parties, des biens trouvés à la maison mortuaire de défunt Pierr Volant, fils de Claude et de Marie-Françoise Locque

(1) L'auteur de cette compilation est inconnu.



natif de Campagne-lez-Boulonnais, décédé à Craywick le 18 février 1730.— Demande de remboursement par Joseph Bets d'une somme de 80 l. 17 s. déposée au greffe de la garde-orphène, par Jean-François Wissocq. — Vente par le sieur Verdeyhann au sieur Boinier, de 17 mesures 167 verges de terres situées à Sainte-Mariekerque. — Constitution d'une rente de 800 francs au profit de Charles Rommelaere ; — d'une rente, au capital de 1000 livres, au profit de Jean-Baptiste Daeten ; — d'une rente, au capital de 8000 francs, au profit du sieur Jean Dehennesy. — Liquidation de succession entre les frères Bernard, jardiniers.

II. 6. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1715-1770. — Ordonnances du Roi concernant les actes des notaires et insinuations. — Ordonnances et édits du Roi ; — tarifs des honoraires que pourront prélever les notaires pour le passement de leurs actes ; — autres pièces relatives aux notaires.

TABLE

DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE.

TABLE DES NOMS DE PERSONNE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K

L.

M.

N.

O

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Y, Z.

TABLE DES NOMS DE LIEU.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

Y.

Z.

LILLE, IMPRIMERIE L. DANEL.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

T.

V.

W.

Lille, imprimerie L. Danel.

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

LILLE
IMPRIMERIE DE LEFEBVRE-DUCROCQ
Rue Esquermoise, 57.

1876.

ARCHIVES COMMUNALES D'HONDSCHOOTE

ANTÉRIEURES A 1790.

Archives communales d'Hondschoote. — Pertes subies par ce dépôt. — Importance des documents qu'il renferme. — Travaux de classement et d'inventaire dont il a été l'objet.

Les documents, conservés dans les archives communales d'Hondschoote, ne remontent guère, à l'exception d'un registre aux Priviléges et de quelques chartes relatives au commerce, plus haut que le milieu du XVIe siècle. La perte des pièces antérieures à cette époque a été attribuée aux désastres dont la ville a souffert : en 1558, elle fut ravagée et pillée durant les combats qui se livrèrent en Flandre à la suite de la funeste bataille de Saint-Quentin; peu de temps après, elle subit deux incendies, l'un en 1576 dans lequel six cents ateliers furent consumés, et l'autre en 1582 dans lequel furent détruites dix-sept rues où se trouvaient plus de neuf cents ouvroirs. Une lettre de 1584 fait connaître qu'à cette époque, au nombre des constructions qui se trouvaient encore en ruines à la suite de ce dernier incendie, on comptait « la halle échevinale et la halle aux sayes, » édifices où étaient déposées les archives.

A partir de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, l'ensemble des documents est conservé. La ville fut encore livrée au pillage par le duc d'Yorck en 1657, et presque entièrement brûlée par les Hollandais en 1708; mais ses archives semblent avoir été préservées durant ces derniers désastres, ainsi qu'en 1793 lorsque le général Houchard défit les Autrichiens qui occupaient Hondschoote.

L'état d'abandon et d'incurie, dans lequel les archives de cette ville sont restées depuis la Révolution jusqu'en 1829, a peut-être été plus préjudiciable que les désastres ci-dessus mentionnés. Un rapport adressé en date du 12 juin 1820 à M. de Rémusat, préfet du Nord, constate la présence, dans les archives d'Hondschoote, d'un grand nombre de documents qui ont aujourd'hui disparu, entre autres « d'une quantité de titres et papiers provenant des anciens Trinitaires de cette ville. »

Malgré les pertes qu'elles ont subies, les archives communales d'Hondschoote, comme celles de presque toutes les villes de la Flandre Maritime, offrent encore de l'intérêt et même, dans certaines séries, une véritable importance.

Dans les *Actes constitutifs et politiques de la Commune* (série AA) se trouvent le registre aux Priviléges, ensemble de documents qui rappelle toute l'histoire de la ville, des chartes et des bans très-curieux relatifs au commerce, et un mémoire dans lequel il est établi que la ville, qui ne renferme aujourd'hui qu'une population de 3,557 habitants presque entièrement livrée aux travaux agricoles,



contenait vers 1625 plus de 20,000 personnes en âge de communier et que l'on y vendait chaque semaine plus de 1,300 pièces de sayes, paquetées et plombées.

Au point de vue de l'*Administration communale* (série BB), les registres aux résolutions qui ne remontent qu'à 1697 et les registres aux bourgeois qui ne datent que de 1630, offrent moins d'importance que les collections analogues de plusieurs autres villes du Nord de la France.

Dans la série CC, les comptes des taxes imposées par l'Etat, par le seigneur et par la ville ne remontent guères plus haut; mais on consultera avec intérêt les terriers du XVIe siècle qui présentent un état complet de la situation de la ville et de tout son territoire, ainsi que les lettres d'octroi dont les considérants abondent en curieux détails. Nous signalerons les lettres données par Philippe II en date du 14 avril 1584, qui autorisent la ville à établir des impôts sur la bière, les vins et les sayes, pour en employer le produit à la reconstruction des édifices brûlés: « les habitans de ladite ville, après avoir dû abandonner au feu et au pillage tout leur avoir, ont esté constraintz de se sauver où la nécessité les poussoit, sont la pluspart d'iceux mortz et périz de povretez et de misère, et ladite ville mise tellement à sacq par le feu que de plus de quatre mille maisons à peine en restent deux cents, lesquelz encore depuis, notamment la maison eschevinale et halle aux sayes, ont esté en tout despouillées de leurs noquières et canals de plomb, fers et ferrailles, de sorte qu'elles sont tombées en ruine, pareillement l'église qui pour lors estoit restée entière, depuis huit à dix mois encha a esté bruslée, de manière que n'est restée ny cloistre, hospital ny chapelle, pour célébrer maintenant le service divin. »

La série DD, consacrée aux propriétés communales, à la voirie et à la navigation, présente, outre des détails qui ne sont pas sans intérêt sur les édifices publics, des documents importants sur les Wateringues. C'est dans ces derniers documents que peut être étudiée la curieuse histoire des *Moëres*. Le dessèchement de ces vastes marais fut entrepris en 1619, au nom d'une compagnie, par l'ingénieur flamand Wenceslas Coeberger; en 1632, on y comptait cent quarante fermes et une église. En 1645, les Espagnols, pour interdire aux Français l'approche de Dunkerque, percèrent les digues qui venaient d'être construites et rendirent aux eaux les plaines desséchées par Coeberger; ce dernier en mourut de chagrin. En 1746 et durant toute la seconde moitié du XVIIIe siècle, le lieutenant-général comte d'Hérouville et les frères Herwyn opérèrent de nouveaux et importants travaux, dont les résultats furent détruits en 1793 par une terrible inondation qui précipita les eaux de la mer dans les Moëres de la France et de la Belgique. En 1826, on parvint enfin à les rendre à la culture; c'est aujourd'hui une plaine riche et fertile.

Les documents de la série EE, qui ne sont pas nombreux, peuvent donner une idée des maux occasionnés par la guerre dans les Pays-Bas.

L'importante série FF abonde en renseignements très curieux pour l'histoire des familles et pour la transmission et la délimitation des propriétés, dans les innombrables documents que renferment les diverses sections des actes passés devant les échevins. Les dossiers des sentences criminelles présentent un intérêt historique général, surtout au point de vue de l'histoire des Troubles religieux du XVIe siècle dans la Flandre Maritime. Les relations commerciales de la ville de Hondschoote avec l'Allemagne et l'Angleterre, sa situation à l'extrémité de la Flandre Maritime, le nombre considérable de ses ouvriers qui s'élevait à plus de vingt mille, tout favorisa l'introduction des diverses sectes protestantes en cette localité; les luthériens, les calvinistes, les sacramentaires, les anabaptistes y comptèrent des adhérents. C'est principalement dans cette ville, et sous la direction de deux de ses ministres, Sébastien Matte et Jean Camerlynck, que s'organisèrent les bandes connues sous le nom de *gueux*, qui essayèrent de prendre la

ville de Furnes, saccagèrent plus de cent églises et abbayes dans la Flandre Maritime, égorgèrent les curés de Houtkerque et d'Oost-Capel, les prêtres de Reninghelst, d'Hondschoote, de Rexpoede, de Herzeele et de Richebourg, et, après avoir répandu la terreur dans toute la contrée, allèrent se faire écraser à Wattrelos, à Lannoy et à Austrewel. Aucun dépôt d'archives communales n'est plus riche en documents sur cette sanglante page de l'histoire de la Flandre que la mairie d'Hondschoote; M. E. de Coussemaker, mettant à profit le travail de classement et d'inventaire qui vient d'être opéré, a fait transcrire dans ce dépôt plusieurs centaines de pièces qui sont reproduites dans le tome quatrième de son ouvrage sur les *Troubles religieux du* XVIe *siècle dans la Flandre Maritime.*

Des documents relatifs au même sujet se rencontrent aussi dans la série GG, où peuvent de même être consultés avec fruit les comptes de l'église et les pièces relatives aux écoles.

Ce qui offre le plus d'importance dans les archives d'Hondschoote, ce sont les documents de la série HH qui concernent le commerce des sayes. La fabrication de ces étoffes de laine à Hondschoote avait été, en 1373, l'objet d'un privilége, dont l'original est encore aujourd'hui conservé; l'étude des keures et des statuts relatifs à cette industrie révèlerait presque certainement de curieux renseignements; l'ensemble de ces documents permet de suivre, à travers les siècles, la prospérité et la décadence de la ville d'Hondschoote. En parcourant un mémoire du XVIIe siècle, nous voyons qu'à la suite des ravages que la Flandre eut à subir durant la dernière période de la guerre de trente ans et durant la lutte que l'Espagne voulut continuer jusqu'au traité des Pyrénées, un grand nombre d'ouvriers sayetteurs se réfugièrent à Bruges où ils transportèrent leur industrie et inscrivirent sur la marque en plomb de leur étoffe : « Fabrique de sayes d'Hondschoote faites à Bruges. » La ville d'Hondschoote qui, en 1645, fabriquait encore 45,966 pièces, n'en produisait plus que 7,725 en 1661.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer suffisent pour prouver que les archives communales d'Hondschoote méritaient d'être classées et analysées avec soin. Jalouse, comme toutes les autres cités de la Flandre, de conserver et de connaître les sources de son histoire, cette ville avait résolu depuis longtemps de faire rédiger l'inventaire des documents qu'elle possède. Il en avait été sérieusement question vers 1840; on l'essaya en 1857, mais sans méthode et d'une manière tout à fait incomplète. Un érudit de la localité, M. Boudeweel, commença, vers 1863, à analyser, avec autant de soin que de détails, un certain nombre de pièces importantes; des occupations nouvelles le forcèrent à renoncer à ce travail. Les démarches opérées par M. Desplanque, archiviste du département, n'ayant pu aboutir parce que l'hôtel-de-ville était en reconstruction, M. l'abbé Dehaisnes, son successeur, fit deux voyages à Hondschoote et obtint, en avril 1873, de M. Goudaert, maire de la ville et membre du Conseil général du Nord, que la rédaction de cet inventaire fût confiée à M. De Cleene, employé auxiliaire des archives départementales, possédant une connaissance toute spéciale de la langue flamande, qui opèrerait ce travail sous la direction de l'archiviste du département. Sur la proposition de M. Goudaert, le Conseil municipal d'Hondschoote vota un crédit de 500 francs, inscrit au budget de 1875, pour le classement et l'inventaire des documents et pour les frais de voyage et de séjour de l'employé auxiliaire des archives. Celui-ci se rendit à Hondschoote à diverses reprises en 1874 et en 1875, classa les documents et rédigea l'inventaire conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 25 août 1857. Après avoir été revu par l'archiviste du département, cet inventaire fut soumis à M. le Ministre de l'Intérieur, qui l'approuva en date du 19 février 1876. Trois tables des noms de lieu, des noms de personne et des matières complètent ce travail.



L'inventaire des archives d'Hondschoote ayant paru assez important pour être imprimé, M. Goudaert demanda et obtint dans ce but un crédit de 200 francs voté par le Conseil municipal d'Hondschoote et le même subside voté par le Conseil général du Nord. L'impression de cet inventaire a eu lieu dans les derniers mois de l'année 1876.

En le publiant, nous croyons devoir faire remarquer que l'insuffisance notoire des deux crédits alloués pour la confection de l'inventaire et pour l'impression, n'a point permis d'analyser les documents avec tous les détails nécessaires : l'auteur du travail n'a pu se dispenser de réunir, dans certains articles, un nombre considérable de pièces, dont quelques-unes seulement sont mentionnées. Le temps et l'espace lui ont fait défaut.

Du moins, toutes les pièces isolées, tous les registres et toutes les liasses des archives communales d'Hondschoote sont aujourd'hui classés et analysés ; ces documents portent des lettres de série et des numéros qui correspondent aux indications contenues dans l'inventaire. Il est possible de les consulter avec facilité, avec fruit. Tout est préparé pour l'érudit qui voudra écrire l'histoire de la ville d'Hondschoote.

C. DEHAISNES.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes constitutifs et politiques de la Commune.)

I.

PRIVILÉGES, BANS ET COUTUMES.

AA. 1. (Registre.) — In-folio, papier, 912 pages.

1431-1773. — « Registre contenant tous les octrois et priviléges concernant la ville et seigneurie d'Hondschoote, ainsi que d'autres lettres et documents dont les originaux reposent au comptoir de cette ville. » — F. 1. Confirmation par Philippe, archiduc d'Autriche, du statut particulier fait entre les drapiers d'Hondschoote dit : *de zeven getyden*, (les sept heures canoniales) ; 15 novembre 1500. — F. 3. Statut particulier des drapiers, *de zeven getyden;* 20 août 1500. — F. 5. Confirmation du statut particulier des drapiers par le comte Arnould de Hornes, seigneur d'Hondschoote; 14 novembre 1500. — F. 6. Règlement concernant les différents fonctionnaires de l'église, arrêté entre le comte Arnould de Hornes, seigneur d'Hondschoote, et les bailli, notables et habitants de cette ville; 24 juin 1501. — F. 14. Vidimus par les bourgmestre et échevins de Loo, du privilége accordé à la ville d'Hondschoote par Louis de Male en 1373 ; 28 mai 1557. — F. 17. Quittance du receveur général Jean Claissone de la somme de 144 livres monnaie de Flandre, payée comme finance par ceux d'Hondschoote pour l'octroi du 12 octobre 1544. — F. 18. Octroi accordé par Georges de Rouck, receveur général de Flandre, autorisant la ville d'Hondschoote à s'imposer pour 1,200 florins carolus dont elle a fait don au comte Martin de Hornes lors de son mariage avec mademoiselle de Sempy; 30 novembre 1544. — F. 19. Hanse entre la ville d'Hondschoote et le pays de Furnes; 21 août 1556. — F. 21. Autorisation accordée par Georges de Rouck, receveur général de Flandre, au Magistrat d'Hondschoote, d'imposer la ville de 1,500 florins carolus pour les dépenses occasionnées lors de l'invasion de la peste ; 12 janvier 1546. — F. 22. Privilége pour la fabrication des sayes ; scel accordé à la ville d'Hondschoote par Louis de Male; 7 mars 1373. — F. 25. Prorogation par Charles-Quint de l'octroi de 1500, autorisant l'imposition sur les sayes ; 12 octobre 1537 — F. 28. Prorogation par le même prince de l'octroi du 12 octobre 1537 ; 14 novembre 1554. — F. 31. Prorogation par Philippe II des octrois de 1537 et 1554; 18 février 1563. — F. 35. Transaction entre le Magistrat d'Hondschoote et celui de la prévôté de Saint-Donat, sur le différend existant entr'eux relativement à la part contributive de la prévôté dans la confection du pavé ; 12 septembre 1541; — attestation devant notaire; 1544. — F. 37. Prorogation par Philippe II des octrois de 1537, 1554 et 18 février 1563; 28 mars 1576. — F. 41. Inventaire des biens, papiers et titres concernant la fondation de M. Woulters, reposant entre les mains de Guillaume Voghaets, relativement aux trois bourses d'étude fondées en faveur de fils de bourgeois pauvres de Dunkerque ; 30 avril 1572. — F. 47. Lettres de constitution d'une rente de 1,100 livres sur le domaine de

Flandre, par l'empereur Charles-Quint, en faveur de la ville d'Hondschoote ; 1er janvier 1553. — F. 53. Amortissement par Charles, prince d'Espagne, des biens acquis depuis quarante ans par les pauvres d'Hondschoote; janvier 1516. — F. 59. Lettres d'une rente de 112 livres 12 sols sur le domaine constituée par Philippe II au profit de la ville d'Hondschoote ; 1er décembre 1560. — F. 65. Octroi accordé par Philippe II pour imposer les vins et les bières débités dans la ville d'Hondschoote; 23 octobre 1561. — F. 67. Octroi de Charles-Quint autorisant la ville d'Hondschoote à établir une franche foire les jeudi, vendredi et samedi après la fête de Pentecôte; mars 1531.— F. 71. Lettres de Philippe II accordant à la ville d'Hondschoote un scel aux causes ; 27 mars 1561. — F. 72. Octroi pour lever des impôts sur les bières, accordé par Philippe II; 18 septembre 1573. — F. 76. Octroi autorisant le pavement de la rue dite Noordstraete, à Hondschoote, à la charge des riverains; 27 août 1567. — F. 78. Octroi de Philippe II autorisant la levée d'impôts sur les vins et bières ; 19 novembre 1574. — F. 83. Vente par Martin de Roc à Jean Manteel; 20 janvier 1524. — F. 84. Hypothèque assignée par Martin de Hornes au Magistrat d'Hondschoote, sur une demi-mesure de terre derrière la maison-de-ville; 8 et 15 février 1564. — F. 86. Octroi accordé par Philippe II à la ville d'Hondschoote à l'effet de lever certains droits sur les vins pour en employer le produit à la réparation des dégâts causés par plusieurs incendies; 14 avril 1584. — F. 92. Convention entre la prévôté de Saint-Donat et la ville d'Hondschoote au sujet de la jouissance des biens des pauvres; 18 janvier 1523. — F. 93. Octroi de Philippe II autorisant l'impôt sur les vins; 18 décembre 1566. — F. 97. Transaction entre la ville d'Hondschoote et la châtellenie de Bergues, au sujet de la part contributive de la ville d'Hondschoote dans les frais de reconstruction de la maison échevinale de Bergues; 25 février 1577. — F. 102. Lettres de pardon accordées à la ville d'Hondschoote par Alexandre, duc de Parme; 24 septembre 1580. — F. 104. Sauvegarde accordée à la même ville par le capitaine de la Motte, gouverneur de Gravelines; 23 août 1582 — F. 105-116 et 121. Prorogation de l'octroi sur les sayes du 25 mai 1576 et du 14 avril 1584; 25 mars 1587. — F. 112. Lettres d'attermoiement pour payer les dettes de la ville; 23 mars 1587.—F. 115. Acquit d'une rente due à Martin Muette; 17 septembre 1589. — F. 125. Contrat entre la ville d'Hondschoote et Georges Coppins, qui se chargera de la recette des pauvres; 29 octobre 1589. — F. 130. Attestation de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, touchant la fidélité des habitants d'Hondschoote envers le Roi; 12 mars 1583. — F. 131. Lettres d'Alexandre, duc de Parme, à Liévin Snouck, commissaire au West-Quartier, afin de l'engager à faire ses efforts pour que les habitants rentrent dans leurs maisons qu'ils avaient abandonnées à cause des troubles; 22 octobre 1583.—F. 131. Lettre du duc de Parme par laquelle il témoigne sa satisfaction de ce que la ville d'Hondschoote commence à se repeupler.—F. 132. Reconnaissance par Valentin de Pardieu des lettres de pardon accordées à Hondschoote; 22 mars 1585. — F. 133. Octroi pour lever des impôts sur vins et bières accordé par Philippe, duc de Bourgogne ; janvier 1431.— F. 135. Acquisition de la dîme appartenant à l'abbaye de Saint-Jean à Bailleul; 2 novembre 1501.— F. 141. Remise par Philippe II à la ville d'Hondschoote du quart d'octroi qu'elle lui devait; 6 février 1588. — F. 144. Prorogation de l'octroi du 18 novembre 1582.—F. 148. Convention entre la prévôté et la ville d'Hondschoote au sujet de la part contributive de la prévôté dans les dépenses de la ville; 19 février 1593.— F. 155. Accord entre la ville d'Hondschoote et les Trinitaires, relativement au fermage d'une partie de terre située sous la prévôté.— F. 159. Prorogation des octrois de 1537, 1563, 1576 et 1587; 10 mai 1594.—F. 164. Sauvegarde accordée à la ville d'Hondschoote par Ernest, archiduc d'Autriche; 2 juin 1594. — F. 165. Accord conclu avec Marc Le Serre, concernant la fonte de onze cloches au prix de 15 sols la livre, pour un carillon semblable à celui de Dunkerque; 7 octobre 1595.— F. 166. Prorogation de l'octroi du 18 novembre 1582 ; 30 août 1596. — F. 169. Sauvegarde donnée à la ville d'Hondschoote par Charles de Croy ; 15 novembre 1596.— F. 170. Sauvegarde accordée par Albert, cardinal-archiduc; 29 avril 1597. — F. 171. Convention relativement à la reconstruction de l'écluse près de Dunkerque, sur le canal de Coudekerque ; 19 août 1597. — F. 173. Prorogation de l'octroi du 30 août 1596 ; 18 août 1599.— F. 177. Prorogation de l'octroi du 18 août 1599; 18 août 1602.— F. 180. Convention avec le ministre des Trinitaires touchant l'exemption d'impôt dont jouiront certains biens dudit couvent. — F. 183. Ordonnance du Conseil d'Etat dans la cause de Gauthier Walleux, tendant à être exempt de tailles; août 1604. — F. 184. Prorogation de l'octroi du 2 août 1602; 3 décembre 1604. — F. 186. Sauvegarde accordée par Frédéric, comte de Bergh; 24 mai 1606. — F. 187. Contestation avec l'évêque d'Ypres sur la nomination de deux curés; 1599.—F. 191. Prorogation de l'octroi de 1607; 17 février 1611.— F. 193. Octroi pour l'imposition et la répartition

des impôts ; 4 février 1613. — F. 197. Dénombrement du fief du greffe d'Hondschoote ; février 1614. — F. 199. Sentence libellée dans le différend entre la ville d'Hondschoote et le Magistrat de la châtellenie de Bergues relativement aux impositions; 28 février 1615.— F. 256. Autre sentence sur le même objet. — F. 261. Privilége de la confrérie de St-Georges, accordé par Albert et Isabelle; 21 mars 1616.— F. 267. Prorogation de l'octroi du 17 février 1611; 6 mars 1617. — F. 271. Lettres de rappel de ban accordées par Albert et Isabelle en faveur de la femme de Marc Boot; 10 juin 1617. — F. 273. Lettres d'exemption de certains impôts en faveur des Trinitaires; 18 octobre 1616. — F. 275. Privilége pour la société de rhétorique; 31 mars 1618. — F. 281. Prorogation de l'octroi du 17 février 1611; 21 février 1620. — F. 288. Prorogation de l'octroi du 30 juillet 1615 ; 11 octobre 1621.— F. 291. Retrait de la terre d'Hondschoote ; 7 juin 1623. — F. 297. Convention avec la ville de Bergues concernant des travaux aux Wateringues; 10 juin 1624. — F. 299. Prorogation de l'octroi du 11 octobre 1621; 5 octobre 1624. — F. 302. Octroi accordé par Philippe IV, autorisant la levée d'impôts à Hondschoote ; 16 avril 1625. — F. 306. Conditions arrêtées par le Magistrat d'Hondschoote et le père provincial de l'ordre des Récollets, pour l'admission desdits pères à Hondschoote ; 9 avril 1626. — F. 311. Prorogation de l'octroi du 6 février 1623; 6 février 1627.— F. 314. Prorogation des octrois du 6 février 1623 et de 1627; 20 mars 1633.— F. 317. Prorogation de l'octroi du 30 juillet 1632; 2 août 1635. — F. 319 à 329. Attestation que le 23 juin 1635, le père Sylvestre, capucin à Hondschoote, a remis un morceau de la sainte croix de la longueur d'une phalange du doigt, l'os du coude de saint Laurent, donné à l'hôpital Saint-François, un morceau de la grandeur d'une paumée de l'os tibia d'un père martyr, et autres reliques; 22 août 1637. — F. 321. Lettres d'engagère des paroisses de Leysele, Houthem et Killem entre les mains de la ville d'Hondschoote. — F. 333. Lettres concernant l'office de conseiller du roi.— F. 340. Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les Trinitaires paieront les tailles pour les terres qu'ils occupent; 21 mai 1709.— F. 347. Provision de l'office de lieutenant du roi à Hondschoote en faveur du sieur Taverne. — F. 350. Provision de l'office de gouverneur de la ville d'Hondschoote en faveur de M. Coppens d'Hersin. — F. 359. Provision de commandant en second pour M. de Chaulieu. — F. 362. Privilége de la confrérie de Sainte-Barbe. — F. 372. Edit du roi portant suppression du Parlement de Douai. — F. 383. Convention entre le roi de France et la duchesse douairière de Saxe au sujet de l'exemption du droit d'aubaine. — F. 393. Vérification du poids de marc avec celui d'Hondschoote. — F. 395. Lettre de M. de Caumartin au sujet de la transaction entre le Magistrat d'Hondschoote et M. Thierry, touchant la régie du droit d'octroi sur les eaux-de-vie.— F. 410. Bornage de la banlieue pour l'octroi.— F. 418. Lettre d'octroi pour autoriser la ville d'Hondschoote à lever jusqu'au 31 décembre 1774 neuf patards sur chaque lot d'eau-de-vie; 17 octobre 1771. — F. 421. Commission de receveur d'octroi. — F. 907. Ordonnance faite par les bailli, échevins et keurheers d'Hondschoote et MM. Jacques Taetse et Bauduin Braets, prêtres et curés de la ville, au sujet de la célébration des services funèbres, et ce pour la sécurité et la tranquillité des ecclésiastiques et des habitants.

AA. 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 scel.

1373-1557. — Lettres de Louis de Male, comte de Flandre, octroyant à la ville d'Hondschoote le privilége de la fabrication des *sayes*, et lui accordant un scel particulier pour sceller les étoffes qui sortiront de ses métiers (cf. AA. 1, f. 22); 7 mars 1373. — Vidimus par les bourgmestre et échevins de la ville de Loo, près de Furnes, des lettres par lesquelles le comte Louis de Male a accordé à la ville d'Hondschoote des priviléges pour la draperie et un sceau particulier pour le plombage des draps ; 28 mai 1557. [1]

AA. 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 scel.

1531-1675. — Lettres de Charles-Quint accordant à la ville d'Hondschoote une franche foire annuelle les jeudi, vendredi et samedi après la Pentecôte, pour toutes sortes de denrées et marchandises, et un marché hebdomadaire sans aucune franchise le mardi de chaque semaine ; mars 1531. — Lettres de Louis XIV octroyant à la ville d'Hondschoote quatre foires franches à tenir les derniers mardis des mois d'avril, juin, août et octobre, pour la vente de toutes sortes de denrées et marchandises; février 1675.

AA. 4. (Registre.) — In-fo, papier, 52 feuillets.

1373-1634. — Keures et ordonnances concernant la draperie (*saeydrapperie*) de la ville d'Hondschoote,

1 Ce numéro et le suivant, qui pourraient faire partie de la série HH, sont placés dans la série AA parce qu'ils sont considérés comme priviléges généraux et ont été, à ce titre, insérés dans le *Registre aux Priviléges* de la commune.

contenant l'octroi accordé le 7 mars 1373, et renfermant dix rubriques : 1° concernant les fermiers du plombage (scellage); 1 art.; — 2° concernant les experts des sayes; 11 art.; — 3° concernant les drapiers (tisserands) ; 34 art. ; et la défense d'acheter les draps hors du marché; 3 art.; — 4° concernant les ouvriers sayeteurs; 16 art.; — 5° concernant les foulons; 7 art. ; — 6° sur le classement des sayes; 15 art.; — 7° sur les trameurs des sayes; 8 art.; — 8° sur les teinturiers des sayes; 16 art.; — 9° sur le serment des teinturiers; 4 art.; — 10° concernant les marchands de draps ; 9 art. ; — statuts concernant les warandeurs; points et articles concernant la warandise ; concernant la vente de la laine.

AA. 5. (Registre.) — In-f°, papier. 207 feuillets.

1373-1712. — Keures, statuts et ordonnances sur la draperie d'Hondschoote : 1° sur le plombage; 2° sur la warandise ; 3° sur l'achat du fil ; 4° sur la warandise de la laine ; 5° sur les drapiers ; 6° sur les foulons; 7° sur le *conreerder* (préparateur); 8° sur l'ourdage ; 9° sur les teinturiers; 10° sur les marchands. — Ordonnances diverses sur le fait de la draperie.

AA. 6. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1556. — Keures, statuts et ordonnances politiques de la ville d'Hondschoote, portés, ordonnés et renouvelés par le bailli et la loi, les notables et les manants et habitants réunis collégialement : 1° concernant les vivres et la vente des denrées alimentaires ; — 2° concernant les boulangers; — 3° concernant les cabaretiers et les brasseurs, les droits d'accise et de tonlieu ; — 4° concernant l'église, le cimetière, les pavés et les voitures ; — 5° concernant l'emplacement des échoppes au marché ; — 6° concernant la franchise du marché ; — 7° concernant les choses communes, les jeux, la lumière le soir, et la police des rues, des places publiques et des maisons ; — 8° concernant le droit d'issue ; — 9° concernant les orphelins ; — 10° concernant l'hérédité des biens immeubles et les catheux ; — 11° concernant les partageurs et les arbitres ou autres paiseurs; — 12° concernant les rixes, batailles, et les porteurs d'armes ; — 13° concernant les officiers du seigneur; — 14° concernant les choses ordinaires ; 23 septembre 1556. — Registre contenant les mêmes keures, renouvelées le 18 juillet 1585.

AA. 7. (Registre.) — In-f°, papier, 171 feuillets.

1585-1635. — Registre aux bans et ordonnances de police édictés et portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : concernant les partageurs ; la vérification des laines; la vente des fruits; la fréquentation de l'église ; — défendant de tirer des coups de feu avant cinq heures du matin ; de se réunir dans la rue à plus de dix personnes ; — portant règlement sur la boulangerie ; sur la clôture des héritages brûlés ; sur le marché; sur la destruction des chenilles et des insectes; sur le salaire des meuniers ; sur la vente des biens; sur la façon des fagots ; sur la divagation des animaux ; sur les mendiants étrangers ; sur la procédure ; sur la garde ; sur l'emplacement des échoppes au marché; sur la bourgeoisie ; sur la vente et l'achat des laines; sur la vente hors des marchés des fils de laine ; sur la hanserie ; sur la visite des vins ; sur la fabrication des sayes; sur la vente et l'achat des grains ; sur les foulons et les teinturiers ; sur les cabaretiers et les taverniers; sur la cuisson des gâteaux aux œufs ; sur la maladie contagieuse, sur les pigeons ; sur la vente des bières ; sur les étrangers qui ont établi leur domicile à Hondschoote ; sur la tenue des jours de plaid ; sur la propreté des rues; sur la célébration des dimanches et fêtes ; sur les jeux de hasard ; sur la police des cabarets ; sur la défense d'inviter plus de douze couples de personnes aux noces ; sur la défense de se masquer ; sur les individus venant de Hollande ; sur la construction de nouvelles maisons, sur la garde contre l'incendie ; sur l'ordre à tenir par les corporations dans les processions.

AA. 8. (Registre.) — In-4°, papier, 185 feuillets ; 5 cahiers.

1587.— Keures de la ville d'Hondschoote : 1° de la juridiction de la ville ; — 2° des procédures dans la Chambre ;— 3° du mode général de procéder ;— 4° des citations en justice ; — 5° des hypothèques ; — 6° des défenses et interdictions ; — 7° des ajournements de causes ; — 8° des déblaiements légaux ; — 9° des clôtures ; — 10° des arrêts : — 11° des exécutions, expropriations ; — 12° ban pour causes civiles ; — 13° ban pour causes criminelles; — 14° escouage de corps morts ; — 15° des procureurs ; — 16° taxation des frais de justice ; — 17° procédure à la Vierschaere ; — 18° procédure devant les échevins ; — 19° du retrait ; — 20° du mesurage ; — 21° procédure devant la Chambre ; — 22° procédure civile ; — 23° des cautions ; — 24° recouvrement de rentes ; — 25° procédure du seigneur en Vierschaere ; — 26° des transactions ; — 27° des officiers judiciaires ; — 28° des impositions ; — 29° des experts de tonneaux ; — 30° des brasseurs et cabaretiers ; — 31° des boulangers et meuniers; — 32° de l'église et du cimetière ; — 33° police pendant

la grand'messe ; — 34° du pavé et des voituriers ; — 35° visite des rues et chemins ; — 36° visite des cheminées et foyers; — 37° des poids et mesures ; — 38° des secours aux pauvres ; — 39° des bourgeois (ceurbroeders); — 40° des hanseries; — 41° du droit d'issue; — 42° de la franchise du marché ; — 43° des contrats et ventes ; — 44° des successions; — 45° des préférences et retraits; — 46° des cautions ; — 47° des baux et fermes des maisons ; — 48° des gages des domestiques ; — 49° des dîmes ; — 50° des dommages dans les champs ; — 51° des contrats et compromis; — 52° des tuteurs et pupilles, curateurs; — 53° des partages et successions; — 54° des partageurs; — 55° des douaires; — 56° des testaments; — 57° des liquidations; — 58° des administrateurs dans des maisons mortuaires; — 59° du droit de faire inventaire; — 60° des causes diverses et autres coutumes courantes.

AA. 9. (Registre.) — In-f°, papier, 122 feuillets.

1637-1702. — Registre aux bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : sur la fabrication des bières; sur la navigation et le déchargement des marchandises ; sur la visite des cadavres des personnes mortes accidentellement ; sur la possession du canal de la Beke revendiquée en partie par la prévôté ; sur l'observance du dimanche ; sur l'expertise du cuir ; sur le débit de l'eau-de-vie ; sur les boulangers ; sur la construction de nouvelles maisons ; sur les corps de métiers, etc.

AA. 10. (Registre.) — In-f°, papier, 60 feuillets.

1701-1738. — Bans et ordonnances portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : sur la reddition des comptes de tutelle ; sur les partageurs jurés et les abus qui se commettent dans l'exercice de ces fonctions ; 22 octobre 1701 ; — sur la vente des bières et la fixation de la cote relative au prix des grains ; 22 novembre 1701 ; — sur le transport des marchandises le dimanche, et la circulation des chariots dans les rues ; 22 décembre 1703 ; — sur le transport des métiers à tisser hors de la ville ; 7 février 1703 ; — sur la destruction des troncs d'arbres, des haies, etc.

AA. 11. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1597-1768.— Bans et ordonnances édictés et portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : sur le maraudage ; le transport des grains ; la garde; la dénonciation des voleurs ; les dangers d'incendie ; le passage des troupes.

AA. 12. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1626-1666. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : sur le marché et sur le règlement des warandeurs.

AA. 13. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1666-1677. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : sur la divagation des animaux; sur les mesures à prendre contre la maladie des animaux, etc.

AA. 14. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1677-1685. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : sur les chemins ; sur l'entretien et la propreté des pavés ; sur les mesures à prendre pour la sécurité des habitants et sur le roulage des voitures.

AA. 15. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1685-1709. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat d'Hondschoote : sur la vente des bières et vins ; sur le poinçonnage des tonneaux et des poids et mesures : sur la vente des eaux-de-vie.

AA. 16. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1709-1710. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : sur les partageurs; sur le bris des clôtures; sur l'entrée au greffe sans nécessité; sur les maisons couvertes en paille.

AA. 17. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1716-1716. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : sur la mendicité et les secours publics ; sur les salaires des journées d'ouvriers.

AA. 18. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1716-1717. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : sur la perception des droits et impôts, et sur le recouvrement des accises.

AA. 19. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1717-1788. — Bans et ordonnances de police portés par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : sur la navigation, le curement et l'entretien de la Beke ; sur la barque de Bergues.

AA. 20. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1622-1671. — « Coutume de la procédure d'Hondschoote arrêtée par le Magistrat dans la délibération du 5 novembre 1622. » — Extrait de ces coutumes touchant le mode de procéder en justice : Titre Ier, 2 articles, de l'attrait en justice;— II, 7 art., des plaids à la Vierschaere; — III, 10 art., des plaids devant les échevins ; — IV, 5 art., sur la mise de fer et acier (mesurage) ; — V, 1 art., des plaids devant les keurheers ; — VI, 7 art., des citations en justice ; — VII, 1 art., du recouvrement des rentes ; — VIII, 3 art., des plaids devant le seigneur ; — IX, 8 art., des plaids devant la Cour ; — X, 4 art., sur le mode de procéder en Chambre ; — XI, 12 art., sur la prise de garant ; — XII, 6 art., sur les défenses légales ; — XIII, 8 art., sur la mise d'hypothèque ; — XIV, 14 art., sur les citations ordinaires ; — XV, 2 art., sur la mise de caution par les étrangers ; — XVI, 8 art., sur la sommation en garant; — XVII, 3 art., sur le serment en matière de calomnie ; — XVIII, 6 art., sur les erreurs de justice ; — XIX, 3 art., sur les causes sur requête ; — XX, 3 art., sur les procédures extraordinaires ; — XXI, 4 art., sur les interruptions des procédures ; — XXII, 7 art., sur la mise des procureurs ; — XXIII, 3 art., sur l'enquête valétudinaire ; — XXIV, 4 art., sur la délation sur serment ; — XXV, 3 art., sur les reproches et les saluations ; — XXVI, 3 art., sur les conclusions des causes ; — XXVII, 15 art., sur le mode d'exécuter les sentences ; — XXVIII, 8 art., sur les décrets ; — XXIX, 6 art., sur les purges ; — XXX, 7 art., sur la taxation des frais ; — XXXI, 3 art., sur les préférences ; — XXXII, 7 art., sur les procureurs ; — XXXIII, 22 art., sur les officiers ; — XXXIV, 15 art., sur les procédures criminelles ; — XXXV, 2 art, sur les assurances. — Ordonnances du Magistrat ajoutant différents articles pour abréger les procédures (5 novembre 1631), et pour éclaircir ou étendre les articles traitant du mode de procéder en justice ; 5 novembre 1631, 22 juin 1671.

AA. 21. (Cahier.) — In-f°, papier, 71 feuillets.

Sans date. — Projet de keures et coutumes de la ville et châtellenie de Bergues, avec des observations du Magistrat de ladite châtellenie.

AA. 22. — 1 pièce, parchemin.

1561. — Lettres de Philippe II accordant aux échevins de la ville d'Hondschoote l'autorisation de faire graver un scel aux causes, portant les armes de la ville d'Hondschoote, pour en sceller toutes les sentences, les procurations et autres actes qui se passeront devant eux.

II.

CORRESPONDANCE DU GOUVERNEUR, DE L'INTENDANT ET DES SEIGNEURS AVEC LA COMMUNE ; CÉRÉMONIES ET FÊTES PUBLIQUES.

AA. 23. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1647-1650. — Lettres adressées au Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote : par le gouverneur de Bergues ; par le sieur Deschamps, receveur général des contributions, au sujet d'affaires d'intérêt général et de l'administration des finances de la ville ; par le colonel Hotton, qui demande une pièce de vin, promettant, sous cette condition, de faire épargner le pays par ses gens ; par le sieur Peneranda, sur l'exécution de deux criminels ; par le comte de Hornes, relativement à une réception à faire au marquis de Lede ; par le doyen de la chrétienté de Bergues, annonçant la nomination du sieur Rauwel comme curé d'Hondschoote, et avertissant le Magistrat de la mise en possession de la cure ; par le sieur Degheldere, dépositaire de *trois coffres et deux paniers* d'ornements d'église, demandant ce qu'il doit faire de ces objets ; — lettre adressée au Magistrat relatant la triste situation de la ville de Paris par suite de la guerre et de l'inondation (20 janvier 1649).

AA. 24. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1711-1750. — Correspondance des intendants Le Blanc, Le Boistel de Châtignonville, des Madrys, Méliand, de Calonne et de Caumartin, avec le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote, relativement à l'administration de ladite ville.

AA. 25. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1750-1790. — Lettres de MM. les intendants de Calonne et Esmangart relatives à des affaires d'intérêt général. — Pertes essuyées par la ville et juridiction d'Hondschoote et autres lieux circonvoisins. — Pièces relatives à la cession faite à l'Autriche de 33 mesures 253 verges de territoire de la commune d'Hondschoote.

AA. 26. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1720-1790. — Correspondance entre la comtesse de Hornes, dame de Maubeuge, M. Coppens d'Hond-

schoote, seigneur de la ville, résidant à Dunkerque, d'une part, et le Magistrat d'Hondschoote, d'autre part, relativement à l'administration de la seigneurie.

AA. 27. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1598-1739. — Dépenses faites au repas du Magistrat lors de la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne; 1598. — Etat des frais et dépens du feu de joie fait à l'occasion de la paix: 537 livres 8 sols 9 deniers; 1739. — Etat des dépenses faites pour la réception de Mgr l'évêque d'Ypres à sa première entrée en cette ville le 8 juillet 1733 : 473 liv. 14 s. — Etat des dépenses faites pour les réjouissances à l'occasion de la naissance du dauphin : 941 l. 11 s. 6 d.; 1729. — Dépenses faites pour les réjouissances à l'occasion du mariage du roi : 317 liv. 11 s.; 1726. — Dépenses des réjouissances faites à l'occasion du sacre du roi : 513 liv. 14 s.; 1723.

AA. 28. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1774. — Etat et pièces à l'appui des dépenses faites à l'occasion des services religieux, célébrés pour le repos de l'âme de Louis XV, dans l'église paroissiale d'Hondschoote : — « à Denis Popieul, pour avoir peint deux grands blasons aux armes de France, quatre grands cartons et soixante-et-un petits blasons, 144 liv. » — Le total de cet état monte à 2,266 liv.

AA. 29. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1739. — Etat des frais et dépenses causés à l'occasion de l'entrée publique faite en cette ville, le 6 du mois de novembre 1739, par S. A. le prince de Hornes, en qualité de seigneur de cette ville et seigneurie d'Hondschoote, en conséquence du transport et cession que Mme la comtesse de Hornes, dame et baronne de cette ville, avait fait en sa faveur : — « A la maison-de-ville pour le repas, à la réserve du vin, mais y compris douze bouteilles de champagne, 336 liv.; — à Isabelle Lecluse, sucrière à Bergues, pour livraison des sucrades, 96 l. 18 s.; — au sieur Fava, pour différentes espèces de vin, 147 l. 8 s.; — au même, pour 86 liv. de poudre de guerre, 142 l. 8 s.; — au même, pour ses menus débours et livraison de chandelles, etc., violons, musiciens, 138 liv. 9 s.; — à Dominique de Decker, concierge à la maison-de-ville, pour livraison d'avoine, de fourrages, bières, eau-de-vie, etc., vin aux domestiques, 159 liv. 2 s.; — à Pierre Martin, cabaretier au Nieuwhuys, pour livraison de bière, etc., 33 liv. 7 s. — Total, 1,053 liv. 12 s. »

III.

ÉTATS.

AA. 30. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1645. — Ordonnance du Conseil d'Etat prescrivant aux bailli et échevins d'Hondschoote d'envoyer des députés à Gand, le 13 du mois de janvier 1645, pour y entendre ce qui, de la part de Sa Majesté, leur sera communiqué et proposé, afin de prendre une prompte résolution sur les affaires du pays.

AA. 31. — 1 pièce, papier.

1789. — Déclaration de M. de Saint-Hilaire de Cruyninghe, bailli d'Hondschoote, faisant connaître « qu'il a été impossible de rédiger le cahier des doléances, plaintes et remontrances, demandé à l'occasion de la réunion des Etats-Généraux, à cause du grand concours de monde qui a occasionné du désordre, ainsi que de procéder au recueillement des voix ; l'assemblée a été remise à mardi prochain, huit heures du matin »; 21 mars 1789.

IV.

ÉTENDUE DU TERRITOIRE DE LA VILLE ; INFORMATIONS RELATIVES A SA SITUATION.

AA. 32. — 1 pièce, papier.

1643. — Instruction relative à la séparation de la ville et juridiction d'Hondschoote du territoire de la châtellenie de Bergues.

AA. 33. (Registre.) — In-f°, papier, 170 feuillets.

1664. — « Information sur la position et l'état de la ville d'Hondschoote » : Témoignage de plusieurs personnes requises à Ypres, le 19 août 1664. — Témoignage d'Antoine Joos, fils de Bauduin, lequel déclare que la ville d'Hondschoote est restée florissante jusqu'en 1642 et 1643, qu'en 1625 et 1630, cette ville renfermait : 20,000 communiants; 52 ou 53 hôtelleries ou cabarets qui avaient grand débit par suite du grand peuple qui

fréquentait la ville et le marché d'Hondschoote; 23 brasseries; l'église recevait 10 sols par tonne de bière; 1,300 à 1,400 pièces de sayes, paquetées et plombées, étaient vendues chaque semaine; un peu plus tard, ce nombre était réduit à 800; toutes les semaines, il arrivait de Lille trois ou quatre chariots chargés d'argent pour le paiement des sayes achetées à Hondschoote. En 1662, le même Joos reconnut à peine la ville d'Hondschoote tant elle était déchue, en négoce comme en habitants; depuis son départ, plus de 1,500 maisons avaient été détruites et incendiées, et le reste des maisons était peu habité.

AA. 34. — 1 pièce, papier.

1716. — Mémoire sur la ville et juridiction d'Hondschoote, rédigé sur la demande du marquis de Bernières, conseiller du roi, intendant de Flandre, conformément à sa lettre du 11 mai 1716.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB.

(Administration communale.)

I.

DÉLIBÉRATIONS DU MAGISTRAT; REQUÊTES ET CORRESPONDANCE RELATIVES AUX AFFAIRES DE LA COMMUNE.

BB. 1. (Registre.) — Papier, 171 feuillets.

1697-1790. — « Registre aux résolutions du Magistrat de la ville et juridiction d'Hondschoote[1] » : Prestation de serment du sieur Michel Merlebecq comme greffier. — F. 6. Résolution du 17 octobre 1744, décidant que les cloches ne seront sonnées pour les enterrements de qui que ce soit que neuf ou dix fois. — F. 13. 27 août 1750 : Résolution décidant de nettoyer et refossiller la bèque, et réglant la navigation pour la prévôté de Killem. — F. 52. Le 10 février 1770, le Magistrat, collégialement réuni, décide qu'il ne se rendra plus en corps à l'offrande que trois fois l'an.

BB. 2. (Registre.) — Papier, 70 feuillets.

1706-1707. — « Registre aux résolutions du Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote » : — Désignation de M. Balthazar Kiel, conseiller-pensionnaire, pour mettre la ville en possession d'une maison dite *oude gasthuys* (ancien hôpital), dont elle a fait l'acquisition ; 8 juin 1706. — Mesures prises par le Magistrat pour pourvoir aux nécessités qu'occasionne l'approche des troupes alliées ; 17 juin 1706.

1 Dans ce registre, depuis la page 65 jusqu'à la page 168, se trouvent les commissions de renouvellement du Magistrat, la correspondance avec l'intendant, les copies de lettres-patentes, etc.

BB. 3. (Registre.) — Papier, 128 feuillets.

1649-1766. — « Registre répertoire mentionnant toutes les publications qui ont été faites à la bretesque » : — Acta du 30 juillet 1651 : « On fait savoir à chacun que jeudi prochain, à dix heures du matin, il y aura séance des plaids du seigneur et des échevins. »

BB. 4. — 4 liasses.

1557-1790. — Requêtes adressées au Magistrat d'Hondschoote par des particuliers requérant son intervention pour le règlement d'affaires particulières ; demandant l'autorisation de bâtir ; sollicitant le droit de résidence dans la ville ; tendant à obtenir des remises d'amendes pour contraventions aux ordonnances de police ou toutes autres concernant l'administration de la ville.

BB. 5. — 10 liasses.

1569-1790. — Correspondance entre le Magistrat de la ville d'Hondschoote et les Magistrats de la châtellenie de Bergues et des différentes paroisses de ladite



châtellenie, les échevins des châtellenies de Furnes, de Bruges et autres, concernant les affaires de la ville d'Hondschoote et de la prévôté de Saint-Donat dans cette ville.

II.

ÉLECTION ET NOMINATION DES MEMBRES DU MAGISTRAT; OFFICES DE LA VILLE.

BB. 6. (Cahier.) — Papier, 20 feuillets.

1672. — Règlement arrêté dans le Conseil du roi à Gand touchant le renouvellement du Magistrat et les différentes affaires de l'administration de la ville; 29 janvier.

BB. 7. — 1 pièce, papier.

Sans date. — « Formule du serment que doivent prêter les échevins et keurheers d'Hondschoote à leur entrée en fonctions : « Vous jurez que vous serez fidèles échevins et keurheers d'Hondschoote; — Que vous êtes catholiques romains; — Que vous serez fidèles et soumis au comte de Flandre; — Que vous entretiendrez les placards de Sa Majesté; — Que vous protégerez les veuves et les orphelins; — Que vous rendrez justice à tout le monde et en tout temps; — Que vous ne violerez pas le secret du collége; — Enfin, que vous ferez ce que doit faire un bon et loyal échevin. »

BB. 8. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1752. — Contestations sur le droit de préséance entre le Magistrat d'Hondschoote et le seigneur de ladite ville; — entre le bailli et les échevins de cette ville.

BB. 9. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1576-1780. — Requête des bailli, échevins et keurheers de la ville et seigneurie d'Hondschoote au seigneur de ladite ville, pour demander une augmentation des sommes qui sont allouées pour les voyages faits dans l'intérêt des affaires de la ville; 1576. — Liste des personnes qui pourront être élues keurheers et échevins de la ville d'Hondschoote; mention disant que les échevins ne pourront être partageurs; continuation du Magistrat pour 1608 par François de Hornes; 1607.— Mémoire des chirurgiens, perruquiers et barbiers qui se trouvent à Hondschoote; sans date. — Nomination du sieur Noël Catsens comme médecin de la ville d'Hondschoote; 4 octobre 1681. — Extrait du registre aux commissions concernant l'exercice des fonctions de trésorier de la ville, et le serment à prêter avant d'entrer en fonctions; 1776.— Arrêt du Conseil d'Etat concernant la réunion au Corps de la ville des offices de maire, assesseurs, commissaires, etc., créés par édit du mois d'août 1692; 1695. — Mémoire pour le Magistrat dans l'affaire de la défense faite par M. Sapelier de faire une quête dans l'église pour la reconstruction de l'église de Zuytcoote; 1780.

BB. 10. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1587-1788. — Commissions données par le Roi à MM. les intendants Barentin, de Châtignonville, de Caumartin et de Calonne, pour le renouvellement du Magistrat d'Hondschoote et l'audition des comptes de cette ville. — M. des Madrys nomme échevins : Josse Tac, Jean-Baptiste Schipman, Jean-Baptiste Beasoo, Jacques de Jonghe, Pierre Van Heule, Raymond de Bavière, Richard Oostens, Victor Leuchard, Pierre Haeck; 1694. — Etat du Magistrat nommé le 10 octobre 1716 : Jean-Ignace Beazoo, Richard Oostens, Pierre Haeck, Pierre Himsen, Pierre-François Schadet, François de Croos, Josse Franque, François Esquinquet, Pierre Henneryche.— 1736 : Echevins : Jean-François Annycke, Jean-François Lotten, François Van den Bavière, Etienne Fava, P.-Ferd. Schadet, Aug. Herwyn, Charles Achte, Philippe Coene, Martin Coulier.

BB. 11. (Registre.) — Papier, 112 feuillets.

1612-1662. — Registre contenant les commissions ou nominations de différents fonctionnaires de la ville et seigneurie d'Hondschoote : F. 23. Conditions auxquelles Jean Gilles a accepté l'office de concierge de la maison-de-ville; 3 février 1615. — Jean Thieulaine est nommé médecin de la ville avec augmentation de pension : 19 décembre 1615.

BB. 12. (Registre.) — Papier, 76 feuillets.

1612-1785. — Registre aux nominations et continuations des membres du Magistrat : 1612, warandeurs des victuailles : Laurent Platel, Jean Louchart, Charles de Kuk, Pierre Ryckewaert; marguillier : Jean Plouvts; warandeurs des laines, administrateurs des pauvres, etc.

BB. 13. (Registre.) — Papier, 94 feuillets.

1686-1731. — Registre contenant les commissions ou nominations des différents fonctionnaires de la ville et seigneurie d'Hondschoote : Le Magistrat ayant vu les certificats du sieur Jacques Bouvé, le nomme procureur de la ville, en remplacement du sieur Jacques de Queker; 27 janvier 1722.

BB. 14. (Registre.) — Papier, 235 feuillets.

1733-1777. — Registre contenant les commissions ou nominations des différents fonctionnaires de la ville et seigneurie d'Hondschoote : Le 18 mars 1750, sur sa requête, le sieur Jean Cornille de Faver, ayant été nommé amman de la ville et juridiction d'Hondschoote, a prêté serment.

BB. 15. (Registre.) — Papier, 152 feuillets.

1778-1790. — Registre contenant les commissions ou nominations des différents fonctionnaires de la ville et seigneurie d'Hondschoote : Par sa délibération du 1er août 1785, le Magistrat de la ville d'Hondschoote nomme aux fonctions de suppôt de l'église paroissiale de cette ville le sieur et maître Hilet, prêtre, anciennement vicaire à Quaedypre.

BB. 16. (Liasse.)— 10 pièces, parchemin.

1696-1699. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant la réunion au Corps de la ville de l'office de contrôleur-vérificateur de la recette des deniers communs, et de substitut du procureur-syndic; 1696.— Création des offices de maire et assesseurs unis au Corps de la ville; 1694. — Quittances des finances payées pour l'office de conseiller-greffier ; 1697. — Quittances de finances pour l'office de conseiller-pensionnaire; 1698. — Quittances de finances pour l'office de crieur public; 1698.— Décharge accordée à la ville touchant la création de deux offices de rapporteurs vérificateurs des saisies et criées ; 1698. — Quittances de finances pour les offices de messagers, guetteurs, mesureurs et partageurs jurés ; 1699.

BB. 17. — 1 pièce, parchemin.

1564. — Dénombrement fourni par messire Jacques de Hornes, aux hommes de fief du Perron de Bergues, du fief consistant dans le *tafelhouderschap* (greffe de la ville d'Hondschoote), tenu de la Cour féodale dudit Perron, vendu à Jacques Godschalck.

BB. 18. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1564-1777. — Cession, par Jacques de Hornes, seigneur d'Hondschoote, au sieur Jacques Van Bierne, d'Hondschoote, du *tafelhouderschap* (greffe de la ville), pour la somme de 315 livres de gros ; 1564, 4 septembre. —Foi et hommage rendus au Roi par le Magistrat d'Hondschoote pour le fief du greffe de ladite ville; 1777.

BB. 19. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1658-1770. — Contestation entre Martin Carbon et André Schipman, demandeur en garant, concernant le droit du greffe de la ville d'Hondschoote. — Tarif du droit de greffe.

BB. 20. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1766. — Poursuite contre Simon Lamsweert ; sa révocation des fonctions de conseiller-greffier.

III.

RÉCEPTION A LA BOURGEOISIE.

BB. 21. (Registre.) — Papier, 112 feuillets.

1630-1686. — « Registre aux bourgeois de la ville et seigneurie d'Hondschoote : Henri Davidt ayant déclaré ne pas savoir que quelque part il soit inscrit comme bourgeois, a demandé à devenir bourgeois de cette ville, et a été reçu par les échevins; il a prêté le serment le 5 août 1636. »

BB. 22 (Registre.) — Papier, 132 feuillets.

1687-1799. — « Registre aux bourgeois de la ville et seigneurie d'Hondschoote : Comparut Jean-François Looten, qui a exhibé un acte de renonciation à la bourgeoisie de la ville et seigneurie de Furnes, et conformément à cette renonciation, a demandé à être reçu à la bourgeoisie de la ville et seigneurie d'Hondschoote ; il a été reçu par les échevins et a prêté le serment exigé le 20 avril 1720. »



BB. 23. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1692-1789. — Pièces relatives à l'admission à la bourgeoisie et aux renonciations à bourgeoisie dans la ville et seigneurie d'Hondschoote : « Les échevins et keurheers de la ville de Furnes déclarent que devant eux est comparu Philippe-Norbert Coene, natif d'Hondschoote, qui a demandé à être déchargé de sa bourgeoisie de ladite châtellenie, et à être admis à celle d'Hondschoote, le 19 octobre 1735. »

BB. 24. (Registre.) — Papier, 97 feuillets.

1609-1618. — Registre contenant les noms des personnes étrangères qui ont été admises par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote à fixer leur résidence dans ladite ville, « sous la condition de se conduire catholiquement et de se réconcilier avec le curé de la paroisse endéans les six semaines, ou, faute de ce, être renvoyés » : — « Charles de Havre, homme marié venu d'Ypres, a reçu l'autorisation de résider ici avec sa famille. Actum au collége, le 25 avril 1667. — Charles Lotten déclare Daniel Musschaert, drapier de Houthem, admis à la résidence de la ville d'Hondschoote ; » 11 mai 1617.

BB. 25. (Registre.) — Papier, 185 feuillets.

1755-1789. — Registre contenant les noms des personnes étrangères qui ont été admises par le Magistrat de la ville et seigneurie d'Hondschoote à fixer leur domicile dans cette ville : « Le Magistrat, vu la requête de Jean-François De Man, époux de Marie-Anne Galleys, de Leysele, vu l'apostille et entendu le bailli, accorde l'autorisation de résidence audit François De Man ; » 1er août 1778.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

I.

TAXES IMPOSÉES AU NOM DU ROI.

1° *Tailles.*

CC. 1. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1634-1692.— Comptes de Georges Blomme, Michel-Nicolas Versterre, Jacques de Leeven, Nicolas Peellaert, Pierre Van Bouve, Jean Woutters et Jean-Baptiste Bekaert, successivement receveurs des impositions sur les terres du sud et du nord (zuydhoek et noordhoek) de la ville et juridiction d'Hondschoote : — 1692, la recette monte à 12,983 l. 10 s.

CC. 2. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1690-1699. — Comptes de Charles de la Royère, François Esquiget, Jean-Baptiste Becquaert, Jacques Baelden, Nicolas Lamory, Jean De Clerc, Mathieu Nouwer et François Romelaer, successivement receveurs des impositions mises, par les bailli et échevins d'Hondschoote, sur toutes les terres du sud et du nord : — 1698, montant de la recette, 61,281 l. 5 s.

CC. 3. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1704-1709. — Comptes de François Ameloot, François Esquiget et Pierre Ryngaert, successivement receveurs des rôles des impositions à la mesure sur les terres de la ville et juridiction d'Hondschoote.

CC. 4. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1709-1731. — Comptes par Jean Van Hille, trésorier de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette des impositions établies par le Magistrat sur les terres de ladite ville.

CC. 5. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1733-1762. — Comptes par Pierre François Schadet, trésorier de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette des impositions mises par le Magistrat sur les terres de ladite ville et juridiction : — 1762, la recette excède la dépense de 33,276 l. 13 s. 4 d.

CC. 6. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1764-1776. — Comptes par Augustin-Dominique Herwyn, trésorier de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette des impositions mises par le Magistrat sur les terres de ladite ville et juridiction : — 1774, la recette monte à 42,967 l. 13 s. 9 d.

CC. 7. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1785. — Comptes par Pierre-Louis Schadet, trésorier de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la



recette des impositions mises sur les terres de la juridiction de cette ville par le Magistrat : — 1779, l'imposition faite l'année 1779 sur le nombre de 986 mesures 42 verges 1/2, situées au nord-houck, 11 l. par mesure, pardessus les honoraires de MM du Magistrat, porte la somme de 10,663 l. 11 s. — 1781, sur le nombre de 1,701 mesures de terre dans le canton occidental, à raison de 12 l. la mesure, 20,230 l. 19 s. 2 d.

CC. 8. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1699-1731. — Comptes de François Romelaere, François Ameloot et Jean-Baptiste Van Hille, successivement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, et receveurs de l'imposition du douzième denier sur les fermages des dîmes pour les dépouilles des années 1699 à 1731 : — Recettes de 1731, la somme de 457 l. 5 s.

CC. 9. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1732-1785. — Comptes de Pierre-François Schadet, Augustin-Dominique Herwyn et Pierre-Louis Schadet, successivement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, et receveurs de l'imposition du douzième denier sur le fermage des dîmes pour les dépouilles des années 1732 à 1785 : — 1778, recette générale, 2,457 l. 11 s. 10 d.

CC. 10. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1716-1790. — Etats du dixième denier qui doit être payé par les bailleurs des dîmes de la ville et juridiction d'Hondschoote. — Etats de l'importance des fermes des dîmes.

CC. 11. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1770-1789. — « Projet de compte à rendre pour, sur le résultat d'icelui, faire le règlement des tailles à imposer sur les terres de la juridiction d'Hondschoote. » — Projets de comptes à rendre des années échéant à la franche foire : Troisième chapitre : Dîmes, 2,111 l. 17 s. 7 d.; — tailles personnelles, 2,371 l.; — tailles des terres : 1er canton, 4,364 l. 16 s. 8 d.; 2e, 9,609 l. 11 s. 3 d.; 3e, 16,828 l. 3 s. 4 d.; 4e, 17,281 l.

CC. 12. — 1 pièce, parchemin; 1 scel.

1702. — Arrêt du Conseil d'Etat ordonnant que les 60 mesures de terre appartenant aux RR. PP. Trinitaires et prétendues exemptes des tailles seront imposées comme les autres terres.

2° *Vingtièmes.*

CC. 13. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1702-1748. — Comptes rendus par François Rommelaere, François Esquinget, Pierre Reyngaert, Jean-Baptiste Van Hille, Jacques Vandaele, Jean-Baptiste Vanderhorste, Pierre-François Schadet et Jean-Baptiste de Rudder, alternativement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette des vingtièmes demandés par Sa Majesté, imposés sur les maisons et terres de ladite juridiction.

CC. 14. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1749-1776. — Comptes rendus par Jean-Baptiste de Rudder, Jacques Roere, Pierre-François Schadet, Augustin-Dominique Herwyn, Jacques Vantomme, Pierre De Mol et François Brunet, alternativement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette de deux vingtièmes : — 1776, la recette monte à 8,814 l. 10 s. 9 d.

CC. 15. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1777-1784. — Comptes rendus par Pierre-Louis Schadet, François Dorzele et Pierre De Clercq, alternativement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette de deux vingtièmes : — 1782, la recette dépasse la dépense de 9,617 l. 5 s. 7 d.

CC. 16. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1761-1786. — Comptes rendus par Pierre-François Schadet, Jacques Vantomme et Augustin-Dominique Herwyn, successivement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, de la recette des trois dixièmes : — 1786, la recette monte à 1,423 l. 17 s.

CC. 17. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1708-1785. — Etats des revenus et charges de la ville et juridiction d'Hondschoote, dressés d'après le compte à rendre pour servir de base à l'imposition des vingtièmes à mettre sur les terres de la même juridiction.



CC. 18. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1557-1585. — Rôles du vingtième imposé sur les propriétaires et usufruitiers des terres et biens situés dans la ville et juridiction d'Hondschoote ; 1557. — Rôles des deux vingtièmes imposés sur les terres et biens de la ville et juridiction d'Hondschoote ; 1580.

CC. 19. — 16 liasses, papier.

1578-1790. — Rôles des impositions des vingtièmes mis, par le Magistrat de la ville et juridiction d'Hondschoote, sur les terres de ladite ville et juridiction.

CC. 20. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1751-1756. — Rôles des vingtièmes d'industrie de la subdélégation de Bergues, paroisse et ville d'Hondschoote.

3° *Moulage.*

CC. 21. — 6 liasses, papier.

1580-1790. — Rôles de répartition de la taxe du moulage mise, par les bailli, échevins et ceurheers de la ville et juridiction d'Hondschoote, à la charge des bourgeois et habitants de ladite ville et juridiction.

CC. 22. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1688-1709. — Comptes du moulage rendus par Nicolas Evaert, Nicolas Lamory, Jean Verbaere, Charles Villaert, Jacques de Scheemaker, François Rommelaere, Pierre Reyngaert et François Ameloot. — 1688 : Payé à M. Barbara, receveur des domaines à Bergues, pour une année de moulage, 2,762 l.

CC. 23. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1709-1719. — Comptes du moulage rendus par Jean-Baptiste Van Hille, Jean-Baptiste Vander Horst, Jacques Van Daele et Nicolas Dieravels. — 1719 : Recette totale, 1,296 l. 15 s.

CC. 24. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1719-1726. — Comptes du moulage rendus par Jean-Baptiste Van Hille et Jean de Rudder. — 1726 : recette totale, 1,308 l. 16 s.

CC. 25. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1727-1736. — Comptes du moulage rendus par Jean-Baptiste Van Hille, Jean-Baptiste de Rudder et Pierre-François Schadet. — La dépense totale monte à 2,967 l. 18 s.

CC. 26. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1737-1753. — Comptes du moulage rendus par Jean-Baptiste de Rudder et Pierre-François Schadet.

CC. 27. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1754-1779. — Comptes du moulage rendus par Pierre-François Schadet, Jacques Roere, Jacques Vertomme, Augustin-Dominique Herwyn, Pierre de Mol, Pierre-François Brunet, Vaast de Mol et François Van Dorzeele. — 1777 : Somme totale de la dépense, 3,805 l. 10 s. 6 d.

CC. 28. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1780-1788. — Comptes du moulage rendus par Pierre-Louis Schadet et Pierre De Clercq. — 1781 : Le comptable porte en compte, pour le nombre de 1,226 personnes, à 15 pat. 3 l. chacune, la somme de 1,912 l. 11 s. 2 d.

CC. 29. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1670-1694. — Comptes du moulage imposé sur les habitants de l'intérieur de la ville, rendus par Josse Castel, Adrien Geraert, Martin Porey, François Boys, Josse Marisal, Chrétien Vandewalle, Jean-Baptiste Couster, Jean-Baptiste Becquart et Nicolas Lamory. — 1671 : Somme des recettes, 5,682 l. 11 s.

CC. 30. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1698-1719. — Comptes du moulage imposé sur les personnes de l'intérieur, rendus par Jean Perrin, Henri Vander Cruyse, Jean Minne, Pierre Ringaert, Jean-Baptiste Van Hille, Benoît-Norbert Verlière, Jean Vander Horst, Jacques Van Daele, Nicolas Duraveld et Louis Claerebout.

CC. 31. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1721-1753. — Comptes du moulage imposé sur les personnes de l'intérieur, rendus par Jean de Ruddere. — Les recettes montent à 2,191 l. p.

CC. 32. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1584-1688. — Recensement de la population de la



ville d'Hondschoote fait, pour l'imposition du droit de moulage, par les bailli et échevins : 20 juin 1584, 385 habitants ; — 3 août 1588, environ 2,600 habitants ; — 1688 : grandes personnes, 1,008 ; petites personnes au-dessous de dix ans, 345 ; pauvres : grandes personnes, 145 ; pauvres : petites personnes, 89 ; au champ : grandes personnes, 712 ; petites personnes, 273 ; pauvres : grandes personnes, 38 ; pauvres : petites personnes, 33. Chiffre de la population d'Hondschoote en 1688 : 2,643 habitants.

4° *Don gratuit.*

CC. 33. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1772-1782. — Arrêt du Conseil d'Etat réglant le mode de perception du don gratuit sur les paroisses de la Flandre maritime, Dunkerque excepté ; 29 mai 1782. — Lettre de M. de Caumartin recommandant à la ville d'Hondschoote l'exactitude du paiement du don gratuit ; 30 avril 1775. — Plainte adressée par le Magistrat d'Hondschoote à l'intendant de Caumartin sur l'élévation de l'abonnement du don gratuit dans leur ville. — Etat de la nature des droits qui ont été imposés dans la ville d'Hondschoote pour le paiement du don gratuit ; 1772. — Plusieurs lettres adressées, par l'intendant et le subdélégué de Cassel, au Magistrat d'Hondschoote relativement au don gratuit. — Compte, rendu par Jacques Vertomme, de la recette de 1 s. sur les vins consommés par les particuliers, et de 4 s. sur chaque tonne de bière afin de subvenir au paiement du don gratuit.

CC. 34. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1651-1653. — Compte de Guillaume Bervoet, receveur du vieux double impôt sur les eaux-de-vie à Hondschoote.

II.

DROITS PERÇUS AU NOM DU SEIGNEUR.

CC. 35. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1556-1574. — Comptes du bailliage d'Hondschoote, rendus par Georges et Corneille Piel, baillis de Mgr le comte de Hornes, et Marc de Crauwel, leur lieutenant, de la ferme du bailliage, mises de justice et de tous les frais tant ordinaires qu'extraordinaires [1]. — « Charles Robrecht, détenu parce qu'il a fréquenté diverses personnes malfaiteurs, qu'il a conspiré avec eux, fait des courses chez le paysan, armé et autrement, a été condempné, par sentence des échevins, à être exécuté par la corde et ses biens confisqués » ; 18 février 1567. — « Payé, pour la fustigation de Jean Lowyck, qui s'était avisé de recevoir et de loger en sa maison Jean Camerlynck et de l'accompagner chez Guillaume Heylinck : 4 l. » ; 1566.

1 Ces comptes, comprenant toute la période des troubles religieux, offrent beaucoup d'intérêt par l'abondance de détails qu'ils renferment sur les poursuites intentées à la charge des personnes suspectes d'hérésie et contre les principaux chefs de la nouvelle religion.

CC. 36. — 1 pièce, parchemin.

1605. — Rapport et dénombrement d'un fief consistant en la recette du tonlieu de la ville, juridiction et prévôté d'Hondschoote, fait par Josse Zoete, au nom de messire Georges de Hornes, comte d'Houtkerke, seigneur d'Hondschoote, à Me Jacques Arnhoudt, bailli et homme de loi de messire Jean-François de Beaufremez, seigneur de Hornes, à cause de sa Cour de Hornes dans Bergues, ce fief provenant du comte Martin du Hornes, père dudit messire Georges.

CC. 37. — 1 pièce, papier.

1598-1601. — Compte rendu par Jaspar Schipman, concierge commis par MM. du Magistrat à la recette du tonlieu de la grande et petite balance, appartenant au comte d'Houtkerke, seigneur d'Hondschoote.

III.

IMPÔTS PERÇUS AU NOM DE LA VILLE ET SEIGNEURIE.

1° *Comptes de la ville et seigneurie d'Hondschoote.*

CC. 38. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1569-1575. — Ville et seigneurie. — Comptes de Jean Martin, François Puessens et Lucas Meeze, successivement trésoriers de la ville et seigneurie d'Hondschoote. — « Mises pour les capitaines de la garde et l'acquisition de la poudre, 1,539 l. 8 s. p. » ; 1569.

CC 39. (Liasse).) — 5 cahiers, papier.

1576-1581. — Ville et seigneurie. — Comptes de Chrétien Bouden, receveur de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Payé à Guillaume Philippe, hôtellier à la *Mer houleuse*, pour dépenses faites par le baron d'Obigny et sa société lors de leur séjour à Hondschoote, 5 l. 18 s. »

CC. 40. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1584-1587. — Ville et seigneurie. — Comptes de Georges Coppens, Adrien Bardeloos et Jaspar Bardeloos, receveurs de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Payé à Anvers, pour un nouveau coffre à enfermer les ornements de l'église, 45 s. »; 1584.

CC. 41. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1588-1589. — Ville et seigneurie. — Comptes de Gauthier Wallens, receveur de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Marc Stappens, pour la dépense de quatre tonnes de bière bues sur le marché et à la maison de ville par des soldats passant ici, et pour l'impôt d'un petit tonneau de vin du Rhin pour le compte de M. le comte d'Haukerke, logé ici chez Gaspar Bardeloos, 44 l. 1 s. »

CC. 42. — 2 registres, papier.

1592-1597. — Ville et seigneurie. — Comptes rendus par Jean Schipman, receveur de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Reçu de Jacques Ouvelt, pour une amende de 100 l. par lui encourue pour fraude d'une pièce de vin, 34 l. 6 s. »; 1597.

CC. 43. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1599-1601. — Comptes rendus par Léon Godschalck, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé à Me André, receveur général de Flandre, la somme de 358 l. 14 s. monnaie de Flandre, due à Sa Majesté par cette seigneurie pour des rentes appartenant à ses ennemis. »

CC. 44. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1603-1605. — Comptes rendus par Luc Meeze, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé à Corneille Annoot, pour livraison de bois, planches et autres matériaux pour réparations à la halle aux sayes et à la maison de ville, 65 l. »

CC. 45. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1607-1613. — Comptes rendus par Charles De Coninck, Walleux et Josse Zoete, successivement receveurs de la ville d'Hondschoote : — « 1609. Payé à Nicolas Ruebens et Pierre Makeblyde, pour leurs vacations à Vinchem, à Houthem, avec les échevins du pays de Furnes, pour traiter du fouissement du nouveau canal, et pour demander l'assistance desdits seigneurs de Furnes, 8 l. »

CC. 46. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1613-1617. — Comptes rendus par Charles De Coninck et François Schipman, successivement receveurs de la ville d'Hondschoote : — « Le 22 octobre 1613, les échevins, faisant justice criminelle sur Sebeien pour divers vols, le condamnent à être exécuté par la corde; repas du Magistrat, 8 l. »

CC. 47. (Registre.) — 102 feuillets, papier.

1618. — Comptes rendus par Michel Godschalck, recéveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé à Chrétien Schipman et Ferdinand de Warigny, pour leur vacation comme députés à Bergues à la convocation des vassaux, 18 l. »

CC. 48. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1624-1626. — Comptes rendus par Nicolas Ruebens, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Reçu de Michel Maertens, fermier des octrois sur les vins, 1,091 l. par. »

CC. 49. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1627-1632. — Comptes rendus par Jean Plouyts, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé à Jacques Oosten, concierge, pour dépenses chez lui faites par le Magistrat et Mgr l'évêque de Bruges, venu à cause de la vente de la prévôté, 90 l. »

CC. 50. — 2 registres, papier.

1632-1634. — Comptes rendus par Chrétien Schipman, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Chapitre III. Les mises pour les sentences criminelles, savoir 8 l. pour chaque repas du Magistrat en rendant la justice criminelle, 128 l. »

CC. 51. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1635-1636. — Comptes rendus par Charles Plouyst, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Il faut remarquer que Pierre Tack, Jean Schipman, Jean Batten, Pierre De Sheu, Maillart Schieteram et Guillaume Legier paieront chacun 24 l. au profit de la ville, pour

l'employer à acheter un gobelet d'argenterie ou autre argenterie. »

CC. 52. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1638-1640. — Comptes rendus par Guillaume De Coninck, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1638. Somme totale de la recette, 111,138 l. 7 s.; dépense, 113,568 l. 10 s. »

CC. 53. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1641-1647. — Comptes rendus par Jean Oosten, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1643. Payé à Balthazar Coene, pour la fourniture du fil de chambre et des clous pour la réparation de la maisonnette se trouvant sur la prévôté et appartenant à la ville, 56 s. par. »

CC. 54. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1648-1652. — Comptes rendus par Guillaume Ruebens et Charles Plouyst, successivement receveurs de la ville d'Hondschoote : — « Payé à M. Spectebroot, pour le vin consommé par les lieutenants Carnits et Jacobs et leurs soldats qui ont logé ici et d'autres différents commandants qui ont passé, 74 l. 8 s. »

CC. 55. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1652-1658. — Comptes rendus par Georges Blomme, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1654. Reçu de Jacques Colombien, pour le déballage de 263 sayes doubles au mois de septembre 1653, 157 l. 16 s.,

CC. 56. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1659-1663.— Comptes rendus par Michel Blomme, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1659. Total de la recette, 47,716 l. 3 s.; dépense, 54,574 l. 19 s. 10 d. »

CC. 57. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1664-1666. — Comptes rendus par Valentin Martin, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1664. Payé à Ghislain Batten, pour la livraison d'une pièce de saye primée (*kroonsaey*) qui a été offerte à certain officier ou ministre principal ayant rendu des services à la généralité, 132 l. p. »

CC. 58. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1667-1669. — Comptes rendus par Valentin Martin, receveur de la ville d'Hondschoote : — « VIIe chapitre de dépenses. Pour voyages du Magistrat, des greffiers et pensionnaires de la ville, 167 l. »

CC. 59. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1670-1673. — Comptes rendus par Valentin Martin, receveur de la ville d'Hondschoote : — 1670. « Chapitre X. Dépenses faites pour exemption de logements de la cavalerie ayant été en garnison à Hondschoote, 14,328 l. »

CC. 60. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1674-1678.— Comptes rendus par Valentin Martin, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Au sieur Charles Tuillier, pour la translation du placard imprimé et la copie de la confiscation, 48 l. »

CC. 61. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1679-1686. — Comptes rendus par Valentin Martin, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1679. La somme totale des mises est de 74,322 l. 1 s. 3 d. »

CC. 62. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1687-1697. — Comptes rendus par Nicolas Evaert, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1687. Au sieur François De Baecque, syndic des RR. PP. Récollets, pour avoir prêché le carême dernier, et pour un livre au prédicateur, 90 l. »

CC. 63. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1698-1707. — Comptes rendus par Mathieu Nouwée, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Somme totale de la recette, 122,472 l. 6 s.; dépense, 136,246 l. 7 s. »

CC. 64. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1708-1716. — Comptes rendus par Jean-Baptiste Van Hille, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1708. Payé à Mgr le comte de Hornes, lieutenant général des armées de Sa Majesté, seigneur de ce lieu, au jour du renouvellement de la loi et audition des comptes, 800 l. »

CC. 65. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1717-1725. — Comptes rendus par Jean-Baptiste Van Hille, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1717.



Aux sieurs bailli, échevin et greffier, ayant fait la visite des pavés et autres, à chacun 5 l., 15 l. »

CC. 66. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1726-1732. — Comptes rendus par Jean-Baptiste Van Hille, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Recette générale, 92,161 l. 14 s.; dépense, 85,686 l. 19 s. 9 d. »

CC. 67. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1733-1739. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote

CC. 68. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1740-1745. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé au sieur Jacques Dehau, receveur de la ville et châtellenie de Bergues, pour parfait paiement de l'envoi du Magistrat de Bergues de 1738, 10,000 l. »

CC. 69. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1746-1753. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Payé à plusieurs personnes, qui ont fourni vingt-deux chevaux attelés et onze chariots, le 7 juillet 1745, pour charrier de l'avoine vers Lille, y compris les chartons, 598 l. 8 s. »

CC. 70. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1754-1763. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « A Jean Craeynest, messager, pour ses gages, d'une année échue le 29 juillet 1754, la somme de 144 l. »

CC. 71. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1764-1770. — Comptes rendus par Augustin Herwyn, receveur de la ville d'Hondschoote : — « VIIIe chapitre. Pour les vins présentés et gratifications : à la confrérie de Saint-Sébastien, une gratification lorsqu'ils ont tiré l'oiseau d'honneur. »

CC. 72. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1771-1776. — Comptes rendus par Augustin Herwyn, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1771. Recette totale, 71,259 l. 6 s. 1 d.; dépense, 58,972 l. 4 s. 11 d. »

CC. 73. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1777-1780. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1777. Au sieur Simphorien Sapelier, pour avoir pris inspection des ouvrages de cette ville pendant quatre mois et vingt-cinq jours, 29 l. »

CC. 74. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1781-1785. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « Au sieur Jacquez, libraire à Lille, pour livraison d'un portefeuille avec la serrure et la clef, 46 l. 16 s. »

CC. 75. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1785-1790. — Comptes rendus par Pierre Schadet, receveur de la ville d'Hondschoote : — « 1785. Recette, 61,576 l. 13 s. 10 d.; dépense, 60,327 l. 1 s. 10 d. »

2° *Comptes des accises et octrois.*

CC. 76. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1527-1559. — Comptes des accises appartenant à la seigneurie d'Hondschoote, rendus devant les commissaires nommés par le comte de Hornes, seigneur de ladite ville : — « 1527. Payé à Laurent Colin, pour nouvelles serrures avec clefs à la nouvelle table de la Chambre échevinale, et à Malin Blomme, pour diminuer l'ancien buffet dans la Vierschare, 26 s. »

CC. 77. (Liasse.)— 20 cahiers, papier.

1561-1566. — Comptes des accises appartenant à la seigneurie d'Hondschoote, rendus par Adrien de Blocq, greffier de la seigneurie, commis à la recette desdites accises : — « 1566. Payé à Adrien de Blocq, greffier, député à Gand par MM. du Magistrat, le 17 mars 1566, pour y consulter des jurisconsultes sur les troubles arrivés lors de l'arrestation de Charles Van Dryncham, 39 l. 4 s. »

CC. 78. (Liasse.) — 2 cahiers, papier.

1567. — Comptes rendus par Pierre Jornin, greffier, commis à la recette des vieilles accises appartenant à la



seigneurie d'Hondschoote : — « 1567. Payé à Cornille Piel, bailli, et Lucas Gerard, échevin, voyageant par ordre du Magistrat avec M. de Ghistelles, gouverneur de la ville, M. Obbuzeune, ceurheer, et Jean de Wilde, au pays de Furnes, pour prendre les mesures afin d'empêcher les insolences et les violences commencées par des gueux sur des ecclésiastiques. »

CC. 79. (Liasse.) — 7 cahiers, papier.

1569-1576. — Comptes de Chretien Baert, greffier de la seigneurie d'Hondschoote, commis à la recette des accises appartenant à ladite seigneurie : — « Payé pour le repas du Magistrat, faisant justice sur la personne de Ghislain Baillie parce qu'il s'était rendu coupable, pendant l'été 1566, de ruiner et briser les ornements et les images dans diverses églises; à la semonce du bailli, ledit Ghislain a été condamné à être justicié par la corde et à la confiscation de ses biens; 8 l. »

CC. 80. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1585-1654. — Comptes de Guillaume Van Simpol, Luc Meese, Michel Godtschalck, François Schipman, Jacques De Coninck et Jacques Vander Cruysse, successivement receveurs des accises de la ville d'Hondschoote : — « 1617. Montant de la recette, 13,871 l. 3 s. 5 d. ; dépense, 6,399 l. 10 s. »

CC. 81. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1654-1697. — Comptes de Nicolas Evraerd, receveur des accises de la ville d'Hondschoote : — « Recette, 6,012 l. 10 s. 8 d. »

CC. 82. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1698-1708. — Comptes de Mathieu Nouwel, receveur des octrois de la ville d'Hondschoote : — « 1701. Recette, 8,896 l. 13 s. 5 d.; » dépense, 5,582 l. 19 s. 6 d.

CC. 83. (Liasse.) — 14 cahiers, papier.

1709-1732. — Comptes de Pierre Rengaert et Jean-Baptiste Van Hille, successivement receveurs des octrois de la ville d'Hondschoote.

CC. 84. (Liasse.) — 15 cahiers, papier.

1733-1763. — Comptes de Pierre-François Schadet, receveur des octrois de la ville d'Hondschoote : — « 1745. Payé au sieur de Baenst, chapelain à l'église paroissiale de la ville, pour avoir célébré pendant un an la première messe, 40 fl. »

CC. 85. (Liasse.) — 8 cahiers, papier.

1764-1776. — Comptes de Augustin-Dominique Herwyn, receveur des octrois de la ville d'Hondschoote : — « Payé au sieur de Saint-Hilaire, pour son voyage, étant venu exprès, député par le Magistrat, pour intervenir à l'audition du présent compte, 40 fl. »

CC. 86. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1776-1782. — Comptes de Pierre-Louis Schadet, receveur des octrois de la ville d'Hondschoote : — « Aux directeurs de la table des pauvres, pour une gratification ordinaire d'avoir porté le dais à la procession des années 1780 et 1781, 24 l. »

3° *Comptes du droit d'issue et de divers autres droits.*

CC. 87. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1755-1790. — Comptes du droit d'issue et de bâtardise, appartenant pour la moitié à l'église paroissiale de la ville et juridiction d'Hondschoote, rendus par Simon Lancsweert, François Lancsweert et Symphorien-Martin Sapelier : — « Le 25 mars 1756, reçu de Pierre Aernouts, pour le droit d'issue d'une acquisition de deux mesures de terre, partie de sa ferme, faite de Pierre-François de Meester, de Zegherscappel, 22 l. 10 s. »

CC. 88. (Cahier.) — 12 feuillets, papier.

1606-1619. — Etat des personnes qui doivent issue pour des propriétés achetées ou vendues dans la juridiction d'Hondschoote.

CC. 89. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1510-1687. — Comptes rendus par Georges Outterssone, Richard Claissone, Jean Vandeweghe, Jean Gheeraert, Denis Adaem, Jean Puessen, Jean Peerssone, Jean Schipman, Pierre Vander Eecke, Lucas Meeze, François Puessen, Chretien Bouden, Adrien Baerdeloos et Gauthier Wallens, successivement administrateurs du pavé et receveurs de la collecte des octrois levés sur la bière et les vins, pour la construction des pavés de la ville d'Hondschoote.

CC. 90. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1650-1748. — Comptes des impositions sur les métiers, rendus par Jean-Baptiste de Rudder; 1748. — Comptes des impositions sur les chevaux et les vaches, rendus par Jean Timmerman; 1650. — Comptes de la ferme des marques des sayes, rendus par François Schipman; 1659.

CC. 91. — Cahier, papier.

1578. — Rôle de l'imposition mise sur le port des draps de soie et de velours, en vertu de l'ordonnance du 1er mai 1578.

CC. 92. (Cahier.) — In-4°, papier.

1601. — Cahier de la perception des droits sur les cheminées de la ville d'Hondschoote.

CC. 93. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1702-1704. — Comptes du droit de tabellionage perçu, au profit de la généralité, par Mathieu Meeuwe : — « 1702. Recette, 256 l. 11 s. 6. d.; dépense, 154 l. 14 s. »

CC. 94. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1581-1790. — Comptes d'Adrien de Block, Pierre de Padt, Pierre-Martin Huyghe et Narcisse Macage, successivement receveurs des biens et revenus de la prévôté de Saint-Donat, s'étendant sur les territoires de Bergues, Hondschoote et Killem.

4° *Terriers*.

CC. 95. (Cahier.) — 111 feuillets, papier.

1590. — Terrier de la ville et juridiction d'Hondschoote, fait et dressé par Jean Batten, géomètre juré.

CC. 96. (Registre.) — 275 feuillets, papier.

1593. — « Terrier des abbouts et avoisinnants, et grandeur de toutes les fermes et terres situées sous la juridiction d'Hondschoote, soumis au partage et aux impositions, mesuré en présence de plusieurs vieillards, des propriétaires et avoisinants, à la demande de messire Ferdinand de Warigny, bailli, Lucas Meeze, Guillaume Louchard et des autres échevins de la ville, par Jean-Baptiste Batten, arpenteur juré de la ville et châtellenie de Bergues, et Jean Zoete, arpenteur de la ville et châtellenie de Furnes, en 1593. »

CC. 97. (Registre.) — 166 feuillets, papier.

1593. — Double du registre précédent.

CC. 98. (Registre.) — 325 feuillets, papier.

1683. — « Terrier des terres situées dans la ville et juridiction d'Hondschoote, dressé par Jean et Jacques-Ignace Mestdagh, arpenteurs jurés de la ville et juridiction d'Hondschoote, en vertu d'une commission donnée auxdits Mestdagh par les bailli et échevins de ladite ville, à cause des nombreuses mutations survenues dans les terres mesurées au terrier de 1593. »

CC. 99. (Registre.) — 293 feuillets, papier.

1683. — Double du registre précédent.

CC. 100. (Liasse.) — Papier, 2 cahiers.

1712. — « Terrier de toutes les terres et de leurs abbouts de la ville et juridiction d'Hondschoote susceptibles d'être imposées, dressé par Jean-Baptiste Ternynck, arpenteur juré de la ville et seigneurie d'Hondschoote, par suite de la commission à lui donnée par le Magistrat de ladite ville, à cause des nombreuses mutations dans les terres depuis le dernier terrier. »

CC. 101. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1725. — Etat des maisons situées dans la ville d'Hondschoote, contenant les prix de loyer auxquels ces propriétés sont louées, dressé pour l'imposition du cinquantième denier.

CC. 102. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1734-1772. — Etat et spécification des maisons, terres et rentes qui se trouvent sous la juridiction d'Hondschoote, appartenant aux sujets de l'empereur d'Autriche, dressé pour l'assiette des impositions par M. Martin Lemaire, subdélégué de la ville et châtellenie de Bergues.

CC. 103. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771. — Délimitation de la ville d'Hondschoote avec sa banlieue, faite pour l'imposition des droits des Quatre-Membres, par Jean-Baptiste Legher, arpenteur juré à Hondschoote, nommé par le Magistrat de cette ville, et par Jean-Baptiste-Winoc Carpentier, arpenteur juré à Bergues, à ce commis par le directeur général des droits des Quatre-Membres.



CC. 104. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1777. — Convention entre le Magistrat d'Hondschoote et Josse-Liévin De Bil, Maximilien Vercamer et Gratien de Poorter, partageurs jurés et experts-arpenteurs, pour la confection d'un nouveau terrier. — Extraits des registres de mesurage.

CC. 105. (Registre.) — 173 feuillets, papier.

1788. — Terrier des terres de la seigneurie d'Hondschoote, dressé par Josse-Liévin De Bil, Gratien de Poorter et Maximilien-Laurent Vercamer, partageurs jurés, experts et arpenteurs de ladite ville et juridiction d'Hondschoote.

5° *Comptes des terres engagées.*

CC. 106. (Liasse.) — 45 pièces, dont 3 en parchemin ; 1 scel.

1562-1783. — Transaction entre la ville d'Hondschoote et la châtellenie de Bergues, sur le procès existant entre elles relativement à la part contributive de ladite ville d'Hondschoote et de la prévôté dans les dépenses de la châtellenie ; 19 février 1593. — Arrêt du Conseil d'Etat réduisant au treizième la part de la ville d'Hondschoote dans les charges de la châtellenie de Bergues, et déchargeant en même temps les habitants de ladite ville du paiement d'une somme de 14,096 l. 5 s.; 23 novembre 1700. — Etat des rentes dont la ville d'Hondschoote est chargée, avec indication des arriérés de chaque rente et de ce que la ville doit de ce chef ; 1664. — Etat des sommes pour lesquelles la ville d'Hondschoote contribue dans les charges et impositions de la châtellenie ; 1717. — Liquidation des charges concernant les affaires secrètes de la ville et juridiction d'Hondschoote ; 1725-1783. — Lettres de Philippe II portant que les habitants des paroisses vassales de Bergues devront contribuer dans les frais de restauration de la maison échevinale de Bergues ; 16 février 1562. — Mémoire ayant servi dans la contestation mue entre la ville et châtellenie de Bergues et la ville d'Hondschoote, relativement à la part contributive de cette dernière ville dans les frais de la châtellenie ; 1665.

CC. 107. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1632-1665. — Comptes de la paroisse de Leysele, rendus aux bailli, échevins et keurheers de la ville d'Hondschoote, en leur qualité de seigneurs engagistes de ladite paroisse, par le Magistrat de Leysele, par Corneille Van Hille, Cyprien Vander Cruce, Nicolas de Bavelaere, Jacques Ryckele, Jacques de Beyer, Jacques Vander Cruce et Corneille Broy.

CC. 108. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1641-1665. — Comptes de Martin Coorman, Jacques de Jongh, Jean Bazelen, François Coenen, Charles Bastaert, et André Bateman, successivement trésoriers de la paroisse d'Houthem, rendus pardevant les bailli, échevins et keurheers de la ville et seigneurie d'Hondschoote, seigneurs engagistes de ladite paroisse.

CC. 109. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1630. — Rapport et dénombrement de la paroisse d'Houthem, fournis par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote à Georges Iserin, bailli de Mgr de Briaerde, de qui ladite terre est tenue à cause de la cour féodale de Furnes ; 3 mars 1630. — Dénombrement, par Sébastien Schipman, de la paroisse de Leysele ; 2 mars 1630.

IV.

LETTRES D'OCTROI AUTORISANT L'ÉTABLISSEMENT DES IMPÔTS.

CC. 110. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 scel.

1544-1546. — Lettres de Georges de Rouck, conseiller de l'empereur et receveur général de Flandre : autorisant la ville d'Hondschoote à s'imposer jusqu'à concurrence de la somme de 1,200 fl. carolus pour un présent qu'elle a fait au comte de Hornes, à l'occasion de son mariage avec la demoiselle de Sempi ; 30 novembre 1544 ; — accordant à la même ville, au nom du roi, l'autorisation de s'imposer extraordinairement jusqu'à la somme de 1,500 fl. carolus pour payer pareille somme que la ville a été obligée d'emprunter de quelques personnes afin de subvenir aux dépenses occasionnées par la peste qui a régné avec intensité dans la ville ; 12 janvier 1546.

CC. 111. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 4 scels.

1537-1580. — Lettres de Charles-Quint : prorogeant l'octroi du roi Philippe-le-Beau, en date de 1500, qui a autorisé la ville d'Hondschoote et la prévôté à percevoir sur les sayes fabriquées et plombées à Hondschoote un droit de 6 s. par pièce, et de 12 s. à la double saye, pour

le produit en être employé aux réparations des pavés, des rues, du marché, et à la réédification de la halle aux sayes ; 2 octobre 1537 ; — portant prorogation pour douze ans de l'octroi du 2 octobre 1537, lequel accorde à la ville d'Hondschoote l'autorisation d'imposer les sayes, etc. ; 14 novembre 1554. — Lettres de Philippe II : autorisant la ville d'Hondschoote à lever 5 s. sur chaque tonneau de bière, pour subvenir au paiement de la pension alimentaire de 100 fl. car. par mois, accordée au sieur de Gaesbeke, seigneur d'Hondschoote, « dont les biens sont tellement chargés de rentes que les revenus ne suffisent plus pour le paiement des intérêts » ; 23 octobre 1561 ; — prorogeant pour dix ans les octrois des 15 novembre 1500 et 12 octobre 1537, et pour douze ans celui du 14 novembre 1554, lesquels autorisaient la ville d'Hondschoote à prélever un droit de 6 d. sur chaque pièce de saye déballée, et de 12 d. sur chaque pièce de double saye, afin de subvenir aux frais occasionnés par l'entretien des pavés, la construction d'un nouvel hôtel-de-ville, l'ancien tombant en ruine, et l'érection d'un nouvel édifice servant à la « warandise » et au plombage des sayes, qu'on fabrique en grande quantité à Hondschoote : le droit perçu sur le plombage des draps monte à 4,000 l. ; la fabrication des draps, grâce aux statuts et à l'entretien des bonnes warandises, augmente journellement ; les édifices ont coûté plus de 21,000 fl. ; 18 février 1563 ; — accordant à la ville d'Hondschoote l'autorisation d'élever de 5 s. la taxe perçue sur chaque tonne de bière, afin de subvenir au paiement des sommes affectées par la ville à l'achat de grains ; 18 décembre 1566 ; — autorisant la même ville et la prévôté à lever des impôts sur les vins et les bières afin de subvenir au paiement des charges et dettes occasionnées par le séjour des troupes ; 18 septembre 1573, 19 novembre 1574 ; — prorogeant les octrois du 12 octobre 1537 et du 18 février 1563, qui ont autorisé la ville d'Hondschoote à imposer les sayes pour en employer les deniers au paiement des dettes contractées à cause de la réédification de la maison-de-ville et d'autres édifices, de la réparation des pavés, etc. ; 28 mars 1576 ; — autorisant la ville d'Hondschoote à imposer les biens des habitants qui se sont retirés de ladite ville, afin de couvrir en partie les dépenses occasionnées par le séjour des gens de guerre ; 31 octobre 1579 ; — accordant à la ville de Dunkerque et à la châtellenie de Bergues l'autorisation de lever sur les vins et bières, ainsi que sur les sayes fabriquées à Hondschoote, certains droits dont le produit sera employé au soulagement desdites villes « dans la ruine occasionnée par l'occupation du pays par les Wallons, ennemis communs du pays ; » 4 février 1580. — Transaction entre les villes de Dunkerque et d'Hondschoote, par laquelle il est convenu que cette dernière paiera en une fois à la ville de Dunkerque la somme de 8,000 l. pour être dispensée de la levée de l'octroi précédent en ce qui concerne les sayes et les bières de la ville d'Hondschoote ; 16 mars 1580. — Confirmation de l'octroi accordé le 4 février 1580 aux villes de Bergues et de Dunkerque, touchant la perception du droit sur les sayes scellées à la halle d'Hondschoote, et les vins et bières débités et brassés en cette ville ; 13 mai 1580.

CC. 112. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1584-1599. — Lettres de Philippe II : autorisant la ville d'Hondschoote à établir des impôts sur la bière, les vins, les sayes, etc., pour en employer le produit à la reconstruction des édifices brûlés : les habitants de ladite ville, après avoir dû abandonner au feu et au pillage tout leur avoir, ont été « contraintz de se sauver où la nécessité les poussoit, sont la pluspart d'iceux mortz et péryz de povretez et misère, et ladite ville mise tellement à sacq par le feu que de plus de quatre mille maisons à peine en restent deux cents, lesquelz encore depuis, notamment la maison eschevinale et halle aux sayes, ont esté en tout despouillées de leurs noquières et canals de plomb, fers et ferrailles, de sorte qu'elles sont tombées en ruine, pareillement l'église, qui pour lors estoit restée entière, depuis huit à dix mois encha a esté bruslée, de manière que n'est restée ny cloistre, hospital ny chapelle pour célébrer maintenant le service divin ; » 14 avril 1584 ; — portant prorogation des octrois du 12 octobre 1537 et du 25 mai 1576, accordant à la ville d'Hondschoote l'autorisation d'imposer les sayes ; 25 mars 1587 ; — prorogeant l'octroi du 25 mars 1587, qui accorde à la ville d'Hondschoote et à la prévôté l'autorisation d'imposer les vins et les bières ; 19 septembre 1589 ; — autorisant la ville d'Hondschoote à lever des impôts sur les vins et les bières, pour subvenir aux dépenses et charges de la ville et au paiement de sa quote-part dans les frais de la châtellenie, à cause de son union avec la châtellenie de Bergues ; 4 juin 1590 ; — prorogeant les octrois du 14 avril 1584 et du 25 mars 1587, touchant la levée des impôts sur les vins et bières, à l'effet de subvenir au paiement des dettes de la ville et des frais de reconstruction de l'église, qui a coûté 20,000 fl. car. ; 18 novembre 1592 ; — prorogeant semblablement les octrois sur les boissons et les sayes ; 10 mai 1594 ; 30 août et 2 septembre 1596, 29 avril 1598, 18 août 1599.

CC. 113. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1602-1620. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle : prorogeant l'octroi du 18 août 1599 qui autorise la ville d'Hondschoote à lever des impôts sur les vins, les bières et les sayes, afin de faire face aux dettes que la ville a contractées à cause du passage des troupes et de la reconstruction de l'église; 18 août 1602, 3 décembre 1604; — autorisant la ville d'Hondschoote à percevoir certains droits sur les sayes, les vins et les bières fabriqués et débités en ladite ville, pour les deniers en provenant être employés au paiement des charges et dettes de ladite ville, occasionnées par le « temps calimniteux et la réédification de l'église et des édifices détruits par les ennemis de notre sainte religion, laquelle église, à l'aide du produit des deux dernières années de l'impôt sur les bières, a été achevée de façon qu'elle est presque couverte, dont le T. R. P. en Dieu Mgr l'évêque d'Ypres a montré sa satisfaction lors de sa dernière visite à Hondschoote; » 4 décembre 1607, 17 février 1611, 6 mars 1617, 21 février 1620.

CC. 114. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1624-1664. — Lettres du roi Philippe IV : accordant l'autorisation de lever des impôts sur les vins et les bières, pour subvenir au paiement des aides ordinaires et extraordinaires; 5 octobre 1624; — autorisant les échevins d'Hondschoote à imposer certains droits sur les denrées alimentaires, sur les sayes, sur les terres et les biens des habitants absents de la ville, pour subvenir aux frais de réparation des édifices publics et au paiement de la quote-part dans les transports et aides; 16 avril 1625, 6 mai 1627, 30 juillet 1632, 20 mars 1633, 2 août 1635, 22 septembre 1643, 21 mars 1654; — autorisant la ville d'Hondschoote à imposer pendant six ans les sayes simples de 3 liards, et les sayes doubles de 6 liards, pour le produit en être employé moitié au profit de l'église, moitié à la réparation des pavés, afin de faciliter l'exportation des sayes fabriquées à Hondschoote; 4 février 1642; — accordant à la même ville l'octroi de lever 20 s. sur chaque tonne de bière de Watten introduite à Hondschoote, pour subvenir à l'entretien d'un curé, de deux vices-curés, des chapelain, clerc, chantre et autres suppôts de l'église; 21 mars 1654; — prorogeant les octrois accordés antérieurement pour la levée d'impôts sur les bières et les vins, à appliquer au paiement des charges ordinaires et extraordinaires de la ville, logements et fournitures militaires, etc.; 23 mars 1654.

CC. 115. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1666-1667. — Lettres de Charles II : portant prorogation de l'octroi du 7 avril 1661 qui a autorisé la ville d'Hondschoote à imposer les terres et les biens des habitants présents et absents, pour subvenir aux dépenses ordinaires et extraordinaires de ladite ville; 22 décembre 1666, 23 décembre 1667; — prorogeant pareillement les octrois sur les doubles sayes, les bières et les vins, afin de subvenir au paiement des rentes arriérées et autres charges de la ville; 21 décembre 1666.

CC. 116. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin.

1706-1761. — Lettres patentes des rois de France accordant aux échevins d'Hondschoote l'autorisation de lever certains droits sur les bières, les vins et les eaux-de-vie qui se débitent dans leur ville et seigneurie, pour subvenir au paiement de ses charges ordinaires.

CC. 117. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 scel.

1613. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle, accordant aux bailli, échevins et keurheers de la ville et seigneurie d'Hondschoote le droit de répartir l'assiette des impositions sur le pied du transport de Flandre, tant pour ce qui concerne leur quote-part dans les aides que pour ce qui est des dépenses de la communauté.

CC. 118. — 9 registres in-f°, papier.

1584-1790. — Registres aux adjudications des moyens de la ville d'Hondschoote : impôts sur les vins, eaux-de-vie, bières, sayes, etc., droit de moulage, don gratuit, etc.

CC. 119. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin.

1705-1783. — Actes de désignation des commissaires chargés de procéder aux adjudications publiques des droits d'octroi de la ville d'Hondschoote, comprenant les impositions sur les vins, les eaux-de-vie et les bières, le droit de moulage, le don gratuit, etc.

CC. 120. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1714-1789. — Adjudications de la recette du rôle du droit de moulage, du don gratuit, etc.

CC. 121. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1711-1776.— Adjudications des droits sur les offices

de crieur des ventes, de tabellion et d'amman d'Hondschoote.

CC. 122. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1721-1761. — Adjudication des droits de pesage et de mesurage des grains de la ville d'Hondschoote.

CC. 123. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1718-1764. — Adjudication de la barque de Saint-Omer; tarif des droits à percevoir pour le transport des marchandises par la barque d'Hondschoote à Bergues. — Adjudication de vieux matériaux provenant de démolitions.

CC. 124. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1684-1783. — Extraits du registre des affermages des octrois de la ville d'Hondschoote en ce qui concerne le droit des portefaix; — tarif des portefaix conformément au règlement de l'année 1649.

V.

EMPRUNTS; LETTRES DE CONSTITUTIONS DE RENTES ET D'ENGAGEMENTS DES DOMAINES.

CC. 125. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1505-1630. — Lettre du roi Philippe II : accordant à la ville d'Hondschoote l'autorisation de lever des deniers et de créer des rentes jusqu'à concurrence de 6 à 700 l. pour payer les dettes qu'elle a contractées « pour lever et entretenir jusques ores un certain nombre de soudards tant pour l'assurance que pour la conservation des manans et habitans d'illecq » ; 30 juin 1568 ; — autorisant la même ville à engager, pour une somme de 60,000 l. de gros, les biens et revenus de la ville d'Hondschoote et les seigneuries de Leysele, Houthem et Killem; 5 septembre 1629.— Constitutions de rentes par les échevins de la ville d'Hondschoote au profit d'Adrien Vander Borcht, seigneur d'Elverdinghe, de Guillaume, seigneur de la Barre, de Guillaume de Rouvroy, de Jacques Miroul; septembre 1629. — Lettres de Philippe IV prescrivant aux échevins d'Hondschoote de payer les deux dixièmes de la somme de 120,000 l. due aux gens des finances pour l'engagement des paroisses de Killem, Leysele et Houthem; 5 février 1630.— Relevé des rentes en avoine dues aux comtes Arnoul de Hornes et Maximilien de Hornes, seigneurs d'Hondschoote, par différentes personnes de cette ville.

VI.

MODÉRATION DES IMPÔTS; PLAINTES ET CONTESTATIONS.

CC. 126. (Liasse.) — 3 pièces, dont 1 en parchemin; 1 scel.

1443-1567. — Copie du privilége par lequel le duc de Bourgogne permet à tous les bourgeois (*keurbroeders* et *keurzusters*) de la châtellenie de Bergues de transporter et passer librement, de Dunkerque par toute la châtellenie, sans payer aucun impôt, le sel nécessaire à leur consommation personnelle; 7 juin 1443. — Sentence du Conseil de Flandre à Gand déboutant le nommé Sébastien Radou, fermier du tonlieu et du droit de transbordement à Dunkerque, des prétentions qu'il élevait contre les bourgeois d'Hondschoote; 12 mars 1567.

CC. 127. (Liasse.) — 14 pièces, dont 3 en parchemin; 1 scel.

1587-1666. — Lettres d'attermoiement pour deux ans accordées par Philippe II à la ville d'Hondschoote touchant le paiement des arrérages des rentes qu'elle a créées pour la reconstruction des édifices détruits par la guerre; 23 mars 1587; — semblables lettres accordées par Philippe IV à la même ville touchant le paiement des rentes créées pour le paiement des frais occasionnés par la présence des gens de guerre, etc.; 26 juin 1559; — autres lettres du roi Charles II portant nouvel attermoiement pour le paiement des rentes constituées par la ville d'Hondschoote afin de recouvrer les sommes nécessaires pour opérer le rachat des paroisses de Killem, Houthem et Leysele.

CC. 128. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1636-1649. — Requête adressée à M. d'Estradès, maréchal de camp et gouverneur de Dunkerque, de Bergues et autres lieux, par les hofman et notables du canton vulgairement dit Hondschoote-Killem-Prostie, et le Magistrat de la seigneurie de la prévôté de Saint-Donat, intervenant pour ledit canton, qui se plaint, « des excès commis par le Magistrat de la ville d'Hondschoote, tant pour ses injustes exécutions que inégale proportion des contributions, logement des soldats et autres semblables charges. »

CC. 129. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1749-1790. — Estimation des dîmes inféodées appartenant au sieur Coppens, seigneur d'Hondschoote, imposées sur les terres d'Hondschoote et de la prévôté, dressée pour servir de base au règlement de l'indemnité accordée par l'Assemblée nationale audit sieur.

CC. 130. (Liasse) — 10 pièces, papier.

1777-1778. — Contestation entre le sieur Jacques-Josse Coppens, seigneur d'Hondschoote, et le Magistrat de cette ville, relativement aux sommes portées aux comptes de la ville en faveur du seigneur haut-justicier de la seigneurie d'Hondschoote et son droit d'audition des comptes ; ces sommes sont rayées du compte par le Magistrat et les notables de la ville d'Hondschoote assemblés.



Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

(Propriétés communales, Édifices publics, Voirie, Navigation, Eaux et Forêts.)

I.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES.

DD. 1. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1671-1786. — Etats des octrois et du revenu des biens patrimoniaux de la ville et seigneurie d'Hondschoote ; leur emploi, la date de leur concession, etc. — Etat des revenus de la ville, tant des biens patrimoniaux qui lui appartiennent que des octrois ; 1777.

DD. 2. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1720-1765. — Certificats du receveur des finances de Flandre touchant l'inscription de diverses rentes sur le domaine, au profit de la ville d'Hondschoote.

II.

ÉDIFICES PUBLICS : CONSTRUCTION ET ENTRETIEN; HOTEL-DE-VILLE; ÉGLISE; VOIRIE.

DD. 3. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1688-1762. — Cahier des charges des adjudications de travaux à exécuter aux édifices de la ville d'Hondschoote, passées pardevant le Magistrat de cette ville : — Réparation des fenêtres de la façade de devant de l'hôtel-de-ville ; 1688; — adjudication des travaux de peinture à l'hôtel-de-ville ; 1720 ; — de la construction de bacs et de râteliers dans les écuries et autres endroits pour le logement du régiment de cavalerie de la Feraunez ; 1758 ; — des travaux pour l'appropriation d'une chambre dans le cabaret nommé le *Nuywhuys*, appartenant à la ville d'Hondschoote ; 1759.

DD. 4. (Liasse.) — 3 pièces, dont 1 en parchemin.

1554. — Lettres de Martin de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeke, Hondschoote, etc., par lesquelles il reconnaît avoir reçu du Magistrat d'Hondschoote la somme de 380 l. par., et avoir donné en hypothèque une demi-mesure de terre située derrière l'hôtel-de-ville.

DD. 5. (Liasse.) — 5 pièces, dont 1 en parchemin.

1560-1773. — Chartes accordées par Philippe de Stavele et Philippe de Montmorency, curateurs de Martin de Hornes, seigneur d'Hondschoote, cédant à ladite ville le terrain sur lequel est construite la vieille halle aux sayes et la prison, pourvu que les habitants fassent rebâtir à leurs frais ladite halle qui est « sy en ruynes, faicte en bois, terre et couverte de paille, non ayant cheminée, ladite prison estant aussy construite de bois et terre, contenant seulement une gaïolle pour collocquer les délinquants et autres personnes pour debtes emprisonnées, laquelle est aussy sy foible que, puis nagaires, délinquants

qui avoient méritez d'estre puniz par la corde ou aultrement jusqu'à la mort inclusivement la ont rompu et culz d'icelle délivré et prins la fuyte ; » 3 décembre 1560. — Difficultés entre le sieur Coppens, seigneur d'Hondschoote, et la ville, relativement à la propriété dudit terrain. — Carte figurative de diverses propriétés où jadis se trouvaient des maisons au nord du Coolstraet et à l'est de la Noordstraet; 1762 à 1773.

DD. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1626. — Inventaire de toute l'argenterie et autres meubles appartenant à la ville d'Hondschoote, que déclare Jean Gillis, concierge : « Un goblet d'argent, avec les emblêmes de la justice, donné par Chrétien Bouden, Jacques Bouden, Jacques Batten, Georges Vander Tomme, échevins, et Me Chrétien Bart, greffier, pesant 29 onces.»

DD. 7. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1583-1776. — Etat des réparations faites à l'église d'Hondschoote dont le coût s'élève à 8,475 l. 12 s.; 1583 à 1591. — « Avis des hofman et notables de la ville d'Hondschoote pour parvenir à la réparation de l'église de ladite ville ; » 1618.— Réparation des vitraux de l'église; 1663. — Renouvellement des carreaux du châssis sud de l'église; 1712. — Réparation des nochères en plomb de l'église; 1725. — Construction de la sacristie de l'église; 1720. — Réparation à l'église pour une somme de 362 l. 11 s.; 1550. — Réparations à la tour, montant à 2,855 l.; 1727. — Réparations à la flèche de la tour; 1776.— Réparations à la tour; vente des planches et matériaux provenant de ces réparations; 1710.

DD. 8. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1578-1755. — Action intentée contre le Magistrat d'Hondschoote par Mathieu Vernaelde, marchand à Ypres, en paiement de ce qui lui était dû pour livraison des cloches servant à la sonnerie de l'église de ladite ville; 3 octobre 1634. — Conventions : avec Joseph Roze, maître menuisier à Bergues, pour le lambrissage de la nef du milieu de l'église et la fermeture des deux côtés de la voûte; 1755 ; — avec Toussaint Ledieu, Adrien Fréron, Thierry Fiefvé et Josse de Croos, horlogers, pour la réparation de l'horloge; 1585, 1607, 1608, 1675 ; — avec Alexis Cambron, pour la refonte de la cloche annonçant l'heure de midi ; 1685.— Acquisition d'une cloche faite par le curé d'Hondschoote, de Michel Tackoen, curé de Kemmele; 1585.— Convention avec Marc La Serre, fondeur de cloches à Bergues, pour la fonte de onze cloches pour le carillon d'Hondschoote, semblable en poids et mélodie à celui de Dunkerque, qui pèse 3,500 l., au prix de 15 s. la livre; 1595. — Vente des débris de cinq cloches nommées Saint-Blaise, Saint-Jacques, Sainte-Catherine, Saint-Winoc et Saint-Omer, pour la somme de 3,707 l. 16 s.; 1578. — Conventions : avec Georges Hinckel, sculpteur à Ypres, pour la construction d'un maître-autel dans l'église d'Hondschoote ; 1610 ; — avec Pierre Brouchorst, sculpteur à Bergues, pour des travaux de lambrissage dans l'église après le déplacement des orgues; 1737 ; — avec J.-F. Frimate, facteur d'orgues à Douai, pour la réparation des orgues; 1737 ; — avec Georges Hinckel, pour le déplacement des orgues de l'église d'Hondschoote; 10 novembre 1612 ; — avec Jean Elso et Joseph Rose, maîtres sculpteurs et menuisiers à Bergues, pour la construction d'une chaire de vérité.

DD. 9. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1612-1789. — Adjudication des travaux de réparation ou de construction : de l'école dans la rue de la Nouvelle-Chaussée; 1612 ; — de l'école latine; 1716 ; — de la nouvelle école flamande; 1719, 1765. — Adjudications de la fourniture de fagots et autre bois pour le magasin de la ville; 1765-1789.

DD. 10. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1567-1783. — Lettres de Philippe II autorisant la ville d'Hondschoote à paver la rue du Nord, partant du Marché vers les Moëres, à charge par les riverains de livrer les matériaux; 1567, 28 août. — Plaintes des riverains de cette rue au sujet du pavement, pour lequel un octroi a été accordé au Magistrat d'Hondschoote, à charge par les riverains de faire les frais de la main-d'œuvre, du sable et autres nécessités. — Projet de construction en pavé du chemin de Loo, à partir du Marché aux Oies jusqu'au ruisseau le Killembeke, limite extrême du territoire d'Hondschoote; 1783. — Ordonnance de l'intendant de Caumartin dans la contestation élevée par certains particuliers au sujet du maintien d'un chemin de quatre pieds de largeur, menant d'Hondschoote à Rousbrugghe : cette ordonnance prescrit au Magistrat d'Hondschoote de replacer les bornes pour empêcher la circulation des voitures et de maintenir le chemin à l'usage exclusif des piétons; 1771. — Mémoire sur l'exécution des placards et ordonnances concernant la visite des chemins; 1775.

DD. 11. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1669-1784. — Pavés ; quais. — Convention entre la ville d'Hondschoote et Léopold Calmeyn, maître paveur à Hondschoote, pour le pavement et l'entretien des rues; 1727. — Etat des frais occasionnés pour la réparation du quai ; 1720-1727. — Notes relatives aux différents travaux de pavement des rues et de restauration des quais de la ville ; 1767. — Souscription de particuliers pour contribuer dans le pavement de la rue de Furnes jusqu'à la séparation entre Houthem et Hondschoote. — Travaux de restauration du quai; 1609. — Projet de construction d'un nouveau cimetière ; 1709.— Mesurage d'une partie de terre nommée l'Ancien-Cimetière, pour servir dans l'acte de permutation avec le sieur Jacques-Josse Coppens; 1772. — Estimation des matériaux provenant de la démolition de la halle aux sayes ; 1750.— Arpentage d'un terrain derrière l'hôtel-de-ville ; 1771. — Projet de conversion en citerne de deux caves de l'hôtel-de-ville; 1784.

III.

CANAUX, WATERINGUES ET MOERES.

DD. 12. (Liasse.) — 4 pièces et 1 cahier de 12 feuillets, papier.

1567-1568. — Projet d'une convention entre le Magistrat d'Hondschoote et le sieur Coobergher, pour la construction d'un nouveau canal allant d'Hondschoote à la Chapelle, lequel sera navigable comme le grand *rinksloet*, et l'établissement d'un chemin de halage et d'un pont. — Compte, rendu par Jean Schipman, de la construction du nouveau canal depuis la Chapelle jusqu'au *Brouckstraet*, allant au nord jusqu'aux Moëres.

DD. 13. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1574-1595. — Information au sujet de la difficulté existant entre les religieux Trinitaires et le Magistrat d'Hondschoote sur plusieurs points et articles relatifs aux wateringues et à l'entretien des canaux de Houckgracht, le Coudekerckegracht, etc.

DD. 14. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1576-1645. — Comptes rendus par Jean de Zuede, Martin Gheerart, Adrien Boeis, Pierre Raes, Charles Venant, Jean Haeuw, Jean de Jonghe, Cornille Van Belle, Antoine Volpaert, Jacques Kieken, Corneille de Boeger, successivement watergraves (gouverneurs ou administrateurs des wateringues) dans le métier de Bergues.

DD. 15. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1598-1624. — Décision du Conseil privé qui confirme le Magistrat de la ville d'Hondschoote dans la possession de la haute, moyenne et basse justice, et la libre navigation du canal commençant au Steendam, à l'extrémité la rue dite Weststraete, passant par Hondschoote et s'étendant jusqu'au pont dit Cruisbrugge; 1598. — Arrêt du Conseil d'Etat du 26 novembre 1624, prescrivant aux habitants de la prévôté, qui prétendaient au droit de décharger des marchandises sur les quais, d'avoir à se conformer à la décision susmentionnée, et de laisser la ville d'Hondschoote en libre possession du droit d'estaple de déchargement sur lesdits quais.

DD. 16. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1621. — Note de ce que le Magistrat d'Hondschoote a payé pour les réparations faites lors de la rupture de l'écluse près de Dunkerque.

DD. 17. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1623-1791. — Ratification par Philippe IV de la convention passée entre la ville et châtellenie de Bergues et Wenceslas Coobergher, agissant au nom des entrepreneurs, au sujet du desséchement des Moëres ; carte figurative; 1623. — Observations présentées par le Magistrat d'Hondschoote et par les propriétaires des censes, fermes et terres adjacentes aux Moëres de la Flandre, contre le projet de desséchement de celles-ci formé par le comte d'Hérouville, concessionnaire; 1767-1791. — Lettres-patentes de Louis XIV portant donation des Moëres en faveur de Colbert et de Louvois; 1669.

DD. 18. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1761-1788. — Etat des travaux à faire dans les wateringues d'Oost-Over.

DD. 19. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1717-1789. — Adjudication du nettoyage, du faucardage et des autres travaux d'entretien de la becque, ainsi que de la construction d'un chemin de hallage.

DD. 20. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1611-1688. — Lettres des archiducs Albert et Isabelle autorisant les bailli et échevins de la ville d'Hondschoote à contraindre les propriétaires de terrains vagues ruinés à les vendre ou céder en bail pour y établir des constructions, afin de repeupler la ville « dont une part sur cinq a été brûlée et ne forme plus qu'un monceau de ruines ; » 28 novembre 1611. — Lettres du roi Louis XIV ordonnant aux propriétaires de plusieurs maisons ruinées et hypothéquées, d'avoir à les rebâtir dans un délai de trois mois ; 18 août 1688.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE EE.

(Affaires militaires, Fortifications.)

I.

RÔLES POUR LA LEVÉE DES TROUPES; RETRANCHEMENTS.

EE. 1. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1576-1785. — Rôles de la milice, ou recensement des jeunes gens qui doivent faire partie de la milice de la ville d'Hondschoote. — Ordonnances du Magistrat de la ville d'Hondschoote prescrivant à tous les jeunes gens âgés de moins de 40 ans de se faire inscrire à l'hôtel-de-ville.

EE. 2. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1731-1789. — Rôles de la taxe mise à la charge des jeunes gens de la ville et juridiction d'Hondschoote pour le paiement des milices de cette ville.

EE. 3. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1693-1790. — Comptes de la taxe mise sur les jeunes gens de la ville et juridiction d'Hondschoote pour le paiement des milices demandées à leur charge.

EE. 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1701-1741. — Engagements volontaires de jeunes gens à la charge des milices à fournir par la ville et juridiction d'Hondschoote.

EE. 5. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1579-1766. — Rôles des pionniers désignés par le Magistrat pour travailler aux travaux de défense du pays; 1579. — Liste des pionniers qui travailleront le long des routes; 1696. — Etats des pionniers fournis par ordre de l'intendant Des Madrys pour le siége du fort de Knocque; 1693. — Etats des pionniers fournis pour travailler aux retranchements près de Dunkerque; 1706.

EE. 6. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1633-1772. — Mémoire sur le nombre et la nature des armes nécessaires pour armer les bourgeois d'Hondschoote; 1633. — Pardon accordé par Louis XIV à Alexandre Vergotte, d'Hondschoote, coupable de désertion; 1761. — Ordre du prince de Robecq pour le désarmement des habitants des campagnes; 1772.

EE. 7. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1690-1690. — Etats des dépenses faites par la ville et juridiction d'Hondschoote pour les retranchements de Rousbrugghe et les fortifications de Bergues.

II.

LOGEMENTS DES TROUPES; CASERNEMENTS.

EE. 8. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1552-1639. — Ordre du duc Emmanuel-Philibert

de Savoie au Magistrat de la châtellenie de Bergues d'avoir à fournir « bon nombre de fourrages à Bourbourg ; » 1552. — Mandement du comte de Mansfelt, gouverneur des Pays-Bas, au Magistrat de la châtellenie de Bergues, pour s'entendre avec ceux de Dunkerque touchant le logement des soldats. — Ordres donnés par l'archiduchesse Isabelle, le maître de camp Philippe de la Torre, l'archiduc Ferdinand et autres aux habitants d'Hondschoote pour le logement des soldats; 1631-1639.

EE. 9. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1571-1610. — Requête présentée au comte de Rœux, gouverneur de la châtellenie de Lille, par les bailli et échevins d'Hondschoote, pour être déchargés des logements militaires; 1571-1574.— Exposé des dettes qu'ont laissées à Hondschoote les deux compagnies du capitaine Théodore Cresia. — Déclaration du capitaine des guides du camp de Son Altesse « que vers le 7 ou le 8 mai 1610, un jeune homme se disant député à Bruges de MM. de la châtellenie de Bergues, a tant fait que les troupes qui étaient à Rexpoede et à Westcappel furent envoyées à Hondschoote ; » 1610.

EE. 10. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1639-1693. — Ordre de Louis XIV au régiment d'infanterie de la reine d'aller loger à Hondschoote ; 1678; -- à trois compagnies du régiment de Furstemberg de se rendre en la même ville; 1693. — « Pied et règlement qu'on observera dans la levée des compagnies d'infanterie wallonne que Son Altesse faict lever présentement ; » 1639.— Règlement suivant lequel les officiers et gens de guerre devront se contenter sans pouvoir prétendre à autre chose; 1644.

EE. 11. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1571-1694. — Etats, notes de débours, quittances de fournitures de vivres aux troupes, et autres pièces relatives aux logements militaires dans la ville et juridiction d'Hondschoote.

EE. 12. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1604-1702. — Etats de logements, déclarations des habitants qui ont logé des soldats, ordonnances de paiement des frais de logement, itinéraires des troupes passant à Hondschoote et y logeant et autres pièces relatives aux logements militaires.

EE. 13. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1604-1705. — Etats et déclarations des logements des soldats, ordonnances de paiement, itinéraires de troupes, et autres pièces relatives aux logements militaires.

EE. 14. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1575-1684. — Relevés de toutes les dépenses et frais faits par la ville d'Hondschoote lors des passages, repassages et logements de troupes. — Etats des logements du régiment lyonnais, entré à Hondschoote le 9 décembre 1677 et parti le 26 février 1678 ; — du régiment de la reine, logé à Hondschoote le 28 mars 1678.

EE. 15. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1684-1712. — Etats des frais supportés par les habitants et la communauté d'Hondschoote par suite du passage et repassage, campements et logements des troupes.

EE. 16. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1575-1712. — Etats des indemnités réclamées par certains habitants d'Hondschoote à l'occasion des pertes qu'ils ont supportées par suite des passages, repassages, campements et logements des troupes envoyées pour garder la frontière; procès-verbaux des expertises faites par suite de ces pertes.

EE. 17. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1693-1715. — Notes et états des chevaux et chariots fournis par la ville et juridiction d'Hondschoote pour le transport de bagages, vivres, minutions, etc., à l'armée de Namur et à Dunkerque.

EE. 18. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1578-1705. — Etats des fournitures de bois, chandelles, fourrages, pain, viande et autres objets, faites par les habitants d'Hondschoote aux troupes en logement ou de passage en cette ville; ordonnances délivrées par le Magistrat pour le paiement de ces frais.

EE. 19. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1570-1692. — Comptes rendus par Jean Schipman, Léon Godschalck, Luc Meeze, Josse Zoete, Charles de Coninck, Nicolas Ruebbens, Jean Plouvyts et Chrétien Schipman, successivement trésoriers de la ville et juridiction d'Hondschoote, des recettes faites pour pourvoir

aux frais de logement et autres occasionnés par le passage et le séjour des troupes à Hondschoote. — Comptes des dons volontaires faits par les bailli, échevins et notables de la ville d'Hondschoote, conformément à la demande de Sa Majesté, pour le logement des troupes et autres nécessités de la guerre ; 1641-1649.

III.

LETTRES DE SAUVEGARDE.

EE. 20. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1580-1674. — Lettres de sauvegarde accordées à la ville d'Hondschoote, par le comte Ernest de Mansfelt, capitaine-général de l'armée de Sa Majesté en Flandre ; 1er février 1580 ; — par Charles de Croy, prince de Chimay ; 15 novembre 1596 ; — aux habitants d'Hondschoote, Stavele et Crombecq, par l'archiduc Albert ; 19 avril 1597. — Sauvegarde accordée aux habitants d'Hondschoote, par Don Juan Domingo de Zuniga et Fonseca, gouverneur des Pays-Bas, moyennant le paiement d'une somme de 10,339 fl. 10 s. 7 d.; 1674.

IV.

CONFRÉRIES.

EE. 21. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1586-1661. — Ordonnances et statuts de la confrérie de Saint-Sébastien établie dans la ville et seigneurie d'Hondschoote, faits par les roi, doyen et dignitaires de ladite confrérie ; 1586. — Comptes rendus par Jacques Haeck, Jacques Van de Casteele et Michel Donaes, en leur qualité de doyens et receveurs de la même confrérie ; 1596-1661.

EE. 22. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1577-1614. — Comptes de la confrérie de Saint-Georges rendus par Nicolas Geertsone, Christophe Martin, Pierre Devos, Jean Zoete, Jean Wattaert, Martin Gheeraerdt, Chrétien Boudencourt, Josse Godschalck, Winoc Ryckewaert, Léon Godschalck, Jean Coppen, Michel Godschalck, Pierre Schipman et Pierre de Visch, successivement doyens de ladite confrérie.

EE. 23. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1624. — Comptes de la confrérie de Sainte-Barbe, rendus par François de Roo, Maillart de Schottelaere, Jacques Colenbuer, Pierre Backelant, Jacques Dagonie, François de Roo, successivement doyens de ladite confrérie. — « La loi ordonne aux *hofman* (président), doyen et administrateurs de la confrérie de Sainte Barbe de tenir toujours trente hommes bien armés de mousquet, fusil ou autre arme, pour être employés au service de la ville, et ce conformément au contenu de leur octroi et privilége. »



Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF.

(Justice, procédures, police.)

I.

JURIDICTION CRIMINELLE DES ÉCHEVINS.

FF. 1. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1560-1590. — Information contre Jean Herwyn, *cipier* (geôlier) de la prison d'Hondschoote, accusé d'avoir favorisé l'évasion de plusieurs détenus contre lesquels des poursuites étaient intentées pour faits de rébellion et d'hérésie. — Sentence prononcée contre Corneille Seghers, Charles de Spriet et Nicolas Lambrecht, pour vol d'un jupon, d'un bonnet rouge et de deux jaquettes : de ce chef, ils sont condamnés à être fustigés et bannis. — Sentence prononcée contre Guillaume Vanden Damme, convaincu d'avoir écrit des lettres diffamatoires contre M. Batten, curé d'Hondschoote.

FF. 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1593. — Informations, par Marc Bardeloos et Jean Geeraert, hommes de fief du perron de Bergues et du bourg de Furnes, dressées à la demande des bailli et échevins d'Hondschoote, sur les faits de pillage de l'église et des chapelles relevés à la charge des soldats français en garnison dans cette dernière ville, pour servir à l'appui des demandes d'indemnités faites par la ville d'Hondschoote contre la châtellenie de Bergues

FF. 3. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1586-1618. — Informations et sentences contre des personnes accusées de superstition et de pratiques de sorcellerie : — Information du bailli en son office contre Marie, femme de Jean Caseau, accusée par François Lebba de pratiques de sorcellerie.

FF. 4. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1574-1772. — Informations dans des procès criminels pour inceste, fréquentation impure, adultère, etc. : — Information préparatoire tenue par les échevins et Keurheers de la seigneurie d'Hondschoote sur le fait du commerce incestueux de Claire, femme de Colin Bocquet, avec Jacques Ruffaut.

FF. 5. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1556-1566. — Registre aux sentences criminelles prononcées par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — 10 février 1556. « Dictum Jooris de Hondt et Jehanne, sa femme, suspects de la nouvelle secte : Vu le procès, information, etc. devant les échevins et Keurheers d'Hondschoote, entre Georges Mattart, bailli, en sa qualité, contre Georges de Hondt et Jeanne, sa femme, et tout vu et examiné, lesdits échevins condamnent lesdits accusés à demander pardon à genoux, avouer qu'ils se repentent de n'avoir pas été à confesse l'année passée, qu'ils ne s'en sont pas abstenus par mé-

pris pour la sainte religion, et, en outre, à aller à confesse le premier dimanche, de ne plus jamais fréquenter les suspects d'hérésie, et de payer l'amende de 40 l. par.»

FF. 6. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1566-1586. — Registre aux sentences criminelles prononcées par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Parce que Antoine Le Pape, né à Chièvres, s'est avisé, par forme de conspiration, avec d'autres ses complices, de s'approcher de cette ville venant de Nieuport, et de dire qu'il y avait de bonnes nouvelles des principaux chefs de la bande des hérétiques, etc., il a été condamné à être conduit par l'officier devant la maison-de-ville et à être exécuté sur une potence par la corde, et, après, son corps mort transporté à la place patibulaire et tous ses biens confisqués. »

FF. 7. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1589-1625. — Registre aux sentences criminelles prononcées par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — Jean Berteloot, fils d'Adrien, convaincu d'avoir logé un nommé Grand-Guillaume, demeurant à Noortwyck, en Angleterre, connu comme messager des réfugiés pour cause des troubles, est condamné de ce chef à être exécuté par la corde.

FF. 8. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1638-1650. — Registre aux sentences criminelles prononcées par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — Sentence prononcée contre François Vanden Sande et Antoinette Seghbroot, convaincus d'avoir ôté des plombs de draps scellés par les experts, et de les avoir attachés à d'autres draps non encore examinés; de ce chef, ils sont condamnés au bannissement perpétuel hors de la ville et seigneurie d'Hondschoote et de tout le pays de Flandre, sous peine d'être pendus.

FF. 9. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1578-1648. — Informations et poursuites dirigées contre des soldats espagnols pour violences, exactions, vols et autres délits commis contre les personnes et les biens des habitants de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — 1579. « Examen de Sébastien Dynt, soldat de la compagnie du capitaine Winterhoofve, en garnison à Furnes, et cinq autres soldats, pour avoir troublé le repos et excité des rumeurs dans la ville d'Hondschoote.»

FF. 10. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1557-1590. — Informations au sujet de procès criminels pour vol : — « Le bailli en son office : contre Marc Vandaele, né à Anvers, Corneille Hans, *alias* Bierman, Charles De Wulf et Jean Van Daele, tous coupeurs de bourse, accusés d'avoir soustrait une bourse avec de l'argent de la poche d'un homme qui jouait certain jeu.»

FF. 11. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1596-1702. — Informations au sujet de procès criminels pour vol : — « Le bailli en son office : contre Jacques Verelst, venu de Hollande, et Michel Veroest, accusés de vol de divers légumes chez Mathieu Anthoine. »

FF. 12. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1713-1761. — Informations au sujet de procès criminels pour vol : — « Le bailli en son office : contre Martin de Duytsche, accusé, conjointement avec un maçon et le domestique des Trinitaires, d'avoir volé des objets mobiliers au couvent des Trinitaires à Hondschoote ; 1723. »

FF. 13. (Liasse.) — 11 dossiers, papier.

1742-1783. — Procès criminels pour vol : — « Contre Jean Volckaert, domestique, pour avoir fait une effraction dans une maisonnette appartenant à Pierre Rion, et avoir forcé le coffre, pris l'argent ainsi que d'autres objets. »

FF. 14. (Liasse.) — 16 dossiers, papier.

1745-1770. — Informations au sujet de procès criminels pour vol : — « Contre des individus restés inconnus, coupables de vols perpétrés à Hondschoote. »

FF. 15. (Liasse.) — 14 dossiers, papier.

1764-1789. — Informations au sujet de procès criminels pour vol : — « Contre Jean Loor, accusé d'avoir volé un jeune cheval dans la pâture de Jean Waeles. »

FF. 16. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1575. — Informations touchant les procès criminels intentés à des ouvriers sayeteurs pour vols et fraudes commis dans la fabrication des draps : — « Jacques Catteel, pour avoir fabriqué la double saye cinq quarts trop courte, contre et en opposition des keures de la ville

d'Hondschoote, est condamné à être exposé au pilori de la ville d'Hondschoote, un écriteau au-dessus de la tête, de onze heures à midi, et confiné pendant douze ans dans la ville et seigneurie d'Hondschoote sans pouvoir en sortir, sous peine d'être fustigé; il lui est interdit pour toujours d'exercer le métier de drapier, et la pièce de drap fabriquée trop courte est confisquée au profit de la ville »; 6 mai 1575.

FF. 17. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1603-1731. — Informations au sujet de procès criminels pour vol avec effraction et pour vagabondage : — « Contre Monique de Baene, d'Houthem, accusée de vol avec effraction commis chez Dominique Sacq où elle était servante, ayant pris des hardes et linge. »

FF. 18. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1554-1590. — Informations touchant des procès criminels pour coups, blessures, homicides et violences: — « Information sur l'homicide commis par Nicolas Op den Hove sur la personne de Barbe, femme d'Alexandre de Cneeck »; 16 août 1554.

FF. 19. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1600-1660. — Informations touchant des procès criminels pour coups et blessures, homicides, violences : — « Vu l'information du procès criminel contre Toussaint Van Aken, convaincu d'avoir blessé volontairement Josse de Plackere, l'avis des échevins est que ledit Toussaint sera conduit par l'officier criminel sur un échafaud, fustigé de verges et banni du pays et comté de Flandre pour six ans. »

FF. 20. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1661-1783. — Informations touchant des procès criminels pour coups et blessures, homicides, violences, etc., mus devant les bailli et échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Information contre Pierre Bellet, accusé d'être le meurtrier d'un soldat de la garnison de Bergues. »

FF. 21. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1624-1632. — Informations et enquêtes au sujet de procès criminels mus devant les bailli et échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — F° 61. « Information sur l'homicide de Rogier Hebbe, d'Houthem, ayant une grande entaille au travers du menton et un coup dans la poitrine. »

FF. 22. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1632-1641. — Informations touchant les procès criminels de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Information contre Mathieu Dukelboudt pour vol d'objets dans la maison de Jean Soete. »

FF. 23. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1641-1663. — Informations au sujet de procès criminels pour coups et blessures, et pour violences exercées sur des personnes : — 1612. « Contre Jean Priem, d'Houthem, auteur de violences commises avec Jean Plaetevoet et Louis Reyns sur Jean de Mol. »

FF. 24. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1578-1788. — Procès-verbaux de visites de cadavres, ordonnées au sujet de procès criminels : — « Information contre Jeanne, épouse de Nicolas de Brée, sur les coups ayant occasionné la mort de Guillemette, épouse de Michel de Codt. »

FF. 25. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1570-1657. — Informations tenues au sujet de procès criminels intentés pour rébellion et résistance contre le Magistrat ou les officiers de la ville d'Hondschoote : — 1570. « Contre Jean Van Nieukerke, pour coups portés à Maillart Colpaert, sergent de l'échevinage, qui le sommait de se rendre devant le lieutenant du souverain bailli de Flandre. »

FF. 26. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1577-1728. — Informations au sujet de procès criminels intentés pour rixes et batailles : — 22 août 1624. « Contre Jean Vervisch, pour coups portés à Adrien Bevelaere dans une rixe au cabaret de l'*Etoile*. »

FF. 27. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1585-1601. — Pièces concernant des procès criminels intentés pour rupture de ban, violation du droit de résidence, incendies, falsification de monnaies, etc.

FF. 28. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1582-1585. — Lettres comminatoires contenant des menaces d'incendier la ville d'Hondschoote si certaine somme d'argent n'est pas déposée dans un endroit désigné, adressées au Magistrat de ladite ville par Nicolas Van Reniere et ses complices.



II.

JURIDICTION GRACIEUSE DES ÉCHEVINS.

FF. 29. — 35 registres, in-folio, papier.

1556-1790. — Registres aux passements généraux contenant tous les actes passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote, tels que : ventes, saisines, procurations, transports, cautionnements, constitutions de rentes, contrats anténuptiaux, attestations, garanties sous serment, prestation de serments, baux : — « Contrat de mariage entre Jérôme Marchiet, demeurant à Saint-Omer, et Marie Van der Tomme, veuve de Nicaise Schipman, demeurant à Hondschoote ; » 16 septembre 1557.

FF. 30. — 6 registres, in-folio, papier.

1557-1629. — Registres contenant les saisines et dessaisines, adhéritements et déshéritements, échanges et rechanges passés devant les échevins et ceurheers de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Philippe De Coninck et Jacqueline, son épouse, ont vendu une maison et héritage au sud de la rue de Furnes à Hondschoote, et en adhéritent l'acheteur Michel Walderge. »

FF. 31. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1592-1608. — Registre contenant les actes de vente de maisons et héritages brûlés (*afgebrande huysen*) dans l'intérieur de la ville et juridiction d'Hondschoote, les actes de transmission à l'amiable, et les adhéritements passés devant les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote : — « Antoine de Decker et Georgine, sa femme, ont vendu à Clément Ogier un héritage brûlé, situé dans la rue de Furnes, à Hondschoote. »

FF. 32. (Registre.) — In-folio, 377 feuillets, papier.

1609-1621. — Registre contenant les actes de vente et d'adhéritement de maisons et héritages brûlés dans la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparut Pierre de Pol, qui reconnut avoir vendu à François Schipman la moitié d'un héritage brûlé situé à Hondschoote, au nord de la rue de la Prairie-du-Moulin (*Meulenbilck straet*) ».

FF. 33. (Registre.) — In-folio, 310 feuillets, papier.

1621-1629. — Registre contenant les actes de vente et d'adhéritement de maisons et héritages brûlés dans la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparut le sieur Guillaume de Coninck, qui reconnut avoir vendu à Henri Van Nieukerke une maison sise à l'est du nouveau pavé ; » 24 novembre 1629.

FF. 34. (Registre.) — In-folio, 321 feuillets, papier.

1630-1642. — Registre contenant les actes de vente et d'adhéritement de maisons et héritages brûlés dans la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparut le sieur Chrétien Schipman, en qualité de liquidateur dans la maison mortuaire de son père, François Schipman, qui reconnut avoir vendu à Vincent Bracque les deux tiers d'une maison située au nord de la rue de Furnes, à Hondschoote. »

FF. 35. (Registre.) — In-folio, 375 feuillets, papier.

1643-1675. — Registre contenant les actes de vente et d'adhéritement de maisons et héritages brûlés dans la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparurent devant les échevins et keurheers de la ville d'Hondschoote, Charles Van den Berghe et Catherine Janssens, sa femme, lesquels ont vendu les trois quarts d'une maison et dépendances, situées à l'ouest de la rue Sud-Ouest à Hondschoote. »

FF. 36 — 27 registres, in-folio, papier.

1675-1790. — Registres contenant les actes d'adhéritement passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparut devant les échevins et keurheers de la ville d'Hondschoote M[e] Dominique Ryckwaert, en sa qualité de curateur de la maison mortuaire de Marguerite Clapsteene, veuve de Corneille Pype, lequel déclare se déshériter en faveur de Jean Vullemeeux d'une maison et dépendances, au nord de la rue de Stavele, à Hondschoote ; » 4 juillet 1678.

FF. 37. — 15 registres, in-folio, papier.

1598-1790. — Registres contenant les actes de création, de constitution, de confirmations de constitutions et de ventes de rentes passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Bernard Vanden Broucke et Corneille, sa femme, reconnaissent être redevables envers Chrétien Vander Vyvere d'une rente de 9 l. par. par an au denier 16. »

FF. 38. — 6 registres, in-folio, papier.

1591-1757. — Registres aux assignements, conte-

nant les désignations de prise de garantie, de caution et d'hypothèque pour la sûreté des rentes, reçus devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote : — « François Schipman, porteur du titre pour M. André Bardeloos, d'une rente de 12 l. par., hypothéquée sur la maison habitée par Forrin, conformément à la lettre passée devant les échevins de la ville d'Hondschoote ; » décembre 1599.

FF. 39. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1571-1586. — Registre contenant les actes de nantissement, tenu en la ville d'Hondschoote : — « Nanti, par Michel Tel et la femme de Charles Crauline, la somme de 24 l.; » 7 octobre 1572.

FF. 40. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, papier.

1640-1655. — Registre contenant les actes de caution et de garantie pour deniers prêtés : — « Comparut Jean Haenot, fermier de l'octroi des eaux-de-vie appartenant à l'église, lequel a mis caution pour le montant de son fermage, qui est de 448 l. par., dans la personne de Jean Vervaillie, lequel comparut en personne et se déclara plège; » 5 janvier 1643.

FF. 41. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1655-1660. — Registre contenant les actes de caution et de garantie pour deniers prêtés : — « Comparut Jacques Van der Cruyce, fermier du droit de vaclage à Leysele et du moulage à Beveren, lequel, pour sûreté de son fermage montant à 1,800 l., a mis pour cautions Jean Terlinck et André Baeteman; » 27 avril 1660.

FF. 42. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier

1644-1653. — Registre aux retraits déclarés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote : — Actum 1er septembre 1672. « Jeanne, la veuve de Corneille Van den Bavière, comme mère de Jean, son fils, mineur, procréé avec Jean Gaillaert, déclare acte de retrait sur une vieille maison et terres situées à Hondschoote, dans la rue du Nord. »

FF. 43. (Registre.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1785-1789. — Registre contenant les déboutements de retrait qui se font conformément à l'art 1er de la 5e rubrique de la coutume de la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Comparut en personne, devant les échevins et keurheers de la ville et juridiction d'Hondschoote, Symphorien-Joseph De Mol, pour et au nom de Marie-Catherine Verschengel, veuve de Jean Moneclaey, lequel a donné à connaître que ladite veuve Moneclaey était devenue propriétaire d'une pâture grasse, grande de quatre mesures, située sous le Oosthouck, par achat du sieur Gérard de Terre, de Dunkerque, fondé de pouvoirs d'Athanase Van den Bavière ; le comparant, pour abréger le retrait, a fait faire les publications selon les coutumes; et nous, échevins, vu la non-comparution d'aucuns, prétendant au droit de retrait, nous les avons déboutés du retrait; » 12 août 1788.

FF. 44. — 32 registres et 51 liasses.

1498-1790. — Actes de partage passés devant les partageurs jurés de la ville, prévôté et juridiction d'Hondschoote, dont les noms suivent : Ghéeraert, Poyt, Kaerles, Claeyssone, Soete, Waghenaere, Jean Gheraerts, Ryckaert, Pauwels, Baerten, Wouters, Schipman, Coppens, Wallins, Battin, Moerloos, Mattaert, de Coninck, Ruebens, Waterleet, Casenazyn, Provengyer, Smidt, Merle, De Weerdt, David, Maze, Sallens, Mestach, Wallens, Plooyts, De Bake, de Keghele, Timmerman, de la Royère, De Visch, Ternynck, Evaert, De Wulf, De Schuttelaere, Notteel, Vander Fosse, Le Roy, Isaacq, Osgier, Verliere, De Croos, Van Robaeys, Buyck, Spilliaert, Van den Bussche, Kaerle, Annycke, Lancsweert, Buyck, Deschodt, Looten, Lancsweert, Annycke, Desmedt, De Bon, de Handschoewerker, Cortelgier, Deman, Matheus, Vermeersch, Davidt, Pronongyer, Delattre, Jeurdeghe, Vertejans, Bulloot, Deleghcr, Herwyn, Toorf, Herriez, De Poorter, De Bil, Vercamer, De Prez, De Keyser, Ghyselen.

FF. 45. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1507-1564. — Comptes de tutelle rendus aux bailli et échevins de la ville, prévôté et juridiction d'Hondschoote, en leur qualité de chefs tuteurs, par les tuteurs des enfants mineurs de : Guillaume Fernats, Jean Piessens, Jean Gotschalc, Jacques Pitren, Thierry Lootens, Jean Van de Weghe, Robert Van Loo, Ingelram Van Poucke, François Bardeloos, Mahieu de Clerck, Guillaume Waelens, Henri Manteel, Jean Manteel et autres.

FF. 46. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1565-1589. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jean-François Berdeloos, Philippe Comyn, Chrétien Venant, André Goewyn, Omer Pouckaert, Jean Schipman, François de Cas, Corneille

Meeuwe, Luc Gheraert, Chrétien Bertier, Sébastien Deecken, Cyprien Fernanck, François Puessen, Jacques Terlynck, Jacques Baert, Maillart Willaert, Winoc Schipman, Jean Willaert, Thierry Schroy et autres.

FF. 47. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1596-1605. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jean Verzweve, Antoine Looten, Henri Nuttens, Jean Zoute, Gérard Helle, Jean Batteel, Charles Van den Poucke, Renault Looten, Olivier Van Hondeghem, François Ghiselen, Gilles de Zaegher, Jean Drapier, Jean Cardoen.

FF 48. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1606-1617. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Charles de Kest, Henri Mitte, Pierre Claeyssoone, Guillaume-Jean Wauters, Sébastien Wauters, Maillart Roeft, Charles Seppen, Antoine Louchart, Pierre de Zouten, Pierre de Telder, François Claeyssoone, Pierre Peels.

FF. 49. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1618-1629. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jean Heulen, Pierre Telder, Simon de la Nef, Corneille Geldinck, Jean Gaultram, Jean Muenynck, Gaspard Van Pradelles, Livien Godschalk, Cyprien Baert, Adrien Vallens, Jean Vanden Borre.

FF. 50. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1630-1635. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Charles Looten, Daniel de Baelde, Jean Looten, Robert Van der Meersch, Gilles de Coninck, Josse Deurendael, Jean Le Vire, Thierry de Waele, Jaspard Leurens, Jean Dupont, Arnould Wellemeens, Jean Franche, Antoine Volpaert.

FF. 51. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1636-1639. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Henri Wauters, Jean Piele, Mahieu Hans, François Battin, Charles Ingelrave, Jean Looten, Pierre Vander Cruyce, François Looten, Jean Billiaert, Georges de Waele, Jean Dupoy, Philippe Bondeschot.

FF. 52. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1640-1642. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jacques Volpaert, Jacques Verhalle, Jean Faly, Henri Wouters, Jean Caelwaert, Louis Kelewaert, Pierre Vander Cruyce, Pierre Van de Walle, André Borrel, Gilles de Coninck, Jean Schipman, Pierre Luucx, Michel Van Doornycke.

FF. 53. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1643-1649. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Guillaume de Zaiere, Victor Pelen, Pierre Gommaere, Jacques Vricx, Jacques Maes, Gilles Van Nieuwkercke, François Buttin, Pierre Vander Cruyce, Pierre Van Borre, Pierre Van Hoorne, Pierre Van Meeris, Marin Cornette.

FF. 54. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1650-1659. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre Wils, Simon Vander Genuchten, Corneille de Hamer, Jacques Van Machtelen, Marc Stappens, Henri Wouters, Jean Outerssuene, Jacques Seette, Marc Stappens, Chrétien de Waele, Vincent Bracque.

FF. 55. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1660-1676. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre Adriaenssen, Chrétien Timmerman, François Pacquel, François de Croock, Antoine Allewyck, Sébastien Timmerman, Charles Taillier, Antoine Halewyck, Jacques Vander Cruyce, Martin Ponfoort, Jean Huyghe, Jacques Arnout, François Gillis.

FF. 56. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1677-1684. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de François Gillis, Gilles de Spot, Antoine de Brock, Pasquier Maroote, Corneille de Poortere, Noël de Visch, Joos Strabant, André Jacobs, André Bouden, Jean Vander Cruyse.

FF. 57. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1685-1689. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Guillaume Heem, Guillaume de Wost, Antoine de Hondt, Pierre Thibaut, Gauthier Walleux, Jean de Schroy, Corneille de Poortere, Pierre Thibaut, Gilles Heem, Antoine Dhondt, Maillart Hameloot, André Jacobs, Jean Lahaye.

FF. 58. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1690-1690. — Comptes de tutelle rendus par les



tuteurs des enfants mineurs de Jacques Van Landeghem, Louis Vergriete, Pieter Van Stavel, Louis Meeschaert, Philippe Meesseman, Guillaume de la Heire, Jacques Rys, Pierre Schelhavre, Mathieu de Lycke, François de Visch, Jean Goudisebus, Jacques de Gans.

FF. 59. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1709-1713. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Philippe de Roo, Jacques Jooris, Michel Ternynck, Jacques Bittebauw, François de Visch, Pierre Hollebeke, Jean du Stoock, Jacques de Cleene, Jacques Caignier, Jean Wauters, Corneille Wallay, Martin Porfoort, François Plouyt, Jean Buycke, Mathieu Chatelet.

FF. 60. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1714-1727. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Hubert de Poorter, Josse Looten, Chrétien de Bavelaere, Victor Louchaert, François Michiels, Ferdinand Haniche, Guillaume Bollaert, Mathieu Waelens, Guillaume Dannoot, Jacques Lemiere.

FF. 61. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1728-1731. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre Hayaert, Jean de Soutter, Mathieu Waeles, Jean de Paepe, Pierre Hayaert, Henri Veullemeux, Pierre Van Rumbeke, Isaac Cornelis, Nicolas Dannoot, Joseph Van den Broucke.

FF. 62. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1732-1735. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jean Bierey, Charles Van Leheingel, Louis Crengel, Jean de Foullet, Gilles Pylyser, Jacques Burggraeve, François de Coorebyter, Pierre Isaacq, François-Antoine Druycke, Norbert, de Hutter, Jacques Gombert.

FF. 63. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1730-1743. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de François de Croos, Nicolas Dannoote, Jean de Paepe, Guillaume Coorebyter, Adrien Snick, François Deschodt, Jean Biery, Pierre Focquemberghe, Henri Pollet, Pierre Hayaert, Henri Pollet, Winoc Fruts, Jacques Dannoot.

FF. 64. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1744-1753. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Jacques de Poorter, Corneille de Poorter, François Nouwe, Josse Descamps, Jean-François Becuwe, Jean-Baptiste Cruypensdaerde, Claude Lebon, Jean Leupe, Paul Hannycke, Henri Pollet.

FF. 65. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1754-1760. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre Cervellé, Martin Caullier, Guillaume Suyt, Paul Denglo, Jean-Baptiste Canney, Jacques-Winoc Dabet, Jean-Baptiste Wangermaen, Vidaste Vander Brugghe.

FF. 66. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1761-1769. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Symphorien Francke, Dominique Sucht, Joseph de Hercke, Vedaste Vander Brigghe, Winoc Daket, Jean-Baptiste de Weert, Jean Augusteyns, Denis Bernier, Pierre Saelen, Pierre-Jacques d'Englo, Josse Looten, Jean-Baptiste Looten, Jacques de Haene.

FF. 67. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1770-1778. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Symphorien Franque, Jean-Baptiste Peellaert, Pierre Saelen, Pierre-Jacques de Wilde, Jean-Baptiste Looten, Jacques Dhondt, Jacques de Snick, Corneille Pylyser, Pierre-Jacques d'Engloo, Jean-Baptiste Andriessens, Jean-Baptiste Duytsche, Jean-Baptiste Looten, Nicolas Didier.

FF. 68. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1779-1784. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre de Snick, Jean-Baptiste Van Graefschepe, Jean-François Looten, Pierre-Saelen, Pierre-Melchior Didier, Martin Vander Voorde, Mathieu-François Claerebout, Philippe-Jacques de Pyper, Jean-Mathieu Lehouck, Henri Lodewyck, Corneille Potfort.

FF. 69. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1785-1790. — Comptes de tutelle rendus par les tuteurs des enfants mineurs de Pierre-Mathieu Baert, Mathieu Clarebout, Pierre-Jean Van Neste, Pierre-Jacques Odoin, Nicolas Didier, Jean Hoogman, Philippe-Jacques de Corte, Corneille-Vidaste de Neve.

FF. 70. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1578-1589. — « Registre des annotations de

tutelles, émancipations de mineurs, garanties des deniers pupillaires par les tuteurs, désignation de tuteurs, tenu par le greffier du comptoir de la table de la garde orphène. »

FF. 71. (Registre.) — In-folio, 325 feuillets, papier.

1628-1677. — « Registre aux annotations de tutelles, émancipations de mineurs, garanties des deniers pupillaires par les tuteurs, désignation de tuteurs, tenu par le greffier du comptoir de la table des orphelins. »

FF. 72. — 12 registres, in-folio, papier.

1711-1790. — Requêtes adressées aux échevins de la ville et prévôté d'Hondschoote, en leur qualité de chefs tuteurs, par les tuteurs de mineurs pour demander l'autorisation de vendre ou d'aliéner les biens de leurs pupilles, de placer des deniers pupillaires, et d'établir tout autre acte concernant leur gestion ou tutelle.

FF. 73. — 8 registres, in-folio, papier.

1677-1790. — Registre concernant l'acceptation et la cessation des fonctions de tuteurs, l'émancipation de mineurs, la prestation de serment des tuteurs, passées devant les échevins de la ville et prévôté d'Hondschoote.

FF. 74. — 27 liasses, papier.

1609-1790. — Comptes de la situation de la communauté (*madelarie rekeningen*) rendus devant les chefs tuteurs de la ville d'Hondschoote, par le survivant des deux époux, usufruitier des biens appartenant aux enfants ou héritiers du premier décédé, savoir : Corneille Loor, Simon de la Neff, Pierre Claeys, Nicolas Thibault, Guillaume Louchart, Josse Cadazyn, Jean de Vos, Georges de Waele, Pierre de Breyne, etc.; 1609-1640; — Jean de Wulf, François Schipman, Michel Vereecke, Jean de Man, Jean Lievin, Pierre Barbier, Pierre Ryckewaert, Nicolas Verstevre, Jacques Van der Weerde, Jacques Provoost, Daniel Martin, Jacques Gillis, Guillaume Heem, Carnouw; 1640-1649 ; — Maillart de Muyster, Louis Verbeke, Barbe Rigot, François Valuwe, François Hucqueel, Antoine Bergof, Henri Wouters, Isabeau de Schodt, Catherine de Backe, Jean Walleux, Marin Cooreman, Corneille Pype, Marie Reubens; 1650-1659; — Robert Musoone, François de Telen, Jean Isaacq, Pierre Sarasyn, Marie de Hollander, Catherine Fronchart, Catherine Van Vuytlaete, Guillaume Hesduvent, Charles de Keghele, Donat Baert, Jean de Hondt, Norbert Plouyts, Chrétien de Keerne, Pasquier Marcoote, Francine Oosten; 1660-1675; — François de Teldere, Jean Peellaert, Corneille Van der Bavière, Jacques-Antoine Van der Cruyce, Laurent Fronchart, André de Moor, Nicolas Letten, Mathieu de Lycke, Jean Timmerman, Nicolas Meulebecque, Jean Isaacq, Pétronille Gryse, Antoine Lanssen ; 1676-1681 : — Françoise de Wale, Louis Caroch, Jean Arnout, Jean de Knoeck, Josse Strabant, Jean Vergriète, Guillaume Reubens, François Boyer, Pétronille Bruneel, Gauthier Walleux, Jean Vander Cruyce, Josse Minne, Michel Spetebroot ; 1682-1684 ; — Jeanne Bruynooghe, Louis Caroch, Jean Arnout, Jean de Knoeck, Josse Strabant, Jean Vergriete, Guillaume Reubens, François Boyer, Pétronille Bruyneel, Gauthier Walleux, Jean Van der Cruyce, Josse Minne, Michel Spillebroot, Louis Meerschaert, Thérèse Coppin, Josse Wouters; 1685-1688; — Marie Acket, Catherine Cornette, Louis Janssens, Louis Leuridan, François Outterseune, François Peellaert, Marie Barbel, Pierre Verbaere, François de Bake, épouse Robert Louchart, Josse Oosten, 1689-1692; — Josse-Ignace Tack, Pétronille Lahaire, Jeanne Collet, Chrétien Van de Walle, Jacquemine de Waele, François Michiels, Pierre Hayaert, Jean Dannoot, Jacques Ryssen, Georges Michiels, Lambert Hermès et Jacques de Duytsch ; 1693-1699 ; — Jean Baert, Charles de la Royère, Marie de Febure, Jean de Croocq, Catherine Van Waterleet, Josse Colier, Pétronille Belain, Anne Verbaere, Pierre Ryssen, Martine Bossaert, Nicolas Lanmory, Pierre Lamotte ; 1700-1702 ; — Jacquemine Patfoort, François Plouits, Jean-Baptiste de Poortere, Pierre Peirs, Antoine Vasseur, Antoine Brunet, Marie-Anne de Back, Antoinette Blanckaert, Jean Buyck, Jeanne-Marie Coppin, Jeanne Ligny, Jacques Matheus, Jean Trousse et autres ; 1703-1707 ; — Pierre Becuyde, Jacques Gossaert, Pierre Cauwel, François Georges, Jeanne-Thérèse Ruyssens, Marie-Anne Boussemaere, Jacquemine Wouters, Jacquemine Bailliu, Thomas Spintelet, Jean-Baptiste Lahaye, Marie van Graefschepe, dame Marie-Catherine De Thiennes ; 1708-1712 ; — Guillaume Lemaire, Christine Verhiele, Chrétien Waeles, François de Bake, Marie-Catherine De Thiennes, Antoine de Schuttelaere, Henri Couché, Jeanne Annart, Pierre Sollier, Pierre Van Oudendyck, Jacques Minge, Jacques de Coustre, Marie Van Bambeke et autres; 1713-1717 ; — Louis de Brouwere, Jean-Baptiste Lecoigne, Pierre Marcheloo, Françoise Lycke, Michel Castaert, Jacques Coulier, Joseph Monstreuil, Jean Van der Horst, Pétronille Brecht, Norbert de Zutter, Richard Oosten, Jean de Clercq, Jacquemin Monnin ; 1717-1720;

— Nicolas Tonnelier, Jacques Braliu, Pétronille Frutsaert, Jacques-François de Hutte, Josse Talk, Marie-Anne de Mons, Omar Van den Broucke, Pierre de Soutter, Marie-Michelle Verpoort, Jean-François Borrye, Pierre Focquembergue, Charles Van Scheingel, Marie-Anne de Witte, Jean Verec, Marie-Anne Minne; 1721-1722; — Jacques Focquemprez, Jean-Patrice Coppens, Marie-Thérèse Obyn, Martin Coulier, Jean-Antoine Buyck, Jacquemine de Hoop, Jean-Baptiste Persyn, Jacques Verleene, André Schipman, François Ameloot, Nicolas Becude, Pétronille Le Roy; 1723-1726; — Marie Wouters, Jean-Baptiste Morreels, Anne Van den Bussche, Marie-Louise Faucomprez, Victor Van der Heyden, Pétronille Verleire, Gilles Pilyser, Anne-Marie Schipman, Jeanne Van der Brigghe, Clara Pierron, François-Xavier de Coornebyter, Jacquemine de Cock; 1727-1729; — Jacques Van den Broucke, Laurent de Soutter, Pasquier Van de Walle, Adrien Snick, Marie-Jeanne de Vos, François de Schodt, Jacques Lefebure, Jeanne-Marie Maes; 1730; — Marie-Thérèse Muls, Jean-Baptiste Dupont, Marie-Anne Hullebrouck, Marie-Catherine Van Arien, Jacques Burchgrave, Jean-François Perrin, Madeleine Caulier, Jacques Van der Brigghe, Martin Dassignies, Anne-Thérèse Lamory, Jacques Dacket, Joseph Vasseur, Jacques Willebrouck, Pierre Bondeele ; 1731-1733 ; — Constantin Franque, Anne Kongeet, Pierre Denys, Marie-Catherine Vernimme, Joseph Van Renterghem, Marie-Pétronille Cally, Martine Walley, Corneille de Poorter, François de Schodt, Dorothée Woomen, Joseph Stercke; 1734-1736 ; — Pétronille de Hutter, Pétronille Victor, Catherine Cornil, Marie-Jeanne Coulier, Pierre-Jacques Leys, Pétronille Lecointe, Dorothée Van Woomen, Dorothée Hannon, Pétronille Coulier, Pierre-Jacques Leys, François Massaert, Laurent Leeman, Pierre-Martin Van Houcke, Anne-Jeanne de Brouckere, Pétronille Lefebure, Pierre-Nicolas Tonnelier; 1737-1741; — Anne-Françoise Van Stavel, Marie-Anne Van Thorre, Antoine Van de Velde, Jean-Baptiste Gossaert, Josse Descamps, Anne-Françoise Van Bambeke, Daniel Darras, Jean Coulier, Laurent de Bavelaere, Paul d'Englo, Henri Pollet et autres; 1742-1745 ; — Victor Louchart, François Victor, Marcelle Lalleman, Jacques Lefebure, Pierre-Jacques Verhiele, Anne Looten, Pétronille-Joseph Socqueel et autres ; 1746-1747 ; — Jeanne de Hollander, Marie-Jeanne Lebleu, Vidaste Van der Brigghe, Marie-Catherine de Danser, Marie-Anne Stercke, Daniel-François Pilyser, Philippe-Isidore Jansseune, Pétronille-Thérèse de Rycke, Dominique Van Lichtervelde, Cécile Provoost; 1748-1752; — François Lefebure, Jeanne-Thérèse de Blonde, Jacques de Poorter, Josse-François-Marie de Poorter, Pétronille Clareboudt, Marie-Anne Bollengier, Jeanne-Françoise de Vos, Jacques-Louis Van der Brigghe, Jean-Baptiste Beazo, Pierre Calloone, Pierre-Jacques d'Englo ; 1753-1761 ; — Isabelle-Clara Patfoort, Philippe-Norbert Coene, messire Denis Bernier, Pierre Vandaele, Isabelle Vandaele, Isabelle Lutsen, Symphorien Daems, Isabelle-Thérèse Van Bambeke, Jean-Baptiste Peellaert, Regina Le Roy, Pétronille Van der Cruyce; 1762-1769 ; — Léopold Provoost, Jean-Baptiste D'Englo, Pierre-Jacques Borre, Jean-Baptiste Lahaye, Louis de Brouwere, Martin Van der Voorde, Marie-Jeanne Odein, Marie-Jacqueline De Blonad, Joseph Anckière, Daniel Daras, Pierre-Alexandre Frutsaert, Françoise Van der Brigghe, Pierre Beke; 1770-1787.

FF. 75. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1698-1790. — Tables alphabétiques et chronologiques des comptes dits *madelarie rekeninghen*, et des comptes de curatelle présentés aux échevins de la ville et prévôté d'Hondschoote.

FF. 76. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1631-1680. — Comptes de curatelle présentés aux échevins de la ville et prévôté d'Hondschoote par Jacques Levier, Isaac Hirieux, Jacques Van der Weerde, Maillard Herwyn, Pierre de Hondt, Jean de Hough, Jean Wouters, Liévin Van Simpel, Adrien de Mets.

FF. 77. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1681-1709. — Comptes de curatelle rendus par Abraham De Buys, Jacques Brunooghe, Charles De la Royère, Jacques-Ignace Mestdach, Jean-Baptiste Becquaert, Mathieu Rouwel, Pierre-François Ternynck, Jean-François Caulier.

FF. 78. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1710-1759. — Comptes de curatelle rendus par Abraham De Buys, Jacques Brunooghe, Norbert Verliere, Joseph Dassignies, François Esquinguet Jean-François Looten, Corneille-Albert Jeurdighe, Jean-Baptiste de Legher, Guillaume Meeus, Alexandre Van Dorzeele, François Lancsweert, Pierre Roere.

FF. 79. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1760-1788. — Comptes de curatelle rendus par Henri de Quidt, Jean Bouwyn, Jean Duytsche, Laurent

Parrein, Jacques Favier, Jean-Baptiste Looten, Louis Troussé, Alexandre de Mol, Philippe Revel, Augustin-Louis Herwyn, Robert Dechamp, François-Xavier Annycke, Madeleine de Schodt, Aldegonde Cools.

FF. 80. — 4 registres, in-folio, papier.

1623-1790. — Registres aux annotations des dettes à la charge des maisons où des curateurs sont établis : — f° 54. « Résumé des dettes à charge de la mortuaire de Charles Inghelram : Colin Maes exige du vendeur la somme de 36 l. 10 s.; 21 juin 1633. »

FF. 81. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1653-1725. — Baux par adjudication publique de biens appartenant à des particuliers, passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote.

FF. 82. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1726-1763. — Ventes et baux, par criée publique, de biens appartenant à des particuliers, passés devant les échevins de la ville d'Hondschoote.

FF. 83. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1764-1779. — Ventes et baux, par criée publique, de biens appartenant à des particuliers, passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote.

FF. 84. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1780-1789. — Ventes et baux, par criée publique, de biens appartenant à des particuliers, passés devant les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote.

FF. 85. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1707-1770. — Registre contenant les requêtes adressées aux échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des meubles, des objets mobiliers, des arbres, etc.

FF. 86 (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1770-1790. — Registre contenant les requêtes adressées aux échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote à l'effet d'obtenir l'autorisation de vendre des meubles, objets mobiliers, etc.

III.

PROCÈS DIVERS SOUTENUS PAR LA VILLE.

FF. 87. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1556. — Convention entre le Magistrat d'Hondschoote et celui du pays de Furnes sur la mise à exécution réciproque des sentences prononcées contre des bourgeois (ceurfrères et ceursœurs) des deux pays.

FF. 88 (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1565. — Exécution de la sentence du Grand-Conseil de Flandre en date du 26 mai 1565, condamnant la prévôté de Saint-Donat à Hondschoote, Pitgam, Esquelbecq, Ledringhem et Houtkerke à contribuer dans les frais de la généralité de la châtellenie de Bergues.

FF. 89. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1567. — Sentence rendue par le Conseil de Flandre à Gand au préjudice du sieur Destieu, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, qui refuse de célébrer la messe basse pour laquelle il jouit des fruits et revenus de six mesures de terre nommées la Cappelnye.

FF. 90. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1587-1595. — Procès entre la ville d'Hondschoote, d'une part, le Magistrat de la châtellenie de Bergues, d'autre part, touchant la part contributive de ladite ville d'Hondschoote dans les impositions de la châtellenie, les impôts sur les vins et les bières, etc.

FF. 91. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1595. — Dépenses faites par les échevins de la ville et seigneurie d'Hondschoote dans la cause qu'ils ont soutenue contre le ministre des Trinitaires et les échevins de la prévôté de Saint-Donat, relativement à la part contributive de la ville dans les frais de construction d'une nouvelle écluse à l'embouchure du canal de Coudekerke.

FF. 92. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1597-1662. — Contestations entre les religieux du couvent des Trinitaires et les bailli, échevins et keurheers de la ville d'Hondschoote, relativement à la possession des dîmes.

FF. 93. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1615-1616 — Pièces de procédure et états des

frais et des dépenses faits par les bailli, échevins et keurheers d'Hondschoote et de la prévôté de Saint-Donat, pour soutenir deux procès devant le Grand-Conseil contre les bourgmestre, échevins et keurheers de la ville et châtellenie de Bergues.

FF. 94. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1624-1625. — Contestation entre la seigneurie de Saint-Donat et la châtellenie de Bergues, relativement au paiement des impositions.

FF. 95. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1624-1660. — Lettres de provision de justice, données aux échevins d'Hondschoote par Philippe IV, roi de Castille, contre Jacques Welsens et Jacques Oosten.

FF. 96. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1625-1664. — Actions et poursuites intentées par les receveurs des impôts à des particuliers pour le recouvrement des sommes dues.

FF. 97. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1633-1665. — Procès intentés au Magistrat de la ville d'Hondschoote par le sieur Pierre de Schilder, pour le paiement d'une somme de 600 l. gros.; — par les enfants d'Adrien Vincent, seigneur de la Barre, pour le paiement d'une rente de 12,000 l.; — par Liévin Van der Meeren et Christophe Van der Vichte, pour le paiement de sommes dues.

FF. 98. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1656-1660. — Procès intentés par la ville d'Hondschoote aux enfants de Steunder pour régularisation des comptes de leur père, receveur de l'impôt du dalder sur chaque tonne de bière; 1656; — à Pierre de Coninck, qui réclame une indemnité pour dommages causés à ses terres; 1660.

FF. 99. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1658-1668. — Procès entre la ville d'Hondschoote, d'une part, et la châtellenie de Bergues, d'autre part, au sujet de la part contributive de ladite ville d'Hondschoote dans les frais de la châtellenie de Bergues.

FF. 100. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1659-1666. — Contestation entre le Magistrat de la ville d'Hondschoote et les Sœurs-Noires de l'hôpital Saint-Jean, touchant la propriété dudit hôpital.

FF. 101. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1664-1669. — Arrêt du Conseil d'Etat portant que les paroisses de la châtellenie de Bergues devront contribuer dans les frais faits pour travaux, et fixant la quote-part à payer par lesdites paroisses dans les transports et aides. — Enquête sur l'état des paroisses de ladite châtellenie, laquelle établit que ces paroisses « ont horriblement souffert pendant la guerre et qu'elles sont réduites à la misère. »

FF. 102. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1696-1699. — Contestation entre les habitants d'Hondschoote et le Magistrat de cette ville, relativement à la communication des comptes de ladite ville et à l'application des impositions.

FF. 103. (Liasse.) — 25 pièces.

1669-1712. — Contestations entre le Magistrat d'Hondschoote, joint à lui le trésorier Jean-Baptiste Hille, et le sieur Vermeersch, receveur du village d'Houthem, relativement à la perception des tailles; le sieur François Rommelaere, receveur des domaines; le sieur Pierre de Landtsheere, receveur, au sujet de la reddition de ses comptes.

FF. 104. (Liasse.) — 1 cahier, papier.

1716. — Mémoire des échevins de la ville d'Hondschoote dans la réclamation faite contre la châtellenie de Bergues, pour obtenir le paiement de la somme de 38,000 l., réclamée comme indemnité des pertes occasionnées par le séjour des troupes.

FF. 105. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1724. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et celui de Bergues, relativement au contrôle des actes; — demande pour qu'un contrôleur soit nommé à Hondschoote.

FF. 106. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1724. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et le corps des meuniers de la ville, relativement au transport des grains du marché que l'on veut imposer aux meuniers.



FF. 107. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1725. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et le receveur du domaine, relativement à la cantine des eaux-de-vie dans ladite ville.

FF. 108. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1757. — Difficulté entre le Magistrat et le curé d'Hondschoote, d'une part, les religieux récollets de la même ville, d'autre part, relativement à l'exécution du contrat passé entre les deux parties, fixant à dix ou douze le nombre des PP. Récollets dont la résidence sera admise à Hondschoote, nombre que lesdits religieux veulent dépasser.

FF. 109. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1757. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et les gens de loi du comté de Wormhoudt, relativement à la juridiction dans les maisons mortuaires de la paroisse de Leffrinckhoucke.

FF. 110. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1761. — Contestation entre le Magistrat de Bergues et celui d'Hondschoote, relativement au paiement de certaines sommes réclamées par cette dernière ville pour logement de troupes.

FF. 111. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1763. — Contestation entre le seigneur haut justicier d'Hondschoote et le Magistrat de cette ville, relativement aux frais à payer pour les procédures criminelles.

FF. 112. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1764. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et le sieur Cavai, bailli de la seigneurie *het ingelshof,* relativement à l'exercice du droit d'écouage des cadavres dans la drève et la ferme de ladite seigneurie.

FF. 113. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1772. — Procès intenté par le bailli contre le sieur Charles Maes, chirurgien-juré à Hondschoote, à cause de la vente de médicaments par lui composés.

FF. 114. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1783. — Contestation entre le Magistrat d'Hondschoote et les échevins de la prévôté de Saint-Donat, relativement à la répartition des impôts sur les vins et les bières dans les deux juridictions.

IV.

EXERCICE DE LA JUSTICE ; POLICE ; PRISONS.

FF. 115. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1665-1724. — Registre contenant les actes de saisie prononcés par les échevins de la ville d'Hondschoote.

FF. 116. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1735. — Registre contenant les actes de saisie prononcés par les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote.

FF. 117. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1618-1782. — Police. — Visites des cheminées; 1618-1690. — Visites des maisons en ruine; 1703. — Visites domiciliaires pour constater la valeur et l'exactitude des poids et mesures; 1715. — Constatation de contraventions aux règlements de police; 1782.

FF. 118. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1782-1786. — Police. — Demandes de plusieurs meuniers tendant à obtenir un délai pour le déplacement de leurs moulins, conformément à l'ordonnance du 26 novembre 1779.

FF. 119. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1784. — Procès verbal d'apposition de scellés, inventaires et procès-verbal de levée des scellés à la maison mortuaire de M. Jean-François-Xavier Annyck, prêtre, ancien suppôt de l'église paroissiale d'Hondschoote.

FF. 120. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1767. — Information sur l'émeute arrivée à Hondschoote au sujet du déchargement de deux bélandriers chargés de grains.

FF. 121. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1702-1774. — Registres aux écrous des prisonniers enfermés dans la prison communale d'Hondschoote pour être dirigés sur d'autres villes.

FF. 122. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1742. — Tarif des médecins, officiers judiciaires et autres personnes appelées en témoignage devant la justice criminelle.

FF. 123. (Registre.) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1653-1685. — Registre contenant des annotations particulières du greffe : — « Le 5 novembre 1654, la veuve Pierre Plets, débet pour une copie de ce qui s'est passé depuis la dernière sentence dans sa cause contre Thomas Coolen. »

FF. 124. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1790. — Mémoire présenté par le Magistrat d'Hondschoote à M. de Hau de Staplande, subdélégué à Bergues, pour lui démontrer la nécessité de conserver les gardes de nuit, et pour indiquer les moyens de subvenir dans la dépense de ce service que ne peut plus supporter la table des pauvres.

V.

PIÈCES DIVERSES; MÉMOIRES, ETC.

FF. 125. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1429-1430. — Rapport et dénombrement fait devant les hommes de fief du Perron de Bergues de la haute, moyenne et basse justice d'Hondschoote, donnée par Mgr le duc de Bourgogne à messire Jean de Hornes, moyennant 8,000 l. par.; — quittance de la somme de 8,000 l., délivrée audit Jean par Gauthier Poulain, receveur général des Flandre, le 22 novembre 1430.

FF. 126. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 scel.

1663. — Lettres de rappel de ban accordées par Philippe IV à Jeanne Fayot, veuve de Guillaume Laetenoot, condamnée par les échevins de la ville d'Hondschoote, le 16 mars 1657, au bannissement de dix ans pour vol de fil.

FF. 127. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 scel.

1670. — Lettres de grâce accordées par Louis XIV à Charles de Vangermain, accusé d'avoir tué Victor Telder, son beau-père, parce que celui-ci maltraitait la mère dudit Charles.

FF. 128. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1670. — Traité sur la justice criminelle, en forme de questionnaire, dressé en vertu de l'ordonnance criminelle du mois d'août 1670, sur la compétence des juges dans les procédures ordinaires et particulières.

FF. 129. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1766-1774. — « Mémoire concernant la composition de la justice à Hondschoote [1]. »

FF. 130. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

Sans date. — Mémoire sur la difficulté existant entre le Magistrat de Furnes et celui d'Hondschoote au sujet de la juridiction sur les villages de Leysele et autres du pays de Furnes, pris à titre d'engagère par la ville d'Hondschoote.

1 Ce mémoire est intéressant à consulter pour l'histoire de la ville d'Hondschoote.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

(Cultes; Instruction et Assistance publique.)

I

ACTES PROVENANT DES PAROISSES, REGISTRES DES NAISSANCES, DES MARIAGES ET DES DÉCÈS AVANT 1789.

GG. 1. (Registre.) — In-quarto, 175 feuillets, papier.

1597-1614. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 25 juin 1608 fut baptisée Marie Zoete, fille de Clément et de Périne Cuucq. »

GG. 2. (Registre.) — In-quarto, 210 feuillets, papier.

1614-1625. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 17 janvier 1620 fut baptisée Jacqueline, fille de Jacques Vercruyce et de Jeanne Weemaers. »

GG. 3. (Registre.) — In-quarto, 190 feuillets, papier.

1625-1633. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 29 mars 1625 fut baptisé Claude, fils de Jean Hierron et de Pétronille Coninck. »

GG. 4. (Registre.) — In-quarto, 150 feuillets, papier.

1633-1638. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1634. Le 3 mai fut baptisée Michelle, fille de Jean de Caestecker et d'Anne Zoete. »

GG. 5. (Registre.) — In-quarto, 157 feuillets, papier.

1638-1644. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 13 mars 1640 est baptisé Pierre, fils de Pierre Verbaere et de Judoce Collaert. »

GG. 6. (Registre.) — In-quarto, 112 feuillets, papier.

1644-1649. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 5 septembre 1646 est baptisée Suzanne, fille de Guilbert Mery et de Marie Annequin. »

GG. 7. (Registre.) — In-quarto, 177 feuillets, papier.

1650-1661. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1650. Le 8 décembre est baptisée Brigitte, fille d'André David et de Marie Annots, conjoints. »

GG. 8. (Registre.) — In-quarto, 193 feuillets, papier.

1661-1673. — Registre contenant les actes de naissances : — « Le 18 septembre 1662 est baptisée Catherine Corneille, fille de Corneille Van den Bavière et de Catherine Telder, conjoints, parrain, Jean Outters, et marraine, Françoise Telder. »

GG. 9. (Registre.) — In-quarto, 135 feuillets, papier.

1673-1682. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1678. Le 6 novembre est baptisé André-

François, fils de Jean-Baptiste Schipman et de Marie Coppin, conjoints ; parrain, Evrard Coppyn, et marraine, Marie-Catherine Meulebecq. »

GG. 10. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1682-1695. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1687. Le 4 février est baptisé Jacques-Benoit, fils de Ferdinand Schadet et de Jacqueline Teerlynck, conjoints. »

GG. 11. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier (1).

1695-1706. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1705. Le 1er juin est baptisé Corneille, fils de Guillaume-Corneille De Poorter et de Jeanne-Thérèse Borgers, conjoints. »

GG. 12. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1727-1737. — Registre contenant les actes de naissances : — « 1730. Le 20 novembre est baptisé Ferdinand-François, fils de Pierre-Jacques De Cock et de Pétronille Parent conjoints. »

GG. 13. (Registre.) — In-quarto, 127 feuillets, papier.

1598-1622. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1613. Le 13 avril ont été matrimonialement unis Charles Schipman et Marie, fille d'André Zayer. »

GG. 14. (Registre.) — In-quarto, 87 feuillets, papier.

1624-1629. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1625. Le 26 juillet ont été matrimonialement unis Josse Godtschalk et Henriette Oosten. »

GG. 15. (Registre.) — In-quarto, 115 feuillets, papier.

1622-1638. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1624. Le 9 janvier ont été matrimonialement unis Josse de Visch et Pétronille Norvaert. »

GG. 16. (Registre.) — In-quarto, 157 feuillets, papier.

1638-1652. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1639. Le 27 février, il y a promesse de mariage entre Carolus de Zayer et Cécile de Hâvre. »

GG. 17. (Registre.) — In-quarto, 158 feuillets, papier.

1652-1671. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1664. Le 24 mai furent matrimonialement unis, après publication des bans, Jean Staelens et Mathilde de Lys. Signé : Rauwel, curé. »

1 Les feuillets 122 à 127 manquent dans ce registre.

GG. 18. (Registre.) — In-quarto, 127 feuillets, papier.

1671-1681. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1676. Le 4 juillet sont matrimonialement unis Charles Verhaeghe et Jeanne Monneman. »

GG. 19. (Registre.) — In-quarto, 156 feuillets, papier.

1682-1693. — Registre contenant les actes de mariages : — « Le 17 août 1684, Charles Wullaert et Catherine Volpaert furent matrimonialement unis. »

GG. 20. (Registre.) — In-quarto, 142 feuillets, papier.

1694-1710. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1697. Le 22 janvier, après publication de bans, ont été matrimonialement unis Jean Verbaere et Pétronille de Rycke. »

GG. 21. (Registre.) — In-quarto, 114 feuillets, papier.

1710-1724. — Registre contenant les actes de mariages : — « 1712. Le 8 avril ont été unis Joachim Caloene et Anne de Man, veuve de Josse Cnudde. »

GG. 22. (Registre.) — In-quarto, 125 feuillets, papier.

1724-1736. — Registre contenant les actes de mariages : — « Le 2 août 1725, après publication des bans, ont été unis Pierre Duyck et Catherine-Thérèse Swynghedau. Signé : Deswaen, desservant à Hondschoote. »

GG. 23. (Registre.) — In-quarto, 115 feuillets, papier.

1665-1681. — Registre contenant les actes de décès : — « Le 29 novembre 1670 est inhumée au cimetière Corneille Janssoone, épouse de Mathieu Haeleman. Signé : Jacques Boereman, curé. »

GG. 24 (Registre.) — In-quarto, 134 feuillets, papier.

1681-1702. — Registre contenant les actes de décès : — « 1683. Le 2 décembre, après avoir reçu les sacrements, est décédé Nicolas Ryckewaert et a été inhumé au cimetière d'Hondschoote. »

GG. 25. (Registre.) — In-quarto, 122 feuillets, papier.

1702-1724. — Registre contenant les actes de décès : — « 1714. Le 21 janvier, munie des sacrements de l'Eglise, est décédée Marie-Anne Stoop, épouse de Jean

Poutier, et inhumée au cimetière commun d'Hondschoote. »

GG. 26. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1724-1736. — Registre contenant les actes de décès : — « 1733. Le 26 novembre est décédée Corneille Neele, épouse de Dominique de Decker, et a été enterrée en l'église. Signé : de Vulder, curé. »

GG. 27. (Registre.) — In-quarto, 107 feuillets, papier.

1726-1736. — Registre contenant les actes de décès : — « 1727. Le 9 mai est décédé Jean-Baptiste-Ferdinand Annycke, et a été enterré au cimetière avec une simple messe. Signé : de Pemele, curé. »

GG. 28. (Liasse.) — 10 cahiers, papier.

1737-1747. — Registres contenant les actes de naissances, mariages et décès : — « 1747. Total des naissances, 111 ; mariages, 24 ; décès, 102. »

GG. 29. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1748-1758. — Registres contenant les actes de naissances, mariages et décès : — « 1758. Le 8 mars, le soussigné vicaire a chanté le petit service pour le repos de Jean-François Brunet, décédé le 25 février à Uxem et y enterré. »

GG. 30. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1759-1769. — Registres contenant les actes de naissances, mariages et décès : — « 1769. Total des naissances, 156 ; des mariages, 35 ; des décès, 129. »

GG. 31. (Liasse.) — 11 cahiers, papier.

1770-1780. — Registres contenant les actes de naissances, mariages et décès : — « 1780. Le 30 septembre a été baptisée Jeanne-Antoinette-Pétronille-Louise Lancsweert, fille légitime de Charles-Boromée-Simon Lancsweert, échevin, natif de cette ville, et de Isabelle-Robertine Van Merbeeck. »

GG. 32. (Liasse.) — 9 cahiers, papier.

1781-1789. — Registres contenant les actes de naissances, mariages et décès : — « 1787. Naissances, 151 ; mariages, 28 ; décès, 105. »

GG. 33. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1731-1759. — Registre contenant les actes de naissances et de décès d'enfants issus d'union illégitime ou de parents pratiquant la religion réformée : — « 1754, 24 octobre, a été baptisée Eugénie-Marie, fille légitime de Roger Bennet, natif d'Aspely, dans le comté de Bedfort, et de demoiselle Sara Pell, native de Dublin, gens mariés de la profession de la religion réformée de l'église anglicane. »

GG. 34. (Liasse.) — 4 petits cahiers, papier.

1715-1792. — Tables des actes de naissances, de mariages et de décès.

GG. 35. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1600-1616. — Etats des âmes, ou catalogue des personnes confessées pendant le temps pascal : — « Année 1600, 2625 ; 1603, 2675 ; 1604, 2900 ; 1605, 2925 ; 1608, 2700 ; 1611, 2700 ; 1615, 2075 ; 1616, 2175.

II.

CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER : COMPTES ET PIÈCES DIVERSES.

GG. 36. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1540-1551. — Comptes rendus par Jaspard Bardeloos, Denis-Adam-François Schipman, François Batten et Jean Scroy, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1546. « Payé à Jean Rebat, pour un nouveau tabernacle dans l'église, 60 l. »

GG. 37. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1552-1570. — Comptes rendus par Jean Vasseur, Jacques Godtschalck et Pierre Vasseur, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1563. « Payé à Pierre David, pour livraison de drap de soie, linge et autres objets qu'il a livrés à l'église, 188 l. 3 s. »

GG. 38. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1570-1593. — Comptes rendus par Luc Meese, Jean Wils, Adrien Bardeloos, Charles de Conynck, Pierre Bardeloos, Josse Oosten, Gauthier Wallens et Michel Coolen,

successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1584. « Payé à Toussaint Le Dieu, horloger, pour réparation à l'horloge, 48 l. par. »

GG. 39. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1594-1600. — Comptes rendus par Jean Coppin, Daniel de Kest, Jean Wouters et Martin Gheeraerts, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1595. « Payé à Philippe Pulle-Mulle, pour la livraison d'une nouvelle couverture sur la petite cloche et les réparations au toit de la grande cloche, 7 l. »

GG. 40. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1601-1613. — Comptes rendus par Léon Godtschalck, Jean Coppin, Gauthier Prels, Charles Venant, Pierre Visch et Jean Plouyts, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1610. « Payé à Marc N..., peintre à Furnes, pour avoir peint les deux bannières aux deux côtés de l'image de la Sainte-Vierge, et à côté du tabernacle, sur une face, l'image de saint Vaast, 108 l. »

GG. 41. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1615-1619. — Comptes rendus par Michel Godtschalck, Jean Schelliaert et François Schipman, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1615. « Payé à Jean Verbore, pour un instrument appelé le *double fagot*, pour jouer la basse continue dans l'église, 24 l. » — 1617. « Somme totale des dépenses, 8,303 l. 17 s. 10 d.; recette, 4,298 l. 12 s. 6 d. »

GG. 42. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1621-1630. — Comptes rendus par Henri Wouters, Guillaume de Conynck, Michel de Coninck, Josse Godtschalck, Chrétien Ryckewaert et Chrétien Allewyck, successivement marguilliers et receveurs de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1623. « Payé à Jean Bakelaere, pour avoir veillé pendant trois nuits dans l'église quand les cloisons du clocher étaient démolies, 4 l. 3 s.; — payé à Antoine Annoye, pour avoir nettoyé les orgues, réparé les soufflets et accordé l'instrument, 128 l.; — pour livraison de tout le bois nécessaire à la construction du portail à l'ouest de l'église, 360 l. »

GG. 43. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1631-1636. — Comptes rendus par Chrétien Schipman, Georges Godtschalck, Jean Batten, Jacques Coolen et Pierre Wiers, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1634. « A Augustin Marichal, charpentier, et Jacques Bor pour avoir monté la grande cloche, 3 l.; au même, pour la façon du bois pour les nouvelles cloches, 18 l. »

GG. 44. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1637-1642. — Comptes rendus par Guillaume de Coninck, Pierre Tack et Georges Blomme, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1638. « Recette, 3,394 l. 9 s.; dépense, 2,012 l. 15 s. »

GG. 45. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1643-1659. — Comptes rendus par Jacques Coolenbus, François de Croock, Gilles de Weerdt et Josse Strabant, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1643. « Payé à Jean Blanckaert, pour avoir maintenu l'ordre parmi les enfants pendant le sermon pendant un an, 24 l. »

GG. 46. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1661-1675. — Comptes rendus par Michel Blomme, Jacques Schipman, Josse Tack, François de Bake, Jacques Van de Casteele, Abraham de Buys, Jean Merlebeke, François Schipman et Jean de Jonghe, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1667. « A Michel Wallaert, pour avoir été à Ypres chercher les ornements qui y avaient été cachés, 12 l. »

GG. 47. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1675-1684. — Comptes rendus par Jean Staessens, Josse Tack, Jean-Baptiste Schaepmeester, Jean Blavoet, Abraham de Buys et Norbert Louchaert, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1675. « A la veuve Ryckwaert pour fourniture de buis le dimanche des Rameaux, 30 s.; — à Arnoult Bockkejanssen, menuisier, pour réparations faites à une armoire au jubé, 18 l. »

GG. 48. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1689-1699. — Comptes rendus par Jean-Baptiste Ternynck, Jean-Baptiste de La Royère, Jean-Baptiste Van der Horst et Richard Oosten, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1693. « Recette, 8,862 l. 12 s. 6 d.; dépense, 7,758 l. 16 s. 6 d. »

GG. 49. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1700-1714. — Comptes rendus par Pierre Cauwel, Jean Fermyn, François de Zoutter, Pierre d'Haecq, Ignace Tack, François Esquinget et Corneille Cools, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1711. « A Josse de Wilde, pour livraison de 1,500 ardoises, 84 l. 8 s. »

GG. 50. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1715-1729. — Comptes rendus par Chrétien Letein, François Logier, Josse Descamps, Augustin Vermees, Michel Puertolas, Jacques Jacquemyn et François Looten, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1728. « Paiement fait à Antoine Paesschezone, couvreur, pour réparations à la toiture de l'église. »

GG. 51. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1730-1740. — Comptes rendus par Louis Van Doorzeele, Martin Coulier, Jacques Jacquemyn et François Looten, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote : — 1728. « A Antoine Modewyck, de Bergues, pour avoir examiné les orgues, 105 l. 12 s. »

GG. 52. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1748-1784. — Comptes rendus par Jean-Baptiste Legher, Jean-François Looten et Simphorien-Martin Sapelier, successivement marguilliers et receveurs des biens et revenus de l'église paroissiale d'Hondschoote.

GG. 53. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1528-1577. — Comptes de la recette de l'imposition établie sur la fabrique des sayes par les drapiers, en vertu du statut particulier fait par eux en date du 20 août 1500, le produit de laquelle sera employé à la rétribution des heures canoniales qui se chantent journellement dans l'église d'Hondschoote. Ces comptes sont rendus par Martin Pierrin, Laurent Meeuwe, Jean Bardeloos, François Decas, Guillaume Vasseur, Jaspar Bardeloos, Georges Witsone, Guillaume Louchart, Jean Schrynkeler, Jacques Oosten, Pierre Van der Eecke, François Godschalck, Jacques Puessens et Nicolas Looten : — 1540. « Recette, 1,570 l. 19 s.; — 1567 : recette, 161 l. 15 s. »

GG. 54. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1538-1686. — Comptes de Josse Tack et autres, receveurs du droit perçu sur les sayes faites, emballées et envoyées au dehors, au profit de l'église d'Hondschoote, en vertu d'octrois accordés par le roi Philippe II : — 1592. La recette est de : 923 l. 17 s.; la dépense de : 677 l. 4 s.— 1686. Recette, 4,284 l. 4 s. 15 d.; dépense, 108 l.

GG. 55. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1578-1659. — Comptes rendus par Antoine Vasseur, Winoc Schipman, Jacques Dauche, François Schipman, François Bertins, Pierre de Seghere, Jean Louchart, Laurent Meunie, Guillaume Brotsaert, Mathieu Looten, Martin Bay, Martin Batten, Ghislain Wagenaer, Jean de Visch, Michel de Laincter, Antoine Tassche, Olivier de Pippe, Michel Venant, François Batten, François Vertejans et Jean Blomme, en leur qualité de receveurs des biens attachés à l'autel Saint-Nicolas, dans l'église d'Hondschoote : — 1614. Recette, 376 l. 19 s. 6 d.; dépense, 886 l. 6 s. 10 d.

GG. 56. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1639-1747. — Comptes rendus par Philippe Verbaere, Léonore Plouyts, Jean-François Annycke, Pierre Vandaele et Pierre-Louis Schadet, en leur qualité de receveurs des biens attachés à la chapelle de la Sainte-Croix, érigée dans l'église d'Hondschoote : — 1639. Recette, 1,411 l. 4 s.; dépense, 1,378 l. 1 s. 6 d. — 1747. Recette, 5,185 l. 17 s. 8 d.; dépense, 4,217 l. 18 s. 4 d.

GG. 57. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1749-1789. — Comptes des biens attachés à la chapelle du Saint-Rosaire, érigée dans l'église d'Hondschoote, rendus par Guillaume Meeus, Isabelle Hoecke, Josse de Bil et Laurent Vercamer : — 1767. Recette, 2,020 l. 7 s.; dépense, 2,222 l. 16 s.

GG. 58. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1759-1768. — Comptes des biens attachés à la chapelle de Notre-Dame de Hal, érigée dans l'église d'Hond-

schoote, rendus par Martin Duytsche et Jean-Jacques Ghyselen : — 1759. Recette, 403 l. 2 s.; dépense, 187 l. 10 s.

GG. 59. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1775. — Comptes des biens attachés à la chapelle du Marché-aux-Chevaux, à Hondschoote, rendus par François de Coorebyter : — 1775. Recette, 28 l. 16 s.

GG. 60. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1771-1774. — Comptes des biens attachés à la chapelle de Notre-Dame des Remèdes, dite *Boerenhols capelleken*, rendus par Jean-Baptiste de Leghere : — Recette : 1772, 13 l. 4 s.; 1773, 28 l. 8 s.; 1774, 27 l. 2 s.

GG. 61. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1785. — Comptes de Charles Lancsweert et Antoine de Candt, administrateurs des confréries de Saint-Sébastien, Sainte-Barbe, Sainte-Elisabeth, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas, à Hondschoote : — 1785. Recette, 175 l. 3 s. 9 d.

GG. 62. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1415-1428. — Registre terrier des rentes appartenant à l'église d'Hondschoote, examiné et renouvelé en 1415 par les sieurs Nicolas Perlevyn et Eucher Brunynck, curés, et Jean de Neve, marguillier.

GG. 63. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier.

1529. — Registre terrier des rentes appartenant à l'église d'Hondschoote, assignées sur des terres situées dans la ville et juridiction d'Hondschoote

GG. 64. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1675-1790. — Cahier contenant les locations des terres appartenant à l'église d'Hondschoote, pour un terme de trois ans ; 1675. — Location, par adjudication publique, de biens appartenant à l'église, des chaises et d'autres sources de revenus ; 1753-1790.

GG. 65. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1622-1680. — Déclaration par Jean-Baptiste Scheepmeestre, receveur et marguillier de l'église d'Hondschoote, des biens appartenant à ladite église, pour satisfaire aux ordres de M. Le Boistel de Chatignonville, intendant de Flandre ; 1680. — Inventaire des joyaux, argent, draps d'or, damas, velours, habits de soie, linge, livres et autres objets appartenant à l'église d'Hondschoote, fait à la requête du sieur Jean Stroobant, curé, François de Hurter et Jacques Van Waterleet, échevins, et Chrétien Ryckewaert, marguillier ; 1622-1623.— Ordonnance épiscopale émanant du siége d'Ypres, qui statue que désormais la reddition des comptes tant des revenus de l'église que de la mense des pauvres, devra se faire, comme cela se faisait toujours auparavant, dans l'église, et non dans la maison-de-ville, en présence de deux curés et de deux personnes notables de la paroisse ; l'ordonnance statue que, dans la formation des comptes, l'on séparera bien les revenus de l'église de ceux des pauvres en assignant à chacun ce qui lui revient, afin que si, par le malheur des temps, les titres venaient à se perdre, l'on reconnût par les comptes ce qui appartient à l'église et ce qui appartient aux pauvres ; 18 juillet 1622.

GG. 66. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1594-1626. — Comptes de la confrérie de Notre-Dame de la Brouckstraete, rendus par Pasquier de Clercq, Roger Van Gryspen, Thierry Scroy, André Hans, Jean Godschalcq, Bauduin Hente, Mathieu Donaes, Richard Ternynck, André Ternynck, Pierre Cornilzone, Maillart de Quekere, en leur qualité de doyens de ladite confrérie : — 1621 : Recette, 393 l. 3 s.; dépense, 581 l. 12 s.

GG. 67. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1544-1787. — Comptes de la confrérie du Saint-Sacrement érigée en l'église d'Hondschoote, rendus par Jean Budaert, Auguste Vermees, Pierre Morel, Norbert Louchart, Pierre Vandaele et Pierre-Louis Schadet : — 1756. Recette, 2,305 l. 7 s. 8 d.; dépense, 1,744 l. 6 s. 6 d.

GG. 68. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1756-1783. — Comptes de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs érigée dans l'église d'Hondschoote, rendus par Guillaume Meeus et Josse De Bil : — 1777. Recette, 2,224 l. 18 s. 4 d.; dépense, 994 l. 2 s.

GG. 69. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1720-1769. — Notes sur les dîmes en nature dites *ovaeltienden* appartenant au sieur de Keerle, curé d'Hondschoote. — Extrait des « cops » de grains dressés pour établir ces dîmes.



GG. 70. (Liasse.) — 17 pièces dont 8 parchemin; 1 petit scel.

1285-1763. — Réunion de supérieurs ecclésiastiques tenue dans le but de terminer un différend existant entre les religieux et les curés de la paroisse d'Hondschoote, relativement aux oblations et à la possession des dîmes; 1285. — Convention entre les échevins et keurheers de la ville et seigneurie d'Hondschoote, d'une part, le ministre des Trinitaires, d'autre part, portant que ce dernier paiera pour une fois la somme de 10 l. gros pour réparations à l'église paroissiale d'Hondschoote, brûlée pendant les derniers troubles; 1594. — Difficultés entre les Trinitaires et le bailli d'Hondschoote, sur les amendes encourues pour l'entretien des chemins; 1763. — Copie des lettres de Gui, comte de Flandre, autorisant les Trinitaires d'Hondschoote à conserver les biens qu'ils ont acquis « sans le congiet de nostre chière dame et mère et le nostre et sans nostre assent »; 1294. — Convention entre les Trinitaires du Clervivier d'Hondschoote et le Magistrat, pour le bail emphythéotique d'une partie de terre de 1 mesure 1/2; 1593. — Règlement concernant les différents fonctionnaires de l'église d'Hondschoote, arrêté entre Arnould de Hornes, seigneur d'Hondschoote, les bailli et échevins et les notables de cette ville; 24 juin 1501. — Lettres d'amortissement accordées par Nicaise Hanneron, commis par l'archiduc d'Autriche, comte de Flandre, à l'église d'Hondschoote, touchant l'acquisition d'une cense et de plusieurs terres situées à Hondschoote, près de la chaussée; 27 septembre 1516.

GG. 71. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1594-1769. — Information tenue sur le conflit arrivé dans l'église d'Hondschoote entre le curé Stroobant, célébrant la messe, et le R. P. provincial de l'ordre de Saint-François qui se disposait à prêcher; 1594. — Lettre de l'évêque d'Ypres divisant la ville d'Hondschoote en deux juridictions ecclésiastiques, juridiction Est et juridiction Ouest, « pour éviter les scandales résultant notamment de la confusion du service de la cure »; 10 janvier 1617. — Points déterminés par l'évêque d'Ypres au fait des honoraires des services funèbres à Hondschoote; 1618. — Convention entre le sieur Joseph de Wulf, prêtre, et le Magistrat de Hondschoote, au sujet des honoraires dudit sieur de Wulf; 1679. — Règlement arrêté entre l'évêque d'Ypres et le Magistrat d'Hondschoote pour l'administration des biens de l'église; 1642. — Proposition par le sieur Coppens de faire déplacer à ses frais le banc de communion; 1769. — Demande de la place d'épistolaire dans l'église d'Hondschoote par le sieur Joseph Oysel, prêtre; 1617.

III.

RELIGION RÉFORMÉE; TROUBLES RELIGIEUX.

GG. 72. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1564-1587. — Poursuites, informations, interrogatoires subis par les accusés dans les procès criminels relativement aux troubles religieux du XVIe siècle, jugés par les échevins de la ville et juridiction d'Hondschoote contre: Thierry Scroy, condamné à l'amende honorable; Charles Blaere, condamné à l'amende honorable; Roger Gokelaere et Jean Pollet, condamnés à être fustigés et bannis pour 50 ans du pays de Flandre; Philippe Daenes, condamné à l'amende honorable; Pierre Lau, condamné à l'amende honorable et au bannissement; Jacques Van der Buchave et Jacques Scroy, condamnés à l'amende honorable; Bernard de Wachtere, Pierre de Lanoote, Charles Blaere, condamnés à l'amende honorable; Guillaume Van den Bussche, condamné à être exécuté par le glaive; Jean Oudart, Guillaume Van den Dame, condamnés à être exécutés par le glaive; Jacques de Decker, *alias* Hondol, condamné à être roué vif; Chrétien de Caestecker, condamné à l'amende honorable; Martin Ghyselen, condamné à l'amende honorable. — Informations contre Jean Herrewyn, cépier, complice de l'évasion de prisonniers; Lambert Van Loo, accusé du meurtre du curé d'Hondschoote, commis lors des troubles religieux. — Interrogatoires de témoins dans l'information au sujet de l'assassinat du curé d'Hondschoote, commis le 26 janvier 1567.

GG. 73. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1567-1588. — Ordonnance du Conseil de Flandre portant que les poursuites dirigées contre les anabaptistes devront être poussées avec vigueur; 4 février 1588. — Ordre de poursuites contre Nicolas Gillis, anabaptiste; contre Pierre Spimingneul; 1er avril 1573. — Ordre des commissaires Pierre Le Cocq et Liévin Snouck signifiant aux bailli et échevins de la ville d'Hondschoote l'ordre de procéder en justice contre les hérétiques, de les punir selon les ordonnances du Roi, et de chercher à les convertir avant l'exécution; 27 mars 1567.

GG. 74. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1580. — Lettres de pardon accordées par Alexandre Farnèse, duc de Parme, à la ville d'Hondschoote, pour la part qu'elle a prise aux troubles religieux qui ont éclaté dans la Flandre.

IV.

INSTRUCTION PUBLIQUE ; ÉCOLES ; SOCIÉTÉS DE RHÉTORIQUE.

GG. 75. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1716-1769. — Lettre de Guillaume, évêque d'Ypres, demandant un secours pour la construction d'un séminaire ; 1755. — Mémoire sur le nombre des écoles existant dans la ville d'Hondschoote pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes ; 1716. — Lettre relative à la suppression des petits collèges, désignant ceux qui seront maintenus et ceux qui seront réduits à l'état de pédagogies ; 1769.

GG. 76. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1753-1755. — Ordonnance de l'intendant Le Boistel de Châtignonville qui interdit aux chirurgiens de la ville d'Hondschoote le droit de conférer la maîtrise, et qui prescrit que les aspirants devront être examinés par les chirurgiens de Bergues. — Pièces relatives à l'exécution de cette ordonnance.

GG. 77. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1621-1773. — Comptes de la confrérie de rhétorique, rendus par François Gilles, Pierre Tristram, Pasquier Van der Weerde, Josse de Rycke, Jacques Pollyn, Jean Compère, Pierre Walleux, Jacques Mentioen, Pierre de Hollandere, François Van de Zande, Jean Zoete, successivement doyens de ladite confrérie.

V.

ASSISTANCE PUBLIQUE ; BIENS DES PAUVRES.

GG. 78. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1527-1535. — Comptes de Jean de Rat, Jean Piersoone et Jean Bardeloos, successivement receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1534. Recette totale, 2,384 l. 1 s. 7 d. ; dépense, 2,718 l. 5 s. 11 d. »

GG. 79. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1536-1549. — Comptes d'Olivier de Cas, Jean Bardeloos et Jean Manteel, successivement receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « Payé par le receveur jusqu'au 25 avril 1546, pour les pauvres bourgeois pendant les nécessités de la peste, comme le conste le registre aux secours de la peste, 1,502 l. 9 s. »

GG. 80. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1549-1560. — Comptes de Jean Branctacq, Jean Bardeloos, Luc Gheeraert et Henri Outters, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1560. Recette, 6,334 l. 2 s. 1 d. ; dépense, 3,224 l. 2 s. 7 d. »

GG. 81. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1561-1571. — Comptes de François Puessen et Luc Gheeraert, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « Payé à Augustin du Solm, charpentier, pour réparations aux bancs du marché au poisson, 13 l. 10 s. »

GG. 82. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1572-1584. — Comptes d'Olivier Schipman, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1583. Chapitre II, entretien de divers pauvres, 1,395 l. 6 s. »

GG. 83. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1585-1592. — Comptes de Léon Puessen, Georges de Houck et Georges Coppens, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1587. Recette, 1,671 l. 6 s. 6 d. ; dépense, 1,326 l. 7 s. 4 d. »

GG. 84. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1593-1600. — Comptes de François Schipman, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1600. Payé pour les chapeaux de l'amman et des sergents qu'ils reçoivent tous les ans à Pâques, 18 l. »

GG. 85. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1601-1609. — Comptes de François Schipman,

receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1609. Recette, 2,665 l.; dépense, 5,723 l. 13 s. 6 d. » — « Payé à Jean Passion, chirurgien de cette ville, pour ses médicaments dans le traitement d'Arnoult Van Dooren, Marie Mormentin et autres, 144 l. »

GG. 86. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1610-1622. — Comptes de Chrétien Schipman, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1622. Recette, 7,332 l. 1 s. 6 d.; dépense, 5,778 l. 6 s. 10 d. »

GG. 87. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1624-1628. — Comptes de Jacques Coppens et Pierre Wils, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1628. A François Semp, pour un veau distribué aux pauvres la veille de Pâques, légué par testament de Jacques Lefebvre, 9 l. »

GG. 88. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1629-1639. — Comptes de Pierre de Caestecker, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1630. Payé à Corneille Ryckewaert pour fourniture de chaussures aux pauvres, 440 l. par. »

GG. 89. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1640-1645. — Comptes de Josse Scroy et Georges Blomme, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1640. Recette, 13,032 l. 10 s.; dépense, 12,858 l. 18 s. »

GG. 90. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646-1652. — Comptes de François de Telder, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1646. Recette, 4,425 l. 11 s. 2 d.; dépense, 6,098 l 7 s. 6 d. »

GG. 91. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1653-1656. — Comptes d'Adrien de Bouvere, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « Pour l'anniversaire de Jean Oosten, célébré la veille de la fête Dieu : aux suppôts de l'église, 4 l. »

GG. 92. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1659-1668. — Comptes de Valentin Martin, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1668. Recette, 9,554 l. 10 s. 4 d.; dépense, 7,341 l. 18 s. 2 d. »

GG. 93. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1671-1676. — Comptes de Michel Blomme, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1676. Recette, 12,801 l. 1 s. 11 d.; dépense, 12,286 l. 5 s. »

GG. 94. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1676-1686. — Comptes de Michel Blomme, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1686. Payé à sieur et maître Jacques Boereman, curé de cette paroisse, pour le cours d'une rente appartenant à la presbiterie, 3 l. 3 s. 8 d. »

GG. 95. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1686-1693. — Comptes de Pierre Van Huele, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1691. Recette, 10,797 l. 6 s. 3 d.; dépense, 10,820 l. 9 s. 1 d. »

GG. 96. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1693-1702. — Comptes de Pierre Van Huele, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1702. Recette, 9,214 l. 8 s. 2 d.; dépense, 11,415 l. 6 s. 7 d. »

GG. 97. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1705-1720. — Comptes de François de Croos et Théodore-Philippe de Pevele, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1720. Payé à Corneille Pyllyser pour livraison de 800 fagots pour la provision des pauvres, 108 l. 16 s. »

GG. 98. (Liasse.) — 4 cahiers, papier.

1728-1736. — Comptes de Jean-François Annycke, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « Recette, 18,435 l. 5 s. 6 d.; dépense, 20,381 l. 13 s. 4 d. »

GG. 99. (Liasse.) — 5 cahiers de 90 feuillets.

1730-1748. — Comptes de Jean-François Annycke et François Lancsweert, receveurs des biens des pauvres



de la ville d'Hondschoote : — « 1748. Chapitre XVII : la recette des terres monte à 1,553 l. 12 s. 8 d. »

GG. 100. (Liasse.) — 6 cahiers, papier.

1749-1762. — Comptes de François Lancsweert, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1762. Recette, 20,690 l. 7 s. 4 d.; dépense, 21,652 l. 12 s. 11 d. »

GG. 101. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1764-1774. — Comptes de Pierre-Louis Schadet, Louis-François Coorebyter, Symphorien Sapelier, Maximilien Laurent Vercamer, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1774. Recette, 22,525 l. 7 s. 10 d.; dépense, 26,793 l. 17 s. 8 d. »

GG. 102. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1776-1784. — Comptes de Gratien-Joseph de Poorter, Marcel Jossaert, François Belle, Josse-Liévin de Bil et Jacques de la Hoef, receveurs des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1778. Payé à Ph. Rovillon, pour avoir fait la quête chez les Pères pendant vingt et un mois, 70 l. »

GG. 103. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1786-1790. — Comptes de Pierre-Antoine Herwyn, receveur des biens des pauvres de la ville d'Hondschoote : — « 1788. Chapitre VI : dépense pour l'acquisition de chaussures, étoffes, toiles et réparations de vêtements des pauvres, 2,320 l. 17 s. 6 d. »

GG. 104. (Registre.) — In-folio, papier.

1630-1790. — Chassereaux des biens meubles et immeubles, rentes et autres revenus des pauvres de la ville et juridiction d'Hondschoote, renouvelés conformément aux anciens registres, savoir : le plus ancien registre, renouvelé par Paul Ghyselen, le 16 août 1520; le second, commencé par Lucas Meeze, le 4 juin 1588; le troisième, par Jean Schipman, le 10 juin 1592.

GG. 105. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1620-1680. — Déclaration par le sieur Blomme, receveur des pauvres, de toutes les terres, maisons et rentes appartenant aux pauvres de la ville et juridiction d'Hondschoote, conformément aux ordres du Roi, envoyés par l'intendant Des Madrys. — Différend entre le Magistrat d'Hondschoote, représentant les pauvres de ladite ville, et le receveur des domaines, concernant le droit d'amortissement réclamé à cause d'une ferme occupée par un sieur Wulleman; 1754. — Arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement au greffe des lettres-patentes du Roi du 2 mai 1747, confirmant dans la possession de leurs biens les abbesse et religieuses du nouveau cloître de Bergues; 1747. — Règlement pour l'administration des pauvres, arrêté par le Magistrat de la ville d'Hondschoote; 1772.

GG. 106. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1723-1753. — Baux et fermes des terres et propriétés immeubles appartenant aux pauvres de la ville et juridiction d'Hondschoote.

GG. 107. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, papier.

1745-1866. — Registre des placements des pauvres de la ville et juridiction d'Hondschoote : — « Le 18 août, Jean Spenteleet a accepté de soigner pendant un an Pétronille Van den Bussche pour 12 l. »

GG. 108. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1745. — Registre aux recettes des biens et revenus des pauvres de la ville d'Hondschoote, tenu par François Lancsweert, receveur desdits pauvres.

GG. 109. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1757-1790. — Registre de recette des rentes appartenant aux pauvres de la ville d'Hondschoote.

GG. 110. (Registre.) — In-folio, 306 feuillets, papier.

1766-1785. — Agenda de la recette des biens et revenus des pauvres de la ville d'Hondschoote, tenu par Louis-François Bernard, receveur desdits biens. »

GG. 111. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1785-1791. — Renouvellement des registres de tous les quêteurs des pauvres de la ville et juridiction d'Hondschoote nommés pour un an par les administrateurs des pauvres, conformément à la coutume de la ville.

GG. 112. (Registre.) — In-quarto, 171 feuillets, papier.

1669. — Registre contenant les noms des personnes qui ont exercé les fonctions d'administrateurs des pauvres de la ville et seigneurie d'Hondschoote, et l'an-



notation des objets d'habillement, de chauffage et de nourriture achetés par lesdits administrateurs : — « 1669. Roland Oosten, Jean Mestdach, Pierre Hagedoorn, François Gillis, Pierre Vanhoucke, Pierre Gaillacourt, aumôniers de la ville; Jean Blauvoet, clerc des administrateurs. »

GG. 113. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 scel.

1516-1643. — Amortissement par Charles-Quint des biens acquis par les pauvres de la ville d'Hondschoote depuis quarante ans; janvier 1516. — Lettres de Philippe IV autorisant les administrateurs des pauvres de la ville d'Hondschoote à contraindre à paiement les débiteurs de rentes envers lesdits pauvres; 22 novembre 1643.

GG. 114. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, papier.

1586.— Mont-de-Piété.— Registre aux nantissements faits au comptoir du greffe : — « Nanti au comptoir du greffe, par Pierre Venant, contre Périne, la veuve de Jean de Teldere, trois bagues en or, savoir : un tourcoise, une grenate et une bague ronde, pour la somme de 22 l. 10 s. 6 d. par. »

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

(Agriculture, Industrie, Commerce [1].)

I.

AGRICULTURE ; MARCHÉS.

HH. 1. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1715-1740. — Etats et spécification de la situation et de la disposition des grains et fruits qui se trouvent sur les terres de la juridiction d'Hondschoote, consistant en blé, seigle, escourgeon, avoine, fèves, pois, le tout suivant les retrouves faites par les commissaires du Magistrat de ladite ville, conformément à l'ordonnance de M. Lemaire, subdélégué de l'intendant à Bergues.

HH. 2. (Liasse.) — 3 cahiers, papier.

1742-1789. — Prisée du pain arrêtée par le Magistrat de la ville d'Hondschoote : — « Pain blanc du poids de 28 onces 3/4, prix 30 s.; pain de froment du poids de 39 onces, prix 30 s.; pain brun du poids de 49 onces 1/2, prix 30 s. » — Registre aux annotations de tous les grains qui seront portés au marché d'Hondschoote; 1788-1789.— Registre aux mercuriales des grains vendus au marché; 1783.

HH. 3. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1770-1776. — Dénombrement des bêtes à cornes existant dans les différentes sections de la juridiction d'Hondschoote; 1776. — Dénombrement des bêtes à cornes qui se trouvent dans la juridiction d'Hondschoote; — précautions indiquées par l'intendant de Caumartin afin d'empêcher la propagation de la maladie épizootique qui règne sur les bestiaux; 1770-1774.

HH. 4. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1723-1739. — Registre contenant les déclarations du lin, de la paille et du tabac transportés de la ville d'Hondschoote vers Bergues.

HH. 5. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1730-1790. — Registre contenant les déclarations du lin et du tabac transportés de cette ville vers d'autres lieux, tenu par Antoine-François Mestdach, greffier.

HH. 6. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1677. — Déclaration du nombre d'artisans, du nombre de personnes mâles de l'âge de 16 à 50 ans, du nombre de ménages, de maisons, de cheminées, du nombre de chevaux, de chariots existant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville d'Hondschoote, dressé pour satisfaire à l'ordonnance du Magistrat de Bergues du 7 janvier 1677 : — dans la ville : 300 maisons, 760 cheminées, 350 personnes mâles de 16 à 50 ans, 8 charpentiers, 4 ouvriers charpentiers, 4 maçons, 3 domestiques

1 Au sujet des privilèges relatifs au commerce, voir les trois premiers numéros de la série AA.

de maçons, 3 couvreurs de paille, 2 couvreurs d'ardoises, 94 chevaux tant dans la ville qu'au dehors, 79 chariots, 122 fermes et censes à la campagne.

HH. 7. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1703-1782.— « Visite » faite par le sieur Josse Tack, premier échevin de la ville d'Hondschoote, de toutes les personnes occupant plus d'une cense; 1703. — Etat des terres qui ont été inondées par les eaux de la mer dans les paroisses de la châtellenie de Furnes et qui par suite ont subi des pertes; 1718. — Mémoire tendant à établir que le droit de vaclage n'est pas dû pour les taureaux au-dessous de trois ans ou qui n'ont pas poussé quatre dents. — Etat de la consommation de bois à Hondschoote. — Etat de tous les noyers existant dans la ville et juridiction d'Hondschoote; 1725. — Avis sur les blés germés; observations sur les causes de cette germination; 1782. — Constatation du nombre de personnes occupant des moulins à huile; 1714.

HH. 8. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1666-1714. — Droits qui reviennent aux balayeurs du marché sur chaque panier, échoppe, brouette, charrette placés au marché, et sur chaque animal mis en vente: 1714. — Contestations soulevées par le Magistrat de Bergues contre la demande de la ville d'Hondschoote tendant à obtenir un franc-marché tous les mois.

II.

INDUSTRIE; FABRICATION DES SAYES; CORPORATIONS DIVERSES.

HH. 9. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1500. — « Statut particulier fait entre les drapiers de la ville d'Hondschoote pour le bonheur et la prospérité de la draperie et pour la plus grande gloire de Dieu et le salut de toutes les âmes. » Ce statut porte qu'il sera prélevé 1 gros de Flandre sur chaque pièce de saye double, et 1/2 gros sur toute autre pièce, pour le produit en être employé à la rétribution des suppôts de l'église qui chanteront tous les jours les sept-heures (*de 7 getyden Gods*) dans l'église d'Hondschoote. Le receveur de ces deniers en rendra compte tous les ans devant les marguilliers de ladite église, le premier ou le deuxième dimanche d'août, après la grand'messe; 20 août 1500. — Confirmation de ce statut par Arnould de Hornes, seigneur de Gaesbeke et d'Hondschoote, et par Philippe, archiduc d'Autriche; 14 et 15 novembre 1500.

HH. 10. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1549-1639. — Lettres de l'archiduchesse Isabelle-Clara-Eugenia, autorisant l'envoi vers l'Espagne des draps fabriqués dans le pays, à la condition qu'ils porteront un certificat constatant leur origine; 1632. — Extrait du registre des keures sur la draperie, de l'année 1549. — « Registre des sayes, » servant pour l'enregistrement des certificats délivrés pour l'envoi en Espagne de draps fabriqués à Hondschoote et contenant la marque du fabricant qui envoie le drap; 1639.

HH. 11. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1634. — Lettres de Philippe IV, portant nomination de Jean-Baptiste Plouits et Jean Waterleet, de la ville d'Hondschoote, à l'office de visiteurs des draps et sayes qui doivent être expédiés en Espagne.

HH. 12. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1600-1705. — Ordonnance des archiducs Albert et Isabelle défendant l'exportation de la laine; 15 juin 1600. — « Retrouve » des métiers à tisser, dressée par M. de Saint-Hilaire, bailli de la ville d'Hondschoote; 3 février 1705. — Notes du paiement des draps employés pour les tuniques et manteaux des magistrats; 1674-1675. — Notes sur le nombre de sayes qui ont été emballées à Hondschoote; 1633: depuis le 1er mai jusqu'au dernier juin 1642, le nombre s'en élève à 12,519 pièces.

HH. 13. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1692-1693. — Etat des sayes fabriquées à Hondschoote et transportées hors de la juridiction de cette ville depuis le 30 mai 1692 jusques et y compris le 2 juin 1693, selon les billets délivrés ès-mains du trésorier, auquel a été payé le droit de la communauté: le nombre total desdites sayes est de 1,442, et les droits payés montent à 252 l. 7 s.

HH. 14. (Registre.) — In-folio, 364 feuillets, papier.

1581-1609. — Registre contenant les marques des fabricants de sayes de la ville d'Hondschoote.

HH. 15. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1581-1604. — Extrait du registre aux sayetteurs

reposant à la halle aux sayes de la ville d'Hondschoote : — « En 1581, le nombre des drapiers et ouvriers était de 3,024. »

HH. 16. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

Sans date. — Registre aux marques des fabricants de sayes de la ville d'Hondschoote.

HH. 17. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1530. — Ordonnance du Conseil de Malines touchant l'opposition faite par la ville d'Hondschoote relativement à la fabrication des sayes à Loo, Polinchove et Alveringhem ; cette ordonnance permet cette fabrication à condition que les draps soient scellés d'un sceau particulier, et qu'ils soient de longueur et de largeur différentes de celles des draps d'Hondschoote, de manière qu'ils soient faciles à reconnaître.

HH. 18. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1609. — Pièces relatives à la fabrication des sayes et à l'emploi de l'empreinte. — Contestation entre la ville de Bruges et celle d'Hondschoote, relativement à la fabrication des sayes par des ouvriers émigrants d'Hondschoote à Bruges, et à l'emploi de l'empreinte avec l'inscription : *Fabrica anascotes de Bruga*, ce qui signifie : *Fabrique de sayes d'Hondschoote faites à Bruges*. La ville d'Hondschoote prétend seule avoir le privilége de cette fabrication qui lui a été accordé par lettres de Louis de Male en 1373.

HH. 19. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1646-1664. — Procès entre la ville de Bruges et celle d'Hondschoote, concernant la fabrication des sayes et l'emploi de l'estampille portant les mots : *Fabrica anascotes de Bruga* [1].

[1] Le mot *anascote* est la traduction espagnole du mot *sayes*. — Par suite des troubles, les sayetteurs ou drapiers d'Hondschoote s'étaient réfugiés à Bruges et y avaient commencé la fabrication des étoffes nommées sayes d'Hondschoote. L'une des pièces du procès nous apprend qu'en 1645 il se fabriquait à Hondschoote 45,966 pièces de drap, et qu'en 1661 ce nombre était réduit à 7,725.

HH. 20. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1664. — Défense faite aux doyens et aux plombeurs de la halle aux draps de Bruges d'employer le scel portant l'inscription : *Fabrica anascotes de Bruga*, pour sceller leurs draps fabriqués par des ouvriers émigrés d'Hondschoote à cause des troubles et des dernières guerres.

HH. 21. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 scel.

1664. — Lettres du roi Philippe IV rendant exécutoire l'ordonnance du 19 septembre 1664, qui défend aux drapiers de Bruges d'employer le scel avec l'inscription : *Fabrica anascotes de Bruga*, pour sceller les draps fabriqués à Bruges par des ouvriers émigrés d'Hondschoote.

HH. 22. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 scel brisé.

1580. — Sentence du Grand-Conseil de Flandre à Douai, prononcée contre Michel Godschalck, Jaspar Bardeloos et autres qui prétendaient pouvoir fabriquer et vendre ensuite des sayes sans les soumettre au plombage prescrit par la keure sur la sayeterie.

HH. 23. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1577-1602. — Registre relatant les contraventions et les amendes relevées à la charge de drapiers d'Hondschoote.

HH. 24. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1678-1790. — Comptes du corps de métier des tailleurs d'habits de la ville d'Hondschoote, rendus par Pierre Annoot, Pierre de Wateraere, Nicolas de Witte, Jean Longespeye, Corneille de Poorter, Antoine Lefebvre, Jacques Van Hiele, Louis Allebert, Joseph de Poortere, Jean-Charles Allewynt, Pierre Blondeel, Adrien Germain, Jean Halewyn, Jean Larou, Pierre Blondeel, François Blondeel, Nicolas Van Cauberghe et André Germain, doyens du corps des francs-tailleurs : — « 1755. Recette, 103 l. 11 s. ; dépense, 64 l. — « Payé à Ignace Craeyenest, pour avoir joué aux orgues pendant la messe le jour de Saint-Boniface, et pour l'ornementation de l'autel, 3 l. 10 s. »

HH. 25. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1667. — Morceau de cuir portant l'empreinte du scel à marquer. — « Ce procès-verbal fut dressé par Jean-Baptiste Groslevin, receveur principal des droits réunis du département, en présence du sieur Lancsweert, greffier de la ville d'Hondschoote. »

HH. 26. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, parchemin.

1769. — Arrêt du Conseil qui maintient les marchands et artisans d'Hondschoote dans le droit de vendre et d'étaler leurs marchandises à Bergues les lundis et autres jours, et déboute les tanneurs de Bergues de leur opposition.

HH. 27. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1685-1727. — Registre de la maîtrise des compagnons de la confrérie de Saint-Eloi en la ville et juridiction d'Hondschoote, renouvelé le 1er octobre 1685 : — « Le 21 décembre 1727, le corps du métier de la confrérie de Saint-Eloi, réuni à la maison-de-ville, occupée par Jacques Bollart, a reçu pour maître vitrier Jean de Somer, qui a payé le vin et le denier de la chapelle en mains de Jean-Joseph de Clercq, doyen de cette année. »

HH. 28. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1762-1746. — Ordonnance de l'intendant Des Madrys défendant aux brasseurs et aux cabaretiers de brasser aucune bière avant d'avoir traité avec le sieur Capotot, chargé de la vente des offices de brasseur juré; 1693. — Apostille et ordonnance de l'intendant Le Boistel, sur la requête des brasseurs, relativement à l'imposition des bières fabriquées dans la prévôté d'Hondschoote; 1672. — Ordonnance du Magistrat d'Hondschoote prescrivant aux brasseurs de diminuer le prix de la bière attendu la baisse des grains ; notes des frais à faire pour un brassin; 1746.

HH. 29. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1713. — Extrait d'un registre contenant des commissions de l'Intendant, des privilèges concernant les métiers, etc., reposant au comptoir de la ville et juridiction d'Hondschoote : — Statuts qui régissent les corps de métiers de Saint-Michel et de Saint-Nicolas (épiciers, boutiquiers, débitants).

HH. 30. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1783-1790. — Registre mentionnant les personnes qui doivent se présenter tous les ans devant le Magistrat d'Hondschoote ou leurs commissaires pour faire poinçonner leurs poids et mesures. — Comparaison exacte des poids et mesures d'Hondschoote avec les poids et mesures de France.

Département du Nord.

VILLE D'HONDSCHOOTE.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

(Documents divers.)

I.

ACTES REÇUS PAR LES CURÉS ET PAR LES NOTAIRES.

II. 1. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1623-1679. — Testaments olographes faits par des particuliers. — « Testaments reçus par les curés, dictés par les particuliers dont les noms suivent : Pierre Materne, *alias* Léon Meeze, François Outtersoone, Jean-Baptiste de Jonghe, Isabelle de Baenste, Jean Martel, Jean-François Duytsche, Martin Caulier, Pétronille-Jeanne de Haeck. »

II. 2. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1659-1788. — Contrats de ventes, de mariages, baux, quittances et autres actes passés devant les notaires Lebil, Vercamer, Legher et de Coninck.

II. 3. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1659-1758. — Contrats de mariages et contrats anténuptiaux reçus et passés devant les notaires Lebil, Vercamer, Legher, de Conynck, etc.

II. 4. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1636-1784. — « Devant les bailli, échevins et keurheers de la ville et juridiction d'Hondschoote, agissant en vertu de l'arrêt de réunion au corps commun de ladite ville et juridiction de l'office de tabellion, ont été reçus les actes de ventes, baux, procurations, constitutions de rentes, testaments, adjudications de biens, constitution de caution et autres actes passés devant les notaires Lebil, Vercamer, Legher, De Conynck, Godtschalck, Looten et Debey.

II. 5. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1673-1784. — Actes de vente par Antoine Nylas à Jacques Van de Casteele d'une prairie de 8 mesures ; — par Antoine de Baets à Jean-Baptiste Monborne d'une maison à Hondschoote, rue des Pénitentes.

II. 6. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 3 sceaux brisés.

1604-1663. — Lettres d'attermoiement pour payer leurs dettes accordées par les archiducs et par Philippe IV à Maillart Baert (9 mai 1613), à Jean Casenazyn (21 mars 1620), à François Brant (30 mai 1637), à Ghislain Loose (13 décembre 1655). — Sentence prononcée par le Conseil des archiducs contre le sieur Walleux, receveur de l'espier de Furnes, en matière de reddition de comptes; 1604. — Lettres de Philippe IV commettant Jean de Weerdt pour faire le partage de la succession du sieur de Telder; 1656 ; — accordant l'autorisation d'accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Paul de Baeck ; 14 mars 1663. — Lettres de Louis XIV autorisant Jacques Baelde

à accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Guislain Baelde; 9 juillet 1678.

II. 7. (Liasse.) — 5 cahiers, papier.

1765. — Registre d'annotations de recettes et de dépenses de particuliers.

II.

REGISTRES RENFERMANT DES PIÈCES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

II. 8. (Registre.) — Papier, imprimé, 795 pages.

1629. — Affaires générales du pays : 2e registre aux placards, édits et ordonnances des comtes de Flandre, de l'empereur et des rois, publiés dans la Flandre.

II. 9. (Registre.) — Papier, imprimé, 818 pages.

1639. — Premier livre aux placards, édits et ordonnances des comtes de Flandre, de l'empereur et des rois, publiés dans la Flandre.

II. 10. (Registre.) — In-folio, 370 feuillets, papier

1702. — Registre contenant des édits et ordonnances du roi, des ordonnances des intendants, et des règlements généraux concernant le gouvernement de la province.

II. 11. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1739-1751. — Ordonnances, édits et arrêts du roi et des intendants sur les affaires générales du pays.

II. 12. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1746-1786. — Ordonnances, édits et arrêts du roi et des intendants sur les affaires générales du pays.

II. 13. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, papier.

1777-1781. — Edits et ordonnances du roi sur les affaires générales du pays.

II. 14. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1781-1789. — Edits et ordonnances du roi sur les affaires générales du pays.

II. 15. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1772-1782. — Edits et ordonnances du roi sur les affaires générales du pays [1].

III.

PIÈCES RELATIVES A D'AUTRES VILLES DE LA CONTRÉE.

II. 16. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1546-1554. — Lettres de l'empereur Charles-Quint adressées aux échevins des deux bancs et aux doyens des métiers de Gand lors de la rébellion de cette ville. — Le même empereur accorde des modérations d'impôts à plusieurs villes de la Flandre et des Pays-Bas.

II. 17. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1586-1767. — Lettres-patentes du roi réglant les bases de l'union de la ville et châtellenie de Bergues; 1586. — Mémoire sur l'état de la Flandre maritime, adressé à la Société littéraire de Lille par M. Gamonet, directeur général des domaines de Flandre et d'Artois; 1760. — Le Docteur de la Flandre maritime, mémoire en forme de lettres sur cette province, précédé de réponses, etc.; 1767.

II. 18. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1583-1727. — Comptes rendus par Antoine Van Crequy, receveur du pays de Bergues; 1583. — Compte de Marc Stappe, receveur du pays de Bergues; 1605. — Compte de Jean-François Fictor, receveur de l'église de Killem; 1726-1727. — Etats des paiements faits par le receveur de la châtellenie de Bergues depuis le dernier compte de 1655; 1656.

II. 19. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1789-1791. — Comptes de la paroisse de Rexpoede; 1789-1791. — Comptes de la paroisse de Ghyvelde; 1788, 1790. — Comptes de la paroisse d'Oost-Cappel; 1790. — Rôles d'impositions de la paroisse de Warhem pour l'année 1790.

1 Dans ce registre sont transcrits les statuts et priviléges de la confrérie de Saint-Sébastien confirmés par Philippe IV en août 1630.

II. 20. — 1 cahier, papier.

1696. — Compte II[e], rendu par Nicolas Van Berst, maître de la table des pauvres de Dunkerque.

IV.

INVENTAIRES.

II. 21. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1617-1768. — Inventaire des registres, brouillons et comptes tant de la seigneurie que de l'église des pauvres d'Hondschoote, et autres documents concernant la communauté de la ville, reposant au comptoir de la notarie. — Inventaire de tous les papiers et documents concernant le comptoir de la garde orphène; 1698. — Inventaire des pièces du greffe de la garde orphène de la ville d'Hondschoote, comptes des pauvres, etc.; 1766. — Inventaire de tous les papiers et documents, chartes et comptes reposant au greffe du comptoir secret de la ville d'Hondschoote. — Inventaire des archives de la ville d'Hondschoote; 1762. — Inventaire des registres et papiers concernant l'ordre judiciaire.

Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

TABLE DES DIVISIONS DU PRÉSENT INVENTAIRE.



TABLE DES NOMS DE PERSONNE.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.



O.

P.

Q.

R.

S.

T.

V.

W.

Z.

TABLE DES NOMS DE LIEU.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F., G.

H., I.

J., L.

M.

O.

P.

Q., R.

S.

T.

V., W.

Lille, imp. Lefebvre-Ducrocq.

30

